3 1761 07819317 4

Univ. of
Toronto
Library

From the Library of

Henry Tresawna Gerrans

Fellow of Worcester College, Oxford

1882-1921

Given to University of Toronto Library

By his Wife

THE BOOKSHELF BINDERY

BINDING LIST AUG 15 1923

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lafranceetlitali0102bill

LA FRANCE

ET L'ITALIE

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvége

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en octobre 1905

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 7164

111

LA FRANCE ET L'ITALIE

HISTOIRE DES ANNÉES TROUBLES

1881-1899

PAR

A. BILLOT
ANCIEN AMBASSADEUR

TOME PREMIER

176897
13/12/22

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-EDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1905

Tous droits réservés

DC
341
.5

LA FRANCE ET L'ITALIE

HISTOIRE DES ANNÉES TROUBLES

INTRODUCTION (1)

Mort de Mariani (18 janvier 1890). — Spuller à Biarritz. — Ma nomination à Rome (8 mars). — Démission du prince de Bismarck (17 mars). — Ministère Freycinet-Ribot (18 mars).

1890

Le 18 janvier 1890, les agences de Rome télégraphiaient la nouvelle de deux funèbres événements, survenus dans le royaume à quelques heures d'intervalle : — la mort du duc d'Aoste, ex-roi d'Espagne, frère du roi Humbert, — et celle de Mariani, ambassadeur de la République française près le roi d'Italie.

Il y avait à peine un an que Mariani s'était installé au palais Farnèse; cependant on avait de justes motifs de dire que sa fin prématurée devait être considérée « comme un malheur public » (2). Lors de sa nomination à Rome, les rapports des deux nations laissaient beaucoup à désirer. Notre établissement en Tunisie; l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande; le rejet par le parlement français du traité de navigation conclu en 1886 et suivant de

(1) Le texte de cette introduction a été déjà publié, en partie, dans la *Revue de Paris* du 1er avril 1902, sous le titre *Les débuts d'une ambassade.*

(2) Discours prononcé par Spuller aux obsèques de Mariani, le 1er février 1890.

près la dénonciation du traité de commerce de 1881; l'arrivée au pouvoir de Crispi, son voyage à Friedrichsruhe, ses discours, ses procédés; les incidents de Florence et de Massouah; les polémiques de la presse, qui s'appliquait imprudemment, des deux côtés des monts, à multiplier les sujets de froissement et de défiance : tout avait concouru à aigrir les relations au point de faire envisager les risques d'une rupture.

Mariani s'était rendu compte des difficultés de la situation, quand il avait accepté, avec l'honneur de représenter la France près le gouvernement royal, le mandat « de substituer un état d'opinion plus calme à une effervescence trop souvent sans cause, mais non sans péril » (1). Il était bien l'homme qui convenait pour cette tâche d'apaisement. Attaché, dans sa jeunesse, à notre consulat de Gênes, puis à celui de Naples, il avait fait jadis deux longs séjours dans la péninsule, où il avait retrouvé, en 1889, un sympathique accueil. Les Italiens se rappelaient que sa conduite courageuse, pendant l'épidémie cholérique de 1869, lui avait valu une médaille d'honneur; « ils saluaient en lui un ami d'autant plus sûr, qu'ils le savaient incapable, pour se les concilier, de trahir ses devoirs envers sa propre patrie » (2). Cette confiance, qui lui avait été témoignée en bienvenue dès son retour, il s'était appliqué à la justifier par son attitude pendant toute la durée de sa trop courte mission, à la faire servir à l'œuvre de détente qu'il s'était tout d'abord assignée comme but unique. C'est justice de constater qu'il avait obtenu de notables résultats en ce sens, à force de tact, de patiente fermeté, de droiture et de bon vouloir. Il avait réussi à prévenir toute occasion de nouveaux dissentiments, à dissiper en

(1) Spuller. Discours cité.
(2) *Idem.*

partie la mauvaise humeur dont s'inspiraient auparavant les dispositions respectives, à substituer insensiblement, jusque dans la presse, des discussions modérées à des réquisitoires enflammés et blessants. Encore quelque temps de travail, et il aurait songé sans doute à abandonner le rôle passif auquel il s'était réduit jusque-là, pour compléter par une politique active le rapprochement commencé.

La mort de Mariani anéantissait toutes les espérances qu'on mettait en lui de part et d'autre. Aussi, ne fut-on pas surpris de voir les Italiens s'associer à notre deuil par des manifestations qui étaient un hommage rendu à l'ambassadeur de France en même temps qu'une preuve de sa bienfaisante action.

Ses obsèques furent célébrées en grande pompe à notre église nationale de Saint-Louis, à Rome. Le souverain, le gouvernement royal et les grands corps de l'État y étaient naturellement représentés; mais, à côté des délégations officielles, il y avait une foule recueillie, accourue spontanément, comme entraînée par les sympathies traditionnelles que le diplomate avait su réveiller.

Après la solennité, le cercueil fut dirigé sur Arcangues, près de Biarritz, selon le désir de Mariani, qui avait tenu à dormir son dernier sommeil au pied des Pyrénées, dans le pays basque où il était né. L'enterrement devait avoir lieu le 1er février suivant, et l'on annonçait que la cérémonie serait présidée par Spuller, alors ministre des affaires étrangères, qui voulait, au nom de la France, dire lui-même le suprême adieu à l'ambassadeur mort au champ d'honneur.

Sans attendre ce moment, l'opinion publique, en France, s'occupait de la réorganisation de notre représentation à Rome. Chaque jour, les journaux publiaient des rensei-

gnements circonstanciés, souvent contradictoires, sur le mouvement diplomatique auquel la vacance du poste devait bientôt donner lieu. Mon nom figurait d'ordinaire en première ligne, sur les listes des agents tenus pour aptes à continuer la tâche commencée par Mariani.

J'étais alors à Lisbonne, où je remplissais, depuis plus de quatre années, les fonctions de ministre plénipotentiaire. Dans nos cercles diplomatiques, on se rappelait qu'après avoir dirigé les services du contentieux international au quai d'Orsay, j'avais été, comme directeur politique, le collaborateur de Jules Ferry durant son long ministère, et qu'en cette qualité j'avais pris une part active à l'affaire du Tonkin, ainsi qu'aux négociations relatives à Madagascar, à la Tunisie, à l'Égypte et au canal de Suez. Il n'y avait pas unanimité pour considérer ces antécédents comme des titres suffisants : les radicaux me faisaient un grief de la responsabilité qu'ils voulaient bien m'attribuer dans le système d'expansion coloniale, où nous étions dès lors engagés et qu'ils répudiaient avec ensemble; certains modérés mettaient à mon passif un excès de libéralisme en matière religieuse comme en matière politique; quelques-uns, plus royalistes que le roi, ne me pardonnaient pas mon attitude en face du prétendant à la couronne de France durant les noces du prince royal de Portugal avec la princesse Amélie d'Orléans, quand j'avais eu l'embarrassant honneur de représenter à Lisbonne le gouvernement de la République et la charge d'en maintenir haut, tout à la fois la dignité et le bon renom de courtoisie; enfin, de mauvais plaisants me gratifiaient généreusement d'une maladie de foie qui m'exposait à des accès d'humeur incompatibles avec l'immuable sérénité dont le futur partenaire de Crispi devait être doué.

Cependant ma candidature — que je n'avais d'ailleurs nullement posée — gagnait visiblement du terrain, en dépit de ces objections plus ou moins fondées, lorsque me parvint, à Lisbonne, la lettre suivante de Jules Ferry.

Paris, 26 janvier 1890.

Mon cher ami,

Ce n'est pas pour vous remercier de votre dernière lettre si affectueuse que je vous écris aujourd'hui...

Il s'agit de choses aussi urgentes que capitales pour votre carrière et pour le pays.

J'ai vu hier M. Spuller. Son intention, qu'il n'a confiée qu'à moi, est de vous offrir, non l'ambassade de Rome, mais celle de Constantinople. L'opinion vous désigne pour Rome avec une unanimité qui est faite pour vous consoler de bien des déboires. Mais, selon moi, il n'y a rien à faire à Rome, dans le courant protectionniste où nous sommes... A Constantinople, au contraire...

Le ministre, qui part vendredi (31 janvier) pour Bayonne, afin d'assister aux funérailles de Mariani, désire *vous y rencontrer*, pour vous entretenir de ses projets. Vous ne pouvez vous rendre à Bayonne sans son autorisation : il ne peut, de son côté, vous y mander sans mettre toute la fourmilière du quai d'Orsay en mouvement. Vous allez donc, au reçu de cette lettre, lui demander l'autorisation d'assister aux funérailles de Mariani. Et, comme le temps est très court, je vous engage à partir sans attendre même la réponse...

Je vous embrasse affectueusement.

Jules Ferry.

Datée du 26 janvier, cette lettre arrivait à Lisbonne le 29. Le soir même, je prenais le train pour la France, après en avoir demandé l'autorisation par télégraphe : il me restait juste le temps de parvenir au rendez-vous.

On devine aisément la surprise que l'avis transmis par Ferry me causait, et les méditations dont il faisait l'objet durant mon voyage solitaire. Si les correspondances de

Paris m'avaient disposé, depuis quelques jours, à envisager l'éventualité d'un transfèrement en Italie, rien ne m'avait préparé à l'idée de représenter la France près le Sultan. Certains journaux avaient, il est vrai, parlé d'une combinaison qui aurait pour résultat de faire passer M. le comte de Montebello à Rome et d'ouvrir ainsi la vacance de Constantinople, mais je n'y avais pas arrêté mon attention, ne voyant pas de motifs à l'appui d'un pareil mouvement. J'avoue, d'ailleurs, qu'il me souciait peu, *a priori*, de prendre charge, en Orient, d'une politique que je n'avais pu suivre régulièrement depuis quatre années, mais dont pourtant la direction actuelle ne me semblait pas à l'abri de la critique, notamment en ce qui concernait la question d'Égypte. Toutes réflexions faites, je me sentais de préférence entraîné vers Rome : l'état de nos rapports avec l'Italie m'était mieux connu, et je ne pouvais me résigner — quoi qu'en dît Jules Ferry — à la pensée qu'il n'y eût aucune action utile à exercer pour clore une ère de discordes et renouer entre les deux pays une entente profitable.

Dans la matinée du 1er février, je rejoignais à Biarritz Spuller, arrivé la veille. Le ministre était entouré des amis de Mariani. Il y avait là Floquet, ancien président du Conseil, et M. Soulauge Bodin, parents du défunt; le comte Borromeo, délégué de l'ambassade d'Italie à Paris; le préfet des Basses-Pyrénées et le sous-préfet de Bayonne; le général commandant la division militaire, d'autres officiers, des religieux, Duca et plusieurs autres agents du ministère des affaires étrangères.

Deux heures plus tard, le petit cimetière d'Arcangues avait peine à contenir le cortège grossi par la foule des villageois accourus des communes voisines. C'est là qu'au bord de la tombe ouverte, Spuller rappelait, en un beau

langage, les services de Mariani, les phases de sa longue carrière et ses titres à la gratitude nationale, sans omettre de donner à son action en Italie un éloge qui formait tout un programme. Dans ce champ funéraire, au milieu des croix érigées à la mémoire de morts ignorés, l'orateur évoquait les splendeurs du palais Farnèse et les agitations de la politique. Saisissant contraste, qui frappait tous les esprits! Scène émouvante, qui ne devait jamais s'effacer du cœur des assistants, non plus que le souvenir du ciel bleu, du soleil matinal, de la brise marine et des grands monts dont la neige resplendissait à l'horizon!

Avant que la journée finît, Spuller m'entraînait à l'écart dans le jardin de la « Villa des Bosquets », de cette demeure hospitalière où Mariani avait rêvé de terminer tranquillement sa vie. Et là, pendant que nous faisions les cent pas dans une allée, il abordait le sujet qui me concernait personnellement.

— Vous savez, — disait-il, — que le gouvernement a résolu de mettre fin à votre mission en Portugal, pour utiliser vos services sur une scène plus vaste. Mais il ne s'agit plus de vous envoyer en Turquie, comme notre ami vous l'a écrit. Le mouvement auquel j'avais songé tout d'abord doit être abandonné pour des motifs que je vous dirai. Mon intention actuelle est de vous envoyer à Rome. Il y a là une tâche à remplir, une tâche que je considère comme des plus importantes et pour laquelle vous semblez particulièrement désigné.

— Je suis convaincu aussi qu'il y a beaucoup à faire à Rome, — répondais-je, aussi charmé que surpris d'un préambule qui me faisait entrevoir la réalisation inattendue de mes secrets désirs, — et je vous remercie d'avoir pensé à moi.

— Sans doute! — continuait le ministre, — le temps est venu de cesser la lutte stérile qui se poursuit en France avec l'Église catholique, au détriment de la tranquillité publique et des institutions mêmes. Nous avons la bonne fortune de rencontrer au Vatican un pape dont la politique ne s'inspire d'aucun fanatisme et qui tient, dans l'intérêt bien entendu de la religion, à rétablir des rapports pacifiques entre l'Église et la République. Le décourager serait une faute. Gambetta a dit un jour : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » : mais il n'a pas dit : « Guerre à l'Église! » ni « guerre au catholicisme! » Quoi que puissent objecter nos radicaux, j'estime qu'il importe, sans rien abandonner de nos principes ni des conquêtes libérales de la Révolution, de changer de méthode et de ne rien négliger pour ramener à la République le clergé et sa puissante clientèle. C'est affaire de procédés, de bonne foi, de patience, de temps. Nous serions impardonnables de ne pas mettre à profit les dispositions de Léon XIII, dont l'action peut être d'une efficacité particulière. Mais il faut que le Saint-Père soit lui-même convaincu de la sincérité de nos intentions, qu'il apprécie les précautions et les ménagements nécessaires pour user les défiances, dissiper les préjugés et préparer les transitions, sans heurter des points d'honneur, ni des scrupules de conscience... Voilà le résultat auquel pourra contribuer un ambassadeur nouveau, dont le nom inspirera confiance là-bas, et qui, sans être embarrassé par ses antécédents, sera autorisé à se prévaloir d'instructions spéciales... Voyez-vous maintenant le caractère et l'objet de la mission dont je veux vous charger?

— Oui! Je me rends compte de vos vues, et je ne suis pas de ceux — vous ne l'ignorez pas — qui protestent contre les principes nouveaux auxquels notre politique

républicaine, à votre sens, doit se conformer dorénavant. Veuillez donc croire que j'y collaborerais de bon cœur. Mais je ne vois pas, je l'avoue, comment mon concours, à cet égard, pourrait vous être utile à Rome. J'y serais bien placé, sans doute, pour recueillir des observations intéressantes; mais je n'aurais que de très rares occasions d'intervenir et d'agir. Une extrême circonspection me serait imposée, afin de ne pas éveiller de soupçons d'autre part. Les intermédiaires sûrs seraient difficiles à découvrir...

— Non pas! Vous retrouverez à Rome l'ancien nonce à Paris, Mgr di Rende, qui fait maintenant partie du Sacré-Collège, et vous n'aurez pas de peine à renouer les rapports de confiance que vous entreteniez jadis avec lui. Je puis d'ailleurs vous donner l'assurance qu'un bon accueil vous est réservé au Vatican...

— Pardon! Je ne comprends plus! Vous savez comme moi que l'ambassadeur de la République près le roi d'Italie ne peut entretenir ouvertement des relations avec les membres de la Curie, encore moins paraître au Vatican...

— Eh! qui vous parle de l'ambassade près le roi d'Italie? C'est l'ambassade près le Saint-Siège que je vous propose!...

Un étrange malentendu s'était, comme on voit, glissé dès le début dans notre entretien. Ai-je besoin d'insister sur la déception que m'en causait l'éclaircissement? C'est comme représentant de la France près le Saint-Siège et non près le Quirinal, que Spuller avait le dessein de m'envoyer à Rome. J'aurais ainsi remplacé le comte Lefebvre de Béhaine, dont le ministre appréciait hautement les services, mais qu'il destinait à un autre poste.

jugeant sans doute qu'un agent nouveau convenait mieux pour des instructions nouvelles. Tout en étant très flatté de ces ouvertures, je me voyais, à regret, dans l'obligation de décliner l'honneur qui m'était proposé, ne me jugeant pas les aptitudes convenables pour une mission qui exige, à mon avis, un fonds spécial de foi ou de philosophie.

J'en faisais franchement l'aveu à Spuller, qui multipliait d'abord les arguments pour me convaincre. Mais bientôt, en présence de mon refus obstiné, la patience lui échappait, emportée par un de ces mouvements de colère où la contradiction le poussait parfois, en dépit de sa volonté et de son bon cœur. Il n'épargnait alors ni les récriminations ni les reproches. Dans le cas présent, son mécontentement lui paraissait d'autant mieux justifié, qu'il voyait toute une combinaison compromise par des résistances imprévues et dont les motifs ne lui semblaient pas valables.

Ainsi la conversation finissait moins bien qu'elle n'avait commencé.

Le soir même, je quittais Spuller, après de froids adieux, et je reprenais la route de Lisbonne, affligé d'avoir compromis peut-être nos vieilles et affectueuses relations, incertain de l'avenir et songeant à la ruine des châteaux que mon imagination venait de bâtir sur les frontières d'Espagne.

Le fait est que cinq semaines s'écoulaient sans qu'aucun changement fût apporté à la situation, sans qu'aucun mot vînt du quai d'Orsay me tirer d'incertitude.

Cependant la presse parisienne continuait à s'occuper du mouvement diplomatique en préparation, et à me mettre en avant pour la succession de Mariani. Des nou-

vellistes, se disant bien informés, racontaient qu'on l'avait d'abord offerte au comte de Montebello, mais que, celui-ci préférant rester à Constantinople, on avait résolu définitivement de me charger de notre représentation près le Quirinal. Les journaux italiens discutaient déjà mes titres, imaginaient des commentaires fantaisistes sur mon caractère et sur l'orientation probable de mes vues. On remarquait notamment un article du *Moniteur de Rome* : un peu surpris que Crispi eût agréé le choix de l'ex-collaborateur de Jules Ferry et de Barthélemy-Saint-Hilaire, « lors de la malheureuse affaire de Tunis, qui avait creusé un abîme entre la France et l'Italie ; » l'organe officieux du Vatican ajoutait, non sans ironie, que je n'aurais qu'à continuer sur les bords du Tibre l'idylle d'amitié ébauchée entre les deux pays par mon prédécesseur, et qu'à défaut des émotions d'un rôle plus actif, rien ne m'empêcherait de jouir de ma mission, comme Renan avait fait de la vie, en la considérant « comme une charmante promenade à travers les réalités de ce monde. »

Le 4 mars, mon collègue d'Italie à Lisbonne, M. le comte Collobiano, m'adressait des compliments, en m'annonçant que le gouvernement royal avait donné son agrément à ma désignation. C'était le premier avis autorisé de la décision prise à mon égard et des démarches déjà accomplies pour y donner suite.

Le fait m'était confirmé seulement le 8 mars, par un laconique télégramme où Spuller me notifiait que le président de la République venait de signer le décret me nommant ambassadeur près S. M. le roi d'Italie; le ministre m'invitait à prendre mes dispositions pour revenir à Paris dès que j'aurais remis au roi de Portugal mes lettres de rappel.

Malgré tout mon désir de me conformer d'urgence à l'invitation ministérielle, plus de trois semaines devaient s'écouler, avant qu'il me fût possible de partir. Il ne suffit pas de quelques heures pour rompre un établissement de quatre années, dans un milieu sympathique, où l'on s'est créé de nombreuses relations. Il m'en coûtait d'ailleurs — je me plais à le confesser — de quitter le Portugal, dont je venais de partager successivement les joies et les tristesses. Accueilli en 1885 par le roi dom Luiz et la reine Maria Pia, dont la sollicitude devait me suivre jusqu'à Rome, j'avais assisté, l'année suivante, au mariage du prince royal avec une princesse française; j'avais eu plus tard le triste devoir de représenter la France aux obsèques de dom Luiz, enlevé en 1889 par une mort prématurée, et j'avais été délégué, bientôt après, comme ambassadeur extraordinaire, au couronnement du roi actuel, dom Carlos Ier. La bienveillance des souverains et la confiance de leurs ministres n'avaient jamais cessé de faciliter ma tâche. J'avais été moi-même assez favorisé par les circonstances pour rencontrer plus d'une occasion de seconder par mes bons offices la diplomatie portugaise, en continuant une politique bien française. De plus, j'allais quitter une colonie composée de braves gens et de bons patriotes, avec lesquels j'entretenais d'étroits rapports, une chambre de commerce dont j'avais provoqué la constitution, une société de bienfaisance, une église nationale, des écoles et un hôpital français, dont les intérêts m'étaient chers. On se rend compte du nombre de réceptions, de visites et de formalités que comportent de pareils adieux, sans compter les embarras matériels d'un déménagement.

Mes lettres de rappel me parvenaient le 18 mars. Étant donné le temps nécessaire pour obtenir les audiences de

congé, il m'était impossible d'arriver à Paris avant la fin du mois.

Dans cet intervalle survenaient deux événements imprévus, qui étaient de nature à exercer, tant sur les conditions de la politique européenne que sur ma situation même, une influence considérable : je veux parler de la chute du prince de Bismarck et d'une crise ministérielle qui enlevait à Spuller la direction de notre diplomatie.

C'est le 20 mars, la veille du jour où je devais remettre au roi dom Carlos mes lettres de rappel, que les télégrammes de Berlin annonçaient la retraite de Bismarck (17 mars). A Lisbonne comme ailleurs, la nouvelle produisait une impression de stupeur, tant les esprits étaient faits à l'idée que le chancelier occupait à vie la place taillée de ses mains à sa propre mesure. Au milieu des indications contradictoires des dépêches, on s'efforçait de démêler les motifs réels de l'éclat qui avait séparé Guillaume II de son conseiller; on se demandait s'il s'agissait d'une démission acceptée ou d'un congé notifié; on s'appliquait à pénétrer les desseins du jeune empereur affranchi de toute tutelle; on cherchait ce qu'il y avait à craindre ou à espérer de son émancipation pour la paix du monde. Sans s'arrêter aux conjectures formulées à ce sujet, mon attention se fixait plus volontiers sur les conséquences probables de l'événement par rapport aux choses de l'Italie. Cet événement n'était-il pas de nature à ébranler la confiance de nos voisins dans le système allemand, où la diplomatie du chancelier avait su les attirer? Crispi n'allait-il pas en éprouver un contre-coup d'autant plus sensible, que ses relations personnelles avec Bismarck entraient pour beaucoup dans son crédit près

de ses compatriotes? N'y verrait-il point, en tous cas, un motif d'apporter désormais, dans ses procédés à l'égard de la France, une prudence jusqu'alors inusitée? C'était certainement un point d'appui qui lui faisait tout à coup défaut, et, par contre, un atout de plus dans le jeu de la diplomatie française et de son agent à Rome. A ce point de vue, comme à d'autres encore, la nouvelle de Berlin pouvait me surprendre, mais non pas m'affecter désagréablement.

Il en était autrement de la crise ministérielle qui se produisait à Paris vers la même époque (18 mars), emportant le cabinet constitué treize mois auparavant sous la présidence de Tirard. Survenue à propos de notre traité de commerce avec la Turquie, cette crise même semblait établir que le parlement français s'abandonnait au courant protectionniste, dont Jules Ferry s'inquiétait dans sa lettre du 26 janvier, pour en conclure « qu'il n'y avait rien à faire à Rome ». C'est ainsi, du moins, qu'on en jugeait en Portugal dès la première heure. L'impression ne devait être que plus vive au delà des Alpes, et elle n'était certainement pas de nature à favoriser la reprise de relations normales entre la France et l'Italie, ni par conséquent à faciliter mes débuts à Rome.

Mais il y avait plus. A l'heure où elle éclatait, cette crise ministérielle risquait de remettre en question le mandat que j'avais accepté, ou d'en modifier les conditions dans une mesure qui m'obligeât à y renoncer moi-même.

Je me trouvais encore à Lisbonne quand y parvenait l'avis officiel que M. de Freycinet venait de former un nouveau cabinet où le portefeuille des affaires étrangères était confié à M. Ribot.

Ma situation ne laissait pas que d'être embarrassante.

A ce moment, j'avais déjà remis les lettres qui avaient clos ma mission en Portugal. Quoique officiellement publiée depuis quatorze jours, pouvais-je considérer comme définitive ma nomination à Rome? N'allais-je pas, à la suite du changement de gouvernement, grossir la liste des agents *nommés*, mais *non installés?* Je ne voyais, sans doute, aucun motif de me préoccuper des dispositions de M. de Freycinet, dont j'avais été, à diverses reprises, le collaborateur au quai d'Orsay, et qui avait d'ailleurs, comme membre du précédent cabinet, acquiescé à mon envoi à Rome. Mais il se pouvait que M. Ribot eût un autre candidat, ou se proposât d'aiguiller dans une direction particulière notre politique à l'égard de l'Italie. Dans le premier cas, je n'hésiterais pas à céder la place; dans le second, j'aurais à provoquer de sérieuses explications, pour prévenir toutes chances de malentendus, bien décidé, pour ma part, à ne pas me départir du programme sur lequel je me savais d'accord avec Spuller.

Disons enfin que les choses pouvaient se compliquer de questions personnelles. Je n'étais pas un étranger pour M. Ribot, qui m'avait connu sur les bancs de l'École de droit et ne m'avait pas perdu de vue depuis trente années. Nos relations, fondées sur une mutuelle estime, n'avaient jamais cessé d'être des plus courtoises; mais peut-être sa confiance dans le diplomate avait-elle souffert de divergences survenues à propos du Tonkin, durant le ministère de Ferry. Avec la majorité de ses collègues de la Chambre des députés, M. Ribot avait fini par se prononcer contre l'orientation donnée alors à notre politique coloniale. Son opposition n'avait pas désarmé pendant notre lutte contre la Chine. Lui aussi s'était laissé surprendre par la nouvelle du prétendu désastre de Langson. Sa voix s'était jointe, un jour, à celle de M. Cle-

menceau, pour reprocher à Ferry d'avoir « infligé à la République sa première humiliation ». Plus que personne, il avait contribué à l'issue de la journée parlementaire du 30 mars 1885, à la chute du cabinet, à la condamnation d'une diplomatie qui venait de donner l'Indo-Chine à la France, et dont le résultat probable eût été la prompte consolidation de notre protectorat sur Madagascar et le règlement honorable de la question d'Égypte. Erreur funeste, dont nous souffrons encore! J'en avais été si vivement froissé qu'en publiant plus tard une histoire diplomatique de l'*Affaire du Tonkin*, j'avais relevé, sans beaucoup de ménagements, la responsabilité qui incombait à M. Ribot... Le ministre avait-il oublié les critiques dirigées contre le député par l'ancien directeur?

Toutes ces questions ne pouvaient être résolues qu'à Paris, à la suite de conversations décisives et d'un examen contradictoire du nouvel état des choses. C'était un motif de plus de hâter mon départ.

Le 24 mars, je quittais le Portugal, dans un état d'esprit qui n'était pas sans quelque analogie avec celui où je m'étais trouvé deux mois plus tôt, durant mon retour de Biarritz à Lisbonne. Aux préoccupations de l'incertitude s'ajoutait, cette fois, la mélancolie des adieux et d'un départ sans espoir de retour.

Quelques jours après (4 avril), je me présentais au quai d'Orsay. Bientôt j'étais introduit dans ce cabinet ministériel, où, depuis vingt-cinq années, j'avais vu passer successivement tous les chefs de notre diplomatie, et travaillé avec eux au règlement des principales questions de notre politique extérieure.

M. Ribot me recevait, la main tendue, se félicitant des

circonstances qui rapprochaient deux anciens condisciples pour une collaboration politique.

— Merci de votre bon accueil! — répondais-je aussitôt. — J'en suis très touché, et je ne puis mieux le prouver qu'en vous donnant tout de suite l'assurance que je ne veux pas être une cause d'embarras, ni gêner en quoi que ce soit la liberté de mouvements dont vous avez besoin. Il n'y a pas encore trois semaines que le choix du gouvernement s'est porté sur moi pour l'ambassade de Rome; mais le ministre qui avait proposé ma nomination, et le cabinet qui l'avait agréée ne sont plus. Il se peut que vous ayez en vue une autre combinaison. Le cas échéant, n'hésitez pas, je vous prie, à y donner suite. Mes mandants ayant disparu, je tiens moi-même pour éteint ou suspendu le mandat qu'ils m'avaient donné, et je ne le reprendrai que s'il m'est renouvelé librement par votre confiance.

— Cette déclaration ne me surprend pas de votre part, — répliquait M. Ribot; — mais je tiens à vous dire que vos scrupules n'ont pas de raison d'être... Nous nous connaissons depuis longtemps. Vous me croirez si je vous affirme que j'ai applaudi à la décision qui vous a confié notre ambassade à Rome. Ma confiance vous est tout entière acquise. Je vous demande de me continuer le concours que vous donniez à mon prédécesseur et auquel j'attache personnellement beaucoup de prix...

L'accord ne pouvait s'établir d'une façon plus nette ni plus courtoise. Restait à savoir s'il existait aussi complètement sur le caractère de la mission que j'aurais à remplir.

Ce fut le sujet d'un long échange de vues, portant sur les événements qui avaient modifié nos rapports avec l'Italie, sur l'intérêt qu'il y avait à détendre ces rapports,

à ramener les esprits à des idées de rapprochement, à faciliter de la part de nos voisins une évolution que plusieurs symptômes permettaient de considérer comme possible.

Le programme de M. Ribot ne différait, par aucun trait essentiel, du programme adopté par l'administration antérieure : mêmes principes, même but, même méthode.

La crise ministérielle ne soulevait donc aucune des objections que j'avais pu redouter. Désormais fixé sur les vues du nouveau cabinet et fort de sa confiance, je n'avais qu'à me rendre en Italie, pour y suivre la ligne politique qui avait depuis longtemps mon adhésion réfléchie.

Avant d'exposer les débuts d'une mission qui devait se prolonger près de huit années, je ne crois pas inutile de rappeler quelle était alors la situation respective de l'Italie et de la France. En délimitant le champ qui s'ouvrait au nouvel ambassadeur, cette étude permettra de se rendre un compte plus sûr des moyens qu'il avait à mettre en œuvre, et des motifs qui l'encourageaient à entreprendre une tâche dont il était loin de se dissimuler les difficultés.

LIVRE PREMIER

LA LUTTE ÉCONOMIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

1881-1890

CHAPITRE PREMIER

NOTRE ÉTABLISSEMENT EN TUNISIE

Établissement du protectorat français sur la Tunisie ; ses conséquences au point de vue de nos rapports avec l'Italie.

1884

Pour définir l'état de nos rapports avec l'Italie en mars 1890, il importe de rappeler les événements qui en avaient, durant les années précédentes, altéré le caractère. Les griefs que les deux pays faisaient respectivement valoir avaient leur origine et leur principale raison d'être dans l'occupation de la Tunisie par la France, dans l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande, enfin dans la rupture des conventions conclues entre les deux pays en matière de navigation et de commerce. Si l'on ajoute les procédés qui spécifiaient la méthode gouvernementale de Crispi, et les imprudences respectives de la presse, on aura réuni tous les éléments nécessaires pour expliquer le refroidissement survenu et en mesurer la gravité

La crise avait commencé en 1881, pour atteindre, en 1888, la période aiguë de son évolution; depuis lors, divers symptômes semblaient indiquer que l'intensité s'en affaiblissait progressivement, et qu'après une période

d'agitations fiévreuses, on abordait une ère de calme et de rapprochement.

La démonstration résultera de l'exposé détaillé des faits dont je viens de faire mention.

Ce n'est pas ici le lieu d'écrire l'histoire de notre établissement en Tunisie. Du reste, cette histoire n'est plus à faire : elle a été fixée définitivement, dans un beau livre, composé par un témoin et un ouvrier de la première heure, appuyé sur des documents et sur des observations, dont les critiques les plus intéressés n'ont pas réussi à ébranler l'autorité (1).

Je me bornerai donc à rappeler que, bien avant le traité du Bardo, nos intérêts algériens nous obligeaient à défendre la Tunisie contre les entreprises de toute puissance européenne, et nous imposaient même le devoir d'y exercer une influence prépondérante. Nos revendications à cet égard étaient connues de tous, et, l'on peut dire, admises par ceux-là mêmes qui avaient les motifs les plus plausibles et les moyens les plus efficaces d'y contredire. Personne n'ignorait que, durant le congrès de Berlin, la question avait fait l'objet de pourparlers décisifs entre les représentants de la Grande-Bretagne et nos plénipotentiaires, qui tenaient à s'assurer, pour l'avenir, de sérieuses garanties. Envisageant même l'éventualité de notre établissement dans la Régence, lord Salisbury avait été alors jusqu'à faire à M. Waddington la déclaration suivante, dont le texte figure dans une dépêche connue : « En ce qui concerne un événement qui peut être encore lointain, je me bornerai à dire que l'attitude de l'Angleterre n'en sera pas modifiée. Elle continuera à

(1) *La politique française en Tunisie. — Le protectorat et ses origines* 1854-1891), par M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. Paris, Plon, 1891.

reconnaître, comme elle le fait à présent, les effets naturels du voisinage d'un pays puissant et civilisateur comme la France, et elle n'a pas à mettre en avant de prétentions contraires. »

Dès cette époque, les Italiens étaient éclairés sur nos vues, aussi bien que sur l'isolement dont ils étaient menacés, s'ils persistaient à comprendre la Tunisie dans leurs projets d'expansion. Le plus sage pour eux eût donc été de se borner à la consolidation du *statu quo* par les voies diplomatiques. Mais leur prudence ne sut pas résister, cette fois, à un entraînement, dont l'explication se trouve dans la proximité de la Régence, dans le développement de leur colonie tunisienne, dans leurs traditions historiques où se mêlaient les souvenirs de Carthage et des guerres puniques, dans les déceptions du congrès de Berlin, où ils avaient dû se résigner à « la politique des mains nettes », peut-être enfin dans l'enivrement produit par la prestigieuse fortune de leur jeune royaume.

Quoi qu'il en fût, leur politique tunisienne ne tardait pas à prendre un caractère inquiétant pour nos intérêts. Partout et en toutes occasions, nous les rencontrions dans la Régence, cherchant à nous écarter des positions acquises pour y prendre notre place, se préparant plus ou moins ouvertement les moyens d'une action exclusive.

Qui ne se souvient des débats parlementaires de 1879, où leurs visées se révélaient au Montecitorio? de la nomination de M. Maccio comme consul général à Tunis? du zèle excessif de cet agent et de ses démêlés incessants avec le représentant de la France, M. Roustan? de l'activité des « irrédentistes tunisiens », qui encourageaient et surveillaient son ardeur? de la campagne ardente engagée par l'*Avenir de Sardaigne* et par le *Mostakel*, deux journaux

imprimés en territoire italien et fondés tout exprès pour miner notre crédit en Tunisie? de l'acquisition du chemin de fer de la Goulette, acquisition faite au détriment d'une société française par la compagnie Rubattino, et opérée grâce à un subside voté par les Chambres italiennes sur la proposition même du gouvernement royal? des pressions exercées sans relâche sur l'administration beylicale, pour la détacher de la France et la pousser aux plus téméraires résistances?

Les choses en étaient arrivées à ce point que le premier incident sérieux devait faire éclater le conflit, et nous placer, sous peine de déchéance, dans la nécessité d'en finir, en prenant les garanties indispensables pour faire prévaloir notre influence dans la Régence, en écarter toute ingérence étrangère et consolider ainsi la sécurité de nos possessions algériennes.

Les incursions des kroumirs sur notre territoire et l'appui donné par le gouvernement beylical à ces tribus indisciplinées vinrent, au début de l'année 1881, nous fournir opportunément l'occasion d'agir avec énergie. Jules Ferry la saisit. Un corps expéditionnaire fut aussitôt rassemblé sur la frontière tunisienne. Le 24 avril, nos troupes entrèrent dans la Régence. Le 12 mai, le général Bréart fit signer au Bey le traité qui régularisa notre occupation et plaça définitivement la Tunisie sous notre protectorat. — On sait le reste.

D'après ce court exposé, on voit que nos voisins du sud-est étaient pour beaucoup dans les motifs qui avaient déterminé et précipité notre action. C'est à eux-mêmes surtout qu'ils avaient à s'en prendre du dénouement survenu. Le fait a été reconnu, dans le temps même, par un certain nombre de leurs hommes d'État, aussi patriotes qu'avisés, mais qui ne permettaient pas à la passion poli-

tique de troubler la sérénité de leur jugement. On peut en donner pour exemple l'extrait suivant d'une lettre adressée, le 12 août 1881, par M. Lanza, à la *Deutsche Revue* de Berlin :

« Après avoir fondé par de lourds sacrifices sa colonie algérienne, on comprend très bien que la France avait intérêt à s'opposer à ce que vînt s'établir sur ses flancs l'influence de tout autre Etat, qui aurait pu empêcher et arrêter le développement de sa puissance sur la côte méditerranéenne de l'Afrique. Le gouvernement italien fit dernièrement une tentative malheureuse en ce sens. Ses vues tendant à surmonter artificieusement la France au moyen de l'achat du chemin de fer de la Goulette ont offert à cette puissance l'occasion et le prétexte de mettre à exécution son plan ambitieux... »

Il aurait fallu bien mal connaître la nature humaine pour espérer que, devant le fait accompli, les Italiens se résignassent tout de suite. Leur première humeur passée sur les ministres responsables, ils ne tardaient guère à accuser le gouvernement de la République d'avoir abusé de leur confiance, en intervenant, au mépris d'engagements formels, pour modifier le *statu quo* par un coup de force.

Cet injuste reproche a déjà fait l'objet de réfutations péremptoires. Cependant, je ne négligerai pas l'occasion qui se présente d'y ajouter mon témoignage personnel. En 1881, j'étais au quai d'Orsay, bien placé pour suivre les délibérations auxquelles les affaires tunisiennes donnaient lieu dans les conseils du gouvernement. Je puis affirmer qu'au début de cette même année, ni le président du Conseil, Jules Ferry, ni le ministre des affaires étrangères, Barthélemy-Saint-Hilaire, n'avaient encore en vue l'occupation de la Tunisie. — « Nous n'entrerons pas sur le territoire de la Régence, — déclarait alors Barthélemy-Saint-Hilaire, — tant que nous ne serons pas absolument

forcés de nous faire justice nous-mêmes, et que nous n'aurons pas épuisé les voies diplomatiques. » Gambetta, qui exerçait une influence considérable sur le parlement et sur l'opinion, ne semblait pas favorable à l'occupation. Depuis trois années, les ministres qui s'étaient succédé au quai d'Orsay n'avaient cessé de répéter à l'ambassadeur d'Italie « que nous désirions ne rien changer au *statu quo* tunisien : que nous n'avions aucune vue d'annexion, mais que nous ne laisserions pas l'Italie établir une influence supérieure ni même égale à la nôtre. »

Je puis ajouter enfin, sans crainte de contradiction, qu'à de nombreuse reprises et jusque dans les premiers mois de 1881, M. le marquis de Noailles, notre ambassadeur à Rome, s'évertuait, dans toutes ses visites à la Consulta, à signaler à l'attention du gouvernement royal les imprudences du consul général d'Italie à Tunis et le danger qu'il y avait à pousser les choses à un point qui nous forçât à nous départir de l'attitude passive où nous restions encore par amour de la paix et par égard pour l'Italie. Impossible de se méprendre sur la signification très nette de ces avertissements réitérés. Aucun compte n'en fut tenu à Rome. Était-il permis, après l'événement, de parler de surprise et de foi violée?

Cependant la légende persista de l'autre côté des Alpes. Onze ans plus tard, des journaux italiens affirmaient encore qu'au moment de l'entrée de nos troupes en Tunisie, l'ambassadeur d'Italie à Paris avait reçu l'assurance officielle que la France ne s'emparerait pas de la Régence, dont l'occupation cesserait après l'assentiment donné par le Bey à certaines conditions sans importance pour les tiers. Il n'est donc pas hors de propos de reproduire, une fois de plus, le démenti que Jules Ferry et Barthélemy-Saint-Hilaire ont alors opposé à ces alléga-

tions sans fondement. Voici le texte de leur lettre collective au journal l'*Estafette* :

Paris, 22 octobre 1892.

Monsieur le Directeur,

Au cours des polémiques qu'a soulevées, dans ces derniers jours, la préface écrite, par M. Jules Ferry, pour le livre de M. Faucon sur la Tunisie, divers journaux de Rome et de Naples ont affirmé :

« Qu'au moment de l'occupation de la Régence par les troupes françaises, le général Cialdini, ambassadeur d'Italie, aurait reçu de M. Barthélemy-Saint-Hilaire l'assurance formelle que la France ne s'emparerait pas de la Tunisie, et qu'aussitôt que le bey aurait consenti à une rectification de frontières du côté de l'Algérie, l'occupation militaire cesserait totalement, y compris celle de Bizerte ;

« Que ces déclarations auraient été confirmées par un télégramme « dicté au ministre des affaires étrangères, en présence « de l'ambassadeur d'Italie, par le cabinet du président de la « République. »

Et l'on ajoute que le « brouillon de ce télégramme, de la main de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, doit se trouver dans les papiers laissés par le général Cialdini. »

Ce récit ne contient pas un mot de vérité : c'est une invention pure, à laquelle nous donnons le plus absolu démenti. Nous l'aurions laissée passer avec tant d'autres, si la précision voulue des détails ne risquait de faire illusion à quelques personnes de bonne foi au delà des Alpes.

Mais quand on prend la responsabilité de telles assertions, on les prouve. Il existe, selon ces journaux si bien informés, un télégramme écrit par M. Barthélemy-Saint-Hilaire : qu'on le produise !

Agréez, etc., etc.

Signé : Barthélemy-Saint-Hilaire.
Jules Ferry.

Aucune réplique n'a jamais été faite à ce démenti, à cette mise en demeure. Aucune réfutation motivée n'a

jamais infirmé la valeur des arguments ni l'authenticité des faits, dont on a lu plus haut le résumé.

Quoi qu'il en fût, l'occupation de la Tunisie soulevait contre la France, dans toute la péninsule, un mécontentement, dont l'amertume n'était pas encore amortie en 1890. Suivant le mot d'un de leurs orateurs, les Italiens s'étaient habitués, depuis la constitution de leur unité nationale, à considérer « la Tunisie comme la porte ouverte à l'expansion de l'Italie (1). » Ils avaient applaudi à tous les efforts tentés, durant les années précédentes, pour y substituer leur influence à la nôtre. Notre intervention déjouait leurs calculs et ruinait leurs espérances. Aussi n'y voyaient-ils qu'un abus de force, un attentat contre leurs droits. Une blessure d'amour-propre s'ajoutait aux regrets de la partie perdue. — « C'est une épine à jamais fixée dans nos cœurs, » — me disait, il y a peu d'années, un diplomate italien.

En d'autres temps et en d'autres conditions, un conflit aurait pu naître de l'événement. Mais le danger n'en était pas à craindre en 1881. Nul n'ignorait que l'Angleterre avait depuis longtemps pris son parti de notre établissement à Tunis. L'Allemagne, comme l'Autriche-Hongrie, s'en désintéressait; on soupçonnait même le prince de Bismarck de nous avoir encouragés, avec l'arrière-pensée de jeter une pomme de discorde entre les deux grands États latins, d'isoler la France et d'attirer l'Italie dans l'orbite allemande. La Turquie était impuissante. L'Espagne ne voyait, en dehors du Maroc, aucun motif de se préoccuper de notre action dans la Méditerranée.

Ainsi l'Italie n'aurait eu à compter sur aucun appui, si elle avait, un moment, nourri l'idée d'engager avec nous

(1) Discours de Damiani à la Chambre italienne des députés.

une lutte ouverte à propos de la Tunisie. Le sens pratique, qui distingue la diplomatie italienne, la détournait d'une pareille faute. Mais elle ne tardait pas à tirer de l'aventure un enseignement, qui allait, pour longtemps, la faire dévier de ses voies naturelles et la séparer de la France : c'est qu'il lui fallait, à tout prix, sortir d'un isolement qui la condamnait à l'immobilité et à l'impuissance, tout en la laissant exposée, sans garantie, aux heurts du contact avec de puissants voisins.

Un rapprochement avec la France républicaine, personne n'y songeait alors dans le royaume. Restait la ressource, depuis longtemps étudiée, de se tourner vers les puissances centrales. Sans doute, la résolution était grave et grosse de conséquences; mais les intérêts dynastiques croyaient trouver leur compte dans une entente avec les grands États monarchiques, et l'opinion publique ne s'y montrait pas défavorable après les mécomptes récemment subis.

Ainsi l'on peut dire que l'entrée de la France en Tunisie a été la cause occasionnelle de l'accession de l'Italie à la ligue austro-allemande; mais il convient de ne pas perdre de vue que le projet même de cette accession était depuis longtemps caressé et qu'il se recommandait aux conseils de la couronne par des considérations politiques où le dépit et le ressentiment n'avaient aucune place.

Le pas fut résolument franchi et la Triple-Alliance constituée l'année suivante, en 1882.

J'en ai dit assez pour montrer le trouble jeté par l'affaire tunisienne dans nos relations avec l'Italie. Après neuf années écoulées, il était d'autant plus nécessaire d'en tenir compte, qu'en dépit de la consolidation continue de notre protectorat tunisien, un grand nombre d'Italiens se refusaient encore à considérer la question

comme close. N'avaient-ils pas, en 1868, conclu avec le Bey un traité, dont nous avions nous-mêmes garanti le maintien, et qui leur assurait, pour quelques années encore, une situation privilégiée dans la Régence? A l'échéance de cet acte, la situation se serait peut-être modifiée de telle sorte qu'elle leur fournirait les moyens de reprendre pied à la faveur des anciennes capitulations, de revenir sur les faits accomplis, avec le concours des autres puissances unies par les mêmes intérêts? En 1890 encore, certains de leurs hommes d'État escomptaient ouvertement les résultats d'un pareil calcul. Nous pouvions dès lors tenir pour probable qu'ils fermeraient l'oreille à toutes propositions générales d'arrangement, tant que les événements et la force des choses n'auraient pas annulé dans leurs mains les moyens dont ils se proposaient de se servir pour provoquer la revision du litige. De là, sans doute, une cause d'atermoiements, qui ne disparaîtrait pas avant 1896, c'est-à-dire avant l'échéance même du traité italo-tunisien.

Inutile d'insister plus longtemps sur les conséquences de notre occupation tunisienne. Si nos voisins y voyaient contre nous un motif de plainte, nous relevions à leur charge un grief autrement sérieux dans la résolution qui les avait, quelques mois plus tard, inféodés au système allemand. Parlons donc de la *Triple-Alliance*, où ils s'étaient délibérément engagés, et qui, en 1890 encore, pesait d'un poids lourd sur les relations des deux pays.

CHAPITRE II

LA TRIPLE-ALLIANCE (1)

Conclusion de la Triple-Alliance (20 mai 1882). — Traité de réassurance entre l'Allemagne, la Russie et l'Autriche-Hongrie (1884). — Etablissement des Italiens à Massouah (janvier 1885). — Robilant à la Consulta (septembre 1885.) — Bataille de Dogali (janvier 1887). — Démission de Robilant. — Premier renouvellement de la Triple-Alliance (mars).

1882-1887

La publication de notre traité de protectorat sur la Tunisie (12 mai 1881), provoquait, par contre-coup, la chute du ministère de Cairoli (14 mai), qui se sacrifiait en expiation d'un événement considéré, autour de lui, comme un échec national. Quelques jours plus tard (29 mai), Depretis formait un autre cabinet, où il se réservait le portefeuille de l'intérieur, pour confier à l'un des plus distingués jurisconsultes du royaume, Mancini, la direction des affaires étrangères. Les deux ministres se disaient hautement animés du désir de conserver avec la France de bonnes relations. Toutefois, au contraire du président du Conseil, Mancini avait des tendances connues vers un rapprochement avec les puissances centrales; c'était aussi le but déclaré de son collaborateur, le baron Blanc (2), qu'il s'adjoignait comme secrétaire général à la Consulta.

(1) Ce chapitre a été déjà publié, en partie, dans la *Revue de Paris* du 1er avril 1901.

(2) Le baron Blanc s'était formé à l'école de Cavour, dont il avait été

Les premiers actes du nouveau cabinet semblaient témoigner qu'il n'entendait pas se départir d'une politique de recueillement, afin d'appliquer tous ses soins au développement des forces militaires du royaume et de se préparer ainsi de plus puissants moyens d'action pour l'avenir. Mais l'attitude des Chambres et le ton de la presse indiquaient déjà qu'il aurait à prendre parti plus tôt peut-être qu'il ne le désirait. Le moindre choc devait suffire pour précipiter le mouvement.

Tel fut l'effet du regrettable incident qui survint à Marseille, le 17 juin suivant.

La ville fêtait, ce jour-là, des régiments qui revenaient de Tunisie. Aux acclamations qui saluaient nos soldats se mêlaient plusieurs coups de sifflet. Aussitôt la foule de s'en prendre à des Italiens signalés comme les auteurs de l'inconvenante et imprudente manifestation. De là, des rixes sanglantes, suivies d'une panique, qui provoquait l'exode précipité de beaucoup de membres de la colonie italienne, très nombreuse dans le département.

On imagine les impressions produites au delà des Alpes par la nouvelle de ces troubles et par les récits exagérés des transfuges. Les deux gouvernements parvenaient aisément à s'entendre par un échange de loyales explications. Mais la presse s'emparait des faits survenus, pour en dénaturer le caractère. Des feuilles italiennes les présentaient comme des représailles des Vêpres Siciliennes; des manifestations anti-françaises se succédaient dans la plupart des grandes villes.

le secrétaire particulier ; en 1870, lors de l'entrée des Italiens à Rome, il avait pris part aux négociations suivies avec la chancellerie pontificale pour le règlement du nouvel ordre de choses. Sa carrière diplomatique s'était dès lors poursuivie rapidement. En 1890, il était ambassadeur à Constantinople. Nous le retrouverons à la Consulta, en 1893, comme ministre des affaires étrangères, dans le second cabinet de Crispi.

Il n'en fallait pas davantage pour que l'opinion publique, en se prononçant bruyamment pour l'alliance avec les puissances centrales, entraînât le gouvernement du roi sur la pente où il glissait déjà. Dès la fin de juillet, le *Diritto*, considéré comme un organe officieux du ministre des affaires étrangères, faisait ressortir les avantages d'une entente avec l'Autriche et l'Allemagne, pour garantir la paix européenne et assurer à l'Italie l'appui dont elle avait besoin.

Cependant des négociations s'ouvraient à Paris, vers le même temps, pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce, qui fut signé, le 3 novembre 1881. On pouvait espérer qu'il en résulterait quelque apaisement, et qu'une entente économique aurait pour effet de rapprocher les deux pays, en resserrant leurs intérêts matériels.

Mais le branle était donné en sens contraire, et rien ne devait plus arrêter le mouvement. Orateurs et publicistes de tous les partis continuaient leurs efforts, en Italie, pour faire agréer l'idée d'une alliance avec les empires du centre.

La cause semblait déjà gagnée, quand le bruit se répandait tout à coup que le roi allait se rendre en Autriche, pour y saluer l'empereur. Cette démarche avait été retardée jusque-là, disait-on, par les objections du comte de Robilant, ambassadeur d'Italie près François-Joseph, et de Depretis lui-même. Mais les conseils des partisans de l'alliance allemande l'emportaient définitivement. Le 27 octobre 1881, les souverains des deux monarchies, séparées par un antagonisme séculaire, se rencontraient à Vienne. Comme pour mieux marquer le caractère politique de son voyage, le roi Humbert s'était fait accompagner par Depretis et Mancini. Les considérations qui l'avaient déterminé étaient de telle valeur que ses ministres avaient même négligé de s'assurer préalablement si sa visite lui serait rendue à Rome. Et l'on sait

qu'aujourd'hui encore, après plus de vingt ans, Sa Majesté impériale et royale apostolique, par égard pour ses sujets catholiques et pour l'hôte auguste du Vatican, s'abstient de confirmer par sa présence au Quirinal la garantie territoriale qu'Elle a promise à son allié d'Italie.

En 1881, cette conséquence n'était pas prévue. Aussi le voyage du roi à Vienne était-il généralement vu avec faveur dans la péninsule. J'ai à peine besoin d'ajouter qu'il ne faisait pas l'objet de commentaires aussi bienveillants en France. Avec raison, on y voyait, ici et là, comme le préliminaire d'une accession de l'Italie au traité défensif, qui unissait, depuis le 7 octobre 1879, l'Allemagne à l'Autriche-Hongrie, et que la chancellerie de Berlin, après la dissolution de l'alliance des trois empires, avait combiné dans une pensée de préservation particulière contre son voisin de l'Est. Il était à présumer que le prince de Bismarck ne laisserait pas fuir l'occasion de renforcer la combinaison, en y attirant l'Italie, pour avoir contre la France une garantie analogue à celle qu'il s'était assurée contre la Russie.

Et, de fait, si quelques hésitations subsistaient encore à Rome, la diplomatie du chancelier ne tarderait pas à en avoir raison. Il lui suffisait, pour cela, d'exciter les inquiétudes du gouvernement royal, en affectant des dispositions favorables au Vatican et en faisant ouvertement des avances en vue d'une réconciliation avec le Saint-Siège. C'était le moyen d'attirer les Italiens dans une alliance, dont le premier avantage serait de les garantir contre toute tentative d'une restauration du pouvoir temporel, favorisée ou tolérée par l'Allemagne. L'histoire du temps établit que le prince de Bismarck n'a pas dédaigné de recourir à une pareille tactique et qu'il en a retiré les effets attendus.

A la fin du mois de décembre 1881, les ambassadeurs du roi Humbert à Vienne et à Berlin faisaient discrètement connaître au gouvernement de chacun des deux empires que l'Italie s'engagerait volontiers avec eux dans un pacte d'alliance défensive, pacte fondé sur la base d'une garantie territoriale réciproque. Les négociations s'entamaient à Vienne, en février 1882 : l'Autriche-Hongrie y était représentée par le comte de Kalnoky, président du conseil et ministre des affaires étrangères; l'Allemagne, par le prince de Reuss, et l'Italie, par le comte de Robilant, tous deux ambassadeurs près l'empereur François-Joseph.

Le 15 mai suivant, le nouveau traité franco-italien de commerce, approuvé par les parlements respectifs, était mis en vigueur simultanément dans les deux pays. En France, le nombre était grand de ceux qui comptaient sur cet accord économique pour resserrer les intérêts communs et rapprocher les esprits. Vain espoir.

Cinq jours plus tard, le 20 mai 1882, les plénipotentiaires des trois monarchies signaient, à Vienne, le traité célèbre de la *Triple-Alliance*, qui devait, pour un long bail, lier l'Italie à l'Allemagne au point de vue de la politique continentale.

Le texte du traité n'a pas été publié. Personne n'ignore toutefois qu'il a un caractère purement défensif et qu'il institue une garantie territoriale réciproque, chacun des contractants s'étant obligé à contribuer à la défense de celui des autres alliés qui ferait l'objet d'une agression étrangère. On sait, en outre, que le pacte était conclu pour une durée de cinq ans, et qu'il devait par conséquent, à moins d'un renouvellement formel, prendre fin le 20 mai 1887. On n'a d'ailleurs, pour en mesurer la portée, qu'à se reporter au traité d'alliance passé le 7 octobre 1879 entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie

et dont le texte a été rendu public, en 1888, par les parties elles-mêmes; c'est cet acte qui a servi de base à la Triple-Alliance par l'accession de l'Italie : on peut donc en tirer les éléments suffisants pour reconstituer, par induction, le pacte de 1882, en tenant compte des intérêts que les trois États contractants avaient en vue.

L'Italie en retirait la promesse d'un double appui contre une agression éventuelle de la France, et aussi un gage de sécurité pour ses frontières du Nord-Est, qui ne pouvaient plus être menacées par l'Autriche-Hongrie, son alliée; elle y gagnait de plus, par l'effet même des clauses de garantie territoriale, une assurance contre toute tentative étrangère ayant pour objet la restauration de la puissance temporelle de la papauté. Par contre, elle avait à mesurer les conséquences de la situation nouvelle où la plaçait, au regard de la France, une alliance qui mettait à sa charge l'obligation de garantir à l'Allemagne les conquêtes de 1870-71.

Au début de ses négociations avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, le gouvernement italien avait demandé davantage. Sous le coup des préoccupations entretenues par l'affaire de Tunis, il aurait voulu l'addition d'une clause obligeant les parties à se prêter un concours réciproque pour la protection d'intérêts étrangers à l'objet même de l'alliance, notamment pour le maintien du *statu quo* méditerranéen. Les cabinets de Berlin et de Vienne n'avaient pas consenti à enchaîner leur liberté d'action pour des éventualités qui ne leur importaient pas ou ne retenaient pas au même degré leur sollicitude. L'Italie avait dû se contenter, par suite, d'une déclaration impliquant de la part des contractants la promesse de soumettre à un mutuel et amical examen les grandes questions politiques qui pourraient, en dehors du *casus fœderis*, intéresser plus particulièrement l'un deux.

Sur l'initiative du gouvernement austro-hongrois, les trois alliés étaient convenus que le traité du 20 mai 1882 conserverait un caractère strictement confidentiel, et que l'existence même n'en serait pas révélée.

Le secret en était si bien gardé tout d'abord que, durant les mois suivants, la diplomatie française ne réussissait pas à démêler ce qu'il y avait de fondé dans les bruits qui circulaient à ce propos. C'est seulement au commencement de 1883, qu'elle était définitivement fixée sur la réalité et sur la nature d'un arrangement, auquel Mancini lui-même ne craignait pas de faire de transparentes allusions au cours de certains débats parlementaires. Elle y était si bien préparée déjà, qu'elle ne pouvait s'en émouvoir. Mais il en était autrement chez nous de l'opinion publique, incapable d'accepter avec une philosophie muette la nouvelle d'une évolution politique qui faisait de l'Italie, affranchie avec notre concours, unifiée et promue au rang de grande puissance, la garante du traité de Francfort et de notre démembrement.

Les commentaires provoqués en France par l'événement témoignaient d'une douloureuse émotion et ne s'imposaient, dans la forme, aucun ménagement. Il y avait là une menace de danger qui ne pouvait échapper à l'attention de Depretis et de Mancini Le premier avait donné, sans enthousiasme, son acquiescement à la ligue allemande, et seulement après s'être laissé persuader, par les affirmations de son collègue, que le nouveau système, ayant un caractère exclusivement défensif, n'offrait rien de contraire au maintien des bons rapports avec la France. Mancini en était convaincu peut-être, sa dialectique de juriste italien n'y découvrant aucune incompatibilité de droit. Toujours est-il — et c'est justice de le constater — que les deux ministres, durant leur passage au pou-

voir, ne négligeaient aucune occasion d'établir, par leurs discours et par leurs actes, qu'ils envisageaient uniquement le traité de 1882 comme une garantie de sécurité dont nous n'avions pas à nous préoccuper en temps de paix, et dont les stipulations ne devaient en rien contrarier le cours normal de nos relations avec l'Italie. Ainsi s'explique la tranquillité des cinq années qui suivirent la conclusion de la Triple-Alliance. C'est durant cette période que nos échanges avec l'Italie atteignirent le plus haut degré de développement, à la faveur du traité de commerce de 1881; c'est dans cette période encore que fut conclu, à la suite des plus courtoises et des plus conciliantes négociations, l'arrangement du 25 janvier 1884, par lequel le gouvernement royal consentait à la suspension de son tribunal consulaire en Tunisie, pour confier ses nationaux à la juridiction de nos magistrats. Ces heureux résultats étaient dus, pour la plus grande part, à la conception que Depretis et Mancini se faisaient de l'arrangement passé avec les puissances centrales, et à la sagesse de leur attitude. Il est regrettable que leurs traditions n'aient pas été scrupuleusement observées par tous leurs successeurs.

La Triple-Alliance durait depuis près de deux ans déjà, sans que les Italiens en eussent tiré aucun profit appréciable, quand un événement imprévu vint mettre à l'épreuve leur confiance en ce pacte tutélaire. Il ne s'agissait de rien moins que d'un nouveau rapprochement entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie. Le bruit, qui s'en répandait au commencement de 1884, ne rencontrait tout d'abord qu'une incrédulité générale. Mais aucun doute n'était plus possible, en septembre, après la rencontre de Guillaume Ier et de François-Joseph avec

Alexandre III. D'après les informations concordantes des chancelleries, les trois empereurs s'étaient réunis à Skiernewice, afin de ratifier un traité secret, conclu pour trois ans, le 21 mars précédent, et par lequel ils s'engageaient réciproquement à une bienveillante neutralité pour le cas où l'un d'eux serait attaqué par une autre puissance.

C'était la première application du principe de réassurance, imaginé par le prince de Bismarck et dont sa diplomatie, aussi avisée que peu scrupuleuse, devait lui inspirer, quelques années plus tard (1889), une nouvelle et dernière épreuve. Par le pacte de la *Triplice*, le gouvernement allemand s'était acquis le concours de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie contre toute agression de ses voisins de l'Ouest ou de l'Est; par le traité du 21 mars 1884, il réussissait à se prémunir contre l'éventualité d'une coalition franco-russe, dont sa prévoyance devait être, jusqu'au bout, hantée comme par un cauchemar.

L'Autriche-Hongrie trouvait aussi son compte dans cette combinaison, qui la mettait à couvert contre les risques d'un conflit avec la Russie, alors que la Triple-Alliance garantissait ses frontières du Sud-Ouest.

L'Italie seule était oubliée ou sacrifiée dans le système nouveau. Non seulement elle n'avait aucun avantage à en espérer; mais elle ne pouvait pas se dissimuler que l'entente renouée entre les trois empires réduisait, dans une forte mesure, l'importance que ses alliés avaient attachée à son concours. Directement garantis contre une attaque de la Russie, ceux-ci n'avaient plus à se préoccuper autant des considérations qui avaient constitué la principale raison d'être de la Triple-Alliance, ni, par conséquent, de l'appoint que l'Italie restait tenue de leur fournir. Sans doute, l'Italie continuait, grâce au pacte toujours subsistant de 1882, à être protégée contre

une attaque de la France, attaque bien improbable d'ailleurs; mais elle comprenait que son rôle était très amoindri dans la *Triplice* et qu'elle n'y figurait plus sur un pied d'égalité. Encore fallait-il tenir compte du froissement qu'elle ressentait de l'attitude des cours de Berlin et de Vienne, qui venaient de s'engager, à son insu, dans une combinaison dont le résultat était de modifier sérieusement la situation respective des parties, se bornant, pour apaiser ses légitimes susceptibilités, à des assurances vagues sur la nature spéciale des questions négociées à Skiernewice.

Dans un pareil état de choses, le premier soin du cabinet de Rome était d'aviser au moyen de renforcer aussi sa position par des arrangements appropriés à ses intérêts particuliers. Peut-être pourrait-il atteindre ce but par une entente plus intime avec l'Angleterre. Il n'avait plus, grâce à la Triple-Alliance, à se préoccuper de ses frontières du Nord-Est. Un rapprochement avec la première des puissances maritimes complèterait le système, en assurant à l'Italie un concours efficace pour la protection de son littoral étendu. Cet accord exigerait, il est vrai, l'abandon de toute politique indépendante et la renonciation probable à toute velléité d'expansion coloniale dans la Méditerranée. Mais déjà l'Italie avait commencé le sacrifice, en partageant avec nous la faute de se désintéresser de la question égyptienne. Notre établissement en Tunisie la détournait des mirages d'avenir. Son parti était pris. Par crainte de l'hégémonie française sur la grande mer intérieure, elle se jetait dans les bras de la puissance qui tenait déjà Gibraltar, Malte, Chypre et l'Égypte. C'était, à ses yeux, et ce devait être longtemps encore, la condition et la garantie de ce qu'on appelait l'équilibre méditerranéen!

Quelles ouvertures furent alors tentées à Londres? Quel accueil y reçurent ces ouvertures? Les archives diplomatiques n'ont pas livré leur secret. On sait seulement qu'aucun traité formel n'en est résulté. C'était à prévoir : l'Angleterre avait encore pour règle de ne pas compromettre les avantages de son « splendide isolement », en soumettant sa politique extérieure aux entraves d'une alliance continentale (1). Peut-être aussi le gouvernement de la reine ne jugeait-il pas inutile d'éprouver préalablement le zèle qui s'offrait, et de demander des gages.

Toujours est-il — coïncidence significative — qu'il faut placer en ce temps même les pourparlers suivis à Londres et à la suite desquels l'Italie se décidait, avec l'assentiment et même sur les conseils de l'Angleterre, à prendre pied sur le littoral de la mer Rouge, en occupant Massouah.

Depuis des années, le Khédive entretenait une garnison dans ce port, qui relevait de la souveraineté nominale du sultan. Mais le gouvernement anglais, qui devait, quatorze ans plus tard, se poser contre nous en défenseur intransigeant des droits contestables de l'Égypte sur le Soudan, se désintéressait alors des conquêtes excentriques d'Ismaïl Pacha. Toutes ses préoccupations se concentraient sur la consolidation de son établissement dans la basse vallée du Nil. C'était une tâche dont les difficultés se proportionnaient à la mesure des efforts qu'il avait l'intention d'y appliquer pour l'instant. Il ne voyait, par suite, que des avantages à se libérer de l'oc-

(1) L'Angleterre a depuis lors conclu un traité d'alliance défensive et même offensive avec le Japon (30 janvier 1902). On a vu là le premier signe d'une évolution dans la politique anglaise, l'abandon du « système des mains libres », qui prévalait à Londres depuis près d'un demi-siècle

cupation d'un port éloigné et improductif, pour en passer la charge à une puissance bien disposée.

Le ministère italien, où Mancini conservait encore la direction des affaires extérieures, considérait l'entreprise sous d'autres points de vue. Il y apercevait d'abord le moyen d'inaugurer une politique coloniale et de donner à ses concitoyens comme une compensation des déboires laissés par le congrès de Berlin et par notre établissement en Tunisie. C'était, ensuite, le premier acte d'une coopération concertée avec l'Angleterre, le signe d'une entente tacite, fondée sur la communauté des intérêts, pour la consolidation de l'équilibre méditerranéen et, par conséquent, pour la garantie des côtes italiennes.

Préparée sans retard et sans bruit, une première expédition était dirigée vers la mer Rouge en janvier 1885. Dès la fin du même mois, les troupes italiennes débarquaient à Massouah, sans combat, et y relevaient les garnisons égyptiennes, qui étaient aussitôt rembarquées pour Suez. Le drapeau royal était définitivement arboré sur cette terre d'Afrique, qui réservait de si dures épreuves aux armes et aux finances des nouveaux occupants.

En Italie même, les meilleurs esprits semblaient en avoir déjà le pressentiment. Loin de rencontrer l'adhésion unanime sur laquelle le ministère avait compté, l'entreprise, à peine connue, soulevait dans toute la péninsule des mouvements qui témoignaient des méfiances d'une grande partie de l'opinion. Les divergences se manifestaient bientôt au parlement, où la question faisait, de janvier à mars, l'objet d'une série de débats animés. Mancini y déployait les ressources de sa féconde éloquence, pour faire ressortir les avantages d'une résolution qu'il considérait évidemment comme la grande pensée de son consulat. A ses yeux, l'occupation de

Massouah constituait le plus avisé complément du pacte conclu avec les puissances centrales. Dans un de ses discours, il allait jusqu'à revendiquer pour l'Italie « le mérite principal de la Triple-Alliance, dont le puissant faisceau avait déterminé de bon gré le grand empire du Nord à une politique de rapprochement pacifique, et amené une autre et noble nation à réfléchir s'il n'était pas plus sage d'abandonner les périlleuses pensées de revanche et de rétablir avec l'ancien adversaire des relations régulières, correctes et même bienveillantes, pour porter en de lointaines contrées la puissance de ses armes et son glorieux drapeau (1). » Mais la Triple-Alliance n'impliquait aucune garantie de cet équilibre méditerranéen, qui devait rester le constant objectif de la politique italienne. Loin d'y être contraire, l'occupation de Massouah, effectuée d'accord avec l'Angleterre, servirait à le consolider. — « Pourquoi — demandait le ministre à ses adversaires — ne voulez-vous pas reconnaître que, dans la mer Rouge, la mer la plus voisine de la Méditerranée, nous puissions en trouver la clef, la voie qui nous ramène à une efficace protection contre toute perturbation nouvelle de son équilibre? » — On ne pouvait, comme on l'a fait justement remarquer (2), dire davantage pour suggérer l'idée que l'occupation de Massouah se liait à tout un plan politique, et que des accords spéciaux avaient été stipulés entre l'Angleterre et l'Italie.

Mais les assurances formulées par le ministre italien ne devaient pas être confirmées par les membres du cabinet de Londres, qui se voyait, peu de temps après, dans l'obligation de nier, au parlement, l'existence de sem-

(1) Chambre des députés; séance des 17-18 mars 1885.
(2) *Pagine di storia contemporanea — La triplice e la duplice alleanze*, 1881-1897, par Luigi Chiala. Torino, 1898.

blables accords. Vainement Mancini s'efforçait-il, par la suite, d'établir que l'entreprise coloniale, dont il revendiquait l'initiative et la responsabilité, aurait un avenir fécond, tout en étant exempte de risques, et qu'elle ne devait affecter d'aucune manière les forces ni les alliances continentales de l'Italie. Sa parole convaincue ne réussissait pas à ramener les incrédules. Après plusieurs victoires difficilement remportées, il voyait ses partisans se débander de telle sorte que le budget de son ministère ne passait, au scrutin secret, qu'à une voix de majorité.

Le 18 juin 1885, le président du Conseil annonçait au parlement que le cabinet était démissionnaire.

Onze jours plus tard, Depretis reformait une administration nouvelle, où il se réservait, avec l'intérieur, l'intérim des affaires étrangères, en remplacement de Mancini, qui se retirait définitivement, première victime de la politique coloniale.

Le portefeuille des affaires étrangères ne devait rester que peu de temps entre les mains de Depretis, dont le dessein avait été, dès le début de la crise, de le confier à un diplomate éprouvé, le comte de Robilant, alors ambassadeur à Vienne. Mais celui-ci se souciait peu d'assumer la responsabilité d'une politique dont il était loin d'approuver l'orientation. En 1881, il avait déjà, — comme je l'ai dit plus haut, — formulé des objections contre la visite projetée par le roi Humbert à l'empereur François-Joseph, jugeant au moins prématurée l'initiative d'une entente où l'Italie risquait de ne point occuper une place égale à celle de ses partenaires. Pour les mêmes raisons, il avait ensuite opposé à la négociation de la *Triplice* des résistances, dont les ordres de son gouvernement avaient triomphé, sans le convaincre. L'aventure africaine où Mancini avait poussé l'Italie n'était pas

faite pour ramener un homme qui portait très haut le sentiment de la dignité nationale et souffrait de la voir exposée à des risques lointains et aux exigences de trop puissants alliés. On ne pouvait donc être surpris qu'il eût tout d'abord décliné la charge de suivre la politique engagée contrairement à ses vues.

Mais, après son premier refus, les événements venaient modifier la situation européenne d'une manière qui levait une partie de ses scrupules. Je veux parler de la révolution qui éclatait à Philippopoli et des conséquences qui s'ensuivaient à bref délai.

Le 17 septembre 1885, la Roumélie proclamait son annexion à la Bulgarie. Il était facile de prévoir que la guerre allait éclater entre la Serbie et la Bulgarie, et qu'un pareil conflit, quelle qu'en fût l'issue, amènerait un refroidissement, sinon une rupture, entre les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, malgré les assurances d'amitié et de neutralité consignées dans le traité secret du 21 mars 1884. Du coup, l'Italie recouvrait, au regard de l'Autriche-Hongrie, le rôle qu'elle remplissait, au début, dans la Triple-Alliance, et dont le rapprochement des trois empires avait momentanément amoindri l'importance. Il n'en était que plus utile pour elle d'avoir, à la Consulta, un diplomate expérimenté, résolu et apprécié au dehors. En de telles conjonctures, le patriotisme du comte de Robilant ne pouvait rester sourd à l'appel direct et réitéré de son souverain : le 27 septembre 1885, il était nommé ministre des affaires étrangères dans le cabinet dont Depretis conservait la présidence.

Singulière destinée que celle du comte de Robilant! Avec une rare fermeté de caractère et une grande justesse de vues, il était condamné par les événements, soit

à concourir à des actes qu'il désapprouvait, soit à supporter les conséquences de résolutions dont l'initiative lui était étrangère et dont il avait par avance signalé les dangers. La visite royale de 1881 s'était faite contre son gré : il avait eu pourtant à en préparer les conditions et à y faire figure, comme ambassadeur à Vienne. En cette même qualité, il avait dû négocier ensuite et signer le traité de la Triple-Alliance, qu'il jugeait prématuré et menaçant pour l'indépendance de la politique nationale. C'est lui qui allait, en dépit de ses répugnances motivées, conclure le premier renouvellement du pacte avec les puissances centrales. C'est lui qui devait être entraîné, plus tard, à dénoncer le traité de commerce franco-italien de 1881 et à consommer la rupture économique des deux pays, bien que le maintien de bonnes relations avec la France figurât dans les premiers articles de son programme. On sait, enfin, qu'il avait blâmé, comme aventureuse, l'expédition de Massouah : c'est à lui encore que l'ironie du sort imposait la nécessité d'en poursuivre le développement et réservait la tristesse de sombrer sous le premier échec subi en Afrique par les armes italiennes.

Le ministère de Robilant semblait pourtant débuter sous des auspices particulièrement favorables. Après quelques semaines, le 19 novembre 1885, la guerre déclarée par le roi Milan au prince Alexandre se terminait, à Slivinitza, par l'écrasement de l'armée serbe, et l'Autriche-Hongrie imposait aux belligérants un armistice, bientôt suivi d'un traité de paix. Mais la révolution de Philippopoli, l'attitude du prince Alexandre et surtout l'intervention de l'empereur François-Joseph tendaient les rapports de la Russie avec l'Autriche-Hongrie et même avec l'Allemagne, qui, tout en paraissant se désin-

téresser du sort de la Bulgarie, paralysait par sa seule neutralité l'action du cabinet de Saint-Pétersbourg. Déjà on soupçonnait ce dernier de préparer les voies d'un rapprochement avec la France et de méditer ainsi l'évolution que le prince de Bismarck avait à cœur de prévenir.

L'Italie ne pouvait que profiter du réveil de la question des Balkans et de la lutte d'influence qui se prolongeait entre Vienne et Saint-Pétersbourg. Plus qu'auparavant l'Autriche-Hongrie attacherait du prix à la retenir dans la Triple-Alliance, afin d'assurer la sécurité de ses frontières du sud en cas de conflit avec le grand empire du nord. L'Allemagne y devait également tenir en considération des intérêts de sa principale alliée et des siens propres. Le gouvernement italien se trouvait donc en mesure de reprendre avec les deux puissances la voix délibérative que le traité secret de 1884 lui avait enlevée : il savait la valeur que son concours avait pour elles et il pouvait y mettre le juste prix.

Avec son avisée circonspection, Robilant ne voyait, dans cette situation nouvelle, qu'un motif de plus pour entretenir avec la France les bons rapports qui contribuaient à assurer la liberté de son attitude vis-à-vis de ses alliés.

Une preuve décisive de ses dispositions se trouve dans son empressement à engager des pourparlers avec la République française pour conclure un traité de navigation, conformément aux intentions que les deux gouvernements s'étaient notifiées lors de la signature de la convention commerciale de 1881. Négocié de part et d'autre avec un égal désir d'entente, le traité nouveau était signé le 30 avril 1886. Robilant en saisissait aussitôt le parlement italien, dont il obtenait l'approbation sans difficulté.

Malheureusement, sous l'influence des idées protectionnistes qui primaient dans son jugement toutes les considérations politiques, la Chambre française des députés se montrait moins accommodante et repoussait le traité (juillet 1886).

Inutile d'insister sur l'effet produit au delà des Alpes par ce vote parlementaire, que les partisans de l'alliance allemande exploitaient de leur mieux au détriment des relations franco-italiennes. C'est en vain que la diplomatie de Robilant, soutenue par les sympathies découragées de nos amis, aurait voulu réagir. Dans toute la péninsule on considérait le fait comme un signe du mauvais vouloir, qui poussait aux hostilités la France devenue l'adversaire irréconciliable de l'Italie. Les conséquences en devaient peser, durant plus de douze années, sur les intérêts maritimes des deux peuples. Encore faut-il y chercher l'une des causes principales qui déterminaient le gouvernement royal, à la fin de cette même année 1886, à dénoncer le traité de commerce franco-italien du 3 novembre 1881, et à consommer ainsi la rupture définitive des relations conventionnelles sur le terrain économique.

Je reviendrai plus loin, avec plus de détails, sur l'avortement du traité de navigation et sur la dénonciation du traité de commerce. Il suffit ici de noter, à leur date, les conséquences de ces deux faits par rapport aux dispositions qui subsistaient alors en Italie et aux pourparlers qui s'engageaient déjà, vers le même temps, en vue du renouvellement de la Triple-Alliance.

On doit penser, en effet, que la prévoyance de Bismarck ne demeurait pas inactive en présence des éventualités qui menaçaient l'œuvre de sa diplomatie. L'entente austro-russe se trouvant pour longtemps compromise

par la question bulgare, ses efforts se bornaient, de ce côté, à empêcher une rupture ouverte. Mais il lui restait à prévenir le rapprochement de la France et de la Russie, dont le danger lui apparaissait, à augmenter les forces de l'armée allemande pour la mettre à la hauteur de toutes les circonstances, à reconsolider pour une longue durée le faisceau de la Triple-Alliance, qui le garantissait à l'Ouest et à l'Est.

Dans ce programme arrêté on peut trouver l'explication de l'attitude comminatoire que le chancelier prenait de nouveau, vers la fin de 1886, au regard de la France : il y voyait un moyen d'intimidation pour réprimer les tendances qui semblaient entraîner vers la Russie le nouveau cabinet de Paris, où figuraient MM. Goblet et Flourens, avec le général Boulanger; il y puisait, en outre, un argument pour décider le parlement impérial, devant la menace du péril français, à lui accorder ce qu'on appelait *le septennat militaire*, c'est-à-dire le vote pour sept années du budget de la guerre. Ses efforts n'ayant tout d'abord abouti qu'à une demi-satisfaction, au vote du *triennat*, il n'hésitait pas à provoquer la dissolution du Reichstag (14 janvier 1887), pour en appeler sur cette question même au peuple allemand. Durant la période électorale, il ne négligeait aucun moyen de forcer l'opinion, s'appliquant surtout à accréditer la crainte d'une agression française, qui justifiait les nouveaux et pénibles sacrifices réclamés des contribuables en vue de la défense nationale. Les choses furent même poussées si loin et avec une telle violence, dans l'intérêt de la démonstration, que le maintien de la paix en parut compromis durant quelques semaines. Inutile de rappeler que l'attitude de la France ne fournissait alors aucun motif à cette campagne. C'était simplement l'application

d'une manœuvre familière au chancelier, qui ne répugnait pas à troubler les relations internationales pour le succès de sa politique intérieure. La tactique lui avait réussi déjà et devait lui réussir cette fois encore. Plus docile que son aîné, le nouveau Reichstag s'empressait de voter le *septennat* réclamé par le gouvernement impérial (12 mars 1887). Les nuages qui assombrissaient le ciel de l'Europe se dissipaient aussitôt, comme par enchantement. Et notre ambassadeur à Berlin, M. Herbette, pouvait télégraphier au quai d'Orsay : « L'orage est passé; tout est tranquille : on peut fermer les parapluies et ouvrir les parasols. »

Pour compléter son œuvre de prévoyance, le chancelier n'avait plus qu'à resserrer, pour une nouvelle période, les liens de la *Triplice*. « Le renouvellement anticipé du traité d'alliance entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie fut, on peut le dire, le *bouquet d'artifice*, par lequel le prince de Bismarck voulut saluer la victoire du *septennat militaire*, qui, dans son esprit, devait mettre le gouvernement allemand en situation de jouer mieux qu'auparavant le rôle d'arbitre en Europe (1). »

Aucune résistance n'était à prévoir de la part de l'Autriche-Hongrie. Il n'en était pas de même de l'Italie, avec Robilant, qui ne faisait pas mystère de ses dispositions peu favorables. Aussi le chancelier jugeait-il opportun de s'abstenir de toute proposition directe, afin de ne pas encourager, par trop d'empressement, les défiances et les prétentions qui se faisaient jour à la Consulta. Il avait d'ailleurs, en l'ambassadeur d'Italie à Berlin, un intermédiaire complaisant, qui allait lui épargner l'ennui des premiers pas, en appliquant tout son zèle à vaincre les

(1) *Pagine di storia contemporanea*, p. 465.

hésitations de Robilant. Le comte de Launay, à qui un long séjour à Berlin avait inspiré une considération quelque peu exclusive pour la puissance allemande, était le partisan convaincu de l'union de son pays avec les empires du centre. Il ne voyait pas sans préoccupation approcher le terme du pacte de 1882; il savait qu'à Berlin comme à Vienne, on était prêt à en renouveler les stipulations; il désirait que son gouvernement ne laissât pas échapper l'occasion. Rien d'étonnant, par suite, dans les démarches pressantes qu'il multipliait pour lever les scrupules de son ministre et le décider à prendre l'initiative d'une ouverture formelle en vue du renouvellement de la *Triplice*.

Mais Robilant ne semblait nullement disposé à se laisser convaincre. En 1882 déjà, il n'avait souscrit qu'avec résignation à l'entente allemande, jugeant que l'Italie n'était pas en mesure d'occuper une place égale à celle de ses alliés dans une combinaison dont l'effet certain serait de compromettre les bons rapports avec la France. Ses répugnances avaient été confirmées par la divulgation du traité conclu en 1884 par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie avec la Russie, traité dont la négociation lui apparaissait comme un manque d'égards et une humiliation pour son pays. Enfin il estimait que, dans l'état des choses, la *Triplice* constituait, en faveur des deux plus forts contractants, un pacte léonin, exposait sans utilité l'Italie aux risques d'une guerre continentale et ne lui ménageait aucune garantie pour les intérêts vitaux qu'elle avait à défendre dans la Méditerranée. Pour toutes ces considérations, il faisait d'abord le plus décourageant accueil aux sollicitations de son ambassadeur à Berlin, ne craignant pas de lui exposer, sans ménagements diplomatiques, toute la sévérité de son jugement réfléchi.

On doit à M. Chiala (1) la publication d'une série de lettres échangées à ce sujet entre de Launay et Robilant. Rien de plus intéressant que ce dialogue confidentiel, suivi pendant près d'une année entre les deux diplomates, animés d'un égal patriotisme, mais poussés par une conviction opposée, l'ambassadeur s'appliquant à établir la valeur d'une combinaison où l'Italie serait désormais certaine d'occuper une place honorable, le ministre, plus réservé, appréciant avec scepticisme les dispositions des alliés et se refusant à voir l'intérêt de son pays dans un pacte onéreux et improductif.

Dès le mois de mars 1886, de Launay demandait si le gouvernement royal ne croyait pas opportun d'aborder la question et de faire les premiers pas en vue du renouvellement « amélioré » de l'alliance. Robilant répondait que, pour parler franc, il était médiocrement satisfait de l'attitude de l'Allemagne, « dont les assurances de bon vouloir étaient un peu de l'eau bénite de cour. » A tous égards, il ne jugeait pas le moment convenable pour entamer des négociations, ajoutant que, dans tous les cas, le traité ne pouvait être renouvelé *tel quel*.

Deux mois plus tard, l'ambassadeur revenait à la charge. Sans se montrer aussi opposé qu'auparavant aux négociations, Robilant objectait qu'il aurait besoin de connaître à fond les intentions du prince de Bismarck; que, sans doute, il pourrait, sans trop de peine, se ménager à cet effet, durant l'été, une rencontre avec le chancelier, à Tœplitz ou ailleurs; mais qu'il ne se résoudrait pas à une pareille démarche sans connaître préalablement les conditions d'un nouvel accord, et qu'au surplus, ces conditions devraient être de nature à faire violence à

(1) *Pagine di storia contemporanea*, p. 466 et s.

sa volonté de renoncer au renouvellement de l'alliance. « Pour mon compte, — disait-il en terminant, — je crois que nous n'en ferons rien. »

Aussitôt de Launay de s'emparer de l'idée d'une entrevue des deux ministres, et de pousser Robilant à y donner suite. Il avait, disait-il, des motifs de penser que, cette fois, le chancelier ne se refuserait pas à l'insertion dans le traité d'une clause concernant la protection des intérêts italiens dans la Méditerranée. Le terrain était bien préparé. Pourquoi le ministre du roi ne saisirait-il pas l'occasion qui s'offrait d'aller saluer l'empereur Guillaume à Gastein, où Bismarck se rendrait en même temps? Il ne viendrait à l'esprit de personne de considérer comme une avance une démarche que de simples considérations de courtoisie motiveraient ouvertement, et l'opinion publique en Italie verrait volontiers que le ministre des affaires étrangères ne brillât pas par son absence, comme si les grosses affaires se traitaient à son insu.

Robilant répliquait :

« Il y a du vrai, mon cher ami, dans ce que vous me dites pour m'encourager à prendre l'initiative d'une rencontre avec le chancelier; mais... je ne vous cacherai pas que je n'en ferai *rien*.

« Le prince de Bismarck a fait de belles phrases sur mon compte, quand je suis venu au ministère; mais, en dehors de cela, il n'a pas remué le petit doigt pour accentuer un rapprochement plus pratique vers l'Italie.

« Je ne lui ai pas demandé de me donner de la force; je me passe de son concours pour cela; mais, de son côté, il n'a fait aucun essai en ce genre.

« Décidément l'Italie est fatiguée de cette alliance inféconde, et je ne me sens pas l'envie de la forcer à la renouveler, *car je sens trop profondément qu'elle sera toujours improductive pour nous*. Il est aussi possible que M. de Bismarck se soit trompé à mon égard, ne me connaissant pas du tout, et se soit imaginé

que je me sentirais le besoin de marcher toujours et quand même à sa suite. S'il a cru cela, il s'est étrangement trompé. *Il est donc plus que probable que je ne renouvellerai pas l'alliance*, et que je me réserverai de me lier à bon escient, quand le moment sera venu.

Je désire que, pour ce qui dépend de vous, vous laissiez tout à fait tomber tout échange d'idées sur le renouvellement de l'alliance.

« Si le chancelier désire, lui, entamer des négociations dans ce sens, il n'a qu'à prendre, lui, l'initiative, et à nous faire connaître ses pensées ; mais, comme je vous l'ai dit, il serait fort difficile que nous acceptions de prendre de nouveaux engagements. .

« Lors de la conclusion de l'alliance qui va finir, notre tort a été de prendre l'initiative avec insistance : je l'ai vivement déploré alors; je l'ai dit sur tous les tons à qui de droit; je ne retomberai donc pas dans la faute commise par mon prédécesseur... »

Après une critique aussi sévère du pacte de 1882, il était douteux que le ministre italien se prêtât à en négocier le renouvellement. Dans tous les cas, on n'avait pas à espérer de sa part l'initiative à laquelle on désirait le déterminer. L'attitude nouvelle du comte de Launay, sa réserve même suffisaient pour édifier la chancellerie de Berlin sur les dispositions qui prévalaient à la Consulta. Il fallait donc que les deux alliés du nord se résignassent à faire les premiers pas, s'ils voulaient aboutir, et à prendre le rôle moins favorable de demandeurs.

Leur parti était vite arrêté. Dès le commencement d'août (1886), après s'être concerté à Gastein avec Bismarck, Kalnoky avisait l'ambassadeur d'Italie qu'à Berlin et à Vienne on considérait comme opportune la prolongation de l'entente à trois. Une communication analogue était faite à la Consulta, vers le même temps, par M. de Keudell, ambassadeur d'Allemagne près le Quirinal. Robilant prenait acte de ces déclarations, en faisant observer

qu'il ne croyait pas possible le renouvellement pur et simple de la *Triplice;* il jugeait indispensable d'en compléter le texte par des clauses relatives à la protection des intérêts de l'Italie dans la Méditerranée; et il exprimait le désir que les négociations eussent lieu, non plus à Vienne, mais à Berlin ou à Rome.

Probablement ces prétentions étaient tout d'abord tenues pour excessives à Berlin et surtout à Vienne, où le pacte originaire avait été conclu en 1882, et où l'on ne pouvait envisager avec un complet détachement les revendications formulées en vue des intérêts particuliers de l'Italie dans la Méditerranée. Aussi plus de deux mois se passaient-ils, sans qu'il fût donné suite aux pourparlers.

Cependant Bismarck n'était pas homme à s'arrêter devant de pareils obstacles. Sans trop de peine, il décidait le gouvernement austro-hongrois à consentir au transfèrement à Berlin du siège des négociations. Quant aux nouvelles demandes de l'Italie, il suggérait l'idée que satisfaction pourrait y être donnée au moyen d'accords dont les bons offices de l'Allemagne seconderaient la conclusion entre l'Italie et l'Angleterre, et auxquels l'Autriche-Hongrie participerait, si elle le jugeait utile.

Au commencement de novembre (1886), l'ambassadeur d'Allemagne à Rome proposait officiellement le renouvellement du traité au gouvernement italien, qui répondait en transmettant à Berlin les clauses complémentaires dont il réclamait l'insertion. Les négociations s'engageaient régulièrement. Quelles que fussent les objections par lesquelles l'Autriche-Hongrie en retardait le cours, il n'était pas douteux que la volonté de Bismarck n'en décidât le règlement à l'heure voulue et conformément aux conditions posées par l'Italie. Si Robilant abandonnait la pre-

mière partie de son programme, en se prêtant à un renouvellement de la Triple-Alliance, du moins pouvait-il se flatter d'en compléter les stipulations en un sens favorable à son pays. Ce devait être un succès pour sa diplomatie.

Peut-être faut-il chercher dans ce succès, tenu dès lors pour assuré, un des motifs qui entraînaient le ministre italien à se départir du système de ménagements qu'il s'était imposé à l'égard de la France depuis son arrivée au pouvoir. C'est en ce temps même (décembre 1886) qu'il prenait la grave résolution de dénoncer le traité de commerce franco-italien du 3 novembre 1881. On connaît déjà le fâcheux effet produit, quelques mois auparavant, par l'échec du traité de navigation conclu entre les deux pays. L'impression qui en persistait était sans doute pour quelque chose dans la décision du ministre italien. On peut croire, en outre, que son ombrageuse fierté ne voulait pas se laisser prévenir par la France, qui semblait elle-même disposée à mettre fin au traité commercial. Quoi qu'il en fût, il semble douteux que Robilant se fût laissé, par ces seules raisons, entraîner prématurément à un acte, dont les conséquences ne devaient pas lui échapper, s'il n'avait, au même moment, escompté la reconstitution d'alliances « améliorées », qui permettraient à l'Italie d'encourir avec sérénité les risques d'une rupture économique et politique avec la France.

L'avenir aurait peut-être confirmé la hardiesse de ses calculs, si des circonstances imprévues n'étaient venues, avant l'heure, ébranler ses positions et en compromettre les avantages au regard de ses partenaires : je veux parler de la première épreuve que l'entreprise africaine réservait aux armes de l'Italie.

Il y avait deux ans déjà que les Italiens tenaient Massouah avec une faible garnison, élargissant progressivement leur établissement vers l'intérieur, sans trop se soucier de l'humeur suscitée par leur invasion chez les anciens maîtres de la contrée. Sans doute ils n'ignoraient pas les dispositions hostiles des Abyssins de l'Asmara, commandés par un chef entreprenant, le ras Alula, dont l'autorité prévalait exclusivement dans les hautes vallées voisines et qui avait toujours supporté avec impatience le contact des Égyptiens. Mais de longs mois d'inaction de sa part et une confiance exagérée dans la valeur de leur armement contribuaient à entretenir les nouveaux occupants dans une imprudente quiétude.

Cependant, dans les premiers jours de janvier 1887, des nouvelles alarmantes parvenaient à Rome, où le bruit s'accréditait que le ras Alula s'approchait de Massouah, pour tenter une attaque de vive force. Le 14 janvier, Robilant s'appliquait à atténuer la gravité de ces nouvelles à la Chambre des députés, qui commençait à s'en émouvoir; puis, répondant à un membre de l'assemblée, qui le pressait de communiquer les dépêches reçues par le gouvernement, il s'y refusait péremptoirement, et ajoutait sous forme de péroraison :

« Qu'on m'interroge, si l'on croit qu'il y a quelque chose d'important à savoir; mais que je vienne ici publier les bulletins militaires, ce n'est pas possible. J'en appelle au sérieux de la Chambre : *il ne me paraît pas qu'au moment actuel il convienne, et il ne convient certainement pas, d'attacher autant d'importance à quatre brigands qui peuvent se jeter dans nos jambes en Afrique.* »

La Chambre accueillait par des rires et des approbations cette confiante boutade.

Le 27 janvier encore, le cabinet provoquait lui-même

un nouveau débat parlementaire, afin d'obtenir un vote de confiance qui fortifiât son autorité et dont il sentait le besoin pour maintenir son attitude dans les négociations de Berlin. Il remportait une majorité de 75 voix.

Ce jour-là, on ignorait à Rome que, la veille (26 janvier), le ras Alula, à la tête de plusieurs milliers d'Abyssins, avait attaqué et complètement anéanti, dans les passes de Dogali, une colonne italienne de cinq cents hommes.

La nouvelle du désastre ne parvenait en Italie que le 1er février; elle y produisait une émotion considérable. Le ministère s'empressait de demander au parlement l'ouverture d'un crédit extraordinaire de cinq millions de lires pour l'envoi de renforts en Afrique. Le 4 février, la question était débattue à la Chambre des députés, et Robilant n'hésitait pas, pour enlever un vote de confiance qui lui apparaissait de plus en plus nécessaire, à faire entendre que le règlement d'intérêts bien supérieurs à l'entreprise africaine dépendait de la délibération à intervenir.

Voici comment il s'exprimait :

« Les événements n'ont pas répondu à certaines paroles que j'ai dites, il y a quelques jours; aussi n'éprouvé-je aucune difficulté à reconnaître que ces paroles étaient malheureuses. Je ne mendierai pas d'indulgence à ce propos. Je dirai seulement qu'au moment où je prononçais ces paroles, je tenais pour impossibles les faits qui se sont produits; mais je pensais, comme je le pense encore, *qu'actuellement, dans les conditions générales de l'Europe, l'Italie devait montrer que, quelle que pût être sa situation à Massouah, son action dans ces parages ne pouvait et ne devait être considérée que comme un épisode d'importance secondaire et non susceptible d'affecter notre action en Europe*... L'honorable préopinant a fort bien dit que ce n'est pas le moment de discuter la politique coloniale ou africaine. Il a très bien fait de développer sa pensée, en déclarant nettement que la Chambre

ne doit pas hésiter à condamner le ministère, si elle croit que le ministère s'est trompé. *Un ministère seulement toléré serait en ce moment un malheur pour le pays... Du verdict que le Parlement prononcera aujourd'hui dépendra en grande partie la question de savoir si l'Italie sera encore demain une grande puissance, en état de faire valoir ses intérêts vrais, supérieurs. Le moment est donc solennel. Les questions de personnes ne sont rien en présence de l'Italie dans le monde.* Je n'ai pas le moindre doute que le verdict que vous prononcerez ne soit tel que la grandeur du nom italien n'en soit pas diminuée. Et c'est là mon seul désir. »

A ces dramatiques objurgations, dont les motifs et le but n'échappaient à aucun des auditeurs, la Chambre ne répondait que par une majorité favorable de 34 voix. Le cabinet se voyait menacé par la coalition qui se nouait entre les adversaires de la politique coloniale et les adversaires des alliances allemandes. Aurait-il, en de pareilles conditions, l'autorité nécessaire pour faire face à toutes les difficultés de la situation et surtout pour conduire les négociations de Berlin au terme voulu? Robilant ne le pensait pas. Sa démission entraînait celle du cabinet tout entier (8 février 1887).

Survenue en des circonstances aussi difficiles, la crise devait se prolonger plus de deux mois. Tout d'abord, le roi proposait à Robilant de former une nouvelle administration; celui-ci refusait d'en assumer la charge. Toutefois, le fait même qu'il restait provisoirement à la Consulta suffisait pour établir que la prolongation de son intérim était motivée par des considérations étrangères et supérieures à l'objet des récents débats parlementaires : elle n'avait effectivement d'autre but que de lui laisser le temps d'achever les négociations engagées pour le renouvellement de la Triple-Alliance, négociations dont il avait tous les fils entre les mains et auxquelles

l'échéance prochaine (20 mai 1887) du pacte originaire imprimait un caractère d'urgence.

Pour le plénipotentiaire italien la situation n'était pas aussi favorable que jadis. Il pouvait assurément compter que ses partenaires attachaient le même prix au maintien de l'entente à trois, la question bulgare continuant à peser sur leurs rapports avec la Russie. Mais, alors qu'il avait consommé la rupture économique avec la France et compromis pour longtemps les chances d'un rapprochement entre les deux États latins, alors que son pays était engagé dans une entreprise coloniale qui occupait au loin une partie des forces nationales, il ne pouvait plus affecter, en ce qui concernait les alliances continentales, le détachement dont il se prévalait, quelques mois auparavant, pour rehausser la valeur de son concours et dicter des conditions. En aucun temps, l'appui des empires du centre n'avait eu plus d'importance pour l'Italie. On devait s'en rendre compte à Berlin comme à Vienne. L'important était donc de faire vite, sans plus de finesse ni de marchandage, et de sceller, d'urgence, un nouveau contrat de garantie internationale.

Ce qu'il devait en coûter à la fierté de Robilant, après son attitude de l'année précédente, pour reprendre les négociations dans les conditions nouvelles où le plaçaient sa démission et les changements survenus dans la situation de son pays : on le devine aisément. C'est justice de constater que son patriotisme n'eut pas un moment de défaillance. Se pliant aux événements, il s'appliquait, à Berlin et à Londres, à presser des pourparlers, où la temporisation n'était plus de mise. Aussi ne tardait-il guère à consolider le résultat que se proposait son abnégation et qui devait marquer le terme de sa vie publique.

Vers le milieu du mois de mars 1887, le prince de Bis-

marck signait à Berlin, avec les ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie, l'acte qui consacrait le premier renouvellement de la Triple-Alliance.

La nouvelle en était portée à la connaissance du public, le 17 mars, par un avis du *Reichsanzeiger*, portant que l'empereur Guillaume venait de conférer au comte de Robilant le grand cordon de l'Aigle Noir. Personne ne se trompait sur la signification du décret impérial. En Allemagne, comme en Autriche-Hongrie, la presse officieuse tenait pour définitivement conclue la prolongation du pacte de 1882, célébrant le fait accompli comme une assurance contre l'éventualité d'une entente franco-russe et une garantie de la paix européenne.

Cette fois encore, les stipulations intervenues n'étaient pas rendues publiques, bien que les parties contractantes se fussent déliées de l'obligation originaire de garder le secret sur l'existence même de l'accord. Tout ce qu'on savait, c'est que le traité était conclu encore pour une période de cinq années, le terme en étant par conséquent reporté au 20 mai 1892. On n'ignorait pas non plus que le traité nouveau conservait, comme le précédent, un caractère absolument défensif, les trois États s'engageant à faire cause commune avec celui d'entre eux qui viendrait à être attaqué par d'autres puissances, et se garantissant réciproquement leurs possessions continentales. Mais l'incertitude continuait à subsister sur la mesure précise des obligations militaires qui constituaient la sanction effective des obligations contractées.

L'Italie avait-elle obtenu, dans ces dernières négociations, les garanties qu'elle réclamait pour ses intérêts spéciaux dans la Méditerranée et que Robilant avait considérées longtemps comme une condition nécessaire de

son adhésion? Le fait certain, reconnu, en Italie, même par les plus fervents partisans du système, est qu'aucune clause relative à ces intérêts ne figurait dans le nouveau traité. Était-il intervenu du moins, grâce à la médiation bienveillante du chancelier de Berlin, un arrangement formel à ce sujet entre les cabinets de Rome et de Londres? L'opinion publique, dans la péninsule, se plaisait à le croire, et les publicistes italiens ne négligeaient rien pour en accréditer l'idée. Mais peut-être, prenant leur désir pour la réalité, fondaient-ils complaisamment leur confiance sur une décevante équivoque. Le sénateur Chiala, dans le livre documenté qu'il a consacré à la Triple-Alliance, se montre très affirmatif. Il fait honneur à Robilant d'avoir réussi, durant la crise ministérielle, « à nouer avec l'Angleterre des accords spéciaux (1) »; ailleurs, il insiste sur ce point que l'impression produite à Paris par le renouvellement de la Triple-Alliance aurait été plus pénible encore, « si l'on y avait eu la certitude que des *accords spéciaux* avaient été stipulés entre l'Italie et l'Angleterre, quelques semaines auparavant, pour la protection de leurs intérêts communs dans la Méditerranée ». Plus loin enfin, il rapporte comme preuve, sans d'ailleurs en établir l'authenticité, les paroles suivantes que Depretis aurait prononcées, en février 1887, dans une séance du conseil des ministres : « Quant à l'Angleterre, je dois ajouter qu'aucun cabinet en Italie n'aurait jamais osé espérer obtenir ce que le comte de Robilant a obtenu; notre position est maintenant assurée sur terre et sur mer. »

Faut-il conclure de ces assertions que l'Italie avait réussi, en ce qui concerne la protection de son littoral et

(1) *Pagine di storia contemporanea*, p. 484.

l'équilibre méditerranéen, à compléter, par une convention avec l'Angleterre, les garanties que la Triple-Alliance lui assurait sur le continent? M. Chiala lui-même reconnaît qu'il n'attache pas une telle signification aux mots « accords spéciaux », dont il se sert pour désigner l'entente intervenue avec la Grande-Bretagne. A défaut même de cette réserve, il eût été difficile d'admettre l'hypothèse d'un traité formel. Sans parler des motifs constitutionnels qui l'auraient dissuadé de s'y engager secrètement, on peut se demander quel avantage le gouvernement anglais aurait trouvé à enchaîner sa liberté d'action par des obligations conventionnelles, en vue d'éventualités improbables. De pareils pactes étaient au moins inutiles, s'il ne s'agissait pour lui que de s'assurer le concours de nos voisins. L'Italie n'avait-elle pas déjà subordonné spontanément sa politique maritime à celle de l'Angleterre? N'était-elle pas à Massouah en vertu d'une entente concertée? N'avait-elle pas, en présence des difficultés qui venaient d'y surgir, le plus impérieux besoin de ménager le bon vouloir de la puissance qui tenait les clefs de la Méditerranée? N'avait-on pas vu ses représentants, dès 1885, au cours de la conférence internationale de Paris pour le canal de Suez, se détourner du concert établi entre les délégués de la France, de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, pour appuyer les revendications anglaises? Le gouvernement royal se trouvait déjà lié indissolublement par la force des événements et par sa volonté même. Il n'y avait aucun intérêt pour l'Angleterre à enfreindre ses principes traditionnels et à compromettre, par une alliance positive, son « splendide isolement », en vue d'un concours qui ne pouvait lui faire défaut, le cas échéant.

Mais il y a plus.

A diverses reprises, les membres du gouvernement de la reine furent interrogés, aux Communes, dans le courant de l'année 1887, sur le caractère des relations établies entre les deux pays. Aucun d'eux ne se crut autorisé à confirmer les assurances dont on se prévalait en Italie.

Le 14 février 1887, M. Labouchère précisait la question, afin de savoir si le gouvernement de Sa Majesté avait connaissance d'informations publiées récemment sur un accord qui serait conclu entre l'Italie, l'Autriche-Hongrie et la Grande-Bretagne, pour la protection des côtes du premier de ces deux États, si cet arrangement avait fait l'objet de correspondances diplomatiques, et si ces correspondances seraient soumises au Parlement. Sir J. Fergusson, sous-secrétaire d'État au Foreign Office, répondait que l'Angleterre n'était liée par aucune convention secrète engageant son action militaire ou navale.

En d'autres occasions, le député de Northampton revenait à la charge avec insistance. Le sous-secrétaire d'État se bornait à s'en référer à sa déclaration antérieure, ajoutant que, dans les éventualités qui pourraient survenir, la conduite du gouvernement se conformerait aux circonstances spéciales du moment et aux intérêts de l'Angleterre.

Le 9 novembre suivant, au banquet annuel du Lord-Maire, le marquis de Salisbury abordait lui-même le sujet en des termes que je crois utile de reproduire. Les voici :

« Nous avons lu récemment les discours de deux hommes éminents, les ministres des affaires étrangères de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, deux États auxquels nous lient nos plus profondes sympathies, et dont les intérêts, sous beaucoup de rapports, coïncident étroitement avec les nôtres. Nous avons

lu leurs discours, qui ont encouragé le monde à avoir confiance dans la conservation de la paix, et nous croyons que tous deux ont les mêmes aspirations que la politique anglaise. Ils ont manifesté, non sans raison, non sans fondement, l'espérance d'avoir pour eux la sympathie de l'Angleterre; je crois qu'ils ont cette sympathie, et que toute l'influence que l'Angleterre peut exercer penchera du côté des nations dont les efforts tendent à la conservation de la liberté, de la légalité et de la paix. »

Après cela, on peut tenir pour établi, ce semble, qu'aucune modification ne s'était produite, concurremment avec le renouvellement de la Triple-Alliance, dans la situation conventionnelle de l'Angleterre. Le gouvernement de la reine avait consenti peut-être à un échange de vues, favorisé par les démarches de l'Allemagne; les parties délibérantes étaient parvenues sans peine à constater que leurs intentions concordaient en ce qui concernait le *statu quo* méditerranéen, et qu'elles étaient également disposées à employer leur influence à en sauvegarder le maintien. Avec la situation qu'elle occupait dans la mer intérieure, il en coûtait peu à l'Angleterre de consentir de telles déclarations; elle y gagnait, de la part de trois grandes puissances continentales, une sorte de ratification nouvelle de ses établissements et de son action dans la Méditerranée. Quant à l'Italie, elle n'en retirait que le gain problématique d'assurances vagues, confirmant une communauté de vues dont elle faisait les frais et un bon vouloir dont elle avait, par avance, les meilleures raisons de se croire assurée.

En définitive, les laborieuses négociations, que Robilant poursuivait depuis une année, aboutissaient au renouvellement de la Triple-Alliance, sans aucune des modifications qu'il avait jugé nécessaire d'y introduire en vue de garantir les intérêts particuliers de l'Italie. Ce n'était pas

la réalisation de l'espoir dont il s'était longtemps bercé. Il ne devait être que médiocrement satisfait du résultat obtenu, s'il persistait dans la conviction que « l'Italie était fatiguée de cette alliance inféconde », et s'il continuait à « sentir profondément que cette alliance serait toujours improductive ». Encore doit-on tenir compte de la situation empirée où il laissait le royaume, en proie aux incertitudes d'une expédition africaine qui commençait à imposer les plus sérieux efforts, en butte aux contre-coups de l'humeur déchaînée en France par la reconduction de la *Triplice*, aux prises avec les difficultés de la lutte douanière, dont la dénonciation du traité de commerce franco-italien avait donné le signal.

Le moment est donc venu, pour définir complètement les modifications survenues dans nos rapports avec l'Italie, d'exposer les circonstances, les motifs et les conséquences de la rupture économique.

CHAPITRE III

RUPTURE MARITIME

Echéance du traité de navigation de 1862. — Prorogations successives (1883-1886). — Conclusion d'un nouveau traité (30 avril 1886). — Rejet du traité par la Chambre française des députés (13 juillet). — Rupture des rapports conventionnels en matière de navigation (14 juillet).

1881-1886

J'ai déjà dit quelques mots des négociations suivies, sous le ministère de Robilant, en vue de régler à nouveau les rapports des deux pays en matière de navigation. Il importe de revenir, avec quelques détails, sur un événement qui a commencé leur rupture économique.

A l'époque de notre établissement à Tunis et de la constitution de la Triple-Alliance, nos relations maritimes avec l'Italie étaient régies par un traité déjà ancien, puisqu'il remontait au 13 juin 1862. A plus d'une reprise, le cabinet de Rome avait songé à dénoncer un acte qui n'était pas favorablement apprécié dans la péninsule. Cependant il s'en était abstenu, les inconvénients du régime paraissant compensés, en dernier lieu, par les avantages résultant d'un traité commercial conclu en 1877. Mais, à l'échéance de ce dernier acte, en 1881, il avait nettement marqué la résolution de ne pas laisser l'état des choses se prolonger indéfiniment. Sur son initiative, les deux gouvernements étaient convenus qu'une nouvelle con-

vention de navigation serait élaborée et promulguée dans les deux années.

Fixé au 1er juillet 1883, ce terme était atteint, sans que les négociations eussent abouti, sans même qu'elles eussent été réellement entamées. L'attention en avait été détournée par des sujets plus importants, par les affaires tunisiennes et par les questions d'alliances. Le traité de 1862 aurait donc cessé brusquement ses effets, si les parties n'avaient eu la prudence de s'entendre, à la dernière heure, pour en proroger l'application durant une nouvelle année.

Onze mois s'écoulaient encore, sans qu'aucun effort apparent fût tenté de part ni d'autre pour sortir du provisoire. Un pareil retard n'était pas de nature à être supporté patiemment en Italie, où tout un parti, tourné contre la France, tenait l'inaction du gouvernement royal pour une pusillanime condescendance. On peut juger de l'état des esprits par le débat auquel une nouvelle prorogation, proposée par le gouvernement royal, donnait lieu au Montecitorio, en juin 1884, entre Crispi, député, et Mancini, ministre des affaires étrangères :

« ... L'empereur Napoléon, — s'écriait Crispi, — est tombé; mais notre servilisme envers la France continue. On comprenait l'attitude des ministres; on comprenait certaines courtoisies envers celui qui avait été le premier à reconnaître le royaume d'Italie.. Mais, après vingt-cinq ans, la continuation d'un pareil système vous paraît-elle digne d'une nation qui se respecte?... Continuerons-nous indéfiniment cette politique d'abjection et d'humiliation?

— M. Mancini : ... Je ne crains pas de répondre à M. Crispi que je ne conçois certes pas la politique italienne comme une politique d'humiliation, mais que je suis encore moins disposé à la concevoir comme une politique de bravaches, qui tiendrait du ridicule. Et je pense que, si l'Italie devait envisager l'éven-

tualité d'être humiliée un seul jour, ce serait celui où sa politique viendrait à être confiée aux conseils de M. Crispi...

— M. Crispi : ... Quand j'ai été au pouvoir, mes conseils ont toujours été utiles au pays... Qu'avez-vous retiré de votre fameuse politique d'alliance avec les grands empires? Vous vous êtes mis au-dessous des petites puissances européennes! L'Angleterre n'a cure de l'Italie; l'Allemagne ne vous estime pas... Et qu'avez-vous retiré de l'Autriche? Vous attendez encore qu'on vous rende une visite que vous avez faite à Vienne inconsidérément et en dépit de toute dignité, en humiliant la couronne!...

La reproduction de ce dialogue parlementaire n'est pas utile seulement pour marquer le caractère que la question du traité de 1862 avait dès lors revêtu; on en peut retenir aussi de curieux éléments d'appréciation sur les dispositions de Crispi à l'égard de la France et sur sa manière d'envisager les alliances allemandes, trois années avant que la politique italienne fût confiée à sa direction.

En dépit des objections formulées, le parlement italien donnait encore son assentiment à une prorogation qui maintenait en vigueur le traité jusqu'au 1er juillet 1885.

Quelques mois plus tard, après la promulgation d'une loi sur les primes à la marine marchande, — loi qu'il considérait comme la condition préalable et nécessaire d'un accord international, — le ministère Depretis se décidait à faire des ouvertures en vue de la négociation d'un nouveau traité. Ces ouvertures étaient favorablement accueillies à Paris; mais, les pourparlers préliminaires se prolongeant, on devait consentir encore une prorogation de six mois, qui reportait l'échéance du traité au 1er janvier 1886.

Enfin les négociations s'ouvraient officiellement à Rome, entre M. Decrais, ambassadeur de la République française, et M. Boselli, député, rapporteur de la loi sur

les primes à la marine marchande et délégué *ad hoc* par le gouvernement royal. Les instructions que M. Boselli s'était préparées lui-même et qui avaient été approuvées par Robilant, sur l'avis conforme du conseil des ministres, lui prescrivaient de réclamer, comme base de l'entente à intervenir, la réciprocité la plus complète et la plus étendue. En d'autres termes, les navires de chacun des deux pays devraient jouir, dans tous les ports et dans toutes les colonies de l'autre pays, du traitement assuré aux nationaux, au point de vue fiscal et à tous les autres points de vue. Des propositions rédigées d'après ce programme étaient remises, le 2 novembre, à l'ambassade de France.

C'était beaucoup demander. Pour qui se rendait compte des intérêts tout spéciaux que nos populations côtières ont à sauvegarder, et de la répercussion du traité projeté sur nos rapports maritimes avec d'autres puissances, par application de la clause relative au traitement de la nation la plus favorisée, il était à prévoir que l'entente s'établirait difficilement sur un programme aussi large. De là provenait peut-être le retard que le gouvernement français mettait tout d'abord à répondre aux propositions italiennes; peut-être aussi faut-il en chercher la cause dans les modifications ministérielles qui se produisaient alors à Paris et transféraient en d'autres mains les portefeuilles du commerce et de l'agriculture. Toujours est-il qu'à la fin de l'année, les deux gouvernements se voyaient obligés de convenir d'une cinquième prorogation, qui reportait au 30 avril 1886 le terme du traité en vigueur.

Cependant les négociations continuaient avec activité à Rome. La France y était maintenant représentée par son ambassadeur, M. Decrais, assisté de M. Rouvier, ancien ministre du commerce; l'Italie, par son ministre des

affaires étrangères, Robilant, assisté du délégué technique, M. Boselli.

Il n'entre pas dans mon sujet d'exposer les difficultés particulières avec lesquelles se trouvaient aux prises les plénipotentiaires animés d'un égal bon vouloir, leurs combinaisons ingénieuses pour préparer un terrain d'entente, les concessions faites réciproquement en vue d'aboutir. Je rappellerai seulement que le règlement de la question du *cabotage* semblait constituer un obstacle insurmontable, les Italiens réclamant, au profit de leur pavillon, le traitement national pour ce genre de navigation, les Français se refusant à le concéder dans la Manche et dans l'Atlantique, pour ne pas ouvrir à la navigation des autres pays le droit de s'en prévaloir. Encore nos représentants voulaient-ils, dans la Méditerranée, en restreindre la faveur à la marine à vapeur, afin de soustraire nos populations maritimes à la concurrence écrasante, et sans compensation, de la navigation italienne à voiles. D'autres objections étaient soulevées au sujet du droit de pêche, dont les Italiens demandaient le bénéfice sur toutes les côtes françaises de la Méditerranée, y compris la Corse et l'Algérie, avec la jouissance intégrale du traitement national.

Ces indications suffisent pour expliquer la lenteur des délibérations engagées.

En fin de compte, le gouvernement royal arrêtait ses revendications aux trois points suivants, dont il ne devait plus se départir : 1° exclusion réciproque de la navigation de cabotage, qui serait réservée au pavillon national; 2° concession réciproque de la navigation d'escale sur le pied d'une parfaite égalité; 3° concession réciproque du droit de pêche dans les eaux italiennes, y compris la Sicile et la Sardaigne, et dans les eaux françaises

de la Méditerranée, y compris l'Algérie et la Corse.

On arrivait au mois d'avril, et le cabinet de Rome se refusait à une sixième prorogation du traité de 1862, se montrant même disposé à dénoncer le traité de commerce de 1881, si les négociations pendantes n'aboutissaient pas. Le temps pressait.

Pour en finir, M. Boselli remettait à l'ambassade de France un projet de convention rédigé sur les bases susmentionnées. Le 7 avril, M. Rouvier, qui s'était rendu à Paris pour exposer l'état des choses au gouvernement de la République, rapportait à Rome un contre-projet, auquel les plénipotentiaires italiens refusaient immédiatement leur adhésion.

Le 30 avril 1886, terme de la dernière prorogation, les plénipotentiaires français, dûment autorisés, se décidaient à signer le traité préparé par leurs collègues.

Le jour même, pour prévenir toute interruption des rapports conventionnels entre les deux pays en matière de navigation, le gouvernement italien prorogeait encore une fois l'acte de 1862 par un décret royal, qui ne tardait pas à recevoir force de loi. En même temps, il prenait soin de soumettre la nouvelle convention au Parlement. Le 25 juin, la Chambre des députés y donnait son adhésion à une forte majorité; le 30 du même mois, le Sénat en ratifiait à son tour les dispositions par 67 voix contre 4.

Pour clore cette laborieuse négociation, il ne manquait plus que l'approbation des Chambres françaises.

Le 8 juin, le gouvernement de la République présentait le nouveau traité à la Chambre des députés. Au nom de la commission élue pour en examiner les clauses et présidée par M. Rouvier lui-même, M. Étienne déposait un rapport favorable, qui concluait par les considérations suivantes : — « Le refus de sanctionner nos propositions

créerait une situation difficile à notre commerce, qui ne pourrait même plus faire de la navigation d'escale, puisque des droits différentiels frapperaient nos navires. Il pourrait altérer nos bons rapports avec une nation amie, bons rapports que notre passé et le juste souci de notre avenir commercial nous commandent de rendre plus étroits. »

L'urgence ayant été prononcée, la discussion était fixée au 13 juillet. Dans cette séance, après des débats animés, où M. Rouvier, pour défendre son œuvre, déployait la plus pressante éloquence, la convention était repoussée à une faible majorité de onze voix (263 contre 252).

Peut-être ce regrettable dénouement aurait-il été prévenu, si le ministère français était intervenu dans la discussion avec plus de vigueur. Mais le président du Conseil, M. de Freycinet, n'avait pas jugé opportun de s'engager à fond, en posant la question de confiance. Au-dessus des considérations protectionnistes dont les députés étaient plus particulièrement touchés, il y avait pourtant en cause des intérêts supérieurs qu'il appartenait au gouvernement de sauvegarder. L'échec du traité de navigation n'allait-il pas entraîner la rupture de nos rapports conventionnels avec l'Italie sur le terrain économique, avec toute une série de conséquences politiques, dont la gravité ne pouvait dès lors échapper à personne?

L'événement ne tardait pas à produire ses effets.

En vain le gouvernement de la République s'empressait-il de proposer à Rome une dernière prorogation, afin de tenter, d'un commun accord, une revision qui permît de représenter aux Chambres françaises le nouveau traité convenablement amendé. Il se heurtait à un refus catégorique. Dès le lendemain du vote émis au Palais-Bourbon, le gouvernement royal annonçait, par une circulaire ren-

due publique, sa résolution de soumettre, dans les quarante-huit heures, le pavillon français aux rigueurs des tarifs généraux. L'exemple était naturellement suivi chez nous.

Ainsi la lutte économique commençait dans les rapports maritimes des deux peuples. Elle ne devait pas durer moins de dix années, au détriment de leurs propres intérêts, au grand avantage de leurs concurrents respectifs.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le froissement que le vote de la Chambre française des députés produisait en Italie dans le monde parlementaire, sur l'arme qu'il fournissait aux partisans des alliances allemandes et à tous les gallophobes de la péninsule, sur les ressentiments qu'il suscitait dans l'opinion publique, déjà préparée par les faits antérieurs à mal juger de nos dispositions : ce sont là des considérations qui se présentent d'elles-mêmes à l'esprit.

Encore fallait-il prévoir que le dissentiment allait se compléter par une mesure plus grave : je veux parler de la dénonciation du traité de commerce, dont il me reste maintenant à tracer un bref historique.

CHAPITRE IV

RUPTURE COMMERCIALE

Dénonciation du traité de commerce de 1881 (15 décembre 1886). — Arrivée de Crispi au pouvoir (avril 1887). — Son voyage à Friedrichsruhe ; son discours à Turin. — Nouveau tarif italien (juillet). — Conférences de Paris (septembre). — Loi française du 17 décembre 1887. — Prorogation du traité de 1881 (29 décembre). — Conférences de Rome (janvier 1888). — Rupture des rapports conventionnels en matière commerciale ; application des tarifs de guerre (1er mars).

1886-1888

Durant les pourparlers suivis pour l'élaboration d'un nouveau traité de navigation, le gouvernement royal avait annoncé l'intention de dénoncer le traité de commerce du 3 novembre 1881, si l'entente n'aboutissait pas dans un délai déterminé. Les exportations italiennes en France avaient cependant pris, sous le régime en vigueur, une activité jusqu'alors inconnue. Mais on estimait à Rome, d'après les données de la statistique, que le commerce français en retirait des avantages encore supérieurs. Une complète réciprocité n'existait donc pas en fait. L'école protectionniste, qui comptait de nombreux adeptes au Montecitorio et au Palais Madame, s'élevait contre l'insuffisance des garanties douanières qui avaient servi de base à l'arrangement franco-italien. Leurs critiques étaient reprises et exagérées par les industriels du nord de l'Italie, qui sentaient le besoin d'une forte protec-

tion pour développer leurs entreprises naissantes et lutter contre la concurrence française. Ainsi se formait, dans la péninsule, un courant d'opinion contraire au traité, et par lequel le gouvernement n'avait qu'à se laisser porter, s'il ne voyait des motifs de réagir dans les considérations qui déconseillaient d'ajouter aux dissidences politiques les inconvénients d'une rupture économique avec la France.

On a soutenu, il est vrai, qu'après l'échec du traité de navigation, le gouvernement italien se trouvait dans la nécessité de dénoncer la convention commerciale, parce qu'elle nous garantissait, jusqu'à la conclusion du nouvel arrangement, l'état de fait dont nous jouissions en matière de navigation. Mais rien ne l'empêchait de provoquer, par une entente spéciale, l'abrogation réciproque d'un bénéfice qui n'était plus justifié; aucune objection fondée n'était à prévoir de notre part. Ce n'est donc pas dans un pareil ordre d'idées qu'on doit chercher le mobile véritable de sa décision.

Le fait est que son parti était pris, pour les raisons déjà indiquées. Peut-être aurait-il résisté aux pressions du dedans, qui se seraient trouvées fort affaiblies, si l'entente se fût resserrée par un traité de navigation. Après le vote contraire de notre parlement, il ne croyait plus devoir retarder une résolution, qui donnait satisfaction au sentiment national et ne pouvait qu'être envisagée favorablement à Berlin et à Vienne. Il y était d'ailleurs encouragé par la conviction qu'il avait de prévenir l'initiative du gouvernement de la République.

Le 15 décembre 1886, le général Menabrea, ambassadeur d'Italie à Paris, notifiait à M. Flourens, notre ministre des affaires étrangères, que son gouvernement l'avait chargé de dénoncer le traité de 1881; il offrait, d'ailleurs, d'entamer immédiatement des négociations

pour l'élaboration d'un nouvel accord, destiné à remplacer, sans interruption, celui de 1881, qui cesserait de fonctionner le 31 décembre 1887.

On a fait souvent et l'on fait encore un grief à Crispi d'avoir provoqué cette rupture des rapports conventionnels en matière commerciale, rupture dont les deux pays devaient ressentir un sérieux préjudice durant une période de plus de onze années. Crispi n'en a pas la responsabilité, puisqu'il n'était pas au pouvoir en 1886 : ce n'est que justice de le constater. Pas plus que la conclusion de la Triple-Alliance, la dénonciation du traité de commerce n'est de son fait. Il n'a pas manqué d'en décliner la charge, quand il y a vu son intérêt. Ce qui lui appartient en propre, c'est le parti qu'il a tiré ensuite de ces deux actes : question de méthode gouvernementale, sur laquelle j'aurai plus d'une occasion de revenir.

L'initiative et la responsabilité de la dénonciation du traité de commerce reviennent tout entières au comte de Robilant, qui a dirigé les affaires extérieures de l'Italie du 29 septembre 1885 au 4 avril 1887.

Durant toute la première partie de son ministère, Robilant hésitait, comme on l'a vu, sur la direction à imprimer à sa politique. Du moins ne montrait-il d'abord aucune velléité de contribuer au relâchement des liens traditionnels avec la France. Il avait vu sans faveur l'entrée de son pays dans le système allemand, et il se proposait, pour l'en dégager, de mettre à profit l'échéance de la *Triplice*, attendue pour le 20 mai 1887. Son intention était de continuer avec la France des rapports d'affaires, qui devaient contribuer à rétablir la confiance et l'entente entre les deux pays. Il en donnait la preuve en pressant les négociations entamées par son prédécesseur en vue d'un traité de navigation. Cependant, dans le temps même

où il en suivait le cours, il ne se refusait pas à prêter l'oreille aux ouvertures qui lui venaient de Vienne et de Berlin, pour le renouvellement de la Triple-Alliance et pour la conclusion d'un accord politique avec l'Angleterre. Peut-être en venait-il à ne voir aucune contradiction entre les deux systèmes, séduit par l'espoir d'assurer à l'Italie les garanties d'une union avec les puissances centrales, sans la priver des avantages d'une entente avec la France. Quoi qu'il en fût, son attitude se modifiait complètement sous le coup du vote français, qui rejetait le traité de navigation, du froissement personnel qu'il en éprouvait, et du mouvement d'opinion qui se déchaînait dans le royaume. Quelques mois après, il se décidait à dénoncer le traité franco-italien de commerce, au moment où il se croyait assuré du succès des pourparlers suivis à Berlin, à Vienne et à Londres, sans réfléchir que sa rupture avec la France affaiblissait sa position au regard de ses alliés. Bientôt survenait la catastrophe de Dogali, qui portait une nouvelle atteinte à ses moyens d'action. Aussi se trouvait-il obligé de négocier le renouvellement de la Triple-Alliance dans les conditions les moins favorables. Le 4 avril 1887, il quittait la Consulta, avec le regret de laisser l'Italie engagée contre la France dans une lutte économique, qui devait compromettre pour longtemps les bonnes relations des deux pays et dont l'âpreté allait être poussée aux extrêmes par l'imprudente politique de son successeur.

Le même jour, Depretis formait un nouveau cabinet, où il se réservait, avec la présidence du Conseil, le portefeuille des affaires étrangères. Dans cette nouvelle administration, le ministère de l'intérieur était confié à Crispi.

Le 29 juillet suivant, Depretis mourait à Stradella.

Crispi lui succédait à la présidence du Conseil, en prenant soin de s'attribuer les deux portefeuilles de l'intérieur et des affaires étrangères : durant près de quatre années, il allait ainsi demeurer le grand directeur de la politique intérieure et extérieure de l'Italie.

Si Crispi n'avait aucune illusion à se faire sur la nature des sentiments que sa nomination soulevait en France, il avait de non moins sérieux motifs de douter qu'elle fût accueillie avec faveur à Berlin et à Vienne. Ses antécédents, son rôle dans les agitations révolutionnaires, ses déclarations irrédentistes, sa situation même comme chef du parti radical, tout devait contribuer à y provoquer des défiances gênantes pour le succès de sa mission. Il ne devait pas ignorer notamment que, peu de semaines auparavant, au premier bruit de son avènement encore éventuel, le comte Herbert de Bismarck — alors ministre des affaires étrangères de l'empire d'Allemagne — n'avait pu s'empêcher de dire au comte de Launay que « les bras en tombaient à son père, en voyant qu'un remaniement du cabinet italien se faisait au profit de la gauche avancée. » En vain l'ambassadeur du roi à Berlin et l'ambassadeur d'Allemagne à Rome se portaient-ils garants que le nouveau ministre italien appliquerait fidèlement le traité d'alliance : « — Les traités — répondait Bismarck — ne sont que des morceaux de papier. Tout dépend de la manière de s'en servir. En des mains inexpérimentées, même une arme très bonne peut être plus nuisible que profitable (1). »

On conçoit qu'en de telles conjonctures, le premier

(1) Chiala, *Pagine di storia contemporanea.*

soin de Crispi fût de combattre les préventions des alliés et de gagner leur confiance. Des assurances par intermédiaires n'y auraient pas suffi; des déclarations publiques n'étaient pas sans inconvénients. Mieux valait se faire connaître personnellement et s'expliquer en des conciliabules confidentiels. Aussi prenait-il bientôt le parti de demander une entrevue au prince de Bismarck

Le 29 septembre, il quittait Rome. Le 1er octobre, il arrivait à Friedrichsruhe, où il restait, durant trois jours, l'hôte du chancelier.

Les pourparlers préliminaires de la rencontre avaient été tenus strictement secrets; le public n'en était avisé qu'au lendemain du départ.

Un des secrétaires du ministre italien a consigné les détails anecdotiques du voyage dans un récit qui fait penser aux fameux mémoires du docteur Busch (1). On y relève de copieux détails sur l'humeur de Crispi, sur ses habitudes et sur sa puissance de travail, quelques traits intéressants sur les tendances de sa politique et sur sa manière d'envisager la situation européenne, une série de mots qui n'étaient pas faits pour modifier l'idée qu'on avait généralement de ses dispositions à l'égard de la France. Malheureusement, on n'y trouve aucune note profitable sur les confidences qu'il échangeait, dans le tête-à-tête avec le chancelier. On est donc réduit aux conjectures à cet égard. Toutefois les circonstances mêmes qui avaient motivé sa démarche ne permettent aucune erreur sur la nature des éclaircissements qu'il avait portés à Friedrichsruhe, et des assurances dont il avait dû se montrer prodigue. Avait-il atteint le but qu'il s'était pro-

(1) *M. Crispi chez M. de Bismarck*, Forzani et Ce, éditeurs à Rome (1894).

posé? On doit le croire, puisque son biographe affirme sa belle humeur au moment où il reprenait le chemin de Rome : les deux interlocuteurs se quittaient satisfaits l'un de l'autre, en se disant : au revoir!

La nouvelle de la visite à Friedrichsruhe était bien accueillie dans la péninsule. La fierté nationale était flattée du commerce ouvertement établi entre les ministres dirigeants des deux pays; c'était le pendant des entrevues dont Bismarck et Kalnoky avaient coutume d'occuper l'opinion; on ne pouvait plus dire que l'Italie, tenue à l'écart, ne traitait pas de pair avec ses alliés.

Pour les mêmes motifs, l'incident produisait un effet contraire en France. Non seulement on l'interprétait comme la preuve du parti arrêté par le nouveau ministère italien d'en finir avec les ménagements jusqu'alors observés à notre égard, et de faire cause commune avec l'Allemagne, mais il ne manquait pas de gens pour y voir une provocation gratuite. Quel prélude pour les négociations proposées en vue de reviser le traité de commerce, qui n'avait plus que trois mois de vie!

Crispi n'avait aucun intérêt à grossir les embarras de ses débuts par une inutile tension des rapports avec la France. Aussi ne tardait-il pas à saisir une occasion de jeter de l'eau sur le feu. Profitant d'un banquet qui lui était offert à Turin, le 25 octobre, il protestait de ses bonnes dispositions pour la France, en s'appliquant à ne considérer la Triple-Alliance que comme une arme de défense et de conservation.

La paix! — disait-il, — voilà le résultat suprême que nous poursuivons : la paix qui est nécessaire à notre développement progressif à l'intérieur, à la réalisation des réformes désirées, à l'emploi fructueux de nos revenus, à l'accomplisse-

ment des entreprises d'utilité publique, que tant de parties du royaume réclament encore! Et de quelle manière cherchons-nous donc à l'assurer?

Nous sommes amis de toutes les puissances; avec toutes nous désirons maintenir les meilleurs rapports.

Il y en a avec lesquelles ces rapports sont plus intimes.

Mais, si nous sommes alliés sur le continent avec les puissances centrales, si nous procédons sur mer d'accord avec l'Angleterre, nous ne nous proposons aucun objectif dont les autres puissances doivent se sentir menacées.

Mon récent voyage en Allemagne inquiète l'opinion publique en France.

Heureusement, toutefois, il n'a pas altéré la confiance du gouvernement de ce pays, qui connaît la loyauté de mes intentions, et sait que je ne veux rien tramer contre le peuple voisin, auquel l'Italie est liée par les analogies de race et par les traditions de la civilisation. J'ai vécu deux ans en France, de 1856 à 1858, et les fils de cette généreuse nation avec lesquels j'ai été en contact et auxquels j'ai ouvert mon cœur savent combien j'aime leur pays, et qu'il ne partira jamais de moi ni provocation ni offense. Ils savent que le plus heureux de mes jours serait celui où je pourrais contribuer à porter la paix dans les cœurs français.

Une guerre entre les deux pays, personne ne peut la désirer ni la vouloir, attendu que la victoire et la défaite seraient également funestes à la liberté des deux peuples, pernicieuse à l'équilibre européen. C'est avec de telles convictions et par calcul que nous travaillons au maintien de la paix.

Notre système d'alliances est conçu en vue de préservation, non d'offense, d'ordre et non de perturbation. Cela convient à l'Italie, mais aussi aux intérêts généraux...

Je ne m'étendrai pas sur les récents entretiens que j'ai eus avec le prince de Bismarck.

Je dirai seulement que l'accord de vues et de sentiments qui existait déjà entre nous a persisté, en dépit des vicissitudes contraires, et s'est affirmé de nouveau depuis que la politique de l'Italie m'a été confiée. On a dit qu'à Friedrichsruhe nous avions conspiré. Soit! A moi, vieux conspirateur, le mot ne fait pas peur. Nous avons conspiré, si on le veut: mais nous

avons conspiré pour la paix. Aussi tous ceux qui aiment ce bien suprême peuvent-ils participer à notre conspiration. De toutes les paroles mémorables que j'ai entendues à Friedrichsruhe, la discrétion ne me permet de rappeler devant vous qu'une seule, et je ne la tairai pas, puisqu'elle constitue comme la synthèse de notre rencontre : « Nous avons rendu un service à l'Europe. »

Fier et bon langage : il ne restait à Crispi qu'à y conformer sa conduite.

Depuis la dénonciation du traité de commerce, aucune tentative n'avait été faite, de part ni d'autre, pour en négocier un nouveau, bien que le général Menabrea eût offert d'y procéder sans délai. Sans manifester de dispositions contraires, nous étions fondés à faire observer que, la rupture des rapports conventionnels n'étant pas de notre fait, nous n'avions qu'à attendre des propositions nouvelles. C'était à l'Italie qu'il appartenait de prendre l'initiative, si elle le jugeait opportun.

Le gouvernement royal n'en déclinait nullement la charge. Toutefois, il considérait comme indispensable de terminer auparavant la revision du tarif général des douanes, qui était depuis longtemps à l'étude, et qui devait, dans sa pensée, servir de base au traité futur, du moins en ce qui concernait le régime à imposer à nos exportations dans la péninsule. Au mois de juillet 1887, après des débats parlementaires où les doctrines du libre échange n'avaient plus trouvé que de rares défenseurs, était promulguée la loi qui mettait le nouveau tarif en vigueur. Après ce que j'ai dit des changements survenus dans le courant des idées, il est presque inutile d'ajouter que les dispositions en étaient conçues en un sens très protecteur. Toutes les taxes qui intéressaient les articles de notre commerce étaient majorées dans une propor-

tion dépassant de beaucoup celle des droits imposés par nos lois douanières aux produits italiens. Il en devait résulter qu'à défaut d'une convention rétablissant l'équilibre, l'application réciproque des tarifs généraux respectifs nous aurait placés dans le plus désavantageux état d'infériorité. C'était une arme forgée à notre intention et dont l'Italie se proposait de tirer parti pour restreindre l'étendue de ses concessions et réserver un puissant appui à ses industries nationales. L'un des membres les plus libéraux du sénat italien, M. Cambray-Digny, convenait lui-même que la mesure avait été dépassée, ajoutant que la minorité de la commission parlementaire, dont il faisait partie, n'y aurait pas donné son adhésion, si elle n'eût espéré que les prochaines négociations commerciales enlèveraient à la réforme douanière le caractère trop protectionniste qu'elle avait revêtu.

De son côté, le ministère italien n'avait pas manqué, au cours des débats, de proclamer qu'il ne fallait voir, dans la loi nouvelle, qu'un moyen de défense contre le protectionnisme des pays voisins : « Nous sommes partisans convaincus des traités de commerce, » avait-il déclaré par l'organe de M. Magliani, ministre des finances, « et nous croyons que c'est l'unique voie qui nous reste pour pouvoir adoucir les aspérités des tarifs autonomes. Avec les traités de commerce nous pouvons modérer ce qu'il y a d'excessif dans le tarif douanier et poursuivre, jusqu'à l'extrême limite possible, le but très important de protéger nos exportations sur les marchés étrangers. »

Au commencement de septembre, après des hésitations qu'il expliquait par la crainte d'un échec analogue à celui du traité de navigation, après des assurances de bon vouloir réitérées de notre part, le gouvernement royal se

décidait à nous notifier son intention de prendre définitivement l'initiative des négociations. Il proposait d'envoyer d'abord à Paris des délégués chargés de procéder officieusement à un échange de vues, qui permît de reconnaître s'il était possible d'aboutir à un arrangement acceptable pour les Chambres françaises; il demandait, en outre, que les négociations officielles et définitives eussent lieu à Rome.

M. Flourens, notre ministre des affaires étrangères, adhérait à ces propositions; sur le dernier point seulement, il faisait entendre que son adhésion était subordonnée à cette assurance que les pourparlers préliminaires seraient poussés assez loin à Paris pour que la négociation à Rome n'eût plus d'autre but que la constatation des résultats acquis.

MM. Luzzatti, Ellena et Branca ne tardaient pas à être désignés par le gouvernement royal comme mandataires officieux pour les pourparlers préliminaires. Déjà les deux premiers venaient d'accomplir une mission identique à Vienne, pour la préparation du traité commercial que l'Italie se proposait de conclure simultanément avec l'Autriche-Hongrie. A la fin de septembre, les trois délégués partaient pour Paris, où ils se tenaient, durant dix jours, en rapport avec les directeurs de nos douanes et de notre commerce extérieur.

C'était, comme on l'a vu, le moment même que Crispi jugeait à propos de choisir pour visiter le prince de Bismarck à Friedrichsruhe. Avait-il réfléchi que sa démarche risquait de soulever en France un mouvement d'opinion qui ne serait pas de nature à faciliter la tâche entamée à Paris?

Avant de revenir à Rome, les délégués italiens remettaient au gouvernement de la République une note, où ils

avaient consigné les propositions éventuelles de l'Italie : on y réclamait notamment le traitement de la nation la plus favorisée et le maintien du régime en vigueur pour un grand nombre d'articles intéressant des produits italiens; on y demandait, en outre, des réductions de nos droits d'entrée sur le bétail, sur les vins titrant 16 degrés ou plus.

Dès le 29 octobre, M. Flourens transmettait sa réponse à Rome. Il y faisait observer tout d'abord que la concession réciproque du traitement de la nation la plus favorisée, si elle n'était corrigée par des stipulations complémentaires, nous placerait dans un état d'inégalité préjudiciable, ce traitement devant entraîner, de notre part, l'application de toutes les réductions consacrées par nos autres traités de commerce et la consolidation d'un grand nombre de droits inscrits dans notre tarif général, moins rigoureux que le tarif italien, tandis que le gouvernement royal, qui avait dénoncé tous ses traités, ne nous garantissait que les concessions pouvant résulter de conventions encore à conclure et restreintes par un tarif général qui venait de subir une augmentation considérable. Le ministre français s'appliquait, dans le reste de sa réponse, à déterminer les limites de nos concessions possibles, et aussi les conditions que nous avions à réclamer pour les principaux articles de notre exportation. Tout en tenant compte des demandes italiennes, dans une mesure qui témoignait de son désir d'entente, il se proposait évidemment d'équilibrer les avantages des deux parties, et de se ménager les meilleures chances d'obtenir l'approbation du parlement pour le nouvel accord, en s'efforçant d'en rapprocher autant que possible les clauses de celles du traité de 1881, dont une épreuve de six années avait, en définitive, confirmé la valeur.

Plusieurs semaines se passaient, sans qu'aucune communication officielle vînt nous éclairer sur les dispositions du gouvernement royal. Crispi tenait même un langage peu encourageant à notre ambassadeur, M. le comte de Mouÿ, qui venait de remplacer M. Decrais au palais Farnèse : il semblait disposé à croire que les prétentions respectives ne pourraient être conciliées; soit par conviction, soit par tactique, il affectait de ne pas se préoccuper des conséquences éventuelles, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique, de l'interruption prochaine du régime conventionnel qui régissait depuis longtemps les rapports des deux pays.

Cependant le temps pressait. On arrivait en décembre. Avant un mois, les échanges des deux nations seraient, à notre désavantage, soumis aux tarifs généraux, s'il ne survenait un accord pour la conclusion d'un nouveau traité ou la prorogation de l'ancien. Il y avait donc à aviser, en ce qui nous concernait, à des mesures de préservation et de défense.

A cet effet, Félix Faure, alors député et depuis président de la République, prenait l'initiative, le 6 décembre, d'une proposition de loi, qui autorisait le gouvernement « à frapper les produits d'origine italienne, à leur entrée en France, d'un droit de douane égal à celui dont étaient frappés les produits similaires d'origine française à leur entrée en Italie. »

Quelques jours plus tard, le 19 décembre, cette proposition, amendée d'accord avec le gouvernement et les commissions parlementaires, était votée par les deux Chambres du Parlement. La nouvelle loi autorisait le gouvernement à proroger de six mois le traité de 1881, et, au cas de non-prorogation, à relever jusqu'à 100 pour

100 les droits de notre tarif général; à prélever en France, sur les produits italiens, les mêmes taxes qu'en Italie sur les produits similaires d'origine française, au cas où ces taxes seraient supérieures à celles du tarif général français doublées: à percevoir 50 pour 100 de la valeur sur les produits non-taxés au tarif français. Enfin le tarif qui serait arrêté par le gouvernement, conformément à ces dispositions, devait être mis en vigueur à partir du 1er janvier 1888.

Nos moyens de défense ainsi assurés, nous pouvions attendre de pied ferme.

L'effet prévu ne tardait pas à se produire. Le 29 décembre, Crispi, qui s'y était montré jusqu'alors opposé, signait avec M. de Mouy un protocole prorogeant de deux mois, jusqu'au 1er mars 1888, le traité de 1881. La veille étaient arrivés à Rome M. Teisserenc de Bort, sénateur, et M. Marie, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce, chargés par le gouvernement français de suivre la négociation d'un nouvel arrangement de commerce et de navigation. Nos délégués devaient prendre pour bases les stipulations inscrites au tarif conventionnel de 1881, et se conformer, pour le détail des concessions à obtenir pour certains produits nationaux, aux indications consignées dans la réponse susmentionnée du 29 octobre.

Le 31 décembre, les conférences commençaient à Rome entre Crispi assisté de MM. Luzzatti, Ellena et Branca, et, d'autre part, le comte de Mouy, assisté de MM. Teisserenc de Bort et Marie. Elles devaient se prolonger, sans aboutir, durant près de cinq semaines.

Dès les premières séances, en effet, nos représentants

constataient que les majorations de taxes demandées et maintenues par leurs collègues italiens portaient, sans compensation possible, à peu près sur tous les articles qui formaient, de notre part, l'objet d'une exportation un peu notable dans la péninsule. Quelques adoucissements partiels, obtenus à grand'peine, auraient encore laissé l'ensemble des taxations italiennes à un taux très supérieur aux tarifications de 1881 sur les produits qui nous intéressaient le plus, c'est-à-dire sur les huiles d'olive, sur les lainages, sur les soieries, sur les ouvrages en fer, etc. Il n'y avait pas à compter sur l'approbation de nos Chambres pour un traité consacrant de telles conditions.

Un moment, on envisageait l'éventualité d'une combinaison particulière sur laquelle l'entente aurait pu se faire, les délégués italiens semblant disposés à consolider pour une nouvelle période les taxes de 1881, si la France voulait réduire et fixer, dans la convention à intervenir, ses droits à l'entrée sur le bétail. Mais il ne nous était pas possible de transiger sur ce point, notre commission parlementaire des douanes s'étant prononcée à l'unanimité, moins une voix, contre l'insertion de droits sur le bétail dans le tarif conventionnel.

Nos délégués s'évertuaient cependant à proposer d'autres moyens de conciliation, et ils se croyaient encore fondés à attendre une nouvelle réponse de leurs collègues, quand, le 3 février, Crispi se décidait à prévenir, par écrit, notre ambassadeur que nos propositions lui semblaient définitivement insuffisantes, attendu qu'elles ne pouvaient, à son avis, conduire qu'à une sorte de reconduction du traité de 1881 ; il ajoutait que, jugeant nécessaire de nous laisser le temps de réfléchir sur les idées échangées dans les conférences de Rome, « il attendrait de savoir du gou-

vernement de la République si et quand il pense reprendre les négociations sur des bases convenant également aux deux nations. »

Par un tel procédé, Crispi inaugurait sa manière diplomatique. C'était congé donné à nos mandataires. Le surlendemain, ceux-ci repartaient pour Paris.

L'affaire ne devait pas en rester là. Sans s'arrêter à des considérations intempestives de forme, M. Flourens se décidait, le 20 février, à saisir l'ambassadeur d'Italie à Paris d'une note contenant l'exposé de nos demandes revisées. Ses propositions nouvelles avaient pour but, à la fois, de garantir aux produits italiens, à leur entrée en France, le traitement de la nation la plus favorisée, qui s'étendait à 871 articles, soit les trois quarts de notre tarif général, et, en outre, de concéder à l'Italie la faculté de majorer le tarif de 1881 sur un certain nombre d'articles de provenance française; par compensation, elles impliquaient, à notre profit, sur ce même tarif, des réductions équivalentes en ce qui concernait les lainages, les soieries, les tissus, les fils, les huiles d'olive, les peaux ouvrées, les articles de mode, etc.

Crispi répondait bientôt, le 28 février, que cette combinaison ne ferait qu'empirer les conditions stipulées en 1881, et que, par conséquent, il ne pouvait pas y adhérer. Le 28 février, il donnait même lecture à la Chambre des députés d'un télégramme adressé par lui à Menabrea et dans lequel il n'hésitait pas à dire que les déclarations de M. Flourens devaient être considérées comme « insuffisantes pour assurer le gouvernement royal du bon vouloir de la France d'arriver à une conclusion équitable. »

Le même jour, la *Gazette officielle* publiait un décret qui mettait fin, dans le royaume, au régime de 1881, pour

nous appliquer les prescriptions du tarif général, aggravé et transformé en véritable tarif de guerre à l'égard des produits français.

De notre côté, nous étions préparés à l'événement. Le gouvernement de la République rendait applicable aux produits italiens le tarif différentiel, qu'il avait combiné d'après la loi du 17 décembre 1886.

Avec le 1er mars 1888 commençait ainsi la lutte économique, qui devait se prolonger, durant plus de dix années, au détriment commun, sinon égal, des intérêts matériels des deux pays, et affecter peut-être leurs bonnes relations d'une manière plus préjudiciable encore. Le moment n'est pas venu d'en apprécier les effets. Il importe auparavant, pour ne pas interrompre l'historique de la négociation, de dire quelques mots des tentatives faites ultérieurement, en vue de renouer les rapports conventionnels en matière commerciale. Le même motif m'engage à remettre à plus loin l'exposé d'un incident survenu à Florence au mois de décembre 1887, incident né à propos d'une violation de nos privilèges consulaires et qui fournit une preuve complémentaire de l'esprit conciliant dont Crispi se disait alors animé dans le règlement des questions pendantes avec la France.

En repoussant définitivement nos demandes, le 28 février 1888, Crispi avait ajouté qu'il restait néanmoins disposé à continuer la négociation, et qu'il enverrait ses contre-propositions à Paris par un prochain courrier. Le 10 mars, en effet, le général Menabrea transmettait au quai d'Orsay une note, où, tout en maintenant les concessions convenues dans les conférences de Rome, le gouvernement royal indiquait les réductions qu'il consentirait à nous accorder encore sur son tarif général.

M. Flourens faisait observer, le 26 mars, que ces contre-propositions maintenaient, par rapport au régime antérieur des relèvements de taxes allant de 25 à 58, 62, 89 et même 180 pour 100, et qu'elles laissaient en dehors des stipulations projetées 171 articles représentant des intérêts français, qui ne pourraient s'accommoder d'un arrangement les privant de toutes garanties conventionnelles en face d'un tarif général déjà considérablement aggravé; il insistait, en conséquence, pour que la note italienne fût remaniée et complétée par de nouvelles ouvertures concernant le reste de nos demandes.

Le 5 avril, Menabrea faisait parvenir la réplique de son gouvernement à M. Goblet, qui venait de succéder à M. Flourens. Vingt jours plus tard, M. Goblet communiquait à l'ambassadeur les observations auxquelles l'examen de la dernière note italienne donnait lieu de notre part.

Ainsi s'engageait entre Rome et Paris, par le moyen de notes diplomatiques, un dialogue qui allait se poursuivre activement, mais sans succès, durant six mois. Je n'entamerai pas l'étude des questions toutes spéciales qui en faisaient l'objet : ce serait sortir de mon sujet. La discussion portait sur les taxes à appliquer aux différents articles qui intéressaient les commerces respectifs : les chiffres et les données de la statistique en fournissaient les éléments. L'Italie s'efforçait de conserver à ses exportations les avantages conférés par le traité de 1881, tout en assurant aux produits de son industrie une protection nouvelle; la France tenait pour indispensable d'obtenir que l'arrangement projeté, s'il différait sensiblement du régime antérieur, présentât au moins des équivalences propres à établir un réel équilibre entre les relèvements et les réductions de taxes, de façon à ne pas aggraver la

situation dont le commerce français avait joui jusqu'alors.

Le 12 juillet, Crispi envoyait à Paris un dernier projet de tarif conventionnel, qui, d'après ses propres déclarations, atteignait « la limite que le gouvernement du roi ne saurait dépasser »; il n'hésitait pas, d'ailleurs, à le présenter comme une sorte d'*ultimatum*, en ajoutant qu'il devrait « tenir pour abandonnées les négociations, si, dans un bref délai, il ne recevait pas une réponse favorable. »

Un mois plus tard (13 août), M. Goblet, à son tour, communiquait à Rome un exposé définitif de ses vues par une note conçue dans la forme la plus modérée et qui fournit en quelque sorte la synthèse de ces laborieuses négociations. Il rappelait qu'en présence du tarif italien, fortement majoré en 1887, nous nous étions constamment bornés à demander, d'une manière générale, un régime qui pût être considéré comme l'équivalent de celui que nous assurait le traité de 1881 dénoncé par l'Italie. En échange, nous offrions non seulement le bénéfice de toutes les réductions apportées à notre tarif général de 1881 par nos traités conclus postérieurement avec diverses puissances, mais encore les avantages reconnus spécialement à l'Italie par le traité dénoncé, sauf sur quelques rares articles qui étaient sans intérêt réel pour l'industrie de la péninsule. Dans ces conditions, l'Italie jouirait chez nous des mêmes avantages qu'elle avait eus de 1881 à 1888, notamment en ce qui concernait ses produits agricoles, qui seraient soumis, à leur entrée en France, à des droits excessivement modérés (2 francs pour les vins; 3 francs pour les huiles, les citrons, les oranges, les viandes; 4 francs pour les fromages, etc.), ou même exemptés de tous droits, comme les œufs et le miel. Tout autre

serait la situation qui résulterait, pour les produits français à leur entrée en Italie, des propositions dernières du cabinet de Rome. Pour un grand nombre d'articles intéressant particulièrement l'industrie française (des articles confectionnés de lin, de chanvre et de coton; les tissus de coton et de laine; les tissus, velours, rubans, dentelles et tulles de soie; les vins; les huiles; les métaux, machines et outils, etc.), les avantages résultant du traité dénoncé seraient enlevés; on leur imposerait les conditions du tarif général italien de 1887, ou des droits réduits, mais très supérieurs encore à ceux du traité de 1881. Pour quelques autres articles, non visés dans ce traité, le gouvernement royal ne semblait pas disposé à concéder le traitement que nous demandions en compensation des relèvements de droits résultant du nouveau tarif général italien.

En résumé, la France faisait déjà une concession en se bornant à demander des positions équivalentes à celles que les deux parties occupaient respectivement sous le régime antérieur : la preuve en est qu'en 1886, les importations italiennes en France s'étaient élevées à 309 millions, tandis que les nôtres en Italie n'avaient atteint que 192 millions. Or, le gouvernement italien, tout en réclamant le bénéfice presque intégral du tarif conventionnel français, persistait à vouloir imposer, sur 142 articles intéressant nos exportations et compris dans le traité de 1881, les droits de son tarif général ou des droits encore très supérieurs à ceux de ce traité. Les conditions respectives qui résulteraient d'un accord établi sur de telles bases seraient donc fort inégales, et elles seraient si désavantageuses pour le commerce français, que, sans nul doute, elles n'obtiendraient pas l'approbation du parlement.

M. Goblet terminait en disant que « le gouvernement français aurait néanmoins été disposé à poursuivre la négociation dans l'espoir que l'examen détaillé des questions de tarif conduirait à une entente. Mais le gouvernement italien ayant cru devoir déclarer, en dernier lieu, que, sauf quelques légères retouches possibles, d'une importance secondaire, les propositions présentées par lui devraient être considérées comme l'extrême limite qu'il ne pourrait dépasser, et que, si elles n'étaient pas acceptées, il tiendrait la négociation pour abandonnée, le gouvernement de la République ne pouvait que lui laisser la responsabilité de cette détermination. »

Aucune réplique ne devait être faite à cette dernière note de M. Goblet. Dans une entrevue du 30 août 1888, Crispi faisait connaître à notre ambassadeur que le gouvernement royal n'était pas disposé à faire de nouvelles propositions. Et les choses en restaient là.

D'après l'exposé qui précède, on a dû constater que l'insuccès des négociations, pas plus que la responsabilité originaire de la rupture, ne pouvait justement nous être imputé. Nous y avions fait preuve d'un incontestable désir d'entente, en nous prêtant autant que possible aux revendications italiennes et en ne cessant de limiter nos propres exigences dans la mesure imposée par la réciprocité, par nos légitimes intérêts et par les considérations parlementaires. S'était-on, d'autre part, inspiré d'un esprit aussi accommodant? On le soutenait à Rome, où l'on allait jusqu'à affirmer que, tout en voulant assurer à l'industrie et au commerce du royaume une protection qui avait fait défaut jusqu'alors, on nous offrait des conditions plus avantageuses que celles du régime établi par le traité dénoncé.

Quoi qu'il en fût, les deux gouvernements sortaient manifestement aigris d'un débat, qui avait été interrompu une première fois par la mise en vigueur des tarifs différentiels et qui s'était clos sur une sorte d'ultimatum. Ces dispositions ne pouvaient être modifiées favorablement par les plaintes que les intérêts lésés commençaient à faire entendre, ni par le travail d'une presse qui se livrait à un échange incessant de récriminations.

Encore un concours malheureux de circonstances amenait-il, sur ces entrefaites, deux incidents qui auraient suffi pour affecter, en d'autres temps, les rapports des nations les mieux unies.

CHAPITRE V

INCIDENT DE FLORENCE

Liquidation de la succession du général Hussein, sujet tunisien. — Jugement du tribunal de Florence et violation du consulat français (décembre 1887). — Réclamations du gouvernement français. — Déplacement du préteur florentin; dessaisissement du consulat français (janvier 1888). — Convention additionnelle du 8 décembre.

1887-1888

Le 27 juin 1887 décédait à Florence un sujet tunisien, le général Hussein, qui laissait une fortune mobilière en Italie et des biens immobiliers dans la Régence. Se fondant sur notre traité de protectorat, du 12 mai 1881, qui charge nos agents à l'étranger de la protection des intérêts tunisiens et des nationaux de la Régence, notre consul à Florence prenait en mains la liquidation de l'héritage. Toutefois, il ne manquait pas, conformément aux règles de notre convention consulaire avec l'Italie, d'en aviser les autorités locales. Celles-ci non seulement ne formulaient ni objections ni réserves, mais ne jugeaient pas même utile de déléguer un mandataire pour assister à l'apposition et à la levée des scellés, non plus qu'aux formalités de l'inventaire. On était dès lors fondé à croire que le règlement de l'affaire ne soulèverait aucune difficulté.

Cependant, quelques mois plus tard, en novembre, un

juif algérien, El Mélik, émettait la prétention d'intervenir, comme créancier de la succession. Ses premières démarches n'ayant pas reçu l'accueil qu'il désirait, il portait ses réclamations devant la justice italienne et faisait adresser au consul de France une citation à comparaître. Notre agent ne s'en préoccupait pas tout d'abord : fort de sa compétence, confirmée par l'attitude des autorités locales, eu égard aussi au statut d'El Mélik, que sa nationalité rendait justiciable de la juridiction française, il ne doutait pas que la justice italienne ne se refusât, d'office, à connaître de l'instance. Contre toute attente, les juges de Florence retenaient la cause et rendaient par défaut, le 20 décembre, un jugement contre le consulat de France; non seulement ils prescrivaient le séquestre des biens et effets dépendant de la succession, mais encore ils ordonnaient l'exécution provisoire de leur sentence.

Encouragé par les jurisconsultes les mieux posés de la ville et muni de l'autorisation ministérielle, M. de Laigue, notre consul, se décidait à faire opposition par la voie judiciaire. Mais, le 22 décembre, le préteur italien du premier mandement prévenait l'effet de cette démarche, en se présentant au consulat pour faire procéder à l'exécution du jugement, avec l'assistance d'un greffier, d'un huissier et d'un avocat d'El Mélik. Sur le refus opposé par le chancelier, en l'absence du consul, il envoyait quérir des agents de police et un serrurier, qui forçaient les portes, s'introduisaient de force dans le consulat et séquestraient une série de documents, dont plusieurs étrangers à la cause et appartenant aux archives du poste.

C'était une violation formelle de notre convention consulaire du 26 juillet 1862, encore en vigueur aujourd'hui, et dont l'article 5 porte, en termes exprès, que « les

archives consulaires seront inviolables et que les autorités locales ne pourront, sous aucun prétexte ni dans aucun cas, visiter ni saisir les papiers qui en feront partie... »

En admettant qu'il y eût doute sur la compétence du consul pour le règlement de la succession, en tenant compte même des difficultés qui pouvaient résulter du principe de la séparation des pouvoirs, il n'en restait pas moins incontestable que le gouvernement royal nous devait et se devait à lui-même de réparer l'infraction commise à un traité revêtu de sa signature. A cette époque, — on l'a vu plus haut, — des négociations se suivaient pour la revision du traité de commerce, qui devait prendre fin le 31 décembre. Tout conseillait de ne pas en gêner le cours par un autre débat de nature à altérer l'humeur conciliante qui s'imposait aux deux parties pour l'arrangement d'intérêts supérieurs. L'incident allait fournir comme une pierre de touche pour éprouver les dispositions réelles qui prévalaient à Rome.

Au premier moment, Crispi reconnaissait l'abus commis par le préteur. Le 27 décembre, en effet, il saisissait de la question son collègue de la Justice par une lettre où l'on relève les passages suivants (1) :

Il n'y a pas de doute que le préteur avait l'autorité et le devoir de procéder, en ce qui le concernait, à l'exécution de la sentence du tribunal. Pourtant, en présence de l'opposition du consulat de France, et puisque, par l'effet de cette opposition, l'exécution immédiate de la sentence n'était possible qu'en pénétrant de force dans les archives consulaires et en y procédant à des saisies et autres actes de coercition, il semble que le préteur aurait dû s'arrêter en présence de la disposition précise de l'article 5, § 1er. de la convention consulaire

(1) *Livre vert* italien du 9 février 1889

du 26 juillet 1862 entre l'Italie et la France... Rien ne saurait s'opposer à une prescription aussi précise et formelle que celle qui est contenue dans l'article 5 susdit de la convention consulaire...

En conséquence, Crispi priait son collègue de provoquer les mesures convenables pour régulariser la suite de la procédure; il offrait, d'ailleurs, d'agir auprès de l'ambassade de France, pour faire inviter le consul à placer les papiers et les effets de la succession dans un lieu séparé des archives consulaires.

Ce premier mouvement était le bon. S'il eût été suivi, nul doute qu'un arrangement équitable n'eût promptement mis fin au litige.

Mais Crispi se repentait bien vite d'y avoir cédé. Pourquoi se serait-il montré si accommodant? Ne revenait-il pas de Friedrichsruhe, confiant dans l'appui du grand chancelier? N'avait-il pas jadis condamné, comme indignes d'un pays qui se respecte, les condescendances de ses prédécesseurs à notre égard? Il ne voulait pas s'exposer, pour ses débuts, aux mêmes critiques. Aussi se décidait-il, une semaine plus tard, à un complet changement de front.

Le 5 janvier 1888, il envoyait à Paris les instructions nécessaires pour permettre à l'ambassade d'Italie de répondre à nos réclamations. D'après sa nouvelle manière de voir, « les procédés du préteur de Florence pouvaient avoir été peu corrects au point de vue des convenances et de l'opportunité; mais ils avaient été strictement conformes à la légalité... Les archives consulaires n'avaient pas été violées, le préteur s'étant borné à apposer ses scellés sur les papiers que le chancelier lui avait indiqués comme appartenant à la succession... Il apparaissait, au contraire, que le consul de France avait contrevenu de la

manière la plus flagrante aux dispositions de la convention, en procédant à l'apposition des scellés et à l'inventaire sans prévenir l'autorité locale, en refusant de reconnaître le jugement du tribunal florentin, etc... »

Ainsi les rôles se trouvaient intervertis : ce n'était plus à nous qu'il appartenait de réclamer contre un excès de pouvoir; c'était à l'Italie de protester contre les infractions relevées à notre charge. Malheureusement, pour une pareille tactique, il y avait, dans ces instructions ministérielles, autant d'erreurs que de phrases : le consul, — on le sait déjà, — avait régulièrement pris soin d'aviser les autorités locales de toutes ses opérations, et le préteur avait usé de violence pour pratiquer une saisie dans nos archives consulaires.

Cependant l'attitude inattendue du gouvernement italien ne semblait pas tout d'abord compromettre l'issue des pourparlers. Résolu à ne pas s'émouvoir, M. Flourens, notre ministre des affaires étrangères, se bornait à prendre acte de l'aveu que les procédés du préteur n'avaient pas été pleinement corrects; de son côté, il admettait que les actes du chancelier n'eussent pas été, sur quelques points, conformes aux clauses de la convention, qui était susceptible d'interprétations diverses : aussi se croyait-il fondé à proposer qu'après cet échange d'explications, l'incident fût considéré comme clos.

Mais une semblable transaction ne faisait pas le compte de Crispi. L'incident lui permettait d'affirmer hautement que l'Italie n'avait point à connaître notre protectorat sur la Tunisie, et que la juridiction italienne, en vertu des anciens traités italo-tunisiens, était seule compétente pour liquider la succession du général Hussein, mort dans le royaume. Il insistait donc pour que notre consul fût explicitement désavoué et rappelé à l'observation de ses devoirs.

Sur la question de compétence, M. Flourens ne refusait pas de se prêter à un arrangement. Mais il ne pouvait admettre que le consul eût commis aucune faute, ni user de rigueur à l'égard de cet agent, alors que les autorités italiennes, pour toute réparation de la violation de nos archives consulaires, se bornaient à une « admonestation » adressée au préteur florentin.

Le débat diplomatique se prolongeait en ces termes durant plusieurs semaines. La presse des deux pays s'y mêlait bientôt avec une passion qui n'était pas faite pour en faciliter la composition. Et, pendant ce temps, des pourparlers se poursuivaient, à Rome, entre MM. Teisserenc de Bort et Marie, d'une part, MM. Luzzatti, Ellena et Branca, d'autre part, pour combiner les éléments d'un arrangement commercial et renouer les rapports conventionnels en matière économique. Fâcheuse coïncidence, qui risquait de compromettre les plus graves intérêts!

Crispi finissait par se rendre compte que le moment n'était pas opportun pour pousser les choses à l'extrême. Il ne se sentait plus, d'ailleurs, fondé à soutenir l'acte d'accusation dressé contre notre agent de Florence. La preuve était faite que les autorités italiennes, dûment prévenues, s'étaient refusées, au début, à intervenir dans le règlement de la succession. Nous demeurions, par conséquent, en bonne posture pour protester contre la violation de notre consulat.

Le 20 janvier 1888, le gouvernement de la République était avisé par l'ambassadeur d'Italie que le préteur du premier mandement de Florence venait d'être transféré dans une autre résidence par décret royal.

Tenant cette mesure pour une satisfaction suffisante, M. Flourens prenait la résolution de faire remettre à l'autorité italienne tous les papiers et effets de la succes-

sion du général Hussein. C'était céder sur le fond et reconnaître les revendications exercées, dans l'espèce, au profit de la juridiction italienne. Quelques mois plus tard, notre consul, M. de Laigue, était remplacé à Florence. Enfin, pour témoigner jusqu'au bout de son désir d'entente, M. Flourens consentait à négocier un arrangement destiné à prévenir le renouvellement des difficultés qui venaient de se produire. Il s'agissait de définir plus nettement, pour l'application de la convention de 1862, ce qu'il fallait entendre par les mots « archives consulaires », et de déterminer d'une manière plus précise les dispositions que devraient prendre les consuls respectifs pour affecter à leurs archives officielles des locaux distincts des pièces réservées à leur usage particulier. Cet accord complémentaire, dont l'utilité était au moins contestable en présence des prescriptions explicites de la convention consulaire, donnait lieu lui-même à d'assez longs pourparlers, puisqu'il n'était signé que le 8 décembre 1888.

A cette date, on n'avait plus à se préoccuper des négociations commerciales, qui étaient définitivement rompues depuis plus de trois mois.

En voilà assez pour établir qu'aucun tort ne saurait être relevé contre nous au cours d'un incident qui aurait passé sans laisser de traces, si le règlement en eût été suivi d'autre part avec un égal esprit de conciliation. Nous n'avions reçu aucune réparation pour l'atteinte portée à nos droits conventionnels, si ce n'est le déplacement du préteur. Encore ce déplacement semblait-il avoir sa contre-partie dans la mutation de notre consul.

En définitive, Crispi n'avait fait aucune concession. Sur le fond, il pouvait se prévaloir de l'accord additionnel comme d'une reconnaissance de la légitimité de son atti-

tude. Aussi ne s'était-il pas refusé la satisfaction de proclamer solennellement le succès de sa ferme diplomatie : — « l'incident de Florence, — disait-il à la Chambre des députés, le 17 mars, — a été clos conformément aux vues italiennes. » Il pensait bien qu'un pareil bulletin de victoire sonnerait faux de l'autre côté des Alpes Tant pis pour les oreilles trop sensibles! Tant pis pour le traité de commerce, dont la négociation continuait encore à ce moment! L'important était de parler haut. Il y gagnait une popularité nouvelle auprès d'un certain nombre de ses compatriotes. Servait-il aussi bien les intérêts de son pays, en aggravant par de nouveaux froissements les divisions des deux peuples?

Au surplus, l'affaire du consulat de Florence ne lui avait pas fourni l'occasion de donner toute la mesure de son intransigeance. Un autre incident, qui survenait à Massouah vers le même temps, lui permettait bientôt de compléter la démonstration et de nous fixer sur ses réelles dispositions (1).

(1) Crispi a été amené plus tard à s'expliquer de nouveau sur l'incident du consulat de Florence. Voici, textuellement, l'exposé qu'il en a tracé pour ses compatriotes dans la *Rivista d'Italia* du 15 février 1899.

« En décembre 1887, mourait à Florence le général Hussein. Le consul français se mettait en possession des papiers et des effets du défunt; il ne lui appartenait pas de le faire, puisque le traité de 1868 avec le Bey de Tunis était encore en vigueur, traité qui reconnaissait à l'autorité judiciaire italienne complète juridiction pour les actes prescrits à l'ouverture de la succession. Le préteur du premier mandement de la ville procéda comme c'était son devoir.

« Le cas souleva une grande rumeur, surtout à cause de l'ingérence illégitime de l'autorité française. Mais le bon droit était de notre côté, et M. Flourens dut le reconnaître lui-même par une dépêche du 21 janvier 1888. Le ministre français déclara que les actes relatifs à la succession devaient être continués selon les lois italiennes. »

Les lecteurs ont vu plus haut ce qu'il convient d'ajouter à cet exposé; ils peuvent comparer les deux versions et conclure.

CHAPITRE VI

INCIDENT DE MASSOUAH

Établissement des Italiens à Massouah (1885). — Taxes imposées aux résidents étrangers ; réclamations du consul de France (1888). — Débat entre les deux gouvernements au sujet des capitulations (juillet-août).

1888

Depuis 1885, les Italiens tenaient Massouah. Avec l'assentiment de l'Angleterre, ils s'y étaient substitués aux Égyptiens, que l'insurrection madhiste avait alors détournés d'y maintenir leur autorité. Les deux premières années de l'occupation italienne avaient été tranquilles. Mais, au commencement de 1887, comme on l'a vu plus haut, le général Gené, gouverneur de la colonie, avait jugé opportun de pousser vers l'intérieur et de mettre la main sur Saati. Ce mouvement avait donné le signal de la lutte, qui s'engageait avec les Abyssins et les Madhistes, et réservait aux nouveaux occupants de dures épreuves. Le 26 janvier, le ras Alula, chef de l'Asmara, anéantissait à Dogali une colonne italienne de cinq cents hommes. La catastrophe entraînait, à Rome, la démission de Robilant et l'arrivée au pouvoir de Crispi, bientôt promu à la présidence du conseil, avec les portefeuilles de l'intérieur et des affaires étrangères.

Le premier soin du ministre dirigeant était de pourvoir aux mesures nécessaires pour réparer l'échec de Dogali

et restaurer le prestige des armes italiennes. Dès le mois d'octobre, le nouveau commandant du corps expéditionnaire, le général di San Marzano, disposait de 22,000 hommes et de 131 pièces d'artillerie. Avec une pareille force, il pouvait se croire en état de faire face à toutes les éventualités.

Cependant la situation ne tardait pas à devenir grave : le négus Giovanni Cassa descendait des hauts plateaux avec tous ses ras et semblait résolu à un effort suprême, que la supériorité numérique de ses troupes rendait redoutable. Heureusement, sous la menace des derviches qui inquiétaient ses derrières, aux prises avec les difficultés du ravitaillement auxquelles l'exposait une région sans ressources et sans communications, le potentat abyssin s'arrêtait en vue de ses adversaires, puis se retirait définitivement, sans engager l'action. Bientôt il disparaissait de la scène, tué dans une rencontre avec les derviches. Ménélik, roi du Choa, lui succédait comme négus d'Abyssinie; mais il avait, à ses débuts, assez à faire pour asseoir son autorité et forcer la soumission de ses grands vassaux, sans risquer prématurément la guerre avec les envahisseurs étrangers. Les Italiens se trouvaient ainsi exemptés pour longtemps des préoccupations d'un conflit avec leurs voisins, libres d'appliquer leur activité à l'organisation de leur établissement colonial.

Depuis des années, nous avions sur cette côte et nous étions seuls à y entretenir un consul de carrière. Sous l'administration des Egyptiens, Massouah était, comme l'Égypte elle-même et comme toutes les régions placées sous la suzeraineté de la Turquie, un pays de capitulations. C'est dire que nos ressortissants y relevaient exclusivement de la juridiction consulaire, et qu'ils n'étaient soumis aux lois, règlements et impôts édictés par l'auto-

rité locale que dans la mesure fixée par les conventions et usages.

La substitution du drapeau royal au drapeau khédivial n'avait rien changé à l'état des choses, les Italiens occupant la place de leurs prédécesseurs avec les droits et les obligations qu'elle comportait, aucun accord n'ayant été passé par eux avec les puissances européennes pour en modifier les conditions. Notre consul avait donc continué ses fonctions comme auparavant, sans que l'exercice en fût d'abord contrarié par les nouveaux maîtres de la contrée. Ses instructions lui prescrivaient, d'ailleurs, d'observer à leur égard la réserve et l'attitude conciliante, que conseillaient nos rapports amicaux avec l'Italie et notre résolution prise, dès le début, de n'exercer aucune ingérence dans les questions politiques dont son établissement sur la mer Rouge aurait pu fournir le sujet.

Cette situation semblait acceptée des deux parts et se trouvait confirmée déjà par un laps de trois ans, lorsque, dans les premiers mois de 1888, le commandant militaire de Massouah manifestait tout à coup la prétention de soumettre les résidents étrangers à des taxes perçues au profit du budget colonial. A de rares exceptions près, la colonie étrangère se composait alors de quelques Français et d'un certain nombre de négociants grecs, qui, à défaut d'un représentant de leur nation, étaient placés sous notre protection. Notre consul ne manquait pas d'agir, comme il le devait, pour sauvegarder les privilèges garantis à ses ressortissants. Mais, en dépit de ses observations spontanées et ensuite de ses réclamations officiellement autorisées, les taxes édictées étaient maintenues. Bientôt même des menaces de contrainte atteignaient les contribuables résistants.

Il ne restait plus au gouvernement de la République qu'à intervenir pour assurer, par la voie diplomatique, le règlement d'une question, où son bon droit ne pouvait, croyait-il, manquer d'être reconnu après un premier échange d'amicales explications.

Le 22 juillet 1888, M. Gérard, notre chargé d'affaires à Rome, saisissait la Consulta de notre réclamation. Notre thèse était simple et fondée sur les principes généralement reconnus du droit international. La présence des troupes royales, la substitution de l'occupation italienne à l'occupation égyptienne n'avaient rien modifié à l'état de choses qui préexistait à Massouah. C'était un fait qui n'entraînait pour les tiers aucune conséquence juridique. Ceux-ci ne se trouvaient pas en présence d'un établissement définitif, d'une souveraineté nouvelle, le gouvernement royal s'étant abstenu de notifier aux puissances européennes sa prise de possession, comme le lui prescrivaient les règles inscrites dans l'acte général de la conférence de Berlin du 26 février 1885, s'il entendait en assurer la reconnaissance internationale. Un arrangement spécial avec les gouvernements intéressés aurait donc été nécessaire pour priver leurs ressortissants des garanties qu'ils tenaient des capitulations. Jusque-là, le gouvernement de la République ne pouvait que conseiller à ses nationaux, à Massouah, et aux résidents grecs, qu'il protégeait en vertu d'une délégation régulière, de ne pas payer des taxes illégales et de ne céder qu'à la menace de la force. Il ne doutait pas, d'ailleurs, que le gouvernement royal, après examen de la question, ne s'interposât pour en déterminer le règlement équitable et soustraire les clients de la France aux rigueurs dont ils étaient menacés.

La réponse ne se faisait pas attendre; mais elle était

loin de nous donner la satisfaction que nous croyions assurée et juste. Trois jours après, par deux notes consécutives, le gouvernement italien nous notifiait un refus net d'accueillir notre demande. D'après lui, les capitulations n'avaient jamais été en vigueur à Massouah. Au cas même où elles y auraient existé, il soutenait qu'elles auraient, *ipso facto*, cessé d'y être applicables du jour et par l'effet de l'établissement de l'administration italienne.

Crispi s'était trop pressé. Non seulement il niait un fait certain, établi, mais il s'engageait sur un terrain défavorable pour l'Italie même, en imaginant une théorie dont l'application ultérieure pouvait être tournée à notre avantage contre ses propres vues. Il cédait probablement au désir de nous faire échec, ne se croyant plus tenu à aucun ménagement. N'avait-il pas déjà triomphé de nos représentations et obtenu gain de cause dans l'affaire de Florence? N'avait-il pas, après son voyage à Friedrichsruhe, des motifs de compter sur l'appui de l'Allemagne en cas de conflit? N'était-il pas déjà résigné à l'avortement des négociations commerciales, où il avait dit son dernier mot et que son intransigeance allait clore brusquement dans peu de jours? Dans la question de Massouah, sa popularité ne pouvait, croyait-il, que gagner à une résistance, qui serait envisagée autour de lui comme une nouvelle victoire diplomatique.

Le 3 août, notre chargé d'affaires à Rome répliquait par une note, dont le gouvernement de la République prenait soin de communiquer la teneur aux autres puissances. On y établissait d'abord, en fait, que le régime des capitulations existait à Massouah, et que, depuis vingt-cinq ans, le bénéfice n'en avait jamais été contesté à notre consulat. On y démontrait ensuite, par des argu-

ments tirés de la jurisprudence internationale, que le simple établissement d'une administration européenne dans un pays de capitulations ne suffit pas pour en déterminer l'abrogation. Notre représentant protestait, en conséquence, contre les difficultés opposées à notre consulat et contre les rigueurs exercées à l'encontre de nos ressortissants, qui, en raison de leur refus de payer les taxes, venaient d'être soumis à des amendes, à des saisies, à l'incarcération même, et, en dernier lieu, menacés d'expulsion. La conclusion de la note était que, si la théorie italienne devait prévaloir, « il ne nous resterait plus qu'à prendre acte de cette procédure nouvelle et du principe désormais établi que les capitulations disparaissent de plein droit, sans négociations ni accords, dans les pays où s'établit une administration européenne. Nous en avertissions le cabinet de Rome, nous réservant d'en tirer telles conséquences que nous dicterait notre intérêt, dans les territoires où nous étions établis en vertu de titres réguliers. »

L'allusion était directe. Depuis sept ans, nous étions en Tunisie, pays de capitulations. Cependant il ne nous était jamais venu à la pensée d'en contester l'existence ni d'y mettre fin de notre seule autorité. A l'Italie même nous avions donné une preuve particulière de notre respect pour les institutions préexistantes, en négociant avec elle, en 1884, un arrangement qui consacrait la suspension du régime antérieur, pour y substituer, d'un commun accord, le fonctionnement de notre juridiction. Si le gouvernement royal jugeait maintenant conforme à ses intérêts de soutenir que l'établissement d'une administration européenne dans un pays de capitulations suffit pour entraîner l'abrogation du régime, libre à lui. Il en résulterait pour nous la perte de nos droits juridiques à Mas-

souah; mais nous en retirerions l'avantage, autrement appréciable, de recouvrer dans la Régence toute la liberté de nos mouvements, sans avoir à tenir compte des résistances dont l'Italie puisait les éléments dans le régime des capitulations.

Crispi n'avait pas prévu cette répercussion du trait qu'il avait mis tant de hâte à nous lancer. Mais il s'était trop avancé pour reculer. Aussi ne trouvait-il, pour y parer, que des subtilités jusqu'alors ignorées de la jurisprudence internationale. Dans une nouvelle note, du 13 août, également communiquée aux puissances, il reconnaissait que « lorsqu'un pays dit à capitulations passe sous l'administration d'une puissance chrétienne, les capitulations ne cessent généralement d'être en vigueur que par suite d'accords entre la puissance occupante et les tiers » ; mais il en était autrement, d'après lui, « lorsque le pays à capitulations passe, non seulement sous l'administration, mais aussi sous la pleine souveraineté d'une puissance chrétienne. »

Aucun précédent ne consacrait cette distinction nouvelle et tout arbitraire. Mais Crispi y trouvait une justification suffisante de son parti bien arrêté de ne pas transiger, et un moyen de repousser l'argument que nous menacions de tirer de sa théorie pour en étendre l'application à la Tunisie. De plus, il profitait de l'occasion pour réparer l'omission commise au début de l'entreprise africaine et se mettre en règle avec les prescriptions de l'acte général de la conférence de Berlin, en notifiant indirectement aux puissances l'établissement de la souveraineté italienne à Massouah.

Le système fiscal inauguré dans la colonie fut donc maintenu à l'encontre des résidents étrangers, avec l'exercice rigoureux des moyens destinés à en assurer l'obser-

vation. Aucun compte ne fut non plus tenu des protestations dont la Turquie saisit à son tour les puissances, comme suzeraine de l'Égypte et pour réserver ses droits sur le littoral occupé par l'Italie.

Il était, dès lors, évident que Crispi était résolu à ne pas céder, à repousser toute proposition d'arrangement conventionnel. Si l'on s'obstinait d'autre part, le débat ne pouvait qu'aboutir à un conflit. Les autres puissances ne verraient aucun motif de s'y engager. Nous n'avions nous-mêmes, à Massouah, que des intérêts trop secondaires pour en compenser les risques. Aussi M. Goblet prenait-il le sage parti de clore la négociation désormais sans issue. Le 24 août 1888, il répondait par une dernière note, encore communiquée aux puissances, et dans laquelle, en se défendant de vouloir prolonger sans utilité la discussion, il s'en rapportait avec confiance au jugement de l'Europe.

L'affaire fut ainsi close. Le dernier mot restait à Crispi, qui pouvait se glorifier d'un nouveau succès remporté sur la France. C'était encore les relations des deux pays qui en faisaient les frais. Les discussions, auxquelles l'incident avait donné lieu, ne s'étaient pas poursuivies sous le couvert du secret diplomatique. L'opinion publique en avait été saisie dès le début par les plaintes des intéressés à Massouah. Les chancelleries avaient été officiellement appelées, par la communication des notes échangées entre Paris et Rome, à suivre les péripéties d'un débat portant sur une question de principe qui ne pouvait laisser l'Europe indifférente. En France comme en Italie, les journaux avaient engagé une polémique ardente, qui, dépassant le sujet, se grossissait bientôt de toutes sortes de récriminations dont les événements antérieurs fournis-

saient réciproquement les motifs. Les esprits se surexcitaient de part et d'autre. Le ton même des notes officielles témoignait de la nervosité des gouvernants, qui se laissaient gagner par l'irritation générale. Crispi devait se tenir pour complètement satisfait, si l'amour de la paix ne tenait pas la place dominante dans ses conceptions, comme il ne manquait pas de gens pour le croire.

Bref, les choses en venaient au point qu'à la fin de juillet 1888, Bismarck prenait le parti de s'interposer, s'il était nécessaire, pour prévenir un éclat dont l'éventualité paraissait menaçante. D'après ses ordres télégraphiques, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris ne devait pas hésiter, au cas où M. Goblet lui parlerait de l'incident de Massouah, à faire entendre au ministre français « qu'il serait prudent de sa part de ne pas envenimer les choses; car, si l'Italie se trouvait engagée en de graves complications, elle ne resterait pas isolée. »

Cette grave information se trouve textuellement dans une dépêche adressée à Crispi, le 22 juillet, par le comte de Launay, ambassadeur d'Italie à Berlin, et imprimée dans un *Livre vert* présenté au parlement italien le 8 décembre de la même année.

Aucune occasion, je me plais à le croire, ne fut donnée à l'ambassadeur allemand de s'acquitter de la démarche prescrite. Mais le fait seul qu'il y eût été autorisé en dit plus long que tout le reste sur la tension que la politique de Crispi, en moins d'un an, avait imprimée aux rapports de la France avec l'Italie (1).

(1) Comme pour l'incident de Florence, Crispi a jugé bon de revenir plus tard sur l'affaire du consulat de Massouah. Voici la version qu'il en a donnée dans la *Rivista d'Italia* du 15 février 1899.

« La France, en 1888, n'avait pas un seul de ses citoyens dans l'Erythrée; mais le consul français, pour se donner de l'importance, s'occupait de quelques protégés grecs, lesquels jouissaient néanmoins d'une bonne renommée. Il vint à l'esprit de ce monsieur de ne pas reconnaître

le tribunal italien et de revendiquer l'exercice de la juridiction sur notre territoire!

« Tout cela était étrange, et mon devoir était de m'opposer à cette injuste prétention.

« Massouah n'a jamais été sous le *dominium* musulman, et, quand même elle y aurait été soumise, il est de jurisprudence pacifique que les capitulations cessent, alors que ce *dominium* vient à cesser et que le pays passe sous le pouvoir d'un prince chrétien. Le consul ne voulait pas entendre cela. Et comme, heureusement, il n'avait pas le *placet* du gouvernement italien, le débat fut clos par ma déclaration que nous n'aurions aucun rapport ultérieur avec lui, tant qu'il n'aurait pas obtenu l'autorisation régulière d'exercer ses fonctions. Le consul quitta Massouah; et je retiens qu'il n'y est jamais plus retourné. »

Voilà, d'après Crispi, tout l'incident de Massouah. Le style, c'est l'homme : je me garderai d'en affaiblir la saveur par des commentaires.

CHAPITRE VII

AVÈNEMENT DE GUILLAUME II

La politique italienne après 1887. — Second traité de réassurance entre l'Allemagne et la Russie (18 novembre 1887). — Publication du traité d'alliance entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie (février 1888). — Avènement de l'empereur Guillaume II ; son premier voyage en Italie (juin, octobre 1888). — Incident de la Spezia.

1887-1888

On a vu, dans les pages précédentes, de quelle façon Crispi le prenait avec nous. C'était peut-être dessein préconçu de sa part, affaire de tempérament; mais il s'y trouvait aussi encouragé par les changements qui semblaient s'être produits dans les rapports des empires du nord.

Les affaires bulgares entretenaient entre l'Autriche-Hongrie et la Russie des mésintelligences qui devaient pour longtemps faire obstacle au rapprochement des deux puissances.

Le traité de 1884, qui avait garanti à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie la neutralité de la Russie en cas de guerre avec une quatrième puissance, avait pris fin en 1887. Cette année même, l'incident Schnœbelé, en nous exposant aux menaces d'une agression allemande, avait fourni au tzar Alexandre III l'occasion de notifier, par une lettre autographe à l'empereur Guillaume, sa

résolution arrêtée de se tenir pour libéré du pacte conclu à Skiernewice et notamment de l'obligation d'observer la neutralité en cas de conflit entre l'Allemagne et la France.

Dans ces conditions, Crispi avait de sérieux motifs de se fier aux assurances qui avaient pu lui être données à Friedrichsruhe : il ne pouvait douter du prix que la Triple-Alliance, récemment renouvelée, avait acquis de nouveau pour les cabinets de Vienne et de Berlin; il devait notamment, pour ses démêlés avec la France, se croire assuré de l'appui de l'Allemagne, d'autant plus intéressée à retenir l'Italie dans la ligue des puissances centrales qu'elle avait à se préoccuper désormais des mouvements de la Russie.

Sur ce dernier point, les calculs italiens se trouvaient en défaut. Après l'échéance du traité de Skiernewice, le chancelier de Berlin n'avait pu se résigner à une situation qui laissait l'Allemagne exposée au danger, tant et toujours redouté par lui, d'un rapprochement franco-russe. Aussi n'avait-il reculé devant l'emploi d'aucun moyen pour déterminer le cabinet de Saint-Pétersbourg à s'unir à celui de Berlin par un nouveau pacte. Sa diplomatie y avait réussi. Le 18 novembre 1887, à son retour de Copenhague où il avait passé quelques semaines dans la famille de son beau-père, Alexandre III s'arrêtait à Berlin et se décidait à revêtir de sa signature un traité dont les dispositions avaient été préalablement élaborées par Bismarck et de Giers. Les deux empires s'y promettaient réciproquement une *neutralité bienveillante* au cas où l'un d'eux, sans avoir provoqué l'agression, serait attaqué par une puissance tierce; l'accord, conclu pour trois années, contenait une autre clause, qui avait sans doute pesé d'un grand poids sur les délibérations du tzar, et par laquelle l'Allemagne s'engageait à une neutralité

absolue dans les affaires bulgares. — Inutile, après cela, d'ajouter que les deux hautes parties contractantes s'étaient promis de conserver à leur nouvelle entente un caractère strictement confidentiel.

Pour la seconde fois, le chancelier allemand appliquait délibérément son ingénieuse théorie du *contrat de réassurance* et en faisait bénéficier son pays, à l'insu de ses alliés. Je crois superflu d'apprécier ou de qualifier le procédé d'après une moralité vulgaire, dont la politique des résultats se pique de dédaigner les principes. Je demanderai seulement ce qu'on eût pensé, à Vienne et à Rome, si quelque chose en eût transpiré alors. La réponse n'est pas douteuse : le sens en est fixé par la vivacité des impressions qui se sont manifestées plus tard, en Italie et surtout en Autriche-Hongrie, quand le vieux chancelier, du fond de sa retraite de Friedrichsruhe, a jugé bon d'en informer l'Europe stupéfaite et de s'en parer comme d'un titre de gloire (1).

Toutefois le secret devait être fidèlement gardé pendant toute la durée du traité. En 1888, on n'avait donc, à Rome, aucune raison de douter du changement, favorable pour l'Italie, que la question bulgare avait produit dans les rapports des trois empires, en leur créant des intérêts opposés et en poussant la Russie à un isolement volontaire. D'autres événements contribuaient, vers le même temps, à confirmer l'espoir, évidemment caressé par Crispi, que le chancelier de Berlin, inquiété par le détachement de la Russie, ne reculerait devant aucun sacrifice pour retenir l'Italie dans la coalition allemande et, par conséquent, ne lui ménagerait pas son appui dans la lutte engagée contre nous.

(1) Voyez les *Hamburger Nachrichten* du 25 octobre 1896.

En décembre 1887, le Reichstag avait été saisi d'un projet de loi modifiant les conditions du service militaire et dont le résultat devait être d'augmenter l'armée allemande d'environ 700.000 hommes. Dans l'exposé des motifs, le gouvernement impérial se défendait de toute tendance agressive, de tout calcul médité pour troubler la paix de ses voisins par des attaques arbitraires; mais il prenait soin d'ajouter qu'en vue de repousser de semblables attaques, il voulait être fort et l'être assez pour envisager tout danger avec calme. Une autre loi, présentée en janvier 1888, avait pour objet un emprunt de près de 300 millions de marcs, destiné à couvrir les dépenses des contingents supplémentaires.

Ces résolutions soulevaient une vive émotion à Saint-Pétersbourg, où l'on y voyait une menace directe, en dépit de toutes les assurances pacifiques. De nouveau, la presse russe se déchaînait contre l'Allemagne. Les esprits se surexcitaient au point qu'une rupture semblait menaçante.

Pour en prévenir l'éclat, les cabinets de Berlin et de Vienne prenaient le parti de faire connaître officiellement le pacte qui les unissait depuis neuf ans en prévision d'une agression tierce. C'est par la publication simultanée qui en a été faite alors, le 3 février 1888, que l'Europe a été fixée définitivement sur la teneur exacte du traité austro-allemand du 7 octobre 1879. Le texte en était accompagné de la déclaration suivante :

Les gouvernements de l'Allemagne et de la monarchie austro-hongroise ont décidé de publier le traité d'alliance conclu entre eux le 7 octobre 1879, pour faire cesser les doutes qui s'élevaient de divers côtés relativement au but *absolument défensif* de cet accord, doutes qui étaient mis en avant pour des fins diverses.

Les deux gouvernements alliés sont guidés dans leur politique par le désir de maintenir la paix, et d'empêcher, dans la mesure du possible, qu'elle ne soit troublée. Ils sont convaincus que la connaissance du texte de leur traité d'alliance fera disparaître tous les doutes existant à ce propos, et c'est pour ce motif qu'ils se sont décidés à le publier.

Ainsi les puissances étaient prévenues qu'en cas d'attaque de leur part contre l'Allemagne ou contre l'Autriche-Hongrie, elles trouveraient les deux monarchies liguées pour la défense commune. Dans les circonstances, un pareil avertissement ne pouvait viser que la Russie.

Cette conjecture était d'ailleurs confirmée par les débats qui s'ouvraient peu après au Reichstag sur les projets de lois militaires. Le chancelier y intervenait pour constater que « les perspectives, du côté de la France, semblaient plus paciliques, beaucoup moins explosives que l'année antérieure ». Mais, s'il daignait, quelques semaines après l'incident Schœbelé qui nous avait exposés à tant d'injustes suspicions, rendre justice à notre attitude, il le prenait avec la Russie sur un tout autre ton :

« Je ne suis pas, disait-il, pour une guerre agressive, quelle qu'elle soit, et, si la guerre ne peut naître que de notre agression..., si le feu doit être allumé par quelqu'un, nous ne l'allumerons pas...

« Il est incontestable sans doute, que les menaces, les injures, les provocations qui nous ont été adressées ont excité, chez nous aussi, une très vive et légitime irritation, et c'est fort grave chez l'Allemand ; car il est en soi plus inaccessible à la haine nationale que toute autre nation ; mais nous nous sommes efforcés d'adoucir cette irritation et nous voulons, après comme avant, chercher la paix avec nos voisins, mais surtout avec la Russie. Si je dis : surtout avec la Russie, c'est qu'à mon avis, la France n'offre aucune certitude de succès à

ces efforts pacifiques de notre part, bien que je ne veuille pas dire qu'ils ne servent à rien...

« Je nomme donc par préférence la Russie, et, à son égard, j'ai la même confiance dans le succès que celle avec laquelle je parlais, il y a un an. . Sans courir après notre voisin, ou, — comme une feuille allemande l'a exprimé d'une façon si grossière, — sans ramper à l'envi devant la Russie, — le temps en est passé! — nous ne rechercherons plus ni l'amour de la France ni celui de la Russie. La presse russe, l'opinion publique russe ont montré la porte au vieil ami, puissant et fidèle, que nous étions : nous ne nous jetons à la tête de personne. Nous avons essayé de regagner l'intimité des anciennes relations, mais nous ne courons après personne. Cela, d'ailleurs, ne nous empêche pas, — au contraire, c'est pour nous plutôt un coup d'éperon, — d'observer avec une plus rigoureuse exactitude les obligations conventionnelles que nous avons à l'égard de la Russie...

« Pour me résumer, je ne crois pas à une perturbation immédiatement prochaine de la paix, et je vous prie, Messieurs, de délibérer sur la présente loi en faisant abstraction de cette idée et de cette crainte, de l'envisager simplement comme un rétablissement complet des moyens d'employer la puissante force que Dieu a conférée à la nation allemande, pour le cas où elle en aurait besoin. Si nous n'avons pas besoin de cette force, nous n'y aurons pas recours; nous cherchons à éviter les cas où nous en aurions besoin.

L'effort que nous faisons en ce sens nous sera toujours rendu quelque peu plus difficile par les articles menaçants des journaux étrangers. Aussi adresserai-je principalement à l'étranger le conseil de cesser de pareilles menaces. Elles ne mènent à rien. A quoi pourraient aboutir, en effet, des menaces formulées, non par un gouvernement étranger, mais par la presse? C'est véritablement une incroyable sottise de s'imaginer qu'une grande et fière puissance, comme l'empire allemand, puisse être intimidée par certaines figurations menaçantes données à un assemblage de mots par l'encre d'imprimerie!

« On devrait se dispenser de cela : il nous serait ainsi plus facile d'être prévenants et conciliants envers nos deux voi-

sins. A la longue, tout pays finit par devenir responsable des carreaux cassés par sa presse, le compte en est, quelque jour, présenté par l'autre partie, dans un accès de mauvaise humeur. Nous pouvons être gagnés facilement, — trop facilement peut-être, — par l'amitié et la bienveillance; mais par les menaces, bien certainement non!

« Nous autres, Allemands, nous craignons Dieu, mais rien autre chose au monde!... »

On n'a pas oublié le retentissement de cette fière péroraison, qui soulevait l'enthousiasme du Reichstag et l'entraînait à voter par acclamation les lois militaires. L'impression au dehors, à Saint-Pétersbourg comme dans le reste de l'Europe, était que le discours de Bismarck s'adressait particulièrement à la Russie. Sans doute, on faisait la part de sa méthode familière, qui consistait à imaginer des périls extérieurs ou à en exagérer le caractère, chaque fois qu'il avait à demander de nouveaux sacrifices aux représentants du pays en vue de l'armement national. C'est la France qui faisait d'ordinaire les frais de l'argumentation. Mais, cette fois, aucun soupçon ne pouvait être formulé contre le gouvernement de la République, ni même contre la presse française, qui avait le tact de s'imposer la plus politique réserve. C'était donc à la Russie que l'avertissement hautain du prince de Bismarck était destiné. On le comprenait ainsi à Saint-Pétersbourg, où le mécontentement était d'autant plus vif, qu'on y était moins préparé, après la signature toute récente de la convention secrète de neutralité, sollicitée par le chancelier allemand comme un gage d'entente cordiale entre les deux empires. Encore moins en devait-on douter à Rome, où l'on ne savait rien du mystérieux contrat de réassurance.

Crispi ne pouvait que tirer de l'événement un nouveau

motif de confiance dans l'importance du rôle que l'Italie avait désormais au regard de ses alliés, et dans l'appui qu'elle était fondée à attendre d'eux contre la France.

A ce point de vue, le rapprochement des dates est particulièrement suggestif.

La publication du traité austro-allemand avait lieu le 3 février 1888 et le discours de Bismarck était prononcé le 6 du même mois. C'est à ce moment aussi que le gouvernement italien repoussait, comme définitivement insuffisantes, les propositions faites par la France en vue de la conclusion d'un nouveau traité de commerce; le 28 février, il promulguait contre les importations françaises un tarif différentiel qui engageait les deux pays dans la guerre économique. Quelques semaines plus tard, survenait l'incident de Massouah, qui fournissait au ministère italien l'occasion de nous manifester tout son mauvais vouloir, et même, — s'il faut l'en croire, — de nous exposer à un avertissement comminatoire de son allié de Berlin. Il semble y avoir là plus que de simples coïncidences, et l'on est naturellement conduit à voir entre ces actes des rapports de cause à effet.

Du reste, d'autres événements allaient, dans le courant de cette même année 1888, confirmer encore les encouragements que Crispi avait déjà cru trouver, pour sa politique, dans le refroidissement survenu entre les puissances centrales et la Russie, et dans l'attitude particulièrement bienveillante du gouvernement allemand pour l'Italie.

Le vieil empereur Guillaume mourait le 9 mars 1888. Avec lui se brisait un des plus solides liens de l'entente russo-allemande. Trois mois plus tard, le 15 juin, il était suivi dans la tombe par son fils, Frédéric III, enlevé par

une cruelle maladie, avant d'avoir réalisé les espérances que les partisans de la paix et de la justice mettaient en lui.

La couronne passait sur la tête d'un prince de vingt-neuf ans, Guillaume II, qu'on disait épris de gloire, animé de dispositions belliqueuses, prompt aux décisions, jaloux de l'autorité suprême et impatient de conseils.

Le jeune empereur avait cependant pour le prince de Bismarck une admiration et une déférence dont il venait de donner un témoignage public et bien significatif. « Le jour même de Pâques, où Frédéric III avait failli mourir dans la chambre de son père, on célébrait, au palais de la chancellerie de l'empire, l'anniversaire de la naissance du chancelier. Parmi les invités était le prince impérial. Il porta au dessert un toast, qui, tout de suite connu, fit beaucoup de bruit dans Berlin et dans le monde. Le texte, qui fut d'abord publié, a été bientôt amendé. Il en avait grand besoin : « Le prince impérial, — avait écrit l'officieuse *Post*, — se leva et demanda la permission d'exprimer par une image l'état politique et social de l'empire au moment présent. Il compara l'empire à un corps d'armée qui a perdu son commandant en chef, et dont le premier officier est grièvement blessé. En cet instant critique, quarante millions de vrais cœurs allemands, pleins d'angoisse, mais aussi d'espérance, regardent vers le drapeau et vers celui qui le porte, vers celui dont ils attendent le salut. Ce porte-drapeau, c'est notre illustre prince, c'est notre grand chancelier. Qu'il marche devant! Nous le suivons. Vive le chancelier! (1) »

De pareilles manifestations ne pouvaient que plaire à Rome. Crispi devait y voir des motifs de confiance

(1) Un empereur dans l'opposition, par E. Lavisse *Revue bleue*, 1888.

dans le maintien au pouvoir du chancelier, dont il escomptait le concours, un encouragement pour la politique d'action où il était désireux d'entraîner l'Allemagne ou tout au moins prêt à la suivre, un gage de victoire pour sa lutte contre la France. Un nouvel incident ne tardait pas, d'ailleurs, à fortifier ses espérances.

L'affaire de Massouah venait de se terminer dans les conditions qu'on connaît; mais les négociations commerciales se prolongeaient encore entre Paris et Rome, nonobstant la guerre de tarifs, quand les journaux officieux de Berlin annoncèrent que Guillaume II, voulant donner à l'Europe une preuve solennelle des liens noués entre les deux monarchies, avait décidé de se rendre incessamment à Rome, pour y voir le roi Humbert. Auparavant, pour ne laisser aucune incertitude sur ses dispositions à notre égard, l'empereur se rendit à l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire du prince Frédéric-Charles et y prononça à notre intention cette phrase mémorable : — « Nous aimerions mieux laisser abattre sur le champ de bataille nos seize corps d'armée et nos quarante-deux millions d'habitants, que de céder une pierre de ce que nous avons conquis! »

Le voyage annoncé avait lieu en octobre. On se souvient de la bienvenue préparée en Italie au puissant allié, des ovations qui lui étaient prodiguées durant son séjour. Un moment à peine, l'enthousiasme en était tempéré par la visite que l'hôte du roi ne négligeait pas, entre deux réceptions de cour, de faire à l'auguste reclus du Vatican.

« La venue du jeune empereur dans la capitale de l'Italie et l'accueil extraordinaire dont il fit l'objet augmentèrent, — et il n'en pouvait être autrement, — la malveillance des Français à l'égard de l'Italie. » Le séna-

teur Chiala, à qui j'emprunte ce jugement, omet d'ajouter que Crispi n'avait rien tenté pour amortir les préoccupations soulevées de l'autre côté des Alpes par la rencontre des souverains, et que, durant quelque temps encore, il ne devait négliger aucune occasion d'en accentuer l'effet.

Suivant et dépassant les procédés usités à Berlin, Crispi n'avait-il pas déclaré à la Chambre des députés, le 4 février précédent, que l'Italie avait besoin d'une armée forte et d'une marine puissante; que c'était le seul moyen de persuasion à l'égard de ceux qui ne partageaient pas ses vues, et que, s'il le fallait, la paix leur serait *imposée* par la Triple-Alliance? N'avait-il pas donné la preuve d'une provoquante intransigeance dans les débats relatifs aux incidents de Florence et de Massouah? Ne venait-il pas, après avoir repoussé successivement toutes nos propositions d'arrangement et dégaîné, le premier, l'arme des tarifs différentiels, de rompre définitivement les négociations commerciales? Après cela, comment s'étonner des inquiétudes qui s'éveillaient en France au récit des ovations faites à l'empereur allemand, de l'humeur qu'on y manifestait contre l'Italie et surtout contre son premier ministre?

Les événements qui se succédaient durant les mois suivants n'étaient pas faits pour dissiper les défiances réciproques et l'animosité déclarée qui séparaient alors les deux nations latines. L'Italie ne cessait d'augmenter ses armements; elle poussait avec une activité inusitée les fortifications de la Magdalena, qui devait fournir à sa flotte un point d'appui pour une action éventuelle contre la Corse et contre nos ports de la Méditerranée. Le 21 mai 1889, le roi Humbert, accompagné de Crispi, allait à Berlin pour y rendre la visite reçue à Rome: là, répondant à un toast de l'empereur, il n'hésitait pas à

proférer des paroles presque belliqueuses : « Nos armées, disait-il, la vôtre, que j'ai pu admirer, celle de l'Italie, que vous avez jugée si favorablement, sauront remplir leur grande tâche. » Et, comme pour accentuer ce langage, les dépêches qui en portaient le texte en France ajoutaient que le roi d'Italie avait accepté d'accompagner à Strasbourg l'empereur d'Allemagne. Heureusement ce projet de voyage, s'il avait été médité, ne tardait pas à être officiellement démenti.

On imagine aisément le parti que la presse surexcitée des deux pays tirait de tous ces motifs de dissentiment. Tous les conseils de prudence étaient perdus de vue. De part et d'autre, on s'abandonnait à de blessantes récriminations; de part et d'autre, on se prêtait de perfides projets.

Le gouvernement français, — dit le général Corsi dans son livre *l'Italia*, — avec un peu de fierté, nous regardait de travers, quand nous faisions et refaisions le chemin de Berlin, et répondait du bout des lèvres à nos compliments, à nos protestations de reconnaissance et d'amitié. La presse française s'égayait aux dépens des vaincus de Custozza et de Mentana, des présomptueux de 1866, des ingrats de 1870, et, passant du mal au pis, elle en venait à nous jeter au visage le sang de Magenta et de Solférino et l'or dont, à son jugement, la France nous avait rassasiés, à nous couvrir d'injures, en nous traitant d'effrontés sans courage: elle se riait de la puissance italienne, affectant de la traiter de quantité négligeable, et surtout nous reprochait notre pauvreté, nous toisant du haut de ses milliards comme un peuple de mendiants pleurnicheurs... Une partie de la presse italienne s'évertuait à répondre sur le même ton, mais avec peu de grâce, avec de pauvres arguments, sur un diapason moins haut... Les esprits les plus vifs, les plus sensibles s'exaspéraient des deux côtés. On sentait germer cette sorte de haine, qui sépare souvent le frère du frère et l'obligé du bienfaiteur. Il y eut des moments

où, à en juger d'après le ton des journaux les plus violents, il sembla que nous fussions au point d'en venir aux couteaux...

Rien d'exagéré dans ce jugement porté sur l'état des esprits, sur les appréhensions dont les plus calmes étaient hantés alors. La preuve en est fournie par un incident dont le souvenir provoquerait le sourire, si d'aussi graves intérêts n'avaient été en cause.

Le bruit se répandait, un jour, en février 1888, que la France méditait un coup de main sur le grand port militaire de la Spezia. Au premier moment, il n'y avait personne pour prendre au sérieux cette nouvelle, télégraphiée de Rome à toutes les capitales d'Europe. En France même, on n'y voulait aussi voir, tout d'abord, qu'une invention nouvelle et sans portée de publicistes malveillants. Mais on était bientôt forcé d'y attribuer un autre caractère, lorsqu'on voyait les autorités de la Spezia déployer une activité fébrile pour mettre le port en état de défense. Encore apprenait-on, quelques heures plus tard, que l'amiral Hewett, commandant de l'escadre anglaise dans la Méditerranée, se rendait à Gênes en toute hâte. Et là, comme pour mieux accentuer sa démonstration, l'amiral anglais prenait sur lui, dans un colloque rendu public, d'exprimer l'espoir que l'union des flottes anglaise et italienne pourrait sous peu être resserrée par une action simultanée.

Cette alerte n'avait d'autre effet que de procurer à la presse un nouveau sujet de récriminations et d'exaspérer les défiances respectives. Aujourd'hui encore, il reste dans la pensée de beaucoup de gens que la responsabilité en incombe tout entière à Crispi : il faudrait y voir seulement le résultat d'une manœuvre combinée par le ministre italien en vue de provoquer un éclat, d'où pouvait

sortir la guerre, ou tout au moins une démonstration décisive de l'entente italo-anglaise. Si mes informations sont exactes, — comme j'ai des motifs de le croire, — ce serait faire la part trop grande au machiavélisme de Crispi, qui, cette fois, aurait été dupe de son propre tempérament, et dont les défiances, quoique non fondées, n'auraient pas manqué de sincérité. Il avait, à ce qu'on assure, reçu d'un des attachés militaires italiens à l'étranger un avis qu'il pouvait croire puisé à une source officielle et par lequel il était invité à se prémunir contre une attaque imminente que notre flotte allait tenter à l'improviste contre la Spezia. Cet avis coïncidait avec la nouvelle d'un mouvement prescrit à notre escadre de la Manche, qui venait d'être mobilisée pour des manœuvres et dont la prochaine arrivée était attendue à Gibraltar. Plus de doute : nos forces navales allaient se réunir dans la Méditerranée, pour tomber sur la Spezia. De Toulon et d'ailleurs, les consuls italiens ne signalaient, il est vrai, aucun préparatif d'action dans nos ports; les négociations commerciales se poursuivaient encore entre Paris et Rome; la France n'avait aucun motif équitable ni même plausible d'agression, et c'était lui faire injure que de lui attribuer des projets de piraterie dont son histoire n'offre pas un exemple. Peu importe! Défiance est mère de sûreté. Le mieux était de se mettre en garde et de crier à l'aide!... On sait le reste.

Quoi qu'on ait dit, quoi qu'on ait appris depuis lors, le complot français contre la Spezia est resté accrédité dans la péninsule comme une légende. — « Vous n'ôterez pas de la cervelle de beaucoup d'Italiens, qui ne sont pas des sots, qu'à une certaine heure, le gouvernement de la République avait tout préparé pour tenter un coup de

main sur la Spezia (1). » — Longtemps après, dans une entrevue avec un journaliste français, Crispi se plaisait à revenir sur les motifs très sérieux qu'il avait alors de croire à nos projets d'agression. Certains de ses anciens collaborateurs n'hésitent pas, maintenant encore, à s'en dire convaincus.

Mon intention n'est pas de défendre la France contre un soupçon qui ne saurait l'atteindre. Si j'ai insisté, — plus peut-être qu'il ne le méritait, — sur l'incident de la Spezia, c'est qu'il achève de démontrer l'extrême tension survenue, en 1888, dans nos rapports avec nos voisins du sud-est. Une telle situation n'aurait pu se prolonger sans les plus graves périls, si le gouvernement royal n'avait compris, sous la pression des circonstances, que le moment était venu de réagir et d'amender une politique stérile, dont l'Italie était la première à souffrir.

Avant d'aborder cette nouvelle phase de leur histoire commune, il ne sera pas superflu de déterminer les résultats que leur lutte économique et politique avait produits déjà pour chacun des deux pays.

(1) Jules Ferry dans sa préface au livre de M. Faucon sur la Tunisie, septembre 1892.

CHAPITRE VIII

LA LUTTE ÉCONOMIQUE

Lutte économique entre la France et l'Italie — Crise agricole, commerciale, édilitaire et financière dans la péninsule.

1886-1889

S'il est facile, en recherchant les causes de nos divisions avec l'Italie, de faire la part qui convient à son entrée dans la ligue austro-allemande, il est moins aisé de déterminer la mesure du dommage effectif qui en a été pour nous la conséquence directe. Ne s'est-il pas rencontré même, au delà des Alpes, des publicistes pour soutenir que le gouvernement royal, par sa coalition avec les puissances centrales, nous a rendu un service signalé, en nous contraignant à une paix dont nous avons été les premiers à profiter? Paradoxe, où l'esprit le dispute au bon goût! Ce qui est vrai, c'est que la Triple-Alliance n'a entraîné pour nous aucune perte matérielle, dont l'évaluation puisse être établie en chiffres. Le préjudice a été d'un autre ordre, et nous ne devions qu'y être plus sensibles.

Dira-t-on que la conclusion de la Triple-Alliance nous a obligés à organiser une armée plus puissante et par conséquent plus onéreuse? Dans la situation où l'année terrible nous avait laissés, la simple prudence nous con-

seillait de constamment tenir en état tous nos moyens de défense, quels que fussent les groupements des puissances et les conditions extérieures. Nos efforts en ce sens ne pouvaient avoir d'autre limite que celle imposée par nos finances. On ne peut donc pas affirmer que la Triple-Alliance nous ait imposé, pour les soins de notre préservation, un supplément appréciable de dépenses.

Peut-être serait-on plus près de la vérité, en soutenant que la coalition italo-allemande a été pour beaucoup dans les motifs qui nous ont déterminés à des frais considérables pour fortifier nos frontières du sud-est. — « Pour les plus évidentes raisons géographiques et stratégiques, dit le général Corsi (1), il y avait pour la France opportunité à profiter de sa très belle frontière des Alpes, à la machiner pour une longue et efficace défense, afin de faire obstacle, avec une quantité exiguë de troupes, spécialement de seconde et de troisième lignes, à l'offensive que l'Italie pourrait prendre sur terre, et de pouvoir ainsi disposer contre l'Allemagne de la plus grande partie de ses forces mobilisables dans les plaines ouvertes entre la Meuse, le Doubs et le Rhin. » — Ces considérations sont aussi justes qu'évidentes. Aussi n'avaient-elles pas manqué de se présenter à l'esprit des hommes préposés aux travaux permanents de notre défense. Bien avant l'évolution italienne, le plan relatif aux Alpes avait été étudié et définitivement arrêté. Peut-être l'attitude du gouvernement royal a-t-elle eu pour effet d'en presser l'exécution, mais rien de plus. En tout état de cause, nous n'aurions pas laissé les passes démunies de résistantes barrières. Les dispositions et les rapports des puissances sont

(1) *L'Italia*, par M. C. Corsi, page 344.

inconstants : l'histoire l'enseigne et les leçons en sont trop récentes pour être oubliées chez nous.

Il est vrai que l'Italie n'a pas cru devoir en tenir le même compte. Durant de nombreuses années, elle s'est appliquée à fortifier aussi les Alpes, sans paraître se soucier de ses frontières ouvertes du nord-est, qu'elle tenait pour suffisamment garanties par son alliance avec l'Autriche-Hongrie. Ces dispositions témoignaient, en même temps, de sa foi en ses alliés et des préoccupations que lui causait l'éventualité d'une invasion française. A moins pourtant que ses travaux alpestres n'eussent pas seulement un caractère défensif, mais fussent combinés comme points d'appui pour une offensive éventuelle. Ce sont là des hypothèses, dont l'examen n'aurait aucune utilité et qui sont d'ailleurs en dehors de mon sujet. Je n'y insisterai pas. Tout ce que je voulais établir, c'est que la Triple-Alliance n'a entraîné pour la France aucun préjudice direct et matériel.

Il en est autrement de la rupture des rapports conventionnels en matière de navigation et de commerce, rupture qui a suivi l'accession de l'Italie à la ligue allemande et peut être considérée comme une conséquence de cette accession : il est incontestable que la France en a été sensiblement éprouvée.

A partir du 16 juillet 1886, notre marine de commerce a été soumise, en Italie, aux prescriptions très sévères de la loi locale du 6 décembre 1885, qui appliquait des surtaxes différentielles aux navires étrangers non assimilés aux navires italiens. L'effet en a été désastreux. Sous le poids d'impôts qui absorbaient le plus clair de leurs profits et les plaçaient dans un état d'infériorité accablante au regard de leurs rivaux d'Autriche, d'Allemagne

et d'Angleterre, nos armateurs s'efforçaient d'abord de continuer péniblement la lutte. Mais bientôt leur situation s'empirait encore par la promulgation de notre tarif différentiel, qui les privait de leur fret ordinaire de retour, en fermant nos marchés aux produits italiens. Il leur fallait abandonner la partie. Notre pavillon s'abstenait, dès lors, de se montrer dans les eaux qu'il avait coutume de fréquenter auparavant, là où il avait même réussi parfois à s'assurer une sorte de monopole pour les transports. A Cagliari, à Palerme, à Messine, à Syracuse, à Bari, on ne signalait plus que rarement le passage de nos couleurs. A Venise et ailleurs, elles cessaient de paraître. Nos grandes sociétés de navigation, les Messageries maritimes, la Compagnie générale transatlantique, la Compagnie Fraissinet renonçaient aux services d'escales qu'elles entretenaient en Ligurie, dans la Napolitaine et en Sicile.

Ce chômage forcé devait se prolonger jusqu'au jour où les deux gouvernements se décideraient, par l'arrangement du 1er octobre 1896, à renouer l'entente brisée et à s'accorder réciproquement le traitement national dans les ports respectifs.

Ces indications suffisent pour déterminer la gravité du préjudice qui a pu résulter pour notre marine de son expulsion des eaux italiennes. Ajoutons qu'elle y était remplacée par des concurrents plus favorisés, dont l'éviction devait être ensuite d'autant plus difficile que l'état des choses, en se prolongeant dix années, leur avait alors laissé le temps d'occuper solidement la place, d'y nouer des relations, d'y créer des habitudes et d'y rallier des intérêts.

La rupture du traité de commerce et l'application des tarifs différentiels italiens entraînaient pour nous des

dommages encore plus préjudiciables. Quelques données statistiques suffiront pour en faire mesurer l'importance.

En 1887, — dernière année d'application du traité de commerce, — nos exportations en Italie s'étaient élevées à près de 308 millions de francs. En 1888, la valeur en tombait à 181 millions; en 1889, elle s'abaissait à 133 millions, pour diminuer encore durant les années suivantes. En moins de vingt-quatre mois, la somme de nos envois sur les marchés de la péninsule avait donc subi une perte supérieure à 50 pour 100. On pouvait dire, avec raison, que l'exportation française en Italie avait été atteinte dans ses forces vives par la rupture du régime conventionnel.

A cette époque, il est vrai, l'Italie était éprouvée par une crise édilitaire et financière, qui affectait, dans une certaine mesure, ses facultés d'achat. Cette gêne passagère était sans doute pour quelque chose dans la diminution de nos ventes. Mais il faut tenir compte aussi de ce fait que l'industrie italienne n'avait pas encore fait les progrès qu'elle devait réaliser, à la faveur d'un régime protecteur, et qu'elle n'était pas encore en état de fournir beaucoup des objets fabriqués que les consommateurs étaient habitués à nous demander. Tous comptes faits, il faut reconnaître que la lutte économique nous privait de la moitié, au moins, des affaires que nous traitions dans la péninsule.

Le dommage ne se bornait pas là. Ce n'est pas seulement l'importance absolue, mais aussi l'importance relative de nos envois en Italie qui diminuait dans une mesure très préjudiciable. En 1887, notre contingent dans l'approvisionnement du marché italien ne s'élevait pas à moins de 20 pour 100; dès l'année suivante, le rapport se modifiait à notre désavantage, et les choses en devaient venir à ce point que, dix ans plus tard, notre contingent

ne représentait plus que 13 pour 100. Une notable portion de notre part contributive passait donc aux mains de nos concurrents. De tous les maux que les tarifs de guerre devaient nous causer, c'était peut-être le plus profond et le plus difficilement réparable.

Sans doute, il convient de ne pas exagérer la portée de l'épreuve. Il ne s'agissait, en somme, que de dommages relatifs : notre puissance économique les rendait aisément supportables. Etant donné le chiffre de nos envois en Italie par rapport au total de nos exportations, la fermeture du marché péninsulaire ou, du moins, les obstacles que nous y rencontrions, n'étaient pas de nature à compromettre nos intérêts généraux. Le mouvement total de nos exportations en devait être seulement ralenti, mais non arrêté. L'activité de notre commerce s'exerçait ailleurs et trouvait des compensations. En définitive, sans rien dissimuler du trouble produit chez nous par la lutte engagée, on est fondé à soutenir que le dommage en était de beaucoup plus supportable que celui dont l'Italie, pour les mêmes raisons, avait à souffrir en même temps. La preuve ressort des éléments d'appréciation qui vont suivre.

Au point de vue qui nous occupe, la Triple-Alliance ne cessait pas d'être dénoncée par les nombreux adversaires qu'elle comptait en Italie même, comme la cause essentielle du système ruineux où la politique du royaume était engagée, depuis plusieurs années, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il y avait évidemment de l'exagération dans leur polémique. Sans doute, l'accord passé avec les puissances centrales n'était pas sans peser d'un grand poids sur les résolutions qui entraînaient le gouvernement royal à développer à l'excès son état militaire, à réclamer de la nation de lourds sacrifices pour en assurer l'entre-

tien, à augmenter son train dans le monde pour faire figure près de ses puissants alliés, à ne pas ménager d'anciennes et utiles relations, à courir des aventures sans profit mais non sans risques. Mais pouvait-on dire qu'il se fût obligé, par les stipulations mêmes de ses alliances, à pousser ses armements dans la mesure où il les maintenait? Et devait-on en conclure que là était la source du mal, qui, en épuisant les forces du pays, menaçait de le conduire à la consomption et à la ruine? Le gouvernement italien, quels que fussent ses interprètes, a toujours protesté avec énergie contre de pareilles allégations: toujours il a soutenu qu'il n'était lié, à cet égard, par aucun engagement conventionnel et qu'il n'avait, pour la détermination de ses effectifs militaires, qu'à tenir compte des besoins propres de la défense nationale. Ses déclarations ont été confirmées à diverses reprises par le langage tenu à Vienne et à Berlin. Il n'existe aucun motif d'en mettre en doute la sincérité. On se trouve ainsi amené à reconnaître que, pour l'Italie comme pour la France, la Triple-Alliance n'a été la cause immédiate d'aucun dommage, d'aucune aggravation des charges préexistantes. Si leur engagement dans la coalition allemande a été suivi, pour les Italiens, de sacrifices sans compensation, ils doivent les envisager comme des conséquences indirectes qu'ils avaient peut-être les moyens de prévenir.

Quoi qu'il en fût, un grand nombre d'entre eux étaient loin, en 1889, — c'est-à-dire après sept ans d'expérience, — d'envisager favorablement le système où la politique royale était engagée. C'était, à leur avis, la cause de toutes les souffrances qu'endurait le pays. Pour mieux apprécier leur état d'esprit, on ne lira pas sans intérêt le jugement qu'en portait un de leurs histo-

riens, dont les conclusions se fondent sur de sûres informations.

Les Italiens, — dit le général Corsi, — n'ont jamais eu d'enthousiasme pour la *Triplice*. A l'origine, et même longtemps après, il semblait étrange à un très grand nombre d'entre eux d'avoir, par le fait du gouvernement, à considérer comme amis et alliés les Allemands, ces fameux *Tedeschi* dont ils avaient entendu dire Dieu et Diable, dès leur enfance, pendant des années et des années... Un mariage de ce genre semblait antipatriotique... Les irrédentistes soufflaient sur le feu : ils rappelaient Trente et Trieste; ils voulaient bien aussi que l'Italie se tînt en armes, mais non à côté des Autrichiens, contre eux, prête à saisir toute occasion propice pour la libération du dernier morceau de terre italienne... Aux irrédentistes s'associaient volontiers contre la *Triplice* les francophiles devenus tels depuis la chute de Napoléon III, ceux-là mêmes qui avaient été francophobes au temps de Villafranca et de Mentana; mais, à vrai dire, c'était tous ou presque tous des républicains, et, s'ils aimaient la France, c'était seulement ou surtout parce que la France était une république... Les plus fougueux adversaires de la *Triplice* étaient les socialistes, avec tous ceux qui leur tiennent et dont personne ne saurait dire le nombre.

Il est si vrai que cette *Triplice*, pour un motif ou pour un autre, n'était pas populaire en Italie, spécialement parmi les libéraux, que le gouvernement de gauche, par la bouche de tel ou tel de ses ministres, l'a toujours traitée assez froidement, l'un des plus considérables allant jusqu'à dire qu'il l'acceptait seulement parce qu'il ne pouvait pas faire autrement, comme un engagement sacro-saint contracté par ses prédécesseurs au nom de l'Italie, mais, par bonheur, à courte échéance.

Personne ne pouvait ôter de la tête du contribuable, pressuré jusqu'aux os, que les grands armements et, par suite, les gros budgets de la guerre et de la marine ne fussent l'effet d'engagements pris par le gouvernement italien envers ses alliés, ou, comme on le disait plus crûment, ne fussent imposés par l'Allemagne pour surpasser la France... (1). »

(1) *L'Italia*, de M. C. Corsi, p. 347 et s.

Si les Italiens n'étaient pas complètement autorisés à imputer à la Triple-Alliance les grands armements et les gros budgets, du moins avaient-ils de sérieux motifs de s'en plaindre, à cause du tort considérable qu'elle leur avait causé, en contribuant à la perturbation survenue dans leurs rapports économiques avec la France.

Le jour même où le gouvernement royal avait soumis nos navires de commerce aux dispositions très peu libérales de sa loi du 6 décembre 1885, nous n'avions pas manqué d'appliquer à son pavillon un décret (17 juillet 1886) qui lui imposait dans nos eaux des surtaxes équivalentes. Ces prescriptions réciproques et quasi-prohibitives avaient eu pour résultat d'interrompre les opérations que les marines des deux pays poursuivaient activement, depuis de longues années, dans les ports respectifs. Sous le régime antérieur, les Italiens se plaignaient, il est vrai, d'une inégalité de traitement qui se produisait à leur détriment, ou qui, tout au moins, nous assurait des avantages supérieurs. Mais, dans les conditions nouvelles, ils étaient privés des profits considérables qu'ils retiraient auparavant du cabotage et de la navigation d'escale entre nos ports de la Méditerranée. La preuve en est que le nombre de leurs navires entrés dans nos ports s'abaissait à 833 en 1889, alors que, l'année précédente, il s'élevait encore à 1,604 : c'était un ralentissement de près de moitié dans le mouvement de la navigation italienne. En outre, des règlements plus rigoureux étaient maintenant appliqués à ces groupes nombreux de pêcheurs et de corailleurs italiens, qui, de temps immémorial, exerçaient leur industrie spéciale sur nos côtes algériennes. Les intérêts des populations maritimes en étaient gravement affectés dans tout le royaume,

comme on en pouvait juger d'après leurs doléances et leurs récriminations

Ces dommages, quoique très sensibles, n'avaient rien de comparable à ceux qui résultaient de la rupture commerciale avec la France, et dont le pays tout entier avait à souffrir.

Pour l'Italie, l'exportation des produits du sol constituait, alors plus qu'aujourd'hui, le principal élément de la fortune publique; on n'ignore pas non plus que la France était depuis longtemps et reste encore le meilleur des marchés pour ces produits. Cela posé, qu'on juge, par le rapprochement de quelques chiffres, du trouble jeté dans la péninsule par l'application respective des tarifs différentiels.

En 1887, sous le régime conventionnel qui fonctionnait depuis six ans, les importations italiennes en France représentaient une valeur de près de 372 millions de francs. En 1888, sous l'influence des nouveaux tarifs, appliqués durant neuf mois, la valeur de ces mêmes importations tombait à 260 millions; l'année suivante, elle n'était plus que de 227 millions.

Ainsi, dans l'espace de moins de deux ans, les envois de produits italiens destinés à la consommation française avaient subi une moins-value de 61 pour 100. A plus juste raison que pour la France, on pouvait dire que l'exportation italienne était atteinte dans ses forces vives par la rupture du traité de commerce; car la diminution de ses affaires avec la France affectait, dans une mesure considérable et sans compensation, le commerce général de la péninsule. Il y avait pour elle un dommage grave et immédiat, sans parler des conséquences éventuelles de son éviction, qui ouvrait nos marchés à des concur-

rents redoutables pour l'avenir. Toutes les branches de son agriculture en étaient fortement éprouvées. Les meilleurs produits (huiles, oranges, citrons, soufres, etc., etc.) se voyaient exclus de leur principal marché ou n'y rencontraient plus que des conditions à peine rémunératrices. L'élevage du bétail, qui constituait une industrie prospère dans les Alpes italiennes, déclinait rapidement; et déjà l'on voyait poindre le jour où le Piémont et la Lombardie, après avoir été nos fournisseurs, deviendraient nos tributaires. Mais c'est surtout dans le commerce vinicole que le trouble se produisait d'une manière sensible : en 1887, l'Italie nous avait envoyé près de 2,800,000 hectolitres de vin; en 1888, le chiffre de ces mêmes exportations n'était plus que de 800,000 hectolitre, pour tomber à 172,000 l'année suivante. C'était un désastre pour les viticulteurs italiens. Aucun espoir de compensation ne leur était ouvert encore par des traités avec d'autres pays. Que le phylloxéra vînt ajouter ses ravages au mal causé par la lutte économique, et la plus fructueuse industrie de la péninsule aurait vécu!

Il est presque inutile, après cela, d'insister sur la répercussion des atteintes souffertes par la navigation et par l'agriculture du royaume : l'économie générale de la nation en était gravement affectée.

On ne doit pas oublier qu'à cette époque, le jeune royaume se ressentait encore des efforts nécessités par la constitution de son unité nationale, et qu'il avait à supporter les charges nouvelles de l'état militaire auquel il se croyait obligé pour tenir son rang de grande puissance. A aucun moment il n'aurait dû attacher plus de prix à développer au dedans ses ressources propres et à se ménager au dehors des facilités de crédit. Il avait dû contracter successivement de gros emprunts et accroître

dans de fortes proportions sa dette extérieure. Une notable quantité de ses titres d'État étaient classés ou circulaient en France. Le service des arrérages s'en faisait aisément, sans transports onéreux de numéraire et par de commodes compensations, tant que l'Italie continuait sur nos marchés les grandes exportations de ses produits naturels et restait ainsi notre créancière. Mais, après la rupture commerciale, elle s'était vue brusquement privée des ressources qu'elle tirait de ses envois en France, et elle se trouvait dès lors obligée de négocier à grands frais le papier nécessaire pour assurer, à Paris, le paiement en or de ses coupons. Il en résultait une hausse du change et des difficultés de crédit, qui ajoutaient aux charges de ses finances déjà très obérées. Le déficit s'élargissait dans ses budgets, en même temps que diminuait l'élasticité des impôts par suite de la gêne croissante des contribuables. C'était le début d'une crise financière, dont les effets allaient être aggravés encore par l'explosion d'une crise édilitaire, occasionnée, elle aussi, en grande partie, par le contre-coup de la rupture commerciale avec la France. Comment d'aussi graves conséquences avaient-elles été négligées dans les calculs des négociateurs italiens, ou pourquoi n'en avaient-ils pas tenu compte?

Après la constitution de l'unité italienne et l'établissement définitif de l'administration centrale dans Rome capitale, le gouvernement royal avait été amené à s'occuper des travaux d'utilité publique dont le besoin se faisait sentir sur tous les points du royaume. Chemins de fer, routes, canaux, télégraphes, réfection des ports, assainissement des régions incultes, toutes ces grandes œuvres étaient poursuivies en même temps que le développement imprimé à l'organisation de l'armée et de la

flotte. C'était une entreprise gigantesque, qui nécessitait un appel continu au crédit et n'allait pas sans imposer de nouvelles charges aux contribuables.

Le mouvement se manifestait surtout à Rome, où le municipe rivalisait d'activité avec l'État pour mettre la cité à la hauteur des destinées auxquelles elle était de nouveau promise. Des édifices somptueux s'élevaient pour les services civils, des casernes monumentales pour les troupes de la garnison; des quartiers s'effondraient pour la réalisation du plan régularisateur; des endiguements majestueux allaient prévenir les inondations du Tibre; des squares se plantaient; le Janicule se transformait en promenade; rien n'était épargné pour imprimer le cachet du siècle à la Ville Éternelle. Parfois même la civilisation utilitaire ne tenait qu'un compte insuffisant du respect de l'histoire, des protestations des archéologues, du sens du pittoresque et du charme sacré des vieilles choses. La Rome païenne et la Rome pontificale devaient faire place à la Rome moderne.

Les administrés ne tardaient pas à se laisser gagner par la fièvre de leurs administrateurs. Des compagnies se fondaient pour l'édification de maisons de rapport et de quartiers nouveaux. Les particuliers bâtissaient pour leur compte. D'illustres patriciens, dont les villas entretenaient dans l'enceinte des oasis de verdure, sacrifiaient leur domaine patrimonial pour le dépecer en lots; quelques-uns même, plus imprudents, ne craignaient pas de déroger en se faisant leurs propres entrepreneurs. Des banques nombreuses se fondaient avec des capitaux insuffisants, et se faisaient concurrence. L'agio sur les terrains prenait des proportions inconnues. La spéculation oubliait les règles de la prudence. Attirée par les travaux en cours, toute une population ouvrière s'abattait

sur Rome. Le crédit, qui faisait l'âme de ces opérations, n'avait d'autre gage que l'espoir d'une plus-value, dont les éléments seraient fournis par l'augmentation, tenue pour assurée, des habitants et des affaires. Sans parler des cités américaines, n'avait-on pas, comme stimulant, l'exemple de Berlin, dont la fortune avait grandi au delà de toutes prévisions, après la guerre de 1870 et la constitution de l'empire?

La plupart des autres grandes villes de la péninsule suivaient le mouvement de la capitale. Leurs dettes s'augmentaient journellement, pour couvrir les frais d'imprévoyantes améliorations. Les fortunes privées se compromettaient, sans précautions, en vue de gains aléatoires.

Toutes ces entreprises téméraires, avons-nous dit, reposaient sur le crédit. C'est en France principalement que sociétés et particuliers avaient obtenu, à de bonnes conditions, les avances dont ils n'auraient pu se passer. Et ils avaient puisé, sans compter, à une source qu'ils considéraient comme intarissable.

Leur confiance semblait tout d'abord confirmée par les circonstances. Durant les premières années, ils n'éprouvaient aucune difficulté à faire proroger, à un taux modéré, l'échéance de leurs engagements. L'accession de l'Italie à l'alliance allemande n'avait pas même altéré le bon vouloir de nos établissements de crédit, qui n'y voyaient, au début, aucun motif de trouble pour les rapports des deux pays, grâce aux déclarations pacifiques et à la prudente politique des Depretis, des Mancini et des Robilant.

Mais, en 1887, la tournure des choses se modifiait. Crispi arrivait au pouvoir avec des intentions qui, à tort ou à raison, étaient loin d'inspirer en France des senti-

ments de quiétude. La dénonciation du traité de commerce venait d'être faite par son prédécesseur; mais, s'il pouvait en décliner la responsabilité, ses premiers actes ne laissaient pas supposer qu'il désirât bien vivement le rétablissement de l'accord. Bientôt la rupture commerciale était consommée. Vers le même temps survenaient les incidents de Florence et de Massouah, où l'attitude du ministre italien semblait révéler une arrière-pensée de provocation et de conflit.

C'en était assez pour déterminer, dans les dispositions des prêteurs français, un revirement que le souci de leurs intérêts justifiait amplement. La prudence leur conseillait de ne pas immobiliser plus longtemps leurs fonds dans un pays dont l'humeur semblait agressive et qui devait, en cas de guerre, se placer dans un camp opposé.

Nos capitalistes se décidaient donc à refuser de nouveaux crédits, et ils insistaient pour la restitution de leurs avances. On estime qu'en moins d'un an plus de 700 millions de francs étaient ainsi retirés des entreprises édilitaires où ils étaient engagés. C'était le signal et la cause déterminante, sinon unique, d'un effondrement général. Les banques foncières étaient successivement obligées de suspendre leurs opérations. Les particuliers voyaient leur fortune anéantie avec leurs espérances. Les entrepreneurs tombaient en faillite. Le prix des terrains baissait en proportion de la panique qui succédait à l'engouement. Des milliers de travailleurs se trouvaient sans ouvrage et sans ressources. Les travaux commencés étaient suspendus. De tout ce grand effort, il ne restait bientôt plus que des œuvres interrompues, dont la tristesse contrastait avec la sereine beauté des ruines antiques.

La débâcle était complète. Je ne veux pas y insister

davantage, pour en signaler les causes et les conséquences. Mieux vaut laisser le soin de conclure à un historien, dont le témoignage et la compétence échappent à tout reproche de partialité.

Les conséquences économiques de l'alliance allemande, — dit le général Corsi, — furent pour nous ce qu'on pouvait et devait prévoir, en pensant que tout notre trafic se faisait avec la France, c'est-à-dire désastreuses. Là étaient nos sources principales: celles que nous avions chez nous étaient peu nombreuses et misérables; là étaient nos débouchés; de là nous venaient, en grande abondance et à des conditions modérées, les marchandises dont la bourgeoisie est le plus désireuse; là se vendait assez bien une bonne partie de nos produits agricoles; beaucoup de nos industries étaient dans les mains des Français; beaucoup de capitaux, mis en valeur ici, étaient venus de France; le principal marché de nos échanges, notre écrin, — si l'on peut ainsi parler, — était là, à Paris. En somme, nous étions tournés de ce côté; nous y étions accoutumés; nous vivions dans un état de dépendance économique envers la France; nous ne nous en plaignions pas, et nous ne nous en apercevions même pas, pour ainsi dire, grâce à l'effet des habitudes prises. Peu s'en fallait presque que cela nous parût chose naturelle... La France pouvait donc nous faire grand mal; elle devait le vouloir et elle le voulait...

Pendant que nous nous étendions en Afrique, nous avions ici, en Italie, un revers de fortune qui semblait une malédiction. J'en ai déjà indiqué les raisons,... qui se résument en une fausse assiette économique, c'est-à-dire en un excès de spéculation par rapport à la pauvreté du capital national et à la fragilité du crédit. Particuliers, sociétés, communes, l'État lui-même s'étaient lancés, les yeux fermés, dans un ouragan vertigineux d'entreprises, à en perdre la boussole. Il en était résulté un enchevêtrement d'intérêts, comme un gros écheveau emmêlé, dont on ne pouvait plus retrouver le fil, ou, mieux encore, comme un grand édifice de Babel sans bons fondements. La déclaration de guerre économique de la part

de la France produisit exactement l'effet des trompettes de Josué. La panique se répandit dans notre camp, et tels, qui avaient une réputation d'habileté dans le maniement du crédit, perdirent la tête et prêtèrent inconsciemment les mains à la démolition. La grande construction mal jointe tombait morceau par morceau. Banques, entreprises, industries, manufactures s'effondraient l'une après l'autre, l'une sur l'autre. Mille et mille fortunes particulières, qui s'étaient fourvoyées là dedans par espoir d'un bon gain assuré en peu de temps, attirées par toutes sortes d'appeaux, s'écroulaient et restaient anéanties.

Dans le nombre des plus retentissantes de ces crises, il faut placer celles qu'on a appelées les *crises édilitaires* des principales cités, surtout celle de Rome, un vrai désastre. Les plus préjudiciables furent certaines *crises banquières*, qui absorbèrent et anéantirent une infinité de petits pécules, des patrimoines entiers, sans parler d'une queue de faillites, de fuites et de suicides.

La *crise agraire* s'y ajouta, d'un côté, par suite de mauvaises récoltes, de l'autre, par l'effet du poids excessif des impôts, et aussi par l'effet de la diminution et de la brusque fermeture des marchés, en ce qui concernait certains produits, comme les vins, les bestiaux et les agrumes (oranges, citrons, cédrats, etc.); de même, pour d'autres industries. Et, par suite, surabondance de produits, cessation d'avances et d'escomptes de la part des banques de crédit, bilan en déficit, clôture des fabriques, bras sans travail et bouches sans pain. Ainsi de certains minéraux, du soufre en Sicile. Il y avait donc, à la fois, crise industrielle et crise commerciale : toute la colère de Dieu déchaînée du même coup!

... Tant de préjudices causés aux fortunes privées devaient avoir un contre-coup sur les finances de l'État : c'est ce qui eut lieu. Les entrées effectives s'abaissèrent sur beaucoup de points.

... Il faut convenir que tout observateur, italien ou étranger, ne voyait pas chez nous cette fleur de jeunesse et de santé qu'il devait s'attendre à trouver dans un corps de moins de trente ans. Il y apparaissait certaines taches, certains signes trop évidents d'infirmités propres à la sénilité plutôt

qu'à la jeunesse : les soudures, hélas! trop visibles encore des pièces diverses dont ce corps était composé; une finance rachitique, soutenue à force d'expédients et de fictions; des conditions économiques défectueuses, par manque de capitaux, d'activité et de probité, par excès de dépenses, conditions qui allaient s'aggravant, parce que l'ami d'hier, devenu l'ennemi, y avait beaucoup trop les mains; la lèpre du parlementarisme s'étendant de plus en plus; un gouvernement faible et sans stabilité; une opposition peu nombreuse, mais audacieuse, bruyante, indisciplinée, sans limites bien définies; une grande apathie dans la masse de la nation fatiguée, défiante, geignante; et, pour parler bref, tout le contraire de la cohésion, de l'énergie, de l'élévation d'esprit, et, par conséquent, bien peu de puissance d'action et de résistance (1).

(1) *L'Italia*, de M. C. Corsi.

CHAPITRE IX

ABOLITION DU TARIF DIFFÉRENTIEL ITALIEN

Fin de la crise boulangiste. — Exposition universelle de 1889. — Voyage à Berlin du roi Humbert et de Crispi (mai 1889). — Les Italiens en Abyssinie : avènement de Ménélik ; traité d'Uccialli (mai 1889). — Abolition par l'Italie de son tarif différentiel (1er janvier 1890)

1889-1890

L'exposé des événements, qui avaient successivement contribué à la brouille des deux grands États latins, nous a conduits jusqu'au milieu de l'année 1889. Depuis deux ans déjà, Crispi concentrait en ses mains la direction de la politique italienne. Tous ses actes continuaient à témoigner de son obstination dans un système, dont l'intransigeance était faite pour justifier le soupçon, très répandu en France, d'une arrière-pensée de guerre en vue d'une liquidation générale. « De l'avis même de ses compatriotes, — dit le général Corsi, — son gouvernement avait une sorte de caractère énigmatique et presque menaçant. Il tenait le portefeuille des affaires étrangères ; on le disait intime avec Bismarck et hostile à la France ; on le savait homme à ne pas se résigner à la paix à tout prix et porté aux aventures coloniales. On pouvait croire qu'il préparait quelque chose, ou mieux que quelque chose se préparait dans l'ombre, et il ne manquait pas de Français pour le croire. »

Peut-être aussi le trouble de notre situation intérieure et les inquiétudes qu'elle suscitait au dehors, n'étaient-ils pas sans influence sur l'attitude du ministre italien.

Nous étions, à cette époque, dans le fort d'une crise, dont on s'exagérait la portée au delà de nos frontières. Le 19 août 1888, le général Boulanger, ancien ministre de la guerre, était sorti en triomphateur d'une triple élection législative dans les départements du Nord, de la Somme et de la Charente-Inférieure. Le 27 février 1889, il était encore nommé député de Paris par près de 250,000 voix. Épris de popularité, le nouvel élu se compromettait avec des groupes bruyants, qui rêvaient de faire de lui un César ou un Monk. L'agitation, qui gagnait les rues, allait grossissant dans les grandes villes. Le désarroi était dans les esprits. La majorité se disloquait dans le parlement divisé. Le ministère, constitué sous la présidence de Floquet, s'évertuait à en retenir les éléments pour aviser aux mesures de résistance; mais bientôt il succombait (14 février) sur un projet de revision constitutionnelle.

A l'étranger, on se préoccupait de l'état de nos affaires, qui semblaient, par l'énervement de l'autorité gouvernementale, ouvrir la route à un mouvement révolutionnaire. Déjà l'on y envisageait l'éventualité d'un coup d'État et d'une dictature militaire, qui n'hésiterait pas, afin de s'imposer au nom de la défense nationale, à pousser la France dans les complications d'une guerre extérieure. A l'appui de pareils soupçons, on signalait l'activité déployée par la *ligue des patriotes*, qui prenait la direction du mouvement et ne cessait imprudemment d'exalter le patriotisme des masses par des idées de revanche et de revendications territoriales. Le général Boulanger n'avait-il pas déclaré lui-même que « la France n'avait plus aujourd'hui

de Sedan à redonter »? Encore ministre, ne s'était-il pas compromis par des avances, aussi intempestives que déplacées, qui s'adressaient à la Russie et impliquaient des vues menaçantes pour la paix européenne?

On comprend, dès lors, que l'Allemagne surveillât les péripéties du drame avec mauvaise humeur et se tînt prête à tout événement. On ne doit pas non plus s'écarter de la vérité, en supposant que Crispi y trouvât un encouragement pour sa politique ou tout au moins un motif de ne pas désarmer avant l'heure.

Heureusement l'éclat, qu'il fût craint ou souhaité, ne devait pas se produire.

Le 21 février 1889 se constituait à Paris, sous la présidence de Tirard, avec M. Constans à l'intérieur et Spuller aux affaires étrangères, un ministère résolu à en finir avec une agitation qui risquait de mettre la France en péril. La *ligue des patriotes* était immédiatement dissoute. Bientôt on se décidait à déférer le général Boulanger à la Haute-Cour de justice, pour complot contre la sûreté de l'État. Le 4 avril, la Chambre des députés accueillait la demande en autorisation de poursuites, formulée contre lui par le procureur général, M. Quesnay de Beaurepaire. Le 14 août, l'accusé était condamné, par contumace, à la déportation dans une enceinte fortifiée : Depuis quatre mois, il était sur le territoire belge, qu'il avait gagné furtivement, pour se mettre à l'abri d'une arrestation préventive. Son épopée était finie. Sa fuite et sa condamnation avaient entraîné la mort de son parti. Le calme était rétabli dans le parlement et dans le pays. Une solide majorité soutenait le gouvernement, dont l'autorité ne rencontrait plus de résistances. La vie publique reprenait son cours normal. Encore une fois, la France s'était ressaisie.

Pendant le procès boulangiste, l'exposition universelle, organisée pour le centenaire de la révolution française, avait été ouverte à Paris (5 mai 1889). Nonobstant la réserve officielle de quelques gouvernements, toutes les nations du monde s'y étaient fait représenter par leurs produits et rivalisaient pour en rehausser l'éclat. Les visiteurs étrangers s'y renouvelaient en foule. C'était une fête internationale, au succès de laquelle la France appliquait tous ses soins, comme pour donner au monde, en même temps qu'une preuve nouvelle de sa vitalité, une irrécusable garantie de ses dispositions pacifiques.

Une détente générale se manifestait, par suite, en Europe. Les défiances, un instant éveillées contre nous, étaient assoupies. Nos relations avec l'Allemagne avaient pris le caractère d'une courtoise correction. A Rome, il fallait renoncer à tous calculs fondés sur l'éventualité de prochaines complications internationales.

Au mois de mai (1889), le roi Humbert était allé en Allemagne, pour rendre la visite que l'empereur Guillaume II lui avait faite, à Rome, quelques mois auparavant. Il y avait emmené Crispi. Personne ne songeait tout d'abord à se préoccuper de cette rencontre de souverains, qui s'expliquait naturellement par des motifs de courtoisie. Mais le cours en était marqué bientôt par un incident, qui suscitait, en France et ailleurs, une légitime émotion.

Pendant que le roi d'Italie était à Berlin, le bruit se répandait tout à coup qu'il avait accepté d'accompagner son hôte impérial à Strasbourg, pour y passer en revue la garnison de la place. Inutile d'insister sur la pénible impression que la nouvelle causait en France, sur les commentaires défavorables dont elle faisait l'objet en

Italie même. Heureusement, on apprenait, quelques heures plus tard, que le projet n'aurait pas de suite, — si même il avait été conçu, — et que le roi regagnait Rome, sans toucher l'Alsace

Que s'était-il passé effectivement?

A défaut de renseignements précis, l'opinion reste encore accréditée que l'empereur aurait cherché, dans l'intérêt de la politique allemande, à entraîner le souverain de l'Italie dans une aventure compromettante au regard de la France. Et l'on attribue à Crispi le mérite d'avoir, par son intervention, prévenu une faute, dont les conséquences auraient été peut-être irréparables.

Des informations, recueillies à bonne source, éclairent les faits d'un jour différent.

Le lendemain de son arrivée à Berlin, après le dîner de cour, le roi Humbert s'entretenait avec le général commandant le corps d'armée de Strasbourg. Celui-ci faisait grand éloge des troupes placées sous ses ordres; puis, voyant que son langage était écouté avec intérêt, il suggérait l'idée que le roi pourrait en juger de ses yeux, en accompagnant l'empereur, qui se disposait précisément à faire un voyage d'inspection en Alsace. Le roi Humbert ne répondait ni oui ni non, et mettait fin à la conversation. Son interlocuteur avait-il interprété cette réserve comme un assentiment? Toujours est-il qu'à la fin de la soirée, on se répétait, à la cour, que le roi avait accepté d'accompagner l'empereur à Strasbourg. Le lendemain, nul ne doutait plus de la décision prise, en apprenant que l'ordre était donné de préparer le train royal en vue du voyage. On ajoutait même que Crispi, loin de s'y montrer contraire, en avait approuvé l'idée.

Cependant la nouvelle ébruitée ne tardait pas à soulever au dehors de grosses rumeurs. Je ne parle pas de Paris,

où la surprise indignée se manifestait en propos amers; mais le télégraphe apportait, de Rome même, des dépêches qui trahissaient une désapprobation inquiète. On se refusait à ajouter foi à un projet qui pourrait être considéré comme une provocation gratuite à la France et déterminer une rupture. Et, si de pareils avertissements n'avaient suffi, il y avait auprès du roi des hommes prudents et de bon conseil, — comme le général Pasi, premier aide de camp, et M. Rattazzi, ministre de la maison royale, — qui n'auraient pas manqué de retenir sa sollicitude sur la gravité de la situation.

Le dénouement s'imposait. Dès le surlendemain soir, on annonçait officiellement que le roi Humbert n'irait pas à Strasbourg. Crispi avait dû se charger d'aviser le prince de Bismarck du changement survenu dans le programme, dont il avait cru la réalisation assurée. L'empereur lui-même appréciait les motifs de ce changement et n'en manifestait aucune humeur.

Cette version, comme on voit, n'est pas conforme à la légende. Si elle diminue le rôle dont les amis de Crispi ont cherché à lui faire honneur, du moins ne laisse-t-elle rien subsister du plan machiavélique dont la conception était attribuée à l'empereur Guillaume. En l'exposant ici, je ne fais que rendre hommage à la vérité historique.

Cela dit, je reconnais volontiers que Crispi n'avait qu'à se féliciter de la rencontre de Berlin, qui attestait à tous les yeux l'intime entente des deux monarchies et contribuait à la consolidation de son crédit personnel. Mais il devait aussi en rapporter la conviction que Guillaume II ne se laisserait pas entraîner par les ambitions belliqueuses dont certains le supposaient animé. Il n'avait pas à compter sur l'Allemagne, — arbitre de la situation, mais satisfaite du *statu quo*, — pour déterminer une con-

flagration européenne où l'Italie aurait un rôle à prendre. La paix apparaissait comme assurée pour une nouvelle et longue période.

Du reste, les préoccupations du gouvernement italien étaient, à cette même époque, retenues de nouveau par l'entreprise de Massonah, qui pouvait suffire à son activité au dehors. On a vu plus haut qu'après la surprise de Dogali, il avait, en toute hâte, renforcé le corps expéditionnaire. Le général Baldissera, qui en avait le commandement, disposait d'une vingtaine de mille hommes; il était en mesure de repousser victorieusement toute nouvelle attaque et de se donner de l'air. Mais il ne devait pas trouver, pour la défense, l'emploi de ses moyens d'action, l'état des choses s'étant bientôt modifié de la manière la plus favorable. Le négus Giovanni, qui menaçait la colonie, était tué à Métemma (10 mars 1889), dans une rencontre avec les derviches. Le roi du Choa, Ménélik, lui succédait, comme roi des rois d'Éthiopie, soutenu et encouragé par la diplomatie avisée d'un envoyé italien, le comte Antonelli, qui jouissait alors de sa confiance. Grâce à ce dernier, l'Italie était la première à reconnaître le nouveau Négus comme souverain de l'Abyssinie tout entière.

D'aussi intimes relations amenaient la signature entre les deux gouvernements d'un traité d'amitié et de commerce conclu à Uccialli, le 2 mai 1889. C'est dans ce traité que figurait certain article 17, sur le sens duquel le désaccord devait naître entre les parties, mais dont l'Italie se jugeait dès lors fondée à se prévaloir pour revendiquer le protectorat de l'Abyssinie.

J'aurai plus tard à revenir sur les divergences suscitées par l'interprétation de cette clause et sur la guerre néfaste

qui devait en être la conséquence. Tout ce qu'il importe de retenir en ce moment, c'est l'amélioration survenue dans l'état de la colonie italienne, libérée de tout danger sur le sud par suite de l'entente nouée avec le Négus, dont les premiers efforts s'appliquaient à consolider son pouvoir sur ses grands vassaux. La tâche était assez difficile pour lui enlever, longtemps encore, toute velléité de créer des embarras aux occupants de Massouah.

Les bonnes dispositions de Ménélik ne semblaient d'ailleurs que se confirmer après le traité d'Uccialli. A la fin de l'été, il envoyait en Italie le premier de ses ras, Makonnen, gouverneur du Harrar. Crispi s'abouchait directement avec le chef abyssin et signait avec lui, à Naples, le 1er octobre 1889, un traité complémentaire, qui fixait les limites de l'occupation italienne sur la base de l'*uti possidetis* et par lequel le gouvernement royal s'engageait à procurer au Négus des armes et une avance de plusieurs millions de francs garantie par les douanes du Harrar. Et Makonnen, comblé d'honneurs et de cadeaux, reprenait la mer, rapportant à son suzerain les moyens de s'armer, d'asseoir son autorité à l'intérieur et, au besoin, de lutter pour sauvegarder son indépendance contre les prétentions extérieures.

Cependant le commandant italien du corps expéditionnaire n'avait pas négligé de mettre à profit cette période de paix pour étendre son occupation. Il s'était rendu maître de l'Asmara et il avait planté son drapeau à Kéren (2 juin 1889). Entraîné par un mouvement d'expansion qui ne rencontrait pas de résistance, son successeur, le général Orero, poussait plus loin : il atteignait et même dépassait la ligne du Mareb-Belesa, arrêtée, en dernier lieu, comme limite extrême de l'occupation italienne. Dès ce moment, on avait à se préoccuper,

à Rome, de l'organisation d'une colonie, agrandie sous le nom d'Erythrée, et de la mise en œuvre d'un protectorat qui englobait l'Abyssinie et réservait l'accès du haut Nil à des conquêtes futures.

Un plan aussi gigantesque, accompagné d'aussi vastes perspectives, n'allait pas sans impliquer des éventualités, des surprises et des efforts, dont il fallait tenir compte. La plus simple prudence conseillait de n'en pas embarrasser l'exécution par des difficultés continentales et de se ménager une entière liberté d'action. Il y avait donc là une raison qui s'ajoutait à beaucoup d'autres, pour arrêter Crispi sur la voie qu'il suivait depuis deux ans, et pour le détourner de pousser à l'extrême la lutte engagée avec la France.

Ajoutons qu'on annonçait la prochaine réunion, à Bruxelles, d'une conférence internationale, proposée par le roi des Belges, avec l'assentiment de l'Angleterre, pour rechercher les moyens les plus propres à amener en Afrique la suppression de la traite des esclaves. L'ouverture en était fixée au 18 novembre. Le gouvernement italien avait accepté volontiers d'y envoyer des délégués. Il espérait y trouver l'occasion d'y représenter l'Abyssinie et de faire ainsi reconnaître par l'Europe le protectorat qu'il revendiquait sur la région. C'était un nouveau motif de témoigner de vues accommodantes, pour ne pas s'aliéner le bon vouloir des puissances auxquelles il aurait à faire appel.

Mais ce qui devait surtout le retenir, comme un frein irrésistible, c'était le malaise et la lassitude que la lutte contre la France commençait à produire dans toute la péninsule. On a vu plus haut les effets résultant de la rupture de nos conventions en matière de navigation et

de commerce. Le général Corsi nous a tracé un tableau saisissant des souffrances produites par les crises qui atteignaient simultanément l'agriculture, les entreprises édilitaires, la main-d'œuvre, les fortunes particulières, le crédit même de l'État. Un parti, qui grossissait de jour en jour, s'élevait contre la politique de mésintelligence qu'il reprochait au ministère de suivre à l'égard de la France. Les radicaux et les révolutionnaires n'étaient pas seuls à y prendre place. On voyait s'y adjoindre des hommes de la droite et dont le loyalisme envers la dynastie ne pouvait être mis en question. Parmi les plus actifs, il y avait, par exemple, Bonghi, député et président de l'Association de la presse italienne, qui se répandait en avertissements et n'hésitait pas à convoquer un congrès de la paix, comme moyen de prévenir les dangers auxquels les imprudences ministérielles exposaient le pays. Les signes non équivoques d'un mécontentement général se manifestaient sur tous les points du royaume, dans le parlement comme dans le reste de la nation.

Le temps était venu de changer de front : Crispi le comprit. Et il y eut d'autant plus de mérite, qu'en ce temps encore, il nourrissait à notre égard d'inexplicables préoccupations. On peut en juger par un petit fait, connu plus tard, mais dont l'exposé vient ici à sa place chronologique.

L'année suivante, en 1890, M. Charles Ferry, député, frère de l'ancien ministre, se rencontrait à Constantinople avec le baron Blanc, ambassadeur d'Italie près le Sultan. La conversation ne tardait guère à tomber sur l'homme qui cumulait, à Rome, la présidence du conseil avec la direction du ministère des affaires étrangères. En réponse aux observations de notre compatriote, l'ambassadeur ne

faisait nulle difficulté de convenir que Crispi était comme hanté d'une perpétuelle défiance contre la France. Et, pour preuve, il en racontait un trait plaisant.

A la fin de l'automne dernier, — disait-il, — en 1889, je m'arrêtai à Rome, en revenant de France où j'avais passé mes vacances. J'en profitai naturellement pour rendre visite à mon ministre. Au moment où je fus annoncé, Crispi fit quelques pas à ma rencontre, contrairement à ses habitudes, et me demanda avec empressement :

— Vous venez de France?

— Oui, j'arrive directement de Chambéry, où j'étais en villégiature.

— Eh bien! que savez-vous des préparatifs militaires de nos voisins? Est-il vrai, comme on l'assure, qu'ils soient en train de masser 100,000 hommes sur les Alpes, en vue d'une surprise, d'une invasion?

— Ce n'est pas sérieux!... Aucun mouvement extraordinaire de troupes n'a lieu dans la région. Personne ne songe à la guerre là-bas. Le gouvernement de la République et les Français sont tout au succès de leur Exposition. Nul sujet de conflit; rien qui menace la paix... Cent mille hommes sur nos frontières! La nouvelle n'est ni vraie ni même vraisemblable : c'est le rêve d'un cerveau malade ou l'invention d'un nouvelliste aux abois.

— Vous croyez?

— J'en suis sûr et j'en réponds.

— Ouf! je respire!

Voilà quel était l'état d'esprit de Crispi à la fin de 1889; voilà les fantômes qui l'hypnotisaient encore, quand il s'occupait de la France.

Malgré tout, de sérieux motifs, sur lesquels je n'ai plus à revenir, le décidaient à une tentative de conciliation.

Le 14 octobre 1889, il était à Palerme. Là, dans un milieu particulièrement éprouvé par la dénonciation de nos traités, où sa parole était, par suite, assurée de trouver l'accueil le plus favorable, il annonçait la résolution prise par le gouvernement royal d'abolir le tarif différentiel, édicté depuis près de deux ans contre l'importation de nos produits.

« La rupture des rapports économiques avec le pays voisin, — disait-il, — a été un fait indépendant de notre volonté et de notre politique; ç'a été la conséquence du système général que la France a eu intérêt à suivre. Et, si nous nous gardons de lui reprocher son attitude, — puisque chaque pays est libre de pourvoir, comme il le croit le plus convenable, à la sauvegarde de ses intérêts, — personne ne peut justement en faire retomber sur nous la responsabilité.

« Cependant, en ce qui nous concerne, nous demanderons au parlement la faculté d'introduire, dans le régime douanier qu'il a établi, des modifications qui nous mettent en mesure de répondre, par des concessions efficaces, aux bonnes dispositions qui pourront, en échange, nous être témoignées d'autre part. Dès que le parlement nous l'aura accordée, nous supprimerons le tarif différentiel entre nous et la France. On aura ainsi une preuve nouvelle du véritable esprit dont nous sommes animés. »

Cette déclaration avait, comme on le pense, un retentissement considérable au dehors comme au dedans. Personne ne se méprenait sur les raisons qui déterminaient réellement le projet ministériel; mais chacun y voyait avec satisfaction le signe d'une détente, le premier pas vers un accommodement avec la France. Les impressions manifestées dans tout le royaume ne laissaient aucun doute sur l'approbation que cette politique nouvelle allait obtenir dans le parlement.

Aussi ne manquait-on pas d'en accentuer la portée, en

y consacrant une mention spéciale dans le discours du trône, à l'ouverture de la session législative (25 novembre 1889). Le roi s'y exprimait dans les termes suivants, en s'adressant aux représentants du pays :

« Dans le concours de l'activité mondiale vous avez favorisé la production italienne; mais le souci de sa protection ne doit pas s'inspirer de défiances et de soupçons qui divisent inutilement les peuples, il ne doit pas empêcher les réformes qui, en abaissant les frontières, rendent les échanges plus faciles et les relations internationales plus amicales.

« Maintenant que vous avez donné une base stable au développement industriel, il vous sera proposé, par mon gouvernement, d'abolir, entre l'Italie et la France, ce tarif différentiel que vous avez approuvé opportunément dans un moment de transition, mais dont le maintien ferait obstacle au prochain établissement d'un régime commercial plus libéral, bien que toujours pourvu de garanties, et auquel mon gouvernement ne sera pas contraire, si ses vues sont secondées. »

Les paroles du roi étaient accueillies, dans le parlement comme dans la presse, par des manifestations qui témoignaient d'un assentiment unanime.

On en voyait bientôt une preuve nouvelle dans un incident qui survenait au cours des débats engagés à la Chambre des députés sur la réponse au discours de la couronne. Dans le projet préparé *ad hoc* par la commission spéciale figurait une phrase où l'abolition des tarifs différentiels était présentée comme tendant à rendre plus amicales les relations *de commerce* entre l'Italie et la France. Un député de la gauche, Luigi Ferrari, demandait la suppression des mots *de commerce* : on devait éviter, à son avis, de donner à la phrase un caractère restrictif et d'amoindrir ainsi la portée d'une mesure qui tendait, conformément aux désirs du pays, à l'amélioration des *rapports politiques* avec la France, autant qu'à

l'amélioration des *rapports commerciaux*. Crispi prenait aussitôt la parole pour affirmer que la motion était au moins inutile :

« Les relations entre nous et la France, — disait-il, — je parle des relations politiques, sont excellentes : je pourrais vous lire des télégrammes arrivés aujourd'hui même et qui démontrent ce que j'affirme. Entre la France et l'Italie, il n'y a que des questions économiques... Nous avons cru, — et nous n'y avons pas été amenés par les clameurs de la rue, auxquelles nous n'aurions pas cédé, — nous avons cru que c'était à nous de commencer, les premiers, à abolir le tarif différentiel, très heureux si le projet de loi que vous allez examiner, renforce entre nous et la France ces relations d'amitié, qui sont dans notre cœur et que nous ne pouvons pas ne pas vouloir, attendu que les deux nations voisines ne peuvent être ennemies l'une de l'autre. Nous sommes trop près les uns des autres pour ne pas désirer maintenir entre nous de bonnes relations. L'histoire, le commerce, l'économie publique, tout nous pousse à ces relations qui sont nécessaires à l'une comme à l'autre des deux nations. C'est le but, — et il n'en a pas d'autre, — du projet de loi que le Roi vous a annoncé et que le ministère, à l'unanimité, vous a présenté. Cela posé, la commission parlementaire ne s'est pas trompée en parlant, dans la réponse au discours du trône, de *rapports commerciaux*. Le mot est juste : il ne s'agit pas de rapports d'un autre genre entre nous et la France. Néanmoins, s'il plaît à la Chambre de rayer ce mot, ce n'est ni le ministère, ni la commission qui s'y opposera. Il m'importait seulement de faire remarquer, avant tout, que d'autres rapports ne sont pas à reprendre, et qu'aujourd'hui même, je le répète, la situation entre nous et la France ne peut être meilleure. Que la Chambre, après cela, décide ce qu'elle croira le mieux!

Je n'insisterai pas sur les déclarations qu'on vient de lire. On voit assez combien l'esprit en est différent de celui d'où procédaient les notes relatives aux incidents de Florence et de Massouah, aux négociations commer-

ciales. Mais il n'est pas hors de propos de constater que l'effet produit en France par l'attitude nouvelle du ministre italien ne fut pas celui qu'il en pouvait espérer. Ses discours antérieurs et ses premiers actes y avaient implanté de si profondes défiances, qu'une seule tentative ne réussissait pas à les déraciner. Le gouvernement de la République ne devait pas se montrer insensible à ces avances. Mais l'opinion publique ne s'en montra pas touchée, et la presse, par crainte d'être dupe, n'y répondit que par le plus décourageant langage. C'eût été pourtant le moment de faire appel à ce sens politique, qui permet à nos voisins de ne pas sacrifier, pour de vaines satisfactions, l'intérêt à la passion.

Quoi qu'il en fût, Crispi ne se laissait pas ébranler. Le 30 décembre, la discussion du projet de loi l'amenait encore à tenir à la Chambre des députés un langage qui mérite d'être noté ici :

— Je l'ai dit déjà, et il me plait de le répéter, l'abolition du tarif différentiel était une nécessité politique et économique. C'était une nécessité politique, parce qu'il n'est pas normal de maintenir un état d'hostilité contre un pays avec lequel on entretient des relations continues. La guerre est un état exceptionnel; et si, en réponse à un acte d'hostilité, nous avons édicté le décret du 29 février 1888, le temps nous semble aujourd'hui venu de revenir à des conseils plus doux et d'être les premiers à mettre bas les armes. Notre langage sera-t-il accueilli favorablement au delà des Alpes? S'il l'est, tant mieux; s'il ne l'est pas, nous n'aurons pas à nous reprocher l'œuvre accomplie : nous aurons donné un exemple de bonne volonté à la nation voisine et aux autres nations de l'Europe, et la preuve que l'Italie n'aime pas les luttes stériles. Si je m'en rapporte à ce qui a été dit et imprimé dans le pays voisin, je ne pourrais nourrir aucun espoir... Après cela, je ne crois pas devoir entrer dans des considérations politiques.

L'autre jour, incidemment, à propos d'un amendement pro-

posé à votre réponse au discours du trône, j'ai dit ce qu'il convenait de dire à ce sujet. Nous ne pouvons pas changer notre politique; nous croyons qu'elle constitue une base sûre pour la paix de l'Europe. Nous ne voulons l'hégémonie d'aucune nation, parce que la conception même en est opposée au sentiment de notre autonomie et de notre souveraineté nationale. Les uns et les autres nous travaillerons toujours à maintenir cette autonomie, à marcher de pair avec nos pairs, sans permettre que d'autres puissent nous dominer d'aucune manière ni dominer l'Europe.

Après ce discours, le projet de loi était voté à une grande majorité.

Le 1er janvier 1890, le tarif de guerre était aboli en Italie, et nos produits se trouvaient admis dans la péninsule aux conditions du tarif général.

Sans doute, on pensait à Rome que nous voudrions tenir compte d'un témoignage spontané de bon vouloir, et que nous ne tarderions pas à y répondre par l'abolition de notre tarif différentiel, imposé depuis le 1er mars 1888 aux importations italiennes. Cet espoir n'allait pas se réaliser à brève échéance. Durant deux ans encore, aucun adoucissement ne devait être apporté aux rigueurs du régime établi sur nos frontières. Nos voisins nous ont beaucoup reproché cette obstination; leur presse n'a pas manqué d'en tirer argument pour rejeter sur nous toute la responsabilité des souffrances que la fermeture de nos marchés continuait à imposer à certaines régions de la péninsule; c'était un thème facile qui permettait de surexciter l'amour-propre national, en nous prêtant l'intention de réduire l'Italie par la misère et la faim.

Disons tout de suite qu'un pareil calcul n'était pour rien dans la prolongation de notre attitude. Les motifs en étaient beaucoup plus simples et moins machiavéliques. En abolissant leurs taxes différentielles, les Italiens ne

désarmaient qu'à moitié, puisque nos importations se trouvaient encore soumises chez eux à leur tarif général, dont ils avaient rehaussé les droits, en 1887, de manière à en assurer le caractère hautement protecteur. Notre situation était toute différente, aucune retouche n'ayant encore été apportée à notre tarif général, dont les prescriptions remontaient au temps où les doctrines d'un protectionnisme à outrance ne jouissaient pas, dans les parlements respectifs, d'une faveur indiscutée. Rapporter notre loi de 1888, c'eût été concéder aux exportations italiennes des avantages sans réciprocité, et placer notre commerce dans une situation exceptionnellement défavorable. Nous pouvions d'autant moins y songer, en 1890, que nous commencions l'étude d'un nouveau système douanier, dont les clauses devaient être combinées en vue d'assurer à nos produits de nouvelles garanties, tout en nous laissant les moyens de consentir certaines concessions aux pays qui nous accorderaient leur régime de faveur. C'est le système qui allait se traduire par l'établissement simultané d'un tarif maximum et d'un tarif minimum. Rien n'empêcherait alors d'appliquer à l'Italie le premier de ces tarifs, qui rétablirait l'équilibre, en soumettant ses produits à un régime équivalent à celui qui était fait aux nôtres dans la péninsule.

Ce qui est à regretter peut-être, ce qui nous a exposés à des reproches mal fondés d'ailleurs, c'est que la réforme n'ait pas abouti avant 1892; mais la cause de ce retard ne doit pas être attribuée seulement à des lenteurs parlementaires qui auraient pu être activées; elle tient surtout à ce fait que le nouveau système ne pouvait être mis en vigueur avant l'échéance des traités de commerce, qui nous liaient à beaucoup d'autres puissances et ne devaient prendre fin qu'en 1892. Durant deux ans encore,

il nous fallait donc maintenir contre l'Italie notre régime de guerre. C'était la conséquence obligée de l'état des choses : il n'y entrait de notre part ni calcul ni mauvais vouloir.

Un fait n'en demeurait pas moins acquis : c'est qu'au début de l'année 1890, l'Italie avait manifesté le désir de mettre fin à la lutte économique avec la France par un acte de bon vouloir, dont les déclarations ministérielles avaient accentué le caractère et qui ouvrait à notre diplomatie des perspectives nouvelles de rapprochement et de conciliation.

CHAPITRE X

LA SITUATION EN 1890

Résumé des événements qui avaient affecté nos rapports avec l'Italie depuis 1881. — Apogée de la crise (1888). — Premiers symptômes de détente (1889). — Démission de Bismarck (17 mars 1890). — Visite de l'escadre italienne à Toulon (avril 1890).

(1881-1890)

Ici s'arrête l'exposé des faits qu'il était nécessaire de rappeler pour déterminer exactement l'état de nos rapports avec l'Italie, en 1890.

On a vu dans quelle mesure l'établissement de notre protectorat sur la Tunisie avait pressé l'entrée de l'Italie dans le système allemand. Tenue d'abord secrète, la constitution de la Triple-Alliance n'avait pas eu pour résultat, durant les premières années, de diviser profondément les deux nations, grâce à la politique prudente des Depretis, des Mancini et des Robilant, qui s'appliquaient à la faire envisager uniquement comme une garantie pour la conservation du *statu quo* et de la paix. Mais, en 1887, le renouvellement du pacte, coïncidant avec les démarches tentées par le cabinet de Rome pour lier partie avec l'Angleterre dans la Méditerranée, commençait à troubler la quiétude où l'on persistait chez nous. Avec l'arrivée de Crispi au pouvoir, les préoccupations s'augmentaient en raison des vues qu'on supposait

au nouveau ministre. Son empressement à se rendre à Friedrichsruhe, pour se mettre en relations personnelles avec Bismarck, n'était pas de nature à dissiper ces préventions. Déjà les conditions ne semblaient rien moins que favorables aux négociations engagées pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce, en remplacement de celui qui avait été dénoncé, l'année précédente, par le gouvernement royal. On sait avec quelle rigueur ces négociations étaient conduites du côté italien, et comment elles aboutissaient définitivement à un complet insuccès. En ce même temps survenaient les incidents de Florence et de Massouah, qui fournissaient à Crispi deux occasions successives de donner la preuve de son intransigeance. En France, on en venait à lui attribuer un système prémédité de provocations avec l'arrière-pensée d'un conflit général, où l'Italie, soutenue par de puissants alliés, se trouverait en présence de la France isolée. Dans la péninsule, on souffrait d'un malaise économique et financier, qui tenait à des causes multiples, mais dont on nous rendait responsables, la fermeture de nos marchés étant considérée comme un moyen de guerre employé pour réduire nos voisins à la famine et les forcer à crier merci. Des deux parts, la presse se faisait l'interprète des griefs respectifs et luttait de récriminations sans mesure. Les esprits se surexcitaient. La tension devenait telle qu'une rupture était à craindre.

C'est en 1888 qu'il faut placer le point culminant de cette crise dangereuse.

Tout éclat devait être heureusement évité. Le temps et les circonstances allaient calmer les passions populaires et permettre aux gouvernements de se reprendre.

En France, on était bien résolu à ne courir aucune aventure et à pousser la réserve jusqu'aux limites fixées

par le souci de la dignité nationale. On y avait, d'ailleurs, assez à faire pour effacer les résultats de la crise boulangiste, dont on sortait à peine. Et puis l'on se préparait à l'exposition universelle, qui allait s'ouvrir au mois de mai 1889; on ne voulait pas risquer d'en compromettre le succès par des complications extérieures. Le monde était témoin du grand effort que nous appliquions à l'entreprise; personne ne pouvait douter, en Europe, de nos dispositions pacifiques

En Italie aussi, on arrivait à comprendre que la tension des rapports avec la France ne pouvait être d'aucun profit, ni se prolonger sans les plus sérieux inconvénients. La nation supportait péniblement les charges que lui imposaient sa situation de grande puissance et son nouvel état militaire. Elle était d'autant plus disposée à s'en prendre à la politique inaugurée dans les derniers temps, que le poids de ces charges devenait plus lourd par suite de la fermeture de nos marchés, et qu'elle ne pouvait, quoi qu'on dît pour l'en distraire, écarter la pensée qu'il y avait là une conséquence fatale de son accession à la ligue allemande. Aux effets de la crise agricole et commerciale se joignaient ceux d'une crise édilitaire. Les finances de l'État et des communes se trouvaient atteintes comme les fortunes privées. De plus, la nation se voyait définitivement engagée dans une expédition coloniale, qui ouvrait à son activité de vastes perspectives, mais qui n'allait pas sans de gros risques. Il était d'autant moins opportun de s'aliéner les dispositions des puissances, que la réunion prochaine de la conférence de Bruxelles permettrait peut-être de régulariser bientôt la conquête africaine au regard de l'Europe, et d'en consolider aussi les résultats. Enfin, dans son dernier voyage à Berlin (mai 1889), Crispi avait pu se rendre

compte des dispositions pacifiques des alliés, dont la politique ne visait qu'à maintenir l'état des choses en Europe.

De nombreux motifs concordaient donc pour conseiller à l'Italie d'éviter des complications internationales qui eussent aggravé ses difficultés intérieures, et de chercher les moyens de mettre fin à la lutte engagée avec la France.

Ces considérations ne devaient pas échapper à la perspicacité de Crispi, dont l'autorité commençait à souffrir d'un système jusqu'alors improductif, inquiétant et déjà très discuté. On se trouvait dès lors amené à croire qu'elles étaient pour beaucoup dans la résolution qu'il prenait, à la fin de 1889, de rapporter le tarif différentiel, édicté contre nos importations, et d'ouvrir par conséquent la voie à une entente économique. On ne devait pas non plus encourir le reproche d'un optimisme exagéré, en y voyant le premier signe d'une évolution qui méritait d'être encouragée et pouvait conduire, dans l'intérêt des deux pays, à leur rapprochement politique. Le terrain en était préparé par la détente survenue dans leurs rapports officiels et à laquelle l'action bienfaisante du représentant de la France avait largement contribué depuis un an.

C'est sur ces entrefaites que je fus appelé, en janvier 1890, à succéder à Mariani pour continuer son œuvre, comme ambassadeur de la République près S. M. le roi d'Italie.

Avant même mon arrivée à Rome, de notables événements venaient ajouter aux motifs d'encouragement que j'avais puisés dans l'étude de la situation.

Le 17 mars 1890, Guillaume II se séparait brusquement de son conseiller, de l'homme d'État qu'on s'était habitué à considérer comme le régulateur à vie de la politique impériale, comme le fondateur et l'âme de la

Triple-Alliance. La retraite du prince de Bismarck était de nature à modifier l'échiquier européen. En Italie, c'était un nouveau coup porté à la confiance dans le système allemand. Crispi y perdait lui-même la part de crédit qu'il tenait, au regard de ses compatriotes, de ses relations personnelles avec le chancelier déchu. Il ne pouvait qu'y trouver une nouvelle raison d'accentuer le revirement qui l'inclinait manifestement à resserrer avec la France les liens détendus.

Une autre occasion lui fut bientôt fournie de donner un témoignage significatif de ses dispositions nouvelles.

Dans la seconde quinzaine d'avril 1890, Carnot, président de la République, entreprit un voyage dans le midi de la France. Conformément aux traditions des meilleurs temps, le gouvernement italien se décida aussitôt à envoyer sa flotte à Toulon, pour y saluer, au nom du roi, le chef de l'État français. L'accueil qu'elle y reçut ne laissa rien à désirer. L'amiral Lovera di Maria remit au président une lettre autographe du roi Humbert, et s'acquitta de sa mission avec un tact parfait. Nos marins rivalisèrent de courtoisie avec leurs hôtes d'un jour. La foule accourue pour la fête leur prodigua ses acclamations sympathiques. Nos vaisseaux ne firent pas mauvaise figure à côté des puissants cuirassés de l'Italie.

L'impression qui se dégageait de la rencontre m'était signalée, quelques jours plus tard, dans la lettre suivante que m'écrivait M. Fournier, alors capitaine de vaisseau, aujourd'hui vice-amiral, membre du conseil supérieur de la marine et inspecteur général des défenses mobiles :

Nous venons de voir l'escadre italienne, et l'accueil qu'elle a reçu de notre chef, l'amiral du Petit-Thouars, était bien de nature à seconder la mission que vous allez remplir à Rome. L'amiral a tendu la main à son collègue italien, dès

son arrivée dans nos eaux. Cet officier général (l'amiral Lovera di Maria), d'une distinction parfaite, lui a d'ailleurs témoigné chaleureusement sa gratitude pour la délicatesse des procédés dont il était l'objet, en l'assurant qu'ils avaient chassé de son esprit toutes les préoccupations dont il ne pouvait se défendre, en approchant des côtes de France... En définitive, les officiers italiens ont dû emporter l'impression que nous avons une belle et puissante escadre, bien en main, bien commandée et toute prête à l'action. Nous ne pouvions que gagner à être vus de près...

La visite de Toulon était de nature à contribuer favorablement au mouvement qui semblait, depuis quelques mois, rapprocher les deux nations. On était autorisé, tout au moins, à considérer l'initiative prise à Rome comme un signe complémentaire des dispositions conciliantes qui prévalaient dans les conseils du gouvernement royal.

A cette époque même, j'arrivais en Italie, pour y remettre mes lettres de créance.

J'en ai dit assez pour déterminer la situation qui m'y attendait, et les motifs qui encourageaient mon espoir dans le succès d'une tâche de conciliation et de rapprochement.

LIVRE II

SECOND RENOUVELLEMENT DE LA TRIPLE ALLIANCE

1890-1891

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES IMPRESSIONS A ROME (1)

Mon arrivée à Rome (avril 1890). — Premières impressions. — Remise des lettres de créance: audiences du roi, de la reine et de Crispi.

Avril 1890

Le 10 avril 1890, je quittais Paris pour gagner l'Italie et y prendre la direction de notre ambassade près le Quirinal. On connaît, par l'exposé qui précède, la situation respective des deux pays et les encouragements que j'y puisais pour ma mission.

Mes débuts devaient être facilités par les commentaires auxquels avait donné lieu, dans la presse italienne, un entretien que j'avais eu, quelques jours avant de partir, avec le rédacteur d'une feuille parisienne, *la Paix*, dont les sympathies pour l'entente franco-italienne n'étaient pas douteuses. Je n'avais fait aucun mystère de mes dispositions, du prix que j'attachais au rapprochement commercial et politique des deux pays, ni de la mesure dans laquelle je me proposais d'y travailler. Ces déclarations n'avaient provoqué aucune réponse décourageante. Le journal officieux de Crispi, dont le ton agressif fléchis-

(1) Ce chapitre a déjà paru, en partie, dans la *Revue de Paris* du 1er avril 1902.

sait depuis peu, en avait même fait le sujet d'un article conciliant, qui se terminait par les lignes suivantes :

M. Billot ne trouvera chez nous, — disait *la Riforma*, — ni obstacles, ni défiances; dans la population comme dans le gouvernement, il ne trouvera que de bons sentiments, dont le caractère n'a plus besoin de preuves. Les regrets qui ont suivi dans toute l'Italie la perte de M. Mariani, la haute distinction qui vient d'être conférée par le roi à M. Spuller, sont l'expression de ces sentiments, et doivent convaincre M. Billot qu'en venant en Italie, il vient dans un pays ami, un pays qui demande l'amitié et l'attend.

D'un pareil langage, des égards spéciaux dont j'étais l'objet depuis la frontière, je ne pouvais que tirer des pronostics favorables pour l'accueil qui m'était réservé. Cependant une première épreuve m'attendait à Rome.

A l'entrée du train en gare, après les salutations échangées avec les principaux membres de la colonie française venus à ma rencontre, le conseiller de l'ambassade, M. Marchand, qui en avait la gestion depuis la mort de Mariani, me faisait part d'un incident, auquel mon arrivée semblait conférer une signification particulière. La veille, sans avis préalable à notre représentant, deux journalistes français avaient été, par un arrêté revêtu de la signature de Crispi, ministre de l'intérieur, mis en demeure de quitter le royaume. Il s'agissait des correspondants de l'*Agence Havas* et du *Figaro*. Notifiée sans retard, la décision avait été mise à exécution quelques heures après. Les intéressés venaient de partir par le premier train, sous la garde d'agents chargés de les accompagner jusqu'à la frontière. J'avais dû me croiser avec eux à Civita-Vecchia.

Inutile d'insister sur l'impression que me causait la nouvelle de cette mesure de rigueur. On pouvait se de-

mander si la hâte mise à faire partir nos compatriotes n'avait pas été motivée par la pensée de placer le nouvel ambassadeur en présence d'un fait accompli et de lui interdire toute velléité de recours. Fallait-il n'y voir qu'un oubli de ces règles de courtoisie internationale, dont les grands ministres ne s'embarrassent pas volontiers? Était-ce, au contraire, une manifestation préméditée, une tentative d'intimidation et comme un avertissement?

Un premier examen ne tardait pas à me convaincre que la décision prise n'avait pas été suggérée *à priori* par de subtils calculs. Les deux Français n'en étaient pas les seules victimes : ils avaient pour compagnon d'infortune le correspondant du *Frankfurter-Zeitung*, frappé comme eux pour les mêmes causes, comme eux expulsé d'urgence et sans plus d'égards. Le fait seul qu'un Allemand, sujet du grand empire allié, était compris dans la proscription, suffisait pour établir que le ministre n'avait pas cédé à des considérations tirées, soit des rapports de la France avec l'Italie, soit de l'arrivée de l'ambassadeur de la République. Il n'avait probablement pris conseil que de son irritation et de son désir d'arrêter, par un sévère exemple, les correspondants étrangers dont l'hostilité ou les indiscrétions lui devenaient insupportables. Depuis longtemps, — paraît-il, — les publicistes atteints étaient signalés comme transmettant avec complaisance des bruits relatifs aux embarras financiers de la péninsule, des informations qui pouvaient influencer défavorablement la cote des valeurs nationales. En dernier lieu, ils avaient annoncé, à tort, la faillite d'une banque particulière, à la prospérité de laquelle Crispi, disait-on, avait des motifs de s'intéresser. C'en était assez pour motiver leur expulsion.

Il s'agissait donc d'une mesure prise *ab irato*, critiquable peut-être au point de vue de l'équité, mais fondée

sur les prescriptions formelles de la loi. Nous aurions été d'autant moins autorisés à en contester la légitimité que nous avons nous-mêmes retenu une arme semblable dans notre arsenal législatif et que parfois nous n'hésitons pas à nous en servir.

A quoi bon, dès lors, tenter prématurément une démarche officielle pour faire rapporter l'arrêté intervenu? L'occasion opportune d'une intervention officieuse viendrait plus tard, les colères tombées. C'était d'ailleurs l'attitude à laquelle mon collègue d'Allemagne avait déjà pris la résolution de se conformer.

Tel était l'objet de mes réflexions durant une promenade solitaire, qui me conduisait au Pincio dès le début de la matinée.

La terrasse était déserte. La ville s'illuminait au soleil levant. A gauche, le pavillon royal flottait sur la masse rectangulaire du Quirinal. En face, le dôme de Saint-Pierre, dominant les palais recueillis du Vatican, découpait dans le ciel ses courbes majestueuses. En bas, la *Place du Peuple*, sillonnée de rares passants; plus loin, un pont inachevé qui franchissait le Tibre enserré par les deux lignes blanches des quais; puis un amas de maisons neuves, de chantiers et d'échafaudages, qui envahissaient les *Prati*. Au loin, le Capitole, les pentes du Janicule, avec les jardins Corsini, et le Monte-Mario, dont la verdure était trouée par les terrassements d'un fort en construction. Des bruits de voix et de voitures montaient des rues. Toute la ville s'étendait à mes pieds, avec les souvenirs muets de ses gloires antiques et les témoins pressés de sa deuxième renaissance... C'est là que j'allais vivre, durant des années peut-être, humble comparse dans la séculaire histoire, mais dont le rôle n'était pourtant pas

sans grandeur, puisqu'il tendait au rapprochement des deux États latins.

Au retour, mon parti était pris d'ignorer provisoirement l'incident de la nuit. Mieux valait, sans marquer d'humeur, me mettre immédiatement en rapport avec le chef du gouvernement, pour régler, d'après le premier contact, mon attitude ultérieure.

J'écrivais donc à Crispi, sans plus tarder, pour l'aviser de mon arrivée à Rome et de mon désir de lui présenter mes salutations. La réponse ne se faisait pas attendre : le ministre me prévenait aussitôt qu'il me recevrait dans la journée même, à cinq heures. Son empressement était d'autant plus significatif, qu'il aurait pu s'en dispenser, sans laisser rien préjuger de ses dispositions, en fixant la rencontre au lendemain, dimanche, jour ordinaire de ses réceptions diplomatiques à la Consulta. Courtoisie pour courtoisie : c'était de bon augure.

J'étais descendu dans un hôtel de la *Place d'Espagne*, pour passer, au cœur de la ville, les premiers temps de mon séjour. Les vieilles maisons y pressent encore leurs façades irrégulières. Les promeneurs s'y croisent avec les mendiants loqueteux. Des soutanes noires, bleues ou rouges s'engouffrent sous les portiques de la Propagande. En face s'élève la blanche colonne de l'Immaculée Conception, monument du dernier dogme proclamé par le dernier pape-roi. Autour de l'antique fontaine, dont les eaux bouillonnent gaiement depuis des siècles, les *contadini* étalent des corbeilles de fleurs. Sur l'escalier de la Trinité des Monts se groupent les *modèles*, enfants aux joues roses, filles au teint mat et aux yeux noirs, éphèbes aux cheveux bouclés, vieillards à la barbe grise, tous

revêtus des costumes classiques de la Sabine ou des Abruzzes. Un côté de la place est noyé dans l'ombre bleue, tandis que l'autre vibre dans la lumière aveuglante. C'est d'une intensité de couleurs, qui fait la joie des artistes. Pour les philosophes et les diplomates, nul endroit plus fertile en observations de mœurs et en leçons de choses.

Au sortir d'un spectacle aussi vivant, combien froid et morne apparaissait le palais Farnèse, affecté, depuis quinze années déjà, à la résidence des ambassadeurs de France! Non pas que je ne fusse, à première vue, sensible à l'imposante solennité du monument, que le génie de San Gallo et de Michel Ange a marqué de son empreinte. J'écris ces lignes après huit années vécues dans la demeure de Paul III. Mes yeux conservent l'impression de l'immense façade, dont la célèbre corniche couronne si heureusement la puissante simplicité, du vestibule avec sa colonnade massive et mystérieuse, de la cour carrée où les trois ordres se superposent avec une élégante sévérité, du large escalier de pierre grise, des voûtes de cathédrale, des hautes salles tapissées de gobelins. En dépit du goût actuel, dont la faveur exclusive se réserve pour les primitifs et les maîtres de la Renaissance, je n'ai jamais pu, sans y arrêter longuement mes regards charmés, traverser la fameuse galerie, où le pinceau des Carraches et du Dominiquin a célébré, dans une apothéose de lumière, l'éternelle jeunesse des divinités mythologiques. Que de minutes passées sur les terrasses, à suivre les eaux blondes du vieux Tibre, à contempler la silhouette gracieuse de la Farnésine et les lignes verdoyantes du Janicule, depuis San Pietro in Montorio jusqu'aux chênes verts qui ont ombragé les dernières méditations du Tasse!...

Mais, à ma première visite, le palais était silencieux et

désert. Le bruit de mes pas, répercuté sous les longues arcades, en troublait seul le recueillement. Sur une estrade, au milieu d'une vaste chambre, se dressait encore le grand lit à colonnes, où mon prédécesseur avait souffert et succombé, trois mois auparavant. On y respirait une atmosphère d'abandon et de tristesse.

Aussi quelle satisfaction, après cette visite domiciliaire, de rejoindre mes collaborateurs de l'ambassade, de réchauffer mon courage à leur jeune ardeur, de commencer avec eux l'étude des affaires, d'écouter leurs premiers avis et d'aborder une tâche dont je pouvais apprécier déjà le passionnant intérêt!

Cependant l'heure fixée pour le rendez-vous ministériel allait sonner. Je me faisais conduire au palais Braschi, où se trouvaient installés les services de la présidence du conseil et du ministère de l'intérieur.

A l'angle de l'édifice se contorsionne encore la statue décapitée de *Pasquino*, dont la verve malicieuse s'exerçait jadis aux dépens de l'administration débonnaire du souverain pontife. Depuis 1870, *Pasquino* continue à observer de près le nouvel ordre de choses; mais peut-être se méfie-t-il : car il boude et se tait.

Les huissiers prévenus me faisaient traverser des salles remplies de fonctionnaires ou de solliciteurs, pour m'introduire dans un petit salon attenant au cabinet du ministre. J'y étais à peine que l'homme paraissait, la main tendue.

C'était la première fois que nous nous trouvions en présence.

Crispi avait alors plus de soixante-dix ans; mais il en portait le poids avec une aisance, qui témoignait d'une

abondante réserve de santé et de forces. Il avait le pas alerte et la voix jeune. En remarquant la fraîcheur de son teint et l'éclat de ses yeux bleus, j'oubliais l'ivoire de son crâne et la neige de son épaisse moustache. J'avais entendu souvent parler de son extraordinaire puissance de travail; personne n'ignorait qu'il retenait entre ses mains la direction effective de toutes les affaires intérieures et extérieures du royaume, et qu'il en surveillait personnellement les détails; je savais que, dans la journée même, il avait donné déjà neuf heures à un labeur continu : aucune trace de fatigue n'altérait la sérénité de ses traits. Il était tout à l'entretien, sans souci visible d'étude à faire ni d'effet à produire. On m'avait prévenu de son égale expertise à jouer avec ses interlocuteurs de la bonne grâce ou de la rudesse, à procéder avec eux par voie de séduction ou d'intimidation : c'est au maître-charmeur que j'avais affaire durant cette première entrevue.

A ses compliments de bienvenue, je répondais naturellement par l'exposé général des vues conciliantes dont nous entendions nous inspirer pour nos rapports avec l'Italie, et des idées personnelles qui m'avaient signalé à la confiance du gouvernement de la République pour continuer à Rome l'œuvre d'apaisement commencée par mon prédécesseur. Bientôt le cours de la conversation m'amenait à aborder des questions plus spéciales : j'en profitais pour confirmer, dès ce moment, notre ferme résolution de ne pas contrarier la politique africaine de nos voisins et d'avoir, pour les Italiens en Tunisie, tous les ménagements compatibles avec la sauvegarde de notre protectorat.

Crispi prenait acte des déclarations que j'étais autorisé à lui faire sur ces deux points importants. Et il ne man-

quait pas de protester, à son tour, des dispositions amicales du gouvernement royal.

Je ne vois aucune indiscrétion à rapporter ici la substance de son langage : on n'y trouvera qu'un résumé affaibli des idées qu'il se plaisait, en ce temps, à développer devant tous ses visiteurs français, et qui ont fait à diverses reprises l'objet d'articles remarqués dans notre presse.

Pour juger de ses intentions, disait-il, on ne devait pas s'arrêter à des malentendus, dont l'opinion publique s'était émue à de certains moments et dont la presse avait exagéré l'importance : ce n'était là que des incidents. A parler franc, les relations des deux pays n'étaient pas affaires de sentiment; le caractère en était imposé par des intérêts supérieurs et communs. En se plaçant à ce point de vue, personne ne pouvait douter que l'Italie n'eût besoin de la France. Il y avait plus : une France forte et paisible était nécessaire au système continental. Mais l'Europe et la France elle-même avaient besoin aussi d'une Italie unifiée et prospère. S'il en était ainsi, quels motifs pourrait-on avoir, au delà des Alpes, de suspecter la sincérité des dispositions amicales du cabinet de Rome?

Crispi n'ignorait pas qu'une légende, acceptée par un grand nombre de nos compatriotes, le signalait comme un ennemi. Toujours il avait repoussé et il repoussait encore avec énergie l'accusation de gallophobie. Il aimait la France, où il avait trouvé asile en des temps difficiles, où il avait noué de précieuses amitiés. Malgré les tracasseries administratives qui ne lui avaient pas été épargnées alors, il n'avait jamais oublié l'hospitalité reçue.

Chez nous, continuait-il, on lui reprochait la Triple-Alliance. Ce reproche n'était pas fondé. L'entente italo-

allemande avait été élaborée par Mancini, renouvelée par Robilant. Cette entente était définitivement nouée, quand lui-même avait été appelé au pouvoir Sans doute, il ne cesserait pas d'en observer loyalement les conditions, parce que c'était le devoir et l'intérêt de son pays; mais il n'y avait jamais vu et n'y verrait jamais une arme de guerre contre nous. Peut-être même en pourrait-il tirer les moyens de faciliter un rapprochement entre la France et l'Allemagne. Servir de trait d'union entre ces deux grandes puissances, c'était chez lui une pensée ancienne et persistante. Il y avait treize ans déjà, en 1877, comme il passait à Paris pour gagner Berlin, il demandait à Gambetta ce qu'il pourrait faire en ce sens près de Bismarck. — « Parlez-lui de désarmement! » — avait répondu Gambetta. — Dans un pareil ordre d'idées, toute tentative eût été vaine. Mais, quelques semaines plus tard, Crispi retrouvait Gambetta et lui faisait part des observations qu'il avait retenues, dans l'intérêt français, de ses entretiens avec le chancelier. Il n'évoquait ce souvenir que pour rappeler une preuve déjà éloignée de son désir de s'employer à la conciliation, de servir — il le répétait — de trait d'union entre la France et l'Allemagne. Depuis lors, des occasions lui avaient été données d'agir dans le même sens : il n'en avait laissé échapper aucune. Ceux de nos compatriotes qui voyaient en lui un ennemi, n'avaient pas attentivement suivi l'histoire de ces dernières années. Quant à ceux qui lui attribuaient l'arrière-pensée d'une guerre avec la France, c'étaient des fous!...

A ce langage pouvait-on reconnaître le ministre qui avait conduit si rudement les négociations commerciales de 1888 et brusqué les incidents de Florence et de Massouah, l'orateur qui, en plein parlement, célébrait la *Tri-*

plice comme un moyen de nous *imposer* la paix, qui reprochait à ses prédécesseurs de continuer envers la France une politique servile d'objection et d'humiliation? Qu'on y ajoute le débit et l'action! Sa voix se faisait affectueuse et câline, puis chaude et vibrante. Parfois il me saisissait la main et la retenait, comme pour accentuer par une pression significative l'énergie de ses déclarations. Rien du dictateur irritable et violent. Sans un froncement de sourcils, il me laissait parler librement des questions les plus délicates, de la Tunisie, de l'Érythée et de la Triple-Alliance. Il voulait tout savoir, se réservant de tout dire. Une franchise entière était la condition même des rapports personnels que nous allions entretenir, si nous voulions en assurer l'efficacité.

Quelle part fallait-il faire à la conviction dans cette mise en scène? C'est une question que je me posais, sans la résoudre. Le tempérament du ministre italien se révélait sous un aspect auquel je me trouvais à demi-préparé. Je connaissais les motifs graves qu'il avait de changer de système à notre égard. Son accueil n'aurait pu être plus encourageant, et je ne pouvais que lui en savoir gré. De là pourtant à conclure à sa résolution arrêtée d'inaugurer une politique nouvelle, il y avait loin. Sans décourager sa courtoisie, sans non plus me laisser gagner par le charme de sa parole, je n'avais qu'à réserver mon jugement et à suivre ses mouvements. Le temps ne tarderait pas à offrir des occasions d'éprouver ses dispositions. En attendant, je m'appliquerais à répondre de mon mieux à ses bons procédés. A ce jeu, nous n'avions rien à perdre et nous avions peut-être à gagner.

J'emportai du palais Braschi des impressions réconfortantes. En somme, ma première journée à Rome n'était pas une journée perdue.

Le reste de la semaine était consacré aux démarches que nécessite une installation de longue durée. J'en profitais notamment pour entrer en relations avec la colonie française.

J'y retrouvais d'abord un ancien de la carrière, qui, depuis 1882, dirigeait avec une haute distinction notre ambassade près le Saint-Siège. Le temps n'était plus où les deux représentants de la France, vivant chacun dans un monde différent, se croyaient séparés par des convenances professionnelles. Le comte Lefebvre de Behaine m'accueillait, dès le premier jour, en collègue ami. Jusqu'à la fin, sa bonne grâce devait me faire bénéficier de sa longue expérience des choses romaines. Il savait qu'il pouvait aussi compter, de ma part, sur un concours dévoué. Six années de rapports confiants allaient démontrer que les deux missions françaises, s'inspirant de l'intérêt supérieur de la patrie, pouvaient concerter leurs efforts parallèles, sans que l'on eût, au Quirinal ni au Vatican, à prendre ombrage de leur entente.

L'Académie de France à Rome était alors dirigée par l'illustre peintre, M. Hébert, attaché par de longs séjours à l'Italie où il a trouvé ses meilleures inspirations de jeunesse et qu'il a célébrée par des chefs-d'œuvre. Pour successeur on devait bientôt lui donner le statuaire Eugène Guillaume, de l'Académie française, un maître du ciseau et de la plume, diplomate autant que philosophe, didacticien par vocation, le plus aimable des érudits. Autour d'eux se groupaient plusieurs générations d'artistes, peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, dont le talent, consacré par les concours, se réglait au contact des immortelles créations de l'antiquité et de la Renaissance, dans la paix d'une retraite favorable à l'étude et aux

méditations désintéressées. A la Villa Médicis, le représentant officiel de la France oublie le souci des affaires; il y ébauche des amitiés durables; il est heureux de servir les intérêts de la maison; il y meuble son esprit de notions nouvelles; plus tard, il trouvera un charme attendri à évoquer, parmi les meilleurs souvenirs de sa mission, les heures passées dans les salons et dans les ateliers de l'Académie.

Sans quitter le palais Farnèse, l'ambassadeur n'a qu'à monter un étage pour y trouver la société d'une élite intellectuelle. Là est installée l'*école française d'archéologie*, qui poursuit, à l'honneur du pays et au grand profit de la science, une tâche analogue à celle de son aînée d'Athènes. Six ou huit jeunes hommes s'y succèdent annuellement, presque tous agrégés de notre université et préparés à des œuvres personnelles par de fortes études à l'École normale ou à l'École des chartes. Les uns entreprennent des fouilles pour pénétrer de nouveaux mystères de l'antiquité romaine; les autres recherchent, dans les archives provinciales ou dans les papiers de la Vaticane, des éléments précieux pour l'histoire de la civilisation au moyen âge et dans les temps plus rapprochés. A la tête de l'école il y avait alors le savant Auguste Geffroy, qui en surveillait les études avec une autorité tempérée par une paternelle sollicitude. Il y consacrait, sans souci de lui-même, toutes les forces de son active vieillesse, comme s'il eût pressenti que la fin légale de sa faction d'honneur dût marquer aussi le terme de sa vie exemplaire. Mais, avant d'entrer dans l'éternel repos, il devait avoir la joie de remettre sa chère école aux mains de l'homme le mieux doué pour en consolider la fortune. Je veux parler de M. l'abbé Duchesne, qui venait mettre au service de

ses jeunes collaborateurs les ressources d'une érudition secondée par l'esprit le plus libéral et le sens critique le plus sûr. Avec quel intérêt l'ambassadeur se tenait au courant des travaux de ses laborieux voisins! Quel empressement à exercer ses bons offices pour seconder leurs efforts! Quelle joie d'entretenir avec eux un commerce régulier! S'il lui reste un regret, c'est de n'avoir pu distraire alors de ses occupations professionnelles tout le temps qu'il aurait voulu consacrer à des rapports aussi charmants que profitables.

Après avoir parlé de l'Académie de France et de l'École française, il y aurait ingratitude à passer sous silence le personnel de notre église nationale de Saint-Louis et les institutions nombreuses que nos ordres religieux entretiennent à Rome. Bien que les établissements pieux, comme les collèges et les séminaires français, relevassent de l'ambassade près le Saint-Siège, l'hôte du palais Farnèse était toujours certain d'y trouver la plus courtoise déférence, et il avait plaisir à rencontrer parfois l'occasion d'en servir les intérêts auprès des autorités royales.

Enfin il avait la satisfaction de voir un grand nombre de concitoyens fixés à Rome, où ils jouissent d'une considération sympathique, ingénieurs, commerçants, employés, tous animés pour la patrie de cet amour dont la vie à l'étranger semble augmenter l'ardeur. Leur seul tort était de demeurer dans l'isolement et de ne pas syndiquer leurs efforts. Mais ils ne demandaient qu'à se rapprocher pour affirmer leur union. La création d'une chambre de commerce allait bientôt leur en fournir le moyen. La colonie française ne devait pas tarder, sous l'impulsion de l'ambassade, à se grouper dans une entente profitable

à ses intérêts particuliers comme aux intérêts supérieurs de la mère patrie.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur le charme de ces relations nouvelles, auxquelles je consacrais toute ma première semaine. Je retrouvais Paris dans Rome. C'était le complément sans prix des rapports que j'allais noner avec la société italienne, dont la courtoisie ne se laissait point assombrir par les nuages de la politique.

Toutefois, avant de prendre contact avec le monde italien et même avec le corps diplomatique, j'avais à recevoir cette sorte d'investiture que confère la remise des lettres de créance. Une audience royale m'était réservée à cet effet pour le 21 avril.

Dans l'après-midi de ce jour, un maître des cérémonies, M. le marquis de Santasilia, venait me prendre au palais Farnèse. Trois voitures de gala conduisaient tout le personnel de l'ambassade au Quirinal. Là, sonneries de clairons; parade de cuirassiers; réception par le comte Gianotti, grand maître des cérémonies, depuis lors préfet du palais; présentation des dignitaires et officiers de service : rien ne manquait aux honneurs consacrés par l'étiquette traditionnelle de la maison de Savoie.

Bientôt le roi Humbert, en grand uniforme de général, me recevait, debout, dans la salle du trône, où nous restions seuls.

C'était bien l'homme de ses portraits, le roi-soldat, portant haut la tête, regardant droit et parlant bref. Les yeux vifs ombragés par d'épais sourcils, les traits fortement accusés, les lèvres cachées sous de grosses moustaches, tout cela aurait donné je ne sais quoi de rébarbatif à sa martiale physionomie, si le caractère n'en avait été adouci par la blancheur précoce des cheveux et de la barbe.

si le ton et le geste n'avaient révélé, dès l'abord, les dons d'un cœur chaud, d'un esprit sans morgue et de la plus belle humeur. Tel je le voyais à cette première audience, tel je devais le retrouver durant les heures qu'il voulut bien me consacrer, les années suivantes, commandant la sympathie respectueuse par la familière affabilité de son accueil, provoquant les explications nettes et sachant les entendre.

A défaut d'un discours écrit, qui n'est pas d'usage au Quirinal, j'avais préparé quelques phrases de circonstance. Mais, aux premiers mots, le roi m'interrompait pour me dire : — « J'ai plaisir à vous serrer la main, Monsieur l'ambassadeur. A son dernier voyage en Italie, le roi de Portugal et, depuis lors, ma sœur Maria Pia m'ont parlé de vous. Avant de vous voir, je vous connaissais déjà. Vous pouvez être certain que vous n'aurez ici que des amis... »

Entamée sur ce ton, la conversation ne pouvait que se poursuivre avec aisance. Le roi ne tardait pas à l'amener sur les rapports de l'Italie avec la France, insistant sur l'intérêt que les deux pays ont à s'entendre. Il ne craignait pas de rappeler les souvenirs des luttes communes sur les champs de bataille de Magenta et de Solférino. Autant que la France et pour des motifs peut-être plus impérieux, l'Italie était, — on devait l'en croire, — éloignée de toute pensée de guerre. On savait l'Angleterre et la Russie animées du même désir d'écarter toute cause de conflit. Il se portait garant des dispositions pacifiques de l'empereur d'Allemagne. Il n'apercevait donc aucun symptôme menaçant pour la tranquillité générale. Rien, à son avis, ne pouvait empêcher les deux États latins d'en profiter pour resserrer leurs bonnes relations sur le terrain politique comme sur le terrain économique. De

récents incidents devaient contribuer à ce résultat. Chacun avait pu constater la bonne impression produite, de ce côté des Alpes, par l'accueil fait à l'escadre italienne à Toulon. Le roi s'y montrait particulièrement sensible. En envoyant une division navale dans les eaux françaises, il avait voulu donner une preuve manifeste, non seulement des dispositions de son pays pour la France, mais aussi de ses sentiments personnels de haute estime pour le président Carnot, qui avait si bien réussi, par sa correction et sa dignité, à se concilier la confiance sympathique de tous les gouvernements.

D'après ces notes rapides, on peut se faire une idée des sujets que le roi prenait pour thème, et du caractère des développements qu'il y donnait. Aucune allusion n'était faite aux questions délicates qui avaient récemment affecté les rapports des deux peuples. Tout se bornait à des déclarations courtoises, qui pouvaient sans inconvénient transpirer au dehors. J'en remportais la confirmation par la parole royale des dispositions que le président du conseil m'avait déjà manifestées au nom du gouvernement. C'était un nouvel encouragement pour la tâche que je venais remplir.

Quelques jours après, j'étais admis à offrir mes salutations à la reine.

A cette visite de présentation, l'étiquette impose encore toutes les formes du grand apparat. Me voilà, derechef, en uniforme avec décorations, reçu au Quirinal par un maître des cérémonies, puis remis par lui aux soins d'un gentilhomme d'honneur. Dans les galeries, les cuirassiers étincelants portent les armes; les valets en livrée rouge font la haie. On traverse une série de pièces, et l'on arrive enfin dans le salon d'audience. Une minute d'at

tente, et la reine Marguerite entre souriante, en robe décolletée à traîne, le cou ceint des multiples circuits de son collier de perles. Elle est suivie de deux dames de cour, qui vont se ranger à quelques pas Après les saluts réglementaires, l'entretien s'engage par une aimable bienvenue de Sa Majesté, qui reste debout.

La Reine a bientôt fait de rompre la glace. Elle est toute à son hôte. Elle parle vite, avec une abondante facilité, que seconde la vivacité d'une intelligence richement ornée. Elle interroge avec grâce, réplique avec à-propos, dédaignant les banalités et provoquant l'échange des vues personnelles. Elle ne laisse point languir le dialogue, et rencontre, sans les chercher, des transitions qui permettent d'effleurer les sujets les plus variés, littérature, beaux-arts, archéologie, philosophie même. Ne parlait-elle pas d'un livre récent de Barthélemy Saint-Hilaire? L'ambassadeur allait demander grâce, confus de n'avoir pas lu le volume; mais son attention était bientôt appelée sur une autre question. Tout cela, sans ombre d'affectation. C'était une conversation aussi enjouée que nourrie, où elle secondait son interlocuteur de manière à le laisser satisfait de lui-même. Elle s'appliquait seulement à en exclure la politique, mais sans s'abstenir des observations flatteuses que le choc des idées lui suggérait pour notre génie national.

Au sortir d'une audience, qu'il avait trouvée courte, le diplomate en savait assez de l'esprit et du cœur de la reine, pour être assuré que sa douce influence ne ferait pas défaut à une œuvre de paix, également profitable aux deux pays.

« Je souhaite, — disait-elle en donnant congé, — que vous vous plaisiez au milieu de nous, et que vous nous restiez longtemps. »

Ce souhait s'est réalisé : la mission de l'ambassadeur ne devait prendre fin qu'en 1898, deux années avant l'exécrable attentat de Monza.

Officiellement reconnu par le Roi, je n'avais plus qu'à me présenter aux membres de son gouvernement, à mes collègues du corps diplomatique, aux grands dignitaires et fonctionnaires de l'État et de la cour. C'était le but de nombreuses visites qui occupaient une série d'après-midi. Les prévenances des souverains étaient une garantie de l'accueil qui m'était réservé par la société romaine : sa courtoisie devait, en dépit des fluctuations de la politique et des inconstances de l'opinion, faire le charme des relations que je commençais dès les premiers jours et dont il me reste un souvenir reconnaissant.

Après un mois, j'avais déjà réuni, sur les hommes et sur les choses, des notions qui étaient loin de décourager ma confiance dans l'efficacité des moyens dont je pourrais disposer en vue d'amener, entre les deux pays, l'oubli des dissidences passées.

CHAPITRE II

CONFÉRENCE DE BRUXELLES

Conférence antiesclavagiste de Bruxelles (novembre 1889 à juillet 1890). — Accession de Ménélik à l'acte de Bruxelles.

1889-1890

La première question, dont j'avais à suivre le règlement, se référait aux affaires de l'Afrique orientale : il y avait là des intérêts respectifs, que mettaient en contact notre colonie d'Obock et les établissements italiens de Massouah et d'Assab. Le temps semblait venu, pour les cabinets de Paris et de Rome, de définir les zones de leur action, soit par une entente concertée à l'occasion de la conférence de Bruxelles, soit par des négociations directes en vue d'une délimitation de frontières.

On sait que, sur l'initiative du roi des Belges, une conférence s'était réunie à Bruxelles, le 18 novembre 1889, en vue de rechercher les moyens d'assurer, sur le continent noir, la suppression de la traite. Toutes les puissances signataires de la convention conclue à Berlin en 1885 y avaient été convoquées et avaient accepté d'y envoyer des délégués.

Le gouvernement italien se proposait d'y faire admettre et d'y représenter officiellement le négus Ménélik : c'eût été une manière d'obtenir de l'Europe la reconnaissance

du protectorat qu'il revendiquait sur l'Éthiopie tout entière.

Dès la troisième séance de la conférence, le baron de Renzis, délégué de l'Italie, avait notifié à l'assemblée : 1° que le gouvernement de S. M. le roi d'Italie, par un traité entre l'Italie et l'Éthiopie, signé le 2 mai 1889, avait stipulé, à l'article 14, que, « la traite des esclaves étant contraire aux principes de la religion chrétienne, S. M. le roi des rois d'Éthiopie s'engage à l'empêcher par tous les moyens qui sont en son pouvoir, de sorte qu'aucune caravane d'esclaves ne puisse traverser ses États » ; 2° que le ministère royal, par un traité du 9 décembre 1888, conclu avec le sultan des Ausa, chef de tous les Danakils, avait stipulé, à l'article 17, que ce dernier ne permettrait pas le commerce des esclaves dans ses territoires et dépendances. — Cette notification avait évidemment pour but de provoquer une décision internationale, qui admît le Négus et le sultan d'Ausa comme parties délibérantes, en consacrant, au profit de l'Italie, le droit de les représenter comme puissance protectrice.

A l'exception de l'Angleterre, de la Russie et de la France, qui avaient à sauvegarder les intérêts de divers ordres sur le littoral de la mer Rouge ou en Abyssinie, la question ne pouvait que laisser indifférents les États représentés à la conférence. C'est donc le bon vouloir des cabinets de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Paris, que l'Italie avait à se concilier tout d'abord, assurée que leur assentiment entraînerait celui des autres.

Des démarches avaient-elles été tentées à cet effet auprès de l'Angleterre? Les protocoles de la conférence n'en portent aucune trace. Mais il était manifeste que le gouvernement de la reine n'avait pas alors de vues sur l'hinterland de sa colonie de Zeila, dont la possession,

avec celle de Périm et d'Aden, lui suffisait pour tenir les clefs de la mer Rouge sur l'océan des Indes. Depuis la glorieuse mais improductive expédition de 1868, l'Abyssinie ne paraissait plus occuper aucune place dans ses projets d'avenir. Tous ses efforts tendaient à consolider sa situation en Égypte. Le fait même qu'il avait, quelques années auparavant, secondé sinon provoqué l'établissement des Italiens à Massouah, témoignait de l'intérêt qu'il attachait à les avoir pour voisins sur une côte, dont la partie septentrionale restait sous sa dépendance jusqu'à Suakim. A défaut d'assurances officielles, ceux-ci avaient donc, dès ce moment, de solides motifs de compter sur son concours, à Bruxelles et ailleurs, pour consolider leurs plans d'expansion. Et leur confiance était bien fondée, comme on l'a vu peu après, puisque l'Angleterre devait consentir, par deux conventions conclues en 1891, à comprendre toute l'Abyssinie dans la zone exclusive de l'influence italienne.

Les dispositions de la Russie étaient beaucoup plus douteuses. Pour des raisons tirées d'intérêts religieux et politiques, le grand empire orthodoxe n'était pas disposé à détourner son attention des choses de l'Abyssinie et de la mer Rouge. On ne devait donc pas supposer qu'il fût d'humeur à favoriser les entreprises italiennes, ni même à en suivre le développement avec une indifférence impassible.

Quant à la France, elle avait vu sans défaveur le débarquement des Italiens à Massouah et ne songeait nullement à contrarier leur politique coloniale. Non pas seulement qu'elle y vît une entreprise assez difficile pour retenir leur activité en Afrique et renforcer leur zèle pour le maintien de la paix en Europe; mais elle envisageait leur présence comme un gage de sécurité pour la mer Rouge,

la liberté du passage devant être d'autant mieux garantie qu'elle se trouvera sous le contrôle effectif d'un plus grand nombre de puissances. A ces divers points de vue, elle n'avait donc pas à prendre ombrage de l'extension que les Italiens voulaient donner à leur influence. Mais elle avait à se préoccuper des intérêts de sa colonie d'Obock, dont la valeur, comme point de ravitaillement, avait été mise en relief par les événements de sa récente guerre avec la Chine. L'importance commerciale en allait croissant avec le temps et les circonstances, qui concouraient à en faire le principal débouché du Harrar et du Choa. Les limites n'en étant pas définies à l'intérieur, il y avait là un champ fermé vers le nord par l'établissement italien d'Assab, mais ouvert, sur l'ouest, à l'expansion de notre influence jusqu'aux premiers chaînons des montagnes d'Abyssinie. De ce côté, nous étions en contact sur une longue zone avec Ménélik ou ses grands vassaux. Notre devoir était donc de ménager le Négus. C'était un client précieux, avec lequel nous entretenions de bons rapports de voisinage. Nous ne pouvions être indifférents à son amitié ni à sa fortune. Si nous suivions avec sympathie les efforts des Italiens pour se consolider en Érythrée et sur le littoral, nous n'avions pas de raisons pour envisager du même œil leurs projets de conquête sur l'Éthiopie; du moins n'avions-nous pas à en favoriser le succès par notre attitude, au risque de nous aliéner Ménélik.

Le gouvernement royal ne pouvait attendre de nous qu'une neutralité bienveillante. Il nous trouverait prêts, s'il le désirait, à procéder à un arrangement de frontières par des négociations directes, où l'on ferait état des droits et des intérêts respectifs. Mais il ne devait pas compter sur notre assentiment bénévole à un acte international,

qui eût pour effet, à propos des conférences de Bruxelles, de consacrer incidemment ses revendications et de nous placer dans une situation désavantageuse.

On s'en rendait compte à Rome, au moment de mon arrivée, et l'on commençait à en manifester quelque humeur.

Vers la fin d'avril, l'ambassadeur d'Italie à Paris, le général Menabrea, venait passer en Italie un court congé, et il en profitait pour m'entretenir des affaires communes. Dès son retour en France, il aurait, disait-il, à faire des ouvertures au gouvernement de la République en vue de la délimitation des zones réservées à l'influence respective de la France et de l'Italie sur les côtes de la mer Rouge. Les instructions qu'il emportait lui permettraient de souscrire au tracé que nous jugerions nécessaire pour la sauvegarde de nos possessions. Il se plaisait donc à penser que nous ne ferions pas, de la conclusion préalable de cette entente, la condition du règlement de la question soulevée par l'admission de Ménélik à la conférence de Bruxelles. Du reste, l'accord semblait à peu près établi sur cette question. La Russie seule avait paru d'abord disposée à faire des objections; mais on pouvait maintenant compter, d'après les dernières dépêches de l'ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, qu'elle ne s'opposerait pas à ce que l'Éthiopie, représentée par l'Italie, intervînt à la conférence. Pourquoi la France se montrerait-elle moins accommodante, alors surtout qu'elle allait trouver, dans la délimitation des frontières respectives, toutes les garanties désirables pour ses intérêts africains?

En ce qui concernait un arrangement de frontières, je me croyais autorisé à dire à mon collègue italien que ses

ouvertures ne manqueraient pas d'être bien accueillies à Paris. Quant à l'admission de l'Éthiopie à la conférence, les informations que j'avais pu réunir me donnaient lieu de penser qu'il était mal renseigné sur les dispositions de la Russie. En dehors des objections maintenues par le cabinet de Saint-Pétersbourg, la demande de l'Italie soulevait une question de principe : celle de savoir si la conférence de Bruxelles devait être ouverte à d'autres que les États signataires de l'acte de Berlin.

Je ne m'avançais pas en formulant ces réserves, puisqu'à ce moment, je tenais de Bruxelles que le président de la conférence, en présence de l'attitude de quelques puissances, avait manifesté l'intention d'intervenir auprès du délégué italien pour le dissuader de présenter une demande officielle en vue de l'admission de Ménélik.

Cet entretien me laissait naturellement l'impression que le général était venu me voir pour s'assurer de nos vues. Aussi me faisais-je un devoir de me présenter à la réception diplomatique qui avait lieu quelques jours plus tard à la Consulta, convaincu que le ministre des affaires étrangères y aborderait de nouveau la question.

Dans le salon d'attente, je me rencontrais avec l'ambassadeur de Russie. C'était alors le baron d'Uxkull, un aimable vieillard, diplomate d'ancien régime, dont le parler franc, assaisonné d'un grain d'ironie sceptique, s'exerçait volontiers sur les choses et même sur les hommes. Sa verve maliciense n'épargnait pas Crispi, qui le payait de retour, à l'occasion. Ce jour-là, il se plaisait à me mettre en garde contre certaines habitudes du ministre, afin de m'armer de philosophie. C'était, disait-il, un service qu'un bon doyen devait à un collègue nouveau-venu. Je n'aurais pas à m'étonner, par exemple, si Crispi, à mon entrée dans son cabinet, ne se levait pas

pour me recevoir, et se bornait à un amical bonjour : le grand homme avait les jambes un peu raides et ne s'arrêtait pas aux bagatelles de la porte. . Le baron s'amusait. Autour de moi l'on en concluait, après son départ, qu'il avait été chargé de quelque communication peu agréable pour le ministre italien.

Cependant je n'avais pas oublié l'avis reçu, quand, un quart d'heure plus tard, j'étais appelé à mon tour chez Crispi. Nous ne nous étions pas revus depuis le jour où il m'avait reçu, la main tendue, au palais Braschi Cette fois, il était assis devant son bureau, les jambes enveloppées dans une couverture. Au moment où la porte se refermait derrière moi, il se bornait, sans plus bouger, à incliner la tête, en esquissant de la main un geste de bienvenue. . Un homme averti en vaut deux, dit le proverbe. Quelques pas en avant m'amenèrent au niveau d'une fenêtre :

— Oh! quelle vue superbe! m'écriais-je Quel est cet édifice monumental?

— C'est le palais Rospigliosi.

— Et cela?

— Quoi?

— Venez voir!...

Cette insistance décida mon hôte à repousser sa couverture et à se lever. Mon but était atteint. Je revins de son côté, pour lui épargner la moitié du chemin :

— Je sais, ajoutai-je : c'est le pavillon, où j'ai déjà admiré l'*Aurore* du Guide.

Nos regards se croisèrent; nous nous étions compris. Sans autres explications, l'entretien s'engagea sur le mode le plus courtois.

Je m'attendais à ce que le ministre parlât des affaires d'Afrique. Il y venait en effet, mais tardivement; encore

avais-je dû l'y amener par une allusion à la visite du général Menabrea. Mais il se bornait à confirmer les instructions données à l'ambassadeur pour procéder, avec le gouvernement de la République, à la délimitation des zones respectives d'influence sur les côtes de la mer Rouge. Pas un mot de la conférence de Bruxelles ni des incidents provoqués par l'admission éventuelle de Ménélik.

A quels motifs devais-je attribuer sa réserve? Craignait-il d'embarrasser nos rapports personnels par l'examen d'une question délicate, et se proposait-il de laisser à l'ambassadeur d'Italie le soin d'en poursuivre le règlement à Paris? Avait-il renoncé au projet de revendiquer pour le gouvernement royal le droit de représenter l'Éthiopie à Bruxelles?

Le mot de l'énigme m'était donné le lendemain. Quelques instants avant de me recevoir, Crispi avait appris de l'ambassadeur de Russie que le cabinet de Saint-Pétersbourg ne croyait pas possible d'acquiescer à la proposition tendant à la représentation de Ménélik à la conférence antiesclavagiste. Toutefois, pour témoigner de son bon vouloir, le gouvernement impérial se montrait disposé à admettre que l'adhésion du Négus aux délibérations prises à Bruxelles fût notifiée par l'Italie aux puissances après la clôture de la conférence; il serait prêt, alors, à donner acte de cette notification, sous réserve des questions politiques concernant la situation internationale de l'Éthiopie.

Une pareille notification n'était pas faite pour plaire à Crispi. Ce qu'il connaissait de nos dispositions ne lui permettait pas de douter que notre attitude ne fût conforme à celle de la Russie. C'était l'avortement du plan qu'il avait imaginé pour faire servir la conférence de

Bruxelles à la consécration du protectorat italien sur l'Éthiopie. Après cela, je n'avais plus à m'étonner de sa réserve durant notre dernière entrevue. La belle humeur du baron d'Uxkull n'était pas sans motif.

Il était dès lors présumable que le gouvernement royal s'abstiendrait de saisir officiellement la conférence de Bruxelles d'une proposition, pour le succès de laquelle il ne pouvait plus compter sur l'assentiment de toutes les puissances. Cependant, le 7 mai, le délégué italien revenait sur la question par une note où il se réservait « de faire connaître à l'assemblée par quels moyens le gouvernement royal pensait pouvoir assurer la fidèle exécution des articles concernant les armes et de ce qui pourrait arrêter la traite sur la côte de la mer Rouge. »

Dans la même séance, il formulait un amendement, d'après lequel « les puissances s'obligeraient à demander aux États indigènes soumis à leur protectorat, à leur influence ou liés envers elles par des traités d'alliance, d'adhérer au présent acte, en souscrivant aux obligations y inhérentes. » Le 9 mai encore, M. de Renzis insistait pour que la conférence indiquât d'une manière précise « les États d'Afrique ou d'Asie, qui pourraient être, sans inconvénient, admis à jouir, par une adhésion pure et simple, de tous les droits et avantages que stipulerait le traité. »

Si la première de ces motions laissait encore quelques doutes sur les intentions du cabinet de Rome, les deux dernières faisaient prévoir qu'il se réservait, faute de mieux, de mettre à profit les ouvertures subsidiaires de la Russie, pour notifier, après la conférence, l'adhésion du Négus aux délibérations prises.

C'est, en effet, la combinaison qui devait prévaloir.

Le 2 juillet 1890, les délégués terminaient leurs travaux par la signature de l'arrangement connu sous le nom d'*acte général de la conférence de Bruxelles*. La question relative à la représentation des États protégés n'avait pas été remise sur le tapis, au cours de leurs dernières séances.

Mais, le 14 septembre 1890, le ministre de Belgique à Paris communiquait officiellement à M. Ribot, notre ministre des affaires étrangères, la notification suivante, adressée, le 28 août, au cabinet de Bruxelles par le gouvernement italien :

« Aux termes de l'article 98 de l'acte général de la conférence de Bruxelles, du 2 juillet 1890, et en vertu d'un mandat de S. M. Ménélik, négus néghesti d'Éthiopie, conféré au gouvernement de S. M. le roi d'Italie, j'ai l'honneur de notifier que S. M. Ménélik adhère audit acte général et en accepte toutes les obligations. »

Le 16 septembre, M. Ribot écrivait au baron Beyens, ministre de Belgique, pour accuser réception de la notification italienne. Dans sa réponse il prenait soin d'insérer la réserve suivante : — « En vous faisant parvenir la présente communication, je crois devoir ajouter qu'elle ne peut, dans la pensée du gouvernement de la République, tirer aucunement à conséquence en ce qui concerne les droits et les intérêts de la France, ainsi que la situation respective des parties. »

De la sorte, tous nos intérêts se trouvaient sauvegardés pour l'avenir. L'adhésion de l'Éthiopie à l'acte de Bruxelles était un fait acquis ; mais l'Italie ne pouvait, au regard de la France, se prévaloir du mandat spécial qui lui avait permis de se faire l'intermédiaire du Négus, ni de l'enregistrement donné à la notification, pour en conclure à la reconnaissance du protectorat qu'elle revendiquait.

Je me suis étendu sur les détails de cette négociation, parce qu'il importait d'en avoir une connaissance exacte pour apprécier les conséquences que les dissentiments futurs entre Ménelik et les Italiens allaient entraîner pour nos rapports avec ces derniers. Si l'Éthiopie était admise comme partie adhérente à l'acte de Bruxelles, si elle était fondée plus tard à s'en autoriser pour parfaire librement ses approvisionnements d'armes et de munitions, c'est à l'initiative de l'Italie elle-même qu'elle en devait le privilège. Il y a là un fait qu'il conviendra de ne pas oublier, pour juger de la légitimité des reproches auxquels devait nous exposer la faculté laissée par nous au Négus de faire transiter ses convois par nos possessions de la mer Rouge, avant que l'état d'hostilité entre lui et l'Italie eût été officiellement déclaré.

A un autre point de vue, il n'était pas sans utilité d'insister sur cette négociation, pour mettre en lumière les motifs qui ont suggéré à beaucoup d'Italiens, en dépit de la correction de nos procédés, l'idée persistante de nous considérer comme des adversaires de leur politique africaine. Bien que fondée sur des considérations dont la valeur était indiscutable, notre attitude à Bruxelles ne pouvait être favorablement appréciée à Rome. L'insuccès des tentatives qu'on y avait faites pour assurer la reconnaissance du protectorat sur l'Éthiopie, survenait d'autant moins à propos qu'en ce temps même, le gouvernement italien entamait avec nous des pourparlers pour la délimitation des zones respectives d'influence en Afrique, et qu'il commençait à se préoccuper sérieusement des dispositions nouvelles du négus Ménélik.

CHAPITRE III

NÉGOCIATIONS AFRICAINES

Négociations de l'Italie avec l'Angleterre et avec la France pour la délimitation des zones d'influence en Afrique (avril 1890). — Mission à Londres du général dal Verme; démarches de Menabrea à Paris. — Conférences anglo-italiennes de Naples (octobre).

1890

Vers la fin d'avril 1890, le gouvernement italien avait pris la résolution de nous proposer un arrangement pour la délimitation des possessions respectives en Afrique. Le général Menabrea m'en avait, comme on sait, touché quelques mots à son passage à Rome. Le projet de tracé, qu'il était chargé de soutenir à Paris, tenait compte des limites connues des territoires occupés par nous et des régions soumises à notre protectorat; il ne doutait pas que l'entente ne s'établît sans difficulté.

La mission donnée à l'ambassadeur d'Italie à Paris coïncidait avec une autre de même ordre, qui se poursuivait auprès du gouvernement anglais. Au commencement de ce même mois d'avril, les journaux romains avaient signalé le départ pour Londres du général Luchino dal Verme, chargé d'un mandat diplomatique et confidentiel Le secret de ce mandat n'avait pas tardé à être pénétré. Le général dal Verme, à qui le commandement d'une brigade d'infanterie venait d'être conféré, n'était pas seu-

lement tenu pour un des officiers les plus distingués de l'armée royale; il s'était acquis, dans les questions africaines, une compétence spéciale par ses voyages en Érythrée et au delà, par la publication d'une brochure remarquée sous le titre de *Possessions et protectorats sur la côte orientale d'Afrique*. Personne ne doutait qu'il n'eût été envoyé à Londres pour négocier un accord africain entre l'Italie et l'Angleterre. Crispi ne faisait d'ailleurs aucune difficulté d'en convenir; il prenait soin seulement d'insister sur ce point que la mission du général avait pour seul objectif la délimitation des territoires limitrophes, alors occupés par les deux puissances. Malgré sa réserve, on était convaincu qu'il se proposait davantage : son but était de faire consacrer, par des actes conventionnels, les titres revendiqués par le gouvernement royal et de garantir contre toutes compétitions voisines le vaste champ qu'il rêvait d'ouvrir à l'expansion coloniale de l'Italie.

Ces conjectures ne pouvaient qu'être confirmées par la simultanéité des démarches entreprises à Londres et à Paris. L'Angleterre et la France n'étaient-elles pas les seules puissances que l'Italie eût pour voisines sur la terre d'Afrique, les seules dont la rivalité fût à craindre et le bon vouloir à ménager? Elles ne verraient sans doute aucune difficulté à conclure un accord de frontières sur les points où les possessions effectives se trouvaient en contact. Ce premier résultat acquis, une portée plus étendue pourrait être assignée à la négociation. Peut-être les parties trouveraient-elles également avantage à prévenir toutes chances de conflit pour l'avenir, en s'entendant pour délimiter les zones qu'elles voulaient réserver au développement de leur influence. Ainsi l'Italie aurait l'occasion de se prévaloir de ses traités avec Ménélik,

avec le sultan d'Ausa et avec les chefs des Somalis. Forte d'une entente passée avec l'Angleterre et la France, elle n'aurait ensuite à se préoccuper d'aucune compétition européenne : il ne s'agirait plus que de consolider son autorité sur son nouveau domaine et de mettre en rapport un empire dont les limites incontestées s'étendraient de la vallée du Nil aux rivages de la mer Rouge et de l'Océan indien.

Dès son retour à Paris, le général Menabrea entretenait de la question notre ministre des affaires étrangères, pour s'assurer tout d'abord si le gouvernement de la République était disposé, en principe, à négocier un arrangement de frontières. M. Ribot ne pouvait que faire un accueil favorable à ces ouvertures. Nos possessions d'Obock confinaient à celles d'Assab, que l'Italie avait placées sous son protectorat effectif, et à celles du petit sultan de Raheita, avec lequel nous avions nous-mêmes traité antérieurement. Il y avait là une situation indéterminée, qui pouvait donner lieu à des difficultés dans l'avenir et dont le règlement présentait un intérêt commun.

Mais l'ambassadeur d'Italie voulait plus, ses instructions lui prescrivant de négocier un arrangement général, dont le résultat fût de délimiter d'une manière définitive les zones réservées à l'expansion respective des deux pays.

S'il nous convenait de fixer les bornes de notre colonie du côté où elle atteignait les territoires occupés par les Italiens, il ne pouvait alors entrer dans nos intentions d'étendre la négociation au delà. J'en ai déjà indiqué les raisons. Conclure avec nos voisins du nord un arrangement pour la détermination de nos frontières de l'ouest et du sud, c'eût été non seulement réduire nos possessions

à l'état d'enclave, et renoncer, sans nécessité, à tout agrandissement ultérieur, mais encore reconnaître, d'une façon plus ou moins directe, les droits revendiqués par l'Italie sur l'Abyssinie et sur le pays des Gallas, abandonner le Harrar dont nous avions déjà pris soin de sauvegarder l'indépendance par un accord passé en 1868 avec l'Angleterre, enfin risquer de nous aliéner à jamais les bonnes dispositions du Négus. De telles considérations nous interdisaient d'entrer dans la voie où le cabinet de Rome voulait nous engager.

M. Ribot s'appliquait, en conséquence, à ramener son partenaire à des vues plus modestes. Sans aborder l'exposé des motifs dont la discussion n'eût pas laissé que d'être délicate, il arguait de l'impossibilité où les deux parties se trouvaient de faire porter la délimitation sur une contrée mal connue, où elles ne couraient aucun danger de se heurter. C'était assez de borner la négociation aux territoires soumis à leur autorité effective. Il y avait là le sujet d'une entente utile, pratique et facile à établir. Le reste viendrait plus tard, quand le temps aurait fait son œuvre et fourni, pour une convention complémentaire, des éléments qui faisaient encore défaut.

Menabrea ne se laissait pas convaincre et continuait, dans chacune de ses visites au quai d'Orsay, à insister sur les avantages d'un accord général, qui réglât d'une manière définitive la situation respective des deux pays en Afrique. Les pourparlers se prolongeaient de la sorte jusqu'en juillet, époque à partir de laquelle le représentant de l'Italie cessait tout à coup d'y revenir. Ils ne devaient être repris que sept mois plus tard, après la crise ministérielle qui écartait Crispi du pouvoir et déterminait la constitution du ministère présidé par le marquis di Rudini.

Les motifs de cette réserve subite se devinaient facilement. Désespérant de nous amener tout de suite à conclure un arrangement général, Crispi renonçait à poursuivre simultanément les deux négociations qu'il avait engagées en même temps, pour concentrer tous ses efforts sur celle qu'il suivait à Londres et dont le succès semblait plus probable. S'il réussissait prochainement, comme il l'espérait, à signer avec le gouvernement de la reine un traité consacrant les revendications italiennes, il se trouverait alors dans une position beaucoup plus favorable pour reprendre avec nous l'entretien interrompu. Quelles objections pourrions-nous faire valoir pour décliner un arrangement sur des bases que l'Angleterre aurait elle-même jugées acceptables? Le mieux était donc d'en finir promptement à Londres, pour revenir ensuite à Paris avec l'avantage d'un précédent acquis et de titres déjà reconnus.

La mission, que le général dal Verme poursuivait en Angleterre depuis le mois d'avril, avait fait, au début, l'objet de nombreux commentaires. D'après certains publicistes, il s'agissait d'un travail destiné non seulement à fixer les frontières des territoires limitrophes de Suakim et de Massouah, mais aussi à circonscrire d'une manière générale les zones respectives d'influence dans l'Afrique orientale. D'après d'autres, la négociation devait avoir une portée plus considérable encore et aboutir à une entente pour une action convergente sur Karthoum, les Italiens prêtant leur concours aux Anglais pour venger la mort de Gordon et écraser le mahdisme. Les journaux officieux de Rome étaient unanimes à démentir ces conjectures qui étaient de nature à jeter l'inquiétude dans le pays, où l'entreprise africaine comptait encore de nom-

breux adversaires. Crispi lui-même s'appliquait, dans ses conversations, à réduire la portée des pourparlers engagés à Londres. A l'en croire, il ne se proposait d'autre but qu'une délimitation des territoires limitrophes. Quant à une entente pour une expédition concertée, quant à une action pour étendre en Afrique la puissance italienne, il se défendait d'y songer. A son arrivée au pouvoir, l'Italie était déjà à Massouah : c'était l'œuvre de ses prédécesseurs. Sans doute, il avait dû la compléter, l'améliorer. La situation et le climat de la place ne permettant pas de s'y cantonner, il avait cru devoir élargir un peu le cercle de l'occupation et s'assurer les positions nécessaires pour les besoins de la défense, des approvisionnements et de la santé des troupes. C'était chose faite : il n'irait pas plus loin. Il connaissait trop les dangers de l'expansion coloniale, pour s'engager dans des entreprises aventureuses. La négociation entamée à Londres n'avait pour objet que de consolider par un accord de frontières les positions acquises, et rien de plus.

Après quelques semaines passées à Londres, le général dal Verme revenait à Rome. On disait que l'entente n'avait pu s'établir complètement, parce que le gouvernement anglais ne possédait pas encore toutes les données géographiques nécessaires pour conclure. On ajoutait que les pourparlers étaient continués par l'ambassade d'Italie et ne tarderaient pas à aboutir.

Mais le bruit se répandait bientôt que la négociation subissait un temps d'arrêt, que des divergences graves s'étaient élevées entre les parties sur certains points qui devaient, dans la pensée du gouvernement italien, former les bases mêmes de l'entente projetée. Le fait est que deux mois se passaient sans qu'aucun indice nouveau témoignât que les délibérations fussent reprises.

Au mois de septembre, on apprenait tout à coup que le gouvernement de la reine avait résolu, pour en finir, de transférer en Italie le siège des pourparlers. Lord Dufferin, son ambassadeur près le Quirinal, était chargé de les suivre. Il devait être assisté dans cette tâche par sir Evelyn Baring, agent diplomatique et consul général d'Angleterre au Caire, et par le major général Francis Grenfell, commandant en chef de l'armée anglo-égyptienne. Tous deux venaient de passer un congé à Londres et se disposaient à retourner au Caire. La désignation même de ces personnages indiquait que le nœud des difficultés pendantes devait être cherché dans une question où se trouvaient impliqués les intérêts de l'Égypte et de l'occupation anglaise.

Le 24 septembre, MM. Baring et Grenfell arrivaient à Rome, où ils étaient reçus par Crispi. Deux délégués italiens, le général dal Verme et le chevalier Silvestrelli, chef du bureau colonial à la Consulta, étaient désignés pour reprendre avec eux le travail commencé. Puis, comme lord Dufferin était alors en villégiature à Sorrente et que Crispi se disposait lui-même à passer l'automne à Naples, les négociateurs convenaient de se réunir dans cette dernière ville. Ainsi les quatre délégués techniques poursuivraient leurs études sous la direction immédiate du ministre italien et de l'ambassadeur anglais, qui pourraient, en cas de besoin et sans perte de temps, intervenir pour trancher les difficultés à prévoir et faciliter les transactions nécessaires.

Les conférences s'ouvraient à Naples le 27 septembre. Malgré la réserve gardée par les commissaires, on ne tardait pas à savoir que le programme en était beaucoup moins étendu qu'on ne l'avait supposé durant les pour-

parlers de Londres. Jusqu'alors on avait persisté à croire que l'arrangement projeté par le gouvernement royal avait pour objet le règlement de tous les débats de frontières et de zones d'influence intéressant la politique italienne en Afrique, depuis la Giuba et le pays des Somalis sur l'Océan indien, jusqu'à Suakim sur la mer Rouge, y compris la grosse question du protectorat sur l'Abyssinie. Mais il devenait bientôt certain que les délégués anglais bornaient leur mandat à la discussion de la ligne destinée à séparer les établissements italiens en Erythrée des territoires relevant de la province de Suakim et de l'Égypte : ils n'avaient à connaître ni de l'Abyssinie, ni du pays des Somalis. Depuis deux années, des contestations s'étaient élevées, à diverses reprises, entre les gouverneurs de Suakim et de Massouah, soit au sujet des mesures prises pour la répression de la traite dans la mer Rouge, soit à propos de l'exercice de la juridiction sur les tribus campées vers les confins des possessions limitrophes. C'était seulement à ces embarras qu'il s'agissait de remédier par l'établissement d'une frontière bien déterminée entre Suakim et Massouah.

Le point épineux de la tâche ainsi restreinte consistait dans la difficulté de s'entendre sur le sort de Kassala.

Nul n'ignorait l'importance de la place de Kassala au double point de vue stratégique et économique. C'était la clef de la route directe entre Massouah et Karthoum. Si elle devait rester, comme alors, entre les mains des Derviches, non seulement les territoires italiens demeureraient exposés aux razzias et même à l'invasion d'ennemis dangereux, mais encore ils seraient indéfiniment privés du seul passage que prenaient jadis les courants d'affaires entre la mer Rouge et le Nil. Les délégués de Crispi devaient donc insister pour porter la ligne frontière au

delà de Kassala et se réserver la faculté d'en opérer la conquête. De leur côté, les Anglais n'entendaient pas, en raison de leurs vues d'avenir, faire bon marché des droits que l'Égypte s'était acquis sur la forteresse et auxquels elle n'avait jamais renoncé. Il y avait là un sujet de divergences qui se présentait dès le début des travaux.

Pour ne pas compromettre tout de suite les chances d'entente, les négociateurs convenaient de renvoyer la détermination de ce point spécial à la dernière heure. Ils parvenaient sans peine à se mettre d'accord sur les autres : c'était l'affaire de quelques séances. La ligne frontière, partant de Ras-Kasar et se prolongeant à l'intérieur dans un sens perpendiculaire au littoral, ne tardait pas à être déterminée sur une grande longueur. Il ne restait que peu à faire pour en finir, quand on apprit tout à coup que les conférences étaient suspendues pour quelques jours. Nul doute que la question de Kassala n'en fût la cause. Dans l'impossibilité de s'entendre, les délégués en avaient référé à leur gouvernement, et ils ajournaient leurs travaux pour laisser à leurs mandants le soin de combiner directement les éléments d'une solution.

Le 6 octobre, les commissaires respectifs se réunissaient de nouveau. Mais, à la surprise générale, on annonçait, trois jours plus tard, que l'entente n'avait pu se faire et que les négociations étaient closes. La nouvelle de la rupture était confirmée, le lendemain, par le départ de sir Evelyn Baring et du général Grenfell, qui quittaient Naples, pour gagner Brindisi et Alexandrie. Une première explication en était donnée, le même jour, dans la note suivante communiquée à la presse italienne par l'agence Stefani.

Les délégués italiens et anglais, chargés de délimiter les sphères d'influence anglaise et italienne dans l'Afrique du nord-est, étaient parvenus, à la suite de concessions, à se mettre d'accord sur le tracé de la ligne de frontière et sur les autres articles de la convention : il ne restait plus qu'à formuler l'article, déjà convenu en substance, relatif à l'occupation éventuelle de Kassala, lorsque sir Evelyn Baring a saisi, hier soir, les délégués italiens de nouvelles prétentions exagérées. Le gouvernement italien n'ayant pas cru devoir consentir à cette proposition, les négociations ont été rompues. Les délégués anglais partiront demain pour l'Égypte et les nôtres retourneront à Rome.

L'aigreur inusitée de cette note officieuse, le soin que l'on avait pris d'y insister sur les concessions de l'une des parties et sur les prétentions *exagérées* de l'autre, marquaient à tous les yeux l'irritation de la déconvenue. Personne ne doutait que la rédaction n'en eût été inspirée par Crispi lui-même, sous l'impulsion d'un premier mouvement d'humeur. Ce n'était plus le ton qu'il employait d'ordinaire pour parler de l'Angleterre. Ne venait-il pas, dans un discours prononcé quelques jours auparavant à Florence, de proclamer que « l'intimité entre l'Italie et la Grande-Bretagne était plus étroite que jamais ». Les torts publiquement reprochés aux commissaires anglais, leur départ précipité, tout concordait pour accréditer l'idée que la rupture s'était produite dans des conditions qui menaçaient d'affecter les rapports des deux pays.

Aussi ne tardait-on pas à comprendre à Rome qu'il convenait d'atténuer l'impression produite. Ce fut le but d'une seconde note communiquée à l'agence Stefani et d'une série d'articles publiés par la presse officieuse. Complétées par les renseignements des journaux anglais, ces explications fournirent des éléments suffisants pour reconstituer les dernières phases des pourparlers.

Au moment où la question de Kassala était venue à l'ordre du jour, les commissaires anglais n'avaient pas dissimulé leur intention de réserver les droits de l'Égypte. Tout en se défendant de tenir à l'occupation de la place, leurs collègues italiens avaient fait valoir la nécessité où ils se trouvaient d'insister pour que le mahdisme n'en pût faire une base d'opérations et une menace permanente contre l'Érythrée : il fallait donc, d'après eux, ou bien que l'Égypte y reprît pied avec l'aide de l'Angleterre, ou bien que l'Italie fût laissée libre d'en déloger ses ennemis et de s'y établir. Le dilemme avait paru assez embarrassant pour que les représentants de l'Angleterre se crussent obligés d'en référer à Londres. De là l'entr'acte qui avait suspendu l'examen de la question durant quelques jours, au commencement d'octobre.

A la reprise des travaux, les délégués anglais, pour tenir compte des intérêts allégués et faire preuve de bon vouloir, avaient proposé l'adoption de deux lignes-frontières à partir du point où l'entente avait cessé : l'une, fixe et définitive, destinée à marquer les bornes de l'occupation permanente des Italiens; l'autre, provisoire, englobant des régions sur lesquelles ceux-ci pourraient pousser leur action en cas de nécessité, pour la défense et la sécurité de leurs possessions, mais qu'ils devraient abandonner, lorsque l'Égypte voudrait y rétablir son autorité. La place de Kassala se trouvait comprise dans cette dernière zone. L'arrangement à intervenir devait d'ailleurs contenir une stipulation qui, en formulant les conditions convenues, impliquât expressément la reconnaissance par l'Italie des droits réservés par l'Égypte.

Comme dernière concession, Crispi avait offert de modifier cette clause par l'insertion d'un paragraphe portant que les droits de l'Égypte ne seraient pas affectés

par l'occupation italienne. Ainsi l'Italie eût été à Kassala comme l'Autriche en Bosnie, comme l'Angleterre elle-même à Chypre et en Égypte.

Les commissaires anglais étaient trop bien édifiés sur la valeur de tels précédents pour consentir à y conformer leurs résolutions dans le cas actuel. Aussi avaient-ils insisté pour obtenir un engagement formel, qui obligeât les Italiens à évacuer la place à la première sommation.

Mis au pied du mur, Crispi avait fini par déclarer qu'il tenait la condition pour inacceptable, ne pouvant pas souscrire à une combinaison qui entraînerait pour son pays des sacrifices considérables sans aucun profit. Si l'entente ne pouvait se faire que sur ces bases, il jugeait préférable que les choses restassent en l'état.

Les commissaires anglais l'avaient pris au mot, considérant leur mandat comme épuisé. Et l'on pouvait inférer de leur empressement à quitter l'Italie que le dissentiment survenu n'était pas sans gravité.

L'opinion publique ne laissait pas que de s'en montrer préoccupée dans la péninsule. Dès la première heure, on se demandait si les bons rapports avec l'Angleterre n'allaient pas s'en ressentir et si les plénipotentiaires italiens avaient suffisamment témoigné de leur désir d'accommodement. C'était une impression contre laquelle il était bon de réagir sans tarder. Aussi s'accordait-on, dans les cercles officiels, pour déclarer que le désaccord était sans importance et ne portait que sur une formule. L'Italie et l'Angleterre avaient trop d'intérêts communs pour qu'une divergence sur une question secondaire pût altérer le caractère de leurs relations. Si les Italiens pouvaient regretter l'insuccès des pourparlers, ils devaient constater aussi que leur situation du côté du Soudan

n'en était nullement affaiblie. Du reste, la négociation n'était que suspendue. Elle serait reprise en un autre temps et sur d'autres bases, et elle aboutirait alors, grâce à l'esprit de conciliation dont les deux gouvernements restaient mutuellement animés.

Les journaux romains, dévoués au ministère, allaient plus loin, au risque de dépasser la mesure. « En attendant, écrivait l'un d'eux, que les événements rendent possible un règlement pratique des difficultés qu'on n'a pas su résoudre à Naples, l'Italie considère plus que jamais la situation de l'Angleterre en Égypte comme une garantie nécessaire de l'équilibre européen dans la Méditerranée... Elle ne saurait jamais oublier la solidarité que la force des choses a créée entre elle et l'Angleterre... C'est assez pour couper court aux illusions de ceux qui espèrent que l'incident de Naples pourra troubler les excellents rapports qui existent entre Rome et Londres. »

Quoi qu'il en fût, la rupture des négociations avec l'Angleterre, suivant de près la suspension des pourparlers entamés avec la France sur le même objet, se produisait d'une manière particulièrement inopportune. Dans ces négociations, Crispi avait pu voir l'occasion de reprendre la partie engagée sans succès à la conférence de Bruxelles, pour faire consacrer par un acte international les revendications territoriales de l'Italie en Afrique. Il devait y renoncer pour quelque temps. C'était un double et retentissant échec, qui atteignait sa politique extérieure et venait mal à propos ébranler, par contre-coup, son autorité à l'intérieur, dans le temps où il allait avoir besoin d'en appliquer toutes les ressources. On verra plus loin, en effet, que les circonstances l'avaient amené à rompre avec ses plus anciens partisans, qu'il était menacé dans le parlement par de puissantes coali-

tions, et qu'à cette époque même, il se préparait à faire appel au pays pour s'assurer l'appui d'une majorité nouvelle. L'atteinte portée à son crédit par la rupture des conférences de Naples n'était pas de nature à consolider ses chances de succès.

Mais c'était surtout en Afrique que l'échec des négociations tentées à Paris et à Londres pouvait trouver un écho défavorable et entraîner des conséquences fâcheuses. Durant les dernières années, le corps expéditionnaire italien n'avait cessé de pousser de l'avant. Les positions qu'il occupait le mettaient en contact avec les Derviches et les Abyssins. Il se trouvait exposé à des surprises ou placé dans la nécessité d'un effort disproportionné avec les forces maintenues à la disposition du commandant en chef. Aucun danger sérieux n'était à craindre, si Ménélik, résigné au rôle de protégé docile, assistait impassible aux mouvements de ses protecteurs. Mais il en pouvait être autrement, si le Négus, confiant dans ses moyens d'action et encouragé par l'attitude de l'Europe, manifestait des velléités de résistance, comme de nombreux symptômes donnaient lieu de le craindre.

CHAPITRE IV

PREMIÈRES DIFFICULTÉS DES ITALIENS AVEC MÉNÉLIK

Les Italiens en Abyssinie. — Mission du comte Antonelli (1889). — Occupation de la ligne du Mareb. — Voyage à Rome de Mgr Crouzet (1890). — Établissement du protectorat italien sur la côte des Somalis (juillet 1890). — Dernière mission d'Antonelli au Choa (novembre 1890). — Protestation de Ménélik.

1889-1890

Crispi se défendait volontiers, comme on l'a vu, de toute pensée d'expansion aventureuse en Afrique. Cependant, soit par la force des événements, soit par l'initiative des chefs militaires, il se voyait bien vite entraîné au delà des limites qu'il se disait résolu à assigner à son action. A son tour, l'Italie était prise dans l'engrenage de la politique coloniale.

On n'a pas oublié que, le 1er octobre 1889, le ras Makonnen, envoyé à Naples par le Négus, y avait conclu avec Crispi un arrangement destiné à compléter le traité d'Uccialli, en bornant sur le sud la zone réservée à l'occupation effective des Italiens. Ne possédant pas alors les données nécessaires pour en fixer la ligne exacte, les deux plénipotentiaires étaient convenus que la frontière serait établie sur la base de *l'uti possidetis* à cette date même du 1er octobre. Le comte Antonelli, qui avait signé le traité d'Uccialli et pris part aux négociations de Naples, devait

accompagner Makonnen en Abyssinie, pour faire ratifier par le Négus l'arrangement complémentaire et procéder au règlement définitif de la frontière.

A son arrivée à Massouah, Antonelli se trouva en présence d'une difficulté inattendue. Le général Orero, commandant du corps expéditionnaire, déclarait insuffisantes les limites acceptées en Italie : il considérait comme indispensable de conserver les positions conquises récemment par ses troupes, et il insistait pour que les limites fussent reportées plus loin.

Antonelli cédait à ces exigences, ne désespérant pas d'obtenir l'assentiment de Ménélik aux modifications réclamées par l'état-major. Mais, quelques jours plus tard, au moment où il allait se mettre en route pour gagner Makallé où le Négus venait d'arriver, il apprenait que, sans plus tenir compte de l'arrangement de Naples ni des limites combinées en dernier lieu, le corps expéditionnaire italien avait continué sa marche en avant, envahi le Tigré et s'approchait d'Adua.

Il s'empressait alors de rejoindre le général Orero, pour arrêter une entreprise qui risquait de compromettre les résultats acquis par la diplomatie. Les traités d'Uccialli et de Naples ayant reconnu la souveraineté de Ménélik sur toute l'Abyssinie, à l'exception des territoires situés au nord de la ligne convenue, il n'était ni politique ni prudent de pousser plus loin la conquête. Le fait même que le Tigré méconnaissait encore l'autorité du Négus, pouvait d'autant moins servir de justification, que celui-ci venait avec une armée pour soumettre la province. C'eût été un manque à la foi jurée, un acte fait pour ébranler à jamais la confiance des Abyssins et substituer à l'état de paix une guerre perpétuelle avec des voisins redoutables.

Confiant dans le succès de ses représentations, Anto-

nelli revint à Massouah. et se décida enfin à partir pour Makallé, où il se rencontra avec Ménélik.

Mais là, autre cause d'embarras : en même temps que lui, la nouvelle y parvenait que les troupes italiennes venaient d'occuper Adua. Toutefois, on ne tardait pas à savoir qu'elles n'y étaient pas restées, et qu'elles avaient évacué le Tigré pour se replier sur l'Asmara

Malgré toutes ces difficultés, Antonelli réussissait dans sa négociation : il obtenait la ratification de l'arrangement complémentaire, modifié en ce sens que Chiket et Saganaiti restaient compris dans la zone italienne ; il décidait même le Négus à envoyer à Massouah une mission abyssine, présidée par un de ses grands vassaux, Dejac Mesciascia, qui devait procéder à la délimitation définitive dans les conditions susmentionnées.

La mission était à peine arrivée à Massouah qu'en dépit des représentations d'Antonelli, les troupes italiennes poussaient une nouvelle pointe vers le Tigré et occupaient la ligne du Mareb Leur commandant ne voulait rien savoir des engagements pris à Makallé ni des obligations inscrites dans les traités. Après une attente prolongée, les délégués abyssins reprenaient le chemin de leur pays, sans avoir pu s'acquitter de leur mandat.

Deux politiques se trouvaient en opposition du côté italien. L'une, conseillée par Antonelli, — qui était édifié, par un séjour de onze années, sur les moyens d'action et sur les ressources de l'Abyssinie, — se proposait d'établir entre les deux pays des relations pacifiques par la voie conventionnelle, comptant sur les effets naturels du temps et des intérêts pour étendre progressivement l'influence italienne. L'autre, soutenue par le général Orero, n'admettait que les résultats de la conquête, se fiant à la supério-

rité de forces disciplinées pour dominer le pays. Dès ce moment, il aurait fallu qu'une autorité supérieure s'interposât pour trancher le conflit et faire prévaloir un système. Cette intervention nécessaire faisait défaut et devait longtemps encore tarder à se produire. Rien n'indiquait, du moins, que l'action du gouvernement central s'exerçât alors pour composer et diriger vers un but unique les mouvements divergents de l'agent diplomatique et du commandant militaire.

Les événements qui viennent d'être rappelés, s'étaient succédé dans les derniers mois de 1889 et dans les premières semaines de 1890. Les rares informations, qui parvenaient en Italie, n'étaient pas sans y susciter quelques inquiétudes; mais les explications de la presse officieuse en avaient facilement raison. Il y avait, pour le patriotisme national, quelque chose de flatteur et de rassurant dans les qualités militaires dont la jeune armée faisait preuve là-bas, après un long temps de préparation et de repos. Vainement quelques voix s'élevaient contre la témérité du plan, qui conduisait le corps expéditionnaire au Tigré, loin de sa base d'opération, au risque de l'exposer, dans des conditions incertaines, à la coalition des forces abyssines. La confiance générale n'était pas ébranlée, grâce à la conviction accréditée que l'entreprise s'accomplissait d'accord avec le Négus. Celui-ci était lui-même en route pour gagner Adua et la ville sainte d'Axum, où il devait ceindre la couronne impériale dans une cérémonie à laquelle concourraient les forces royales, fraternisant avec les troupes abyssines. N'était-ce pas la preuve sans réplique de l'entente établie entre les deux gouvernements, la consécration solennelle et amiable du protectorat italien?

Tel était l'état d'esprit qui prévalait en Italie, lorsqu'une nouvelle imprévue vint y porter le trouble au commencement d'avril. Le bruit se répandit tout à coup que le Négus renonçait à la rencontre concertée avec le général italien et dont on se promettait de si favorables résultats. Vague d'abord, ce bruit prenait plus de consistance à la suite d'une note publiée par le journal officieux du premier ministre, *la Riforma*, et d'après laquelle Ménélik, après s'être avancé à peu de distance d'Adua et d'Axum, « se retirait dans une autre province, où son armée trouverait plus facilement à s'approvisionner ». En même temps, on apprenait que le souverain d'Éthiopie avait laissé le Tigré sous l'autorité d'un de ses vassaux les plus entreprenants, son ancien compétiteur à l'empire, le ras Mangascia, abandonnant à celui-ci le soin de se concerter, s'il y avait lieu, avec les Italiens pour assurer la soumission de la province. Il avait décidé, en outre, que les territoires situés entre Adua et les possessions italiennes seraient gouvernés par un de ses généraux, Mesciascia, qui aurait à s'entendre avec le gouverneur de l'Érythrée : cette combinaison lui avait été inspirée par Antonelli, qui comptait sur la création d'une sorte d'État-tampon, pour protéger la colonie contre les agressions menaçantes de Mangascia soutenu par le ras Alula.

C'était, en définitive, l'anéantissement des espérances qu'on avait mises dans le plan combiné pour la jonction des forces. Il ne fallait plus compter sur la coopération d'un protégé docile. L'Italie se voyait placée dans l'alternative d'une retraite peu glorieuse ou d'une offensive, qui entraînerait des risques graves, si les dispositions incertaines du Négus devenaient franchement hostiles.

Sur ce dernier point, les informations qui se succédaient, durant les semaines suivantes, n'étaient rien

moins que rassurantes. Ménélik se retirait au Choa, décidé à se faire couronner à Entoto, au cœur de ses anciens États, où son autorité et son prestige étaient incontestés. Les fêtes du sacre allaient y rassembler tous ses feudataires. D'après des rumeurs pessimistes, il méditait d'en profiter pour rassembler une puissante armée, qui lui procurerait les moyens de retourner dans le Tigré en automne, et d'y agir en maître résolu aussi bien à briser les résistances du dedans qu'à dicter ses conditions au dehors.

Sur ces entrefaites passait à Rome un homme, dont les avis n'étaient pas à dédaigner dans une situation aussi trouble. Je veux parler de Mgr Crouzet, membre de la congrégation française des lazaristes et vicaire apostolique en Abyssinie, où il vivait depuis plusieurs années. Sa juridiction s'étendait sur toute la contrée dont l'Italie revendiquait le protectorat, depuis le Hababb, au nord, jusqu'au pays des Gallas, au sud. Nul n'avait une plus complète expérience des choses locales; nul ne pouvait fournir de plus sûres données sur l'état des esprits.

Les informations de Mgr Crouzet étaient de nature à conseiller aux Italiens la plus grande prudence. D'après lui, la pacification même des territoires occupés était loin d'être assurée au delà d'une ligne allant de Keren à Asmara. L'attitude du ras Mangascia était des plus douteuses, celle du ras Alula ouvertement hostile; l'un et et l'autre ne cessaient de s'organiser en vue de la résistance et peut-être de l'attaque. Quant aux dispositions de Ménélik lui-même, on ne pouvait, sans témérité, les préjuger après les derniers événements. On affirmait qu'il avait ratifié les conventions d' Uccialli et de Naples : cela pouvait être; mais on avait aussi de sérieux motifs

de croire qu'un malentendu s'était élevé entre les signataires sur la portée même de ces arrangements, le Négus n'ayant jamais entendu abdiquer son indépendance et n'étant pas d'humeur à se résigner au rôle de protégé. De graves mésintelligences subsistaient au sujet de la détermination des frontières nouvelles : il en pouvait sortir une rupture déclarée et une guerre difficile avec un ennemi dont la valeur n'était pas justement appréciée en Europe. Les forces envoyées en Érythrée étaient à peine suffisantes pour y mener à bien l'œuvre de colonisation. Qu'adviendrait-il, si elles avaient à soutenir contre des ennemis nombreux une guerre lointaine, dans un pays sans ressources et privé de communications? En définitive, Mgr Crouzet estimait que l'entreprise tentée était supérieure aux moyens qu'on y appliquait. A son avis, l'Italie s'exposait aux plus graves surprises, si elle ne se décidait d'urgence, soit à une retraite qui ramenât ses forces dans l'Érythrée proprement dite, à proximité de la mer, soit à un effort qui resterait, dans tous les cas, disproportionné avec les résultats qu'elle en pouvait espérer.

A sa première visite, Mgr Crouzet me communiquait les observations qui précèdent. Je ne manquais pas de l'engager à en faire part à l'administration royale. La mission française des lazaristes n'avait pas à s'immiscer dans les démêlés qui pouvaient surgir entre les anciens maîtres et les nouveaux occupants du pays; mais elle devait répondre à la confiance des Italiens, sous la protection desquels la plupart de ses établissements se trouvaient maintenant placés, et ne pas s'imposer à leur égard une réserve qui pût être défavorablement interprétée.

Peu de jours après, Mgr Crouzet avait avec Crispi une longue conversation, où il exposait avec franchise l'état

de choses qu'il avait observé en Abyssinie et les conclusions qu'il en tirait

Sa communication était accueillie de la façon la plus bienveillante. Il ne paraît pas cependant, d'après les événements ultérieurs, qu'un compte sérieux en ait été tenu, ni qu'un souvenir reconnaissant en ait été gardé. Bientôt, en effet, les lazaristes français devaient être mis en demeure de quitter l'Érythrée et de céder la place à une congrégation italienne. Je le dis sans arrière-pensée de blâme. On s'explique que l'administration de la nouvelle colonie ait tenu à s'y assurer le concours religieux de ses compatriotes. Et nous serions d'autant moins fondés à récriminer, que les mêmes motifs ont inspiré une résolution analogue aux autorités françaises en Tunisie.

Si j'ai mentionné cet épisode, c'est qu'on y trouve une première preuve de la correction dont notre attitude ne devait pas se départir en présence des difficultés que nos voisins rencontraient en Afrique. La mention en est d'autant plus opportune qu'une partie de la presse romaine s'appliquait déjà à susciter contre nous des défiances. Déjà l'on commençait à signaler les menées d'agents français, qui se seraient employés au Choa pour tourner contre l'Italie l'esprit du Négus et de ses feudataires. De pareilles accusations étaient sans fondement. Nous ne pouvions que suivre avec faveur l'extension donnée par le gouvernement royal à sa politique coloniale et la seconder dans la mesure fixée par les obligations de la neutralité qui s'imposait à nous. J'en ai suffisamment indiqué les raisons pour n'avoir plus à y revenir.

Cependant les nouvelles transmises de Massouah durant le mois d'avril et les renseignements publiés, vers le

même temps, par la presse étrangère avaient fini par inquiéter sérieusement l'opinion en Italie. Les adversaires nombreux que l'entreprise africaine y comptait déjà, ne se lassaient pas d'en signaler les risques, arguant de l'attitude de Ménélik et des difficultés de frontières pour faire envisager l'éventualité d'une guerre périlleuse. Inutile d'ajouter que les journaux officieux rivalisaient de zèle pour calmer les appréhensions et retenir la confiance. D'après eux, la retraite du Négus n'impliquait nullement un changement défavorable dans ses dispositions et n'était motivée que par l'impossibilité de maintenir ses troupes dans une région privée de ressources. Ses dernières communications continuaient à s'inspirer de l'esprit le plus conciliant. Il avait placé le Tigré sous le commandement d'un chef avec lequel on entretenait de bons rapports et qui, préoccupé de faire prévaloir son autorité sur des rivaux turbulents, ne songeait pas à rompre avec ses voisins du nord. Du reste, le gouverneur de la colonie disposait d'une armée de plus de 15,000 hommes, où l'élément européen figurait pour un tiers : il se trouvait en mesure de maintenir l'ordre et de déjouer victorieusement toutes les surprises. La situation militaire était inébranlable en Abyssinie, et « jamais état de choses n'y avait été aussi favorable aux intérêts italiens. »

Malgré l'imperturbable assurance de ce langage, on conçoit aisément l'intérêt majeur que le gouvernement royal avait à consolider sa situation en Afrique par des accords avec les puissances européennes. C'était le moyen de débarrasser le terrain de toutes compétitions, d'isoler Ménélik, de rallier l'opinion par des actes solennels, qui devaient, en engageant l'honneur national, écarter toutes les critiques à l'intérieur.

L'opportunité de semblables arrangements était d'autant plus manifeste que le gouvernement italien, après avoir établi son protectorat sur le sultanat d'Opia, au sud du cap Guardafui, venait de se mettre en rapport avec la compagnie anglaise de l'Afrique orientale, pour se faire céder le littoral, depuis la frontière dudit sultanat jusqu'à l'embouchure de la Giuba. Les pourparlers aboutissaient au mois de juillet suivant.

L'Italie se voyait alors en possession de titres suffisants pour revendiquer, comme puissance souveraine ou protectrice, tous les territoires étagés sur la mer Rouge et sur l'océan indien, depuis Ras Kasar au nord, jusqu'à la Giuba au sud, y compris l'Abyssinie tout entière, avec les pays des Gallas et des Somalis. Dans cette zone continue, les possessions de la France à Obock et de l'Angleterre à Zeila ne formaient plus que des enclaves. C'était la constitution du grand empire colonial, dont le plan entrait depuis longtemps, à ce qu'on disait, dans les conceptions de Crispi. Restait à le faire reconnaître par l'Europe et à le soumettre à l'autorité effective de ses nouveaux maîtres. Aucun effort ne devait être négligé pour assurer ce résultat.

En ce qui concerne le protectorat sur l'Abyssinie, on connaît déjà le caractère et le sort des tentatives faites par Crispi pour amener les puissances à en consacrer les titres. La réunion de la conférence antiesclavagiste de Bruxelles lui avait paru tout d'abord offrir une occasion propice; mais ses ouvertures n'avaient pas obtenu l'agrément de toutes les puissances délibérantes; il avait dû bientôt renoncer à l'espoir de faire admettre le délégué italien comme représentant Ménélik, et d'obtenir ainsi la reconnaissance indirecte du protectorat de l'Italie sur

l'Abyssinie. Il avait alors avisé à une autre combinaison : c'était de s'adresser aux deux puissances avec lesquelles l'Italie se trouvait en contact sur le continent africain, pour conclure avec chacune d'elles un arrangement de frontières, qui plaçât l'Abyssinie en dehors des zones réservées à leur influence et impliquât ainsi la reconnaissance du protectorat italien. Mais les pourparlers engagés à Paris devaient être bientôt suspendus, la France étant prête à fixer la frontière commune des possessions limitrophes, mais ne se montrant pas disposée à donner une portée plus étendue à l'accord proposé. Avec l'Angleterre, les négociations avaient eu moins de succès encore : transférées de Londres à Naples, elles avaient abouti à une rupture sur la question de Kassala.

Ainsi l'on était parvenu au mois d'octobre 1890, sans que la diplomatie de Crispi eût réussi à obtenir l'appui moral de l'Europe pour son entreprise africaine. En Érythrée et en Abyssinie même, la situation ne s'était pas améliorée, depuis que Ménélik s'était retiré au Choa, laissant le général italien en présence de ras hostiles ou suspects, sur une frontière indéterminée, en contact avec des populations insoumises.

Un des premiers soins du gouvernement royal avait été de rappeler le général Orero (juin 1890), qui s'était compromis par sa politique d'action. Son successeur, le général Gandolfi, ne devait probablement viser qu'à consolider les positions acquises et à maintenir provisoirement des rapports pacifiques avec les Abyssins. Mais les événements ne tardaient pas à établir que le général Gandolfi ne voyait pas avec plus de faveur les prudentes combinaisons d'Antonelli. Il laissait les ras Mangascia et Alula se fortifier dans le Tigré; il semblait même les

encourager à méconnaître la souveraineté du Négus, auquel ils s'étaient solennellement soumis ; il restait sourd aux appels de Mesciascia, qui, se voyant isolé et dans l'impuissance de résister aux deux ras, était contraint d'abandonner la place et de regagner le Choa.

De pareils procédés ne pouvaient que produire à Entoto la plus fâcheuse impression. Ménélik en devait conclure que les Italiens ne tenaient plus compte des traités par lesquels ils l'avaient reconnu comme souverain de l'Éthiopie, et qu'en encourageant ses vassaux rebelles, ils cherchaient à semer la division dans ses États, pour le réduire plus aisément. Aux inquiétudes qu'il en ressentait, se joignait l'irritation causée par la nouvelle des prétentions que l'on maintenait, à Rome, au protectorat de son empire : ce ne pouvait être, à son sens, que le résultat d'un malentendu ou un piège tendu à sa bonne foi, son intention n'ayant jamais été, dans les traités intervenus, d'abdiquer une parcelle de son indépendance. Aussi se renfermait-il dans une attitude, qui témoignait d'un revirement défavorable et de sa résolution prise de ne pas reculer, s'il y était contraint, devant les résolutions extrêmes pour affirmer ses droits.

Le temps était venu pour le gouvernement italien d'aviser à prévenir une rupture ouverte. Crispi en crut trouver le moyen dans l'envoi au Choa d'un mandataire qui, depuis longtemps, jouissait de la confiance du Négus. A la fin d'octobre, on apprenait que le comte Antonelli venait de s'embarquer à Brindisi pour Massouah.

La surprise causée par cette nouvelle n'était pas exempte d'inquiétude. Depuis son retour en Italie, Antonelli n'avait pas dissimulé sa désapprobation de la politique suivie par le commandant militaire en Érythrée, ajoutant qu'il considérait son rôle en Afrique comme

désormais terminé. On n'ignorait pas que, dans les derniers jours, il avait eu de nombreuses conférences à la Consulta, et qu'il s'était même rendu à Monza, sur un appel du roi. Bien que l'objet et le but même de sa mission fussent tenus secrets, personne ne doutait qu'il ne se rendît près de Ménélik, pour empêcher un éclat redouté.

Le bruit s'accréditait, dès lors, que des mésintelligences de divers ordres troublaient les rapports établis par les conventions de 1889 : les plus graves portaient sur l'interprétation de l'article 17 du traité d'Uccialli, où le Négus se refusait décidément à voir une clause impliquant sa sujétion à l'Italie; les autres se référaient à la détermination des frontières de l'Érythrée, le Négus repoussant la ligne réclamée par les autorités militaires italiennes.

Ces préoccupations ne tardaient pas à être surexcitées par un nouveau fait. Le 11 décembre, un télégramme de Londres annonçait que Ménélik avait adressé à la reine Victoria une lettre autographe, pour protester contre le protectorat auquel on le prétendait soumis et pour obtenir que l'Angleterre intervînt auprès de l'Italie en vue d'assurer le règlement amiable du différend. Le bruit se répandait en même temps que d'autres puissances, — la France notamment, — avaient été saisies par le Négus de protestations analogues.

Cette fois, Crispi jugeait bon de sortir du silence qu'il avait gardé jusqu'alors en présence des allégations relatives aux affaires africaines. Le 14 décembre, la *Riforma* publiait la note suivante :

Le traité d'Uccialli a été rédigé en deux langues, au camp de Ménélik, avec le concours d'un interprète choisi par l'Empereur lui-même. Lors des ratifications de Sa Majesté, les deux

textes ont été collationnés à Rome, à la Consulta, en présence de Makonnen et de l'interprète de la mission éthiopienne, et n'ont donné lieu à aucune observation. Inutile de dire que la version visée par M. Deloncle (1) n'existe pas, et que l'article 17 porte :

« S. M. le roi Ménélik consent à se servir de S. M. le roi d'Italie pour toutes les relations d'affaires avec les autres puissances ou gouvernements. »

Aucune communication ou observation, relative à une prétendue lettre de protestation adressée par Ménélik à la reine Victoria contre l'Italie, n'a été faite à notre gouvernement, soit par l'ambassade britannique à Rome, soit par l'intermédiaire de l'ambassade de S. M. le roi d'Italie à Londres.

Et, pour être brefs, nous concluons.

Ces révélations du *Siècle*, si différentes les unes des autres, que le caractère faux des premières est démontré par les suivantes, ont un but facile à deviner : celui d'amener le gouvernement du roi à préciser le but de la mission Antonelli. Mais le gouvernement n'a ni le devoir, ni le désir, ni l'intention de donner satisfaction à ces vœux du journal parisien, qui se vante d'intriguer en Éthiopie au détriment de l'influence italienne.

Nous ne craignons rien de ces intrigues; mais nous ne sommes pas assez simples pour tomber dans les pièges de M. Deloncle.

Ces explications n'étaient pas suffisamment explicites pour couper court à toutes les inquiétudes. La note officieuse déclarait qu'aucune communication n'avait été faite par le cabinet de Londres à celui de Rome; mais elle n'affirmait pas que Ménélik n'eût point adressé un recours à l'Angleterre. Elle ne disait pas non plus que les

(1) La note de la *Riforma* faisait allusion à des articles publiés par le journal français *le Siècle* et dans lesquels M. Deloncle affirmait que le texte abyssin de l'article 17, ne concordant pas avec la traduction italienne, réservait seulement à Ménélik la faculté de se servir de l'intermédiaire de l'Italie pour ses relations avec les puissances, sans impliquer aucune obligation à sa charge.

dispositions de Ménélik pour l'Italie fussent restées amicales, et la réserve qu'elle gardait à cet égard était significative. Enfin, si elle ne niait pas la mission confiée à Antonelli, elle s'abstenait d'en indiquer le caractère. C'en était assez pour laisser le champ libre aux conjectures peu rassurantes que la situation suggérait naturellement.

Pendant ce temps, Antonelli avait continué son voyage. Il ne faisait que toucher Massouah, pour gagner Assab, où il débarquait. Nul doute, dès lors, qu'il ne retournât au Choa, pour y conférer avec le Négus.

C'était bien, en effet, le but d'une mission, qui devait marquer le terme des négociations amiables et l'ouverture d'une triste période pour les relations de l'Italie avec l'Éthiopie. On verra plus loin comment la rupture allait se produire, comment les événements allaient s'enchaîner pour aboutir à la guerre. C'était l'échec complet de la politique suivie depuis trois années en Afrique. Crispi, qui en avait la responsabilité, ne devait pas, d'ailleurs, en supporter la peine : un vote parlementaire l'avait déjà renversé du pouvoir au moment où la nouvelle de la rupture parvint à Rome.

CHAPITRE V

ÉLECTIONS ITALIENNES DE 1890

Situation intérieure de l'Italie. — Manifeste de la Fédération Cavour (mai 1890). — Rupture de Crispi avec l'extrême gauche. — Incident de la « Sardegna » (septembre). — Discours de Florence (8 octobre). — Visite de Caprivi à Monza (7 novembre). — Dissolution de la Chambre italienne des députés ; élections du 23 novembre.

1890

Dans les trois chapitres précédents, on a exposé la série des négociations et des événements, qui avaient déterminé la situation des Italiens en Afrique, de 1889 à 1890. Pendant cette période s'étaient succédé, dans le royaume, d'autres faits qu'il convient de noter pour l'histoire des relations entre les deux États latins.

Depuis son arrivée au pouvoir, Crispi n'avait rencontré aucune difficulté sérieuse dans le parlement, où il exerçait, avec l'appui de tous les partis de gauche, une autorité incontestée et quasi-dictatoriale. Cependant des symptômes de lassitude se manifestaient dans le pays et commençaient à réveiller des échos dans les Chambres. La crise économique, qui avait accompagné ou suivi la rupture du traité de commerce avec la France, éprouvait durement les contribuables, qui se plaignaient du poids excessif des impôts. Ils inclinaient à en attribuer la progression continue à la politique où le pays était engagé,

à la Triple-Alliance même. Les vastes conceptions prêtées au chef du cabinet, son attitude à l'égard de la France, le développement donné à l'entreprise africaine, d'autres motifs encore concouraient à ébranler une confiance qui avait résisté jusqu'alors à tous les efforts d'une opposition numériquement faible et non organisée. On pouvait dès lors se poser la question de savoir si le ministère ne serait pas obligé bientôt à une évolution, dont nos rapports avec l'Italie pourraient bénéficier.

Cet espoir recevait un nouvel encouragement de la délibération prise dans une assemblée, qui réunissait à Rome, le 5 mai 1890, un groupe important de personnages politiques, classés sous la dénomination de « modérés libéraux », mais non compris dans la majorité ministérielle. L'initiative en avait été prise par « le directoire de la *fédération Cavour* », instituée pour sauvegarder les traditions inaugurées par le grand artisan de l'unité italienne. On y remarquait, entre autres, le marquis Alfieri, MM. Bonghi, Saracco, Branca, Artom, Prinetti, Lucca, Torrigiani, et surtout le marquis Visconti-Venosta, — qui reparaissait, pour la première fois depuis quatorze ans, dans une manifestation politique, — tous ou presque tous hommes de la droite, connus par leurs sympathies déclarées pour un système de paix et d'économies. Il s'agissait pour eux de s'entendre sur les idées générales qui devraient présider désormais à la direction des affaires, et sur l'attitude à observer à l'égard du gouvernement.

Ce qu'il fallait, disait le président de la réunion, c'étaient des économies sérieuses et une restauration financière, qui ne pouvait se réaliser sans une politique absolument pacifique. Pour assurer ce résultat, les adhérents convenaient de faire tous leurs efforts, jusqu'en 1892 (date de l'échéance de la *Triplice*), pour empêcher le *casus*

fœderis de se produire, et permettre au pays de reprendre alors sa liberté d'action.

Près de quatre-vingts députés ou sénateurs donnaient leur signature à ce programme, qui impliquait, pour l'avenir, un changement notable dans les méthodes suivies par le ministère. On pouvait y voir comme une sommation à l'adresse de Crispi, une tendance manifeste à se dégager des obligations de la Triple-Alliance et à se rapprocher de la France. Il n'était pas impossible que cette tentative aboutît à la reconstitution de la droite, dont l'action pourrait se concerter avec celle de la gauche modérée, pour faire prévaloir des vues communes.

Quel compte le ministère tiendrait-il de cet avertissement et des symptômes non moins significatifs, qui se manifestaient dans le pays?

A cette question une première réponse était donnée, huit jours plus tard, par Crispi lui-même à la Chambre des députés. Prenant la parole à propos de la discussion du budget des affaires étrangères, le ministre déclarait que la politique de la Triple-Alliance, où le gouvernement entendait se maintenir, était une politique de paix, non de guerre, qui ne pouvait avoir pour adversaires que les partisans de l'isolement. Il rappelait qu'en 1887, il n'avait accepté d'entrer dans le cabinet Depretis qu'après avoir pris communication du pacte de 1882 et s'être assuré que le but en était exclusivement défensif. D'après lui, ce pacte n'était pour rien dans les motifs qui obligeaient l'Italie à développer ses armements pour la protection de ses frontières et la sauvegarde de ses droits.

Ces déclarations n'étaient pas de nature à jeter une vive clarté sur les dispositions du premier ministre, même en ce qui concernait la Triple-Alliance. On comprenait qu'il ne pouvait s'exprimer autrement en public. S'il

insistait, d'ailleurs, sur le caractère défensif des engagements pris avec les puissances centrales, ce n'était pas seulement pour répondre aux préoccupations qui se faisaient jour dans le pays; il conformait ainsi son attitude au langage tenu quelques jours auparavant par l'empereur d'Allemagne, à l'ouverture du Reichstag : — « Notre mission — avait dit Guillaume II — est de garantir la paix, grâce aux alliances conclues pour un but défensif et en conservant des relations amicales avec les autres puissances. »

Le 26 mai, le ministre italien était interpellé, à la Chambre des députés, par un des chefs les plus considérés de la gauche, Bovio, professeur à la faculté de Naples, qui lui reprochait d'avoir, à la suite d'un récent congrès démocratique, troublé l'exercice du droit de réunion par des mesures de police. La séance était attendue avec curiosité. On savait que Bovio, élargissant le débat, devait s'élever contre la direction générale de la politique ministérielle et mettre le chef du cabinet en demeure d'abandonner la méthode suivie, depuis trois ans, pour gouverner avec les partis confondus.

Crispi n'entendait pas se dérober. Sa conception de la liberté, disait-il, n'était pas celle des membres de l'extrême gauche : s'ils voulaient miner les institutions, lui se proposait, au contraire, de les renforcer. Il n'admettait pas que les réunions publiques pussent échapper à la surveillance de l'autorité. Il ne tolérerait pas que la force armée restât inerte en présence de démonstrations agressives. Ni au dehors, ni dans le parlement, le gouvernement ne se laisserait imposer la main

Ces déclarations nettes, le ton énergique de l'orateur impressionnaient vivement l'assemblée. On comprenait

qu'il était décidé, au besoin, à rompre avec ses anciens amis. Dans la soirée même, la scission prévue semblait confirmée par la retraite spontanée de M. Fortis, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, le seul représentant de l'extrême gauche dans le cabinet.

Le lendemain, Crispi réunissait les membres de la majorité en une séance extraparlementaire, pour se concerter avec eux et leur confirmer son nouveau programme — « J'ai toujours considéré, disait-il, la monarchie comme la sauvegarde de notre droit public, la monarchie qui garantit l'unité et la grandeur de l'Italie. Telle est la conception qui fait la base de mon programme. » Il déplorait les violences des partis extrêmes, et, rappelant que ces partis étaient faibles, mais audacieux, il adjurait les modérés de s'affirmer, à la Chambre et au dehors, en vue des prochaines élections générales.

C'était une véritable déclaration de guerre au radicalisme, déclaration qu'il accentuait encore au Montecitorio, avant la clôture des débats poursuivis sur l'interpellation de Bovio. Du reste, il prenait soin d'ajouter que les libertés garanties par la constitution ne subiraient aucune atteinte, et que de notables économies seraient réalisées dans le prochain budget. Quant à la politique extérieure, elle continuerait à tendre à la conservation de la paix garantie par de solides alliances, l'expansion coloniale en Afrique devant d'ailleurs être maintenue dans les limites atteintes. « Jamais l'Italie ne s'était trouvée dans des conditions plus favorables au point de vue européen; jamais ses relations n'avaient été plus cordiales avec les puissances, depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Paris. »

A ces déclarations la Chambre répondait par une motion de confiance votée par 329 voix contre 61. L'extrême gauche seule s'excluait de cette manifestation, qui réu-

nissait tous les membres du centre et de la droite. Par une évolution hardie, Crispi avait réussi à se constituer une majorité mieux définie.

Restait à savoir si cette majorité, éprise de méthodes différentes et animée d'un autre esprit gouvernemental, lui resterait longtemps fidèle. Pour manier l'instrument délicat du transformisme, à l'exemple de Depretis, il fallait une délicatesse de main, qui faisait défaut à son successeur. Beaucoup déjà prévoyaient une séparation prochaine pour incompatibilité d'humeur.

En ce qui concernait la politique extérieure, le langage du président du conseil ne laissait encore paraître aucune velléité d'en modifier l'orientation. D'autres manifestations allaient établir qu'il n'était point avec ceux qui voyaient intérêt à dégager l'Italie des alliances allemandes et à lui rendre sa liberté d'action.

La presse officieuse entamait déjà une campagne tendant à préparer les esprits à un nouveau renouvellement du pacte conclu avec les puissances centrales; déjà même le bruit commençait à courir que la question faisait l'objet d'un échange de vues entre les gouvernements intéressés.

A ce moment, l'attention publique était aussi appelée sur les démarches tentées par l'Angleterre afin d'obtenir l'agrément des puissances à une conversion de la dette égyptienne et à l'emploi d'une quotité importante des bénéfices qui devaient en résulter. Le projet ne pouvait être réalisé sans une entente européenne. C'était, pour les puissances, une occasion de contrôle dans les affaires égyptiennes, dont l'Angleterre s'appliquait à retenir la direction exclusive. Cependant le gouvernement italien

s'empressait de donner son acquiescement à la proposition anglaise, sans se concerter préalablement avec les gouvernements co-intéressés, sans même prendre le temps de pressentir leurs intentions.

Il n'y avait, dans cette résolution hâtive, rien qui fût de nature à nous surprendre, rien que de conforme à l'attitude observée précédemment par le cabinet de Rome. On en pouvait conclure seulement qu'il demeurait fermement attaché au système qui le liait aux puissances centrales sur le continent et à l'Angleterre dans la Méditerranée. Se flattait-il, nonobstant, de renouer avec la France les rapports de confiance et d'affaires qui avaient été interrompus durant les années antérieures? En avait-il réellement le désir?

Un incident, qui mérite d'être noté, venait, peu après, raviver les doutes qui subsistaient à cet égard.

Il y avait alors, en construction dans les chantiers de la Spezia, un cuirassé d'un type nouveau, *la Sardegna*, qui devait ajouter une puissante unité aux forces navales de l'Italie. A la fin de juillet, on annonçait que le lancement en aurait lieu bientôt, et que le roi y assisterait. La presse locale ajoutait que la flotte française viendrait probablement rehausser par sa présence l'éclat de la solennité.

Depuis le jour où une escadre italienne était allée à Toulon, pour présenter au président de la République les compliments du roi Humbert, des considérations de courtoisie et de politique nous faisaient un devoir de répondre, par une démonstration analogue, aux prévenances dont le gouvernement royal avait pris l'initiative. Les fêtes de la Spezia semblaient nous en offrir d'autant plus opportunément l'occasion, qu'il n'existait, dans nos rapports avec l'Italie, rien qui fût de nature à nous imposer la

réserve. Aussi nous décidions-nous promptement à la mettre à profit. Dès le 23 août, la résolution prise à Paris était rendue publique par la note suivante de l'agence Havas :

Si le roi Humbert se rend à la Spezia, le 22 septembre prochain, il est probable que, conformément aux précédents, des navires seront détachés de l'escadre pour saluer le roi d'Italie au nom du président Carnot.

En même temps, M. Ribot faisait pressentir au général Menabrea l'intention du président et du gouvernement de la République.

Jusque-là, la question n'avait donné lieu à aucun avis officiel, à aucun échange de communications entre les deux gouvernements. Mais tous les renseignements concordaient pour accréditer l'opinion répandue que le lancement de la *Sardegna* se ferait en présence du roi. A Rome, au ministère même de la marine on en parlait à notre attaché naval comme d'une résolution définitivement arrêtée. De la Spezia, notre vice-consul confirmait que les autorités de l'arsenal procédaient aux préparatifs d'usage pour la réception de Sa Majesté. Il ne restait plus qu'à connaître l'époque de la solennité et à prendre les accords nécessaires pour la visite projetée.

Le 28 août, l'ambassadeur de la République à Rome s'adressait à la Consulta pour savoir si la date du 22 septembre, indiquée par la presse, était définitivement fixée, en ajoutant que son gouvernement se proposait d'envoyer une escadre à la Spezia, pour y saluer le roi. Mais, dans la soirée même, Crispi faisait répondre qu'il ne croyait pas que Sa Majesté eût l'intention de se rendre prochainement à la Spezia. Trois jours après, sa communication était confirmée par la note suivante de l'agence officieuse Stefani :

Le lancement du cuirassé *la Sardegna* aura lieu le 21 septembre. Le roi devant se trouver ce jour-là à Florence, pour assister à l'inauguration du monument du roi Victor-Emmanuel, a délégué S. A. R. le duc de Gênes pour le représenter au lancement de la *Sardegna*.

Ainsi le roi ne devait pas paraître à la Spezia, et les dispositions combinées en vue de la visite de notre escadre devenaient sans objet.

La nouvelle causait une surprise générale. Dans les régions officielles, on cherchait à en amortir l'effet, en s'appliquant à enlever à la décision prise tout caractère politique. D'après Crispi lui-même, tout le bruit fait provenait de racontars sans fondement. La presse avait annoncé que le roi irait à la Spezia : c'était une pure hypothèse. Depuis longtemps déjà, le ministre de la marine avait été invité à y convier le duc de Gênes. Le lancement de la *Sardegna* devait se faire à l'époque fixée pour l'inauguration du monument de Victor-Emmanuel, à laquelle Sa Majesté tenait à assister. Il était donc tout simple qu'Elle se fît représenter à la Spezia, pendant qu'Elle irait à Florence. Mais les journaux n'en voulaient pas avoir le démenti, et ils avaient eu le tort de troubler l'opinion publique par de fausses conjectures.

Le fait est que les explications officielles trouvaient peu de crédules. Les bruits répandus sans contradiction durant les semaines précédentes, le langage tenu par des fonctionnaires en situation d'être bien informés, les préparatifs faits à la Spezia, tous les éléments d'information concordaient pour confirmer la conviction accréditée antérieurement. Il était vrai que les fêtes de Florence devaient coïncider avec celles de la Spezia; mais rien n'empêchait d'en changer les dates, pour que le roi pût assister aux deux successivement. Aussi persistait-on à

penser que d'autres motifs avaient inspiré la décision prise en dernier lieu, et que la visite annoncée de l'escadre française y entrait pour quelque chose.

Est-il besoin de noter les causes diverses qu'on attribuait à l'incident ? La presse française n'hésitait pas à imprimer que le gouvernement royal avait décliné la visite de notre flotte par égard pour l'Allemagne, qui n'aurait pas vu sans déplaisir une rencontre favorable à la reprise de rapports plus amicaux entre la France et l'Italie.

Les journaux indépendants de la péninsule s'arrêtaient à une explication plus vraisemblable, en attribuant la résolution à des considérations de politique intérieure. Il paraît, en effet, que les radicaux italiens avaient projeté de faire servir la présence de notre pavillon à une démonstration en faveur de la France. Des milliers de manifestants s'étaient promis, disait-on, de se rendre à la Spezia, pour faire une ovation à nos marins et protester contre la Triple-Alliance. Aussi Crispi avait-il cru devoir employer le seul moyen possible pour prévenir une démonstration qui aurait produit un fâcheux effet à Berlin et à Vienne, placé le gouvernement royal dans une situation embarrassante vis-à-vis de ses alliés et provoqué peut-être un mouvement dangereux d'opinion pour les élections prochaines.

Qu'y avait-il de fondé dans ces conjectures? Je ne vois aucune utilité à le chercher. Si j'ai dû y insister, c'est uniquement pour noter les impressions laissées par le nouvel incident. En France comme en Italie, on était disposé à y voir l'effet d'une résolution méditée en vue d'esquiver une occasion de rapprochement. Personne n'hésitait, d'ailleurs, à en rejeter sur Crispi la responsabilité exclusive.

Le 8 octobre suivant, le président du conseil se rendait à un banquet organisé en son honneur à Florence, et y prononçait le discours politique qu'il avait coutume de consacrer, dans l'intervalle des sessions parlementaires, à l'exposé de son programme gouvernemental. Autour de lui se réunissaient, avec les ministres, les trois cents députés et sénateurs de la droite et de la gauche modérée, qui constituaient désormais le gros de sa majorité. Sa parole était attendue avec curiosité. On en espérait des éclaircissements, d'une part, sur l'époque arrêtée par lui pour les élections générales, d'autre part, sur ses vues relativement aux alliances de l'Italie et aux rapports avec la France.

Sur le premier point, l'attente fut déçue : le ministre ne jugeait pas encore le moment venu de faire un discours électoral, et il s'abstenait d'entretenir son auditoire de la politique intérieure.

Ses développements étaient consacrés à la politique extérieure ou, pour parler avec plus de précision, à l'irrédentisme et à la Triple-Alliance.

Sur ces deux questions, un autre que lui aurait pu être embarrassé par ses déclarations antérieures. N'avait-il pas jadis proclamé à Parme, — comme Cavallotti l'avait rappelé la veille, — que « la Triple-Alliance était la honte du pays, et que l'Italie n'aurait jamais de repos tant qu'elle n'aurait pas lavé le sang d'Oberdank » ? Mais de tels souvenirs devaient être négligés maintenant.

« La politique, — disait-il à ses hôtes de Florence, — est une science qui enseigne à se souvenir et à oublier tout à la fois, et nombreux sont les événements dont l'amour de la patrie conseille l'oubli. » — Aussi, en ce qui touchait l'irrédentisme, ne craignait-il pas de se prononcer nettement : « L'irrédentisme est aujourd'hui la

plus dangereuse des erreurs en Italie. » C'est le mal qui risque de mettre en péril l'unité nationale et l'existence même de la nation. Le principe des nationalités ne peut, quel que soit l'idéal d'un peuple, rester constamment la règle exclusive du droit politique et diplomatique. Avec l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, ce principe semble avoir, pour le moment, épuisé sa plus grande vertu. Voudrait-on, pour en pousser plus loin l'application, revendiquer encore tous les territoires où domine l'élément italien et qui sont unis à l'Angleterre, à l'Autriche, à la Suisse, à la France? L'Italie isolée se trouverait ainsi en guerre avec tous ses voisins. De la part des irrédentistes, il y a une contradiction manifeste à poursuivre des revendications territoriales qui provoqueraient infailliblement un conflit général, et à réclamer, en même temps, le désarmement et la rupture de la Triple-Alliance. La politique de l'isolement peut convenir à quelques États, comme l'Angleterre et la Russie; elle est inacceptable pour l'Italie. L'histoire des trente dernières années le démontre. Durant la guerre russo-turque, l'Italie était isolée : « alors est survenu le congrès de Berlin, qui a été pour elle un désastre. » Toutes les autres puissances en retiraient un avantage, notamment la France qui était autorisée à occuper Tunis, quand elle le jugerait bon, et à s'assurer ainsi un nouveau moyen de faire prévaloir son action dans la Méditerranée. Le traité du Bardo suivait de près, et l'Autriche-Hongrie, inquiétée par l'agitation de l'Italie, devenait menaçante. Le gouvernement du roi se trouvait ainsi amené à adopter la seule politique qui lui permît de sortir d'un isolement périlleux. Avec l'assentiment général de la nation, il réussissait alors à entrer dans l'alliance des puissances allemandes, alliance qui est devenue sincèrement cordiale durant les trois dernières

années, et dont l'influence s'est exercée sur toutes les questions internationales où l'Italie a été mêlée. « L'Italie n'a pas eu, depuis, un motif de s'en repentir, et les autres États n'ont pas eu davantage à s'en plaindre, puisque la Triple-Alliance, en garantissant l'intégrité territoriale des puissances unies, et en réunissant une force militaire imposante pour un but exclusif de défense, n'a fait qu'assurer à l'Europe le premier des biens, la paix. » La Triple-Alliance est, en outre, une garantie contre les menées du Vatican et de ceux qui rêvent encore une restauration du pouvoir temporel Dans cet état de choses, deux devoirs s'imposent aux Italiens qui ont l'amour sincère et intelligent de la patrie : l'un est un devoir de foi envers la monarchie que le pays a librement proclamée; l'autre, un devoir international, qui « exige que les traités soient non seulement observés avec honnêteté par le gouvernement, mais respectés avec constance par les populations. Les accords avec les puissances étrangères ne se dissolvent pas sur un simple caprice, d'après les impressions flottantes de gens irresponsables; et les ministres, conscients de la mission à eux confiée par la couronne et par le parlement, ne peuvent laisser aux dispositions changeantes des agitateurs la direction de la politique que la nation a indiquée et approuvée ». Du reste, une politique semblable ne saurait troubler les rapports de l'Italie avec la France. « L'existence d'une Autriche et d'une France, toutes deux grandes et puissantes, est une garantie sur les frontières de l'Italie et comme une nécessité de l'équilibre européen. Personne n'imagine et ne pourra jamais imaginer l'Europe privée de cette France, qui est le plus génial sourire de la civilisation moderne et dont les erreurs ne peuvent altérer la force d'attraction. Placée entre l'Au-

triche et la France, l'Italie ne peut qu'être l'amie des deux à la fois... »

Tels étaient les traits essentiels du discours de Florence, ceux du moins qui présentaient pour nous un intérêt spécial. Il semblait que l'orateur en eût combiné les déclarations sous l'empire de deux préoccupations. La première était évidemment d'un ordre électoral : Crispi avait voulu briser dans les mains des radicaux, devenus ses adversaires, l'arme qu'ils essayaient de forger, en surexcitant le sentiment national contre l'Autriche-Hongrie, et il n'avait pas craint, pour y réussir, de répudier l'irrédentisme, au nom des dangers qui en résulteraient pour le pays. La seconde se référait aux impressions suscitées à Vienne, à Berlin et en Italie même, par certains bruits répandus sur les intentions du gouvernement royal relativement à la Triple-Alliance, bruits auxquels une entrevue récemment accordée par Crispi à un rédacteur du *Figaro* avait donné quelque crédit. C'était évidemment pour en détruire l'effet que le ministre s'était appliqué à établir que la Triple-Alliance était justement motivée à l'origine, que l'Italie n'en avait retiré que des avantages, et qu'elle devait observer avec une loyale constance des engagements dont les autres puissances n'avaient pas à se préoccuper. Dans la presse indépendante, certains publicistes faisaient observer, il est vrai, que l'orateur n'avait pas prononcé un mot d'où l'on pût conclure à sa résolution arrêtée de renouveler le pacte de 1882, et que, tout en justifiant, pour le passé, le fait accompli, il s'était prudemment réservé la faculté de régler, pour l'avenir, sa décision d'après les circonstances Le soin même qu'il avait pris, dans le parallèle établi entre la France et l'Autriche, de tenir la balance égale

entre les deux puissances, ne témoignait-il pas du prix qu'il attachait, dans son for intérieur, à ménager pour la dernière heure sa liberté d'action?

De pareilles remarques étaient trop subtiles pour être accueillies avec faveur et retenues par l'opinion. Le discours de Florence laissait l'impression générale que Crispi était plus que jamais convaincu de la nécessité de la Triple-Alliance et décidé dès lors à en renouveler les engagements à l'échéance ou même auparavant. Les commentaires dont son discours était suivi à Berlin, à Vienne et à Londres, témoignaient qu'on en comprenait ainsi le sens. Inutile d'insister sur l'effet qu'on en ressentait en France : c'était le dernier coup porté aux espérances qu'on y entretenait de renouer prochainement avec l'Italie des rapports dégagés de toutes les considérations qui en avaient altéré le caractère. Tant que Crispi resterait aux affaires, notre diplomatie n'aurait qu'à s'appliquer patiemment, par une action conciliante, à faciliter l'évolution que les intérêts réussiraient sans doute à déterminer avec le temps.

Ces impressions ne pouvaient qu'être confirmées par la visite que le chancelier de Berlin allait bientôt faire au roi Humbert, à Monza, et dont la nouvelle était annoncée quelques jours après le banquet de Florence.

Le 7 novembre, en effet, le général comte de Caprivi arrivait à Milan. Sa démarche n'avait rien que de conforme aux traditions établies entre les gouvernements alliés; des motifs de courtoisie suffisaient à l'expliquer, le nouveau chancelier de l'empire tenant à être présenté au roi et à nouer des rapports personnels avec le chef du cabinet italien. Mais les circonstances permettaient aussi de penser que des considérations politiques avaient con-

tribué à en déterminer le moment. Un décret royal venait de dissoudre la Chambre des députés et de convoquer les collèges électoraux pour le 23 novembre. On se demandait si la visite de Monza n'avait pas été concertée en vue de l'influence qu'elle était susceptible d'exercer au profit du ministère italien sur les résultats du prochain scrutin. Aussi les journaux avancés de Milan semblaient-ils se donner le mot pour saluer la venue de leur hôte allemand par des articles où le malaise économique du pays était présenté comme la conséquence des armements imposés par la Triple-Alliance, où l'on insistait sur la nécessité, pour l'Italie, de reprendre sa liberté d'action. De là, sans doute, la réserve que la population de la grande cité lombarde observait sur le passage du chancelier et qui faisait un contraste remarqué avec l'accueil empressé du monde officiel; de là aussi l'impression qui se produisait, le jour même, dans les bourses du royaume, où la rente baissait d'un point. En vain le général s'empressait-il de réagir, en déclarant à la colonie allemande, venue pour le saluer à l'arrivée, que son voyage n'avait qu'un but de courtoisie, qu'aucun sujet d'inquiétude n'existait, et que jamais tranquillité plus grande n'avait favorisé les relations diplomatiques. Suppositions et commentaires n'en suivaient pas moins leur cours.

Crispi était allé à Milan pour recevoir le chancelier, et il y avait avec lui, dès le premier jour, plusieurs entretiens confidentiels. Le lendemain, vers six heures du soir, tous deux se rendaient à Monza, où le général était présenté aux souverains et prenait part à un dîner donné en son honneur. Il en repartait vers dix heures et passait la nuit à Milan, où il reprenait le train, dans la matinée du 9 novembre, pour regagner directement l'Allemagne par la voie du Gothard.

Que s'était-il passé dans les entrevues du chancelier avec le roi Humbert et avec Crispi? Rien d'officiel n'en devait transpirer. Il était difficile d'admettre que de nouvelles combinaisons diplomatiques eussent été étudiées et arrêtées en de si courtes conférences. L'opinion, qui se répandait bientôt et que les événements ultérieurs n'ont pas infirmée, était que des assurances nouvelles y avaient été échangées relativement à la persistante intention des parties de maintenir une alliance défensive, qui constituait, à leurs yeux, la plus solide garantie de la paix européenne. Les deux ministres avaient reconnu qu'aucune divergence ne subsistait entre Rome et Berlin sur les questions de politique générale. D'après les journaux officieux, le chancelier lui-même avait pris soin de constater que les clauses de l'alliance n'impliquaient, pour le gouvernement royal, aucune obligation en ce qui concernait la mesure des armements, et que l'Allemagne verrait avec faveur s'améliorer les rapports de l'Italie avec la France. On ajoutait enfin que les deux ministres étaient tombés d'accord sur l'intérêt que les puissances européennes avaient à s'entendre sur le terrain commercial et à augmenter par des traités leurs moyens de résistance, pour prévenir les dommages dont elles étaient menacées par le système économique des États-Unis d'Amérique.

Bien que l'exactitude n'en fût pas officiellement confirmée, ces informations n'en étaient pas moins acceptées généralement comme authentiques. A Paris comme à Londres, la visite de Monza était tenue pour une preuve de l'intention arrêtée par le gouvernement royal de rester fidèle au système où il était engagé depuis 1882, et de renouveler, le moment venu, les pactes de la Triple-Alliance. Restait à savoir si la nation, qui allait faire entendre sa voix dans les comices électoraux, se pronon-

cerait en un sens favorable à cette politique, dont elle semblait lasse.

Un décret royal avait déjà, comme on l'a dit plus haut, prononcé la dissolution de la Chambre des députés et convoqué les collèges électoraux pour le 23 novembre,

Jusqu'alors on avait cru Crispi peu disposé à devancer, par une pareille mesure, le terme légal de la législature, dont l'échéance serait survenue en mai 1891. Il ne pouvait, pensait-on, espérer mieux que la Chambre actuelle, dont le concours ne lui avait jamais fait défaut depuis trois ans; d'autre part, il avait à craindre que le mécontentement produit par la crise économique, par l'aggravation de certaines taxes, par les rigueurs exercées contre l'irrédentisme, ne servît ses adversaires, alors surtout que la politique extérieure, au lieu de lui ménager l'occasion de quelques succès d'éclat, venait d'enregistrer à son passif une série de déconvenues. Ces objections ne lui avaient pourtant pas semblé décisives. Il avait considéré, sans doute, que les élections générales se feraient dans des conditions encore moins favorables, s'il attendait que l'hiver eût augmenté le malaise de la nation et démontré la nécessité de nouveaux impôts.

La période électorale était donc ouverte.

Dès les premières semaines, on constatait que les candidats ministériels, qu'ils appartinssent à la droite modérée ou à la gauche constitutionnelle, se prononçaient pour le maintien des alliances allemandes et pour une politique d'économies à l'intérieur.

Le marquis di Rudini, chef reconnu du premier de ces partis, écrivait : « Paix intérieure et extérieure. La Triple-Alliance et la défense énergique des institutions contre les partis subversifs assurent cette paix, sans

laquelle l'Italie ne pourrait améliorer ses conditions économiques. C'est pourquoi j'ai approuvé et j'approuve (et avec moi tous les amis avec lesquels j'ai l'habitude de penser et de voter) l'orientation donnée à la politique extérieure... Nous ne nous en repentons pas et nous n'avons pas de raison de nous en repentir, en pensant que, sans la Triple-Alliance, qui s'est montrée à l'épreuve comme une véritable garantie de la paix, nous ne pourrions pas maintenant discuter d'économies sur les budgets de la guerre et de la marine; que, si la Triple-Alliance était dissoute, nous mouillerions nos poudres au moment où le péril pourrait être plus grand. Sans la Triple-Alliance, — il serait inutile de nous faire des illusions à cet égard, — qui sait que de sang et de larmes auraient été versés? Qui sait quelles seraient les conditions économiques de notre Italie? »

M. Luzzatti tenait le même langage à Padoue : « Pour accomplir les grandes réformes financières, économiques et sociales, — disait-il, — il faut la paix. La Triple-Alliance, assistée de l'Angleterre, représente la paix avec dignité; elle entend conserver l'équilibre dans la Méditerranée et nous sauver de l'hégémonie de la race slave, qui, appuyée par la Russie, signifierait la domination de l'Asie sur l'Europe. L'Italie, qui tend à s'approprier les éléments de la civilisation allemande et française, dont elle a été le berceau, qui doit son indépendance aux années 59 et 60, est justement apte à servir, avec l'Angleterre, de médiatrice entre l'Allemagne et la France. »

Le comité libéral progressiste de Turin inscrivait sur son programme : « L'alliance avec les puissances continentales est fondée sur la défense mutuelle et sur la paix. Mais, la sécurité étant ainsi assurée, nos efforts doivent tendre à ce que les armements militaires soient propor-

tionnés aux forces de la nation... Notre objectif est donc clair : pas d'entreprises aventureuses, pas de changements d'alliances, puisque celles qui existent favorisent la fortune publique et privée avec le maintien de la paix... »

Les mêmes déclarations se retrouvaient dans les discours et les professions de foi de tous les candidats de droite et de gauche, qui se groupaient en foule autour du gouvernement. Un journal officieux, le *Popolo Romano*, en concluait justement que, « s'il y avait une conception, un critérium, un sentiment, qui eût désormais pénétré la conscience générale des populations, c'était la convenance de sauvegarder la Triple-Alliance, qui représentait une sorte de cuirasse contre les coups susceptibles de troubler la paix. »

Les hommes de l'opposition constitutionnelle, comme Bonghi et ses amis, ne montraient pas le même attachement pour le système allemand. Ils admettaient bien que la Triple-Alliance eût constitué un acte de prudence, au moment où elle avait été conclue, et qu'il fallait en observer scrupuleusement les obligations; mais ils exprimaient le regret que le caractère en eût été faussé au point d'altérer les bons rapports de l'Italie avec la France; ils considéraient d'ailleurs comme hors de propos de rechercher, en ce moment, s'il conviendrait, à l'échéance, de renouveler le pacte de 1882 : ce serait chose à discuter alors.

Pour rencontrer une condamnation nette de la politique qui rivait l'Italie aux puissances centrales, il fallait aborder les programmes de l'extrême gauche. On lisait ce qui suit dans le manifeste publié par le comité central des radicaux à Rome : « Nous avons indiqué déjà au pays la principale cause de ses maux présents : c'est le funeste pacte international qui, depuis plusieurs années, écrase,

sous le poids des dépenses militaires, nos budgets disproportionnés avec nos ressources et proportionnés seulement avec les besoins d'autrui, ce pacte dont une politique insensée a aggravé, depuis trois ans, les conséquences au delà de toute mesure. Mauvaise dès l'origine (car on ne lie pas impunément pour de longues années la vie d'un peuple à des intérêts qui ne sont pas les siens), cette alliance a été rendue plus mauvaise encore par les exagérations de celui qui l'avait appelée jadis une *honte italienne*... Supprimer la cause de tous ces maux, délivrer de ce pacte l'Italie, en lui donnant des représentants résolus à en refuser le renouvellement, tel est, pour quiconque aime vraiment son pays, le premier des devoirs qui s'imposent aux suffrages du peuple. »

Cavallotti considérait la lutte commerciale avec la France et les dommages qui en étaient résultés, comme une conséquence des engagements pris à l'égard de l'Allemagne et de l'Autriche ; jamais, à son avis, la situation de l'Italie en Europe n'avait été moins libre ni moins digne.

Imbriani écrivait : « On veut présenter la Triple-Alliance comme une assurance de vie pour l'Italie... La vérité est que la Triple-Alliance n'est profitable qu'aux autres. Elle profite à l'Allemagne, parce qu'elle lui assure, avec notre appui, la possession de l'Alsace-Lorraine ; elle profite à la monarchie autrichienne, parce qu'elle lui garantit la libre possession des territoires italiens. Les armements, qui nous sont imposés pour maintenir les troupes auxiliaires des armées impériales, sont les primes de cette assurance contre l'ennemi hypothétique qui serait la France... Mais quel intérêt la France aurait-elle à nous être hostile?... Nous comprenons que la politique du gouvernement s'efforce d'insinuer de pareilles idées dans la

conscience des Italiens; mais nous qui avons foi dans le peuple et dans les destinées de l'Italie, nous avons de tout autres idées dans la conscience. »

Telles étaient les considérations qui, sous des formes diverses, se retrouvaient dans les discours de tous les candidats de l'extrême gauche et dans les programmes de leurs journaux. Mais il était dès lors manifeste que le parti radical, en minorité dans le pays, était dénué des moyens nécessaires pour faire prévaloir le mouvement dont il avait pris l'initiative et la direction. Les hommes de talent n'y faisaient pas défaut; mais ils n'avaient aucune discipline et ne savaient pas imposer à leurs troupes cette forte organisation qui seule peut compenser l'infériorité numérique. Et puis, faute du nerf de la guerre, ils se voyaient obligés de soutenir la lutte avec des armes inégales contre les ressources coalisées des autres partis mieux dotés et soutenus par les faveurs administratives. Enfin ils avaient le désavantage d'être exposés aux soupçons que suscitaient leurs sympathies déclarées pour la France républicaine, et aux accusations faciles par lesquelles on cherchait à détourner d'eux le loyalisme italien, en les présentant comme les adversaires de la monarchie.

Une souscription était alors ouverte en France pour l'érection d'un monument en l'honneur de Garibaldi : les officieux ne manquaient pas de la dénoncer comme une manifestation concertée des républicains français avec les radicaux italiens pour influencer les élections. Vers le même temps, le bruit se répandait que l'ancien révolutionnaire Cernuschi, devenu Français par naturalisation, avait mis cent mille francs à la disposition du parti radical italien, pour l'aider à subvenir aux frais de la lutte. Plus de doute : c'était une tentative faite par la France ou par un certain parti français, pour exercer une ingé-

rence dans les affaires intérieures du royaume. L'incident était exploité avec une ingénieuse passion pour surexciter la dignité nationale et provoquer une réaction patriotique. On allait jusqu'à insinuer que l'ambassadeur de la République à Rome ne restait pas étranger à ces coupables menées et qu'il faisait secrètement le jeu des radicaux.

Cette calomnie était souvent portée contre moi par les gallophobes impénitents de la péninsule. « Personne n'ignore, — écrivait plus tard l'un d'eux, — que les rapports les plus intimes et les plus cordiaux existaient alors entre M. Billot et nos partis avancés; grâce à son attitude et à ses informations, de semblables rapports dépassaient la frontière et créaient une espèce de solidarité internationale entre nos radicaux, les républicains français et le gouvernement de la République lui-même, en donnant lieu chez nous aux plus vives polémiques et aux plus bruyants incidents. Tel a été notamment le caractère des élections politiques en 1890 en Italie. C'est au point qu'on vit alors ce qui ne s'était jamais vu auparavant : une intervention directe et sous diverses formes de la France dans ces élections, avec l'intention trop évidente d'assurer la victoire de l'élément radical, ennemi du gouvernement et peu tendre assurément pour la monarchie. Et comment expliquer que le cabinet de Paris, et sa majorité dans le parlement, et ses amis dans le pays s'y fussent compromis à tel point, s'ils n'avaient cru devoir conformer complètement leur attitude à celle que prenait l'ambassadeur à Rome, trop manifestement d'ailleurs? Si même on ne veut pas admettre qu'il fût personnellement l'inspirateur de toute cette ligne de conduite, de cette ingérence, jusqu'alors sans exemple, d'un pays dans les affaires d'un

autre, on doit, dans tous les cas, conclure qu'il y a eu la plus grande part (1)...»

Est-il besoin de faire justice de ces accusations sans fondement? Le gouvernement de la République s'est toujours interdit de s'immiscer dans les affaires intérieures des autres puissances, de même qu'il n'admettrait aucune d'elles à intervenir dans le règlement des questions qui relèvent exclusivement de la souveraineté française. C'est un principe supérieur, dont l'attitude de tous ses agents doit s'inspirer au dehors. Je n'ai jamais manqué, comme tous mes collègues, de m'y conformer en Italie et ailleurs.

Aucune relation directe ou indirecte n'a existé, en 1890 ni après, entre le parti radical italien et le palais Farnèse. Le devoir le commandait. A défaut du devoir, le simple bon sens aurait suffi pour me détourner de menées aussi inutiles que compromettantes. Le rétablissement de bons rapports avec la France entrait naturellement dans le programme des radicaux italiens : il n'y avait, dès lors, aucune démarche à tenter pour rallier leur concours à l'œuvre de rapprochement que nous avions en vue. Quant à les seconder dans la mêlée politique, c'eût été le moyen sûr de les rendre suspects à leurs compatriotes, et de paralyser leur action. La seule conduite, à la fois correcte et politique, qui s'imposât à l'ambassadeur, était donc l'abstention. Je ne m'en suis départi à aucun moment. J'ai même poussé si loin le scrupule, que je me suis constamment défendu, quoi qu'il pût m'en coûter, de lier connaissance avec des hommes distingués comme Cavallotti, Bovio, Imbriani et bien d'autres. Des rapports, même passagers, auraient pu devenir pour eux une cause d'embarras, tout en m'exposant moi-même aux médisances. Il

(1) *Rivista politica e letteraria* du 1er février 1899 : *le confidenze del signor Billot*, p. 8.

me suffisait de rester spectateur impassible, mais attentif, des luttes électorales, dont l'issue m'intéressait au point de vue de l'effet qu'elle pouvait avoir sur le rapprochement désiré entre les deux pays.

Durant les premières semaines qui avaient suivi la convocation des électeurs, le ministère italien s'était abstenu d'intervenir dans les débats engagés entre les partis. Le président du conseil s'était réservé de parler à Turin, dans un banquet organisé pour le 18 novembre, cinq jours avant le scrutin.

Le discours qu'il y prononçait n'était pas consacré seulement, comme on s'y attendait, à l'exposé de ses idées sur la crise économique et financière ; il y traçait le programme général de la politique qu'il entendait suivre. Rien dans son langage n'indiquait qu'il pensât à un changement de système à l'extérieur. Il se défendait de tendances belliqueuses ; il affirmait son désir de paix et proclamait que la correction de sa politique était reconnue par tous les gouvernements ; il niait que la Triple-Alliance fût pour quelque chose dans les armements dont le poids motivait certaines plaintes, l'Italie devant être obligée par les périls de l'isolement, si elle s'y exposait, à tripler son armée et à multiplier ses fortifications. C'était bien faire entendre que rien ne devait être changé à la situation internationale du royaume.

Les entreprises coloniales seraient poursuivies, tout en étant maintenues en de sages proportions. La fortune en avait favorisé les débuts au delà de toutes espérances. Mais, avec la fortune, l'ambition n'avait pas troublé les vues du gouvernement : il était le premier à reconnaître que la politique coloniale ne devait occuper que la moindre partie de l'activité nationale. Pas un mot des

difficultés qui affectaient alors les rapports avec Ménélik, ni de la mission mystérieuse du comte Antonelli.

Si le ministère était ainsi résolu à persévérer dans son système de politique étrangère, sans tenir compte des charges qui en résultaient, de quelle manière se proposait-il de remédier à la crise économique et financière? L'orateur ne contestait pas le mal; il s'appliquait seulement à en atténuer la gravité, et il s'efforçait surtout d'en écarter la responsabilité, affirmant qu'on devait en chercher la cause dans les lois et dans les événements antérieurs à son administration. Que lui reprochait-on d'exercer une sorte de dictature? Il avait toujours marché d'accord avec le parlement dans une voie libérale, poursuivant la réalisation de son ancien idéal : la monarchie entourée d'institutions démocratiques. C'est avec le concours des représentants de la nation qu'il saurait pourvoir au déficit et au rétablissement de l'équilibre budgétaire. Pour assurer ce résultat, il procéderait résolument à des économies, qu'il obtiendrait au moyen de réformes administratives, de la répartition des travaux publics sur un plus grand nombre d'exercices, d'un remaniement de taxes combiné en vue d'en mieux distribuer les charges proportionnelles d'après les facultés des contribuables. Il se disait, d'ailleurs, résolu à ne proposer aucune contribution nouvelle, jugeant que le poids n'en serait pas tolérable. Des économies, pas d'impôts nouveaux : tels étaient les points essentiels du programme ministériel.

Dans ce discours, Crispi s'était occupé de la France à deux reprises. C'était d'abord pour justifier la nécessité des armements que l'Italie devait continuer. « A ce propos, — disait-il, — il ne faut pas oublier les efforts exceptionnels que fait la France... Quand s'arrêtera-t-elle dans cette voie? Rien ne l'indique. Où veut-elle en venir?

Nous l'ignorons... » Il ajoutait, plus loin, en parlant de l'abrogation des tarifs différentiels italiens : « Nous ne nous repentons pas de cet acte pacifique; nous voulions confirmer ainsi qu'en s'opposant à la guerre économique, le gouvernement italien était et est encore animé des meilleurs sentiments envers la République voisine. Serons-nous payés de retour sur le terrain des faits? Nous le désirons; on peut même l'espérer; mais la confiance ne peut être grande... Le 20 octobre, on a présenté au parlement français un projet de loi destiné à établir de nouveaux tarifs douaniers, si rigoureux pour les produits agricoles et certains articles industriels dont on craint la concurrence, que, si ces tarifs sont pris définitivement pour bases du régime commercial, ils mettront à la discrétion de la France tout pays qui voudra négocier avec elle, et rendront tout traité impossible... »

Sans doute les insinuations malveillantes et les jugements prématurés que l'orateur dirigeait ainsi contre nous étaient inspirés par le désir de déjouer la tactique de l'opposition qui faisait le procès de la Triple-Alliance et prêchait l'entente avec la France. Rien n'obligeait pourtant le chef du ministère à prendre aussi violemment parti. Il ne devait pas lui échapper que ses déclarations resteraient et ne contribueraient pas à ramener la confiance au delà des Alpes.

A la date fixée du 23 novembre, les élections législatives eurent lieu dans tout le royaume. Le résultat en fut conforme aux prévisions. D'après la presse officieuse, c'était une défaite écrasante pour l'opposition et un succès complet pour le ministère, dont la majorité, dans la Chambre nouvelle, ne réunirait pas moins de 395 voix sur 508.

Il y avait de l'exagération dans ce jugement. Sans doute, les radicaux avaient fait, à Milan et ailleurs, des pertes notables; ils avaient fourni la preuve qu'ils ne possédaient ni discipline ni organisation, et qu'ils étaient, par suite, incapables de lutter avantageusement contre l'armée administrative, obéissant à une ferme direction. Cependant ils avaient réussi à conquérir 52 sièges, au lieu de 30, qu'ils occupaient durant la législature antérieure. L'opposition de gauche constitutionnelle, plus éprouvée, comptait encore une trentaine d'adhérents, qui pourraient lier partie avec le petit corps de la droite indépendante.

A ces groupes, dont les effectifs réunis ne comprenaient guère plus d'une centaine de membres, les journaux officieux opposaient la masse imposante de l'armée ministérielle. Chacun des députés qu'ils y incorporaient avait effectivement accepté ou reçu le patronage administratif. Mais tous n'étaient pas animés d'idées communes. Les uns tendaient vers la gauche par leurs opinions progressistes; les autres inclinaient vers la droite conservatrice. Ils étaient d'accord avec le ministère pour vouloir la restauration des finances par des économies et le maintien de la paix; mais c'était le seul mot d'ordre sur lequel ils se fussent entendus. Dans l'intérêt de leur élection, ils n'avaient pas décliné l'appui de l'administration; à présent qu'ils étaient assurés de cinq années de vie parlementaire, nul doute qu'ils ne reprissent bientôt leur indépendance. Après peu de jours, il était facile de constater que le scrutin du 23 novembre n'avait pas sensiblement modifié les rapports des partis dans le parlement.

Le ministère avait remporté un incontestable succès et était fondé à s'en prévaloir. Cependant sa majorité, si elle était numériquement forte, semblait moins homogène

que celle dont il disposait auparavant. En dehors des questions économiques, Crispi rencontrerait peut-être, dans la nouvelle Chambre, des résistances plus sérieuses que dans l'ancienne, et il éprouverait plus de peine à contenir des éléments qui tendaient visiblement à se dissocier. De telle sorte que la victoire, où il s'était flatté de retremper son autorité, apparaissait bientôt comme ayant empiré les conditions de son gouvernement à l'intérieur.

Les circonstances n'allaient pas tarder à confirmer ce jugement.

CHAPITRE VI

CHUTE DU PREMIER MINISTÈRE CRISPI

Toast de Mgr Lavigerie (novembre 1890); lettre du cardinal Rampolla. — Démission de M. Giolitti (8 décembre). — Ouverture de la nouvelle législature (10 décembre). — Programme financier du ministère. — Chute de Crispi (31 janvier 1891). — Réception au palais Farnèse : Crispi et le comte H. de Bismarck (1er février).

1890-1891

Dans les pages qui précèdent, j'aurais dû peut-être réserver une place à un incident qui avait, durant la période électorale, ranimé les défiances entretenues contre nous dans le royaume. Je veux parler du toast porté à la marine française, dans les premiers jours de novembre (1890), par Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger et de Tunis, primat d'Afrique. Dans ce toast patriotique, bientôt suivi d'une lettre pastorale, le cardinal prêchait l'adhésion sans arrière-pensée à la République, en affirmant la certitude de n'être désavoué par aucune voix autorisée. C'était la première manifestation de la politique inaugurée, avec l'assentiment de Léon XIII, pour rallier la clientèle catholique à nos institutions et mettre fin à des mésintelligences qui se prolongeaient au désavantage commun de la France et de l'Église.

Le fait avait un égal retentissement de chaque côté des Alpes. En Italie, le nombre était grand de ceux qui se

préoccupaient de l'éventualité d'une entente entre la République française et le Saint-Siège. En dépit des garanties présentées par le caractère de notre constitution, en dépit du changement produit chez nous dans l'état des esprits par vingt années d'un régime libéral et démocratique, en dépit des considérations de salut qui nous imposent le devoir de réserver nos moyens d'action pour la défense de notre territoire et nous interdisent toute guerre de magnificence, beaucoup d'Italiens, même parmi les plus éclairés, voyaient d'un mauvais œil un rapprochement qui pouvait, à leur sens, nous conduire à donner un appui aux revendications du pouvoir temporel. Ce qu'ils redoutaient, ce n'était pas seulement le surcroît de forces qui résulterait pour nous de la suppression d'une cause permanente de discordes à l'intérieur. Avant tout, ils envisageaient le profit que la papauté, dans sa lutte contre le gouvernement royal, retirerait d'un accord avec la République française. Ils ne doutaient pas qu'on n'entretînt au Vatican l'espoir d'une réconciliation avec l'Italie, réconciliation dont la monarchie ferait les frais, et qui s'opérerait sous l'égide d'une république fédérale, où le Pape retrouverait sa capitale et ses États. N'était-ce point un signe inquiétant, le premier indice d'un complot international, que cette démonstration solennelle d'un membre du haut clergé français, proclamant qu'il n'y a pas incompatibilité de principes entre l'Église et la République ; que l'Église n'entend point identifier sa cause à celle d'une forme gouvernementale quelconque? C'est ainsi qu'on en jugeait à Rome, et c'est pourquoi l'on en prenait ombrage dès le premier jour.

Mais peut-être ne fallait-il voir dans le langage de Mgr Lavigerie qu'une manifestation personnelle ; peut-être le fougueux prélat d'Afrique avait-il dépassé les inten

tions du chef de l'Église et serait-il désavoué. Vain espoir! Le 14 novembre, le journal officieux du Vatican, le *Moniteur de Rome*, publiait le discours du cardinal en le faisant suivre des observations suivantes :

Cette parole autorisée est plus qu'un programme : c'est un événement. La France aspire franchement à la paix et à la concorde Mais personne n'avait le courage de dire la parole libératrice, cette parole qui donne, en quelque sorte, leur formule aux vœux de tout un peuple. Cette parole, la voilà enfin. L'illustre primat ne sait pas seulement sauver l'Afrique, sous l'inspiration de Léon XIII : il rend en même temps la liberté à son pays, avec la paix et l'union. Nous saluons avec joie cette grande voix qui nous vient de l'Afrique : là est le salut.

Et, comme si cette note officieuse ne paraissait pas suffisante, une lettre du cardinal secrétaire d'État, publiée dans le même temps, ne permettait aucun doute sur l'approbation donnée par le pape aux vues de l'archevêque d'Alger. — « La lettre du cardinal Rampolla, — disait le journal *l'Italie*, — n'est autre chose, au fond, qu'une adhésion sans réserve du Saint-Siège au gouvernement de la République française... L'entente entre le Saint-Siège et la République française est complète... »

La Riforma ne dissimulait ni sa colère ni ses appréhensions, et elle y donnait libre cours dans les lignes suivantes :

Le toast et la lettre pastorale du cardinal Lavigerie ont ainsi reçu la pleine ratification du Vatican... C'est toute une évolution qui vient d'être tracée par la lettre du cardinal secrétaire d'État, non seulement à l'égard des fauteurs de restauration, mais aussi dans les antiques doctrines de l'Église. C'est le pontife même à qui est due la restauration des doctrines de Thomas d'Aquin, qui se montre le plus résolu contradicteur des maximes du saint sur le régime des peuples! ..

Au milieu de tant d'incohérences, qui ne voit que l'Église n'est conséquente que pour varier ses attitudes suivant les inspirations de l'intérêt? Plus d'une fois il est arrivé que le Vatican, pour ne pas perdre son influence, a pris le parti du plus fort. Dans les premieres années de la République française, après la chute de l'empire, le Pape s'est bien gardé de faire paraître ses prédilections pour la nouvelle forme de régime politique... Mais l'opportunisme du Vatican a bien su choisir le moment pour faire profession de l'intérêt qu'il porte à *l'illustre nation* française et à la forme gouvernementale qu'elle s'est donnée... Ce serait dès lors une véritable ingratitude, de la part de nos idéalistes, de continuer les hostilités contre le Vatican, qui remie tout le vieux système politique de l'Église, pour mettre toute la hiérarchie ecclésiastique et tous ses puissants moyens à la disposition de la république universelle... La vieille formule, « le trône et l'autel », sera changée pour cette autre, « la république et l'autel »... Désormais, il est clair pour tous que la politique pontificale n'a ni foi, ni stabilité, ni principes, mais qu'elle procède en se guidant seulement sur les intérêts du moment... C'est la nécessité du moment à laquelle se réfère le cardinal Rampolla: et saint Thomas n'a plus rien à y voir, puisqu'il a passé la main à Loyola.

Cet article paraissait la veille de l'ouverture des Chambres : il marque clairement les dispositions que l'incident suscitait dans les régions officieuses; il permet aussi d'apprécier l'état d'esprit où se trouvaient alors les rédacteurs du discours de la couronne et de mesurer la portée exacte du langage tenu par le roi aux mandataires de la nation.

Convoqué pour le 10 décembre, le parlement italien, suivant l'usage, inaugurait ses travaux par une séance solennelle, où le roi venait assister pour ouvrir la nouvelle législature.

En ce qui touche la politique extérieure, le discours

royal ne laissait prévoir aucune modification dans le système suivi durant les années antérieures : l'Italie demeurerait « fidèle à ses alliances, cordiale dans ses amitiés, sincère dans son désir d'améliorer toujours ses relations avec les puissances ». — Le paragraphe relatif aux entreprises africaines était rédigé en vue de calmer les inquiétudes de ceux qui craignaient les entraînements et les surprises des aventures coloniales : l'œuvre de conquête était accomplie; il ne restait plus qu'à délimiter, « d'accord avec les gouvernements amis, » les zones acquises à l'influence italienne. — En abordant la politique religieuse, on avait cru devoir hausser le ton : « Gardien jaloux des droits de tous, — disait le roi, — j'ai garanti ceux de la religion de mes pères, sans offense à la liberté des autres cultes et avec le plus ample respect pour cette liberté de conscience qui est le premier titre d'honneur de notre époque. Je ne permettrai pas que, pour des fins politiques et au nom de cette même religion, on porte atteinte à mon autorité souveraine. » Tous comprenaient qu'il y avait là une réponse aux manifestes du Vatican; beaucoup critiquaient le gouvernement de trop montrer ses préoccupations et de grossir ainsi le danger.

Somme toute, le discours de la couronne ne faisait que confirmer les prévisions générales, en établissant que le gouvernement était résolu à persévérer dans sa politique et à demander aux contribuables les moyens d'en soutenir les lourdes charges. Il y avait cependant un fait que les élections avaient mis en pleine lumière : c'est que la nation s'était prononcée impérieusement pour un système impliquant des économies et des dégrèvements d'impôts. Aussi, dans tous les partis, relevait-on la contradiction qui semblait exister entre le sentiment

national et le programme financier du gouvernement. Dans ce programme, il était bien question d'économies à réaliser sur les services publics; mais on y parlait aussi de « remaniements des impôts actuels ». Le sens de ces derniers mots ne faisait doute pour personne : il s'agissait évidemment de rehaussement de taxes, suivant une méthode dont une première application venait d'être faite à la propriété bâtie.

Les préoccupations avaient été éveillées déjà par un incident qui avait précédé de vingt-quatre heures l'ouverture de la session. On avait appris, non sans surprise, que le ministre du Trésor, M. Giolitti, venait de se démettre et qu'il était remplacé par M. Grimaldi. Le ministre démissionnaire avait dû se séparer de ses collègues, parce qu'il ne voulait pas renoncer à son programme d'économies. On se rappelait aussi que son successeur avait quitté le ministère, deux années auparavant, sur l'échec d'une proposition tendant à l'établissement de nouvelles taxes, et que, depuis lors, il avait exprimé souvent l'avis qu'une augmentation d'impôts était la condition nécessaire de l'équilibre budgétaire. Toutes ces observations contribuaient à provoquer dans l'opinion publique un mouvement d'inquiétude et de défaveur.

Crispi ne négligeait rien pour conjurer immédiatement le danger. Il réunissait ses partisans en une séance extraparlementaire et leur affirmait son intention de réaliser les économies réclamées par le pays. M. Grimaldi venait à la rescousse, et se disait converti au nouvel évangile du cabinet, ajoutant que, renversé une fois pour des impôts, il ne pourrait plus l'être désormais que pour des économies.

Ces assurances prévenaient un éclat; mais la confiance n'était plus entière. Les membres de la majorité compre-

naient que le pays n'était pas au bout des sacrifices nécessaires à « la grande politique ». Aussi beaucoup d'entre eux montraient-ils déjà des velléités d'indépendance, qui allaient bientôt se traduire par des actes.

Le 19 décembre, la Chambre des députés était appelée à élire, au scrutin de liste, les membres de la commission du budget : les candidats proposés par le ministère n'obtenaient que 212 voix sur 410 votes exprimés.

Le surlendemain, la Chambre discutait une interpellation d'Imbriani, sur les crises récentes, qui avaient écarté du cabinet MM. Seismit-Doda, ministre des finances, et Giolitti, ministre du trésor. Les débats s'élargissaient bientôt par l'intervention de Seismit-Doda lui-même, affirmant que des motifs de politique extérieure avaient seul motivé sa démission, et exprimant « l'espoir qu'un jour on pourrait obtenir satisfaction des humiliations subies par l'Italie sous le gouvernement de M. Crispi » L'orateur faisait ainsi allusion à des incidents qui avaient, durant l'automne, excité l'opinion contre l'Autriche.

Ainsi pris à partie, le président du conseil déclarait qu'il ne resterait pas une minute de plus au pouvoir, si la Chambre ne lui donnait une preuve immédiate de confiance. La motion réclamée par lui n'était votée que par 271 voix. Beaucoup de ses anciens partisans s'étaient abstenus de prendre part au scrutin.

Plus de doute : la majorité se désagrégeait. Il faudrait à son chef la plus prudente habileté pour prévenir, entre les oppositions diverses et les groupes flottants, une coalition qui pourrait, à l'occasion, engager contre l'armée ministérielle une lutte victorieuse.

Après la trêve imposée par les fêtes de Noël et de la

nouvelle année, d'autres incidents confirmaient que Crispi n'avait plus à compter sur la docilité ni sur la discipline de ses partisans.

Le jour même de la reprise de la session, il saisissait la Chambre des députés d'un projet de loi destiné, dans une pensée d'économies et de centralisation, à réduire le nombre des préfectures et des sous-préfectures. Ce projet, qui menaçait beaucoup d'intérêts provinciaux, recevait naturellement un accueil assez froid La commission élue pour en examiner les dispositions était composée, pour les deux tiers, de membres résolus à repousser la réforme proposée.

Dans la même séance, contrairement aux vues de Crispi, la Chambre prenait en considération un projet ayant pour objet de remplacer, dans les élections législatives, le scrutin de liste par le vote uninominal; la commission élue pour en étudier les prescriptions comprenait une majorité favorable au projet

Ainsi le ministère subissait consécutivement deux échecs indéniables. Son autorité s'en trouvait diminuée dans une mesure qui allait s'accroître encore, les représentants du pays devant rencontrer bientôt de nouvelles occasions de faire acte d'indépendance.

Les dispositions du parlement n'étaient pas améliorées par l'exposé financier, qui était présenté, le 28 janvier 1891, par Grimaldi. On y avouait, pour l'exercice clos, un déficit de plus de 74 millions de lire, et, pour l'exercice courant, un déficit probable de 45 millions. Pour couvrir les dépenses faites et équilibrer les budgets suivants, on proposait l'aliénation des titres de rente affectés au service des pensions, des économies pour une dizaine de millions et des remaniements d'impôts

destinés à augmenter les recettes de près de 34 millions.

Tel était, dans son ensemble, le plan financier du gouvernement. Si atténuées qu'en fussent les teintes, le tableau n'en était pas moins des plus sombres. Le fait certain était que le déficit allait croissant depuis quelques années, et que rien ne permettait d'en prévoir le terme, les dépenses maintenues, notamment sur les budgets de la guerre et de la marine, excédant de beaucoup les recettes prévues. Aliéner les rentes des pensions, c'était un expédient, un moyen de fils prodigue, qui ajouterait pour l'avenir une nouvelle charge aux dépenses normales, puisqu'il faudrait désormais grever les budgets d'une somme correspondant au produit des titres aliénés. Les économies consenties étant notoirement insuffisantes, c'était donc à des impôts nouveaux qu'il faudrait recourir, impôts qui contribueraient à diminuer l'activité de la consommation et de la production nationales, et dont le poids serait d'autant plus lourd. D'après ces indications succinctes, on peut juger de l'humeur que la politique financière du cabinet soulevait dans une Chambre récemment élue sur le mot d'ordre général : des économies, pas d'impôts nouveaux!

En un pareil état de choses, le premier incident venu devait provoquer une rupture.

Un moment, on crut que l'occasion en allait être fournie par le projet de loi relatif aux préfectures. Au début de la séance du 29 janvier, M. Fortis, l'ancien sous-secrétaire d'État de Crispi à l'intérieur, proposait l'ajournement des débats, « pour donner au gouvernement le temps de mieux étudier une réforme plus complète des entités administratives ». Le président du conseil s'y opposait résolument, en posant la question de confiance. Mise aux

voix, la motion de M. Fortis était repoussée, sur appel nominal, par 192 voix contre 112. La majorité ministérielle se trouvait ainsi réduite à 80 voix.

Le même jour, le gouvernement demandait l'urgence pour un autre projet de loi (loi de cadenas) autorisant une majoration des taxes douanières appliquées à l'importation des alcools et des huiles lourdes. Approuvé par la commission du budget, le projet venait à l'ordre du jour du lendemain, 30 janvier. Le chef du cabinet se croyait si sûr d'en obtenir le vote immédiat, qu'il avait fait convoquer le Sénat pour l'en saisir dans la soirée même, et qu'il avait déjà prescrit au service des douanes la perception des droits nouveaux. Mais, contre son attente, une opposition se manifestait des deux côtés de la Chambre; la discussion devait être renvoyée à la séance suivante, après un discours de Bonghi, qui mettait en cause la politique générale de Crispi, en lui imputant toute la responsabilité des embarras économiques et financiers.

Le 31 janvier, le débat reprenait au point où il avait été laissé la veille. Dès les premiers moments, on pouvait constater que les conseils de la nuit n'avaient pas calmé les esprits. Une bataille décisive allait évidemment se livrer.

Après les premières passes soutenues par son collègue des finances, Crispi se décidait à donner de sa personne, pour défendre sa politique. Débité d'une voix lente et calme, son exorde ne laissait rien prévoir des violences dont il ménageait la surprise. Il commençait par énumérer les économies réalisées depuis trois mois, pour assurer l'application de son programme de Turin. Mais bientôt, rappelant les critiques dirigées contre son admi-

nistration, il s'écriait : « Il me serait facile de répondre à ce que disait hier l'honorable Bonghi, et de démontrer que les finances de la droite n'ont pas été meilleures que les nôtres. Mais je ne le ferai pas, à cause du respect qu'on doit aux tombes. Je dirai seulement que la politique suivie jusqu'en 1876 était bien différente de celle qui se fait maintenant : elle était alors servile à l'extérieur... »

Fermement accentués, ces derniers mots provoquaient dans l'assemblée un mouvement de stupeur, bientôt suivi d'une explosion de rumeurs indignées. En présence d'une telle injure au cabinet Minghetti, dont il avait fait partie jadis, le ministre des travaux publics, Finali, quittait brusquement la salle, aux applaudissements de tous. Le tumulte augmentait en se prolongeant. Les épithètes les plus vives se croisaient à l'adresse de l'orateur, qui demeurait muet, impassible sous la tempête. Parmi les plus émus on remarquait M. di Rudinì, le chef reconnu de la droite, qui s'était, à ce qu'on disait, rencontré le matin même avec le président du conseil pour lui poser les conditions de son parti. A ce moment, la figure empourprée et le poing tendu, le marquis proférait des objurgations, qui se perdaient dans le brouhaha général. La droite frémissante l'appuyait de ses clameurs. Entre le premier ministre et ce côté de la Chambre, la rupture était faite.

Quant à la gauche gouvernementale, elle restait silencieuse, spectatrice réservée de ce déchaînement furieux. Avait-elle compris que les provocations imprévues de son chef tendaient à écarter violemment la droite, pour rassembler les groupes avancés et, par un mouvement hardi, reformer une armée sur le champ de bataille? L'hypothèse ne lui avait probablement pas échappé;

mais sa défiance persistait et son attitude indiquait nettement qu'elle n'entendait pas se prêter à la manœuvre.

Après avoir, de ses mains, disloqué ses jeunes troupes, Crispi demeurait seul. Sa défaite était consommée. En vain cherchait-il à réparer son erreur par des explications embarrassées; ses paroles demeuraient sans effet.

Peut-être les dispositions des esprits se seraient-elles modifiées, si le vote avait pu être différé; beaucoup de libéraux auraient reculé devant une crise qui risquait de ramener la droite au pouvoir. Mais les adversaires du cabinet comprenaient l'intérêt de hâter le dénouement. Bonghi et les autres orateurs inscrits renonçaient à la parole. Pressé de lever la séance, le président, M. Biancheri, déclarait qu'il fallait en finir, dussent les débats se prolonger toute la nuit. C'est dans ces conditions que la Chambre était appelée à se prononcer sur l'ordre du jour proposé par M. Villa et dont voici le texte :

« La Chambre, après avoir entendu les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Le vote avait lieu au milieu d'un silence solennel. Crispi y assistait, le front haut, les bras croisés, sans qu'un signe trahît son émotion intime. On n'entendait que le bruit des *sì* et des *no*, qui alternaient à l'appel des noms. Chacun des assistants ressentait quelque chose de cette angoisse qui étreint le cœur à la fin d'un procès où la vie d'un homme est en jeu.

Enfin le résultat était proclamé : sur 316 votants, 123 s'étaient prononcés *pour* et 186 *contre*.

Le ministère avait vécu.

Crispi priait la Chambre de suspendre ses travaux, annonçant qu'après le vote émis, il devait prendre les ordres du roi.

On a longtemps discuté et l'on discute encore sur les motifs qui avaient déterminé l'attitude du ministre, durant cette fameuse séance du 31 janvier 1891. Un mouvement de colère irréfléchie lui avait-il inspiré la sortie qui avait déchaîné l'orage? Devait-on, au contraire, y voir une violence préméditée, soit en vue de rompre avec la droite, soit en vue d'échapper, par une retraite volontaire, à un désastre qui se serait imposé plus tard dans des conditions plus défavorables? La réponse à ces questions est fournie, ce semble, par l'observation attentive des rapports entretenus précédemment entre le ministère et les partis.

Durant les derniers mois de son administration, Crispi s'était manifestement écarté de la gauche, avec laquelle il avait combattu longtemps et dont il était devenu le chef. Son attitude, durant la période électorale, avait paru confirmer son évolution et décidé les représentants autorisés de la droite à se rallier à son programme. Les membres de la « Fédération Cavour » s'y étaient laissé gagner également, comme il résultait d'une brochure publiée par le marquis Alfieri sous le titre : *l'Italie se ravise*. Pour sceller le pacte, la droite avait la prétention d'être représentée dans les conseils du gouvernement ou d'obtenir d'autres garanties. Mais Crispi se réservait et cherchait à gagner du temps, par crainte d'aliéner sa liberté.

Cet état de choses ne pouvait indéfiniment se prolonger.

Dans la matinée du 31 janvier, M. Rudini s'était décidé à en conférer avec le président du conseil. Que s'est-il passé dans cette entrevue? On l'ignore. Mais Crispi a fait, plus tard, entendre que la droite lui avait posé des conditions qu'il n'aurait pu accepter sans renier ses méthodes, sans compromettre son autorité. Après cette conférence, il se décidait à brusquer les choses, en

essayant, par une vive attaque, de réduire la droite à l'impuissance et de renouer les liens brisés avec la gauche. Sa manœuvre échouait devant la résistance de l'une et la réserve de l'autre. Abandonné de tous, il n'avait plus qu'à se rendre.

Par une coïncidence curieuse, le traditionnel *ricevimento*, auquel chaque ambassadeur est tenu dans l'année de son installation, avait lieu, au palais Farnèse, le lendemain même de la chute du cabinet.

A l'origine, les réceptions de ce genre n'avaient d'autre but que la présentation au nouveau diplomate des personnes ayant rang à la cour et dans la haute administration; depuis quelques années, elles étaient devenues le prétexte d'une fête, dont on s'appliquait à rehausser l'éclat; c'était une affaire de décorum, qui n'était pas sans importance pour la situation de l'agent.

Rien n'avait donc été ménagé pour assurer le succès de la soirée du 1er février 1891. La grande galerie, avec ses fresques des Caraches, les vastes salons, avec leurs somptueux gobelins, fournissaient le cadre le plus favorable. Peu après dix heures, une foule élégante avait peine à y circuler; toute la société romaine s'y était donné rendez-vous, témoignant du plus courtois empressement à venir saluer l'ambassadeur et l'ambassadrice.

Un des premiers à donner l'exemple était Crispi, qui restait, bien que démissionnaire, chargé jusqu'à nouvel ordre de la direction des affaires. Il avait tenu à apporter ses compliments au représentant de la France, comme pour protester de ses dispositions jusqu'à la dernière heure. Il allait et venait, de belle humeur, opposant la sérénité de l'homme fort à des condoléances dont sa

philosophie tenait le compte dû. On devine les regards attentifs qui le suivaient au passage.

L'entrée d'un autre personnage ne tardait pas à faire aussi sensation. La fête venait de commencer, quand on m'annonçait que le comte Herbert de Bismarck, arrivé depuis la veille à Rome, y assisterait volontiers. Je répondais naturellement que, s'il voulait y paraître, il devait être certain qu'un accueil courtois lui serait réservé. Vers onze heures, le comte Herbert entrait et se faisait présenter par le ministre de Bavière. Inutile d'insister sur les commentaires que suscitait sa présence inattendue. Peu de temps après son arrivée, il rejoignait Crispi et entamait avec lui un long colloque. La foule respectueuse faisait cercle à distance.

Bismarck et Crispi! J'avais peine aussi à détacher d'eux mes regards, songeant à l'ironie de l'histoire, qui les rapprochait à cette heure dans la maison de France.

CHAPITRE VII

PREMIER MINISTÈRE RUDINI

Ministère Rudini (9 février 1891). — Mort à Rome du prince Napoléon (17 mars); ses idées sur la situation de l'Italie. — Manifeste du nouveau ministère (14 février). — Nos relations commerciales avec l'Italie.

Février-mars 1891.

Le roi se décida bientôt à accepter la démission du cabinet présidé par Crispi. Le 9 février 1891, un ministère de concentration était constitué par le marquis di Rudini, qui retenait les affaires étrangères avec la présidence du conseil, en s'entourant de collègues choisis dans la droite et dans la gauche modérée. Le portefeuille de l'intérieur était confié à Nicotera; un autre homme de la gauche, le comte d'Arco, était nommé sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères. Ainsi composée, la nouvelle administration représentait bien la coalition victorieuse dans la journée du 31 janvier. De même qu'on avait dit « le ministère Crispi », de même on allait dire « le ministère Rudini-Nicotera » : la réunion de ces deux noms caractérisait la combinaison formée par le rapprochement des éléments modérés de la droite et de la gauche.

Le groupe piémontais n'y était pas représenté. On disait bien que des démarches pressantes avaient été tentées pour faire accepter un portefeuille à M. Saracco,

dont l'adhésion eût entraîné celle des quarante ou cinquante représentants libéraux du Piémont. Mais ces démarches n'avaient pu aboutir, en présence des prétentions inconciliables de MM. Saracco et Nicotera, qui tous deux entendaient se réserver la direction des affaires intérieures. La préférence avait été donnée au dernier, qui représentait le groupe des libéraux du sud, groupe plus avancé et numériquement plus fort.

Jouissant du prestige acquis dans les luttes révolutionnaires, depuis longtemps député de Salerne, Nicotera exerçait une grande influence en Napolitaine; il avait passé déjà au ministère de l'intérieur, où il avait fait preuve d'une souplesse et d'une fertilité de ressources, qui le faisaient considérer, notamment en matière électorale, comme une émule de Crispi.

La « défiante expectative » du groupe piémontais constituait, pour le nouveau cabinet, une cause de faiblesse, qui s'ajoutait à un défaut originel d'homogénéité. Aussi se demandait-on, dès les premiers jours, s'il aurait la force nécessaire pour mener à bien une tâche qui semblait exiger l'action d'une majorité compacte sous une direction unique.

La situation, dont M. di Rudini héritait, était des plus embarrassées et des plus difficiles. Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt le jugement qu'en portait alors un témoin aussi clairvoyant que favorablement disposé pour l'Italie.

Je veux parler du prince Jérôme Napoléon, qui se trouvait depuis quelques semaines à Rome, où il se proposait de finir l'hiver. Comme un simple touriste, il avait pris pension dans un des hôtels de la ville. Il allait souvent au Quirinal, pour causer avec le roi, son beau-frère; mais il ne paraissait dans aucune solennité officielle. Il

voyait les princes Bonaparte, fréquentait quelques salons et se montrait très accueillant pour ceux de nos compatriotes qui demandaient à lui être présentés ou qui avaient avec lui des relations antérieures. Avec l'un d'eux il revenait volontiers sur la crise économique et financière du royaume, dont il se montrait préoccupé.

A son avis, c'était plus qu'un malaise passager : c'était un mal profond et grave. La cause en était exclusivement dans la politique suivie durant les dernières années, dans une tendance à la mégalomanie, que Crispi avait imprudemment développée. Quand le gouvernement italien s'était engagé dans la Triple-Alliance, il y avait été poussé par des inquiétudes qui n'étaient pas sans quelque apparence de raison, et par le mirage de garanties de sécurité qui devaient lui être concédées gratuitement. En réalité, il ne faisait, sans s'en rendre compte, que céder aux suggestions de Bismarck, qui voulait entourer la France d'un cercle de fer et se servir de l'Italie pour une guerre préméditée et jugée dès lors certaine. Tant que Depretis avait vécu, le dommage n'avait pas été grand ; avec sa prudente finesse, avec le sentiment des forces et des vrais intérêts de son pays, le vieux ministre avait su résister aux entraînements, maintenir l'Italie en bons rapports avec tous ses voisins, entretenir avec eux des relations commerciales et régler dans une sage mesure l'emploi des ressources nationales. Aussi n'était-ce pas l'allié qui convenait à Bismarck. Ce que voulait le chancelier, c'était un premier ministre italien qui se prêtât, par tempérament, au rôle de provocateur ; qui, par ses menées et son agitation, poussât la France à prendre l'initiative d'une sommation ou d'une rupture. En d'autres termes, on entendait reprendre contre la France un plan analogue à celui de Plombières, qui avait réussi jadis contre l'Au-

triche. De même qu'en 1859, l'Autriche avait été amenée par les manœuvres de Cavour à sommer le Piémont de désarmer, de même la France se laisserait, — on l'espérait du moins, — pousser à une semblable imprudence par les menées d'un ministre italien bien inspiré. Crispi avait été l'homme désigné pour cette tâche. Aussi les encouragements ne lui avaient-ils pas manqué de Berlin, à partir du jour où il avait pris la direction des affaires italiennes. De son côté, il ne s'était pas épargné pour atteindre le but. Campagnes de presse, récriminations aigres, rupture des négociations commerciales, armements, accentuation du caractère menaçant de la ligue avec les puissances centrales : il avait tout mis en œuvre pour faire sortir la France d'elle-même et provoquer la guerre. N'était-ce pas le seul résultat qui pût justifier sa méthode et en couvrir les témérités? Heureusement, la France, éclairée par les épreuves passées, ne s'était pas laissé émouvoir. A toutes les provocations elle avait opposé un calme imperturbable. Puis Bismarck était tombé. L'Allemagne s'était engagée dans une série de réformes intérieures, qui impliquaient une prolongation de la paix européenne. Crispi s'était vu alors privé des encouragements qui avaient d'abord précipité son action. Il avait dû renoncer à l'espoir de la conflagration prochaine, qu'il considérait comme un dénouement nécessaire, comme un moyen de liquidation générale. Ainsi l'Italie en était pour les frais d'une politique de casse-cou, qui l'avait condamnée à des efforts excessifs et réduite à la détresse où elle se trouvait. Sa situation économique ne pouvait plus empirer. Des économies de détails seraient impuissantes à enrayer le déficit budgétaire. Les ressources disponibles étaient réalisées, les expédients épuisés, des emprunts difficiles, de nouveaux impôts impossibles. A d'aussi grands maux,

il faudrait de grands remèdes. Les successeurs de Crispi en comprendraient-ils la nécessité, et pourraient-ils en imposer l'application? Il n'y avait que trop de motifs d'en douter.

Telles étaient les réflexions que le prince Napoléon développait avec une vivacité de langage et une sincérité expansive dont ses auditeurs étaient fortement impressionnés (1). Tout en faisant la part des erreurs possibles d'un esprit original, mais mal pondéré, nul ne pouvait lui refuser la sûreté du coup d'œil ni l'expérience des choses d'Italie. Son jugement confirmait les conclusions que suggérait généralement l'étude de l'état économique du royaume et dont les amis du ministère déchu étaient seuls à méconnaître la justesse : c'est que le gouvernement italien devait être amené, par le souci même de ses intérêts vitaux, à un changement radical de système.

Les observations qui précèdent, et dont la substance était rapportée dans les cercles romains, devaient former comme le testament politique du prince Napoléon à l'égard de l'Italie. Le 17 mars, après une courte maladie, il mourait à l'hôtel où il était descendu, assisté de la princesse Clotilde, sa femme, du roi et de la reine d'Italie. Jusqu'à son dernier souffle, il avait résisté à toutes les instances

(1) Les mêmes préoccupations se retrouvent dans la lettre suivante que le prince adressait à M. Emile Ollivier vers la même époque :

Rome, hôtel de Russie, 8 janvier 1891.

Mon cher Ollivier. Je suis venu ici finir l'hiver. Je regrette la Rivière. Sans doute ce que je vois ici est intéressant, mais c'est triste, écœurant. L'Italie va aussi mal que possible. Serons-nous, ses amis comme moi, forcés de demander pardon à Dieu et aux hommes ?...

Votre affectionné et ancien ami,

NAPOLÉON.

Voyez : l'*Inauguration de l'empire libéral*, par M. Emile OLLIVIER, *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1900.

faites pour le rapprocher de son fils aîné, le prince Victor, qui avait méconnu l'autorité paternelle, pour se poser en prétendant.

Deux jours après, ses obsèques étaient célébrées à Rome, conformément au programme arrêté par le roi. Le grand maître des cérémonies de la cour s'était borné à en indiquer l'heure au doyen du corps diplomatique par un simple avis qui n'avait pas le caractère d'une convocation. Tous les chefs de missions étrangères y assistaient néanmoins, à une exception près. La situation dans laquelle le prince Napoléon s'était placé vis-à-vis du gouvernement français, m'avait empêché d'y paraître : l'ambassadeur de la République n'avait pas sa place dans le cortège d'un prince exilé (1), à la suite du prétendant qui conduisait le deuil.

Les motifs de ma réserve étaient compris par le roi Humbert, qui savait que nous ne restions pas indifférents au deuil de la famille royale et plus particulièrement de S. A. Mme la princesse Clotilde. Dans une audience particulière, je m'étais fait près de Sa Majesté l'interprète du président et du gouvernement de la République, témoignant ainsi de notre empressement à évoquer, en cette triste circonstance, un glorieux passé, dont le souvenir n'était pas moins en honneur parmi nous que de l'autre côté des Alpes.

Mon abstention était jugée avec moins d'indulgence par quelques membres de la famille Bonaparte, qui m'en gardèrent longtemps rigueur. Quelques mois plus tard,

(1) Le prince Napoléon et son fils Victor avaient dû quitter la France après la promulgation de la loi du 22 juin 1886, qui interdit le territoire de la République aux chefs des familles ayant régné sur la France et à leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture

la princesse Julie, une des petites-filles de Lucien, s'en plaignait encore à mon collègue d'Allemagne.

— Comment avez-vous pu supposer, répliquait le comte de Solms, que l'ambassadeur de la République prît sur lui d'assister aux obsèques du défunt?

— C'était un prince français, un Napoléon!

— Oui, mais aussi un prétendant exilé!

— Alors, c'est le gouvernement qui aurait interdit à son ambassadeur? ..

— Je n'en sais rien; mais j'en suis sûr.

J'ai dû à ce plaidoyer de mon collègue d'Allemagne de rentrer en grâce près d'une aimable femme, qui savait, par une exquise bienveillance, doubler le charme d'un esprit vif et très orné.

Le nouveau ministère italien n'était pas loin de partager les vues du prince Napoléon sur la gravité de la crise et sur la nécessité d'y remédier sans retard par une cure énergique. C'était, du moins, l'impression produite par le manifeste dont il donnait lecture à la Chambre des députés, le 14 février, à la reprise de la session.

Comme on s'y attendait, tout son programme était subordonné, pour l'intérieur, à la question financière : « Nous acceptons votre drapeau, — disait tout d'abord le président du conseil, — celui des économies; avec lui et par lui nous lutterons, nous tomberons ou nous vaincrons. » Le cabinet prenait l'engagement d'assurer, sans nouvelles charges pour les contribuables, l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Rien de nouveau, d'ailleurs, dans ces promesses. Crispi en avait fait entendre d'aussi rassurantes dans son discours de Florence, avant les élections, et il avait été amené par la force des choses à s'en départir dès les premiers jours de la session. Mais

ses successeurs, éclairés par la leçon du 31 janvier, affirmaient la résolution d'y rester fidèles, annonçant déjà leur intention de toucher « d'une main prudente, mais résolue, à tous les budgets, y compris ceux de la guerre et de la marine. » Aussi se croyaient-ils fondés à couronner leur exposé par cette déclaration réconfortante : « L'Italie traverse, il est vrai, un moment difficile à raison de la détresse actuelle de ses finances et du malaise de sa situation économique ; mais nous nous relèverons, et *plus tôt qu'on ne le croit*... »

Ces derniers mots décidaient du succès. Jusque-là, la parole du premier ministre avait retenti au milieu du silence quelque peu sceptique de l'assemblée. Un mouvement de détente se produisait alors. La Chambre était gagnée par la confiance de l'orateur, ou, du moins, se montrait disposée à lui ouvrir le crédit nécessaire au succès de la tâche difficile où il engageait virilement sa responsabilité.

En ce qui concerne la politique extérieure, M. di Rudinì ne formulait aucun programme nouveau ; mais il affirmait, avec une netteté inaccoutumée, sa volonté de se fixer pour but le maintien de la paix : « Notre politique, — disait-il, — sera simple, franche, sans arrière-pensée, comme il convient à un pays qui veut réellement la paix... Nous montrerons à tous, par notre attitude, que nous n'avons aucune intention agressive... Par notre conduite pondérée et sereine, nous réussirons, — nous en sommes convaincus, — à inspirer cette confiance que nous avons le sentiment de mériter. »

Les amis du précédent ministère affectaient de ne voir, dans cet exposé, que la confirmation de la politique suivie depuis quatre ans. Mais personne ne s'y trompait. Les partisans du nouveau régime n'hésitaient pas à signaler

une opposition marquée entre la politique « simple, franche et sans arrière-pensée », entre « la conduite pondérée et sereine », que M. di Rudini se proposait de suivre, et les procédés qui caractérisaient la méthode gouvernementale de son prédécesseur.

Quant à la Triple-Alliance, la déclaration ministérielle n'y consacrait qu'une phrase : « Nous conserverons à nos alliances une fidélité sûre et solide. » Nous ne pouvions espérer ni plus ni moins. Du moment que les pactes souscrits étaient encore en vigueur, il était naturel et correct que le gouvernement affirmât sa volonté d'en exécuter loyalement les engagements. Mais il ne disait rien de l'avenir et se ménageait ainsi la liberté de ses résolutions pour l'échéance de 1892.

La France se trouvait implicitement visée dans tous les paragraphes consacrés, dans le manifeste, au développement du programme extérieur. C'était évidemment aux relations de l'Italie avec la France que le ministère italien se référait, quand il proclamait son intention de suivre une politique simple, franche et sans arrière-pensée, de montrer à tous qu'il n'avait aucune intention agressive. Mais il avait tenu à faire plus, en marquant par une mention spéciale ses dispositions à notre égard : « Et puisque, — disait-il, — on a voulu, à tort, au sujet de nos relations avec la France, soulever des doutes, des soupçons et des défiances, nous nous efforcerons d'éliminer toute fausse appréciation. » On ne pouvait affirmer en de meilleurs termes l'esprit nouveau dont l'administration italienne s'inspirerait à notre égard.

Après cela, personne ne doutait que M. Rudini ne se proposât réellement de rétablir avec la France des rapports de confiance. C'était l'un des buts essentiels qu'il assignait à ses efforts. Il n'était pas sans se rendre compte

des difficultés qu'il aurait à surmonter pour y parvenir, de celles qui provenaient notamment de l'accession de l'Italie aux alliances allemandes; mais il ne désespérait pas d'en triompher, parce qu'il était bien résolu, — disait-il, — d'accord avec la nation, à ne faire de la *Triplice* qu'une arme défensive et une garantie de paix.

Quant à la durée du pacte avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, le chef du nouveau cabinet italien avait pris soin, comme on l'a déjà vu, de n'en rien dire dans sa déclaration aux Chambres. Dans ses conversations avec l'ambassadeur de la République, il ne se laissait pas non plus entraîner au delà du présent : « Ne parlons pas de l'avenir, — se plaisait-il à répéter, — et laissons faire le temps. Notre tâche immédiate doit être de *changer l'ambiant*. C'en est assez pour occuper une année, et c'est à quoi nous nous appliquerons en toute sincérité. »

Si M. Rudini s'abstenait, par une réserve bien explicable, de manifester ses intentions relativement à la prolongation de la *Triplice*, divers motifs permettaient de supposer qu'il était, au fond, d'accord avec ceux qui désiraient, à l'échéance, rendre à l'Italie sa complète liberté d'action. N'avait-il pas accepté, à la Consulta, la collaboration du comte d'Arco, qui siégeait dans les rangs de la gauche et partageait ouvertement les vues de ce groupe, en ce qui concernait le rétablissement de l'entente avec la France. Personne n'avait oublié certain discours prononcé par M. d'Arco durant la période électorale, et dans lequel se trouvait le passage suivant :

« Puisque la Triple-Alliance a été stipulée, c'est un devoir d'honneur, pour un pays sérieux et honnête, d'en respecter loyalement les engagements... Mais M. Crispi, qui ne l'a pas faite, a voulu du moins y imprimer en quelque sorte le sceau

de sa personnalité; et il y est parvenu, en en exagérant le caractère et en en altérant le ton, de manière à faire converger sur nous, plus que sur les deux autres alliés, la haine des pays qui se croient menacés ou lésés par la Triple-Alliance, de manière aussi à la rendre antipathique à une partie du peuple italien...

Ce discours, accentué par des déclarations subséquentes, faisait classer le comte d'Arco parmi les hommes d'État qui désiraient libérer le pays d'un système compromettant et ruineux. Il était permis de croire que les vues du président du conseil concordaient sur ce point avec celles de l'homme qu'il avait choisi comme second dans la direction des affaires extérieures.

L'accession de l'Italie aux alliances allemandes n'était pas jugée moins sévèrement par certains membres du nouveau cabinet. Dans une étude intitulée *lo stato italiano*, M. Ferraris, ministre de la justice, avait été jusqu'à écrire : « D'une alliance conclue avec l'Allemagne, sous forme de garantie territoriale, l'Italie pouvait retirer une utilité problématique et lointaine; mais, en ce qui concernait la France, c'était lui faire offense dans ses affections et la blesser dans ses espérances. »

Enfin on venait d'entendre M. di Rudini proclamer la résolution de diminuer les budgets de la guerre et de la marine; on savait qu'il étudiait, avec MM. Colombo et Luzzatti, ministres des finances et du trésor, une grande opération de crédit, pour le succès de laquelle le concours financier de la France devait être très utile, pour ne pas dire nécessaire. Il y avait là encore des motifs dont il était permis de tenir compte, pour supposer au nouveau cabinet l'intention d'éliminer au moment voulu, sans secousse ni rupture, les obstacles qui s'opposaient plus particulièrement à l'application d'un programme impliquant

des économies à l'intérieur et le rétablissement de l'entente avec la France au dehors. Aussi ne pouvions-nous qu'être disposés à seconder de notre mieux ses efforts pour changer l'atmosphère, rétablir la confiance entre les populations respectives et préparer les éléments d'un accord pour l'année suivante, qui, marquant l'échéance de nos traités de commerce et de la Triple-Alliance, devait fournir aux deux États latins une occasion naturelle de se rapprocher sur le terrain économique et financier.

La première question, dont l'examen s'imposait, soulevait malheureusement des difficultés et donnait lieu à des malentendus, qui risquaient d'ébranler les bonnes dispositions de la première heure.

En prenant la direction des affaires, M. Rudini s'était trouvé en présence d'une situation financière qui l'avait confirmé dans la pensée de faire, à bref délai, appel au crédit étranger. Il s'agissait de donner suite à un projet déjà étudié par Grimaldi et ayant pour objet l'émission au dehors d'une première série d'obligations de chemin de fer, dont la création avait été autorisée par une loi du 2 juillet précédent. D'après les hommes compétents, l'opération n'avait chance de succès que si nos banques consentaient à s'interposer pour assurer aux nouveaux titres l'admission à la cote officielle de nos Bourses.

Depuis quatre années déjà, nos grands établissements de crédit et notamment la maison Rothschild s'interdisaient systématiquement toute opération nouvelle avec l'Italie. Consentiraient-ils à se départir de leur abstention à présent que les affaires du royaume étaient dirigées par un ministère nouveau, dont le programme impliquait la paix, les économies et le rapprochement avec la France? Les arguments à faire valoir pour les y décider ne fai-

saient pas défaut. C'était l'attitude du précédent cabinet qui avait suscité les méfiances et provoqué la fermeture des marchés français; mais la politique de mésintelligence avait cessé avec lui. On connaissait assez les membres du gouvernement actuel pour savoir qu'ils n'accepteraient pas le rôle d'agents provocateurs. Leurs déclarations devant les Chambres attestaient leur intention de renouer avec la France une entente cordiale. Il fallait que, de son côté, la France fît quelque chose pour seconder les efforts poursuivis à Rome. En prêtant son concours à l'opération projetée, la finance parisienne témoignerait d'une confiance qui serait contagieuse. Et le cabinet italien en retirerait lui-même, au regard de l'opinion, un surcroît de force pour achever, au mieux des intérêts respectifs, l'évolution commencée.

Tel était le sens des considérations que des intermédiaires autorisés exposaient à nos financiers, pour pressentir leurs dispositions.

Ceux-ci ne pouvaient s'empêcher d'objecter qu'il serait prématuré de faire appel au concours effectif de nos banques. La clientèle française, maintenue depuis deux années en défiance contre l'Italie, ne comprendrait pas leur évolution hâtive et ne les suivrait pas. Aucune opération ne serait possible, avant qu'un changement se fût manifestement produit dans les rapports des deux gouvernements. Jusqu'alors il n'y avait eu que de bonnes paroles prononcées à Rome : ce n'était pas assez. Personne assurément ne mettait en doute les dispositions manifestées par les membres du nouveau cabinet; chacun s'attendait à ce que le gouvernement de la République y répondît sur le même ton, par des protestations non moins sincères. Mais, pour se départir d'une prudente abstention, la banque parisienne se voyait obligée d'at-

tendre que le gouvernement royal, en confirmant ses déclarations par des actes, eût rallié à l'Italie la confiance des capitalistes français. Ceux-ci ne cesseraient pas, — il fallait bien le dire, — d'avoir un motif justifié de réserve, tant que la Triple-Alliance subsisterait, ou tant que les stipulations n'en seraient pas mieux connues.

C'était là qu'aboutissait toujours l'argumentation développée par nos financiers, pour motiver le refus de concours que leur imposait encore l'état de l'opinion publique en France. Mais c'était une conclusion que M. Rudini se refusait à entendre, et dont sa susceptibilité patriotique était blessée, parce qu'il y voyait, à tort, comme une tentative pour abuser de ses embarras et lui imposer des conditions politiques.

Un jour que le règlement d'une affaire urgente m'avait conduit à la Consulta, je le trouvai sous le coup d'une émotion qu'il avait peine à surmonter. Il me fut facile d'en deviner la cause, puisque, avant d'être introduit dans son cabinet, j'avais appris que j'y avais été précédé par le représentant d'une de nos plus grandes banques.

Avec sa puissante carrure et sa haute taille, avec son teint rose et ses yeux bleus, avec sa longue barbe, dont l'or soyeux n'était pas encore poudré par les soucis du pouvoir, le marquis di Rudini n'avait rien du type classique de ses compatriotes siciliens. A première vue, il produisait plutôt l'impression d'un homme du Nord. Il en possédait le calme et le flegme, tempérés par l'aisance courtoise du grand seigneur; mais il en avait aussi les terribles colères, quand de nobles indignations le poussaient hors de lui. Je l'avais déjà vu, durant la séance parlementaire du 31 janvier, se cabrant sur un mot de

Crispi. Tel je le retrouvai, cette fois encore, nerveux, frémissant, le sang à la tête.

— Ce sont vos gens de finance qui m'ont mis en cet état, — me dit-il. — Croiriez-vous que, tout à l'heure, ils ont osé... Ils nous supposent donc bien bas! Ils me connaissent donc bien mal!... Ils m'ont marchandé leur concours; ils se sont permis de parler de la Triple-Alliance; ils ont osé me poser des conditions, à moi!... Oh! ces juifs!... Je ne sais comment j'ai pu me retenir de les jeter par la fenêtre!

— Chut! monsieur le président. Parlez plus bas!... M. Luzzatti et M. Malvano (1), vos collaborateurs et amis, ne sont-ils pas de très honnêtes et très distingués sémites? S'ils allaient vous entendre?...

— C'est vrai! — répliqua le ministre en riant. — J'ai tort : la colère est mauvaise conseillère... Mais je n'en veux que davantage à ces maladroits qui m'ont exaspéré, et dont les impertinentes prétentions finiront par compromettre mon travail en vue d'un rapprochement entre nos deux pays.

La conversation s'engageait alors sur la question financière, et je m'efforçais de remettre les choses au point, en expliquant à mon tour la réserve de nos banques, obligées de tenir compte de l'état des esprits et craignant de s'aventurer dans une opération, où elles ne seraient pas suivies par leur clientèle. La Triple-Alliance était pour beaucoup dans les motifs qui détournaient chez nous l'opinion des entreprises financières de l'Italie. C'était un fait évident. Les ministres du roi ne pouvaient légitimement se froisser qu'il leur fût signalé comme un obstacle à leurs projets. Constater un fait et poser des conditions sont choses

(1) M. Luzzatti était alors ministre du Trésor, et M. Malvano, secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

bien différentes. Quant au gouvernement de la République, il n'entrait pas dans ses attributions d'intervenir pour rouvrir à l'Italie notre marché financier. Les banquiers, qui pouvaient se charger de l'émission des valeurs étrangères, n'étaient pas moins libres que les agents de change, dont la décision était souveraine en ce qui concernait les demandes d'admission à la cote : le concours des uns comme des autres dépendait de l'état de l'opinion et, par conséquent, de la politique suivie par l'Italie. Nul doute que la ligne de conduite adoptée par le nouveau cabinet ne produisît un revirement favorable; mais encore fallait-il aller prudemment et ne pas devancer le temps.

Le président du conseil me laissait à peine exposer les considérations qui ne nous permettaient pas d'intervenir pour favoriser les opérations financières de l'Italie. Le souci de la dignité nationale lui interdisait de solliciter ou de paraître solliciter un concours qu'il craignait de voir subordonner à des conditions inacceptables. J'avais donc à user des plus grands ménagements pour motiver notre réserve éventuelle et empêcher qu'elle ne fût mal prise; je devais surtout m'appliquer à ne rien dire qui donnât à mes explications l'apparence d'un refus opposé à une demande dont on ne voulait pas nous saisir. — Aujourd'hui encore, je n'ose me flatter d'avoir réussi à convaincre mon interlocuteur.

Mes éclaircissements n'avaient pas, je le crois aussi, plus d'effet sur le sentiment ou, pour mieux dire, sur le ressentiment que laissaient à Rome les résistances de nos établissements de crédit. Le ministère italien renonçait, il est vrai, au projet qu'il avait conçu, de faire appel aux capitalistes français, en procédant à l'émission, sur notre marché, de ses obligations de chemin de fer. Mais il restait persuadé que nous n'avions pas fait à ses avances

l'accueil qu'elles méritaient, et que nous avions même caressé la pensée de spéculer sur ses embarras financiers pour lui imposer des engagements auxquels sa dignité ni ses intérêts ne lui auraient permis de souscrire.

Il y avait là un malentendu que rien ne pouvait dissiper, et qui n'a peut-être pas été sans influence sur les résolutions prises dix mois plus tard par le gouvernement du roi.

Quelques jours après notre dernier entretien sur ce sujet, vers la fin de mai (1891), M. Rudini disait à un de ses amis, qui le répétait : « La France me montre son concours financier comme un morceau de sucre au bout d'un fil: c'est un jeu humiliant, auquel je ne me prêterai pas ». Plus tard même, dans un de ses discours parlementaires, il revenait sur la question en termes qui ne permettaient pas de douter que les conditions mises à notre concours n'eussent été pour quelque chose dans sa résolution de se prêter au renouvellement anticipé de la Triple-Alliance.

La même pensée était exprimée dans une conversation qu'un de ses collègues avait avec un de nos compatriotes au commencement de juin, deux semaines avant le renouvellement du pacte allemand. Ce ministre se plaignait avec amertume que nous n'eussions pas répondu tout de suite aux avances du nouveau cabinet, en lui rouvrant notre marché financier. A son avis, nous aurions peut-être, par une autre attitude, provoqué un tel mouvement d'opinion dans la péninsule, qu'un changement se fût imposé dans les rapports de l'Italie avec les puissances centrales. « Maintenant, — ajoutait-il, — il est trop tard : si la Triple-Alliance est renouvelée, — et elle le sera, — les conditions n'en pourront être modifiées comme il

aurait fallu pour le rapprochement que nous avions en vue. »

Toutes ces informations concordent pour établir la gravité du malentendu. Quant à le présenter comme une faute de notre diplomatie et comme la cause du renouvellement anticipé de la Triple-Alliance, c'est un sophisme dont on s'est plu à user en Italie pour reporter sur nous les responsabilités encourues; mais ce n'est qu'un sophisme. Admettons que, sur les déclarations conciliantes du nouveau ministère, nous lui eussions immédiatement rouvert notre marché financier et procuré les millions dont il avait besoin : eût-ce été une raison suffisante pour déterminer l'Italie à nous revenir ou tout au moins à se détacher de la ligue conclue contre la France? Il aurait fallu beaucoup d'ingénuité pour le croire.

Du reste, il y a d'autant moins d'utilité à discuter la question, qu'elle ne pouvait se poser en fait. Le gouvernement de la République n'avait pas qualité pour intervenir officiellement en vue de faire tomber les objections que nos banquiers opposaient aux ouvertures italiennes. D'autre part, en supposant ces résistances vaincues, il est à présumer que l'opération tentée n'eût pas abouti, par suite des dispositions connues des souscripteurs français. Dans les circonstances où l'on se trouvait, mieux valait s'abstenir que courir au-devant d'un échec dont le retentissement eût été loin de servir au rapprochement désiré.

Le plus sage était, pour les deux gouvernements, de travailler, par une action concertée et suivie, à modifier l'état d'esprit que la politique des années précédentes avait créé des deux côtés des Alpes. Il fallait prouver par des actes multipliés le désir d'entente dont on était animé des deux parts, et ramener insensiblement la confiance

Ainsi le moment viendrait où l'opinion ralliée seconderait les efforts de la diplomatie, en donnant son concours aux opérations tentées en vue de renouer les intérêts financiers et commerciaux des deux peuples.

Telle était la ligne de conduite que le gouvernement de la République voulait suivre. Il ne devait négliger aucune occasion de marquer la favorable impression que lui produisait l'attitude des nouveaux ministres italiens; il était résolu à faire tout ce qui dépendrait de lui pour donner un caractère de plus en plus amical aux relations des deux pays. Il se croyait fondé à espérer qu'avec de la persévérance, le caractère en deviendrait tel, qu'en 1892, rien ne subsisterait plus des motifs qui avaient entraîné et retenu l'Italie dans la coalition contre la France.

Son premier soin, pour témoigner manifestement de ses dispositions, devait être de renouer le plus promptement possible les intérêts commerciaux des deux peuples. On n'a pas oublié, en effet, que la lutte se prolongeait encore sur le terrain économique. Depuis le 1er janvier 1890, le gouvernement italien avait, il est vrai, abrogé le tarif différentiel, dont nos importations étaient frappées auparavant; mais il les maintenait sous l'application de son tarif général, qui constituait encore un régime très rigoureux. De notre côté, nous n'avions abandonné aucune de nos positions de guerre. Il ne pouvait être question d'abroger tout de suite notre tarif différentiel, au moment où notre parlement allait statuer sur une nouvelle organisation de notre système douanier. Rapporter purement et simplement ce tarif différentiel, c'eût été concéder aux importations italiennes le traitement de notre tarif général, beaucoup moins sévère que le tarif italien, et, par conséquent, renverser l'équilibre à notre

détriment. Mais nous pouvions, sans plus attendre, faire savoir au gouvernement royal et à tous les intéressés qu'aussitôt notre nouveau régime douanier mis en vigueur, nous cesserions les hostilités. Non seulement notre nouveau tarif général serait substitué au tarif différentiel; mais encore nous serions prêts à négocier une entente qui conférât à nos voisins le bénéfice de notre tarif minimum. Dès le mois de mars, j'étais autorisé à en donner l'assurance au gouvernement royal. L'accueil fait à ma démarche témoignait qu'on en appréciait, à Rome, le caractère et l'importance.

Une autre occasion nous permettait bientôt de marquer la mesure de notre bon vouloir et de dissiper les doutes qui pouvaient subsister encore sur nos dispositions. Je veux parler des négociations qui allaient être reprises pour la délimitation des zones respectives d'influence en Afrique.

CHAPITRE VIII

RUPTURE AVEC MÉNÉLIK

Rupture avec Ménélik (février 1891). — Accords italo-anglais des 24 mars et 15 avril 1891. — Reprise des pourparlers avec la France pour la délimitation des zones d'influence en Afrique (mars, juin 1891).

1890-1891

A la fin d'octobre 1890, le comte Antonelli avait été envoyé au Choa pour aplanir les difficultés survenues avec Ménélik à propos des frontières et du protectorat revendiqués par l'Italie. Plusieurs mois s'étaient passés depuis lors, sans qu'aucune note officielle ou officieuse eût fait connaître les résultats de la mission. On supposait que les pourparlers traînaient en longueur; mais on ne s'en préoccupait guère. L'attention était retenue, à l'intérieur, par les incidents qui accompagnaient et suivaient la chute du cabinet de Crispi. Quant aux affaires d'Afrique, l'opinion publique voyait d'autant moins de motifs de s'en inquiéter, qu'elle était fixée sur les vues prudentes du nouveau ministère. Dès son arrivée au pouvoir, M. di Rudinì avait, en effet, proclamé sa résolution de substituer au système d'expansion coloniale une politique de recueillement. En dernier lieu, il avait annoncé à la commission du budget qu'il était résolu à borner l'occupation effective au triangle Massouah-Keren-Asmara. Ce programme ne rencontrait que l'opposi-

tion des partisans, devenus rares, de la précédente administration; mais leurs critiques restaient sans écho.

La quiétude était donc générale, lorsque, le 22 mars 1891, l'agence Stefani annonça que le comte Antonelli avait échoué dans sa négociation et quitté le Choa avec tous les résidents italiens. Voici les deux notes publiées successivement à ce sujet par l'agence officieuse :

Rome, 22 mars. — Des doutes s'étant élevés entre le gouvernement de l'Italie et celui de l'Éthiopie sur la signification de l'article 17 du traité du 2 mai 1889 (traité d'Uccialli), le gouvernement royal crut devoir, en octobre 1890, envoyer à la cour de Ménélik le comte Antonelli, qui en avait été le négociateur. Un accord n'ayant pu s'établir entre les deux parties, le comte Antonelli a jugé opportun d'interrompre les négociations et de prendre congé de l'Empereur, le 11 février. Le comte Antonelli arrivera prochainement à Zéila, où il prendra passage à bord de l'*Archimède*.

Aden, 24 mars. — A bord de l'*Archimède* est arrivé ici le comte Antonelli, qui a ramené avec lui du Choa et du Harrar le comte Salimbeni, le docteur Traversi, le capitaine Nerazzini et le lieutenant Rudini. Le comte Salimbeni est resté à Zéila. Traversi a poursuivi directement de Zéila sur Massonah. Le capitaine Nerazzini et le lieutenant Rudini sont avec le comte Antonelli.

Le comte Antonelli a décidé d'interrompre les pourparlers avec Ménélik et a retiré les résidents italiens du Choa et du Harrar, en signe de protestation. Des nouvelles du Choa, postérieures au départ du comte Antonelli, rapportent que Ménélik, impressionné par la décision prise par le comte Antonelli, s'adressera directement au roi d'Italie pour arranger les questions pendantes.

Ainsi la rupture avec le Négus était complète et déclarée. Dès la première heure, personne n'en doutait dans la péninsule, malgré les atténuations des communiqués officieux. Ménélik répudiait la clause du traité, dont Crispi se prévalait pour affirmer le protectorat sur

l'Éthiopie; probablement aussi il contestait les limites de l'Érythrée italienne du côté du Tigré. C'était une menace pour la colonie et un sujet de graves appréhensions pour l'Italie même. Dans quelles conditions s'était produite la rupture, et quelles en pouvaient être les conséquences?

Les éléments d'une réponse à ces questions ne devaient être fournis que trois semaines plus tard, après le retour à Rome du comte Antonelli. Le ministère se décidait alors à réunir, dans un *Livre vert* communiqué au parlement, tous les documents nécessaires pour jeter un plein jour sur les démêlés survenus et sur les résultats des dernières négociations. Voici les faits principaux qui ressortaient de cette publication officielle.

Un point désormais établi, c'était qu'à aucun moment, Ménélik n'avait demandé ni accepté le protectorat de l'Italie. Le seul titre que le gouvernement italien eût à produire à l'appui de sa revendication, consistait dans le fameux article 17 du traité d'Uccialli, notifié aux puissances, et d'après lequel le Négus se serait engagé à se servir de l'intermédiaire de l'Italie pour ses rapports avec les autres gouvernements. Mais, dans le texte abyssin du même traité, l'article 17 se trouvait rédigé de telle sorte qu'il faisait, pour le Négus, une *faculté* de ce que le texte italien présentait comme une *obligation*. La différence des deux versions avait été révélée à Ménélik, dans le courant de l'année 1890, par les réponses de la reine d'Angleterre et de l'empereur d'Allemagne aux lettres qu'il leur avait adressées pour notifier son avènement. D'où provenait cette différence? La lumière n'était pas faite sur cette question. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le milieu de 1890, Ménélik protestait et demandait la rectification du texte italien.

Le Négus avait d'autres griefs. Il se plaignait que, contrairement aux accords intervenus, l'Italie voulût agrandir sa colonie et occuper une partie du Tigré. Il protestait contre la marche du corps expéditionnaire sur Adua, et affirmait sa volonté arrêtée de ne céder aucun territoire en dehors des limites convenues dans le traité complémentaire de Naples.

Au mois d'octobre 1890, Antonelli était parti pour le Choa, avec le double mandat de faire reconnaître par Ménélik le texte italien du traité d'Uccialli et de régler définitivement les frontières de l'Érythrée. Le 18 décembre, il arrivait à Addis-Ababa. Il y entamait aussitôt avec Ménélik des pourparlers, qui se prolongeaient sept semaines, et durant lesquels il épuisait les arguments et les combinaisons pour arranger le différend.

Ses efforts auraient probablement abouti, s'il n'avait eu à traiter que la question de limites. Avant de gagner le Choa, il s'était arrêté à Massouah et mis d'accord avec le gouverneur de la colonie, pour réduire les prétentions italiennes à un minimum acceptable pour Ménélik. Aussi réussissait-il assez facilement à combiner sur ce point les termes d'un arrangement.

Mais, sur la question du protectorat, engagée par la rédaction de l'article 17 du traité d'Uccialli, Antonelli se heurtait à une résistance irréductible. En vain se décidait-il, à bout d'arguments, à proposer la substitution au texte italien d'autres formules qui auraient sauvegardé, en apparence, la souveraineté de l'Éthiopie, pour réserver seulement à l'Italie le droit de garantir l'indépendance de ce pays à l'encontre des autres puissances. Le Négus flairait un piège et refusait de s'y exposer.

Ménélik était soutenu dans ce long débat par l'impératrice Taitu, qui, souvent inspirée par un sentiment très

vif de la dignité royale, intervenait par des mots décisifs : — « Vous voulez, — disait-elle un jour à l'envoyé italien, — avoir le droit de représenter l'Éthiopie, afin de nous faire considérer comme vos protégés par les autres puissances ; mais cela ne sera jamais ! »

Enfin, le 6 février 1891, Antonelli croyait avoir cause gagnée. Ménélik proposait, comme dernière base d'entente, de convenir que l'article 17 resterait en l'état dans les deux textes, les parties devant s'entendre, à l'échéance du traité, pour en opérer la revision. Cette combinaison aurait eu le grave inconvénient de laisser subsister le désaccord, mais aussi l'avantage de prévenir une rupture immédiate. Antonelli s'en contentait. Bien plus, il s'empressait de signer le texte que les délégués de Ménélik avaient rédigé en langue abyssine, pour constater l'entente. Deux jours après, il constatait, d'après la traduction, que sa confiance avait été surprise : le texte signé par lui portait que l'article 17 du traité d'Uccialli devait être considéré comme rayé ou annulé.

Sur ce dernier trait, le plénipotentiaire italien prenait le parti de rompre les pourparlers et de quitter le pays avec tous ses compatriotes. Ménélik poussait la courtoisie jusqu'à le munir d'une escorte : en même temps, il écrivait au roi Humbert, pour protester de son désir de rester en relations amicales avec l'Italie, mais aussi pour affirmer sa ferme volonté de sauvegarder son indépendance et de refuser tout protectorat.

Après le silence gardé durant de longs mois par l'administration précédente, les renseignements prodigués dans le *Livre vert* produisaient en Italie l'effet d'un coup de foudre. La situation, qui se révélait ainsi, apparaissait comme la faillite de l'opération coloniale, sans parler de

l'éventualité d'une guerre difficile avec un adversaire dont on avait imprudemment renforcé les moyens de résistance. L'opinion surprise s'en prenait à Crispi, tenu pour l'auteur responsable de l'humiliation subie et des embarras prévus. On lui reprochait de s'être montré imprévoyant et d'avoir engagé le pays dans une impasse, en cachant la vérité. Peu de jours auparavant, quand la rupture était déjà consommée, mais non connue, n'avait-il pas simulé la plus superbe confiance et revendiqué l'honneur de l'entreprise africaine? — « Je ne suis pour rien dans Dogali! — s'était-il écrié à la Chambre des députés. — Ce qui m'appartient, c'est d'avoir revendiqué en Afrique l'honneur national... Tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas! » — A l'heure où Crispi tenait ce fier langage, Ménélik avait déchiré le traité d'Uccialli, et Antonelli, avec tous les résidents italiens, était reconduit à la frontière du Choa.

Sous la première impression, l'avis général était qu'il fallait reconnaître franchement les erreurs commises, profiter de la leçon et renoncer à un protectorat aussi onéreux que vain. Beaucoup même allaient jusqu'à soutenir que le mieux serait de ne pas s'obstiner dans une aventure dangereuse et d'abandonner l'Afrique.

M. Rudini résistait à ces entraînements, cherchant à ne dépasser, ni dans un sens ni dans un autre, la mesure déterminée par les intérêts et l'honneur. S'il avait tenu à mettre le pays au courant de tous les détails de la situation, ce n'était pas avec l'arrière-pensée d'abandonner la partie, mais seulement pour préparer l'opinion à en réduire les risques et l'enjeu. Déjà même il s'était arrangé pour que la nouvelle de la rupture avec Ménélik trouvât une contre-partie dans un événement qui était de nature à restaurer la confiance

ébranlée et à ramener la faveur nationale à la politique africaine.

Le 24 mars 1891, quarante-huit heures après avoir publié la première nouvelle de la rupture avec Ménélik, l'agence Stefani annonçait que, dans la matinée même, un arrangement avait été conclu par l'Italie avec l'Angleterre pour la délimitation de leurs possessions et protectorats dans l'Afrique orientale. La note officieuse était ainsi conçue :

Le marquis di Rudini et lord Dufferin ont apposé, ce matin, leur signature au bas d'un protocole fixant la ligne de démarcation des zones d'influence entre l'Italie et la Grande-Bretagne dans l'Afrique orientale.

La ligne convenue remonte le thalweg du fleuve Giuba depuis l'embouchure jusqu'au 6e degré de latitude nord, suit le 6e parallèle jusqu'au 35e degré de longitude est de Greenwich, et enfin le méridien 35e jusqu'au Nil Bleu.

L'Éthiopie, avec Kaffa et ses autres dépendances, reste ainsi, du côté sud, dans la zone d'influence de l'Italie.

Relativement à la station de Kismayo, il a été convenu que les ressortissants et les protégés de l'Italie y auront une absolue parité de traitement avec les Anglais.

Le 15 avril suivant, M. Rudini et lord Dufferin signaient un second protocole, qui complétait la délimitation des zones respectives d'influence de l'Italie et de l'Angleterre dans l'Afrique orientale. D'après ce nouvel arrangement, la ligne de démarcation partait de Ras-Kasar, sur la mer Rouge, et se dirigeait d'abord vers l'ouest; puis tournait au sud et suivait le cours de l'Atbara, pour rejoindre définitivement le Nil Bleu au point indiqué dans l'arrangement du 24 mars 1891. La place de Kassala et le territoire environnant restaient en dehors de la zone italienne; toutefois le gouvernement royal acquérait la faculté d'en opérer l'occupation au cas où il y serait

obligé par les besoins de sa situation militaire; mais cette occupation ne pourrait être que temporaire, le protocole réservant expressément les droits du gouvernement égyptien, droits qui devaient demeurer en suspens jusqu'à ce qu'il fût en mesure de rétablir son autorité effective sur la région. C'était, comme on le voit, la combinaison que Crispi avait jugée inacceptable quelques mois auparavant, et dont le rejet avait déterminé la rupture des conférences de Naples.

Les protocoles des 24 mars et 15 avril 1891 étaient combinés de façon à fortement consolider la situation internationale que l'Italie s'appliquait, depuis plusieurs années, à se créer au nord-est de l'Afrique. Maîtresse de l'Érythrée et prétendant à une influence exclusive sur l'Éthiopie, elle s'était fait concéder le protectorat d'Opia par un traité passé en 1889 avec le sultan du pays. Dans la même année, elle avait acquis, par un autre traité conclu avec le chef des Migiurtis, le protectorat de la côte depuis la frontière d'Opia jusqu'au 8°3 de latitude nord. Un contrat, passé en 1890 avec la Compagnie anglaise de l'Afrique orientale, lui avait transféré, à bail, le dominium sur le reste du littoral jusqu'à l'embouchure de la Giuba. Il ne lui restait plus qu'à faire reconnaître ses droits par les puissances européennes, dont les compétitions étaient à prévenir, notamment par l'Angleterre. Ce résultat se trouvait en partie assuré par les arrangements passés entre M. Rudini et lord Dufferin.

Ainsi les limites de l'influence italienne étaient déterminées par une ligne continue depuis Ras-Kasar, sur la mer Rouge, jusqu'à l'embouchure de la Giuba, sur la mer des Indes. Dans cette zone réservée à l'expansion italienne, l'Angleterre avait libéralement compris l'Abys-

sinie tout entière, avec les territoires des Danakils, des Gallas et des Somalis. Du moins s'était-elle engagée à s'abstenir, par le sud et par l'ouest, de toute action au delà de la ligne convenue. La délimitation du nouvel empire africain aurait été complète, si l'Angleterre et la France eussent consenti en même temps à définir leurs enclaves de Zeila et d'Obock par des arrangements qui en bornassent l'hinterland. C'était le but auquel le gouvernement italien devait tendre désormais.

Le 16 avril, M. Rudini communiquait aux Chambres les protocoles italo-anglais. Dans l'exposé des motifs qui en accompagnait le texte, il insistait sur ce fait que l'occupation éventuelle et provisoire de Kassala « était tout à fait éloignée des projets et des prévisions du gouvernement ». Le principal avantage de l'entente intervenue était d'écarter, en Afrique, « toute cause, même la plus lointaine, de conflits et de regrettables compétitions entre l'Italie et l'Angleterre ». Cette entente n'impliquant d'ailleurs aucun changement territorial, aucune charge budgétaire, c'était à titre d'information que le gouvernement en faisait part aux Chambres, « mais non sans espérer que la communication en serait agréable ».

Entre la satisfaction que traduisaient ces derniers mots, et la condamnation prononcée contre la politique africaine du ministère précédent, les partisans de Crispi relevaient une contradiction. M. Rudini se flattait d'être agréable aux Chambres en assurant à l'action italienne une zone étendue sur le continent africain : c'était donc, disait la *Riforma*, que, de son aveu même, la politique de l'administration antérieure était conforme à l'intérêt national et aux vues du parlement. « Alors pourquoi proclamer en même temps la nécessité d'un système de recueillement? Pourquoi chercher à compromettre directement ou indi-

rectement les succès déjà obtenus en Afrique? C'est un manque de logique. On aurait déploré, mais on se serait expliqué que le ministère assumât la responsabilité de l'abandon complet de l'Afrique ou voulût réduire à des proportions infinitésimales l'occupation italienne en Abyssinie. Mais suivre la politique du cabinet précédent et la renier en même temps, c'était une contradiction que rien ne justifiait ».

M. Rudini ne se laissait point arrêter par ces critiques, résolu à borner, jusqu'à nouvel ordre, l'occupation effective au triangle Massouah-Keren-Asmara, mais décidé aussi à réserver pour l'avenir le champ ouvert à l'expansion italienne. C'était un plan à longue échéance, qui n'impliquait, pour le présent, aucune action compromettante, et dont le succès dépendait d'une diplomatie prudente et du temps. Pour en faciliter la réalisation, ses efforts devaient s'appliquer tout d'abord à compléter les arrangements déjà passés avec l'Angleterre et à consolider la situation internationale de la zone réservée à l'Italie.

Tel était le but des ouvertures dont nous étions saisis au mois de mars, dans le temps même où les pourparlers entamés avec le gouvernement britannique aboutissaient à un premier arrangement. Le gouvernement royal nous demandait de reprendre les négociations commencées l'année précédente en vue de la délimitation des zones respectives d'influence sur le littoral de la mer Rouge. Il y apporterait, d'ailleurs, les plus conciliantes dispositions, l'essentiel étant, dans sa pensée, d'arriver le plus promptement possible à une entente qui témoignât manifestement du bon vouloir réciproque.

Il nous semblait aussi qu'une négociation de ce genre

serait d'un utile effet pour marquer le changement survenu dans les rapports des deux gouvernements, et préparer l'opinion à une politique générale de rapprochement. Sans doute, le règlement de la question ne laisserait pas de soulever de sérieuses difficultés, si l'on n'entendait pas, à Rome, le borner à la détermination d'une frontière sur les points où les possessions effectives se trouvaient en contact. M. Rudini n'ignorait pas les objections qui avaient fait échouer des pourparlers antérieurs, et il s'était probablement préoccupé des moyens de les tourner. Le mieux était donc d'accepter la conversation. Il importait de détruire cette idée fausse, déjà accréditée dans la péninsule, que nous voyions de mauvais œil l'établissement colonial de nos voisins. Peut-être la négociation proposée nous permettrait-elle de leur prouver manifestement qu'en Afrique comme en Europe, nous étions prêts à chercher avec eux un terrain d'entente.

Dès la fin de mars, l'ambassadeur de la République à Rome était autorisé à se mettre officiellement en rapport avec le gouvernement royal, pour reconnaître le terrain et chercher les bases d'un accord. Bientôt il entamait, avec M. le général Dal Verme, délégué *ad hoc*, des conférences préliminaires, où les titres et les *desiderata* respectifs étaient exposés et soumis à un examen contradictoire. Ce travail préparatoire, qui occupait plusieurs séances, amenait rapidement les deux délégués à se convaincre que l'accord était possible et même facile, en ce qui touchait les limites communes des possessions respectives d'Obock et d'Assab.

S'il ne s'était agi que de tracer une ligne séparative partant de Ras Doumeirah, sur la mer Rouge, pour aboutir, dans l'ouest, à l'Aouache et aux frontières du

Choa, les pourparlers n'auraient pas tardé à aboutir, les deux parties se montrant, à cet égard, également accommodantes. Mais M. Rudini se proposait davantage. Son but était de compléter l'œuvre commencée avec l'Angleterre, par un arrangement qui limitât complètement l'hinterland de notre établissement d'Obock, en plaçant dans la zone d'influence italienne l'Abyssinie tout entière, y compris le Harrar.

Nous n'entretenions assurément aucune arrière-pensée de conquête sur ces régions. Mais les intérêts mêmes de notre colonie nous faisaient un devoir de ménager les bons rapports que nous avions avec le Négus. C'en était assez pour nous détourner de donner notre agrément à un acte diplomatique, qui fût de nature à être présenté à Rome et interprété à Addis-Ababa comme la reconnaissance par la France du protectorat italien sur l'Abyssinie.

En ce qui concernait le Harrar, il y avait plus. Trois ans auparavant, en février 1888, nous avions échangé avec l'Angleterre des déclarations qui fixaient, pour frontière commune des possessions d'Obock et de Zeila, une ligne partant d'un point de la côte Somali sur la mer Rouge, et se prolongeant jusqu'à la ville même de Harrar. Les deux puissances étaient convenues, par le même accord, de ne pas chercher à annexer le Harrar ni à le placer sous leur protectorat, tout en se réservant la faculté de s'opposer à ce qu'une puissance tierce s'y arrogeât des droits quelconques. Après cela, il ne nous était pas possible de nous prêter à une combinaison, dont l'effet eût été de placer cette région dans la zone d'influence revendiquée par l'Italie.

Le mieux, à notre avis, eût été de procéder à l'établissement de la frontière entre les possessions respectives,

puis de compléter l'arrangement, en ce qui concernait le Harrar, par une clause analogue à celle qui figurait dans la déclaration franco-anglaise de 1888. Ainsi l'on fût arrivé à séparer les zones respectives d'influence par une ligne continue, qui aurait rejoint le point terminus de la ligne franco-anglaise, l'Italie s'obligeant, comme la France et l'Angleterre, à respecter la situation du Harrar, et se réservant la faculté d'empêcher toute autre puissance de s'y établir. Mais cette proposition rencontrait, à la Consulta, des résistances insurmontables.

Dans le traité complémentaire, conclu à Naples le 1er octobre 1889 avec Makonnen, l'Italie avait reconnu la souveraineté du Négus sur le Harrar; elle s'était même fait concéder éventuellement le produit des douanes de cette province, comme garantie de ses avances pécuniaires. En proclamer, avec nous, l'indépendance, c'eût été non seulement déchirer le traité du 1er octobre 1889, mais encore porter atteinte au traité antérieur d'Uccialli, dont on s'était jusqu'alors prévalu à Rome pour revendiquer un protectorat sur toute l'Abyssinie, y compris le Harrar. Malgré l'attitude prise par Ménélik durant les derniers mois, le gouvernement italien entendait réserver l'avenir, et ne voulait, par suite, sacrifier aucun de ses titres. Aussi jugeait-il impossible de donner son accession à l'accord franco-anglais.

Dans la pensée de M. Rudini, l'arrangement projeté ne pouvait revêtir que l'une des deux formes suivantes : ou bien les parties contractantes, sans parler de l'Abyssinie, conviendraient d'une ligne continue séparant complètement les zones respectives d'influence; ou bien la France traiterait directement avec l'Italie pour la délimitation des possessions d'Assab et d'Obock, puis s'entendrait ensuite avec l'Italie, comme représentant l'Abys-

sinie, pour prolonger la ligne frontière du côté du Choa et du Harrar.

Le second de ces systèmes soulevait, à notre point de vue, des objections, qui le faisaient écarter immédiatement. Nous avions toujours refusé d'entrer en discussion sur l'étendue des États de Ménélik et de l'autorité qu'il exerçait en fait sur telle ou telle région. Nous nous étions abstenus avec soin de tout acte qui impliquât une opinion quelconque sur la nature des rapports conventionnels entre l'Italie et le Négus. Il ne pouvait être question, dans les circonstances actuelles, de compromettre les effets de cette réserve, en mettant notre signature au bas d'une convention qui eût impliqué de notre part la reconnaissance du protectorat italien sur toute l'Abyssinie, y compris le Harrar.

Le premier système, celui qui consistait à convenir d'une ligne continue, séparant complètement les zones respectives d'influence, n'aurait pas été exempt d'inconvénients analogues. L'établissement de ladite ligne aurait eu pour résultat de placer dans la zone italienne toute l'Abyssinie. On n'eût pas manqué, à Rome et ailleurs, d'y voir non seulement la renonciation par nous à toute idée d'expansion au delà, mais encore un acquiescement donné aux revendications de l'Italie, une reconnaissance implicite de son protectorat sur les États du Négus. Sous cette forme, la proposition était inacceptable pour la France.

Est-ce à dire qu'il fût impossible d'en faire sortir une combinaison de nature à ménager les intérêts dont les deux parties avaient à tenir compte? Ce n'était qu'une question de formule. La diplomatie ne devait pas être embarrassée pour trouver, dans les subtilités consacrées par les précédents, les éléments d'une clause qui s'adaptât à la situation. Le résultat cherché n'aurait-il pas été

atteint, si nous nous fussions engagés purement et simplement à ne jamais pousser notre action au delà de la ligne concertée dans l'arrangement à intervenir? Ainsi nous nous serions abstenus de nous prononcer sur les revendications de notre co-contractant et sur les droits des tiers. Quant à l'Italie, elle aurait obtenu de la sorte, à défaut de mieux, une garantie contre nos compétitions éventuelles. C'était assez pour rendre une solution possible. — Je ne cite cette combinaison qu'à titre d'exemple. On aurait pu en imaginer d'autres.

La négociation en était là vers le milieu de juin 1891. Désireux d'en finir et d'arriver à un arrangement dont les conséquences politiques auraient dépassé de beaucoup la mesure des intérêts coloniaux en cause, M. Ribot m'autorisait alors à formuler de nouvelles ouvertures. C'était le terme extrême des concessions que nous pouvions faire; mais il ne paraissait pas douteux qu'elles ne décidassent de la prompte conclusion de l'entente. J'allais en saisir M. di Rudini, quand un événement, aussi inattendu qu'étranger à la question, vint brusquement empêcher le couronnement de l'entreprise et ruiner les espérances que nous nous plaisions à y attacher. Je veux parler du renouvellement anticipé de la Triple-Alliance, auquel le gouvernement royal allait souscrire deux semaines plus tard.

Pour expliquer la genèse et la portée de cette grave résolution, il est indispensable de revenir en arrière et d'indiquer les changements survenus dans l'état des choses et des esprits durant les derniers mois.

CHAPITRE IX

SECOND RENOUVELLEMENT DE LA TRIPLE-ALLIANCE

Programme financier du ministère Rudini. — Débats parlementaires au sujet de la Triple-Alliance et des rapports avec la France (mars, juin 1891). — Suspension des pourparlers relatifs à la délimitation africaine. — Campagne du parti radical. — Débats parlementaires des 27, 28 et 29 juin. — Renouvellement anticipé de la Triple-Alliance.

Juin 1891

Dans son manifeste parlementaire du 14 février, le marquis di Rudini n'avait consacré aux rapports de l'Italie avec les puissances centrales que la mention suivante : « Nous conserverons à nos alliances une fidélité sûre et solide ». C'était affirmer la volonté d'exécuter loyalement les engagements consacrés par un pacte dont l'échéance était encore éloignée. Rien que de correct et de naturel. La déclaration ministérielle n'engageait que le présent.

Quelles étaient, pour l'avenir, les intentions du gouvernement royal? Des éclaircissements ne devaient pas tarder à être fournis par les débats dont la question allait faire l'objet au parlement italien.

A peine constitué, le nouveau ministère avait demandé aux Chambres de s'ajourner pour quinze jours. Ce délai était nécessaire à l'élaboration des projets que comportait la partie essentielle de son programme, c'est-à-dire à la recherche des économies destinées à rétablir l'équilibre

budgétaire. C'était aussi un moyen de permettre aux esprits de se reprendre après la crise du 31 janvier et d'en peser avec calme les conséquences. La trêve conclue prenait fin le 2 mars.

Dès la première séance, les partis s'empressaient de mesurer leurs forces. Le président de la Chambre des députés, M. Biancheri, avait cru devoir se démettre à la suite du changement de ministère. C'était, pour les adversaires du cabinet, une occasion de prendre position et de se compter sur le nom d'un candidat choisi dans leurs rangs. Mais la prévision d'un échec probable les détournait de ce projet au dernier moment. Le président du conseil conseillait à la Chambre de refuser la démission de M. Biancheri. Sa proposition était confirmée par la grande majorité de l'assemblée, à laquelle l'extrême gauche se ralliait elle-même, en ayant soin de réserver pour l'avenir sa liberté d'action.

Zanardelli n'en croyait pas moins l'heure venue de se poser en chef d'opposition et de déclarer la guerre au cabinet, auquel il reprochait d'être condamné à la faiblesse et à l'impuissance, comme tous les ministères de coalition. Le défi était relevé aussitôt par MM. Rudini et Nicotera, qui auraient volontiers accepté une bataille décisive. Mais leurs adversaires se dérobaient après les premières escarmouches, et Crispi, présent à la séance, ne sortait pas d'une prudente réserve. Bref, le ministère restait maître du terrain, après avoir fait preuve de résolution et de vigueur.

A la faveur de ce premier succès, le ministre du trésor, M. Luzzatti, communiquait à la Chambre ses propositions financières. Cinq semaines auparavant, le budget de prévision avait été présenté avec un déficit de près de 40 millions : n'ayant trouvé à réaliser que d'insuffisantes

économies, Grimaldi avait manifesté l'intention de grever le pays d'une trentaine de millions d'impôts supplémentaires. Son successeur avouait résolument un déficit de près de 50 millions; mais il offrait d'y pourvoir entièrement par des économies introduites dans les services publics. D'après ses combinaisons, l'équilibre devait être assuré, sans qu'aucun sacrifice nouveau fût demandé aux contribuables. Ainsi le ministère restait fidèle à son programme : des économies, pas d'impôts nouveaux. En moins de quinze jours, il avait trouvé la clef du problème, que l'administration antérieure déclarait insoluble. C'était un soulagement pour les représentants du pays, qui ne lui ménageaient pas leurs encouragements et se montraient disposés à lui donner le concours nécessaire pour mener à bonne fin la tâche commencée.

Dès ce jour, le ministère de M. Rudini jouissait, dans le pays et dans les Chambres, d'un crédit qui lui assurait, pour une longue période, une entière liberté de mouvements. En voudrait-il user pour modifier l'orientation imprimée à la politique extérieure du royaume?

Le 7 mars, il était appelé à répondre, devant la Chambre des députés, à diverses interpellations relatives au renouvellement éventuel de la Triple-Alliance et aux rapports de l'Italie avec la France.

Un seul des interpellants, Luigi Ferrari, de l'extrême gauche, donnait quelque développement à l'exposé de ses vues. Très mesuré et suivi par l'assemblée avec une attention soutenue, son discours n'était, d'un bout à l'autre, qu'un plaidoyer pressant contre la ligue avec les puissances allemandes. A son avis, cette coalition imposait des efforts excessifs au pays, dont elle affectait l'indépendance et la dignité. L'Italie avait donc intérêt à

s'en dégager à l'échéance, pour inaugurer une politique autonome et s'assurer les avantages de la neutralité.

M. Rudini répondait par un seul discours aux divers orateurs qui avaient pris la parole. En ce qui touche le maintien de la Triple-Alliance, il s'exprimait en ces termes : « Nous ne sommes pas venus à ce poste pour relâcher les liens de la Triple-Alliance, encore moins pour la dissoudre. Nous y sommes venus avec l'intention de la maintenir, parce qu'après avoir déjà procuré à l'Europe une longue ère de paix, elle est encore un gage que la paix sera longtemps maintenue. »

Que le cabinet affirmât son intention d'observer fidèlement, jusqu'à l'échéance, le pacte conclu : personne ne pouvait attendre de sa part un autre langage. Mais fallait-il comprendre ses déclarations nouvelles en ce sens qu'elles l'engageaient seulement jusqu'au terme convenu du contrat, et qu'elles lui réservaient pour le temps ultérieur toute liberté d'action? C'était l'opinion de quelques-uns, d'un journal même, comme le *Diritto*, qui passait pour avoir des attaches officieuses. Mais on attribuait généralement un autre sens au discours ministériel. La façon dont il était accueilli, à Berlin et à Vienne, prouvait que les alliés y lisaient l'intention déclarée de maintenir et de prolonger l'union.

Le second trait saillant du discours de M. Rudini consistait dans l'affirmation réitérée de son désir de renouer avec la France des rapports confiants et amicaux. A son avis, le pacte avec les puissances centrales n'était pas de nature à y faire obstacle. « — Il y a des gens, disait-il, qui pensent que la Triple-Alliance devrait nécessairement provoquer des froissements avec les autres nations; j'estime, au contraire, que c'est pour nous un devoir de loyauté envers nos alliés eux-mêmes d'éliminer

toute menace, toute agression, qui pourrait être une cause de perturbation en Europe. Je l'ai dit et je le répète encore aujourd'hui : je regrette qu'il se soit élevé des doutes, des suspicions, des défiances dans nos rapports avec la France. Ces rapports, je crois, au contraire, qu'ils doivent être amicaux et j'entends qu'ils se maintiennent amicaux. Cela doit rassurer ceux qui ont voulu voir dans la Triple-Alliance un instrument de guerre... » Après avoir établi que la Constitution n'imposait nullement l'obligation de publier les accords passés avec les puissances allemandes, le ministre revenait sur le même sujet : — « Nous n'aimons pas, disait-il, — et en cela nous avons raison, — nous n'aimons pas que l'on mette en suspicion nos intentions pacifiques à l'égard de la France; mais la France ne doit pas aimer non plus que l'on mette en doute ses propres intentions. Nous devons voir les choses avec équité et sérénité; et ces dispositions porteront leurs fruits : elles serviront à maintenir et à consolider de plus en plus nos relations avec la France, notre voisine... »

Un pareil langage tenu à la Chambre des députés par le premier ministre de l'Italie, avec l'approbation marquée de l'assemblée, avait une importance d'autant plus grande qu'il contrastait avec celui que nous avions coutume d'entendre depuis quelques années. Nous ne pouvions donc qu'en prendre acte avec satisfaction. Restait pourtant à savoir si la confiante amitié qu'on voulait renouer avec nous était compatible avec les engagements mystérieux qui enchaînaient l'Italie à l'Allemagne. Quoi qu'en dît M. Rudini, il y avait là une question. Ses efforts mêmes, pour établir le caractère et la sincérité de ses intentions, démontraient qu'il s'en rendait compte.

La discussion du budget des affaires étrangères, qui commençait le 14 mai, l'amenait bientôt à donner de nouveaux éclaircissements sur ses vues.

Le comte Marazzi, qui, le premier, abordait la question des alliances, se déclarait nettement contraire à la prolongation du pacte avec les puissances centrales. L'orateur était d'autant mieux écouté qu'il occupait un emploi de major dans l'armée active et qu'il pouvait être considéré comme l'organe d'une fraction notable du corps des officiers. D'après lui, les forces relatives des puissances européennes avaient changé depuis la conclusion de la Triple-Alliance. Au point de vue du nombre, l'avantage serait désormais assuré aux armées de la France et de la Russie, si, comme on devait s'y attendre, les intérêts des deux puissances les amenaient à coaliser leurs forces. Quant à la France, elle possédait maintenant un merveilleux outillage, qui excluait la possibilité d'une invasion rapide et victorieuse. Cela posé, le gouvernement royal avait à envisager toutes les faces du problème. L'empereur d'Allemagne était jeune et ambitieux. Les Italiens devaient-ils mettre leur sort à sa discrétion? S'ils voulaient rester dans la Triple-Alliance, il leur fallait développer leurs armements et ne plus parler d'économies. Était-ce l'intention du ministère? Soit. Mais il était bon que personne ne méconnût les conséquences d'une telle politique.

Le discours du comte Marazzi, qui produisait sur la Chambre une vive impression, provoquait de la part d'un député de Rome, M. Giovagnoli, une réponse où la France était violemment prise à partie. Il obligeait aussi le président du conseil à intervenir dans le débat.

« L'honorable Marazzi, — disait M. Rudinì, — a exposé une nouvelle politique, que j'appellerai politique matérialiste, puisque, pour lui, tout se réduit à une question de chiffres.

La Triple Alliance était bonne, il y a quelques années, quand l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie pouvaient mettre en ligne un nombre d'hommes supérieur à celui qui pouvait leur être opposé par les autres puissances. Elle serait devenue mauvaise aujourd'hui, parce que les trois alliés pourraient se trouver en un état d'infériorité numérique de 30 ou 40 mille hommes. C'est un raisonnement exact, mathématique, que je ne puis accepter: car la question de sentiment ne peut rester étrangère à la politique d'un grand pays. L'Italie n'aurait pas été faite, si les hommes glorieux, que le Piémont a comptés en des temps difficiles, ne s'étaient pas inspirés de sentiments opposés à cette politique que j'appelle matérialiste et dont l'honorable Marazzi se fait l'organe. Nous, Messieurs, nous avons deux buts à atteindre : l'équilibre financier et la paix. L'Italie a cru et croit que la Triple-Alliance a contribué à l'équilibre et à la paix. Ce sont là des aspirations idéales, que nous devons maintenir fermement. Je ne crois pas qu'il soit bon de discuter tous les jours la direction à donner à notre politique étrangère. Il est d'autant moins opportun de le faire, que le système des alliances n'est pas chose qui puisse être changée selon le caprice d'aujourd'hui ou de demain. Nous devons persévérer, et le gouvernement persévérera dans le très vif désir de maintenir notre amitié avec les peuples qui nous sont voisins. Nous appliquerons tous nos efforts à assurer ces résultats, et j'espère que le pays et la Chambre les approuveront ».

Comme on le voit, les déclarations du président du conseil ne différaient pas sensiblement de celles qu'il avait formulées le 14 février et le 7 mars. Toutefois le fait qu'il affirmait, sans aucune réserve pour l'avenir, les avantages de la Triple-Alliance, ne permettait plus guère de douter qu'il ne fût d'ores et déjà résolu à en prolonger les engagements.

L'idée s'en accréditait d'autant plus qu'elle commençait à être incessamment confirmée par les renseignements transmis de l'étranger, où la question du renou-

vellement anticipé de la Triple-Alliance était maintenue à l'ordre du jour. A Vienne, à Berlin, à Londres, les journaux s'accordaient pour répéter que des pourparlers confidentiels se suivaient à cet effet entre les gouvernements intéressés. Au lendemain même du dernier discours de M. Rudini, le *Daily News* annonçait que le gouvernement italien avait déjà fait connaître à ses alliés qu'il était disposé, sous réserve de certaines modifications, à souscrire à une seconde prolongation du pacte de 1882. A la fin de mai, des agences télégraphiques présentaient le fait comme à la veille d'être accompli. On affirmait que le roi Humbert avait formellement engagé sa parole à l'empereur Guillaume. On allait jusqu'à dire que l'accord était définitivement conclu entre les trois alliés, et que l'ambassadeur de Turquie à Berlin en avait reçu l'assurance formelle du ministre allemand des affaires étrangères.

A Rome, comme ailleurs, il n'était pas un des membres du corps diplomatique qui ne se préoccupât de la question et ne cherchât à en savoir le mot. Mais les ministres italiens s'imposaient une réserve impénétrable. A toutes les interrogations qui lui étaient adressées à ce sujet, M. Rudini se bornait à répondre que rien n'était changé dans l'état des choses. Il s'en tenait à cette formule diplomatique, laissant à la sagacité de ses interlocuteurs le soin d'en fixer le sens.

Inutile d'ajouter que les bruits répandus provoquaient, en Italie même, une vive agitation parmi les adversaires de la Triple-Alliance. Les plus décidés se recrutaient dans les partis avancés, qui en faisaient un motif nouveau d'opposition contre le cabinet. L'extrême gauche entamait de violentes polémiques, qui l'entraînaient à ne ménager ni les ministres ni la dynastie elle-même. J'aurai

bientôt à revenir sur cette campagne, dont l'effet, contraire à celui qu'en espéraient les auteurs, fut de précipiter les résolutions du gouvernement.

Dès les premiers jours de juin (1891), l'opinion était si troublée, l'anxiété si générale, que les représentants du pays ne pouvaient plus se dérober au devoir de réclamer des éclaircissements officiels. Cette fois, c'était le Sénat qui en prenait l'initiative.

Dans un discours prononcé le 13 juin, M. Negri, l'un des hommes marquants de la droite, faisait ressortir la contradiction dans laquelle persistait le cabinet, en voulant, à la fois, conjurer par des économies la crise financière et continuer, à l'extérieur, une politique disproportionnée avec les ressources du pays. A son avis, la Triple-Alliance n'était pas conciliable avec le programme économique qui convenait à l'Italie. Bien que les conditions n'en fussent pas connues, le moins qu'on pût supposer, c'était que l'Italie fût tenue, en cas de guerre, d'opérer une forte diversion au profit de ses alliés. Combien sa situation serait grave en présence de la France et de la Russie coalisées! A quels efforts, à quels armements ne serait-elle pas obligée par un pareil rôle? Il y avait donc antinomie évidente entre le programme économique et la politique extérieure du cabinet. S'il voulait courir les grandes aventures et s'allier avec les plus forts, il devait le dire franchement et réclamer, sans réticences, les sacrifices nécessaires.

L'orateur mettait ainsi le doigt sur le vif d'une question, qui préoccupait les plus chauds partisans de la Triple-Alliance. Son discours provoquait naturellement de la part du président du conseil une réponse et une réfutation

M. Rudini commençait par déclarer que ses idées différaient absolument de celles de M. Negri. D'après ce dernier, le gouvernement voudrait une politique de recueillement à l'intérieur et une politique d'aventures à l'extérieur. Cela n'était pas. Le gouvernement voulait l'équilibre budgétaire avec des économies et des finances solides. Il voulait, en outre, une politique extérieure modeste, une politique de recueillement. La seule liberté qu'il consentît à enchaîner, c'était la liberté de faire la guerre. On ne pouvait donc pas dire qu'il rêvât d'aventures. Pour un grand État, la politique de recueillement n'impose ni le désarmement complet, ni l'isolement; elle implique seulement la modération des armements et la stipulation d'alliances qui assurent la paix. Si l'Italie voulait se dégager intempestivement de ses alliances et, en même temps, éviter tout risque d'humiliation, elle ne le pourrait qu'en doublant ses dépenses de guerre et de marine. La Triple-Alliance n'entraînait, d'ailleurs, aucune obligation en ce qui concernait les armements : M. Rudini en donnait l'assurance sur sa parole de gentilhomme et de ministre : « Je crois, — disait-il en terminant, — que, si nous étions isolés, nous aurions bientôt à nous en repentir; mais je suis convaincu que la Triple-Alliance est la paix, rien que la paix, comme le prouvent les dix années bientôt accomplies. »

Après ce discours, le marquis Alfieri prenait la parole pour faire observer que les premiers pactes de la Triple-Alliance avaient été conclus sous la pression de circonstances qui s'étaient modifiées depuis lors. S'il en était temps encore, il exprimait le vœu qu'au moment où les engagements en seraient renouvelés, on tînt compte des conditions où l'Europe se trouvait et notamment des dis-

positions amicales que l'Angleterre avait manifestées pour l'Italie.

« — Eh bien ! — répliquait M. Rudini, — le jour où cette question se posera, si j'ai alors l'honneur de faire partie du gouvernement de mon pays, je prends l'engagement de tenir compte des considérations développées par l'honorable sénateur Alfieri. Ce sera mon devoir, et je ne manquerai pas à ce devoir. »

De la réponse faite à M. Negri, il n'y avait qu'une conclusion à tirer : c'était que le président du conseil voyait pour son pays un intérêt majeur à rester fidèle à l'entente allemande, et qu'il se proposait d'en prolonger les engagements. Mais, d'autre part, sa réplique au marquis Alfieri semblait indiquer que la question du renouvellement n'était pas définitivement résolue. L'incertitude subsistait donc encore, sinon sur l'intention, du moins sur le fait. Il fallait en avoir le cœur net.

Le lendemain de la séance du Sénat, le 14 juin, j'étais reçu par M. Rudini. Nous touchions alors au terme de nos pourparlers pour la délimitation des zones respectives d'influence en Afrique. Comme je l'ai dit plus haut, je venais d'être autorisé à faire des propositions nouvelles, qui étaient de nature à éliminer les difficultés pendantes et à rendre l'accord possible. Mais je ne pouvais évidemment m'engager dans la voie des concessions définitives, sans tenir compte des éventualités dont la France se préoccupait avec toute l'Europe, sans savoir ce qu'il y avait de fondé dans les bruits qui représentaient l'Italie comme à la veille de se lier, pour une nouvelle période, à la politique allemande. La plus simple prudence m'imposait l'obligation de provoquer préalablement une explication décisive.

On ne lira pas sans curiosité le compte rendu de la conversation que nous eûmes à ce sujet et dont j'ai pris soin, peu après, de fixer aussi exactement que possible la substance et les termes mêmes. En la rapportant je ne compromets aucun intérêt et ne trahis aucun secret. C'est une contribution à l'histoire d'un événement, qui marque un tournant dans les relations des deux pays. C'est aussi un hommage rendu à la loyauté, dont le marquis di Rudinì n'a jamais cessé d'user avec le représentant de la France.

Comme j'exprimais le regret que nos pourparlers relatifs à l'Afrique n'eussent pas encore abouti, le ministre italien répondit :

— Ne soyons pas impatients! nous finirons, je l'espère, par atteindre le but.

— Je l'espère aussi, — répliquai-je, — si les hésitations qui nous retardent ne proviennent pas de causes étrangères au sujet. Mais je ne puis, je l'avoue, me défendre de la crainte qu'on ne ressente, à Paris, quelque chose des préoccupations dont je vous ai entretenu déjà à plusieurs reprises et qui ne cessent de m'obséder. Ce ne sont, il est vrai, que des impressions personnelles. Les communications de mon gouvernement n'en portent aucune trace, et M. Ribot témoigne toujours le ferme dessein de mener à bon port nos négociations africaines. Malgré tout, j'imagine qu'il lui est impossible de n'être pas affecté, comme je le suis, de l'excitation produite dans les esprits, en France, par les bruits qui se succèdent sans cesse depuis quelques semaines, au sujet de votre entente avec l'Angleterre et du renouvellement accompli ou imminent de la Triple-Alliance.

— Il est vrai que l'opinion chez vous se montre bien nerveuse. Et pourquoi?... Ce qu'on appelle l'entente de l'Italie avec l'Angleterre, c'est une histoire ancienne,

vieille de plus de deux ans. Déjà, en 1888, sir James Fergusson a fait connaître au parlement anglais ce qu'il en était. L'autre jour encore, il a renouvelé les mêmes explications. Il ne pouvait pas dire autre chose, parce qu'il avait dit tout ce qu'il y a, et que rien de nouveau n'est survenu depuis lors à ce sujet.

— C'est ce que vous avez bien voulu me déclarer dans une de nos dernières entrevues. Soit, il n'y a rien de nouveau relativement à l'entente anglo-italienne, si ce n'est le bruit qu'on fait alentour. Mais, en ce qui concerne la Triple-Alliance?...

— Je vous ai dit aussi que rien n'y a été modifié depuis mon arrivée aux affaires.

— J'entends bien : la Triple Alliance n'a pas été renouvelée durant ces quatre mois. Cette assurance ne suffit pas cependant... Laissez-moi, je vous en prie, vous indiquer avec plus de précision le point de vue auquel je me place. C'est la seule excuse de mon insistance indiscrète à revenir si souvent sur ce sujet délicat... Je désire sincèrement, — vous n'en doutez pas, — terminer notre délimitation africaine et arriver à un arrangement qui témoigne de la possibilité d'une entente entre nos deux pays. A cet effet, j'insiste auprès de mon gouvernement pour le décider à des concessions importantes, pour presser la conclusion d'un accord qui assurerait à l'Italie des avantages incontestables. Mais, pendant que je multiplie mes efforts conciliants, me portant ainsi garant de vos intentions amicales, imaginez qu'on apprenne tout à coup que, dans le même temps, vous suiviez des pourparlers pour la prolongation d'une alliance dirigée contre nous, considérée en France comme contraire...

— Permettez : il n'est pas possible de considérer comme hostile ou belliqueuse une alliance qui n'est faite

qu'en vue de la paix et qui l'a maintenue durant neuf années.

— Ne discutons pas là-dessus. A raison, — à tort même, si vous voulez, — la France regarde cette alliance comme dirigée contre elle et menaçante pour ses intérêts. C'est un fait dont il faut tenir compte. Eh bien! quelle serait ma situation si l'on apprenait, je le répète, que vous eu négociiez la prolongation au moment même où j'insistais pour la conclusion d'un arrangement favorable aux intérêts italiens. On dirait que je n'ai rien su voir ni prévoir, que j'ai mal renseigné mon gouvernement: on n'aurait pas assez de pierres pour me lapider!... Encore s'il ne s'agissait que de moi, ce serait peu : un ambassadeur fait un faux pas, on le remplace et c'est tout... Mais pensez au jugement qu'on porterait sur votre diplomatie. La France croirait avoir été jouée. Ce serait une crise grave peut-être, un refroidissement certain dans les rapports des deux nations, tout le terrain gagné depuis trois mois reperdu en un moment... Vous voyez combien ma position est délicate; vous vous rendrez compte du prix que j'attache à obtenir l'assurance qu'il n'y a rien de fondé dans les bruits qui nous reviennent de toutes parts. N'avez-vous pas quelque chose à me dire à ce sujet? Un mot de vous donnerait une nouvelle ardeur à mon bon vouloir, et je m'en servirais pour dissiper des préoccupations qui, probablement, subsistent aussi à Paris.

— Que voulez-vous que j'ajoute à ce que je vous ai déjà dit? Je vous répète qu'il n'y a rien de changé dans l'état des choses, rien de nouveau.

— Vous devez reconnaître vous-même que cette réponse ne peut me satisfaire. Si la Triple-Alliance avait été prorogée hier, si même elle ne l'était pas encore,

mais qu'elle dût l'être demain, vous pourriez me tenir le même langage... N'avez-vous rien à ajouter?

— Je vous répète qu'il n'y a rien de changé...

— Hier cependant, s'il faut en croire les comptes rendus de vos journaux, vous avez dit quelque chose de plus dans votre réponse au sénateur Alfieri. Ne pouvez-vous me le répéter?

— J'ai dit seulement que je tiendrais le plus grand compte de ses observations, quand la question du renouvellement de la Triple-Alliance se poserait.

— Cette phrase, dois-je l'entendre et la présenter à mon gouvernement comme signifiant que la question n'a pas été et n'est pas encore posée dans les conseils de la couronne?

— ... Le sens en est clair...

Ces derniers mots étaient prononcés après un long silence et avec une certaine hésitation. Le ministre les accompagnait d'un geste de lassitude indiquant qu'il n'en dirait pas davantage.

C'en était assez d'ailleurs. J'étais fixé et je ne pouvais que savoir gré à M. Rudini de sa réserve. Il ne m'était plus permis de douter que le renouvellement de la Triple-Alliance ne fût réellement décidé et sur le point d'être conclu.

Je m'abstins naturellement de toucher un mot des propositions que j'étais autorisé à formuler au sujet de la délimitation africaine. Mon interlocuteur ne fit lui-même aucune tentative pour y ramener l'entretien. Par un tacite accord, la négociation se trouva suspendue. Elle ne devait être reprise et close que neuf ans plus tard, par le protocole du 24 janvier 1900 (1).

(1) MM. Visconti Venosta et Barrère ont signé hier (24 janvier 1900), le

Cependant les intentions du gouvernement royal, tenues dès lors pour avérées, continuaient de soulever, en Italie même, de la part des adversaires des pactes allemands, des protestations de plus en plus bruyantes. Les groupes avancés de la démocratie italienne se concertaient ouvertement pour provoquer dans la péninsule un mouvement irrésistible d'opinion

Une réunion était organisée à cet effet, le 16 juin, au cercle radical de Rome. Un grand nombre des députés de l'extrême gauche y assistaient. Au début des débats, quelques orateurs discutaient la question au point de vue exclusif de la politique extérieure, démontrant que le système des alliances allemandes était contraire aux aspirations irrédentistes de l'Italie et au rétablissement de bons rapports avec la France. D'autres faisaient observer judicieusement que la thèse, ainsi présentée, pouvait choquer certaines convictions et fournir à l'autorité des motifs d'intervenir pour prévenir le mouvement projeté. Mieux valait ne la traiter qu'au point de vue économique, en insistant sur les charges occasionnées par la Triple-Alliance. Sur ce terrain, les hommes de tous les partis pouvaient se rencontrer et s'entendre, sans fournir aucun prétexte aux rigueurs administratives. Cet avis ayant prévalu, la délibération suivante était votée à l'unanimité :

L'assemblée démocratique, convoquée par le cercle radical de Rome, — attendu la nécessité de donner à la nation la

protocole fixant la délimitation des possessions italiennes et françaises sur la côte de la mer Rouge.

« La ligne frontière partant de l'extrémité de ras Doumeira suit la ligne de séparation des eaux du promontoire et se dirige ensuite vers le sud-ouest, de manière à laisser à l'Italie les routes de caravane aboutissant d'Assab dans l'Aoussa.

« Les parties contractantes se réservent de régler ultérieurement la situation de la petite île vis-à-vis de ras Doumeira, en s'engageant à en empêcher l'occupation par une autre puissance. »

(Extrait du journal *le Temps*, du 26 janvier 1900.)

faculté, qui lui est refusée, de se prononcer sur la Triple-Alliance, — décide la nomination d'une commission chargée d'aviser aux moyens pratiques d'assurer aux intentions du pays la plus solennelle manifestation.

La commission, nommée à la suite de ce vote, était composée de MM. Albani, Colajani, Imbriani, Bovio, Ferri, Lodi et Ferrari, tous députés de l'extrême gauche. Dès le lendemain, elle se mettait à l'œuvre, sous la présidence de M. Bovio, et arrêtait le programme suivant :

« Adresser un manifeste à la nation pour lui démontrer la nécessité de se prononcer sur le renouvellement de la Triple-Alliance; provoquer dans toutes les cités italiennes des meetings populaires, moyen le plus efficace pour permettre à l'opinion publique de se manifester; s'adresser à toutes les associations pour qu'elles provoquent séparément l'expression des vues de leurs membres sur la Triple-Alliance, et désignent des délégués pour une réunion, qui sera organisée à Rome en vue de résumer définitivement toutes les manifestations nationales; recommander, dans les principaux centres de la péninsule, l'organisation de conférences destinées à éclairer le sujet. »

Le programme était bien conçu pour provoquer l'agitation légale que les radicaux avaient en vue. Ils mettaient d'ailleurs une activité extrême à en poursuivre l'exécution. Le manifeste destiné à la nation était bientôt rédigé et communiqué à la presse. La rédaction en était habilement combinée pour mettre en relief les inconvénients économiques et politiques de la Triple-Alliance, en laissant de côté les points qui auraient pu éveiller les susceptibilités du patriotisme. Le nom de la France n'y était pas prononcé; une seule allusion était faite à « la rupture d'anciens et naturels échanges commerciaux ».

Enfin de nombreuses conférences étaient annoncées sur tous les points du royaume; Bovio lui-même se chargeait de la première, qui devait avoir lieu à Rome le 28 juin.

Tant d'efforts ne pouvaient demeurer stériles. Le succès risquait, il est vrai, d'en être compromis par le fait même que les promoteurs de l'entreprise, appartenant tous à l'extrême gauche, étaient suspects d'intentions peu sympathiques envers la monarchie. Le journal *la Tribuna*, — qui se déclarait alors contre la Triple-Alliance, bien qu'il passât pour l'organe officieux de Nicotera, ministre de l'intérieur, — leur reprochait justement de ne pas s'associer des hommes classés dans les groupes moins avancés.

Quoi qu'il en fût, des symptômes de réaction contre les pactes allemands commençaient à se manifester dans tous les grands centres du royaume. Le ministre de l'intérieur interdisait les réunions ayant pour objet la Triple-Alliance, et se prévalait, à cet effet, des articles du Code pénal visant les actes de nature à troubler les relations de l'Italie avec des gouvernements étrangers. La presse officieuse ne dissimulait pas son inquiétude, et combattait les comités démocratiques avec une passion irritée, qu'elle n'aurait pas montrée, si leur entreprise avait été vouée à un avortement certain. Ceux-ci témoignaient la plus grande confiance, se faisant fort de provoquer dans la nation un mouvement qui ne permettrait pas au ministère de passer outre.

Peut-être y seraient-ils parvenus, si le temps nécessaire leur eût été laissé. Mais la situation se modifia subitement, comme par un coup de théâtre. Le gouvernement se décida à brusquer les choses, en concluant le renouvellement de l'alliance. En présence du fait accompli, toute agitation populaire devint sans objet.

Loin de faire obstacle à l'événement, la campagne des radicaux avait probablement contribué à le précipiter, en inquiétant les intérêts dynastiques et en fournissant à la chancellerie allemande des arguments décisifs. Tel est du moins, comme on va le voir, l'enseignement qui semble résulter des éclaircissements réunis sur les motifs et sur les circonstances de la résolution prise par le gouvernement italien, onze mois avant la date fixée pour l'échéance de la convention avec les puissances centrales.

Le 27 juin, la Chambre italienne des députés avait à s'occuper de deux demandes d'interpellation inscrites à l'ordre du jour : la première, relative à la politique extérieure du cabinet, émanait de Cavallotti, dont l'intention était précisément de provoquer un débat solennel sur la Triple-Alliance; la seconde, formulée par M. Colajani, portait sur la politique intérieure et visait spécialement la prohibition édictée contre les réunions publiques, convoquées à l'occasion du renouvellement des pactes allemands. Dès le début de la séance, Cavallotti proposait que les deux interpellations fussent discutées conjointement, comme ayant, en réalité, un seul et même objet. Mais le président du conseil s'y opposait d'une façon péremptoire, insistant pour que l'ordre du jour ne fût pas modifié.

Vu l'état des esprits et des partis, cette question de méthode prenait une importance extrême. Si l'interpellation relative à la politique intérieure était examinée en premier lieu, il pouvait arriver que le cabinet fût atteint par un vote de blâme réunissant les voix de l'extrême gauche et de la droite hostile à Nicotera. Au contraire, si le débat relatif à la politique extérieure passait le premier, le ministère obtiendrait probablement un vote favo-

rable du centre et de la droite, qui formaient la majorité. On conçoit l'intérêt que le président du conseil attachait à maintenir l'ordre de priorité établi par les circonstances. Son but était d'obtenir tout d'abord un vote de confiance, dont il pût se prévaloir comme d'une approbation donnée au renouvellement anticipé de la Triple-Alliance. A tout prix l'extrême gauche devait donc s'arranger pour que la question de politique intérieure ouvrît les débats.

Aussi Cavallotti s'empressait-il, en présence de l'opposition du président du conseil, de retirer son interpellation, afin, disait-il, de ménager à la Chambre la faculté de se prononcer tout d'abord sur la question où les libertés constitutionnelles du pays se trouvaient engagées. Mais le coup avait été prévu. Le président de la Chambre donnait lecture d'une autre demande d'interpellation sur la politique extérieure, demande formulée par un des chefs du groupe piémontais, Brin, qui, sortant de la réserve où il se maintenait depuis des semaines, se décidait à faire le jeu du cabinet. Et le président du conseil insistait pour que cette troisième interpellation fût discutée immédiatement.

La manœuvre devait avoir pour effet de déjouer la tactique des radicaux. Mais était-elle conforme au règlement? Sur cette question, des débats d'une vivacité extraordinaire se prolongeaient durant plus d'une heure. A deux reprises, le président de la Chambre devait se couvrir. De guerre lasse et au milieu d'un tumulte assourdissant, il se voyait obligé de clore la séance.

En définitive, le résultat de cette première journée n'était pas favorable au gouvernement, puisqu'il n'avait réussi, ni à dominer l'opposition, ni à enlever le vote de confiance qu'il avait en vue.

Ne voulant pas rester sur un pareil échec, M. Rudini

combinait, dans la soirée même, un plan nouveau. Sur son initiative, les députés étaient immédiatement convoqués pour le lendemain, dimanche, en séance extraordinaire.

Le 28 juin, les débats reprenaient à la Chambre sur la même question. Les premières observations échangées établissaient que ni les radicaux ni les membres de la majorité ministérielle ne feraient la moindre concession, les premiers demeurant résolus à s'opposer à tout débat sur la politique étrangère, tant que l'interpellation de M. Colajani ne serait pas vidée. Bientôt la séance devenait tumultueuse, la voix des orateurs se perdant dans le fracas des conversations particulières, des interjections, des cris et des piétinements.

Au milieu du brouhaha, qui mettait les sténographes dans l'impossibilité de recueillir une parole, on voyait tout à coup Brin se lever. Le son de sa voix ne dépassait pas le cercle de ses auditeurs immédiats. M. Rudini prenait la parole à son tour et mimait, à grands gestes, deux ou trois phrases, dont ses voisins du banc ministériel avaient peine eux-mêmes à saisir le sens. Mais la majorité soulignait par une salve d'applaudissements la déclaration ministérielle, dont elle avait le mot.

Bientôt la séance était levée à la suite de scènes violentes, dont les annales de Montecitorio n'offraient encore aucun précédent. Le signal en était donné par Cavallotti, qui, descendu dans l'hémicycle, se précipitait sur un de ses collègues, après un échange de gros mots. La mêlée devenait alors générale, et le public assistait, des tribunes, à une véritable bataille, qui se prolongeait quelques minutes, confondant les députés de tous les groupes dans une collision indescriptible. Dès les premiers horions, le président s'était couvert et avait quitté la salle.

Deux heures après, les députés se réunissaient de nouveau, pour s'adresser mutuellement des appels au calme et à la conciliation. Sur la proposition de l'un d'eux, et avec l'assentiment du cabinet, la Chambre décidait de se proroger à une date indéterminée.

Dans la soirée seulement, on avait l'explication de la scène concertée, durant la séance du jour, entre MM. Rudini et Brin, avec le concours complaisant de la majorité. Par les soins de la questure, la presse recevait le compte rendu suivant des paroles que les deux orateurs avaient prononcées au milieu du bruit :

M. Brin. — Les quelques phrases que j'ai dites hier et la formule même de mon interpellation en expliquent la signification, et me dispensent d'en poursuivre le développement. J'attendrai donc les explications du gouvernement.

M. le marquis di Rudini, président du conseil. — Je puis assurer la Chambre et le pays que le gouvernement entend persévérer dans cette politique de paix, que l'Italie suit depuis longtemps. Pour atteindre ce but, nous poursuivrons notre politique de paix, et nous maintiendrons fermes et intactes nos alliances avec les empires du centre. Par conséquent, l'Italie et l'Europe, je le répète encore, peuvent être sûres et certaines que les alliances seront maintenues, et que la paix sera longtemps conservée.

Aucune obscurité ne voilait plus les intentions du gouvernement royal. Le président du conseil avait rompu délibérément avec les réserves dont il avait pris soin, jusqu'au dernier moment, d'envelopper l'expression de ses vues. Désormais, l'Italie, la France et l'Europe étaient avisées officiellement que le gouvernement du roi était décidé « à maintenir fermes et intactes ses alliances avec les empires du centre ».

S'il y avait encore un doute, c'était sur la question de savoir si le renouvellement des alliances était dès lors

accompli formellement ou seulement à la veille de l'être. Sur ce point même, la lumière allait être faite dans les vingt-quatre heures. M. Rudini se réservait de compléter devant le Sénat, dont la session se prolongeait encore, les explications que le tumulte l'avait contraint d'écourter à la Chambre des députés.

Le 29 juin, le comte de Taverna lui fournissait l'occasion désirée, en lui adressant, au palais Madame, une interpellation au sujet des bruits relatifs aux accords de l'Italie avec l'Angleterre et les puissances centrales. M. Rudini y répondait immédiatement par les déclarations suivantes, dont le texte est emprunté au compte rendu officiel :

M. di Rudini, président du conseil, ministre des affaires étrangères. — Le Sénat sait quelles sont les intentions du gouvernement du roi en fait de politique étrangère. J'ai eu, ici même, le grand honneur de les exposer dans la récente discussion du budget des affaires étrangères. Mais je ne vois aucun inconvénient à les affirmer de nouveau.

Ce que l'Italie veut avec persévérance et ténacité, c'est la paix, parce qu'elle croit que la paix est nécessaire au développement de ses institutions et à l'amélioration de ses conditions économiques.

Mais, d'autre part, l'Italie veut et le gouvernement veut aussi avec ténacité le maintien de l'équilibre en Europe, le maintien du *statu quo* et notamment du *statu quo* dans la Méditerranée.

Pour réaliser ces intentions, ce n'est pas aujourd'hui seulement que le gouvernement a cherché à nouer des intelligences et à conclure des accords avec les puissances qui sont dans le même ordre d'idées et dont les intérêts sont liés aux nôtres.

Un échange d'idées a eu lieu, il y a quelques années, avec l'Angleterre, échange d'idées qui a fait au parlement anglais, de la part de sir J. Fergusson, l'objet de déclarations auxquelles j'aurai peu à ajouter. Son langage a été strictement

conforme à la vérité : l'Italie et l'Angleterre se proposent de maintenir la paix et de maintenir le *statu quo*. Je puis dire, d'ailleurs, que je n'aperçois pas de questions sur lesquelles les vues de l'Italie ne soient conformes à celles de l'Angleterre, attendu que leurs intérêts essentiels sont identiques.

Quant à nos rapports avec les puissances centrales, on sait déjà depuis longtemps comment ils sont intimes, quelle vive et sincère amitié a lié et lie l'Italie à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. On sait comment ont été souscrits les traités qui, — je n'hésite pas à l'affirmer encore une fois, — ont été et sont une sûre et solide garantie de paix.

Le moment s'approchait où ces traités venaient à échéance, et il fallait s'attendre naturellement à voir s'ouvrir une période d'hésitations, de doutes et d'incertitudes, qui ne pouvaient moins faire que d'agiter l'opinion publique en Italie et au dehors.

D'accord avec les gouvernements de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, j'ai cru opportun de couper court à ces incertitudes, d'enlever toute raison d'être à ces hésitations et, par suite, à cette agitation. Je suis maintenant en mesure d'affirmer qu'avant même l'échéance des traités anciens, les traités nouveaux seront déjà depuis longtemps en vigueur. Il n'y aura aucune solution de continuité dans la suite de notre politique : ce sera, si vous me permettez la comparaison, comme une journée d'été dans les régions polaires, où la nuit n'apporte pas les ténèbres, où le coucher du soleil se confond avec l'aurore.

Nos alliances seront donc maintenues. Elles seront fermement et sûrement maintenues. Et, avec elles, — il me plaît de pouvoir l'affirmer, — la paix en Europe sera pour longtemps assurée.

L'Europe entière devra ainsi reconnaître que l'œuvre du gouvernement italien a été sage et pacifique.

Dix années d'expérience auraient dû suffire à dissiper certaines défiances soulevées contre l'attitude du gouvernement italien. Dans tous les cas, je veux espérer que mes nouvelles et très nettes déclarations ajouteront encore quelque chose aux enseignements de cette longue expérience, et répandront

la conviction que nos alliances sont exemptes de toutes vues agressives envers qui que ce soit.

C'est une œuvre de paix que nos alliances se sont proposée. La paix, je le répète encore, sera ainsi conservée longtemps, et les défiances que certains, à tort, ont eues contre nous, je suis persuadé qu'elles devront être et qu'elles seront dissipées.

En agissant de la sorte, je crois, pour ma part, rendre un véritable service au pays. J'espère que le Sénat, comme la Chambre, voudra approuver la politique que le gouvernement a cru devoir suivre, en s'inspirant du bien commun et du désir d'assurer à notre Italie une forte position en Europe.

Après ce discours aucun doute ne pouvait plus subsister : la Triple-Alliance venait d'être prolongée pour une nouvelle période.

La nouvelle en était d'ailleurs confirmée, coup sur coup, par une série d'informations officieuses et même officielles.

Dès le 29 juin, le *Corriere della Sera* annonçait que, la veille, à la suite de la séance de la Chambre des députés, le gouvernement royal avait donné sa ratification au nouveau traité : « tout était disposé à l'avance pour cette procédure, — ajoutait le journal de Milan : — mais M. di Rudinì, par un sentiment de correction parlementaire, désirait, avant d'y procéder, que la Chambre se fût prononcée ».

Le même jour, le comte d'Arco, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, quittait Rome subitement, pour une mission confidentielle ; son passage était signalé à Mantoue ; le bruit s'accréditait qu'il portait à Vienne l'instrument des ratifications italiennes.

La *Norddeutsche allgemeine Zeitung*, du 29 juin, imprimait aussi que le renouvellement de l'alliance était accompli.

A cette même date, une agence officieuse de Berlin publiait le télégramme suivant expédié de Héligoland :

« L'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés ici ce soir. Durant le trajet de Hambourg, l'empereur a fait connaître au directeur de la Compagnie des vapeurs de Nissen que la Triple-Alliance a été prolongée pour six années, en exprimant la satisfaction qu'il en éprouvait. »

Enfin, peu de jours après, une interpellation, formulée à la Chambre hongroise des députés, amenait le comte Szapary, président du conseil des ministres, à déclarer qu'effectivement l'Italie, dont on connaissait l'adhésion antérieure au traité d'alliance défensive conclu en 1879 entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, venait de consentir à la prorogation de ce traité pour plusieurs années. Les journaux officieux de Vienne ajoutaient que la Triple-Alliance était consolidée sur les bases où elle avait été érigée à l'origine.

De tous ces renseignements concordants il résultait, non seulement que la Triple-Alliance était prolongée pour une nouvelle période, mais encore que les conditions essentielles n'en étaient pas modifiées. Si le traité nouveau différait du précédent sur quelques points secondaires, il n'en conservait pas moins le caractère d'un pacte absolument défensif, combiné par les parties contractantes en vue d'assurer le maintien de la paix et de se garantir mutuellement leurs possessions territoriales. Les stipulations devaient en être tenues secrètes comme auparavant. On en connaissait toutefois la substance, puisque, d'après les déclarations formelles du comte Szapary, la Triple-Alliance était constituée par l'accession de l'Italie au traité austro-allemand de 1879, dont le texte avait été publié le 3 février 1888.

En ce qui concerne la durée du pacte, les indications réunies au premier moment ne tardaient pas à être com-

plétées par des renseignements sûrs : le traité nouveau était conclu pour six ans, à partir de l'échéance du précédent; il contenait, en outre, une clause de tacite reconduction pour une égale période, en prévision du cas où aucune des trois parties ne manifesterait, à la fin des six années, l'intention d'en faire cesser les effets.

Un calcul très simple permet donc de fixer la chronologie de la ligue nouée entre les trois monarchies.

La Triple-Alliance a pris naissance le 20 mai 1882, date du traité élaboré par Mancini et qui a consacré, pour cinq années, l'accession de l'Italie au pacte austro-allemand de 1879.

La première prorogation, négociée par Robilant, a été conclue à Berlin en mars 1887, pour cinq nouvelles années : l'échéance a été ainsi reportée au 20 mai 1892.

La seconde prorogation, signée par M. Rudini, est intervenue en juin 1891. Cette fois, la durée de la convention était portée à douze ans, avec faculté pour chacune des parties d'en sortir à la fin des six premières années. Aucune d'elles n'ayant usé de cette faculté en 1897, le terme s'est trouvé fixé au 20 mai 1903.

Enfin un troisième renouvellement, conclu à Berlin le 28 juin 1902, a prolongé la durée du pacte pour une autre période de six ou de douze ans.

Est-il besoin de revenir sur l'impression causée en France par le coup de théâtre du 28 juin 1891, qui clôturait la session parlementaire à Rome et dont on vient de lire le récit détaillé? La surprise était d'autant plus pénible, qu'après la chute de Crispi et les premières déclarations de son successeur, l'opinion publique s'était reprise à l'espoir d'un rapprochement prochain avec l'Italie; elle avait la confiance que les dissentiments passagers

allaient être oubliés, et elle se montrait prête à toutes les concessions pour faciliter le rétablissement des rapports amicaux qui lui apparaissaient comme la conséquence naturelle de traditions, de sympathies et d'intérêts communs; elle subordonnait son bon vouloir à une seule condition, qu'elle considérait comme non moins naturelle, c'est que les Italiens sortissent d'une coalition qui les faisait, au profit de nos vainqueurs, les garants de notre démembrement. On peut donc juger de sa déception à la nouvelle que le gouvernement royal, sans attendre même l'échéance des pactes allemands, s'était hâté d'en proroger les engagements et d'enchaîner sa liberté d'action pour une longue période. La presse ne ménageait pas l'expression du mécontentement suscité par une résolution qu'elle tenait pour le témoignage nouveau d'une défiance injuste et blessante. Tout le travail poursuivi depuis quelques mois en vue de la conciliation se trouvait ainsi compromis.

Notre diplomatie n'avait pas à s'émouvoir au même degré d'un événement auquel elle était préparée. Sans rien dissimuler de ses regrets, elle avait mieux à faire que de s'attarder à des récriminations stériles. Son rôle était de calmer les passions réveillées, de préparer l'avenir et de combiner les éléments d'une solution nouvelle, en manifestant la constance de ses dispositions conciliantes. Un obstacle arrêtait momentanément sa marche; mais le but restait visible et fixe : d'autres voies pouvaient l'y conduire.

Quelques jours après les incidents parlementaires des 28-29 juin, je m'entretenais de la question avec un des membres du cabinet italien, qui me confirmait, sans réticence, la prorogation accomplie de la Triple-Alliance :

— Oui! me disait-il. Le traité a été renouvelé ces jours derniers. On ne pouvait laisser le sort d'une aussi grave

affaire à la discrétion d'une minorité bruyante, qui voulait s'en servir pour agiter le pays. Le traité reste exclusivement pacifique et défensif. Il ne contient absolument rien dont vous ayez à vous inquiéter, puisque vous voulez la paix, comme nous. Du reste, les neuf années qui viennent de s'écouler doivent suffire pour vous donner la certitude que notre entente avec les puissances centrales est faite uniquement en vue de la paix.

— Nous ne doutons nullement de vos intentions pacifiques. Mais il ne faudrait pas donner à l'argument du temps écoulé une portée qu'il ne comporte pas. Voudriez-vous dire que, sans la Triple-Alliance, la paix n'aurait pas été maintenue durant ces dernières années? Ce serait nous accuser, d'une manière indirecte, de nourrir des intentions belliqueuses. Cette incrimination toute gratuite, nous la repousserions avec énergie.

— Loin de nous une telle pensée! Nous n'avons qu'un désir : c'est d'assurer par tous les moyens possibles le maintien de la paix européenne, qui est absolument nécessaire à l'Italie. Nous sommes convaincus que vous ne songez nullement à la troubler. Cependant, vous avez des revendications à exercer. D'autres nations en ont aussi; mais les vôtres sont plus aiguës, si je puis dire. La tentation de les faire valoir peut être d'autant plus pressante que vos moyens d'action sont devenus plus grands. La Triple-Alliance en tempère l'effet : elle n'a pas d'autre but, pas d'autre raison d'être.

— En termes courtois, c'est dire que vous doutez de nous et que vous voulez nous imposer la sagesse. Vous devez imaginer l'impression qu'on en ressent chez nous... Laissons cela .. Vous êtes les seuls juges de ce qui convient à vos intérêts. Votre décision est arrêtée. Nous pouvons la regretter; mais nous n'avons pas effective-

ment à nous en inquiéter. Nous ne désespérons pas, d'ailleurs, qu'avec le temps, vous ne reconnaissiez l'utilité de reprendre votre liberté d'action et de renouer avec nous une entente cordiale.

— Rien n'empêche maintenant cette entente cordiale; nous y sommes sincèrement disposés.

— Vous savez aussi que tous mes efforts ont jusqu'à présent tendu vers ce résultat. Je continuerai à y travailler de mon mieux. Je ne puis cependant me dissimuler que l'objet de ma mission se trouve singulièrement réduit à la suite de la résolution prise, ces jours derniers, par le gouvernement du roi. Toutefois, il reste à entretenir les bonnes relations qui doivent se poursuivre comme auparavant, à prévenir les heurts qui risqueraient de les ébranler, à rapprocher les esprits et surtout à renouer les intérêts. C'est encore une belle tâche; et elle n'a rien que de conciliable avec la réserve amicale que le changement survenu dans l'état des choses semble nous imposer désormais.

La conversation se terminait ainsi sur des assurances réciproques de bon vouloir. Je m'étais appliqué à ne laisser paraître aucune mauvaise humeur, sans m'abstenir pourtant de marquer les conséquences naturelles que l'événement accompli était de nature à entraîner pour les rapports des deux pays.

En réalité, je le répète, nous pouvions envisager sans émotion ni inquiétude le groupement auquel l'Italie venait de se rallier pour la troisième fois. Toutefois deux devoirs s'imposaient avec une force nouvelle à notre diplomatie.

Le premier était de rompre l'isolement où l'on s'efforçait de maintenir la France, sans bien se rendre compte peut-être qu'en se prolongeant, la coalition italo-alle-

mande devait amener fatalement une autre union, pour faire contrepoids et rétablir l'équilibre : c'est le résultat que la sollicitude éveillée des cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg se réservait de proclamer par une démonstration solennelle, moins d'un mois après le renouvellement de la Triple-Alliance.

Le second consistait à rétablir entre nous et nos voisins du sud-est une communauté d'intérêts, qui éloignât les risques d'une rupture et diminuât d'autant les dangers de leur accession à la ligue centrale. Tel était le but nouveau que se proposait désormais l'ambassadeur de la République près le Quirinal.

344

345

LIVRE III

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

1891-1893

CHAPITRE PREMIER

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE (1)

Effets de la prorogation de la Triple-Alliance. — Politique nouvelle de la France. — Premières tentatives en vue d'une entente avec la Russie. — Bismarck et la Russie (1870 à 1890). — L'escadre française à Cronstadt (23 juillet 1891) et à Portsmouth (19 août).

Juillet-août 1891

En procédant au renouvellement anticipé de la Triple-Alliance, le gouvernement italien s'était proposé, entre autres résultats, d'arrêter la campagne entreprise par les partis avancés, qui s'efforçaient de tourner l'opinion contre la ligne imposée depuis neuf ans à la politique extérieure du royaume. Son calcul fut justifié par l'événement. Après quelques jours de récriminations, demeurées sans écho, les radicaux comprirent l'inutilité de leurs efforts et renoncèrent à la lutte. L'agitation légale, qu'ils s'étaient flattés de susciter dans tous les grands centres, se calma bientôt, sans que le ministre de l'intérieur eût même besoin de recourir à des rigueurs administratives. Le fait accompli était partout accepté, sinon avec enthousiasme, du moins avec une tranquillité qui témoignait de l'assentiment donné par la majorité de la nation.

(1) Ce chapitre a déjà paru, en partie, dans *la Grande Revue* du 1er juillet 1903.

Chose curieuse : les plus vives critiques, dirigées contre la décision gouvernementale, partaient des amis de Crispi, qui la considéraient comme inopportune et prématurée. M. Rudini ne daignait pas y répondre alors ; mais, plus tard, après avoir quitté le pouvoir, il se décida à rompre le silence, pour révéler un fait qui complète les renseignements mentionnés plus haut sur les conditions dans lesquelles le renouvellement de la Triple-Alliance s'est effectué en 1891. L'anecdote mérite, à ce titre, d'être rapportée.

Au mois d'août 1892, une feuille parisienne, *le Journal*, faisait part à ses lecteurs d'une conversation qu'un de ses correspondants venait d'avoir avec Crispi. Dans ce compte rendu figurait la déclaration suivante :

Je n'ai pas inventé la Triple-Alliance, — avait dit l'ancien ministre, — je l'ai trouvée, en arrivant au pouvoir. Je ne l'ai pas renouvelée, tandis que mon successeur, ce pauvre M. di Rudini, tout fier d'apposer sa signature sur un traité de cette importance, l'a renouvelée quatorze (*sic*) mois avant l'échéance.

Piqué au vif, M. Rudini s'empressait d'adresser à M. Torraca, directeur du journal romain, *l'Opinione*, la lettre dont voici la traduction :

Mon cher Torraca,

J'ai lu, dans *le Journal*, un interview authentique de S. Exc. M. Crispi.

Je suis depuis longtemps fixé sur la juste valeur qu'il convient d'attribuer aux appréciations politiques et personnelles d'un homme qui est, depuis quelque temps, comme en témoignent toutes ses démonstrations, dans un état d'esprit anormal.

Aussi m'abstiendrai-je de toute polémique; mais, pour la vérité historique, j'affirme qu'en renouvelant la Triple-Alliance, j'ai conduit à terme une négociation dont mon prédécesseur avait pris opportunément l'initiative.

Je suis aise pourtant qu'à moi seul incombe la responsabilité du nouveau traité, responsabilité que je puis assumer le front haut, avec la conscience d'avoir bien servi la patrie et d'avoir contribué à assurer la paix en Europe.

Je laisse aux hommes les plus autorisés du parti dominant l'honneur de discréditer et, par suite, d'affaiblir les liens qui nous unissent aux puissances centrales.

Croyez, etc.

RUDINI.

Sans doute, Crispi n'était pas en mesure d'opposer une négation catégorique à l'affirmation de son successeur, qui lui attribuait l'initiative des pourparlers entamés pour le renouvellement anticipé du pacte allemand; aussi se borna-t-il à publier, dans la *Riforma*, la réplique suivante :

Un *interview*, accordé par M. Crispi à un rédacteur du *Journal*, et dans lequel, entre autres choses, on parle du renouvellement de la Triple-Alliance, a inspiré à M. di Rudini une lettre qui est tout entière amusante.

Inutile de discuter avec qui confond une négociation engagée à un moment et dans une occasion dont l'opportunité ne pouvait pas être plus grande, avec un fait accompli. M. di Rudini, d'ailleurs, peut dire ce qu'il veut : il ne réussira jamais à passer pour un habile ministre des affaires étrangères.

Toutefois, sa lettre n'est pas inutile, puisqu'elle démontre que, comme polémiste, il n'est pas destiné à une meilleure fortune...

M. Rudini laissa tomber le débat. Mais le compte rendu en serait incomplet, si l'on n'y ajoutait certains passages extraits d'un article évidemment dû à son inspiration et qui accompagnait la publication de sa lettre :

M. Crispi, — disait l'*Opinione*, — a émis l'opinion que le renouvellement de la Triple-Alliance avait pu être nuisible à nos rapports avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. De plus, il a fait entendre que, lui ministre, l'alliance n'aurait pas été renouvelée sans de plus grands avantages pour nous

Cette thèse n'est pas facile à établir ; et, si les documents étaient publiés, il serait démontré, au contraire, d'une façon lumineuse, qu'aucun de nos intérêts n'a eu à en souffrir...

Mais il ne faut pas passer sous silence un élément de fait assez important

Tous savent que l'agitation des radicaux contre la Triple-Alliance croissait à mesure que l'échéance s'en rapprochait. Nous pourrions dire plus, sans recourir à une phrase fameuse dans laquelle M. Crispi faisait un jour allusion, à la Chambre des députés, à des menées étrangères. Tous se rappellent ce très bruyant incident, que les radicaux ont provoqué, dans la Chambre, à propos de la Triple-Alliance et contre elle. Leur but était déclaré : faire le possible pour en éviter le renouvellement. Convenait-il de prolonger cette agitation nuisible à tous nos intérêts au dedans et au dehors? Ne valait-il pas mieux y couper court? Le fait certain est que, le renouvellement à peine connu, les agitations intérieures se sont apaisées; certaines espérances, qu'on entretenait encore au dedans et au Vatican, se sont évanouies; quelques appréhensions, qui se manifestaient déjà, se sont dissipées.

Le renouvellement anticipé n'a donc été nuisible en rien et même n'a pas été d'une médiocre utilité. M di Rudinì ne demande pas qu'on le loue pour cela ; mais il sait d'une manière certaine qu'il ne mérite aucun blâme sérieux.

Cette polémique, engagée entre les deux anciens ministres, a eu tout au moins pour résultat de fixer deux points importants pour l'histoire du second renouvellement de la Triple-Alliance. C'est, d'abord, que Crispi avait entamé des négociations en vue dudit renouvellement pendant qu'il était au pouvoir, c'est-à-dire plus de dix-huit mois avant l'échéance. C'est ensuite qu'il faut

chercher, dans les agitations des radicaux italiens, le principal motif de l'empressement mis par M. Rudini à traiter avec les puissances centrales.

Ainsi l'incident complète et confirme les développements donnés à l'exposé de la question dans le chapitre précédent.

Dès les premiers jours de juillet 1891, M. Rudini ne faisait plus difficulté de parler des pactes italo-allemands; mais il n'en mettait que plus de zèle à combattre les préoccupations qu'on pouvait en concevoir en France. Rien n'était négligé de sa part pour accréditer l'idée que l'Italie n'avait contracté aucune obligation en vue d'une guerre offensive. Nous n'avions donc pas, à son sens, à nous inquiéter d'une entente contractée en vue de la conservation de la paix. L'Italie elle-même ne pouvait désirer qu'une seule puissance exerçât une hégémonie absolue sur l'Europe, et elle tenait, par conséquent, à ce que la France demeurât forte, comme contrepoids nécessaire. Tout ce qu'elle souhaitait, c'était la consolidation de l'équilibre alors établi tant sur le continent que dans la Méditerranée. Il ne fallait pas attribuer un autre motif ni un autre but à son rapprochement avec les puissances centrales et avec l'Angleterre.

Nous n'avions aucune raison de douter de la sincérité du gouvernement royal, ses intérêts concordant d'ailleurs avec ses déclarations. Toutefois, nous pouvions craindre qu'en de certaines occasions, il ne fût entraîné, malgré lui, par ses alliés au delà des limites qu'il se fixait. L'histoire contemporaine nous édifiait sur la difficulté qu'il y a parfois à discerner le point où une politique cesse d'être défensive pour devenir agressive. Les nouveaux engagements souscrits par nos voisins du sud-est nous impo-

saient donc un redoublement de vigilance et de réserve, s'ils ne nous causaient ni surprise ni trouble. Puisqu'ils s'étaient liés à la coalition allemande pour une nouvelle et longue période, nous n'avions qu'à encourager leurs vues pacifiques.

Encore pouvions-nous renouer avec eux des rapports d'affaires et leur créer des intérêts nouveaux, qui devinssent une garantie permanente de leur bon vouloir. C'était le moyen de les confirmer dans le rôle de modérateurs qu'ils s'attribuaient, de les défendre contre les entraînements de leurs alliés et de diminuer les dangers d'une conflagration générale. Il y avait là tout un plan qui se proposait à notre sollicitude. Les bénéfices communs, que les deux États latins en devaient retirer, n'impliquaient pour l'Italie aucune infraction à ses engagements avec les puissances centrales : aucune objection n'était, par suite, à prévoir de sa part. Nous n'avions, de notre côté, nul sacrifice à faire, nul risque à courir. Mieux valait donc, à tous égards, nous engager dans cette voie nouvelle, que de marquer notre mécontentement, en prenant envers l'Italie une attitude boudeuse, dont le résultat eût été de nous aliéner définitivement ses dispositions, de resserrer son union avec l'Allemagne et d'augmenter les chances de conflit.

Mais combien le but était éloigné ! Que d'obstacles à surmonter ou à tourner, sans compter les contretemps et les accidents !

Au début d'une ascension, les montagnards ont coutume de dire qu'il faut marcher d'un pas court et régulier, comme si l'on ne devait arriver jamais. A leur exemple, notre diplomatie aurait à faire preuve d'une infatigable constance pour atteindre, sans dévier, le terme qu'elle se fixait.

Une tâche plus pressante s'imposait tout d'abord : c'était de rompre l'isolement où Bismarck et ses successeurs avaient réussi à maintenir la France. Depuis longtemps le gouvernement de la République en avait reconnu l'utilité; mais la restauration des forces nationales n'était pas jusqu'alors assez avancée, pour que son concours fût apprécié à la valeur qu'il y attribuait lui-même; les gouvernements, avec lesquels il aurait pu s'entendre, étaient d'ailleurs engagés dans d'autres combinaisons; on doit reconnaître enfin que nos agitations intérieures n'étaient pas faites pour encourager l'établissement des liens de solidarité qu'il avait en vue.

Le second renouvellement de la Triple-Alliance rendait plus pressants les motifs que nous avions d'y opposer un contrepoids. N'y avait-il pas, à l'autre extrémité de l'Europe, une grande puissance qui se trouvait, en présence de la coalition centrale, placée dans une situation semblable à la nôtre? J'ai nommé la Russie.

Il ne manquait pas, il est vrai, de bons esprits pour considérer comme impossible l'union d'une république démocratique avec un empire autocratique. Mais que vaut la différence des régimes, quand un intérêt vital est en jeu? Et quel empêchement en peut-il résulter contre un accord, où la politique extérieure des parties contractantes doit seule être engagée? Le rapprochement de la France et de la Russie semblait si possible et si naturellement indiqué par l'état des rapports internationaux, que Bismarck n'avait pas cessé d'en envisager l'éventualité avec inquiétude. Tous ses soins avaient tendu à en empêcher la réalisation. Il y était parvenu à diverses reprises. Mais on eût dit que, chaque fois, il avait pris plaisir à ébranler lui-même l'œuvre édifiée de ses mains. Il allait vivre assez pour en voir l'écroulement et assister

à la formation de cette alliance franco-russe, qu'il appréhendait. Ce devait être pour lui le complément de l'expiation.

Est-il besoin de remonter à l'année 1870, et de rappeler le service rendu alors à la Prusse par la Russie, dont l'attitude contribuait si largement à l'issue de la campagne et à la constitution de l'empire allemand? Au lendemain de la paix, Guillaume Ier en exprimait sa gratitude à Alexandre II par une dépêche dont les termes sont restés dans toutes les mémoires. Personne ne fut donc surpris de l'alliance qui se nouait bientôt entre les deux empereurs. C'était la meilleure assurance que l'Allemagne pût contracter pour consolider ses conquêtes. On devait penser que le grand directeur de sa politique extérieure ne reculerait devant aucun sacrifice pour la sauvegarder contre toute atteinte.

Cependant, au congrès de Berlin (1878), on voyait Bismarck prendre résolument parti contre les Russes, réduire les résultats de leur campagne victorieuse et faire contre eux le jeu de l'Autriche. Après cette première épreuve, d'aucuns inclinaient déjà à croire que c'en était fait de l'alliance russo-allemande.

Quelques années se passaient, en effet, sans qu'un nouveau rapprochement parût possible entre les deux empires. Le chancelier de Berlin semblait même y avoir renoncé, puisque sa diplomatie s'appliquait à y substituer une entente avec l'Autriche-Hongrie par le traité de 1879, qui devenait le pacte de la Triple-Alliance, en 1882, à la suite de l'accession de l'Italie. Mais cette combinaison ne lui procurait pas de suffisantes garanties, puisqu'elle laissait l'Allemagne exposée au risque d'une union entre la France et la Russie. A tout prix il fallait prévenir un

pareil danger. Ce résultat fut assuré par le traité conclu entre les trois empereurs à Skiernewice (1884), à l'insu de l'Italie. Cédant aux instances de Bismarck, la Russie oubliait ses déceptions du congrès de Berlin et s'engageait, pour trois années, à une bienveillante neutralité en prévision du cas où ses voisins auraient à lutter contre une agression étrangère. Elle devait compter que, désormais, le bon vouloir de l'Allemagne ne lui ferait plus défaut.

L'année suivante (1885), éclatait la révolution de Roumélie, bientôt suivie de la guerre serbo-bulgare et de l'abdication du prince de Battenberg (1886). Le changement survenu dans l'état des choses mettait en opposition les aspirations des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne. Entre les intérêts contraires de ses deux alliés, l'Allemagne évitait de prendre parti, en affectant seulement de se désintéresser de la question bulgare. C'en était assez pour paralyser les mouvements de la Russie et la réduire à l'impuissance, en présence des menées de l'Autriche et de l'Angleterre unies pour combattre son influence dans la principauté. Voilà tout le bénéfice qu'elle retirait de l'accord par lequel elle avait consenti à enchaîner sa liberté d'action en faveur des puissances allemandes. Les circonstances ne tardaient pas à lui fournir l'occasion de témoigner hautement des sentiments qu'elle en éprouvait.

Au printemps 1887, peu avant l'échéance du traité secret de 1884, l'Europe retentissait du nom de Schœbelé, commissaire de police français, arrêté indûment en Alsace; cet incident suivait de près une série de provocations et de menaces parties de Berlin à l'adresse de la France; une rupture entre les deux puissances était à craindre. Le bruit s'accréditait alors, — et il n'a jamais

été démenti officiellement, — que la Russie se décidait à s'interposer par une démarche significative : l'empereur Alexandre III adressait à l'empereur Guillaume une lettre autographe, dans laquelle il déclarait qu'il se tenait pour libéré des pactes de Skiernewice et notamment de l'obligation d'observer la neutralité en cas de conflit entre l'Allemagne et la France. L'affaire Schnœbelé se réglait à l'amiable et la paix menacée se raffermissait.

Si la Russie n'était pas encore éclairée suffisamment sur la mesure du concours qu'elle avait à attendre de l'Allemagne, du moins se montrait-elle convaincue du prix qu'offrait pour elle la rentrée en scène d'une France forte et amie. De là à l'établissement d'une entente formelle entre les deux pays, la distance n'était pas grande.

C'est bien ainsi qu'on en jugeait à Berlin. Aussi n'y épargnait-on de nouveau aucun effort pour renouer le lien qui menaçait de se rompre. On a déjà vu comment l'habileté du chancelier y parvenait encore. Le 18 novembre 1887, l'empereur Alexandre III signait un nouveau traité secret, valable pour trois ans, et par lequel la Russie et l'Allemagne se promettaient la neutralité pour le cas où l'un des deux empires serait attaqué par une autre puissance. Cette fois, l'Autriche-Hongrie n'était pas partie au contrat, qui lui était même dissimulé ainsi qu'à l'Italie.

Après cela, on devait penser que l'Allemagne s'appliquerait à reconnaître le bon vouloir du tzar par des égards particuliers.

C'est le contraire qui se produisit encore.

Assuré pour trois ans de l'immobilité des Russes, le gouvernement allemand ne se croyait tenu à aucun ménagement. Dès le 24 novembre 1887, six jours après la signature du traité secret, il saisissait le Reichstag d'un

projet de loi ayant pour objet d'augmenter l'armée dans des proportions qui lui permissent de faire face en même temps aux adversaires de l'est et de l'ouest. Cette résolution réveillait naturellement de la mauvaise humeur et des défiances en Russie, où la presse se lançait dans une campagne agressive. Les cabinets de Berlin et de Vienne y répondaient en publiant, le 3 février 1888, le traité défensif qui les unissait depuis 1879. Et, comme si cet avertissement comminatoire ne suffisait pas, Bismarck prononçait au Reichstag, durant les débats engagés sur la loi militaire, le discours dont j'ai déjà reproduit les passages essentiels et qui aboutissait à la péroraison fameuse : « Nous, Allemands, nous craignons Dieu, mais rien autre chose au monde! » C'était, d'un bout à l'autre, un véritable réquisitoire contre la Russie.

On ne pouvait plus garder aucune illusion à Saint-Pétersbourg. Plus puissante que les affinités de famille et de régime, la divergence des intérêts maintenait entre les deux empires du nord des obstacles qui ne leur permettaient pas de s'entendre pour une politique commune ou parallèle. Un conflit était à prévoir dans un avenir plus ou moins éloigné. Le danger en serait plus grand, si la Russie se trouvait isolée en présence de la coalition des puissances centrales. Pour y parer, l'idée d'une alliance franco-russe devait s'imposer à Saint-Pétersbourg comme à Paris.

On a souvent écrit que l'union de la France et de la Russie a été la conséquence naturelle et nécessaire de la Triple-Alliance. Naturelle, oui; mais nécessaire, non! Après l'exposé qui précède, il est permis de penser que les fautes du grand chancelier y sont pour beaucoup. Ce n'est pas à nous de les lui reprocher : il suffit de constater le fait.

Bismarck n'était plus au pouvoir, quand le dernier traité conclu entre l'Allemagne et la Russie vint à échéance, en novembre 1890. Aucune tentative ne fut alors faite, de part ni d'autre, pour en prolonger la durée. Les amis du nouveau chancelier, Caprivi, l'ont loué de son abstention : sa loyauté ne pouvait, ont-ils dit, s'accommoder d'un pacte incompatible, dans l'esprit sinon dans la lettre, avec les engagements qui unissaient l'Allemagne à l'Autriche et à l'Italie. Les partisans du chancelier déchu en ont fait, au contraire, un grief à son successeur. Bismarck lui-même, du fond de sa retraite de Friedrichsruhe, lui a reproché amèrement d'avoir brisé le « fil métallique », qui liait la Russie à l'Allemagne : il n'a pas craint d'affirmer qu'il aurait renouvelé le traité, s'il fût resté au pouvoir. Le reproche était aussi injuste que l'affirmation téméraire. La Russie ne pouvait plus avoir foi en l'alliance allemande. C'est du côté de la France qu'elle avait dès lors tourné définitivement ses vues.

Aucun doute ne peut subsister à cet égard pour les observateurs attentifs.

A peine monté sur le trône, en juillet 1888, l'empereur Guillaume II s'était rendu à Péterhof. Sa première visite n'avait pas été pour ses alliés de Vienne et de Rome, mais pour le tzar. Il se proposait évidemment de rétablir avec la Russie l'entente que les procédés de son chancelier avaient encore compromise. Mais ses avances n'aboutirent à aucun résultat.

C'est seulement en octobre 1889 que l'empereur Alexandre III vint rendre, à Berlin, la visite reçue quinze mois auparavant. Mettant l'occasion à profit, Bismarck s'appliqua lui-même à regagner le bon vouloir de l'hôte impérial. Ses efforts demeurèrent également stériles.

L'année 1890 amenait, à quelques mois d'intervalle, la retraite du chancelier et la fin du traité secret entre l'Allemagne et la Russie; elle était marquée aussi par les premiers pourparlers qui devaient préparer et déterminer l'alliance franco-russe.

C'est de ce temps, en effet, que datent les arrangements pris entre les autorités françaises et russes pour prévenir les attentats nihilistes contre la vie du tzar : le gouvernement impérial y trouvait la preuve que nos institutions républicaines n'ont rien d'inconciliable avec les garanties nécessaires à l'ordre social et à la justice criminelle.

Dans la même année, on signalait le passage à Paris du général Vannowsky, ministre de la guerre en Russie. Il y était suivi, quelques semaines plus tard, par le chef de l'état-major général, Obroutchef, comme lui partisan déclaré de l'alliance franco-russe. Tous deux avaient successivement des entrevues avec les chefs de notre armée. Quoique rien n'en transpirât, le fait seul de ces conférences ne laissait pas que d'être significatif.

Au mois de mai 1891, une exposition française, artistique et industrielle, s'ouvrait à Moscou, dans un des palais impériaux mis gracieusement à la disposition des organisateurs. L'empereur Alexandre III s'appliquait à en favoriser le succès par une visite prolongée.

Dès ce moment, le bruit commençait à se répandre que, pour confirmer ostensiblement leur rapprochement, les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg étudiaient le projet d'une démonstration navale, qui conduirait l'escadre française dans les eaux de Cronstadt.

A la fin de juin, au moment même où les dépêches de Rome et de Berlin annonçaient le renouvellement anti-

cipé de la Triple-Alliance, notre escadre de la Manche, sous le commandement de l'amiral Gervais, quittait Cherbourg pour gagner la mer du Nord et la Baltique. Le 8 juillet, M. de Laboulaye, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, qui se trouvait alors en congé, s'éloignait précipitamment de Paris pour rejoindre son poste.

Le 23 juillet, la flotte française, après avoir touché les ports de Copenhague et de Stockolm, jetait l'ancre devant Cronstadt. Le 25, Alexandre III en passait solennellement la revue. L'hymne impérial et la *Marseillaise* alternaient durant sa visite.

L'enthousiasme de la population russe accentuait la cordialité de l'accueil fait à nos marins par l'empereur. On ne parlait que du banquet offert à bord de notre vaisseau-amiral, de la fête célébrée au château de Péterhof, des toasts portés, des télégrammes échangés entre Alexandre III et Carnot, pour attester « les sympathies profondes » qui unissaient les deux gouvernements et les deux pays. Le souvenir en est encore présent : je n'y insisterai pas.

A son retour de Cronstadt, l'escadre française, répondant à une invitation du gouvernement anglais, s'arrêtait à Portsmouth, le 19 août. L'amiral Gervais et son état-major étaient reçus à Osborne par la reine Victoria, qui venait ensuite passer la revue des flottes française et anglaise réunies dans la rade de Spithead. Là encore la France ne pouvait qu'être satisfaite de l'accueil fait à son pavillon.

On a beaucoup épilogué sur la signification des fêtes de Portsmouth suivant de si près celles de Cronstadt. Sur le moment, de subtils commentateurs allaient jus-

qu'à soutenir que, les unes annulant les autres, on n'y pouvait trouver aucun élément nouveau qui intéressât la politique de l'Europe. Plus sérieux, d'autres reconnaissaient que la visite de Cronstadt prouvait l'entente nouée entre la France et la Russie; mais ils voyaient aussi, dans la résolution que nous avions prise de montrer nos couleurs à Portsmouth, un signe de nos vues pacifiques et un témoignage du caractère exclusivement défensif de l'accord franco-russe. Rien, assurément, que de fondé dans ces dernières conclusions. Cependant le passage de notre escadre dans les eaux anglaises avait peut-être une portée complémentaire qu'il importe de noter.

Pendant les fêtes de Cronstadt, lord Salisbury avait saisi l'occasion offerte par le banquet du lord-maire pour prononcer, sur la politique de l'Angleterre, un discours retentissant, qui avait donné lieu à des interprétations diverses. Faisant allusion au récent renouvellement de la Triple-Alliance, le premier secrétaire d'État de la reine s'était exprimé en ces termes :

... Nous avons entendu des personnes parler avec amertume de certains traités, qui leur apparaissaient comme une dissonance dans l'harmonie générale, une menace pour la paix universelle. Je ne sais pas ce que ces traités peuvent contenir. Je me suis abstenu avec soin de le demander, et je ne suppose pas qu'on me l'aurait dit, si je l'avais demandé. Mais je suis sûr que nous exagérons l'importance et l'effet des traités. Dans notre siècle, en présence des risques terribles qu'une perturbation quelconque de la paix entraînerait pour les nations qui y sont toutes intéressées, je ne crois pas que nous devions tenir un trop grand compte de l'effet des liens constitués par des signatures sur un morceau de papier. Si les nations doivent agir en commun dans une grande crise, c'est qu'elles se trouveront à l'unisson, qu'elles auront de la cordialité les unes pour les autres, et ce n'est pas parce qu'elles seront liées entre elles par des protocoles. Ne donnez donc

pas trop d'importance aux bruits que vous pouvez avoir recueillis au sujet d'alliances et de traités!

Quant à nous, nous avons une règle simple. Nos alliés sont tous ceux qui désirent le maintien de la situation territoriale telle qu'elle est, sans courir le risque des périls terribles et du terrible arbitrage de la guerre. Nos alliés sont tous ceux qui veulent paix et bienveillance réciproque.

Cette profession de foi avait été accueillie avec faveur à Berlin et surtout à Rome. La presse italienne y voyait le gage du concours que les puissances alliées étaient certaines d'obtenir de la Grande-Bretagne en cas de complications internationales. En 1898 encore, un historien italien, le sénateur Chiala, n'hésitait pas (1) à tirer du discours de lord Salisbury la conclusion suivante : « Après d'aussi formelles déclarations, il eût été difficile de douter que l'Angleterre n'eût consenti à faire partie de la Triple-Alliance, bien que lord Salisbury, pour des raisons faciles à comprendre, se défendît de tenir grand compte des traités. »

L'interprétation donnée au langage du ministre anglais ajoutait un motif nouveau à ceux que nous avions de ne pas manquer au rendez-vous de Portsmouth. Dans les circonstances, l'invitation faite à nos marins et les égards dont ils étaient l'objet en Angleterre devaient être considérés tout au moins comme le signe manifeste de la résolution maintenue par le cabinet de Londres de ne subordonner son action à aucun système particulier de politique continentale. L'opinion publique, en général, ne s'y trompait pas en Europe. C'est ce que la *Nouvelle Presse* constatait, dès le 25 août, dans les termes les plus formels : « En recevant les navires français, — disait le jour-

(1) M. Luigi Chiala, *Pagine di storia contemporanea*, p. 575.

nal de Vienne, — l'Angleterre a voulu montrer aux puissances de la Triple-Alliance qu'elle entend garder sa liberté d'action. »

Quelles que fussent les résolutions de l'Angleterre, l'entente établie entre la France et la Russie s'imposait comme un fait indéniable, comme un facteur nouveau qui modifiait les termes du problème européen. Nos hommes d'État prenaient soin d'en marquer le sens.

Peu après l'événement, le président de la République y faisait, à Reims, une première et discrète allusion, en remerciant la population de l'accueil qu'elle lui faisait à l'un de ses voyages : « Cette ovation superbe et touchante, — disait-il, — va bien au delà du citoyen à qui est échu l'honneur de représenter la République. Elle va à la France même, au moment où tous les cœurs sont pleins d'une patriotique émotion, au moment où la République fête sa majorité, en acclamant la belle armée qu'elle a fait sortir des entrailles de la nation, et en recueillant le fruit de ses persévérants efforts pour rendre à notre pays le rang qui lui appartient dans le monde. »

Le 29 septembre suivant, à l'inauguration de la statue du général Faidherbe, à Bapaume, M. Ribot, ministre des affaires étrangères, s'exprimait en ces termes : « L'Europe, pendant quelque temps incertaine, nous a enfin rendu justice. Un souverain prévoyant et ferme dans ses desseins, pacifique comme nous-mêmes, a publiquement manifesté les sympathies profondes qui unissent son pays et le nôtre... Il en est résulté pour tous, comme on l'a justement dit, une situation nouvelle : ce qui ne signifie pas qu'il faille y adapter une nouvelle politique... La France, ayant conscience de sa force et confiance en son avenir, continuera de montrer les qualités de prudence et

de sang-froid, qui lui ont attiré l'estime des peuples et qui ont contribué à lui rendre le rang qu'elle doit occuper dans le monde. »

Quelques jours auparavant, M. de Freycinet, alors président du conseil et ministre de la guerre, avait clôturé les grandes manœuvres à Vendeuvre, en disant : — « Personne ne doute aujourd'hui que nous ne soyons forts : nous saurons garder, dans une situation nouvelle, le calme, la dignité, la mesure, qui, aux mauvais jours, ont préparé notre relèvement. » — Le 8 octobre, M. de Freycinet revenait sur les mêmes idées dans un discours prononcé à Marseille : « La France, isolée et presque obligée de se désintéresser de ce qui se passait autour d'elle, est redevenue, grâce à la réorganisation de son armée et à la sagesse de sa diplomatie, un facteur important de l'équilibre européen. La paix n'est plus seulement dans les mains des autres ; elle est aussi dans les nôtres et n'en est, par suite, que mieux assurée. »

Dans ces discours il n'était question que de *sympathies déclarées* et d'une situation nouvelle qui en résultait. Le moment de parler *d'alliance* entre les deux pays n'était pas encore venu. Mais personne ne se méprenait sur le sens réel des mots. La France et la Russie avaient enfin compris les motifs supérieurs qu'elles avaient de s'unir en face de la coalition centrale, l'écrasement de l'une devant exposer l'autre à un périlleux isolement et à des risques mortels. C'était le cas de dire, après lord Salisbury, qu'il ne fallait pas attacher trop d'importance aux contrats scellés par des signatures sur un morceau de papier. Les liens constitués par des intérêts vitaux sont plus solides que des traités en forme.

Si le rapprochement conclu entre la France et la Russie déconcertait bien des calculs, on doit constater pourtant,

à l'honneur des gouvernements intéressés, que leur déconvenue ne se trahissait par aucune manifestation de nature à affecter la tranquillité de l'Europe. A Berlin comme à Vienne, le fait était accepté comme la condition d'un équilibre nouveau et comme une garantie complémentaire de la paix.

Le 3 septembre, Guillaume II et François-Joseph, assistés de Caprivi et de Kalnocky, se réunissaient à Schwarzenau, pour délibérer sur l'événement et sur la ligne de conduite que les alliés avaient à y adapter. Quoique les résultats de cette conférence n'aient pas été divulgués, il est certain que les conseils de prudence y prévalurent. On en vit la preuve dans une décision prise, quelques jours après, par le gouvernement allemand, qui rapporta une mesure de rigueur édictée l'année précédente et dispensa de nouveau les voyageurs étrangers de produire un passeport à leur entrée en Alsace-Lorraine. En France comme ailleurs, cet acte spontané des autorités impériales fut considéré comme un symptôme de détente et très favorablement accueilli.

Le 29 septembre, Caprivi célébra, à Osnabrück, son jubilé militaire : là il exprima sa confiance dans les dispositions pacifiques de tous les gouvernements européens; il parla, sans apparence d'amertume, « des relations plus étroites qui s'étaient établies entre certains États », ne voyant dans leur rapprochement qu'un retour favorable « à l'équilibre européen, tel qu'il avait existé autrefois ».

Nulle part ailleurs qu'en Italie, la visite de Cronstadt n'avait produit une impression plus vive.

Je me hâte de dire que le gouvernement royal n'en manifesta ni dépit ni inquiétude. Édifié sur le caractère exclusivement défensif de l'entente franco-russe, il ne

pouvait y voir qu'une garantie nouvelle de la paix, dont il souhaitait la durée, afin de poursuivre, à l'intérieur, sa tâche de restauration financière et de réorganisation administrative. Il n'était pas non plus sans se rendre compte que le groupement nouveau des puissances augmentait l'importance du concours attendu de l'Italie par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, et fortifiait d'autant sa position dans la Triple-Alliance.

Mais, sous le premier coup de la surprise, la population italienne, en général, ne semblait pas apprécier au même degré la valeur de ces considérations politiques. Elle en était venue à considérer le renouvellement de la Triple-Alliance comme un succès diplomatique, qui assurait à l'Italie un premier rôle et dont la France faisait les frais : c'était le résultat des débats retentissants qui avaient accompagné la négociation, et aussi des déclamations imprudentes des partisans trop zélés du système allemand. Suivant de si près cette prétendue victoire, les visites de Cronstadt et de Portsmouth apparaissaient comme une sorte de revanche. Quoi? La République Française était l'alliée de la Russie et continuait à s'entendre avec l'Angleterre? Quoi? La République Française avait réorganisé son armée et disposait d'une puissante marine? Personne n'avait oublié le discours prononcé au Montecitorio par le colonel Marazzi, et dans lequel l'orateur, faisant allusion au rapprochement possible de la Russie et de la France, avait établi qu'au point de vue militaire la *Duplice* serait plus forte que la *Triplice*. M. Marazzi n'était-il pas dans le vrai, en soutenant qu'il ne convenait plus à l'Italie de rester dans l'alliance des puissances centrales? Ne s'était-on pas trop pressé de renouveler le pacte?

A ces questions, dont les meilleurs esprits ne pouvaient

se désintéresser, s'ajoutaient les soucis suscités par les insinuations des journaux demeurés hostiles à la France. Si l'on ne pouvait douter que la paix ne fût le seul objectif de la Triple-Alliance, il n'en était pas de même, à leur avis, de la Double-Alliance, qui n'avait pas le même intérêt à maintenir le *statu quo*. Assurément la France n'était pas satisfaite de l'état actuel des choses et ne laisserait pas échapper une occasion d'en provoquer le changement, fût-ce au risque d'une conflagration générale. La Russie avait à exercer d'ambitieuses revendications dans les Balkans et ailleurs. C'est ce que Bismarck avait bien compris, en s'appliquant à la création d'une ligue centrale qui fût en mesure de contenir les impatiences françaises et russes. Ce but avoué ne pouvait qu'être vu avec défaveur par les puissances contre lesquelles la ligue était manifestement formée. Que n'avait-on pas à craindre de la Russie et de la France désormais unies, assez fortes pour braver les garants d'une paix imposée, l'une et l'autre impatientes de faire valoir leurs aspirations et de tenter de grandes entreprises?

Ainsi les inquiétudes d'avenir se mêlaient au sentiment injustifié d'une déception présente pour provoquer dans la péninsule un sursaut d'humeur. Un incident sans gravité, un acte d'imprudence commis à Rome par des pèlerins français allait fournir aux ressentiments réveillés l'occasion de se manifester ouvertement.

CHAPITRE II

L'INCIDENT DES PÈLERINAGES

Incident des pèlerinages au Panthéon (2 octobre 1891). — Inauguration à Nice du monument de Garibaldi (4 octobre). — Visites de M. de Giers à Monza, à Paris et à Berlin. — État de nos rapports avec l'Italie et situation générale de l'Europe à la fin de 1891.

Octobre-novembre 1891

Durant le mois de septembre 1891, des pèlerinages catholiques, organisés en France et ailleurs, se succédèrent à Rome en nombre plus grand que les années précédentes. Il n'était pas de jour où des trains spéciaux n'y amenassent quelques centaines de fidèles. Malgré les emblèmes dont ils se paraient et qui les signalaient à l'attention, ils circulaient dans la ville sans y provoquer le moindre signe de malveillance. Ils prenaient soin de réserver, pour l'enceinte du Vatican ou la basilique de Saint-Pierre, leurs manifestations en l'honneur du pape et du pouvoir temporel. On pouvait donc espérer qu'en dépit de l'humeur suscitée dans une partie de la population par les allures un peu conquérantes de ses hôtes, la tolérance des uns et la circonspection des autres suffiraient à prévenir tout conflit.

La légèreté de quelques jeunes gens réussit pourtant à déterminer un éclat.

Dans la matinée du 2 octobre, plusieurs Français appar-

tenant au pèlerinage dit de « la jeunesse catholique », se trouvaient au Panthéon, devant le tombeau de Victor-Emmanuel. Sur le registre ouvert pour recevoir les signatures, l'un d'eux, un séminariste de dix-huit ans, s'avisa d'écrire au-dessous de son nom : « Vive le pape! » Son exemple fut suivi par deux de ses compagnons. Le vétéran préposé à la garde du registre requit aussitôt des agents, et les trois signataires furent conduits au poste, après une courte résistance des autres pèlerins.

En réalité, le fait commis ne pouvait guère être considéré que comme une puérile et inconvenante bravade.

Malheureusement, le caractère en était immédiatement dénaturé et grossi par des racontars. Le bruit se répandait que les pèlerins français avaient complété leur provocation, en proférant des paroles injurieuses pour la mémoire de Victor-Emmanuel; que l'un d'eux même avait craché sur la tombe du « père de la patrie ». Sur cette légende acceptée sans contrôle, la cité prenait feu. La foule se pressait autour du Panthéon. Des bandes nombreuses parcouraient les rues, agitant des drapeaux, aux cris de : « Vive le roi! A bas les pèlerins français! A bas le Vatican! » La chasse était donnée aux pèlerins inoffensifs; plusieurs étaient malmenés. Pendant le reste de la journée, de bruyantes démonstrations se poursuivaient dans tous les quartiers et la sécurité des étrangers courait des risques sérieux.

Vers cinq heures, un groupe de manifestants se portait devant le « séminaire français », où logeait Mgr Langénieux, en brisait les vitres et poussait de furieuses clameurs. Quelques meneurs essayaient de jeter bas l'écusson du cardinal-vicaire, qui surmontait la porte. L'un d'eux, demeuré inconnu, tirait contre les fenêtres

plusieurs coups de revolver, qui ne faisaient heureusement aucune victime.

Un peu plus tard, une autre bande s'arrêtait devant l'ambassade de France près le Saint-Siège, mais se dispersait spontanément, après quelques minutes de clameurs et de sifflets.

Dans la soirée, plusieurs centaines de personnes débouchaient sur la place du palais Farnèse, avec des drapeaux et des torches, faisant retentir les échos de leurs cris, où l'on distinguait surtout les mots : « A bas le pape! à bas les Français! » Mais les précautions étaient prises. Avec mon autorisation, la questure avait disposé dans la cour de l'ambassade un détachement de carabiniers; de plus, une compagnie d'infanterie était massée dans une rue latérale. A la troisième sommation donnée par la trompette, la foule faisait volte-face, et se dédommageait en allant, au Campo di Fiori, faire une ovation à la statue de Giordano Bruno.

Le lendemain et le surlendemain étaient encore marqués par des discours patriotiques et les promenades de quelques corporations. Puis l'ordre se rétablissait. Les derniers trains de pèlerins partaient sans encombre. Les touristes se remettaient à circuler, sans avoir à essuyer ni injurieuses apostrophes, ni mauvais traitements.

Cependant, si toute trace d'effervescence disparaissait bientôt à Rome, l'incident soulevait dans les provinces une agitation qui en prolongeait le regrettable retentissement.

A Turin, des démonstrations antifrançaises se renouvelaient dans les soirées des 3 et 4 octobre. Aux tirades gallophobes des orateurs de carrefour, la populace répondait par les cris de : « A bas la France! à bas le Vatican! »

A Pise, la foule envahissait la gare, à l'arrivée d'un train qui ramenait de Rome un groupe de pèlerins français. Nos compatriotes étaient accueillis par des huées et des sifflets, quelques-uns même frappés. Les agents de la force publique ne parvenaient pas à contenir les manifestants, et la bagarre ne cessait qu'après le départ du convoi dont on avançait l'heure.

A Livourne, à Florence, à Milan et dans beaucoup d'autres villes, tout se bornait à des meetings de protestation et à des discours.

A Bari, à Palerme, l'autorité réussissait à empêcher les démonstrations qui se préparaient contre nos consulats. Le préfet de Messine en détournait la foule par un discours aussi spirituel qu'énergique : « Ce pèlerin, — s'écriait le comte Capitelli, — qui a insulté la mémoire du premier roi d'Italie, a fait une insulte à lui-même et à la noble nation française, qui a toujours eu un culte pour la liberté! » Et des cris de : « Vive la France! » répondaient à ses paroles.

Des mesures exceptionnelles avaient été prises en vue de contenir la population particulièrement inflammable de Naples. Tout s'y passait en démonstrations patriotiques. Dans un meeting du 6 octobre, les orateurs prenaient même soin de marquer qu'ils n'avaient aucune pensée d'hostilité contre la « nation-sœur », et qu'ils voulaient seulement affirmer l'intégrité de la patrie. Si bien que le commissaire royal, qui dirigeait alors la municipalité, soulevait les bravos des auditeurs, en leur tenant le langage qui suit : « Ce que je désire répéter, c'est le cri de : « Vive l'Italie! Vive la France! » parce que nous devons séparer un fait stupide et inconsidéré du sentiment libéral de la nation qui a proclamé les grands principes de 89. Je vous prie donc de vous associer de nouveau aux

cris de : « Vive l'Italie! Vive la France! » Et la foule, après l'orateur, acclamait à la fois « Rome intangible » et « la France républicaine ».

Il faut bien dire que les exemples de modération donnés à Messine et à Naples n'étaient pas généralement suivis. Dans plusieurs grands centres, les démonstrations organisées à la première nouvelle de « l'attentat du Panthéon » prenaient un caractère antifrançais et rencontraient, de la part des populations, un complaisant concours.

Il n'en résultait sans doute aucune conséquence assez grave pour troubler les rapports des deux pays, en nous obligeant à formuler des réclamations; et, d'autre part, il n'est que juste de reconnaître la prévoyance et l'énergie déployées par les autorités locales en vue de sauvegarder notre pavillon et d'empêcher les désordres. Mais les manifestations qui éclataient en même temps sur tant de points ne permettaient aucune illusion sur le regain d'animosité qui fermentait encore dans le cœur d'un grand nombre d'Italiens.

Dans la matinée du 2 octobre, l'incident du Panthéon m'était signalé par quelques-uns de nos pèlerins, qui venaient faire appel à l'ambassade en faveur de leurs trois compagnons détenus. Leur récit même suffisait pour établir que les faits ne pouvaient motiver une intervention officielle : il s'agissait d'une contravention ou d'un délit, dont la connaissance appartenait à la justice locale. Rien ne m'empêchait toutefois d'agir officieusement en faveur des intéressés, pour les soustraire à des rigueurs inutiles, seconder leur défense et surtout faire valoir les motifs qui conseillaient d'user d'indulgence à leur égard. A la Consulta comme au palais Braschi, on manifestait les dispositions les plus conciliantes.

Dès le lendemain, M. Lucca, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, m'annonçait que deux des prisonniers avaient été rendus à la liberté.

Quant au troisième, les charges relevées contre lui faisaient encore l'objet d'une instruction, qui ne tarderait pas à être close; le secret, où il était provisoirement maintenu, n'avait d'ailleurs rien de bien dur, comme je pouvais m'en assurer. Le chancelier de l'ambassade ne tardait pas, en effet, à voir le captif, qui n'avait pas quitté la questure : il ne recevait de lui aucune plainte, et ne le quittait qu'après l'avoir réconforté par des conseils de prudence et des paroles d'espoir.

Aucune solution n'était encore intervenue le 9 octobre; mais, ce jour même, un journal officieux de Rome préparait l'opinion à une mesure d'apaisement, en conseillant de ne pas entamer de poursuites judiciaires contre le jeune homme et de le faire reconduire à la frontière : « Aucune peine particulière, — disait l'*Opinione*, — ne saurait égaler le châtiment infligé aux fanatiques et au Vatican par l'opinion générale en Italie et au dehors. D'autre part, si le tribunal absolvait le détenu, le cléricalisme croirait avoir raison contre nous; et, si on le condamnait, le cléricalisme accuserait les juges de partialité. Victor-Emmanuel n'aurait eu qu'un dédain magnanime. Faisons de même et que ce soit fini! »

C'était, sous une autre forme et pour d'autres motifs, l'avis que je ne me lassais pas de faire entendre. Il était trop sage et trop politique pour n'être pas suivi. Le 10 octobre, le détenu quittait la questure et partait pour Modane, sous l'escorte de deux agents, en exécution d'un arrêté d'expulsion.

Durant les jours précédents, je n'avais pas manqué

d'appeler l'attention des autorités sur les manifestations qui se succédaient dans les provinces, et de signaler à leur sollicitude les réclamations particulières dont l'ambassade avait été saisie. De leur côté, nos consuls s'appliquaient, sans défaillance, à activer le zèle des administrateurs locaux. On ne peut que rendre hommage à l'empressement et au bon vouloir témoignés par le gouvernement royal pour prévenir et réprimer les abus. Dès la première heure, la vigilance des préfets était mise en garde par des ordres télégraphiques de Rome, et leur fermeté réussissait partout à assurer le respect de nos écussons consulaires. Le préfet de Sassari était mis en disponibilité, pour n'avoir pas su empêcher une manifestation contre la France. Les blessures reçues par plusieurs agents de la police romaine attestaient l'énergie qu'ils avaient déployée dans les collisions du 2 octobre. Des enquêtes étaient ouvertes sur tous les faits signalés; les résultats en étaient communiqués à l'ambassade et des précautions prises pour garantir la sécurité de nos compatriotes.

De notre côté, des mesures de prévoyance avaient été prescrites sans retard. Le cardinal-archevêque de Reims avait décidé de suspendre les pèlerinages, dont le cours devait se poursuivre jusqu'à la fin d'octobre. Le 3 du même mois, l'agence Stefani avait communiqué à la presse italienne la note suivante : — « Les ministres présents à Paris ont tenu conseil, sous la présidence de M. de Freycinet, et ont délibéré, à la suite de l'incident de Rome, d'inviter les prélats français à s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, de se rendre en Italie pour s'associer aux pèlerinages. Le ministre de la justice et des cultes a notifié, par une circulaire spéciale, cette décision du conseil des ministres aux prélats français. »

On peut donc affirmer que les agents français et les autorités royales n'avaient failli à aucun des devoirs qui leur incombaient respectivement pour assurer le juste règlement de ces pénibles incidents, en prenant soin de n'en pas augmenter la gravité par l'excès d'un zèle intempestif.

Que ce jugement n'ait pas été partagé par les organisateurs des pèlerinages ni par les pèlerins eux-mêmes : il n'y a pas lieu d'en être surpris. Mais peut-être a-t-on des motifs de s'étonner qu'ils aient trouvé au palais Bourbon un avocat d'office, pour porter leurs plaintes à la tribune et en faire le sujet d'un débat parlementaire. Ni le gouvernement de la République ni son représentant à Rome ne furent épargnés, à cette occasion, par l'éloquence de l'orateur. Mais M. Ribot, notre ministre des affaires étrangères, n'eut pas de peine à rétablir les faits ni à démontrer qu'en poussant plus vite et plus loin notre intervention, nous eussions dépassé la mesure que comportaient nos droits, nos devoirs et nos intérêts. Avec la fougue de M. le comte de Mun, il eût été facile de provoquer, sans cause et sans profit, des complications inextricables.

Où la passion ne peut-elle conduire en ces sortes d'affaires? En voici un exemple, dont l'exposé n'ira pas sans ajouter à cette histoire une note divertissante.

Le 30 octobre, le *Moniteur de Rome* publiait une lettre que Mgr Tregaro, évêque de Séez, venait d'adresser au pape relativement à l'incident du Panthéon. On y lisait les passages suivants :

Très Saint-Père,

L'évêque de Séez et son diocèse tout entier, prêtres et fidèles, s'étaient grandement réjouis en voyant s'acheminer

vers la Ville Éternelle de nombreux pèlerins ouvriers, leurs compatriotes, s'en allant, joyeux, déposer leur filiale affection et leurs humbles hommages aux pieds du Père tant vénéré et tant aimé de tous les fidèles. Ils les accompagnaient de cœur, portant une légitime envie au bonheur qui les attendait.

Aujourd'hui, Très Saint-Père, ils savent les cruelles amertumes qui sont venues changer en tristesse le bonheur du père de famille et de ses fils bien-aimés...

Le diocèse de Séez a eu l'insigne honneur de fournir une victime innocente à la rage des ennemis du Saint-Siège et de la France. On a retenu prisonnier neuf jours ce cher enfant, qui n'avait même pas aperçu le registre d'inscription, le traitant, non pas comme un criminel, mais comme un bandit, gardé le jour et la nuit par trois hommes, le sabre à la ceinture, le revolver au poing. Nous l'avons revu avec joie et reçu, comme il le méritait, à cœur et bras ouverts. Ses camarades du petit séminaire de Séez ont voulu le porter en triomphe, proclamant bien haut qu'ils enviaient son sort, et qu'il était trop heureux d'avoir été jugé digne de souffrir en haine de l'Église et de la France.

Daigne Votre Sainteté agréer l'hommage, etc.

† François Marie,
évêque de Séez.

Ce jeune martyr, « qui n'avait pas même aperçu le registre d'inscription, » s'était reconnu, devant le chancelier de notre ambassade, l'auteur et le signataire de la mention écrite sur ledit registre. Son aveu figurait, d'ailleurs, dans le procès-verbal de son interrogatoire, signé de sa main.

Ce cher enfant, « traité non comme un criminel, mais comme un bandit, gardé le jour et la nuit par trois hommes, le sabre à la ceinture et le revolver au poing », ce cher enfant n'avait pas même été incarcéré dans la prison affectée aux prévenus ordinaires; il avait passé ses neuf jours d'arrêt dans une des chambres de la questure,

avec un confort relatif et la liberté de communiquer.

Et voilà comment, de bonne foi, un évêque écrivait l'histoire! On en riait à Rome, au dehors de l'ambassade de France, qui n'en pouvait mais.

Dans les entretiens que nous avions à ce sujet, les autorités italiennes ne faisaient pas difficulté de reconnaître que l'effervescence provoquée par l'incident du 2 octobre avait eu des proportions excessives. Je ne manquai pas, de mon côté, de prendre acte de l'aveu, tout en rendant hommage aux mesures prises pour empêcher l'agitation de dégénérer en désordres plus graves. Je ne pouvais pourtant m'empêcher d'exprimer le regret que, presque partout, les démonstrations eussent revêtu un caractère antifrançais bien marqué, et qu'il eût suffi d'un fait sans gravité pour en provoquer l'éclat. On se défendait naturellement d'admettre le bien fondé de ces observations. Sans doute, les démonstrations n'étaient pas justifiées, à l'origine, par de sérieux motifs. Mais qui ne sait comment les légendes s'établissent et se propagent! Peu d'heures après l'incident du Panthéon, le bruit courait que de graves offenses avaient été commises contre la mémoire de Victor Emmanuel. C'en était assez pour soulever, à Rome et dans tout le royaume, un mouvement d'indignation. Mais ce mouvement n'avait pas un caractère d'hostilité contre la France et les Français, qu'on ne confondait pas avec quelques provocateurs imprudents. Les manifestations étaient demeurées exclusivement nationales. Dans un élan patriotique, la nation s'était groupée autour du roi, qui avait reçu, en quelques jours, plusieurs centaines de télégrammes de protestation. L'explosion qui s'était produite n'avait pas d'autre caractère. Il ne fallait pas qu'une autre explication en fût retenue au dehors.

Le 15 octobre, le journal romain, l'*Opinione*, publiait, sous le titre de « malentendus », l'article dont j'extrais les lignes suivantes :

Par des lettres particulières de France, nous apprenons, avec regret, qu'il est encore beaucoup de nos voisins d'au delà des Alpes qui croient que les démonstrations survenues à l'occasion des incidents du Panthéon étaient dues à un sentiment d'hostilité contre les Français. Bien que nous ayons déclaré que le mieux était de ne pas revenir sur les incidents du Panthéon, le désir de dissiper tout malentendu nous oblige à dire que ceux-là font preuve de beaucoup d'ingénuité, qui attribuent de bonne foi une signification antifrançaise aux récentes démonstrations italiennes. Ces démonstrations, — tous le savent ici, — n'ont été qu'une explosion d'indignation, par laquelle le sentiment national a protesté contre l'insulte faite au roi, qui, en abattant le pouvoir temporel des papes, a donné à l'Italie sa métropole. Ces libéraux et ces républicains français, qui disent ce mouvement conseillé par le dépit ou par la haine contre leur pays, ne font que le jeu du Vatican, lequel a intérêt à entretenir tout ce qui peut être une cause de dissidence entre l'Italie et la France.

Cet article était-il d'inspiration officieuse? En tout cas, on y retrouvait les explications que les autorités royales s'appliquaient elles-mêmes à donner. Le mieux était de nous en contenter. Cependant il convient de ne pas oublier les autres enseignements de l'aventure, pour apprécier les sentiments intimes qu'une grande partie du peuple italien nourrissait encore à l'égard de la France.

On pouvait, d'ailleurs, espérer que les impressions du 2 octobre seraient effacées ou amorties par l'effet d'une autre journée, qui venait, à bref intervalle, unir les représentants des deux pays dans une démonstration de cordiale entente.

Je veux parler de l'inauguration du monument érigé par la ville de Nice à la mémoire de Garibaldi.

La date en avait été fixée au 4 octobre 1891.

Durant les semaines précédentes, les fêtes préparées à Nice n'avaient cessé de défrayer les chroniques de la presse italienne et de retenir l'attention dans tout le royaume. Personne n'ignore de quelle vénération y est partout entourée la mémoire du héros de l'unité nationale.

La municipalité de Nice, qui organisait la solennité, avait annoncé l'intention d'y donner le plus grand éclat, en conviant les représentants officiels des deux pays. L'invitation avait été acceptée par le gouvernement de la République, qui avait décidé d'y déléguer M. Rouvier, ministre des finances et député de la région.

En Italie, on rendait justice aux sentiments dont les promoteurs de l'entreprise étaient animés, et à l'approbation que la grande majorité de la nation française y donnait manifestement. On se montrait surtout sensible à la résolution prise par le gouvernement de la République de s'associer à l'hommage rendu au généreux soldat de la campagne de France et des guerres de l'indépendance. Nos amis y trouvaient un encouragement et les autres un frein pour leurs velléités d'opposition.

Ces derniers prenaient prétexte de l'adhésion enthousiaste des partis avancés pour formuler des réserves et faire entendre des conseils de prudence. A leur avis, il convenait d'examiner avec réflexion si et comment l'Italie devrait être représentée. Que les anciens compagnons de Garibaldi envoyassent des mandataires à Nice, ainsi que les groupes radicaux, qui faisaient profession d'amitié pour la France républicaine : cela ne pouvait soulever aucune objection. Mais le gouvernement royal devait-il accueillir l'invitation qui lui était destinée? Ne s'expose-

rait-il pas à sanctionner, par la présence de ses délégués, des manifestations auxquelles le langage intempérant de quelques exaltés pourrait donner un caractère offensant pour la dynastie et pour les puissances alliées?

Ces questions témoignaient d'une inquiétude, dont on ne réussissait pas à se défendre même dans les cercles officieux. Les imprudences de quelques-uns de nos journaux y contribuaient. *Le Siècle*, par exemple, ne s'avisait-il pas d'imprimer « qu'en célébrant la paix latine autour du monument de Garibaldi, nos bons sentiments pour les Italiens ne s'étendraient pas au gouvernement qui avait renouvelé la Triple-Alliance? » — Aussitôt l'*Opinione* de se prévaloir de cette déclaration pour en conclure « qu'aux fêtes de Nice ne pourraient se rencontrer que des radicaux et des républicains disposés à confirmer une offense dirigée contre le gouvernement de leur propre pays ».

Le marquis di Rudinì, — c'est justice de le dire, — ne se laissa point ébranler par ces notes discordantes. Du reste, la décision à prendre lui était facilitée par le caractère de la solennité projetée. Le gouvernement royal ne pouvait y être officiellement convié par le gouvernement de la République, qui n'y figurerait lui-même que comme hôte de la ville de Nice. Les invitations de la municipalité ne pouvaient qu'être adressées individuellement aux ministres du roi, dont les réponses ne devaient pas engager le gouvernement.

Vers la fin de septembre, en effet, ces invitations étaient transmises à la Consulta par le canal de l'ambassade. Chacun des membres du cabinet italien s'empressait d'y répondre par la même voie, en exprimant au maire de Nice, avec ses remerciements, ses regrets de ne pouvoir assister à l'inauguration du monument. Le président du conseil ajoutait qu'il chargeait le consul

général d'Italie à Nice de l'y représenter personnellement.

Les choses se trouvaient ainsi réglées de façon à prévenir toutes les susceptibilités et à conserver à la solennité le caractère que les organisateurs avaient en vue, en appelant les représentants des deux nations à y concourir.

Enfin le 4 octobre survint.

Une population immense se pressait dans les rues de Nice. Les vétérans italiens y étaient en nombre, fêtés et accueillis en frères. Le délégué du gouvernement de la République n'avait point manqué le rendez-vous. On y remarquait une foule de personnages politiques, accourus de tous les points de la péninsule, pour acclamer l'Italie et la France unies sous l'égide de grands souvenirs. La municipalité pouvait être fière de l'empressement qu'on avait mis, des deux côtés des Alpes, à répondre à son appel.

Cependant, depuis quarante-huit heures, les échos retentissaient des clameurs soulevées à Rome par l'incident du Panthéon. On n'était pas sans s'émouvoir des mouvements qui se propageaient dans le royaume. On était avisé des démonstrations qui s'y succédaient et dont le caractère antifrançais était même amplifié par les dépêches des agences et par les commentaires de la presse. Ces bruits n'allaient-ils pas compromettre la journée, en provoquant des contre-manifestations qui pourraient en altérer les effets profitables?

Heureusement les fâcheuses prévisions demeuraient vaines. Le bon vouloir et l'esprit d'entente l'emportaient chez tous les assistants. Suivant le programme convenu, les fêtes de Nice étaient célébrées au milieu d'un enthousiasme unanime et d'un ordre parfait. Aucun incident regrettable n'en troublait le cours.

Le héros de la solennité était loué, comme il convenait, par des orateurs éloquents, qui évoquaient, avec le récit de ses prouesses, les fastes des luttes communes et d'une entente féconde.

Loin de commettre les imprudences qu'on appréhendait de leur part, les radicaux italiens contenaient l'expression de leurs sentiments dans les limites de la plus complète correction. L'un d'eux même, et non des moindres, Cavallotti, faisait entendre une déclaration de pur loyalisme, en s'associant au toast porté par le préfet au président de la République et au roi d'Italie.

Par sa présence et par son langage, M. Rouvier sanctionnait, au nom du gouvernement et de la France, l'hommage rendu à la mémoire de Garibaldi. Il faisait plus encore, en parlant « de l'Italie unifiée et de Rome capitale ». Désirés plutôt qu'attendus en Italie, ces mots devaient y avoir un grand retentissement : c'était une réponse sans réplique aux soupçons que les adversaires du rapprochement des deux peuples latins s'efforçaient d'entretenir dans la péninsule.

En définitive, le gouvernement de la République n'avait pas à regretter de s'être fait représenter à la solennité, et la France n'aurait pu opposer aux incidents des pèlerinages une plus digne protestation.

En Italie, l'impression produite par la journée du 4 octobre était généralement favorable. Nos amis, qui en avaient escompté le succès, proclamaient que leur espoir était dépassé. Le chargé d'affaires d'Italie à Paris faisait connaître à notre ministre des affaires étrangères que les manifestations de Nice étaient appréciées par le gouvernement royal et par le peuple italien comme un gage d'amitié et comme une nouvelle garantie de la paix.

Sans doute, ces appréciations rencontraient certains

dissidents dans le royaume; mais ils reconnaissaient, du moins, la netteté et le caractère sympathique des déclarations échangées, s'ils conservaient encore des doutes sur les conséquences politiques qui en pouvaient résulter. Les réserves auxquelles je fais allusion étaient formulées par les interprètes de la droite parlementaire, acquise au système d'alliance avec les puissances centrales, et par les feuilles dévouées à la politique de Crispi. Quant aux organes de la gauche, leurs commentaires établissaient qu'ils étaient unanimes à tirer de l'événement les meilleurs pronostics pour la restauration de l'entente cordiale entre les deux États latins. C'était, notamment, l'avis d'un journal, où l'on avait coutume de chercher l'expression de la pensée gouvernementale. Après avoir constaté que la solennité avait mieux réussi peut-être que ne le laissaient présumer les circonstances, l'*Opinione* ajoutait, dans un article du 7 octobre :

Les démonstrations de Rome, du 2 octobre, ont eu certainement de l'influence et un grand écho, parce que Rome ne fait jamais entendre en vain sa puissante voix... Notre accord avec la France n'en peut être que d'autant plus facile, si « la situation nouvelle », — à laquelle ont fait allusion les ministres Freycinet et Ribot, comme le président de la République, — tend tout entière à la confirmation de la paix, le plus précieux des bénéfices de la civilisation humaine. La paix n'a-t-elle pas été la règle constante de notre pays, le but qui a inspiré la participation de l'Italie à l'alliance avec les deux empires et à l'accord avec l'Angleterre? La France ne peut trouver à redire, ni à se plaindre que nous tendions, par ces pactes, à atteindre le but même qu'elle assigne à ses efforts par la voix de ses gouvernants... Nous nous séparons sur plusieurs points de certaines déclarations, qui ont été formulées à Nice, et du portrait que quelques-uns ont voulu faire de Garibaldi; mais nous disons que les fêtes de Nice, par leur coïncidence même avec les manifestations romaines, ont eu des conséquences

profitables, que notre devoir de patriotes est de seconder, pour qu'elles soient durables, en souhaitant qu'elles soient toujours confirmées par les faits.

De l'exposé qui précède, on peut conclure tout au moins que le regrettable effet des incidents du 2 octobre avait été heureusement corrigé par l'éclat des fêtes de Nice. La présence et le discours de M. Rouvier avaient éclairci les malentendus que nos adversaires se plaisaient à prolonger. Et si, comme on pouvait le croire, il subsistait encore, chez nos voisins, quelque incertitude sur le caractère de notre rapprochement avec la Russie, tous les doutes devaient être dissipés par une voix autorisée : je veux parler des assurances pacifiques que le ministre russe des affaires étrangères, M. de Giers, allait bientôt porter à Monza.

A l'époque des incidents de Rome et de Nice, M. de Giers se trouvait dans la haute Italie, où il passait un congé de santé. Dans la seconde semaine d'octobre, sa présence était tout à coup signalée à Milan. Il y avait de longs colloques avec M. Rudini et avec M. Nigra, ambassadeur d'Italie à Vienne, qui s'étaient rendus à sa rencontre. Le lendemain, il allait à Monza, en compagnie du président du conseil, pour saluer le roi et la reine. Aussitôt après, il quittait le territoire italien, pour entreprendre, à petites journées, un voyage de retour, marqué par une série d'étapes à Berne, à Paris, à Berlin.

Les entrevues de Milan et de Monza n'avaient rien que de naturel. De simples motifs de courtoisie suffisaient à expliquer la démarche du ministre russe, qui n'avait pas encore pu nouer des rapports personnels avec M. Rudini. On s'explique pourtant que la rencontre des deux hommes d'État, survenant peu après le renouvellement

de la Triple-Alliance et les fêtes de Cronstadt, fournit le sujet d'innombrables commentaires.

La question bulgare, où l'Italie avait pris position du côté de l'Autriche, n'avait pas été sans provoquer quelque refroidissement dans les rapports des cabinets de Rome et de Saint-Pétersbourg. Aussi venait-il tout d'abord à la pensée des nouvellistes que M. Rudini avait cherché l'occasion de donner au représentant du gouvernement impérial des gages du bon vouloir et des dispositions pacifiques du gouvernement italien. Certains journaux romains, — notamment la *Tribuna*, qui passait pour l'organe officieux du ministère de l'intérieur, — faisaient entendre qu'il avait communiqué à son hôte le *pacte* de la *Triplice*. La nouvelle prenait même assez de consistance pour que l'administration royale jugeât opportun d'y opposer la note suivante de l'agence Stefani :

« Le bruit s'est répandu que, dans l'entretien entre le président du conseil, M. di Rudini et M. de Giers, le traité de la Triple-Alliance a été communiqué à celui-ci. Ce bruit est absolument dénué de fondement. »

La vérité est, — d'après ce qu'on a pu savoir alors et apprendre depuis, — que l'entretien des deux ministres avait exclusivement porté sur les conséquences du renouvellement de la *Triplice* et de la visite de Cronstadt, et sur le caractère de la politique qu'on se proposait de suivre à Rome comme à Saint-Pétersbourg. M. de Giers n'avait pas fait difficulté de confirmer le rapprochement survenu, durant les mois précédents, entre la Russie et la France; mais il s'était appliqué, en même temps, à établir que l'entente des deux puissances n'avait qu'un but défensif. De son côté, le ministre italien s'était plu à affirmer que l'alliance des puissances centrales ne visait aussi que le

maintien de la paix, et qu'en y accédant de nouveau, l'Italie n'avait fait que s'associer à un pacte de défense mutuelle en vue de la tranquillité générale. En ce qui concernait la péninsule des Balkans, il était facile à M. Rudini d'établir que l'Italie n'avait ni intérêts majeurs ni politique personnelle à y faire prévaloir; mais il n'avait pas dû non plus dissimuler que c'était pour elle un devoir de seconder l'action de ses alliés pour y consolider autant que possible l'ordre établi. Sur ce point, les vues des deux cabinets différaient sans doute; mais il n'y avait pas, dans ces divergences, un obstacle actuel à l'harmonie de leurs rapports.

Dans ces conditions, les échanges de vues qui avaient eu lieu à Milan et à Monza ne pouvaient qu'être favorables à la cause de la paix. L'effet ne tardait pas, d'ailleurs, à en être confirmé par une série de manifestations officielles, qui méritent d'être notées.

En quittant Monza, M. de Giers se rendait d'abord en Suisse. Puis il gagnait Paris, où il demeurait plusieurs jours. Le sénateur Chiala expose, dans son histoire de la triple et de la double alliance, que le ministre russe, sur l'ordre de son souverain, aurait mis à profit son voyage en France pour « négocier avec MM. de Freycinet et Ribot les bases d'un accord diplomatique entre les deux pays » (1).

Le 23 novembre, M. de Giers s'arrêtait à Berlin, avant de regagner définitivement Saint-Pétersbourg : dans les entrevues qu'il avait avec l'empereur Guillaume II et Caprivi, il était en mesure de donner les plus complètes assurances sur les idées de conservation et de paix qui

(1) *Pagine di storia contemporanea*, p. 591.

formaient la raison d'être de l'entente franco-russe.

Pendant son voyage et après, les ministres des divers gouvernements intéressés saisissaient successivement l'occasion de faire entendre à l'Europe un langage réconfortant, dont les événements des derniers mois fournissaient naturellement le sujet.

C'est M. Rudinì qui donnait l'exemple, en abordant résolument l'examen des questions extérieures dans un discours prononcé à Milan, le 11 novembre. Après avoir exprimé la confiance que les horreurs de la guerre seraient épargnées à l'Europe par la prudence des gouvernants et des peuples, l'orateur continuait en ces termes :

La constitution de groupements de puissances amies et alliées ne doit pas suggérer des préoccupations. Ces groupements servent à manifester, sous une forme visible, cet équilibre qui est une garantie de sécurité.

Une expérience déjà longue démontre d'ailleurs que, de nos temps, les alliances de nations ne peuvent avoir qu'un but défensif. Une expérience déjà longue démontre que les résultats pacifiques, attendus de ces alliances, ont été réalisés.

En renouvelant les liens qui nous unissaient à l'Autriche-Hongrie et à l'Allemagne, le gouvernement du roi a cru et croit avoir cimenté un état de choses favorable au développement de cette politique de recueillement, qui nous est pardessus tout nécessaire, pour contenir les dépenses militaires dans de plus modestes limites...

Avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, nous avons maintenu et renforcé cette solidarité d'intentions et d'intérêts, qui laissera des traces durables.

Le peuple anglais et son auguste et glorieuse reine, fidèles à la mémoire de notre ancienne et fraternelle amitié, ont fait naguère un si joyeux et affectueux accueil à notre prince royal, que nous ne pouvons qu'en ressentir la plus vive et la plus sincère gratitude.

Nos bons rapports avec la Russie ont inspiré tout récem-

ment à l'opinion publique comme un sentiment de sécurité et de paix.

Quant à la France, nous appliquons nos soins constants à dissiper des suspicions et des défiances qui doivent prendre fin. Et maintenant, avec les honneurs rendus à la mémoire de Garibaldi, il nous vient de notre voisine comme l'augure d'une cordialité qui sera toujours chère au peuple italien.

A cette même date du 11 novembre, le premier secrétaire d'État de la reine faisait entendre à Londres, au banquet du lord maire, des déclarations aussi rassurantes : « Il n'existe pas à l'horizon, — disait-il, — le moindre petit nuage qui porte en lui quoi que ce soit de nuisible au maintien de la paix... » Puis, faisant allusion aux fêtes récemment données par la cité au prince de Naples, lord Salisbury prenait soin d'ajouter que l'intimité des relations existant entre l'Angleterre et l'Italie était « un des gages les plus efficaces de la paix européenne »

Trois jours après, le comte Kalnoky disait à la délégation hongroise qu'on devait envisager le renouvellement de la Triple-Alliance comme un fait naturel, qui réalisait les vœux communs des trois puissances alliées. « L'Allemagne en avait pris l'initiative, et le pacte avait été bientôt renouvelé. La Triple-Alliance continuait à avoir un but purement défensif, et la paix en formait le seul objectif... J'ai vu avec satisfaction, continuait l'orateur, l'entrevue de M. de Giers avec le marquis di Rudini, et je suis heureux qu'elle ait eu lieu. Connaissant M. de Giers pour un homme d'État d'une haute sagesse, j'ai considéré comme utile qu'en se mettant en contact avec le marquis di Rudini, il acquît la conviction que l'Italie a les mêmes tendances que les autres membres de la Triple-Alliance et se propose des buts également

pacifiques. » Quant à la visite de l'escadre française à Cronstadt, le comte Kalnoky n'y voulait voir aussi qu'une démonstration favorable à la cause de la paix. Il reconnaissait que l'événement n'aurait pu se produire, si la Russie et la France n'avaient eu conscience de l'étroite union de leurs intérêts réciproques. Mais il ne partageait pas l'opinion de ceux qui pensaient que la rencontre de Cronstadt avait grandement altéré l'état de choses préexistant en Europe.

Le 29 septembre, comme on l'a vu plus haut, Caprivi avait déjà exprimé l'avis que le rapprochement franco-russe ne constituait qu'un retour à l'équilibre européen, tel qu'il avait existé jadis. Il revenait sur le sujet, le 27 novembre, devant le Reichstag; mais, cette fois, il le prenait sur le ton plaisant, comme pour diminuer l'importance de l'événement : « La presse avait peut-être trop trompetté le renouvellement de la *Triplice*, et c'est probablement ce qui avait induit les autres parties à faire sonner aussi leurs trompettes. Mais ces sonneries n'avaient fait que dévoiler aux yeux des profanes un état de choses déjà existant. La situation n'en avait été modifiée en aucune manière... Je suis absolument convaincu, — ajoutait-il, — que les intentions personnelles du tsar ne sauraient être plus pacifiques. Il n'est pas un gouvernement qui désire maintenant provoquer une guerre, pas un qui dispose de forces assez prépondérantes pour entamer les hostilités d'un cœur léger; car il n'est pas douteux que la guerre future ne doive être une de ces guerres où l'on se saigne à blanc. » Le chancelier allemand n'admettait pas que la rencontre de Cronstadt fût considérée en Europe comme une cause d'inquiétude. Ses déclarations avaient d'autant plus de poids qu'elles suivaient de deux jours son der-

nier entretien avec M. de Giers, qui venait de passer à Berlin en retournant à Saint-Pétersbourg.

Ainsi, à la fin de l'année 1891, l'Europe semblait entrer dans une nouvelle ère de calme, en dépit des modifications survenues dans le groupement des forces et des incidents qui avaient menacé les rapports de certaines puissances. Le renouvellement anticipé de la Triple-Alliance avait, il est vrai, mis à néant des espoirs, où notre diplomatie s'était attardée, peut-être avec un excès d'optimisme ; mais il n'avait, en définitive, que consolidé pour une autre période un état de choses auquel on était accoutumé depuis neuf ans. Le rapprochement survenu entre la Russie et la France diminuait les dangers de la situation antérieure, en assurant, par la création d'un contrepoids nécessaire, la fixité d'un équilibre jusqu'alors instable.

En ce qui concerne les relations spéciales de la France et de l'Italie, elles s'étaient améliorées depuis la constitution du cabinet Rudini, et le caractère n'en avait pas été gravement altéré par les épreuves des derniers mois. Les impressions produites en France par la hâte du gouvernement royal à resserrer son union avec les puissances centrales étaient tempérées par les sentiments de quiétude résultant de la manifestation de Cronstadt. Les fêtes de Nice avaient corrigé le fâcheux effet des incidents des pèlerinages.

Le temps semblait donc venu d'aviser aux moyens de renouer les rapports économiques des deux nations latines, et de mettre fin à la lutte des tarifs qui se prolongeait depuis 1888, au préjudice de leurs intérêts et de leur entente. On le désirait vivement à Rome, où l'on voyait, dans un arrangement commercial avec la France, le plus

sûr gage de succès pour la restauration financière à laquelle le gouvernement royal consacrait tous ses efforts. A Paris, on avait, pour s'y montrer favorable, d'autres raisons que j'ai déjà exposées. Le jeu de nos nouveaux tarifs douaniers, dont la promulgation était imminente, se prêterait à l'établissement d'un accord. Les traités de commerce, que nous avions encore avec un certain nombre de puissances, allaient prendre fin le 1er février 1892; déjà nous nous préoccupions des conditions nouvelles à leur offrir. De son côté, l'Italie commençait la négociation des traités qui devaient fixer, pour une durée égale à celle de la Triple-Alliance, le régime de ses transactions avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse. Ne convenait-il pas de mettre à profit les circonstances pour rétablir aussi, entre la France et l'Italie, les rapports conventionnels, qui étaient rompus depuis plus de trois années ?

C'était l'avis que j'exprimais à la fin de 1891 : mes efforts pour le faire prévaloir allaient dès lors se poursuivre avec une persistance qu'aucun contretemps ne devait décourager.

CHAPITRE III

NOUVEAUX TARIFS DOUANIERS

Traités de commerce conclus par l'Italie avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse. — Dénonciation de nos anciens traités de commerce — Établissement en France d'un nouveau système douanier : tarif maximum et tarif minimum (11 janvier 1892). — Abrogation de notre tarif différentiel. — Difficultés du rapprochement commercial avec l'Italie. — Encyclique au clergé de France (16 février). — Ministère Loubet (18 février). — Démission du ministère Rudini (5 mai).

1891-1892

Durant l'année 1891, qui voyait le renouvellement de la Triple-Alliance et les débuts de l'alliance franco-russe, dans le temps même où se succédaient divers incidents qui affectaient la situation internationale de la France et de l'Italie, on avait à enregistrer des événements d'un autre ordre, qui exerçaient une influence aussi considérable sur les relations économiques des deux pays. Je veux parler, d'une part, des traités de commerce négociés par l'Italie avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse; d'autre part, du vote de la loi qui allait, pour une longue période, fixer le régime douanier de la France sur des bases toutes nouvelles.

A Rome, comme à Vienne et à Berlin, la pensée de faciliter les transactions des trois peuples par des conventions plus favorables avait accompagné ou suivi de

près le renouvellement de la Triple-Alliance. Le rapprochement économique y était considéré comme la conséquence naturelle de l'union politique. Après un échange de communications diplomatiques qui avaient déterminé les bases générales des accords à intervenir, les gouvernements intéressés avaient confié à des délégués spéciaux le soin d'élaborer la partie technique de l'œuvre, de discuter les chiffres, d'arrêter les concessions réciproques à consentir sur les tarifs généraux. La ville de Munich avait été choisie comme siège des deux négociations, qui devaient se poursuivre parallèlement.

Commencées au début de l'été, les conférences se prolongeaient jusqu'à la fin de l'année 1891. Le secret en était scrupuleusement gardé. Mais la durée même des délibérations et les temps d'arrêt, notés à diverses reprises, suffisaient pour établir que la tâche était laborieuse.

L'Italie se proposait un triple but : d'abord, de se faire ouvrir plus largement l'accès des marchés de l'Allemagne et de l'Autriche, afin d'assurer à ses produits des débouchés suffisants pour compenser les dommages résultant des taxes douanières qui en obstruaient l'écoulement en France; ensuite, de réserver à ses industries naissantes une protection convenable contre la concurrence des manufactures allemandes; enfin, de se ménager, par l'exclusion d'un certain nombre d'articles intéressant plus spécialement notre commerce, des moyens de négociation pour le jour où elle aurait à traiter avec nous sur la base de la nation la plus favorisée. Si de pareils desseins ne présentaient rien d'absolument inconciliable, ils avaient tout au moins pour effet d'augmenter dans une forte mesure les difficultés de l'entente. On ne doit pas s'écarter de la vérité, en supposant que, plus d'une fois,

les délégués allemands réclamèrent de leur collègue italien des abaissements de tarifs, dont l'effet eût été d'inquiéter les industriels de la haute Italie, ou d'enlever au gouvernement royal la ressource de nous offrir certaines faveurs nouvelles en échange de réductions équivalentes, lorsqu'il pourrait s'entendre avec nous pour l'attribution réciproque des tarifs conventionnels les plus restreints.

Ainsi la tâche du délégué italien était des plus épineuses. Il fallait, pour réussir, l'expérience consommée et la patiente diplomatie de M. Malvano, qui avait abandonné provisoirement son poste de secrétaire général de la Consulta pour participer aux débats.

Le 6 décembre 1891, les conférences de Munich aboutissaient à la signature de deux traités conclus par le cabinet de Rome, l'un avec l'Allemagne, l'autre avec l'Autriche-Hongrie. Les stipulations en liaient les trois puissances pour une période de douze ans; l'échéance en était fixée au 31 décembre 1903. C'était, on s'en souvient, la durée convenue aussi pour la Triple-Alliance, qui devait, d'après les termes du dernier pacte, se prolonger jusqu'en mai 1903. Le rapprochement des dates aurait suffi, à défaut d'autres indices, pour marquer les rapports étroits des conventions. La consolidation des liens économiques procédait évidemment de la même pensée d'union, qui avait inspiré l'établissement de la ligue politique. Il semblait même que le gouvernement royal jugeât opportun de ne laisser sur ce point aucune incertitude.

Le 19 janvier 1892, durant la discussion parlementaire des traités, Crispi proposait d'en réduire la durée de douze années à six. Les développements donnés à son argumentation ne tardaient pas à faire sortir les débats du terrain douanier, où les orateurs précédents s'étaient

efforcés de les maintenir. Prenant directement à partie son successeur, Crispi lui reprochait de n'avoir pas négocié avec nous un accord commercial, avant de renouveler la Triple-Alliance; il le raillait de n'avoir rien su obtenir de la France, en dépit de l'attitude humiliée que le cabinet actuel s'était imposée. Piqué au vif, M. Rudini ne se bornait pas, dans sa réponse, à justifier le long terme assigné aux traités; il se défendait d'avoir jamais compromis la dignité de son pays ni fait aucune ouverture à la France. Et il insistait sur cette idée que les nouveaux accords commerciaux avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie n'étaient que la conséquence de la politique d'alliance avec les puissances centrales, politique à laquelle il demeurait fermement attaché.

A ce moment même, d'autres négociations s'ouvraient entre l'Italie et la Suisse en vue du renouvellement des stipulations qui régissaient les rapports économiques des deux pays limitrophes. La défense des intérêts italiens était, cette fois aussi, confiée à M. Malvano, qui rencontrait, dans les conférences de Zurich, des difficultés plus sérieuses encore que celles dont il avait eu à triompher à Munich. On sait ce que vaut la courtoise ténacité des fonctionnaires fédéraux dans les questions d'affaires, et quelle force de résistance ils fondent sur la situation internationale de leur petit, mais vaillant pays. M. Malvano en faisait l'épreuve. Il ne lui fallait pas moins de deux mois de discussions serrées, plusieurs fois interrompues, pour arriver à une entente. Néanmoins, il réussissait encore à contenir ses concessions dans une mesure qui réservait à l'Italie des moyens de transaction en vue de pourparlers ultérieurs avec la France. Le traité italo-suisse devait porter la date du 19 avril 1892 et rester en vigueur, comme les deux autres, durant une période de douze années.

Dès le mois de décembre 1891, nous connaissions, par la publication des tarifs inscrits dans les traités conclus par l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, la mesure des avantages que le cabinet de Rome serait à même de nous accorder, en nous conférant le traitement de la nation la plus favorisée. Les concessions qu'il devait faire à la Suisse ne pouvaient, en effet, beaucoup ajouter à celles qu'il avait consenties au profit de ses alliés. Nous avions ainsi les éléments nécessaires pour apprécier l'écart existant entre son tarif général, qu'il appliquait depuis 1888 à nos importations, et les stipulations constituant dès lors le tarif conventionnel qu'il aurait à nous offrir en échange de notre régime de faveur. Cet examen nous conduisait à constater, comme je l'ai déjà dit, que sa diplomatie avait fort habilement exclu de son tarif conventionnel un grand nombre de produits intéressant plus spécialement notre industrie. Il y aurait donc compte à faire, et il y avait, dès ce moment, à prévoir des discussions épineuses pour le jour où il s'agirait d'établir entre les deux pays une entente destinée à régler dans des conditions meilleures leurs rapports commerciaux.

Le moment était-il venu?

Pour résoudre cette question, il importe d'exposer préalablement les changements qui venaient, à cette même époque, d'être introduits dans nos lois douanières et d'en indiquer les conséquences au point de vue de nos relations internationales.

Depuis plusieurs années, la question douanière était maintenue chez nous à l'ordre du jour. L'opinion publique, jadis rebelle aux théories protectionnistes de Pouyer-Quertier et de ses partisans, avait peu à peu

accompli une complète évolution en matière économique. Des hommes convaincus, éloquents et pratiques, dont M. Méline dirigeait l'apostolat, avaient fini par communiquer à la masse de nos agriculteurs et même à un grand nombre de nos industriels la conviction que le régime des traités de commerce, auquel la France était pourtant redevable d'une prospérité sans exemple, ne répondait plus aux besoins de l'époque. A l'appui de leurs doctrines, ils tiraient un fort argument des stipulations perpétuelles que l'Allemagne nous avait imposées en 1871 (article XI du traité de Francfort) et qui lui assurent à nos frontières, pour un temps indéfini, le traitement de la nation la plus favorisée. Pour conjurer les conséquences de cette clause et pour donner à nos productions une sûre garantie contre la concurrence étrangère, il y avait désormais, en France, une majorité persuadée de la nécessité de renoncer au système des taxes douanières conventionnelles, pour y substituer l'application de tarifs autonomes, dont nous conserverions la faculté de remanier le taux suivant nos intérêts.

Le cabinet constitué le 18 mars 1890, sous la présidence de M. de Freycinet, avec M. Ribot aux affaires étrangères et M. Jules Roche au commerce, tenait de son origine même le mandat de donner satisfaction à ces vues nouvelles. Dans sa déclaration aux Chambres, en arrivant aux affaires, il avait pris l'engagement d'effectuer les dénonciations de traités qui seraient nécessaires pour rendre au parlement sa liberté d'action en matière de tarification douanière. Quelques mois après, le ministre du commerce saisissait la Chambre des députés d'un projet de tarif général, dont l'examen était soumis à une commission composée en grande majorité de membres favorables aux doctrines du jour. Le 9 janvier 1891,

M. Ribot informait cette commission des mesures corrélatives qu'il allait prendre en vue de l'échéance de nos principaux traités de commerce.

Conformément aux indications du ministre des affaires étrangères, les représentants de la France à l'étranger entamaient simultanément des démarches pour notifier aux Etats intéressés les intentions du gouvernement de la République. Les traités, qui fixaient le tarif conventionnel alors appliqué par nos douanes, devaient arriver à échéance le 1er février 1892, pourvu que la dénonciation en fût effectuée un an auparavant. Les démarches de nos agents avaient pour effet de prévenir les puissances contractantes que ce terme ne serait pas prorogé. Jusque-là, le régime en vigueur devait naturellement continuer sans altération. Quant aux conventions, qui ne stipulaient, en matière de tarif, que le traitement de la nation la plus favorisée, elles étaient maintenues provisoirement. Ainsi, à la date du 1er février 1892, la France se trouverait dégagée de son tarif conventionnel, obligée seulement d'appliquer à un certain nombre de puissances un tarif de faveur dont elle aurait elle-même fixé le taux suivant ses convenances, libre d'en conférer le bénéfice aux autres, moyennant la concession d'avantages corrélatifs et librement débattus.

Lentement élaboré par la commission des douanes et les délégués du gouvernement, le projet de loi relatif au nouveau tarif venait, devant la Chambre des députés, à l'ordre du jour du 28 avril 1891. C'était le sujet de débats approfondis, qui ne devaient pas se prolonger moins de huit mois, tant au Palais Bourbon qu'au Luxembourg. On se souvient des luttes oratoires qui furent soutenues, avec autant d'éclat que de ténacité, par les derniers partisans des doctrines libérales, MM. Léon Say, Lockroy,

Raynal et la petite phalange de leurs amis, qui en défendaient le drapeau, finissaient par succomber sous les efforts coalisés du gouvernement, de la commission des douanes et des représentants des intérêts ruraux, ralliés aux idées protectionnistes de M. Méline.

Le 11 janvier 1892 était définitivement promulguée la loi relative à l'établissement du tarif général des douanes, qui fixait désormais les conditions de nos rapports commerciaux avec les pays étrangers.

L'économie en peut être exposée en quelques lignes.

La combinaison, qui avait prévalu, est fondée sur l'existence de deux tarifs : un tarif général, désigné sous le nom de *tarif maximum*, et dont les dispositions peuvent être modifiées, en cas de besoin, par des lois spéciales; un tarif plus modéré, appelé *tarif minimum*, qui détermine la limite des concessions jugées possibles pour mettre notre production et notre industrie en mesure de lutter sans désavantage avec la concurrence étrangère. Le tarif général ou maximum constitue notre tarif de droit commun, applicable à tous les États avec lesquels nous n'avons pas conclu de traité nous garantissant, par réciprocité, un régime de faveur. Le tarif minimum peut être concédé aux pays qui font bénéficier les marchandises françaises d'avantages corrélatifs et qui leur appliquent leurs tarifs les plus réduits. Enfin, dans le cas où une puissance soumettrait nos produits à des surtaxes spéciales ou à des mesures prohibitives, le gouvernement est autorisé (article 8 de la loi) à appliquer aux marchandises de cette puissance des surtaxes équivalentes ou même le régime de la prohibition. Quel que soit, d'ailleurs, celui des deux tarifs que nous concédions aux autres États, nous restons maîtres d'en changer les prescriptions, le jour où l'utilité viendrait à en être établie. A ce point de

vue, le régime institué par la loi de 1892 diffère essentiellement du régime consacré par les traités de commerce, qui incorporent d'une manière immuable les chiffres d'un tarif dans le texte des conventions et privent les parties contractantes du droit d'y apporter isolément aucune modification pendant toute la durée assignée à ces conventions.

J'ajoute qu'avant la promulgation du tarif général, une loi spéciale du 29 décembre 1891 avait autorisé le gouvernement de la République à proroger provisoirement les traités de commerce arrivant à échéance le 1er février 1892, à l'exception des clauses portant concession d'un tarif de douane applicable à des marchandises déterminées. La même loi lui permettait en outre d'appliquer, en tout ou en partie, sans recourir au parlement, le tarif minimum aux produits originaires des pays qui bénéficiaient déjà du tarif conventionnel et qui consentiraient, de leur côté, à appliquer aux marchandises françaises le traitement de la nation la plus favorisée.

Cela dit, le lecteur a maintenant sous les yeux tous les éléments nécessaires pour apprécier les changements qui s'étaient produits, durant l'année 1891, dans la situation de l'Italie et de la France sur le terrain économique, et les conditions dans lesquelles le rapprochement commercial des deux puissances pouvait s'opérer, si les circonstances en faisaient apparaître l'opportunité.

D'après la loi du 11 janvier 1892, notre nouveau tarif des douanes devait entrer en vigueur le 1er février suivant. A ce moment, les importations françaises étaient soumises dans la péninsule au tarif général de 1887, le gouvernement royal ayant, comme on s'en souvient,

abrogé depuis deux ans le régime spécial dont elles avaient subi les rigueurs durant les deux années précédentes. Au contraire, la France appliquait encore aux marchandises italiennes le tarif différentiel, qui les plaçait, depuis le 1er mars 1888, dans des conditions exceptionnellement défavorables à leur entrée sur notre territoire. On connaît déjà les motifs qui avaient empêché le gouvernement de la République d'en rapporter les prescriptions : lié par une série de traités qui assuraient chez nous le traitement de la nation la plus favorisée à un certain nombre de puissances, muni d'un tarif général beaucoup plus libéral que le tarif italien de 1887, il n'aurait pu désarmer prématurément, sans condamner notre commerce à un état d'infériorité relative. Mais ces objections allaient disparaître à la date du 1er février 1892, qui devait amener l'échéance des traités dénoncés et la mise en vigueur de nouveaux tarifs garantissant une protection suffisante à notre production nationale. Notre intention était-elle néanmoins de poursuivre les hostilités et de refuser encore aux importations italiennes notre régime de droit commun ?

Telle était la question qu'on se posait dans la péninsule, au commencement de janvier 1892 : on s'en préoccupait à un double point de vue, la solution attendue étant de nature à affecter de nombreux intérêts et devant témoigner, en outre, de l'esprit dont notre politique s'inspirerait désormais à l'égard de l'Italie.

Notre loi du 11 janvier 1892 contenait un article qui abrogeait expressément toutes les prescriptions antérieures, en ce qu'elles avaient de contraire au nouveau régime. On pouvait donc en conclure que la mise en vigueur de cette loi entraînerait *ipso facto*, sans autre for-

malité, l'abrogation du tarif différentiel appliqué aux importations italiennes. Tel était le sentiment du gouvernement de la République. Notre ambassade à Rome avait même été autorisée, dès le mois de juillet 1891, à en faire part officieusement au gouvernement royal. Cependant des divergences pouvaient s'élever sur le point de savoir si la loi nouvelle, en mettant à néant les lois constitutives de notre système douanier antérieur, entraînait aussi l'abrogation de celles qui établissaient un régime spécial pour des pays déterminés. Il était donc utile que l'interprétation en fût nettement déterminée par le pouvoir législatif lui-même. Ce résultat était assuré par les explications échangées à la Chambre des députés dans la séance même du 11 janvier 1892.

Dans l'intérêt du commerce en général et du commerce de Marseille en particulier, M. Bouge priait le ministre du commerce de faire connaître à la Chambre quel était le régime qui serait appliqué aux produits italiens à partir du 1er février. Le ministre prenait aussitôt la parole en ces termes : « La réponse à la question de l'honorable M. Bouge est très simple : elle ressort clairement des termes mêmes de la loi générale du tarif des douanes que vous avez votée, et de la loi spéciale en vertu de laquelle le gouvernement est autorisé à appliquer à certains pays déterminés le tarif minimum. En l'état actuel des choses et en l'absence de toute disposition législative nouvelle, le tarif applicable aux produits italiens, à partir du 1er février 1892, est le tarif général que vous avez voté. »

L'assentiment unanime de l'assemblée accueillait la déclaration ministérielle, après laquelle aucun doute ne subsistait plus sur l'effet de la loi en ce qui concernait nos rapports avec l'Italie. La date du 1er février 1892 marquait la fin de la lutte économique, qui se prolongeait

depuis quatre ans, au préjudice des intérêts commerciaux des deux nations et de leurs rapports politiques. A partir de ce jour, les marchandises respectives allaient être soumises, dans chacun des deux pays, à l'application de leur tarif général. Mais ce n'était encore, si l'on peut dire, qu'une paix armée, substituée à un état de guerre ouverte. Les deux tarifs avaient, l'un et l'autre, un caractère nettement protectionniste, et la France accordait à la plupart des nations européennes le bénéfice des taxes réduites, consacrées par son tarif minimum, tandis que l'Italie les faisait jouir des avantages équivalents de son tarif conventionnel. Les deux pays ne voulaient-ils pas s'engager plus avant dans la voie qui conduirait à un rapprochement complet? Un débat, qui s'engageait au Montecitorio, ne tardait pas à fournir des éclaircissements sur les dispositions qui subsistaient à Rome.

Le 22 janvier, un membre de la Chambre des députés, M. Diligenti, interrogeait le ministère pour savoir « s'il était vrai que le gouvernement de la République eût fait connaître au gouvernement italien que, le 1er février, le tarif maximum, récemment voté en France, serait appliqué aux produits italiens à leur entrée en ce pays, et, dans ce cas, quelle avait été la réponse et quelles étaient les intentions du gouvernement royal. »

Voici, d'après le compte-rendu analytique de la *Gazette officielle*, la réponse faite à cette question par le président du conseil :

M. di Rudinì : Il résulte de ses informations qu'effectivement le tarif maximum sera appliqué par la France aux marchandises provenant de l'Italie.

Les résolutions du gouvernement italien en cette matière doivent être mûrement pesées.

L'amour-propre du pays n'y est pas engagé, et, en évitant toute pensée de représailles, nous devons faire tout ce que l'intérêt économique du pays conseille et pas autre chose.

Quant à présent, le gouvernement applique tous ses soins à la conclusion du traité avec la Suisse, après, on pourra examiner ce qu'il conviendra de faire.

M. Diligenti réplique qu'il a posé sa question pour éclaircir la situation, laquelle, même avec l'application du tarif maximum de la part de la France, reçoit une amélioration très appréciable en ce qui touche l'exportation vinicole, puisque, de 20 francs pour le vin de table à 10 degrés, la taxe descend à 12 francs, et qu'il y a aussi amélioration pour les vins de coupage à 13 degrés.

Il fait des vœux pour que le gouvernement cherche, de son côté, à améliorer cette situation, que l'orateur qualifie de dégrèvement pour les contribuables.

Il a confiance que les mêmes vues seront aussi suivies dans les négociations avec la Suisse.

M. di Rudinì ajoute que la politique commerciale du gouvernement est connue : c'est celle des transactions utiles et justifiées avec tous les États, y compris naturellement la France. Mais, pour prendre l'initiative des négociations, il convient de savoir tout d'abord si des ouvertures seraient accueillies favorablement. Si elles doivent l'être, il n'hésitera pas à en prendre l'initiative.

Ce compte rendu ne laissait aucune incertitude sur les vues du président du conseil. M. Rudini avait évidemment le désir d'arriver à un arrangement, qui attribuât aux exportations italiennes le bénéfice de notre tarif réduit, et il était disposé aux concessions nécessaires pour assurer ce résultat; de plus, il reconnaissait que, dans l'état des choses et après la dénonciation par l'Italie du traité de 1881, c'était au gouvernement royal à prendre l'initiative des ouvertures. L'accueil fait par la Chambre des députés à ses déclarations et les commentaires favorables dont la presse locale les faisait suivre, manifes-

taient clairement que le pays était, sur ce point, d'accord avec le président du Conseil.

Les dispositions du gouvernement royal m'étaient depuis longtemps connues. D'autre part, l'étude à laquelle je ne cessais de soumettre la situation depuis que le renouvellement de la Triple-Alliance en avait modifié les éléments, m'inspirait la conviction qu'il y avait, pour la France, un intérêt économique et politique à renouer avec l'Italie une entente commerciale. Aussi n'avais-je pas attendu les déclarations formulées par M. Rudini devant la Chambre, pour soumettre mon avis au gouvernement de la République et faire adopter, s'il était possible, la ligne de conduite qui semblait conseillée par les motifs les plus sérieux. Dès le 15 janvier, j'insistais sur l'erreur et sur les périls d'une méthode qui nous imposerait une réserve prolongée, en vue de pousser à l'état aigu la crise économique de nos voisins, et de laisser à la force des choses et au temps le soin de les ramener.

— « Il y aurait une autre voie, disais-je, qui permettrait d'éviter ces inconvénients immédiats, en conduisant au même but par un détour plus long. Si nous nous décidions à la prendre, nous aurions à témoigner tout d'abord de notre bon vouloir et de notre désir d'entente, en nous montrant prêts à faire bénéficier l'Italie de notre tarif minimum, moyennant des concessions équivalentes de sa part. Et je crois que nous serions fondés à réclamer, comme équivalent, non seulement tous les avantages qu'elle a consentis à ses alliés dans ses récents traités, mais encore certains autres abaissements sur les taxes de son tarif général, relatives à plusieurs catégories de nos produits manufacturés. Un pareil arrangement n'aurait rien que d'avantageux pour nous, au point de vue com-

mercial et financier, parce qu'il nous permettrait de regagner tout ou partie des 150 millions de francs que représentaient nos exportations en Italie avant 1888, et surtout parce qu'il nous permettrait de reprendre, parmi les fournisseurs de la péninsule, une place où nos concurrents allemands, autrichiens et anglais se fortifient depuis quatre ans. Il est vrai que les Italiens profiteraient, plus que nous encore, d'un accord, qui aurait pour effet de rendre la vie à leur commerce de vins, de rétablir l'équilibre de leur balance commerciale et de leur faciliter la constitution des réserves monétaires dont ils ont besoin pour payer en France les coupons semestriels de leur dette. Mais ces avantages, nous pourrions nous réserver la faculté de les supprimer s'il y avait lieu... D'ici là, nous réussirions probablement à solidariser avec les nôtres les intérêts d'un grand nombre de producteurs italiens, à rendre évidentes à leurs yeux l'utilité et la nécessité même de l'entente avec la France, de telle sorte qu'au moment où ils se verraient menacés d'une nouvelle rupture et de la reprise d'une guerre économique, ils fissent entendre une protestation assez haute pour empêcher leurs gouvernants d'en courir les risques... Cette méthode aurait l'avantage de mettre les formes de notre côté, de prévenir tout éclat immédiat et de ménager entre les deux nations la possibilité d'un rapprochement sans arrière-pensée. »

Voilà ce que j'écrivais en janvier 1892. C'était tout le programme de la diplomatie, qui devait prévaloir en dépit des objections et des événements; mais six années d'efforts continus étaient encore nécessaires pour en amener le succès.

Les vues que j'exposais trouvaient cependant, dès

cette époque, des avocats éloquents. C'est alors, si mes souvenirs sont exacts, que Léon Say entreprenait dans la haute Italie un voyage, qui le mettait en rapport avec M. Luzzatti et d'autres hommes politiques du royaume. Les renseignements qu'il y recueillait, l'examen approfondi auquel il soumettait l'état économique et financier de la péninsule, faisaient bientôt de lui un partisan convaincu d'une entente immédiate sur le terrain commercial. A son retour à Paris, il ne manquait pas d'exposer les arguments qu'il avait à faire valoir à l'appui de son témoignage autorisé.

Personnellement, M. Ribot, notre ministre des affaires étrangères, n'était pas opposé à l'adoption d'un système dont il appréciait les avantages, et il savait son opinion partagée par plusieurs de ses collègues. Déjà même, quelques mois auparavant, il avait fait entendre qu'il ne verrait, pour sa part, aucune objection, après l'établissement de notre nouveau régime douanier, à faire bénéficier l'Italie de notre tarif minimum, si elle était disposée, de son côté, à nous accorder le traitement de la nation la plus favorisée et certaines autres concessions sur des articles spéciaux. Mais son bon vouloir était paralysé par les dispositions qui subsistaient encore autour de lui, dans le pays comme dans le parlement.

Le renouvellement anticipé de la Triple-Alliance avait ralenti le mouvement qui entraînait l'opinion vers la politique de rappprochement. Dans la résolution proclamée avec éclat par nos voisins, on voyait généralement le signe d'un nouveau parti pris d'hostilité. Les idées de rétorsion et de représailles revenaient par suite en faveur. La presse italienne contribuait à en assurer le succès par le ton de ses polémiques et par l'exagération même de ses

bulletins économiques et financiers. Beaucoup finissaient par croire que l'Italie ne pourrait, sans notre concours, conjurer une catastrophe. La misère, disait-on, était à son comble dans les provinces. Les impôts ne pouvaient plus être augmentés. Le trésor était à sec et n'avait plus rien à attendre des expédients auxquels on avait eu recours durant les années précédentes. Le taux du change ne cessait de s'accroître, et ne s'abaisserait que le jour où les exportations de la péninsule reprendraient un nouvel essor. Il semblait dès lors certain que ce résultat ne serait pas atteint par la seule application des traités récemment conclus avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Il fallait qu'à tout prix l'Italie s'arrangeât avec nous pour rétablir entre les deux pays des rapports réguliers de commerce. Dans une pareille situation, n'y aurait-il pas, de notre part, excès de bon vouloir et ingénuité pure à lui accorder le bénéfice de notre tarif minimum? Sans doute, notre concession ne serait pas gratuite: mais les avantages corrélatifs que nous obtiendrions seraient trop chèrement payés. Nous supportions facilement le préjudice résultant de l'état de nos rapports commerciaux avec le royaume, puisque le montant général de nos exportations ne cessait pas de progresser, malgré la rupture. Les Italiens en étaient bien autrement éprouvés. En leur rouvrant nos marchés, nous leur fournirions bénévolement les moyens de rétablir leur crédit et les ressources qui allaient leur faire défaut pour entretenir les forces militaires et maritimes, dont le concours était promis à l'Allemagne. Mieux valait nous abstenir, en les laissant s'épuiser sous les charges excessives qu'ils s'imposaient dans l'intérêt d'une politique orientée contre la France.

Le raisonnement était spécieux; mais il reposait sur

l'idée fausse qu'on se faisait, d'une part, de l'intensité de la crise italienne, des ressources assurées à un pays par des recettes annuelles de seize à dix-sept cents millions de francs, d'autre part, de l'appoint que la réouverture de nos marchés était de nature à donner à son crédit. Il ne fallait pas non plus se dissimuler que notre abstention entraînait le grave inconvénient de rendre encore plus difficiles les rapports déjà tendus des deux nations, d'accroître les chances d'une rupture définitive et de mettre l'Italie sous une plus complète dépendance des puissances allemandes.

Quoi qu'il en fût, le courant d'opinion s'accentuait avec une telle intensité, que nous devions renoncer, pour le moment, à l'espoir de réagir et de faire agréer le projet d'une entente économique.

Après plusieurs semaines marquées, en France, par une crise ministérielle (18 février 1892), qui amenait la formation d'un nouveau cabinet constitué sous la présidence de M. Loubet, la question était remise à l'étude dans les conseils du gouvernement de la République. Les partisans de la politique de conciliation y étaient en nombre, puisque M. Ribot conservait la direction des affaires étrangères, et que les portefeuilles des finances, du commerce et de l'instruction publique étaient confiés à MM. Rouvier, Jules Roche et Bourgeois. Mais l'examen de la situation les obligeait à reconnaître qu'ils ne seraient pas suivis dans la voie dont notre ambassade à Rome persistait à affirmer les avantages. Dans les premiers jours de mars, il était définitivement décidé que nous ne changerions pas d'attitude, l'opinion publique ne permettant pas d'aller au delà de ce que nous avions fait, en cessant d'appliquer les droits différentiels aux importations italiennes.

Le gouvernement royal n'était pas sans se rendre compte des motifs qui imposaient notre réserve. Sans dissimuler le prix qu'il continuait d'attacher au rapprochement commercial avec la France, M. Rudini ne faisait lui-même aucune difficulté de déclarer que, pour un temps, il en rayait l'éventualité de ses calculs. Il se montrait convaincu que nos Chambres refuseraient leur agrément à la convention nécessaire pour en fixer les conditions. L'éclat produit par un échec parlementaire serait beaucoup plus préjudiciable aux relations des deux pays que la prolongation de l'état actuel des choses. Mieux valait donc attendre que l'opinion publique revînt à des vues plus conciliantes, tout en continuant, de part et d'autre, des efforts combinés pour presser l'évolution désirée.

Par une regrettable coïncidence, le problème était compliqué, sur ces entrefaites, par un acte du Saint-Siège, qui surexcitait chez nos voisins des défiances toujours prêtes à se réveiller.

Nos rapports avec le Vatican étaient suivis, en Italie, avec une extrême sollicitude, alors même que des questions d'ordre intérieur en faisaient l'objet exclusif. Tout symptôme de rapprochement y provoquait des préoccupations, comme si l'entente entre la République française et la papauté dût nécessairement tourner contre l'ordre des choses établi dans la péninsule. Tout signe de division y était accueilli, par contre, avec une satisfaction marquée. On s'explique donc l'émotion qu'y devait soulever l'encyclique adressée, le 16 février 1892, au clergé et aux catholiques de France. Quelques extraits suffiront pour en rappeler les enseignements. Léon XIII y disait notamment :

... A plusieurs reprises, mus par un profond sentiment de religion et de vrai patriotisme, les représentants de toutes les classes sociales sont accourus de France jusqu'à Nous, heureux de subvenir aux nécessités incessantes de l'Église, désireux de Nous demander lumière et conseil, pour être sûrs qu'au milieu des présentes tribulations, ils ne s'écarteront en rien des enseignements du chef des croyants... Et, loin de les porter au découragement. Nous les avons fortement exhortés à redoubler d'amour et d'efforts dans la défense de la foi catholique, en même temps que de leur patrie : deux devoirs de premier ordre, auxquels nul homme, en cette vie, ne peut se soustraire.

... Et, aujourd'hui encore, Nous croyons opportun, nécessaire même, d'élever de nouveau la voix, pour exhorter plus instamment, Nous ne dirons pas seulement les catholiques, mais tous les Français honnêtes et sensés à repousser loin d'eux tout germe de dissentiments politiques, afin de consacrer uniquement leurs forces à la pacification de leur patrie.

. . . . . .

... Si chaque forme politique est bonne par elle-même et peut être appliquée au gouvernement des peuples, en fait, cependant, on ne rencontre pas chez tous les peuples le pouvoir politique sous une même forme ; chacun possède la sienne propre. Cette forme naît de l'ensemble des circonstances historiques ou nationales, mais toujours humaines, qui font surgir dans une nation ses lois traditionnelles et même fondamentales ; et par celles-ci se trouve déterminée telle forme particulière de gouvernement, telle base de transmission des pouvoirs suprêmes.

Inutile de rappeler que tous les individus sont tenus d'accepter ces gouvernements, et de ne rien tenter pour les renverser ou pour en changer la forme. De là vient que l'Église, gardienne de la plus vraie et de la plus haute notion sur la souveraineté politique, puisqu'elle la fait dériver de Dieu, a toujours condamné les hommes rebelles à l'autorité légitime.

... Dans de semblables conjonctures (en cas de changement dans la forme des gouvernements), toute la nouveauté se borne à la forme politique des pouvoirs civils ou à leur mode

de transmission : elle n'affecte nullement le pouvoir considéré en lui-même. Celui-ci continue d'être immuable et digne de respect ; car, envisagé dans sa nature, il est constitué et s'impose pour pourvoir au bien commun, but suprême qui donne son origine à la société humaine. En d'autres termes, dans toute hypothèse, le pouvoir civil, considéré comme tel, est de Dieu et toujours de Dieu : *car il n'y a point de pouvoir, si ce n'est de Dieu.*

Par conséquent, lorsque les nouveaux gouvernements, qui représentent cet immuable pouvoir, sont constitués, les accepter n'est pas seulement permis, mais réclamé, voire même imposé par la nécessité du bien social qui les a faits et les maintient. D'autant plus que l'insurrection attise la haine entre citoyens, provoque les guerres civiles et peut rejeter la nation dans le chaos de l'anarchie. Et ce grand devoir de respect et de dépendance persévérera tant que les exigences du bien commun le demanderont, puisque ce bien est, après Dieu, dans la société, la loi première et dernière.

Par là s'explique d'elle-même la sagesse de l'Église dans le maintien de ses relations avec les nombreux gouvernements qui se sont succédé en France, en moins d'un siècle, et jamais sans produire des secousses violentes et profondes. Une telle attitude est la plus sûre et la plus salutaire ligne de conduite pour tous les Français dans leurs relations civiles avec la République, qui est le gouvernement actuel de leur nation. Loin d'eux ces dissentiments politiques qui les divisent : tous leurs efforts doivent se combiner pour conserver ou relever la grandeur morale de leur patrie.

Mais une difficulté se présente. « Cette république, fait-on remarquer, est animée de sentiments si antichrétiens que les hommes honnêtes et, beaucoup plus, les catholiques ne pourraient consciencieusement l'accepter. » Voilà surtout ce qui a donné naissance aux dissentiments et les a aggravés. On eût évité ces regrettables divergences, si l'on avait su tenir soigneusement compte de la distinction considérable qu'il y a entre *pouvoirs constitués* et législation...

Si cette distinction a son importance majeure, elle a aussi sa raison manifeste : la législation est l'œuvre des hommes investis du pouvoir et qui, de fait, gouvernent la nation. D'où

il résulte qu'en pratique, la qualité des lois dépend plus de la qualité de ces hommes que de la forme du pouvoir. Ces lois seront donc bonnes ou mauvaises, selon que les législateurs auront l'esprit imbu de bons ou de mauvais principes et se laisseront diriger, ou par la prudence politique, ou par la passion...

Et voilà précisément le terrain sur lequel, tout dissentiment politique mis à part, les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme, pour combattre par tous les moyens légaux et honnêtes les abus progressifs de la législation. Le respect qu'on doit aux pouvoirs constitués ne saurait l'interdire...

Ainsi le pape proclamait que la république constitue un pouvoir légitime, comme les gouvernements monarchiques, et il en recommandait le respect à tous les Français. Il invitait les catholiques français à se placer, sans arrière-pensées, sur le terrain de l'opposition légale, en se ralliant d'une manière définitive aux institutions que leur pays s'est données. C'était la confirmation solennelle et sans appel des déclarations formulées, l'année précédente, par l'archevêque d'Alger et par le cardinal Rampolla.

Le retentissement de la parole pontificale était d'autant plus grand, qu'il suivait de quelques heures une série d'incidents dont nos voisins avaient accueilli la conclusion avec une faveur marquée. Durant le mois de décembre précédent, certaines manifestations imprudentes de prélats français, qui observaient contre la République une attitude peu sympathique, avaient provoqué des débats passionnés au Luxembourg et au Palais Bourbon En janvier, les cinq cardinaux de France avaient, il est vrai, publié une déclaration collective où ils affirmaient la résolution de ne faire « aucune opposition à la forme de notre gouvernement »; mais ils en avaient accompagné l'engagement de plaintes et de blâmes si sévères

contre la politique républicaine, qu'on y voyait plutôt l'expression d'une pensée d'opposition déférente aux tendances conciliantes du Vatican qu'un acte de ralliement. Les esprits se montaient contre le clergé. Un éclat devait se produire. Le signal en fut donné par la discussion d'une loi, dont la Chambre des députés abordait l'examen dans la séance du 18 février. Le rédacteur du projet réclamait l'urgence, en arguant de la nécessité de poursuivre la lutte du pouvoir civil contre le pouvoir clérical. M. de Freycinet, président du conseil, répondait que le gouvernement ne pourrait accepter le vote demandé, auquel on entendait donner le caractère d'une préface à la séparation de l'Église et de l'État. Mais l'ordre du jour, auquel il se ralliait, était repoussé par une majorité de près de 100 voix. Le cabinet avait vécu.

Eu égard aux circonstances qui la motivaient, la chute du ministère français était saluée à Rome, au dehors du Vatican, comme un événement d'heureux augure. On se plaisait à voir, dans l'attitude du parlement français, sinon un insuccès pour la papauté, du moins le signe de difficultés insurmontables, auxquelles se heurterait sa politique d'entente avec la République. Ces sentiments m'étaient exprimés, sous une forme humouristique, par un des hauts fonctionnaires du royaume : « D'après un proverbe italien, me disait-il, tout mariage béni par le pape est voué à l'infortune. Sans doute votre ministère ne connaissait pas ce proverbe, lorsqu'il songeait à une union avec l'Église. »

La satisfaction causée par notre crise ministérielle était de courte durée. Le 19 février, les journaux du Vatican publiaient le texte de l'encyclique au clergé et aux catholiques de France. Quelques jours plus tard, on annonçait la constitution du nouveau cabinet français sous la pré-

sidence de M. Loubet, assisté de M. Ribot, qui conservait le portefeuille des affaires étrangères, et de MM. Rouvier, Bourgeois, Ricard, Cavaignac, Develle, Jules Roche et Viette.

Les noms mêmes de ces hommes d'État établissaient que les idées de conciliation l'avaient encore emporté et qu'aucun changement grave ne serait apporté dans la politique suivie précédemment à l'égard du clergé. Cependant l'accueil fait en Italie à notre nouvelle administration était loin d'être défavorable. D'abord, on se plaisait à penser qu'en raison même de son origine et des dispositions des Chambres, elle se verrait tenue à une réserve particulière à l'égard du Saint-Siège. Ensuite on se souvenait que M. Loubet, comme rapporteur de la récente loi douanière au Sénat, s'était appliqué à contenir les tendances protectionnistes qui s'y faisaient jour. Peut-être voudrait-il encore atténuer le caractère de la politique suivie antérieurement en matière économique et étudier les conditions d'un accord commercial avec l'Italie. Il n'aurait pas à vaincre les résistances de plusieurs de ses collaborateurs, dont les dispositions conciliantes étaient connues. On pouvait donc envisager avec quiétude la solution donnée à la crise ministérielle.

Toutefois ces considérations ne suffisaient pas pour tempérer le trouble causé par la publication inattendue de l'encyclique du 19 février.

S'il y avait, en France, de bons esprits pour penser que la conciliation entre le Quirinal et le Vatican se ferait contre nous, on rencontrait encore en Italie, — je le répète, — un grand nombre de gens convaincus que les efforts du Saint-Siège, pour se rapprocher de la République Française, cachaient des intentions contraires à

l'ordre établi dans la péninsule par les événements de 1870. On s'y demandait de quel retour devrait être payé l'appui ouvertement donné par le pape à nos institutions; on n'admettait pas que ce concours fût gratuit, ni que le seul intérêt de l'Église en fût une justification suffisante. Beaucoup craignaient qu'en prévision de certaines éventualités, il n'y eût, de notre part, des engagements pris relativement à la restauration du pouvoir temporel. La publication de l'encyclique fournissait donc un nouveau motif d'appréhension.

Inutile de dire que de pareilles inquiétudes étaient sans fondement. Pour y persévérer, il fallait méconnaître le mouvement qui entraînait les esprits en France depuis plus de vingt années, le caractère même de notre constitution et la réserve que le souci d'une réaction nous imposait, au dehors comme au dedans, sur le terrain religieux. Encore M. Ribot prenait-il soin de donner à la tribune, sur les dernières phases de nos rapports avec le Saint-Siège, des explications qui auraient dû suffire pour ramener nos voisins à un plus juste sentiment des choses.

Mais les suspicions étaient trop profondément enracinées pour que le germe en pût être extirpé de longtemps. Pour en donner une idée juste, le mieux est de reproduire ici les observations, dont le journal la *Tribuna*, considéré alors comme un organe officieux du ministère de l'intérieur, accompagnait le compte rendu des instructions adressées à notre ambassadeur près le Saint-Siège et communiquées par M. Ribot à la Chambre des députés. Voici comment la feuille romaine s'expliquait à ce sujet dans son numéro du 5 mars :

Ces instructions se réfèrent uniquement aux rapports entre les pouvoirs civils et ecclésiastiques en France, et ne fournissent, par conséquent, à aucun gouvernement étranger un

motif légitime de s'en occuper. Mais c'est une chose que de s'ingérer dans les affaires extérieures d'un pays, et une tout autre chose que de considérer les événements en eux-mêmes, là où ils surviennent, et dans leurs conséquences possibles.

Nous croyons qu'en présence de ce qui arrive au delà des Alpes, l'Italie doit se poser à elle-même cette question : est-il possible que le pape, pris d'une tendresse inusitée pour la France, se soit décidé, sans rien obtenir en retour, fût-ce même pour le moment, sur le terrain purement moral, à adhérer aux exhortations à lui faites par le gouvernement français ?

Et si cela n'est pas possible, comme le croient du reste ceux qui connaissent les traditions de la curie romaine, est-ce que c'est faire une hypothèse contraire au sens politique, que de penser que la facile condescendance du Vatican et l'ardeur mise à la manifester et à la développer cachent un objectif déterminé en prévision de complications éventuelles à l'étranger ?

Il nous paraît que de telles questions constituent l'*a b c* de l'art de gouverner. Et nous ne doutons pas que, de même que les autres chancelleries européennes doivent se les être posées, de même aussi, à la Consulta, elles ne doivent former le fondement de nécessaires et légitimes préoccupations, aucun pays plus que l'Italie, où réside le pape, n'ayant un intérêt aussi direct dans la solution qui peut y être donnée.

Et de même qu'à la Consulta, de même aussi dans la presse libérale, qui ne se nourrit pas de vaine rhétorique, la situation, telle qu'elle est, doit être discutée avec un esprit serein, avec une conscience tranquille, mais en même temps avec une sollicitude patriotique; d'autant plus que la discussion servira d'encouragement aux démocrates français dans la campagne vigoureuse qu'ils ont entreprise contre les accords menaçants entre le gouvernement de la République et le pape.

Nous ne sommes pas d'avis qu'il y ait des illusions à se faire à propos des mouvements qui poussent la partie libérale de la Chambre française à combattre ces accords. Un devoir de loyauté et de franchise oblige à penser que la principale cause de leur opposition est d'épargner à leur pays les dangers d'une prédominance cléricale au détriment de la liberté intérieure.

Mais, cela admis, et abstraction faite de tout sentiment de bienveillance pour l'Italie, il nous semble opportun d'accepter les effets utiles de l'harmonie qui, dans ce cas, se manifeste entre les intérêts de la politique intérieure démocratique et les intérêts de la politique extérieure de l'Italie, intérêts qui doivent être surveillés avec le soin le plus scrupuleux par notre diplomatie.

Il y a toute une bibliothèque de documents qui peuvent servir de règle au gouvernement italien en cette affaire. Les menées et les intrigues du Vatican, spécialement en ce qui touche la France, pour créer des difficultés et des embarras à notre pays, n'ont rien de nouveau. S'il n'y avait que le précédent du cabinet du 16 Mai, c'en serait assez pour conseiller la vigilance.

Certes, la situation d'alors est changée, de même que se sont changés les hommes et les humeurs. Il n'y a plus l'espérance de rétablir la monarchie française, que le Vatican nourrissait et caressait. C'est, au contraire, sur la transformation de la République en un sens conservateur et clérical que se fonde l'espoir des revendications.

Mais c'est sur ce travail qu'il convient de tourner les yeux et l'esprit. Il n'aboutira pas, nous en sommes certains, parce que le monde chemine et que les idées créent une atmosphère ambiante dont il n'est plus possible de sortir. Mais il en peut résulter des embarras, et, aux mines qui se préparent pour les créer, une diplomatie intelligente doit se tenir prête à opposer des contre-mines, chaque jour, et à toute heure.

Les préoccupations, dont *la Tribuna* se faisait l'interprète, étaient reprises et exposées, en termes beaucoup moins pondérés, par la plupart des feuilles italiennes. La citation qui précède permet d'en apprécier le caractère et l'intensité.

Ainsi, pendant que les esprits cédaient, chez nous, à un mouvement de recul provoqué par le renouvellement de la Triple-Alliance et par la séduction des doctrines protectionnistes, l'attitude du Vatican réveillait, en Italie,

des défiances contre la France. Un pareil état d'opinion dans les deux pays se prêtait mal à la politique de rapprochement, dont une entente commerciale devait marquer le point de départ. Pour le succès même de la cause, il convenait d'attendre des circonstances plus favorables.

Du reste, la situation allait se modifier encore, en Italie, par suite d'un changement de cabinet, qui suivait à peu d'intervalle notre crise ministérielle du 18 février.

Depuis le commencement de l'année, l'autorité et le crédit de l'administration présidée par M. Rudini allaient s'affaiblissant d'une manière manifeste et continue, dans le pays comme dans les Chambres. La cause en était dans les embarras budgétaires, qui continuaient de s'accroître, en dépit de tous ses efforts. M. Rudini réussissait pourtant, le 19 mars, à obtenir encore une motion de confiance et à faire approuver un programme financier, qui devait assurer l'équilibre sans charges nouvelles pour le contribuable. Ce programme impliquait, notamment, l'émission, pour 200 millions de lires, de bons à long terme, remboursables avec les plus-values espérées pour l'avenir, ou, pour employer l'expression élégante de M. Luzzatti, « avec les forces vives du budget restauré. » Mais ce n'était qu'un succès éphémère. Les prévisions optimistes se heurtaient bientôt à l'implacable réalité des faits.

Durant les vacances parlementaires de Pâques, le ministre des finances, M. Colombo, voulant pourvoir réellement au déficit, émettait l'avis qu'on devait se résoudre à opérer sur les budgets militaires des réductions indispensables; en même temps, il se déclarait contraire à toute création d'impôts nouveaux. C'était préci-

sément l'époque que choisissait le ministre de la guerre pour réclamer un fort crédit supplémentaire, en vue de transformer l'armement de l'armée. Par suite de ces divergences irréductibles, une crise éclatait. Le marquis di Rudini présentait la démission du cabinet tout entier, et il était chargé par le roi d'en assurer la recomposition.

Un moment, on put croire à une solution, qui aurait remis le portefeuille de la guerre au général Ricotti, disposé, d'après l'opinion publique, à de larges économies sur les budgets militaires et même à la suppression de deux corps d'armée. Mais cette combinaison était bientôt écartée pour des motifs ou à la suite d'interventions que je n'ai pas à rechercher. « Les ministres passent, — disait alors l'*Opinione;* — mais, avant que le faisceau de l'armée soit ébranlé, bien d'autres choses doivent passer. Une nation comme l'Italie, qui a fait tant de sacrifices pour conquérir le rang de grande puissance, ne doit pas abdiquer pour quelques millions, quand ses finances sont en train de s'améliorer, quand d'autres réductions sont encore possibles, non sur le vif et non d'un effet moralement et matériellement aussi désastreux que le serait la diminution des forces militaires... »

C'était, en quelques phrases, le programme auquel M. Rudini finissait par se rattacher, après des tentatives infructueuses pour s'adjoindre un représentant du groupe piémontais.

Le 22 avril, l'agence Stefani communiquait à la presse la note suivante : « S. M. le Roi a accepté la démission du ministre des finances, M. Colombo, et a chargé M. Luzzatti de l'intérim des finances. Tous les autres ministres restent à leur poste. »

Cette solution laissait subsister les difficultés qui avaient donné lieu à la crise. Des économies ne suffi-

raient pas à assurer l'équilibre budgétaire. Il fallait que le ministère, infidèle à ses promesses de début, demandât à l'impôt les ressources nécessaires pour combler le déficit et pourvoir aux crédits extraordinaires de l'armée. Réussirait-il à rallier le parlement à ses vues nouvelles?

Le 4 mai, lors de la reprise de la session, M. Rudini exposait à la Chambre des députés les propositions du gouvernement. Son collègue de la guerre avait réduit le chiffre des crédits extraordinaires qu'il avait réclamés tout d'abord. On avait à prévoir un déficit de 33 millions : on y parerait, en grande partie, par des économies et par des ajournements de dépenses, mais aussi par l'établissement de taxes nouvelles ou supplémentaires, dont le produit était évalué à 19 millions; en outre, le ministère réclamait des pleins pouvoirs, en vue de procéder à des réformes administratives.

La Chambre accueillait le développement de ce programme par un froid silence. Les attaques de l'extrême gauche ne réveillaient plus les protestations de la majorité.

La seconde journée des débats s'ouvrait par un discours très étudié de M. Giolitti, qui se prononçait contre les propositions gouvernementales et engageait la Chambre à les rejeter. M. Giolitti était le chef reconnu du groupe piémontais, qui comptait près de quatre-vingts membres, et qui, tout en observant une certaine indépendance, n'avait pas jusqu'alors ménagé son appui au cabinet. MM. Ellena et Martini reprochaient ensuite au ministère d'avoir changé de programme et lui refusaient leur confiance. En vain MM. Luzzatti et Rudini s'efforçaient-ils, par de véhémentes répliques, de réfuter les critiques de leurs adversaires et de rallier leurs troupes débandées. Il demeurait évident que la défaite allait se déclarer.

La motion de confiance proposée en faveur du gouvernement était repoussée par une majorité de huit voix.

Le ministère, constitué le 9 février 1891, sous la présidence du marquis di Rudini, n'avait plus qu'à offrir sa démission au roi, qui l'acceptait (5 mai 1892).

CHAPITRE IV

MINISTÈRE GIOLITTI

Ministère Giolitti (15 mai 1892). — Brin à la Consulta. — Prorogation du parlement italien (15 juin). — Dissolution de l'extrême gauche : les radicaux légalitaires. — Entrevues de Nancy et de Kiel (juin). — Voyage à Postdam du roi et de la reine d'Italie (juin). — L'escadre française à Gênes (septembre).

1892

Le 10 mai 1892, M. Giolitti reçut le mandat de former un nouveau cabinet. L'opinion y était préparée. N'était-ce pas lui qui, à la tête du groupe piémontais, avait conduit l'attaque contre M. Rudini et déterminé la crise? Cinq jours plus tard, il réussissait à constituer son ministère, où il se réservait, avec la présidence du conseil, les portefeuilles de l'intérieur et du trésor. M. Brin prenait la direction des affaires étrangères; l'amiral Saint-Bon et le général Pelloux étaient seuls maintenus à leur poste, comme pour établir que les choses de la marine et de l'armée devaient rester au-dessus des agitations parlementaires.

Au point de vue du classement des partis et de la politique intérieure, le cabinet allait prendre dans la gauche le point d'appui que la droite avait fourni à l'administration précédente. La preuve en était dans les idées connues des nouveaux ministres, dans le concours à eux

promis par Zanardelli, — qui demeurait en dehors de la combinaison et se réservait pour la présidence de la Chambre des députés, — dans la neutralité bienveillante que Crispi lui-même s'imposait tout d'abord. Aussi les amis de M. Giolitti disaient-ils qu'avec lui la gauche reconstituée reprenait la direction des affaires. Le mot aurait été juste, si des différences de principe ou de méthode avaient encore séparé les deux grands partis qui se disputaient jadis le pouvoir. Mais le *transformisme* en avait confondu les éléments. Entre la droite et la gauche il n'y avait plus que des nuances. La distinction tenait à des questions de personnes plutôt qu'à des questions de doctrines, les conservateurs se piquant d'un libéralisme égal à celui des progressistes.

Ce qui devait particulièrement caractériser l'administration présidée par M. Giolitti, c'était la rupture avec les règles d'économie, que M. Rudini s'était imposées en vue de la restauration financière. Le parlement, après s'y être montré favorable au début, s'était peu à peu fatigué d'un système gênant. « Le ministère de la lésine », — suivant un sobriquet qui avait fait fortune, — était dès lors condamné. De par ses origines mêmes, le nouveau cabinet était tenu de montrer plus de largesse et de confiance. Les événements démontreraient si ce n'était pas trop présumer du regain de vigueur dont le pays était redevable à deux années d'un régime désormais tenu pour trop sévère.

Quant à la politique extérieure, il était certain, dès les premiers jours, que le caractère n'en serait pas modifié. Les alliances allemandes et l'entente avec l'Angleterre jouiraient de la même faveur que par le passé dans les conseils du gouvernement royal.

A cet égard, les idées de M. Giolitti ne différaient pas

de celles qui continuaient à prévaloir autour de lui. On avait de bonnes raisons pour n'en pas douter, bien que, volontairement absorbé par les études administratives et financières, il n'eût pas jusqu'alors cherché l'occasion de manifester ses vues personnelles sur les questions extérieures. N'avait-il pas accepté et conservé, durant deux années, un portefeuille dans le ministère de Crispi? Le fait seul que la confiance royale l'avait appelé à recueillir la succession de M. Rudini, impliquait que son concours était acquis au système suivi depuis 1882. Enfin les chroniques parlementaires venaient d'enregistrer deux incidents qui ne laissaient pas que d'être significatifs.

L'un était survenu à la fin de la séance parlementaire du 5 mai, qui avait ouvert la crise. A ce moment, la gauche protestait bruyamment contre les alliances et contre les charges qui en résultaient. Se tournant alors vers les réclamants, M. Rudini s'était écrié : « Vous avez parmi vous le plus chaud partisan de la Triple-Alliance! » C'était M. Giolitti qu'il voulait désigner. Ses paroles ne figuraient pas, le lendemain, au compte rendu officiel de la séance; mais elles avaient été enregistrées, le soir même, par la presse locale et n'avaient pas été démenties.

Quelques jours auparavant, un député du centre s'entretenait avec M. Giolitti de réductions proposées pour les dépenses militaires. « Il n'y a rien à faire en ce sens, — avait répondu celui-ci; — il nous faut barrer solidement les portes de la maison. » M. Giolitti était député de Coni : sa métaphore se passait de commentaires.

Aucune obscurité ne subsistait donc sur les dispositions du nouveau président du conseil. Son administration allait s'inspirer des mêmes principes que le ministère antérieur. Mais on savait aussi qu'il n'entendait pas se

départir des procédés courtois et corrects de M. Rudini. Ses déclarations et ses actes ne tardaient pas à établir que le maintien de la paix et les bonnes relations avec la France figuraient aussi dans son programme.

Brin était mieux connu en France, où il avait complété, à l'école des Dupuy de Lôme et des de Bussy, les études qui l'avaient porté, en matière de constructions navales, au premier rang des ingénieurs de l'époque. Le portefeuille de la marine lui avait été confié, quelques années auparavant, dans le ministère Crispi. S'il n'avait pas alors exercé une influence prépondérante sur la politique extérieure de son pays, il en avait du moins approuvé la direction, et il avait largement contribué à en accroître les moyens d'action par l'organisation d'une puissante escadre. Un incident postérieur, que j'ai déjà noté, avait fait plus que tout le reste, pour le poser en partisan convaincu de la ligue avec les puissances centrales. Je veux parler de l'initiative prise par lui, à la Chambre des députés, dans la séance du 27 juin 1891.

On se souvient qu'en cette journée, M. Rudini, alors président du conseil, cherchait à provoquer l'adhésion du parlement au renouvellement anticipé de la Triple-Alliance. Pour lui en fournir l'occasion, Brin reprenait une demande d'interpellation retirée par Cavallotti, et prononçait les paroles suivantes :

En présentant mon interpellation, je ne suis poussé ni par un exubérant désir de savoir quelle est l'orientation de la politique ministérielle, ni par aucun trouble résultant d'un doute relatif à la valeur de cette orientation. Notre pays a déjà affirmé à plusieurs reprises, — et tout récemment encore, d'une manière solennelle, — les plus vives aspirations à la conservation d'une paix qui protège ses intérêts légitimes et

vitaux. Étant donné la situation actuelle de l'Europe, je crois que l'orientation de la politique extérieure est plutôt la conséquence fatale des choses que l'effet de la volonté des hommes. Ainsi s'explique que cette orientation ait été maintenue constante depuis beaucoup d'années par les hommes, d'origine et d'idées diverses, qui se sont succédé au gouvernement...

Les clameurs et les protestations de l'extrême gauche n'avaient pas permis à l'orateur d'aller plus loin. Mais il en avait dit assez pour faire saisir sa pensée, assez pour permettre au président du conseil de proclamer l'intention de persévérer dans la politique suivie depuis longtemps et de maintenir fermement les alliances avec les empires du centre.

L'incident n'avait pas été oublié. Il se représentait à toutes les mémoires, quand on apprenait qu'à peine chargé de former un cabinet, M. Giolitti avait fait des ouvertures à Brin pour le portefeuille des affaires étrangères. Cependant le bruit courait que celui-ci avait hésité à accepter une mission à laquelle il ne se jugeait pas suffisamment préparé; une haute influence avait dû s'exercer pour vaincre ses scrupules.

On était donc fixé sur les vues du nouveau ministre. On connaissait d'ailleurs les rapports intimes qu'il continuait avec Crispi. Et ce n'était pas seulement en Italie qu'on commentait la bienvenue que celui-ci lui adressait par la voie de la presse. Dans un article publié le 19 mai, sous ce titre : « M. Brin à la Consulta », *la Riforma* reprenait le procès de M. Rudini et traçait le programme à suivre désormais. Faire tomber les défiances que l'attitude du précédent ministère avait excitées chez les alliés; ramener la confiance de l'Angleterre, qui manifestait des tendances à se détourner de l'Italie pour se rapprocher de

la France; rehausser au dehors le prestige italien : telle était la tâche qui s'imposait au ministre des affaires étrangères. « A l'œuvre, monsieur Brin ! » concluait *la Riforma*. « Le jour où nous pourrons croire, d'après les moindres indices, que le choix de votre personne a été bien inspiré, ce jour sera l'un des plus heureux pour nos amis et pour nous. »

Brin avait trop de valeur pour accepter le rôle passif qu'on cherchait à lui imposer. Ni la volonté ni la décision ne lui faisaient défaut. Sans doute ses vues personnelles concordaient, sur les points essentiels, avec celles de ses conseillers indiscrets; mais il n'était pas homme à subir leur impulsion. Sa grande expérience se complétait d'un scepticisme qui le mettait en garde contre les entraînements de la passion et contre les erreurs du parti pris. Sa finesse piémontaise se voilait volontiers sous les apparences d'une humeur débonnaire. Il n'hésitait jamais à entrer dans le vif des affaires délicates ni à formuler des opinions arrêtées, sans embarrasser l'expression de sa pensée par des circonlocutions diplomatiques. Mais il y mettait une bonhomie bourgeoise, qui contrastait avec la précision brève de Crispi et avec la politesse aristocratique de M. Rudini.

Le portrait ne serait pas complet, si j'omettais de noter les effets d'une circonspection mêlée de défiance, qui tempérait ses sentiments avoués de gratitude et de sympathie pour notre pays.

Sous cette réserve, nous ne pouvions que voir avec satisfaction l'entrée de Brin à la Consulta. Nous nous plaisions à penser que son patriotisme éclairé le déciderait à poursuivre l'application des méthodes conciliantes de son prédécesseur immédiat. Une expérience de deux années a confirmé cet espoir. C'est un témoignage que je

ne plais à formuler aujourd'hui, en m'associant aux regrets que la mort prématurée de l'homme d'État a provoqués dans toute l'Italie (1).

Aux finances était appelé Ellena, le rédacteur du dernier tarif des douanes, le principal délégué de l'Italie dans les négociations qui avaient abouti à la rupture commerciale avec la France. Les autres départements étaient confiés à MM. Bonacci, ancien secrétaire général de l'intérieur; Martini, orateur discret et caustique, signataire d'une étude remarquée sur l'Érythrée, dont il devait plus tard devenir le gouverneur général; Genala, Lacava, et Finocchiaro-Aprile, qui occupaient des places en vue dans le parlement. Comme je l'ai dit, l'amiral Pacoret de Saint-Bon et le général Pelloux conservaient leur portefeuille : le premier partageait avec Brin l'honneur d'avoir créé la marine italienne; le second, aussi habile parlementaire que bon soldat, s'était acquis déjà une grande autorité par son activité à consolider l'organisation de l'armée et à développer les défenses des Alpes.

Ces indications suffisent pour déterminer la physionomie du ministère constitué par M. Giolitti. La seule conclusion que j'en veuille tirer, quant à présent, c'est que les changements survenus dans le personnel gouvernemental du royaume ne semblaient pas de nature à exercer une influence très sensible sur nos rapports avec l'Italie.

Et d'abord le nouveau ministère était-il né viable? Ses débuts ne laissaient pas que de rendre la question douteuse.

Le 25 mai, M. Giolitti se présentait devant la Chambre des députés, qui avait suspendu ses séances depuis le jour de la crise, et il exposait son programme.

(1) M. Brin est mort le 24 mai 1898

En ce qui touche la politique extérieure, il affirmait la résolution de ne pas s'écarter de la ligne tracée par M. Rudini : « Nos alliances, — ajoutait-il, — contractées seulement en vue de la paix, et l'amitié avec toutes les puissances nous mettront en mesure de prouver que l'Italie est pour l'Europe une garantie assurée de la conservation de cette tranquillité, qui est pour nous, comme pour tous les peuples civilisés, le plus vital des intérêts. » Cette partie des déclarations était prévue et ne soulevait de critiques que sur les bancs de l'extrême gauche. Mais il en était autrement du reste.

Arguant de l'insuffisance des mesures proposées par ses prédécesseurs pour résoudre la crise financière, M. Giolitti avait pris l'initiative et la direction du mouvement qui les avait renversés du pouvoir. On s'attendait donc à ce qu'il présentât sans retard les éléments essentiels d'un plan combiné en vue de remédier aux difficultés du moment. Rien de tel dans l'exposé ministériel, rien que des considérations générales, des promesses vagues d'économies nouvelles, l'engagement d'écarter, si possible, la nécessité de nouveaux impôts, d'étudier des projets de réformes, d'améliorer les conditions du crédit, de la circulation, du commerce, des écoles. Une seule proposition ferme : celle d'appliquer à la fabrication des nouveaux fusils de l'armée le produit de la vente des « piastres bourbonniennes », qui dormaient, depuis plus de vingt ans, dans les caisses du trésor, et de faire face ainsi aux crédits extraordinaires réclamés pour le budget de la guerre.

On se rend compte de la déception causée par un programme aussi incomplet et de l'empressement mis par l'opposition à en tirer parti. La lutte s'engageait aussitôt sur une interpellation soutenue par les hommes de la droite, coalisés par l'occasion avec les radicaux. Après

un long débat, le président du conseil se résignait à accepter l'ordre du jour suivant, dont les termes mesurés devaient faciliter l'adhésion des hésitants : « La Chambre, réservant son jugement sur les propositions concrètes du gouvernement, quand elles seront présentées, passe à l'ordre du jour. »

La victoire restait au cabinet. Mais quelle victoire! La majorité se réduisait à 9 voix.

Le lendemain, M. Giolitti faisait connaître qu'il avait cru devoir présenter sa démission au roi, mais que Sa Majesté avait refusé de l'accepter. Le ministère restait donc à son poste; mais il réclamait « six douzièmes provisoires », afin de se ménager le temps de pourvoir aux nécessités de la situation.

Une pareille notification ne pouvait qu'être défavorablement appréciée. C'était, dans les annales parlementaires, le premier exemple d'une proposition portant sur la moitié d'une année budgétaire. On y voyait une tentative pour forcer la soumission de la Chambre par la menace d'une dissolution. La commission saisie de la demande ne voulait concéder qu'un seul douzième. Tout faisait prévoir que le ministère aurait encore à soutenir un assaut dangereux.

Mais la question ne venait pas immédiatement à l'ordre du jour, et le temps était mis à profit. Malgré tous les efforts de l'opposition, M. Giolitti obtenait, par 261 voix contre 189, le vote qu'il désirait. Quatre jours après (15 juin), la Chambre se prorogeait à une date indéterminée.

Le ministère se voyait ainsi assuré de six mois d'un pouvoir sans contrôle, et maître de préparer des élections, qui ne manqueraient pas de ramener au Montecitorio une assemblée plus docile.

Deux semaines avaient suffi pour porter de 9 à 72 le chiffre de la majorité. Cette évolution s'expliquait, en partie par la présence de nombreux députés, mandés de province au dernier moment, et qui n'étaient pas intervenus au premier scrutin. La cause en était aussi dans une scission survenue fort opportunément dans l'extrême gauche. Il convient de s'y arrêter quelques instants.

Aucun débat sur la politique générale ne s'engageait jadis sans que l'extrême gauche fît entendre ses protestations contre la direction imprimée à la politique extérieure et contre les charges militaires, qui en étaient, à ses yeux, la conséquence obligée. Il en avait été autrement, cette fois, durant la discussion des interpellations adressées à M. Giolitti. Le parti radical, qui comptait dans la Chambre une cinquantaine de membres, s'était divisé avec éclat en deux fractions à peu près égales. Les uns étaient demeurés fidèles à leurs anciennes doctrines, et, par la voix des Cavallotti, des Bovio et des Imbriani, avaient condamné un système qu'ils jugeaient contraire aux intérêts nationaux. Mais les autres, en ralliant le drapeau ministériel, n'avaient point hésité à donner leur adhésion au programme du cabinet ou s'étaient bornés à de platoniques réserves. Au nombre de ces derniers et parmi les plus en vue figuraient l'éloquent député de Rimini, Luigi Ferrari, républicain à ses débuts dans la vie parlementaire, désormais converti, et qui allait bientôt devenir le collaborateur de Brin comme sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères ; M. Mussi, le radical milanais, hier encore adversaire irréductible de la politique ministérielle, aujourd'hui favorable aux alliances, considérées comme une garantie de paix, et résigné aux dépenses militaires, maintenues dans une mesure tolérable ;

M. Barzilai, le jeune et fougueux apôtre de l'irrédentisme, l'interprète habituel des réclamations de Trieste, à présent disposé à prêter son concours au gouvernement pour faciliter les moyens d'atténuer les conséquences dommageables de la Triple-Alliance ; M. Fortis, enfin, qui se déclarait prêt à voter de nouveaux impôts pour la consolidation des forces nationales, et convaincu de l'intérêt qu'il y avait pour l'Italie à rester fidèle aux pactes conclus avec les puissances centrales. Autour de ces chefs se groupaient une vingtaine de députés, qui allaient former, sous le nom de « radicaux légalitaires », l'avant-garde de la majorité gouvernementale.

Les radicaux légalitaires expliquaient leur évolution, en soutenant qu'en hommes pratiques, ils devaient à leurs idées mêmes d'appuyer un cabinet de gauche, afin d'empêcher le retour de la droite au pouvoir.

Inutile d'insister sur le jugement sévère que leurs anciens amis, abandonnés sur la brèche, portaient sur leur attitude nouvelle.

Le fait est que leur défection disloquait le parti radical et le condamnait à l'impuissance, à la veille des élections. C'était un coup de fortune pour M. Giolitti, d'autres disaient : un coup de maître. On se demandait, en effet, si son intervention n'était pas pour quelque chose, sinon pour beaucoup, dans le résultat dont il était le premier à bénéficier. Il ne manquait pas d'Italiens pour lui en faire honneur.

Au fond, la crise ministérielle du 5 mai et la scission survenue dans l'extrême gauche procédaient d'une même cause, des embarras financiers avec lesquels l'Italie était aux prises. L'opinion s'accréditait de plus en plus, en dépit de dénégations autorisées, que ces embarras étaient

dus à la politique des alliances et à l'appareil militaire imposé par suite au royaume. C'est ce moment même que la presse allemande choisissait pour fournir un nouvel aliment aux polémiques dont la question ne cessait de faire l'objet

Le 19 mai, la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* consacrait toute une étude aux progrès réalisés depuis dix ans par l'armée italienne. Après beaucoup d'éloges et quelques réserves, la feuille officieuse de l'empire allemand faisait observer que l'Italie devait sa sécurité à ses efforts pour devenir une puissance financière de premier ordre, et à la ténacité qu'elle avait déployée pour maintenir sa force militaire. Elle ajoutait que le gouvernement commettrait une faute grave, s'il laissait affaiblir cette force et, par conséquent, sa position dans la Triple-Alliance : que, d'ailleurs, la solution donnée à la dernière crise ministérielle établissait qu'il en avait conscience. Aussi l'Allemagne saluait-elle avec joie l'accroissement de la puissance militaire italienne, en même temps que la consolidation de la Triple-Alliance et de la paix européenne.

On ne pouvait faire entendre en termes plus explicites que l'entretien d'un état militaire déterminé était la conséquence, sinon la condition, de la participation de l'Italie à la ligue des puissances centrales.

Par une coïncidence aussi curieuse que significative, le jour même où la feuille berlinoise publiait ce factum compromettant, les *Hamburger Nachrichten* faisaient paraître, — sous le titre : « les pressions sur l'Italie, » — un article attribué à Bismarck ou du moins écrit sous son inspiration. Le rédacteur y posait en principe que « la participation de l'Italie à la Triple-Alliance était d'une importance de premier ordre, » et qu'elle dépendait essen-

tiellement de l'Angleterre, intéressée, pour sa politique méditerranéenne, à empêcher le rapprochement des nations latines. Dans cet état de choses, il serait « absurde », de la part des puissances allemandes, de contraindre l'Italie à augmenter ses forces militaires. Si, pour des raisons financières, le gouvernement royal voulait alléger ses charges, on devrait le laisser faire. Alors même qu'il s'arrangerait seulement pour rester à l'écart, il rendrait encore de signalés services. L'essentiel était, pour l'Allemagne, qu'en cas de guerre avec la Russie, l'Autriche-Hongrie ne fût pas obligée à distraire une partie de ses forces pour la défense de ses frontières du sud-ouest. A tout prix, il fallait que l'Italie restât dans la Triple-Alliance. Il y avait donc imprudence, de la part des Allemands, à vouloir exercer une pression pour qu'elle maintînt sous les armes un plus grand nombre de soldats que ses finances ne le permettaient.

Telle était l'argumentation développée par le journal de l'ancien chancelier.

Rapprochés l'un de l'autre, les deux articles confirmaient le soupçon que les exigences de l'Allemagne n'étaient pas étrangères aux charges militaires que le gouvernement royal ne se lassait pas d'accroître. Tout au moins semblait-il en résulter que l'Italie était exposée, par ses accords avec les puissances centrales, à des interventions incompatibles avec sa dignité et de nature à affecter sa fortune et son indépendance. — « C'est la première fois, — disait *la Riforma* elle-même, — que l'Allemagne a cru devoir intervenir d'une telle façon dans nos affaires, depuis que l'alliance est conclue. D'après les *Hamburger Nachrichten*, l'Italie sera toujours une alliée précieuse, et l'on ne doit pas, dès lors, l'obliger à tels ou tels armements, parce que, dans l'intérêt de l'Allemagne,

l'essentiel est que l'Autriche, l'alliée indiscutable, puisse disposer, grâce à la Triple-Alliance, de toutes ses forces en cas de guerre avec la Russie. C'est là une considération qui n'est pas moins humiliante pour nous que la précédente... »

Les sentiments formulés par l'organe de Crispi étaient partagés par tous les journaux de la péninsule, qui, sans distinction de parti, laissaient paraître le mécontentement provoqué par l'ingérence de l'Allemagne dans les affaires intérieures du pays

A ce point de vue, l'article des *Hamburger Nachrichten* n'était pas mieux accueilli que celui du *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*. A le bien prendre, on pouvait cependant y lire un témoignage flatteur du grand intérêt que l'Allemagne, en tout état de cause, attachait au concours de l'Italie. Mais nos voisins n'y voulaient voir qu'une tactique destinée à enchaîner ce concours, et ils s'en offensaient comme d'une atteinte à leur dignité.

C'est le même sentiment, — toutes proportions gardées, — que réveillait, en 1899, une étude publiée par la *Revue des Deux Mondes* et dans laquelle j'exposais les efforts poursuivis, durant ma mission à Rome, pour nous rattacher l'Italie par ses propres intérêts. Rien assurément que de correct dans ce travail, rien qui n'attestât le haut prix que nous assignions au rapprochement entre les deux pays. Mais les Italiens n'en retinrent qu'un calcul combiné en vue de forcer ce rapprochement, et leur susceptibilité en fut piquée.

A la fin de mai 1892, les articles des journaux allemands avaient donc suscité, dans le royaume, une humeur que les adversaires de la Triple-Alliance cherchaient à exploiter, en insistant sur les conséquences préjudiciables du système. Il n'était pas inutile qu'une

démonstration solennelle ranimât la confiance ébranlée, en ménageant de nouvelles satisfactions à l'amour-propre national. Peut-être ces considérations entraient-elles pour quelque chose dans les motifs du voyage qui allait conduire à Potsdam les souverains de l'Italie.

L'opportunité de ce voyage semblait d'autant mieux établie que l'opinion s'occupait alors d'une autre rencontre qui devait avoir lieu à Kiel, le 7 juin.

Comme on s'en souvient, la première visite de Guillaume II, après son avènement au trône, avait été pour l'empereur de Russie. En 1890, il était allé de nouveau le voir à Narva. C'est cette seconde visite que le tsar se décidait à rendre, après un intervalle de deux ans, marqué par le rapprochement survenu entre la Russie et la France. L'empereur Alexandre se trouvait à Copenhague, pour les noces d'or de Christian IX, son beau-père; au retour, il avait promis de s'arrêter à Kiel, où son impérial cousin devait l'attendre.

En Italie, comme ailleurs, la prochaine rencontre des deux empereurs prenait les proportions d'un événement politique. Dans la résolution tardive du tsar, quelques-uns se plaisaient à voir l'indice d'une évolution nouvelle et d'un retour aux anciens accords avec l'Allemagne. Tout au moins en tirait-on des déductions peu favorables pour la solidité de l'entente franco-russe. Personne ne s'attendait au coup de théâtre qui devait renverser toutes ces hypothèses.

Au commencement de juin, M. Carnot allait à Nancy, pour y assister à des fêtes universitaires et présider à l'inauguration de la statue de Claude Lorrain. Le grand-duc Constantin, oncle du tsar, faisait alors une cure à

Contrexéville. La veille du jour fixé pour l'entrevue des deux empereurs à Kiel, le grand-duc se rendait à Nancy, pour y saluer le président de la République.

On n'a pas oublié le retentissement de cette démarche, évidemment autorisée et concertée. En égard aux circonstances, la signification n'en pouvait être douteuse. C'était la contre-partie voulue de la rencontre de Kiel; c'était la preuve que cette rencontre n'impliquait aucun changement dans les dispositions de la Russie (1).

Tel était du moins le sentiment qui se manifestait en Italie dès les premiers jours, comme on peut en juger d'après les commentaires des feuilles romaines. « La démarche du grand-duc, — écrivait l'*Opinione*, — semble destinée à contre-balancer, sinon à détruire l'impression que pouvait produire le voyage du tsar à Kiel. » Le journal l'*Italie* ne doutait pas que la visite de Nancy n'eût été faite par ordre; aussi exprimait-il l'avis que l'entrevue de Kiel en perdait la moitié de son importance. *La Tribuna*, qui passait encore pour l'organe officieux du ministère de l'intérieur, voulait bien reconnaître que l'événement ne provoquait chez nous aucune imprudente manifestation; « cependant, — ajoutait-elle, — il est difficile de le réduire aux proportions d'un fait divers quelconque; il faut, pour le moins, y voir une garantie, volontairement

(1) D'après des informations postérieures, l'entrevue de Nancy était plus encore et mieux qu'une simple manifestation.

Le 18 juillet 1900, le président de la République Française, M. Loubet, se rendait à Cherbourg pour assister à une revue navale. A son passage à Caen, il répondait en ces termes aux salutations du préfet qui avait dirigé en 1892 l'administration du département de Meurthe-et-Moselle :

« Je suis touché du souvenir que vous évoquez du voyage que je fis, il y a huit ans, aux côtés du président Carnot, en Lorraine. Ce souvenir est inoubliable. Il me rappelle la rencontre à Nancy du président Carnot avec le grand-duc Constantin, représentant de la grande Puissance amie. *C'est à Nancy que furent jetées les bases de l'union, de l'alliance de deux grands peuples de l'Europe...* »

(Voir le journal *le Temps* du 19 juillet 1900.)

donnée par le tsar à la France, que sa rencontre avec l'empereur d'Allemagne ne signifie ni dédain ni oubli des sympathies françaises, et qu'elle n'est pas le signe de quelque nouvelle orientation politique... La situation n'a donc pas changé. Il n'y a de plus qu'une démonstration établissant qu'au cas où la paix serait rompue, la Russie pourrait difficilement rester les bras croisés ».

Ces quelques citations dispensent d'insister davantage sur les conséquences de la démarche faite par le grand-duc Constantin. Les assurances de bon vouloir et les témoignages de courtoisie que les deux souverains avaient échangés à Kiel, n'impliquaient aucune modification dans les rapports des deux empires. La situation demeurait ce qu'elle était depuis Cronstadt. Nos amis s'en félicitaient comme d'une nouvelle garantie de paix; les autres s'appliquaient à en tirer de fâcheux augures, feignant de craindre que l'attitude du tsar ne fût un encouragement pour le chauvinisme français.

Le voyage en Allemagne du roi Humbert et de la reine Marguerite suivait de deux semaines les entrevues de Nancy et de Kiel. Le 19 juin, les souverains partaient pour Potsdam, où ils arrivaient le lendemain soir; le 26, ils étaient de retour à Monza.

Je ne m'étendrai pas sur l'emploi des quatre journées qu'ils avaient consacrées à leurs hôtes impériaux. On n'a qu'à se reporter aux chroniques de l'époque, pour y trouver le compte rendu des fêtes célébrées en leur honneur. Le programme en était très chargé. Guillaume II n'avait rien négligé pour en rehausser l'éclat et en faire une manifestation solennelle des rapports intimes qui unissaient les deux cours.

Comme je l'ai déjà dit, le voyage royal avait été offi-

ciellement annoncé plusieurs semaines à l'avance. Dans les cercles officieux de Rome, on répétait, au retour des souverains, que le roi et la reine avaient voulu rendre à l'empereur et à l'impératrice, dans leur résidence d'été, la visite qu'ils avaient reçue à Monza en 1889. Ce n'avait été, de leur part, qu'une démarche de courtoisie et un témoignage nouveau de leurs sentiments personnels d'amitié pour les souverains allemands. Aucune allusion aux alliances n'avaient été faite dans les discours prononcés à Potsdam, aucune place ménagée pour des études diplomatiques durant les fêtes de famille qui avaient rempli les quatre jours. La politique était demeurée étrangère à l'entrevue.

Ce n'était pourtant pas sans dessein que le roi s'était fait accompagner en Allemagne par son ministre des affaires étrangères. Mais n'était-il pas naturel que celui-ci eût profité d'une pareille occasion pour entamer des relations personnelles avec le chancelier et le chef de la diplomatie impériale? Brin avait pu ainsi, au cours de plusieurs entretiens confidentiels, conférer avec Caprivi et le baron Marschall des principales questions européennes. Les trois hommes d'État avaient eu la satisfaction de se trouver en parfaite concordance de vues, de constater les dispositions également pacifiques des deux gouvernements et leur commune volonté de maintenir fermement la Triple-Alliance. Mais on assurait qu'ils n'avaient mis à l'étude aucune modification des pactes existants, aucun plan militaire, aucun arrangement financier.

Ces affirmations n'avaient rien que de conforme aux renseignements recueillis par les chancelleries et aux déductions suggérées par les circonstances mêmes de la rencontre. Ce qu'on savait des conciliabules tenus par les

souverains ou leurs ministres, des conditions dans lesquelles ces conciliabules avaient eu lieu et du temps qu'ils avaient duré, tout concourait pour écarter l'idée que des questions nouvelles et importantes y eussent été abordées et résolues.

Est-ce à dire pourtant que la visite de Potsdam n'eût entraîné aucune conséquence? Assurément non. La nation italienne n'était pas insensible aux attentions dont la famille royale avait été comblée à la cour allemande; elle y trouvait, avec une satisfaction d'amour-propre, un nouveau motif de confiance dans le puissant allié. A ce point de vue, le résultat n'était pas inférieur à celui qu'on avait dû se proposer au Quirinal. Le roi Humbert et Brin ne rapportaient d'Allemagne ni engagements, ni traités nouveaux; mais ils en revenaient avec un surcroît de prestige et d'autorité, qui devait leur faciliter les moyens de triompher des résistances opposées à leur politique et d'obtenir les sacrifices nécessaires pour en poursuivre l'application.

En France, on se bornait à enregistrer l'événement, et on gardait le souvenir d'une manifestation destinée, après le renouvellement anticipé du pacte de 1882, à consolider les liens qui rattachaient l'Italie au groupement des puissances centrales. L'impression qui en résultait n'était pas de nature à faciliter l'œuvre de rapprochement que notre diplomatie ne perdait pas de vue. Cependant, après Cronstadt et Nancy, l'opinion, plus confiante, avait la sagesse de ne pas s'en affecter outre mesure. De là vient sans doute qu'un assentiment général accueillait, deux mois plus tard, la décision prise par le gouvernement de la République d'envoyer une escadre à Gênes, pour y saluer le roi Humbert au nom de la France.

Peu de jours après la visite de Potsdam, le syndic de Gênes adressait aux chefs de mission diplomatique en Italie une invitation aux fêtes préparées par la ville pour la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique et pour l'inauguration d'une statue de Christophe Colomb. La date en était fixée au mois de septembre suivant. Le roi et la famille royale avaient promis d'y assister.

On se souvient qu'en avril 1890, le gouvernement italien avait envoyé une flotte à Toulon pour porter à M. Carnot les compliments du roi. Cette visite n'avait pas encore été rendue. Il est vrai qu'au mois d'août de cette même année 1890, le gouvernement de la République avait notifié son intention de faire partir une escadre pour la Spezia, à l'occasion du lancement d'un cuirassé italien. Mais ce projet n'avait pu être suivi d'effet, le roi ne s'étant pas décidé à se rendre à la solennité, comme la nouvelle en avait été d'abord annoncée. Les fêtes de Gênes nous offraient l'occasion d'acquitter la dette contractée depuis deux ans. Il s'agissait d'un devoir de courtoisie internationale, dont l'accomplissement ne pouvait qu'avoir des conséquences favorables, en témoignant de notre désir de vivre en bonne intelligence avec nos voisins, malgré l'orientation persistante de leur politique. Du reste, notre abstention aurait été d'autant plus remarquée, que toutes les puissances maritimes se disposaient à concourir, par la présence de leur pavillon, à la célébration du centenaire.

Le 11 septembre, notre escadre de la Méditerranée était mouillée à Gênes, à côté des autres flottes. Le roi et la reine venaient à bord du *Formidable*, où l'amiral Rieunier leur avait ménagé une réception digne de la France. Aux vœux dont il se faisait l'interprète, les souverains répon-

daient par les plus flatteurs compliments. Leur bonne grâce s'inspirait de sentiments et de souvenirs, qui devaient réveiller des échos sympathiques dans les deux pays. — A terre, la population génoise faisait à nos marins des ovations qui rappelaient la fraternité des meilleurs temps.

Aussi, durant les semaines suivantes, le ton de la presse s'adoucissait-il sensiblement. Une brise apaisante soufflait sur toute la péninsule. On aurait pu croire qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir. Nos amis reprenaient espoir. Ils se flattaient qu'une entente commerciale pourrait intervenir bientôt, à la faveur des dispositions qui s'accentuaient : c'était, à leur avis, le sûr moyen de précipiter l'évolution, dont on entrevoyait les symptômes. Leurs espérances ne tenaient pas compte des obstacles que les doctrines protectionnistes, sans parler d'autres considérations, opposaient chez nous à un rapprochement économique. Toute tentative en ce sens eût été condamnée alors à un échec certain. Mieux valait surseoir encore et attendre une heure plus propice.

Les journées de Gênes n'étaient pourtant pas sans utilité. L'effet s'en manifestait tout d'abord par une hausse notable des fonds italiens. Il en résultait dans les esprits une détente, qui facilitait le règlement des affaires courantes et remettait en faveur les idées de conciliation. L'envoi de notre escadre aux fêtes du centenaire enlevait à nos adversaires le prétexte de récriminations, que leur fournissait auparavant notre retard à rendre la visite de Toulon. Les inquiétudes entretenues par la tension des rapports avec la France se calmaient progressivement. Le gouvernement de M. Giolitti, qui se préparait alors à une grosse partie en avançant la date normale des élections législatives, pouvait se faire honneur de l'amélioration survenue dans l'état des choses et en tirer profit.

CHAPITRE V

LES NOCES D'ARGENT

Dissolution de la Chambre italienne des députés (10 octobre 1892) : élections du 6 novembre — Discours de Crispi à Palerme — Décrets dictatoriaux (22 novembre). — Ouverture de la dix-huitième législature (23 novembre). — Les noces d'argent du roi et de la reine d'Italie (22 avril 1893)

1892-1893

Le 10 octobre 1892 paraissait un décret royal, qui prononçait la dissolution de la Chambre des députés et fixait les élections au 6 novembre.

En même temps que ce décret, la *Gazette officielle* publiait un rapport ministériel, qui en présentait les motifs et faisait connaître le programme du cabinet.

La politique étrangère y tenait peu de place. Le gouvernement annonçait toutefois l'intention de suivre la ligne du ministère précédent, c'est-à-dire de faire prévaloir une politique de paix, fondée sur le maintien des alliances avec les puissances centrales.

Par contre, la question financière, dont le règlement était présenté comme des plus pressants, faisait l'objet de développements étendus. Pour l'exercice courant, on reconnaissait que le découvert ne s'élevait pas à moins de 38 millions de lires; encore ne tenait-on pas compte d'une somme à peu près égale, affectée aux constructions

de chemins de fer, et dont le montant, distrait du budget ordinaire, serait demandé au crédit. C'est à une réforme du service des pensions que l'on proposait de recourir, pour combler le déficit prévu. Ce service devait être délégué à la Caisse des dépôts et consignations, moyennant le paiement, durant trente années, d'une annuité fixe. Ainsi l'État réaliserait une économie immédiate de trente-six millions, qui permettrait, avec quelques autres réductions de dépenses, de parfaire l'équilibre. La combinaison était ingénieuse, puisqu'elle allait diminuer le montant des premières échéances, pour en répartir la charge sur un plus grand nombre d'annuités. Mais elle avait l'inconvénient de priver l'État, durant une longue période, du profit des extinctions qui viendraient à se produire dans les pensions, et d'augmenter la somme totale de ses déboursés. Ce n'était donc, en définitive, qu'un expédient, qui grevait le futur au profit du présent.

Le rapport admettait que le budget suivant se solderait encore par un fort déficit, malgré les économies réalisées sur le service des pensions. On avait l'intention d'y pourvoir avec de nouvelles ressources, qui seraient obtenues par la constitution au profit de l'État de monopoles divers.

Tout en constatant les difficultés de la situation financière, le programme ministériel ne proposait aucun remède décisif; mais il offrait l'avantage de ne pas inquiéter l'opinion par la perspective immédiate d'impôts nouveaux ou d'économies pénibles. Avec les promesses confiantes qu'il formulait, et grâce aux ressources d'une campagne administrative, habilement menée, M. Giolitti pouvait compter sur l'issue favorable des élections prochaines.

La période électorale était marquée par un discours prononcé, le 27 octobre, à Turin, par le ministre des affaires étrangères. Le mot de « paix » y était souvent prononcé. Toute l'Europe la désirait. L'Italie ne pouvait que mettre à profit la tranquillité résultant de ce commun désir, pour restaurer sa situation économique et financière. Un pareil résultat serait plus facilement atteint, si le gouvernement pouvait se ranger à l'avis de certains hommes politiques, qui prêchaient la réduction des dépenses militaires; mais, quand il considérait ce qui se passait au delà des frontières, quand il voyait les autres nations pousser activement leurs armements, il ne pouvait s'empêcher de conclure que c'était dans ces armements mêmes, dans le service obligatoire pour tous et dans les progrès de l'art de la guerre, que résidaient les plus sûres garanties du maintien de la paix. Les économies réalisées sur le budget de la guerre avaient atteint en Italie les limites extrêmes que la prudence imposait.

« — Un changement de gouvernement, — continuait Brin, — s'est récemment opéré dans un grand pays, sur l'amitié duquel l'Italie est habituée à compter (1). Nous avons, avec l'Angleterre, un commun désir de la paix, un même sentiment de conservation. Il est donc naturel que nous suivions la même voie, sans efforts ni accords préconçus. Une politique de paix aussi clairement, aussi fortement voulue par le pays, rassure tout le monde et donne au gouvernement l'autorité nécessaire pour la faire comprendre, en coopérant efficacement, sur la base solide des alliances, à la tranquillité sur laquelle l'Europe peut heureusement compter. »

(1) Le 15 août 1892, le quatrième ministère Gladstone avait succédé au ministère Salisbury, démissionnaire à la suite des élections du mois précédent.

La France n'était pas nommée dans le discours du ministre, non plus d'ailleurs que l'Allemagne et l'Autriche. Mais plus d'une allusion était faite à notre pays, notamment dans les développements consacrés à la paix économique, dont l'orateur aurait voulu, disait-il, parler avec la même confiance que de la paix politique ; la conclusion lui semblait malheureusement moins assurée, par suite de « l'esprit de réaction qui avait envahi tous les pays, en ce qui concernait les rapports commerciaux. »

Ainsi, tout en multipliant les assurances pacifiques, Brin confirmait la résolution de maintenir le système d'alliances et d'armements où l'Italie était engagée. Ses déclarations de Turin avaient au moins le mérite de ne laisser aucune incertitude sur les vues du cabinet, dont il dirigeait la politique extérieure.

Huit jours plus tard, le président du conseil prenait à son tour la parole dans un banquet organisé à Rome.

Lui aussi proclamait que la politique extérieure du cabinet s'inspirerait du ferme propos de maintenir fidèlement les alliances et la paix. Lui aussi déclarait que les dépenses pour l'armée, réduites et consolidées à deux cent quarante-six millions, étaient désormais intangibles, « ce chiffre représentant ce qui était strictement nécessaire pour la défense du pays, et pouvant être maintenu pendant beaucoup d'années. »

L'une des principales préoccupations de M. Giolitti était manifestement de relever la confiance de ses compatriotes dans la puissance économique et financière du pays. Il ne niait pas que, durant la période écoulée entre 1882 et 1890, on en eût dépassé la mesure par des dépenses et des entreprises exagérées. Depuis lors, on avait reconnu le mal et on y avait en partie remédié. La

situation allait s'améliorant. Mais il ne fallait ni pousser à l'excès le système des économies, ni s'abandonner à de regrettables défaillances. L'Italie devait avoir foi en elle-même et ne pas craindre d'escompter l'avenir.

Ainsi se justifiaient les propositions financières du cabinet, qui se faisait fort d'assurer l'équilibre budgétaire, en rejetant, pour la plus grande part, sur les générations suivantes, la charge des dépenses relatives aux grands travaux d'utilité publique et au service des pensions. Les journaux officieux complétaient la pensée de l'orateur, en disant que « la politique de serre-freins » était celle des conservateurs, et que M. Giolitti jugeait le temps venu d'en répudier l'application.

Le discours du président du conseil n'était pas accueilli avec une complète faveur. Ses amis s'attendaient encore à la révélation de je ne sais quel plan, qui devait surprendre le pays et rallier tous les hésitants. La parole ministérielle n'était pas sortie des développements prévus : il en résultait une certaine déception, mêlée de quelque humeur.

Encore faisait-on remarquer que ni Crispi ni Zanardelli n'assistaient au banquet de Rome. Que signifiait leur abstention? Après s'être posés en protecteurs du cabinet, les deux chefs de la gauche voulaient-ils se séparer de lui au moment décisif?

A la veille du grand jour, l'horizon n'était donc pas exempt de quelques points noirs qui en troublaient la sérénité. Cependant, pour tous ceux qui observaient attentivement l'état des esprits et des partis, il était certain que le ministère allait sortir victorieux de la lutte engagée.

Les élections du 6 novembre, complétées par les scrutins de ballottage du 13, donnaient effectivement au gou-

vernement des résultats dont la mesure dépassait les prévisions les plus optimistes. A n'en juger que par les professions de foi des élus, une majorité de plus des trois quarts lui était acquise dans la nouvelle Chambre. Il semblait donc assuré de marcher d'accord avec la représentation nationale, sans plus avoir à compter avec les obstacles qui avaient arrêté ses premiers pas. Cependant ses clients eux-mêmes s'appliquaient à ne pas exagérer la valeur de son succès. La moitié à peine des électeurs inscrits avaient pris part au vote. Pour la première fois, depuis longtemps, les élections s'étaient faites au scrutin uninominal. Il fallait tenir compte de l'action administrative, qui s'était exercée, dans chaque collège, sur un petit nombre de votants soumis à des influences locales et dégagés des grands courants nationaux, qu'un autre mode de consultation aurait entretenus. On disait que jamais les candidatures officielles n'avaient eu si beau jeu. On faisait remarquer, à l'appui, qu'à part de très rares exceptions, aucun des candidats combattus par l'administration n'avait réussi à passer.

Les rangs de l'ancienne droite n'avaient pas été sensiblement éclaircis. Elle avait fait pourtant une perte sensible en la personne du plus illustre de ses vétérans, Bonghi, qui se voyait exclu du parlement, où il avait occupé une place en vue durant les neuf législatures précédentes. Son échec était d'autant plus remarqué, qu'il n'avait pas hésité à se séparer de ses amis, en prenant résolument parti contre le système de politique extérieure où le gouvernement royal entendait maintenir l'Italie. « S'il avait fièrement combattu le ministère, — avait-il dit, — cela ne signifiait pas qu'il n'entrerait à la Chambre que pour le combattre encore. Il l'attendrait aux actes. La dénomination de modéré ne lui convenait

pas, puisque, sur beaucoup de points, il pensait autrement que les modérés. En ce qui concernait la Triple-Alliance notamment, il était plus près des radicaux que des modérés. La Triple-Alliance, puisqu'elle était signée, devait être observée jusqu'au terme du traité secret qui la constituait, quel que fût ce traité; mais il ne croyait pas qu'elle dût être renouvelée. Toute la diplomatie italienne devait donc, à son sens, être dirigée en vue de la dissoudre, si l'on ne voulait pas que l'Italie et l'Europe même ne fussent entraînées dans une catastrophe. » Tel était le langage que Bonghi avait tenu, avant le scrutin, à ses électeurs de Conegliano. L'opposition faite à sa candidature et son échec même n'en étaient que plus significatifs.

C'est le parti radical qui avait été principalement décimé dans la mêlée électorale. Déjà, comme on le sait, la division s'était introduite dans ses rangs. Cette fois, les dissidents, connus sous le nom de « radicaux légalitaires », avaient presque seuls trouvé grâce et reconquis leur siège à la Chambre. Une lutte sans merci avait été engagée contre les « radicaux intransigeants ». Leurs chefs étaient, pour la plupart, restés sur le carreau. MM. Ettore Ferrari, Canzio (le gendre de Garibaldi), Pantano, Frattini et beaucoup d'autres étaient remplacés par des députés ministériels. Imbriani, dont la voix retentissante avait si souvent troublé les combinaisons discrètes de la politique gouvernementale, avait échoué à Corato et à Naples. Cavallotti lui-même s'était vu préférer un candidat plus agréable dans son collège de Cortealeone.

La défaite des radicaux était naturellement présentée comme une manifestation nationale contre leurs doctrines en matière de politique extérieure, comme une démonstration favorable au système des alliances allemandes.

L'événement confirmait les appréciations que j'ai déjà consignées, sur la mesure du concours que nous pouvions espérer de l'extrême gauche : c'eût été, de notre part, une lourde faute, si nous avions, — comme certains nous en accusaient à tort, — compromis imprudemment la cause dont nous poursuivions le succès, avec celle d'un parti qui n'était pas en mesure d'exercer une influence appréciable.

En définitive, M. Giolitti sortait triomphant de la bataille, avec une majorité énorme, qui semblait disposée à lui accorder les moyens et le temps nécessaires à l'application de son programme. Restait toutefois à savoir si les dévouements, qui s'étaient multipliés durant la période électorale, lui demeureraient fidèles. Le règlement des questions financières ne devait pas tarder à les soumettre à de pénibles épreuves. Il fallait aussi tenir compte de l'opposition menaçante de Crispi, qui n'était pas homme à rester plus longtemps dans l'ombre.

Crispi n'avait cessé de faire une opposition déclarée au ministère de droite constitué par M. Rudini, son successeur immédiat. Son concours ou tout au moins sa neutralité bienveillante semblait tout d'abord acquise à M. Giolitti, qui annonçait hautement l'intention de gouverner avec la gauche. Mais son attitude n'avait pas tardé à devenir inquiétante. Durant la période électorale, il écrivait à son comité de Sicile une lettre rendue publique et dans laquelle on remarquait la phrase suivante : « Vous faites erreur, en supposant que le ministère actuel ait surgi avec mon appui ou que je sois en rapport avec lui. » Enfin il se décidait à prendre carrément position dans un discours prononcé, le 20 novembre, devant ses électeurs de Palerme.

Son langage était bien calculé pour ramener sur lui l'attention. On y trouvait un éloge inattendu de la République française, dont la sagesse pouvait fournir d'utiles enseignements aux gouvernements monarchiques, et des critiques contre le renouvellement de la Triple-Alliance, par lequel l'Italie s'était bénévolement exposée aux risques d'une guerre économique, sans s'être prémunie de garanties suffisantes. L'orateur ne manquait pas d'ailleurs de faire acte de loyalisme, en indiquant les réformes nécessaires, à son avis, « pour rendre indestructible la monarchie populaire, » en évoquant le souvenir du drapeau qu'il portait à Marsala et sur lequel étaient inscrits ces mots : « Italie et Victor-Emmanuel ». Quant au gouvernement de M. Giolitti, à peine y faisait-il une allusion dédaigneuse. Ce n'était pas des ministres actuels qu'il attendait la reconstitution nécessaire des partis. Tous les maux dont l'Italie souffrait provenaient de la droite; le salut ne devait être espéré que d'une politique résolument progressiste. Se référant à l'œuvre de son long ministère, il exposait les conceptions qu'il cherchait à faire prévaloir : sénat électif, scrutin de liste, nation armée, réforme du droit public ecclésiastique, réforme financière, réforme du crédit par la constitution d'une banque unique d'émission, décentralisation administrative, expansion coloniale, etc. C'était un programme de gouvernement destiné à rallier tous les groupes de la gauche. Avec une modestie qui n'abusait personne, l'ancien président du conseil en remettait la réalisation aux mains vaillantes des jeunes générations. Chacun y voyait un appel direct à la confiance de la nation. Crispi serait prêt à accepter de nouveau le fardeau du pouvoir, lorsque les circonstances s'y prêteraient; on le connaissait assez pour avoir la certitude qu'il ne s'épargnerait pas en

vue de se les rendre favorables. Mais M. Giolitti s'attendait à une pareille déclaration de guerre et n'en semblait pas ému : sa ténacité devait prolonger la résistance durant une année entière.

L'hiver de 1892-93, où l'on entrait, allait être occupé par l'établissement du budget et par l'examen des propositions financières du gouvernement.

On n'a pas oublié que, le 15 juin, après avoir voté six douzièmes provisoires, le parlement s'était prorogé à une date indéterminée. Durant cette prorogation, le pays avait été appelé à élire une Chambre nouvelle. Le 23 novembre, le roi présidait à l'ouverture solennelle de la dix-huitième législature.

La veille même de ce jour, la *Gazette officielle* publiait une série de décrets royaux, qui rendaient exécutoires par provision, en attendant la sanction du pouvoir législatif, la plupart des réformes financières inscrites dans le programme gouvernemental. C'était une application de la procédure de *cadenas* (catenaccio), dont la jurisprudence française devait faire, quelques années après, un essai plus timide et mieux garanti, en matière douanière. Un de ces décrets augmentait les droits d'importation sur les sucres; d'autres modifiaient les conditions de la vente des tabacs et la répartition des dépenses relatives aux travaux publics. Le plus important transférait à la Caisse des dépôts et consignations le service des pensions liquidées, moyennant le versement par l'État, durant trente années, d'une annuité de près de 39 millions de lires et la restitution au Trésor d'un titre de rente de plus de cinq cent mille francs que ladite Caisse avait reçu pour le paiement d'une certaine catégorie de pensions militaires

Ainsi, par de simples décrets, destinés à être convertis

en lois, le ministère modifiait des lois de finances, engageait le budget pour trente années et s'attribuait la disposition d'un titre représentant un capital de plus de 11 millions de lires.

Je n'ai point à me prononcer ici sur la régularité de pareilles mesures. J'en fais mention seulement pour permettre d'apprécier les méthodes que M. Giolitti jugeait possibles avec la nouvelle Chambre. « Ces décrets, — disait-il, — nous ont été inspirés par une pensée bien simple : présenter au parlement un budget en équilibre et montrer, en Italie et au dehors, que l'assiette de nos finances a cessé de faire question. J'espère que le crédit de notre pays en tirera un large profit. D'ailleurs, si les représentants du pays n'y veulent pas donner leur approbation, ils sont libres ; mais, dans ce cas, ils auront à trouver, pour nous remplacer, d'autres ministres disposés à faire face au déficit par de nouveaux impôts. »

En posant ainsi la question de confiance, M. Giolitti n'avait pas trop présumé des dispositions du parlement. Mais il n'en devait pas moins, pour obtenir les sanctions législatives dont il avait besoin, soutenir des débats difficiles, qui se prolongeaient durant de longs mois. Et, comme le sort du budget dépendait du vote des réformes édictées par voie dictatoriale, il se voyait obligé, à trois reprises successives, de formuler de nouvelles demandes de douzièmes provisoires. En mars 1893, c'est-à-dire huit mois après l'ouverture de l'exercice en cours, il n'avait pas réussi encore à faire régulariser la situation budgétaire. Bien que la victoire dût lui rester, de pareils atermoiements n'allaient pas sans porter une sensible atteinte à son autorité. Mais il faisait face, sans défaillance, aux difficultés qui allaient s'accumulant sur sa route. Il ne craignait même pas d'en augmenter le nombre, en abor-

dant résolument la solution d'un problème qui s'imposait à la sollicitude générale. Je veux parler de la fusion des banques d'émission. C'était une entreprise périlleuse, qui devait mettre en lumière des scandales troublants et provoquer, par contre-coup, la chute du cabinet. J'en réserve l'exposé pour le chapitre suivant.

Après ce qui précède, est-il utile d'ajouter que la question du rapprochement commercial entre la France et l'Italie n'avait pu, durant tous ces mois, venir à l'ordre du jour? D'un côté comme de l'autre, l'attention n'avait cessé d'être retenue sur des sujets d'ordre intérieur. En Italie, c'était le renouvellement de la Chambre et l'étude des réformes financières. En France, c'était l'affaire de Panama, qui entraînait une série de crises ministérielles et faisait passer le pouvoir des mains de M. Loubet (28 novembre 1892) en celles de M. Ribot, puis de M. Dupuy (30 mars 1893).

Il semblait, d'ailleurs, que, loin de s'affaiblir, la faveur acquise aux doctrines protectionnistes allât croissant chez nous : c'est ce qui semblait résulter du vote par lequel notre Chambre des députés venait, à la fin de décembre 1892, de repousser le traité de commerce négocié avec la Suisse, au risque de nous enfermer dans un isolement dangereux. A Rome, on en tirait argument pour établir que le ministère Giolitti n'était pas responsable des souffrances causées par la prolongation de la lutte économique; mais on se plaisait aussi à escompter les avantages que l'agriculture et l'industrie du royaume allaient retirer de notre rupture avec la Suisse, sur les marchés de laquelle notre commerce ne serait plus à redouter.

Ainsi les motifs se pressaient pour reculer le moment

où des pourparlers pourraient être entamés utilement en vue d'une entente commerciale entre la France et l'Italie.

La situation ne s'était pas modifiée au mois d'avril 1893, époque à laquelle on se préparait à célébrer les noces d'argent du roi Humbert et de la reine Marguerite.

A cette occasion, des fêtes solennelles eurent lieu à Rome. La pompe en fut rehaussée par le concours de nombreux représentants, que les puissances amies y avaient envoyés. La plupart d'entre elles s'étaient bornées à munir d'un mandat spécial leur agent diplomatique : c'est ainsi que j'y figurais avec des lettres m'accréditant, pour la circonstance, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Plusieurs souverains y avaient délégué des princes de leur famille, parmi lesquels on remarquait le grand-duc Vladimir (Russie), le duc d'York (Angleterre), l'archiduc Rénier (Autriche), le duc d'Oporto (Portugal), le prince Georges (Grèce) et le prince Danilo (Monténégro). L'empereur d'Allemagne avait fait mieux encore : il avait décidé de venir avec l'impératrice Victoria-Augusta.

Le 20 avril, le couple impérial, avec une suite de près de quatre-vingts personnes, arrivait en gare des Termini, où il était reçu par le roi et la reine. Après l'échange des bienvenues et les présentations de style, le cortège gagnait le Quirinal. Dans les rues pavoisées se pressait une foule compacte, contenue par les troupes qui faisaient la haie. Les vivats se succédaient sans fin. C'était le début d'une ovation qui devait se prolonger huit jours.

Guillaume II avait lieu d'être satisfait, s'il avait voulu frapper les imaginations et faire bénéficier de son prestige l'entente italo-allemande. Certains observateurs moroses craignaient pourtant qu'il n'eût dépassé la mesure. Leur susceptibilité était froissée de l'apparat

déployé par le jeune empereur, qui faisait trop grande figure. Ce sentiment perçait dans une boutade échappée, le premier soir, à un vieux sénateur du royaume : « Que veut l'empereur? — disait-il. — Que vient-il faire?... Il vient pour nous inspecter, n'en doutez pas! »

Le 22 avril, jour anniversaire du mariage royal, un dîner de cent cinquante couverts réunissait, au Quirinal, les souverains, les représentants des puissances, les dignitaires de la cour et les hauts fonctionnaires de l'État.

Dans le cercle qui précédait le repas, les ambassadeurs étaient présentés à Guillaume II, qui accordait à chacun d'eux un moment d'entretien particulier. Après m'avoir parlé des jouissances intellectuelles que le séjour de Rome devait me procurer, du plaisir qu'il y avait trouvé lui-même durant ses promenades de la veille, l'empereur rappelait qu'il avait eu la satisfaction, lors du congrès du travail à Berlin, de faire la connaissance de certains de nos plus éminents compatriotes, notamment de Jules Simon. Il avait étudié avec eux les questions sociales, qui s'imposent à la sollicitude des gouvernements. « La solution, — disait-il, — n'en est pas encore trouvée; mais il faut qu'on y travaille sans relâche. C'est une nécessité, en présence des aspirations toujours croissantes de la démocratie et de l'extension du suffrage universel. Les événements de Belgique en fournissent une preuve nouvelle. En Allemagne, nous avons nos socialistes; en France, vous avez vos anarchistes; mais nous sommes également résolus à maintenir l'ordre, tout en cherchant à satisfaire les besoins légitimes des travailleurs. C'est une tâche à laquelle nous pouvons nous appliquer de concert. » Répondant à une allusion que le hasard d'une réplique m'avait suggérée, l'empereur terminait par ces

mots prononcés avec énergie : « Si je suis attaché à la paix? Pour cela, oui; vous pouvez le croire! »

En rapportant cette dernière déclaration, je ne viole aucun secret : Guillaume II lui-même avait pris soin d'élever suffisamment le ton, pour qu'elle ne fût pas entendue de moi seul.

Une heure plus tard, au moment où le dîner touchait à sa fin, le roi Humbert prononçait, en français, une courte allocution, dans laquelle il exprimait sa gratitude pour les démonstrations sympathiques dont il était l'objet; il achevait par un toast à ses hôtes impériaux, aux souverains et aux chefs d'État représentés aux noces d'argent. Guillaume II répondait, en allemand, par un discours à l'honneur de la famille royale et de l'Italie; puis, pour être compris de tous, il terminait, en italien, par ces mots : « *Bevo alla salute delle LL. MM. il Re e la Regina d'Italia!* »

L'empereur avait à peine achevé, que le grand-duc Vladimir, se tournant vers l'ambassadrice de France, qu'il avait à sa droite, lui disait à demi-voix : « *Et moi, Madame, je bois à votre cher pays, en particulier et sans phrases!* »

Le grand-duc a l'organe bien timbré. Son toast était entendu de ses voisins de table. Le texte ne tardait pas à en être répandu, et la presse se chargeait d'en assurer la circulation. On n'en a pas oublié le retentissement en Italie et au dehors.

Du reste, ce premier témoignage des sympathies franco-russes allait être bientôt confirmé par d'autres. Ce devait être comme la contre-partie des attentions particulières que la cour d'Italie prodiguait à son hôte impérial.

Le 24 avril, le commandant Pinsonnière, attaché militaire à l'ambassade de France, se rendait au Quirinal.

pour se joindre à l'état-major du roi, qui allait passer une revue aux *Prati*. Aussitôt deux officiers russes se plaçaient à sa droite et à sa gauche, pour l'encadrer jusqu'au champ de manœuvres.

Le même jour, dans une *garden party* à l'ambassade d'Angleterre, le grand-duc Vladimir prenait à part l'ambassadeur de la République, au milieu d'un cercle d'invités, qui se tenaient à distance. La politique n'occupait peut-être pas une place exclusive dans l'entretien, qui se prolongeait. Mais qu'en pouvaient savoir les spectateurs?

Le 26 avril, le grand-duc faisait une longue visite à l'Académie de France, parcourant les ateliers et les jardins de la villa Médicis, trouvant de gracieuses paroles pour tous les hôtes de la maison.

Comment n'aurait-on pas vu, dans ces manifestations multipliées, le dessein de marquer ostensiblement les dispositions de la Russie? Depuis quelques semaines, la presse romaine, faisant écho aux journaux allemands, répandait le bruit d'un refroidissement survenu dans nos rapports avec l'empire du nord et d'un rapprochement nouveau des cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin. Un récent voyage de M. de Giers à Vienne avait été signalé comme l'indice d'une évolution, qui nous aurait replacés dans l'isolement. L'attitude du grand-duc Vladimir faisait évanouir ces conjectures intéressées, en confirmant, aux regards de tous, la solidité de l'entente franco-russe.

Ce n'était pas, d'ailleurs, le seul enseignement que devaient laisser ces huit jours remplis par des réceptions, des banquets et des solennités de tous genres.

Après Rome, l'empereur d'Allemagne visitait Naples et la Spezia. Il y retrouvait les manifestations qui l'avaient

accueilli à son arrivée. Un sentiment naturel de curiosité contribuait sans doute à l'empressement populaire. Cependant l'amour-propre des Italiens ne laissait pas que d'être visiblement flatté des égards du puissant empereur. L'impression, qui en devait persister, ne pouvait qu'être favorable à la politique italo-allemande.

Je ne m'arrête pas à la visite faite par Guillaume II à Léon XIII. Suivant le cérémonial imaginé en 1888, l'empereur s'était rendu d'abord chez son représentant près le Saint-Siège, pour gagner ensuite le Vatican. Dans le monde italien, on affectait de n'attacher aucune importance à cette entrevue : on disait que les questions sociales en avaient fait les frais principaux, et qu'il n'était intervenu, entre l'empereur et le pape, aucune transaction dont l'Italie eût à prendre ombrage.

A côté de l'empereur Guillaume, le représentant de François-Joseph s'était vu naturellement réduit à un rôle effacé. En plus d'une occasion, il avait pu même constater que les sympathies populaires ne revenaient pas encore à l'Autriche. L'archiduc Rénier le prenait avec philosophie. Au retour de la revue du 24 avril, on avait pu l'entendre se prévaloir plaisamment des titres qu'il avait à la gratitude du roi Humbert : n'était-ce pas devant le palais Chigi, où il était descendu, que les acclamations les plus nourries avaient, par manière de protestation contre l'Autriche, éclaté sur le passage du roi? Quelques jours plus tard, la Chambre italienne des députés avait à s'occuper d'une interpellation adressée au ministre des affaires étrangères au sujet des mesures prises par les autorités autrichiennes pour empêcher, à Trieste, la célébration des noces d'argent. Brin se refusait à y répondre. Sa réserve n'était blâmée que par les irrédentistes impénitents. Ces incidents n'en éclairaient pas moins d'un

jour singulier les sentiments qui persistaient dans la péninsule contre la puissance alliée la plus voisine.

Par contre, c'est justice de constater que la population italienne n'aurait pu déployer plus d'entrain pour montrer son attachement à ses propres souverains. Sur tous les points de Rome et en toute rencontre, le roi Humbert et la reine Marguerite étaient l'objet de démonstrations chaleureuses. C'était toujours à eux que les vivats s'adressaient particulièrement. Le jour anniversaire de leur mariage, de nombreuses associations se réunissaient sous les balcons du Quirinal pour une manifestation imposante. C'était, disait-on, comme un second plébiscite, qui consacrait, après vingt-trois années, l'unité nationale, dont la maison de Savoie demeurait le symbole.

Je termine par ces observations le compte rendu des fêtes. Aucune place n'y avait été ménagée pour la politique pure, bien que l'empereur d'Allemagne y fût accompagné du baron Marschall. La rencontre des deux souverains alliés et de leurs ministres n'avait fourni l'occasion d'aucun accord nouveau, d'aucun changement dans les pactes antérieurement conclus. L'Italie pouvait prendre sa part dans le succès de cette semaine, et se glorifier des hommages rendus à la dynastie par les puissances. L'Allemagne n'avait qu'à se féliciter de l'accueil fait à l'empereur et de la consolidation des liens noués avec l'Italie. Quant à la France, on sait qu'elle avait aussi des motifs de s'associer à la satisfaction commune.

CHAPITRE VI

LES COLLISIONS D'AIGUES-MORTES

Inauguration de l'ossuaire de Palestro (28 mai 1893). — Le prince de Naples aux manœuvres allemandes en Lorraine (août). — Les collisions d'Aigues-Mortes (août). — L'escadre russe à Toulon (13 octobre). — Discours de Crispi à Gênes. — Kalnocky à Monza (14 novembre). — Ministère Casimir Perier (3 décembre) — L'affaire de la Banque romaine. — Démission du ministère Giolitti (24 novembre).

1893

Quelques semaines après les noces d'argent, l'Italie nous conviait à la célébration d'un autre anniversaire : il s'agissait d'une solennité qui allait raviver chez les deux nations les souvenirs de leurs gloires communes et de leur ancienne confraternité.

Dans le courant de mai 1893, le gouvernement royal annonçait la prochaine inauguration, à Palestro, d'un ossuaire érigé pour les soldats morts dans le combat du 30 mai 1859. Il exprimait, en même temps, le désir que des représentants de l'armée française assistassent à la cérémonie, à laquelle des officiers autrichiens étaient aussi invités.

Le gouvernement austro-hongrois se bornait à y déléguer le colonel de Pott, attaché militaire à son ambassade à Rome.

Le gouvernement de la République décidait de s'y faire représenter par un ancien combattant de Palestro, le

général Fabre. On ne pouvait faire un meilleur choix. Lieutenant en 1859, le sympathique officier avait pris une part brillante à la campagne, jusqu'au jour où, grièvement blessé, il avait été recueilli dans une famille hospitalière de Brescia. Plus tard il était revenu en Italie, délégué par le ministre de la guerre pour assister aux grandes manœuvres de l'armée royale. Il n'avait cessé d'entretenir de cordiales relations avec un certain nombre d'officiers italiens; il était connu à Rome, surtout en Lombardie, comme un vieil ami de l'Italie.

Son arrivée était saluée par d'unanimes témoignages de bienvenue. *La Riforma* elle-même faisait trêve à sa mauvaise humeur, pour consacrer à la mission française une note presque aimable : « Le général Fabre, — écrivait le journal de Crispi, — était parmi les combattants de la grande bataille, en 1859, et il y a été blessé. Il sera le bienvenu en Italie. Outre le glorieux combat, dont on célèbre le souvenir en l'honneur des vainqueurs et des vaincus, sa présence rappellera des temps meilleurs : meilleurs pour l'Italie, tout enflammée alors de la fièvre des plus beaux enthousiasmes; meilleurs pour la France, qui combattait pour une cause juste et dans une pensée que tous croyaient alors pleinement désintéressée; meilleurs pour les rapports franco-italiens, grâce à la cordialité qui cimentait le sang versé en commun. Accueillons donc ce choix comme de bon augure pour les deux pays : l'un et l'autre en ont également besoin! »

Au jour fixé, le 28 mai, le général Fabre était à Palestro, avec son gendre et son fils, tous deux officiers et attachés à sa mission.

La veille encore, on se demandait si le roi présiderait la cérémonie. N'est-ce pas à Palestro que la vaillance de Victor-Emmanuel, son glorieux père, avait conquis l'ad-

miration de nos zouaves? Mais la politique a de dures exigences. Le roi Humbert était retenu tout près, en son château de Monza, par les soucis d'une crise ministérielle. Il se trouvait ainsi écarté d'une rencontre, où il aurait eu à partager ses attentions entre le colonel autrichien et le général français, l'allié d'aujourd'hui et l'allié de la veille.

Sa Majesté se faisait représenter à Palestro par le duc d'Aoste, son neveu.

L'inauguration de l'ossuaire avait lieu avec la solennité recueillie qui convenait à ce jour, où trois grands peuples, oubliant leurs divisions passées, se rapprochaient pour honorer leurs enfants tombés au champ d'honneur. La foule, en s'y pressant, s'imposait spontanément une discipline émouvante.

Après les discours des autorités italiennes, les délégués de la France et de l'Autriche prenaient la parole à leur tour : tous deux, dans les meilleurs termes, exprimaient de communs sentiments de respect pour les morts et de gratitude pour le pays qui rendait hommage à leur mémoire. Aucune note discordante n'en troublait le pieux concert.

Le lendemain, pourtant, quelques journaux de Vienne et de Berlin se plaignaient que le général Fabre eût cherché, par les souvenirs de la campagne de 1859, à faire œuvre politique; ils lui reprochaient aussi d'avoir oublié l'Autriche dans son vivat à l'Italie et à la France. Cette seconde critique était injuste, le général n'ayant pas manqué d'associer à ses compagnons d'armes, « dans un même sentiment de respectueuse admiration, les Autrichiens, qui, après la lutte, avaient su emporter notre estime et notre sympathie ». Quant au premier

grief, la presse romaine se chargeait d'y répondre : « Un journal de Vienne, — écrivait le *Popolo Romano*, — a pris ombrage des manifestations de Palestro, de l'appel fait aux anciens rapports de l'Italie avec la France. Il n'y a pourtant aucun motif de s'affecter de l'explosion de sentiments qui se réfèrent aux premières et heureuses luttes pour l'indépendance et l'unité de l'Italie. Si cette unité n'avait pas été conquise, l'Italie ne constituerait pas aujourd'hui un élément efficace de la Triple-Alliance au profit de la paix européenne. »

Le lendemain de la cérémonie de Palestro, le général Fabre était reçu à Monza par le roi, qui lui faisait le meilleur accueil et se ménageait avec lui un long entretien en le retenant à dîner.

Le 4 juin, sa mission officielle terminée, le général se rendait à Brescia, ne voulant pas quitter l'Italie sans revoir la famille amie, qui avait eu pour le lieutenant blessé des soins dévoués et de délicates attentions. Là, durant une revue, le commandant de la garnison l'appelait à ses côtés, aux applaudissements des spectateurs qui criaient : « Vive la France ! » A Voghera, à Montebello, à toutes ses étapes de retour, sa présence provoquait les plus chaudes démonstrations.

Pendant que le général était à Brescia, le vicomte Castillon de Saint-Victor, notre consul à Milan, se rendait à Magenta, pour l'anniversaire de la bataille du 4 juin 1859 ; il déposait sur l'ossuaire une couronne de bronze portant cette dédicace : « La France à ses enfants morts à Magenta. » Là encore, la population s'unissait aux autorités locales pour faire sortir de la commémoration funèbre un témoignage des sympathies franco-italiennes.

Ces diverses journées, dont le bruit ne réveillait aucune

protestation, semblait indiquer, de la part des Italiens, un retour à des sentiments plus favorables. De son côté, la nation française était manifestement touchée des ovations faites au général Fabre, qui se portait garant des dispositions de nos voisins.

Était-ce l'aube d'une ère nouvelle et propice au rapprochement désiré?

L'espérance qu'on pouvait en avoir ne durait que peu de semaines; bientôt elle était emportée par les impressions résultant du voyage du prince de Naples en Alsace-Lorraine et des sanglantes collisions d'Aigues-Mortes. Encore une fois, notre diplomatie voyait son travail de Pénélope interrompu par des contre-temps, qu'elle n'avait pu ni prévoir ni prévenir.

Cette année, les grandes manœuvres de l'armée allemande avaient lieu (août 1893) en Lorraine, dans les territoires annexés. Au dernier moment, on apprenait que le prince de Naples y assisterait près de l'empereur d'Allemagne.

Le petit-fils de Victor-Emmanuel faisant escorte à nos vainqueurs, sur les champs de bataille de 1870! Le prince héritier de la couronne d'Italie consacrant notre démembrement! C'était un coup inattendu et douloureux pour tous les cœurs français.

Quatre ans auparavant, lors du premier séjour des souverains d'Italie à Berlin (mai 1889), le bruit avait couru que le roi Humbert allait accompagner à Strasbourg son hôte impérial; mais la nouvelle en avait été aussitôt démentie. On se souvenait de l'émotion ressentie alors, et l'on se demandait quels motifs avaient, cette fois, décidé le roi à passer outre.

C'était, paraît-il, durant les fêtes de Naples, après la

célébration des noces d'argent, que l'empereur Guillaume avait invité le prince royal aux manœuvres de l'armée allemande. L'invitation avait été acceptée, avec l'assentiment du roi; mais on ignorait, à ce moment, que les manœuvres dussent avoir lieu en Alsace-Lorraine. Quand on l'avait appris plus tard, on n'avait pas jugé possible de revenir sur l'engagement pris, au risque de froisser les susceptibilités du grand allié. Et de deux maux, choisissant le moindre, on avait résolu de tenir la parole donnée.

La décision prise, — il faut le reconnaître, — n'était pas jugée moins sévèrement en Italie qu'ailleurs. Il ne s'agissait pas seulement d'un manque de générosité, dont la nation se sentait solidaire. C'était plus qu'une erreur; c'était une faute, qui découvrait l'héritier de la couronne, en nous frappant dans nos sentiments les plus intimes. On savait mauvais gré au ministère de n'être pas intervenu pour en épargner les conséquences à la dynastie et au pays. On disait que Cavour aurait montré plus d'énergie. MM. Giolitti et Brin auraient assurément rendu un service à l'Italie, s'ils avaient empêché par leur résistance une démarche dont le souvenir devait persister au delà des Alpes.

L'impression en était toute vive encore, quand, par une fâcheuse coïncidence, le drame d'Aigues-Mortes vint tout à coup jeter un nouveau trouble dans les esprits.

Les salines d'Aigues-Mortes attirent, chaque année, au moment des travaux de lavage, une affluence considérable d'ouvriers français et étrangers. Au mois d'août 1893, beaucoup de Français se voyaient évincés des chantiers par des Italiens, dont la concurrence entraînait

la baisse des salaires. De là, chez les nôtres, une irritation qui amenait de violentes disputes.

Le 16 août, une rixe éclatait. Les Italiens restaient maîtres du terrain, après avoir grièvement blessé plusieurs de leurs adversaires.

Le 17, la surexcitation était à son comble. Dans l'après-midi, une bataille générale s'engageait et se prolongeait jusqu'à la nuit. Ayant la supériorité du nombre et bientôt grisés de fureur, les ouvriers français se portaient aux derniers excès. L'événement dépassait la prévoyance des autorités locales; gendarmes et douaniers étaient débordés.

Le lendemain, 18, la lutte reprenait avec un caractère plus sauvage. Cette fois encore, les brigades de gendarmerie et les forces de police, rassemblées durant la nuit, avaient le dessous. Les efforts du préfet de Nîmes, du général et du procureur de la République restaient sans effet. Le sang coulait. Des scènes abominables se produisaient sur plusieurs points. Le tumulte ne prenait fin que le soir, à l'arrivée des troupes venues de Nîmes, qui réussissaient enfin à séparer les combattants et à rétablir la paix.

Du côté des Italiens on ne comptait pas moins de sept morts. Vingt-quatre blessés étaient recueillis dans les hôpitaux. Les autres quittaient précipitamment la côte, portant dans leur pays de furieux ressentiments, et disposés naturellement à émouvoir la colère de leurs compatriotes par l'exagération de leurs récits.

Comme je l'ai déjà dit, les troubles avaient pris des proportions que rien ne permettait de prévoir. C'est ce qui explique l'insuffisance des premières mesures de répression et l'envoi tardif des forces nécessaires pour le rétablissement de l'ordre. Mais, dès la première heure,

les autorités locales avaient courageusement payé de leur personne pour assurer ce résultat.

On reprochait pourtant au maire d'Aigues-Mortes une proclamation mal rédigée et dans laquelle on voulait, contre sa pensée, lire des encouragements ou des excuses pour les travailleurs français. De pareils griefs n'avaient rien de fondé. L'honorable magistrat n'avait failli à aucun de ses devoirs, et plusieurs Italiens lui devaient la vie. Plus tard, dans son rapport, le consul général d'Italie à Marseille lui rendait justice, en disant qu'il avait agi avec promptitude, énergie et courage. Cependant sa suspension était tout d'abord prononcée, puis sa démission acceptée : c'était la peine de son malheureux manifeste.

Le gouvernement de la République s'était rendu compte, en effet, du fâcheux retentissement que les journées d'Aigues-Mortes allaient avoir au dehors. Aussi avait-il décidé de faire tout ce que lui prescrivaient les convenances et le droit des gens, pour assurer le cours de la justice et réparer les dommages soufferts. Tel était le but d'une enquête ouverte par l'administration et d'une information suivie par l'autorité judiciaire.

Malheureusement l'agitation qui se produisait en Italie, sous le coup des premières nouvelles, ne tenait compte ni du véritable caractère des faits ni du bon vouloir déployé pour en atténuer les conséquences.

Dans la soirée du 18 août, les agences communiquaient déjà quelques dépêches d'Aigues-Mortes à la presse romaine; mais c'est le lendemain seulement que les journaux italiens du matin publiaient le compte rendu détaillé des événements. On conçoit l'émotion causée par leurs récits dramatiques, qui exagéraient l'horreur des meurtres commis et le nombre des victimes. Des symptômes signi-

ficatifs faisaient présager l'imminente explosion des colères populaires.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur, se trouvait alors en Piémont; son sous-secrétaire d'État, M. Rosano, et le syndic de Rome étaient eux-mêmes absents. Justement préoccupé de la situation, le ministre des affaires étrangères, Brin, faisait appeler le préfet et lui recommandait de prendre d'urgence des dispositions pour mettre l'ambassade de France et les établissements français à l'abri de toute insulte. Des carabiniers étaient postés autour du palais Farnèse, et deux compagnies d'infanterie consignées dans les casernes voisines. On se croyait ainsi en mesure de faire face à toutes les éventualités.

Vers neuf heures du soir, une foule compacte se pressait sur la place Colonna, où la musique d'un régiment donnait un concert. Les nouvelles du jour y faisaient l'objet de conciliabules animés. Des clameurs menaçantes se mêlaient bientôt aux applaudissements donnés aux musiciens. L'hymne de Garibaldi retentissait, accompagné par des milliers de voix. Tout à coup un jeune homme brandit un drapeau et une bande s'élance à sa suite, aux cris répétés de : « A bas la France! Mort aux Français! »

Les manifestants, dont le nombre grossit de minute en minute, se divisent en route.

Les uns se portent vers le palais Rospigliosi, résidence de notre ambassade près le Saint-Siège, puis vers la villa Médicis; mais la police parvient aisément à les disperser, et, de ce côté, tout se borne à beaucoup de tapage.

Une autre colonne, plus forte, envahit la place Farnèse, en refoulant les agents qui tentent de lui barrer le chemin. Devant l'ambassade, c'est un feu roulant de sifflets, de hurlements et d'injures. Bientôt les pierres se

mettent de la partie et font voler en éclat toutes les vitres. Enfin, au bout d'un quart d'heure, des troupes accourent et la place est évacuée. La foule se replie vers le séminaire français, dont les carreaux sont aussi brisés à coups de pierres; les écussons du pontife et du cardinal protecteur sont jetés bas et brûlés. Ici encore, la force publique survient à temps pour empêcher de pires dommages.

C'en était assez pour exciter le zèle des autorités locales. On devait espérer que, grâce à leur vigilance avertie, cette regrettable journée n'aurait pas de lendemain.

Je me trouvais alors en France, malade d'une crise de choléra, qui m'avait surpris à Rome, quelques semaines auparavant. Me sentir immobilisé, loin de mon poste, en un pareil moment! J'en souffrais ce que peut souffrir un soldat qu'une blessure retient à l'ambulance, quand son régiment est au feu... Ma seule consolation était de me savoir suppléé par un lieutenant dont le courage et le sang-froid étaient à la hauteur de toutes les épreuves.

M. le vicomte de Lavaur, notre chargé d'affaires, n'avait pas quitté l'ambassade durant la nuit. Il ne manquait pas, dans la matinée suivante, d'entretenir le ministre des affaires étrangères des incidents de la veille et de faire appel à sa sollicitude pour en prévenir de nouveaux. MM. Brin et Rosano, — ce dernier revenu à Rome en toute hâte, — lui donnaient les meilleures assurances. Mais leur bon vouloir allait, une fois encore, demeurer stérile par la faute des fonctionnaires chargés de l'exécution de leurs ordres.

Dans l'après-midi du 20 août, personne ne doutait plus que de nouvelles démonstrations ne fussent dirigées contre l'ambassade. Aussi M. Rosano prescrivait-il à la police de s'entendre avec l'autorité militaire pour en interdire absolument les abords. Le questeur se bornait à

requérir une compagnie de bersaglicrs et une demi-compagnie d'infanterie. Il disposait ainsi d'environ cent cinquante hommes. C'était assez, pensait-il, pour barrer les rues qui donnent accès à la place Farnèse. Quant au préfet, il ne voulait attacher aucune importance aux manifestations qui se préparaient.

La nuit venue, les désordres se précipitaient comme la veille. Des bandes, surexcitées par la marche et par les chants, débouchaient à la fois de plusieurs côtés. Les faibles cordons de troupes cédaient sous la poussée des masses. Bientôt la place Farnèse était envahie par des milliers d'hommes, qui proféraient des cris sauvages contre la France et les Français.

Le palais se dressait obscur et muet, opposant aux assauts ses fortes murailles et ses solides barreaux. La façade en était de nouveau criblée de pierres. Des énergumènes tentaient d'y allumer l'incendie par les fenêtres du rez-de-chaussée. D'autres, arrachant des poutres aux échafaudages d'une construction voisine, s'en servaient comme de béliers pour enfoncer le portail. Les énormes barres de fer, qui soutenaient les vantaux, se faussaient et menaçaient de rompre... Que serait-il advenu, si les assaillants s'étaient ouvert une brèche?...

A l'intérieur, M. de Lavaur, entouré de ses collaborateurs, entendait les vociférations furieuses et le sourd martellement des poutres. Des croisées du premier étage, il voyait, à la lueur des torches, se briser contre les murs les flots houleux de la populace en délire. Calme et résolu, il avisait aux préparatifs d'une résistance suprême. Entre temps, il communiquait, par le téléphone, avec les autorités de la ville: mais ses correspondants ne semblaient pas s'émouvoir de ses appels réitérés. Un long temps se

passait, avant que le préfet vînt apprécier de ses yeux la gravité de la situation.

Enfin un brave soldat, dont je me plais à citer le nom, M. le capitaine Salvi, prenait l'initiative d'un effort décisif. A la tête d'une poignée d'hommes, il réussissait à dégager la porte du palais et à refouler les manifestants. Des renforts survenaient et achevaient de déblayer la place.

Tout péril était dès lors conjuré.

La nuit se terminait, troublée seulement par les clameurs des bandes qui parcouraient la ville, poursuivies et dispersées par les agents de police.

C'était la fin des désordres, à Rome tout au moins.

Mais l'agitation, qui avait tout d'abord éclaté dans la capitale, se propageait dans les provinces comme une traînée de poudre. Sur tous les points du royaume, on signalait de vives protestations contre les massacres, dont la France entière était rendue responsable. Les meetings d'indignation se succédaient. La presse soufflait le feu des passions rallumées. Dans plusieurs grandes villes, les démonstrations prenaient un caractère franchement hostile. A Turin et à Naples surtout, la population se soulevait et s'en prenait à nos établissements; les magasins tenus par nos compatriotes étaient saccagés; les compagnies françaises de tramways souffraient de forts préjudices. Heureusement les autorités locales faisaient preuve de résolution. Partout des mesures énergiques étaient prises à temps pour protéger nos consulats et comprimer les mouvements populaires. Tout se bornait à des dégâts matériels.

En Italie comme en France, l'administration s'appliquait loyalement à prévenir les causes de complications et à effacer la trace des déplorables événements. Le préfet et le questeur de Rome, qui s'étaient montrés inférieurs à

leur tâche, étaient relevés de leurs fonctions, comme le maire d'Aigues-Mortes. On laissait à la justice le soin de poursuivre les coupables. Les attentats commis n'étant pas de nature, en droit strict, à créer à la charge des deux pays l'obligation d'indemniser les victimes, les gouvernements faisaient procéder à des enquêtes séparées, puis s'entendaient pour allouer, à titre gracieux, d'équitables réparations. Le 26 janvier 1894, le gouvernement de la République versait à l'ambassade d'Italie une somme de 420,000 francs, dont les autorités royales opéraient la répartition entre les ayants droit. De son côté, l'administration italienne remettait à notre ambassade à Rome une somme de 30,000 francs, qui compensait les dommages soufferts par les résidents français de Rome, de Turin et de Naples.

Ainsi les difficultés soulevées par les regrettables journées du mois d'août étaient réglées, de part et d'autre, avec un égal esprit de conciliation. Quelques semaines plus tard, tout débat sur ce sujet se trouvait clos, à la suite d'un échange d'explications amicales. Les rapports des deux gouvernements n'en pouvaient être affectés en aucune mesure.

Il n'en était pas de même des populations. Un assez long temps devait être nécessaire pour éteindre les ressentiments soulevés en Italie par les événements d'Aigues-Mortes, et pour faire oublier en France le souvenir de démonstrations, dont le caractère s'accusait avec d'autant plus de force que l'Italie n'avait pas manifesté la même émotion à la nouvelle d'attentats analogues, survenus auparavant en Amérique, en Allemagne et en Suisse.

Ces dispositions se manifestaient, durant quelques semaines, par une recrudescence des polémiques enga-

gées entre les journaux des deux pays. Les critiques blessantes alternaient avec les insinuations malveillantes. Au commencement d'octobre, les choses en venaient au point que l'opinion publique se préoccupait, chez nous, des intentions de l'Italie, soupçonnée de vues agressives.

Divers indices contribuaient à accréditer les rumeurs répandues à ce sujet On parlait notamment d'un retard mis par le gouvernement royal à congédier les soldats rappelés pour les manœuvres, de mouvements prescrits en vue d'une concentration inusitée sur nos frontières, en Piémont et en Ligurie. Est-il besoin de dire que les mesures signalées ne procédaient d'aucun des motifs dont l'imagination populaire s'inquiétait à tort? Ce qu'il y avait de vrai, c'est que la dislocation habituelle des troupes réunies dans le nord avait été retardée à cause des conditions sanitaires de certaines régions. Avant la fin du mois, les hommes libérables avaient regagné leurs foyers, et les effectifs étaient ramenés, dans toutes les provinces continentales, aux proportions réduites qui étaient de règle pour l'hiver. En Sicile seulement, les contingents étaient maintenus au complet; mais on n'ignorait pas les perturbations qui menaçaient la tranquillité dans l'île, éprouvée alors par une crise agricole et industrielle, travaillée par des associations subversives; personne ne se méprenait sur les raisons qui déterminaient les autorités royales à y conserver les forces nécessaires pour réprimer les soulèvements dont l'éventualité était à craindre.

Ainsi tout concordait pour dissiper les appréhensions qui s'étaient fait jour. Le calme se rétablissait peu à peu dans les esprits, et les efforts ininterrompus des deux gouvernements aidaient le temps à effacer les impressions laissées par les événements de l'été passé.

Bientôt, d'ailleurs, l'attention publique était appelée, en France, sur l'arrivée de la flotte russe (13 octobre), qui venait nous rendre la visite de Cronstadt. On se souvient de l'accueil fait à l'amiral Avellan et à ses marins, des fêtes données en leur honneur à Paris, à Lyon et à Marseille, des ovations enthousiastes dont ils faisaient l'objet, de la revue navale passée à Toulon par M. Carnot. Le 27 octobre, l'empereur de Russie télégraphiait au président de la République : « Les témoignages de sympathie qui se sont manifestés encore une fois avec tant d'éloquence, joindront un nouveau lien à ceux qui unissent nos deux pays, et contribueront, je l'espère, à l'affermissement de la paix générale, objet de leurs efforts et de leurs vœux les plus constants. » On ne pouvait mieux dire : il n'était personne, en France, qui ne vît dans l'événement une confirmation de l'alliance franco-russe, un motif de confiance et un nouveau gage de paix.

Annoncée au moment où le prince de Naples allait en Lorraine pour assister aux manœuvres allemandes, la venue de l'escadre russe dans nos eaux avait tout d'abord soulevé de l'humeur en Italie. Mais bientôt nos voisins avaient à y opposer la visite de la flotte anglaise de la Méditerranée, qui se présentait à Tarente le jour même où les cuirassés russes entraient dans le port de Toulon. L'équilibre se trouvant ainsi rétabli, la presse italienne n'hésitait plus à consacrer aux deux démonstrations des commentaires, dont les lignes suivantes, extraites de la *Tribuna*, permettent d'apprécier la correction :

En lisant les comptes rendus de l'accueil fait à l'escadre russe en France, des banquets et des toasts de Toulon, il est impossible de ne pas être impressionné par les efforts déployés pour maintenir les fêtes dans les limites d'une démonstration absolument pacifique. Non pas que ces efforts aient quelque

chose de vraiment nouveau et d'imprévu; mais la confirmation des prévisions faites et des assurances formulées avant la visite en ressort si entière, que les amis de la paix ne la pouvaient désirer plus complète... Cependant, il est certain que, si la visite de l'escadre russe à Toulon n'indique pas que le tsar soit disposé à s'unir à la France en toutes circonstances, elle signifie, néanmoins, qu'il existe un accord entre les deux puissances. De même si la visite de l'escadre anglaise n'implique pas que l'Angleterre associe son sort à celui de la Triple-Alliance, elle signifie que l'Angleterre reste, dans la Méditerranée, gardienne vigilante de ses intérêts et de ceux de ses amis. Et c'est là le point essentiel... »

Vers le même temps, la démocratie génoise fêtait l'anniversaire de l'expédition des Mille, partie du rocher de Quarto, trente-trois années auparavant, pour soulever la Sicile et renforcer les premières assises de l'unité italienne. Crispi assistait à la solennité. Les organisateurs semblaient avoir tout combiné pour que le vieil homme d'État en fût le héros. C'était pour lui une occasion de démentir les bruits qui le vouaient à une retraite volontaire et définitive : il n'avait pas manqué de la saisir. Mais il surprenait tous ses auditeurs par l'intonation du discours qu'il prononçait pour poser sa candidature au pouvoir. S'était-il rendu compte qu'un obstacle à son rappel pouvait se trouver dans la crainte que les rapports avec la France n'eussent à en souffrir? S'était-il convaincu que son pays n'avait pas d'intérêt à courir les aventures, et que la guerre n'était voulue ni à Berlin ni à Vienne? Les démonstrations navales de Cronstadt et de Toulon lui avaient-elles inspiré de salutaires réflexions? Toujours est-il qu'au lieu de ces déclamations fières, qu'il employait précédemment pour faire vibrer la fibre nationale, il s'imposait, cette fois, des paroles empreintes de la plus prudente dignité : « Mon nom, — disait-il, — a été jusqu'ici

invoqué à tort, mon but faussé, mes conceptions trahies. Ceux-là se trompent, qui croient que je veux la guerre : je suis l'apôtre de la paix, non de la guerre !... » Un pareil langage, dans la bouche de Crispi, en dit plus long que tout le reste sur les tendances conciliantes qui avaient repris le dessus dans la péninsule

L'apaisement rétabli dans les esprits explique le peu d'attention prêtée à la visite rendue, sur ces entrefaites, aux souverains d'Italie par le ministre des affaires étrangères de la monarchie austro-hongroise. Après quelques jours passés en Suisse, le comte Kalnoky arrivait, le 14 novembre, à Milan, où il était attendu par Brin et par l'ambassadeur d'Italie à Vienne, M. Nigra, qui passait alors un congé en Lombardie. Avec eux, il se rendait à Monza, où le roi le retenait à dîner. Le lendemain, il allait s'installer sur les rives du lac de Côme, pour y faire une courte villégiature. Personne ne s'étonnait que le premier soin du ministre autrichien, en entrant en Italie, eût été de présenter ses salutations au roi Humbert. Il pouvait d'autant moins s'en dispenser, qu'il avait reçu le collier de l'Annonciade en 1888, et que, depuis lors, il n'était pas venu rendre hommage au grand maître de l'ordre, au souverain à qui cette haute distinction l'avait lié, d'après la tradition, par une sorte de parenté. Enfin c'était pour lui un moyen de faire connaissance avec Brin, qu'il n'avait pas encore rencontré. Sa démarche s'expliquait donc par de simples raisons de courtoisie; nul ne s'avisait de la rattacher à des combinaisons mystérieuses de haute politique. A quelles suppositions n'eût-elle pas donné lieu jadis?

Au point de vue de nos relations avec l'Italie, l'année 1893 s'achevait mieux qu'elle n'avait commencé. Cependant, dans les deux pays, les derniers mois en étaient

troublés par des agitations intérieures, qui ne laissaient point aux gouvernements la liberté d'étudier un rapprochement économique.

En France, c'était d'abord les scandaleux procès de la compagnie de Panama et les crises ministérielles qui en résultaient. Puis on s'occupait des élections législatives des 20 août et 3 septembre, qui ramenaient une majorité républicaine, où les modérés l'emportaient de peu sur la coalition des radicaux et des socialistes. Le 25 novembre, peu de jours après l'ouverture de la législature, le ministère présidé par M. Dupuy était amené à se démettre. Le 3 décembre, un autre cabinet se constituait sous la présidence de M. Casimir Perier, ministre des affaires étrangères, assisté de MM. Raynal, Burdeau, Dubost, Spuller, Viger, Marty, le général Mercier et l'amiral Lefebvre. En butte aux assauts réitérés des partis avancés, accusée de complaisances suspectes pour les *ralliés* et pour le clergé, la nouvelle administration durait à peine cinq mois. Aucun changement ne se produisait d'ailleurs, durant cette période, dans notre situation extérieure.

En Italie, c'était l'affaire des *banques d'émission*, qui retenait principalement l'attention publique et la sollicitude du ministère. Pour en apprécier la nature, il est indispensable de revenir en arrière et de rappeler succinctement certains événements, dont j'ai cru bon, pour plus de clarté, de différer jusqu'ici l'exposé.

Depuis plusieurs années, l'Italie vivait, en fait, sous le régime du cours forcé, par suite de l'émigration du numéraire provoquée par la crise financière et la hausse du change. Les transactions s'effectuaient dans le royaume au moyen des billets émis par six banques privilégiées,

qui avaient leur siège à Rome, à Florence, à Naples et en Sicile.

Au mois de novembre 1892, M. Giolitti proposait au parlement de proroger pour six années les privilèges desdits établissements, qui venaient à échéance le 31 décembre. En même temps, il soumettait à la signature du roi un décret qui conférait la dignité sénatoriale à M. Tanlongo, directeur de la *Banque romaine*. Le projet de loi allait venir en discussion, quand des rumeurs inquiétantes commencèrent à se répandre sur la situation des six instituts. De graves irrégularités étaient imputées aux administrateurs, qu'on accusait d'avoir poussé les émissions au delà des limites statutaires et d'avoir engagé une forte partie du capital social en des opérations imprudentes ou illégales. On allait jusqu'à soupçonner la Banque romaine d'avoir jeté frauduleusement dans la circulation une double série de billets portant les mêmes numéros, et d'avoir ouvert des comptes de complaisance à un grand nombre de personnages influents. Ces bruits prenaient bientôt une telle consistance, que le gouvernement devait en tenir compte. Afin de détourner l'orage, il prenait le parti de faire voter, pour trois mois seulement, le renouvellement des privilèges, s'engageant à procéder, durant ce délai, à une inspection administrative.

Les inspecteurs désignés commençaient leur travail en janvier 1893. Leurs premières investigations révélaient que le mal était des plus sérieux, et que la situation de plusieurs des instituts en cause était gravement compromise. La panique se déclarait; les dépôts étaient retirés en masse; les actions de la Banque romaine tombaient de 1,000 à 400 livres. Pour prévenir une débâcle, le gouvernement se décidait résolument à provoquer la fusion des quatre banques du nord, la *Banque nationale* devant,

sous la nouvelle appellation de *Banque d'Italie*, hériter des facultés d'émission concédées aux trois autres et aussi de la charge de leur passif. Un mandat d'arrêt était, d'ailleurs, décerné contre M. Tanlongo, directeur de la Banque romaine, et contre d'autres administrateurs, accusés de faux et de détournements.

On imagine l'émotion soulevée par ces résolutions simultanées, qui confirmaient les conjectures les plus pessimistes.

Dès la reprise de la session, le 26 janvier, la Chambre des députés voulait se saisir de la question; mais M. Giolitti réussissait à couper court aux débats, qu'il faisait ajourner à trois mois, jusqu'à la clôture de l'inspection en cours.

Le 20 mars, le chef du cabinet communiquait au parlement les résultats de cette inspection. De plus, il remettait au président de la Chambre des députés un pli scellé, renfermant une liasse d'effets en souffrance, saisis dans le portefeuille des instituts d'émission. Sous ce pli se trouvaient, disait-on, des pièces accablantes pour certains hommes en vue dans le monde parlementaire. Enfin M. Giolitti déposait un projet de loi destiné à entourer de nouvelles garanties le fonctionnement des trois banques d'émission, qui subsistaient encore après la fusion.

La Chambre était ainsi appelée à connaître des projets combinés en vue de réparer les désordres constatés et d'en empêcher le renouvellement. Elle ne tardait guère à instituer une commission spéciale, à laquelle elle confiait le mandat de soumettre à un nouveau contrôle l'administration de la Banque romaine. Le courant des choses l'emportait sur les efforts du ministère, qui avait jusque-là tout mis en œuvre pour éviter une enquête parlementaire.

Ces incidents n'allaient pas, on le comprend, sans ébranler l'autorité de M. Giolitti, à qui l'on reprochait d'avoir trop longtemps fermé les yeux sur les infractions commises. Aussi se croyait-il obligé, le 19 mai 1893, d'offrir la démission du cabinet tout entier, à la suite d'un vote survenu durant la discussion du budget et qui le mettait en minorité de cinq voix; mais, sur le refus du roi, tout se bornait alors à une crise partielle et au remplacement des ministres de la justice et des finances.

Quoi qu'il en fût, la situation du cabinet se trouvait fort compromise, à la fin de l'année, lors de la rentrée des Chambres, après les vacances d'été. Un travail de désagrégation s'était opéré dans les rangs de la majorité; des symptômes de lassitude et de mécontentement se manifestaient dans les groupes demeurés fidèles. C'était l'effet du malaise économique qui allait croissant, et de la crise financière dont la déconfiture des banques avait augmenté l'intensité. L'opinion s'en prenait au chef du cabinet, dont les assurances avaient été démenties par les événements. Au moment où il avait provoqué la chute de son prédécesseur, M. Giolitti n'avait-il pas compris, dans son acte d'accusation, la baisse de la rente, tombée à 93 francs, et la hausse du change, monté à 3 pour 100? Maintenant la rente était à 80 francs et le change à 15 pour 100. Ne s'était-il pas engagé à rétablir l'équilibre budgétaire, sans emprunts ni impôts nouveaux? Non seulement il n'avait pas réussi à combler le déficit, mais il avait accru la dette flottante de plus de 100 millions; encore venait-il de modifier en un sens onéreux les droits de douane, dont le paiement devait se faire dorénavant en espèces métalliques; encore annonçait-il la création d'un impôt progressif et le relèvement d'un grand nombre de contribu-

tions. Autant de griefs, que ses adversaires ne cessaient d'exploiter contre son administration!

Le 23 novembre, une crise semblait donc inévitable et imminente. Le choc attendu se produisait effectivement le jour même; mais le signal en était donné par un incident que nul n'avait prévu.

Au début de la séance, le ministère déposait une série de projets de lois financières, toutes destinées à augmenter les recettes budgétaires et, par suite, les charges des contribuables. C'est l'examen de ces propositions qui devait, croyait-on, fournir l'occasion d'un engagement décisif.

Mais, ce même jour, la commission nommée, huit mois auparavant, pour procéder à une enquête sur la *Banque romaine*, déposait son rapport. Lecture immédiate en était donnée.

C'était un réquisitoire inexorable, où la commission mettait au jour les fautes reprochables aux gérants de l'établissement, ainsi que les négligences, les dissimulations et les abus imputables à des fonctionnaires publics et à des membres du parlement. Les ministres au pouvoir n'y étaient pas ménagés plus que leurs prédécesseurs. On y démontrait, par exemple, que, depuis quatre ans, Crispi et M. Giolitti devaient avoir connaissance des irrégularités commises à la Banque romaine et signalées par une première enquête, tenue secrète : ce qui n'avait pas empêché, depuis lors, l'actuel président du conseil de proposer le renouvellement du privilège de l'institut et la nomination au sénat du directeur, Tanlongo. On y établissait que de hauts fonctionnaires n'avaient cessé d'entretenir avec la même banque des rapports d'affaires qui enchaînaient leur contrôle. Je ne parle pas des sénateurs, des députés et des journalistes, qui étaient nominativement désignés

et blâmés, pour avoir, de la même manière, compromis leur indépendance ou trahi de leur influence.

Commencée à six heures du soir, la lecture du rapport se prolongeait jusqu'à plus de neuf heures, et la discussion était renvoyée au lendemain. Dès ce moment, les impressions manifestées par l'assemblée ne permettaient pas de douter que le cabinet ne fût jugé, sans défense ni appel possibles.

Le lendemain, M. Giolitti prenait la parole pour annoncer que le cabinet avait remis sa démission au roi (24 novembre 1893) : dans un conseil tenu le matin, les ministres avaient décidé d'abandonner spontanément le pouvoir, et ils motivaient cette résolution par leur désir de recouvrer la liberté qui leur était nécessaire « pour se défendre sur tout et contre tous ».

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

INTRODUCTION

Mort de Mariani (18 janvier 1890). — Spuller à Biarritz. — Ma nomination à Rome (8 mars). — Démission de Bismarck (17 mars). — Ministère Freycinet-Ribot 1
1890

LIVRE PREMIER

LA LUTTE ÉCONOMIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

CHAPITRE PREMIER

Établissement du protectorat français sur la Tunisie ; ses conséquences au point de vue de nos rapports avec l'Italie 24
1881

CHAPITRE II

Conclusion de la Triple-Alliance (20 mai 1882). — Traité de réassurance entre l'Allemagne, la Russie et l'Autriche-Hongrie (1884). — Établissement des Italiens à Massouah (janvier 1885). — Robilant à la Consulta (septembre 1885). — Bataille de Dogali (janvier 1887) — Démission de Robilant. — Premier renouvellement de la Triple-Alliance (mars) 31
1882-1887

CHAPITRE III

Échéance du traité de navigation de 1862. — Prorogations successives (1883-1886). — Conclusion d'un nouveau traité (30 avril 1886). — Rejet du traité par la Chambre française des députés (13 juillet). — Rupture des rapports conventionnels en matière de navigation . . 67
1881-1886

CHAPITRE IV

Dénonciation du traité de commerce de 1881. — Arrivée de Crispi au pouvoir (avril 1887). — Son voyage à Friedrichsruhe ; son discours à Turin. — Nouveau tarif italien (juillet). — Conférences de Paris (septembre). — Loi française du 17 décembre 1887. — Prorogation du traité de 1881. — Conférences de Rome (janvier 1888). — Rupture des rapports conventionnels en matière commerciale (1er mars) . . . 75
1886-1888

CHAPITRE V

L'incident de Florence (décembre 1887). — Convention additionnelle du 8 décembre 1888. 97
1887-1888

CHAPITRE VI

L'incident de Massouah 105
1888

CHAPITRE VII

La politique italienne après 1887. — Second traité de réassurance entre l'Allemagne et la Russie (18 novembre 1887). — Publication du traité d'alliance austro-allemand (février 1888). — Avènement de Guillaume II ; son premier voyage en Italie (juin-octobre 1888). — Incident de la Spezia 115
1887-1888

CHAPITRE VIII

Lutte économique entre la France et l'Italie. — Crise agricole, commerciale, édilitaire et financière dans la péninsule . 130
1886-1889

CHAPITRE IX

Fin de la crise boulangiste : exposition universelle de 1889. — Voyage à Berlin du roi Humbert et de Crispi (mai 1889). — Les Italiens en Abyssinie ; avènement de Ménélik ; traité d'Uccialli (mai 1889). — Abolition du tarif différentiel italien (janvier 1890). 148
1889-1890

CHAPITRE X

Résumé des événements qui avaient affecté nos rapports avec l'Italie depuis 1881. — Apogée de la crise (1888). — Premiers symptômes de détente (1889). — Démission de Bismarck (17 mars 1890). — Visite de l'escadre italienne à Toulon (avril 1890) 166
1881-1890

LIVRE II

SECOND RENOUVELLEMENT DE LA TRIPLE-ALLIANCE
1890-1891

CHAPITRE PREMIER

Mon arrivée à Rome (avril 1890). — Premières impressions. — Remise des lettres de créance; audience du roi, de la reine et de Crispi 175
Avril 1890

CHAPITRE II

Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles (novembre 1889, juillet 1890). — Accession de Ménélik à l'acte de Bruxelles 194
1889-1890

CHAPITRE III

Négociations de l'Italie avec l'Angleterre et la France pour la délimitation des zones d'influence en Afrique (avril 1890). — Mission à Londres du général dal Verme; démarches de Menabrea à Paris. — Conférences anglo-italiennes de Naples (octobre) . . 205
1890

CHAPITRE IV

Les Italiens en Abyssinie. — Mission du comte Antonelli (1889). — Occupation de la ligne du Mareb. — Voyage à Rome de Mgr Crouzet (1890). — Établissement du protectorat italien sur la côte des Somalis (juillet 1890). — Dernière mission d'Antonelli au Choa (novembre 1890). — Protestations de Ménélik. . 219
1889-1890

CHAPITRE V

Situation intérieure de l'Italie. — Manifeste de la Fédération Cavour (mai 1890). — Rupture de Crispi avec l'extrême gauche. — Incident de la « Sardegna ». — Discours de Florence (8 octobre). — Visite de Caprivi à Monza (7 novembre). — Dissolution de la Chambre italienne des députés; élections du 23 novembre. 234
1890

CHAPITRE VI

Toast de Mgr Lavigerie (novembre 1890); lettre du cardinal Rampolla. — Démission de M. Giolitti. — Ouverture de la nouvelle législature (10 décembre). — Programme financier du ministère. — Chute de Crispi (31 janvier 1891) — Crispi et le comte Herbert de Bismarck au palais Farnèse (1er février) 263
1890-1891

CHAPITRE VII

Ministère Rudini (9 février 1891). — Mort à Rome du prince Napoléon (17 mars). — Manifeste du nouveau ministère (14 février). — Nos relations commerciales avec l'Italie 278
Février-mars 1891

CHAPITRE VIII

Rupture avec Ménélik (février 1891). — Accords italo-anglais des 24 mars et 15 avril 1891. — Reprise des pourparlers avec la France pour la délimitation africaine (mai-juin 1891). 298
1890-1891

CHAPITRE IX

Programme financier du ministère Rudini. — Débats parlementaires au sujet de la Triple-Alliance et des rapports avec la France (mars-juin 1891). — Suspension des pourparlers relatifs à la délimitation africaine. — Campagne du parti radical. — Renouvellement anticipé de la Triple-Alliance . 313
Juin 1891

LIVRE III

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE
1891-1893

CHAPITRE PREMIER

Effets de la prorogation de la Triple-Alliance. — Politique nouvelle de la France. — Premières tentatives en vue d'une entente avec la Russie — Bismarck et la Russie. — L'escadre française à Cronstadt (23 juillet 1891) et à Portsmouth . 347
Juillet-août 1891

CHAPITRE II

Incident des pèlerinages au Panthéon (2 octobre 1891). — Inauguration à Nice du monument de Garibaldi (4 octobre) — Visites de Giers à Monza, à Paris et à Berlin. — Situation générale de l'Europe à la fin de 1891 . 368
Octobre-novembre 1891

CHAPITRE III

Traités de commerce conclus par l'Italie avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie (décembre 1891) et la Suisse (avril 1892). — Établissement en France d'un nouveau système douanier : tarif maximum et tarif minimum (janvier 1892). — Abrogation de notre tarif différentiel. — Encyclique au clergé de France (16 février) — Ministère Loubet (18 février). — Démission du ministère Rudini (5 mai) 392
1891-1892

CHAPITRE IV

Ministère Giolitti (15 mai 1892). — Brin à la Consulta. — Prorogation du parlement italien (15 juin). — Dissolution de l'extrême gauche : les radicaux légalitaires. — Entrevues de Kiel et de Nancy (juin). — Voyage à Potsdam du roi et de la reine d'Italie. — L'escadre française à Gênes (septembre). 423
1892

CHAPITRE V

Dissolution de la Chambre italienne des députés (10 octobre 1892); élections du 6 novembre. — Discours de Crispi à Palerme. — Décrets dictatoriaux. — Ouverture de la dix-huitième législature (23 novembre). — Les noces d'argent du roi et de la reine d'Italie (22 avril 1893) 444
1892-1893

CHAPITRE VI

Inauguration de l'ossuaire de Palestro (28 mai 1893). — Le prince de Naples aux manœuvres allemandes en Lorraine (août). — Les collisions d'Aigues-Mortes (août). — L'escadre russe à Toulon (13 octobre). — Discours de Crispi à Gênes. — Kalnocky à Monza (14 novembre). — Ministère Casimir Perier (3 décembre). — L'affaire de la Banque Romaine. — Démission du ministère Giolitti (24 novembre). 462
1893

LA FRANCE ET L'ITALIE

HISTOIRE DES ANNÉES TROUBLES

1881-1899

PAR

A. BILLOT
ANCIEN AMBASSADEUR

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1905
Tous droits réservés

LIVRE PREMIER

SECOND MINISTÈRE CRISPI

1893-1896

LA FRANCE ET L'ITALIE

HISTOIRE DES ANNÉES TROUBLES

CHAPITRE PREMIER

SECOND MINISTÈRE CRISPI

Constitution du second ministère Crispi (15 décembre 1893). — Le baron Blanc et le comte Antonelli à la Consulta. — La trêve de Dieu. — Les troubles en Sicile et en Lunigiana.

1893-1894

Après avoir accepté la démission de M. Giolitti, le roi confiait tout d'abord à Zanardelli, président de la Chambre des députés, le mandat de former un nouveau cabinet.

Zanardelli était l'homme désigné par l'opinion, bien qu'il n'eût cessé de prêter son appui au ministère déchu. Ses premières démarches attestaient qu'il désirait se dégager d'une politique étroite de parti, pour ériger une administration sur de larges bases et associer tous les groupes modérés du parlement à la restauration économique et financière du pays. Mais son plan même impliquait le concours de volontés divergentes. MM. Sonnino et Saracco, auxquels il proposait les portefeuilles des finances et du trésor, insistaient pour la création d'impôts supplémentaires et la réalisation d'économies

qui eussent entraîné une forte réduction des dépenses militaires. La dernière partie de ce programme soulevant une opposition irréductible, les pourparlers étaient bientôt rompus.

Zanardelli se voyait dès lors obligé de s'entendre exclusivement avec la gauche; mais il n'y rencontrait pas les hommes dont la collaboration pouvait seule conférer à son ministère une autorité suffisante. Cette dernière combinaison allait d'ailleurs avorter à la suite d'une démarche inconsidérée, qui le portait à offrir le portefeuille des affaires étrangères au général Baratieri, membre de la Chambre des députés et gouverneur de l'Érythrée, depuis le mois de mars 1892.

Brillant soldat, administrateur distingué, écrivain, le général Baratieri n'avait pas encore fait ses preuves comme diplomate. Il avait surtout contre lui d'être originaire du Trentin, naturalisé Italien, ancien garibaldien et irrédentiste déclaré. Un pareil choix ne pouvait être bien vu à Vienne, ni même à Berlin. Des représentations étaient-elles formulées à ce sujet par les cours alliées? Je ne sais. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'opinion publique, en Italie, ne tardait pas à s'émouvoir du mécontentement manifesté par la presse autrichienne et du soupçon qu'une ingérence étrangère osât s'exercer dans les affaires intérieures du royaume. Pour couper court à cette agitation inopportune, Baratieri faisait connaître, par écrit, qu'il croyait devoir se retirer en présence des polémiques engagées sur son nom.

C'était le dernier coup pour Zanardelli, qui, renonçant à d'autres tentatives, résignait définitivement son mandat.

On était ainsi parvenu au 8 décembre 1893. La crise se prolongeait depuis quatorze jours, et les conditions en semblaient d'autant plus difficiles, que le temps écoulé

donnait plus de relief aux prétentions contradictoires des partis et de leurs chefs. L'urgence d'une solution s'imposait, à cause des nouvelles inquiétantes qui venaient de la Sicile et d'autres provinces, où la tranquillité publique était menacée par des mouvements révolutionnaires. Il était désirable qu'une main ferme ressaisît les rênes sans plus de retard, qu'un gouvernement fort se constituât, pour rétablir l'ordre matériel et imposer les sacrifices nécessités par d'utiles réformes.

En cette extrémité, le roi se décidait à mander télégraphiquement Crispi, qui était à Naples, et le chargeait de former un ministère.

Crispi était prêt : il n'avait, comme on sait, négligé aucune occasion de le faire savoir. Cependant personne ne s'attendait à ce qu'on refît aussitôt appel à son dévouement.

Dans l'après-midi de cette journée même du 8 décembre, je rencontrais par hasard, sur la place Colonna, un des hommes les plus considérables du parlement, un de ceux dont le nom était mis en avant pour les combinaisons ministérielles du jour ou du lendemain. Il ne savait rien encore des incidents de la matinée. Aussi exprimait-il l'avis que Zanardelli avait le devoir et les moyens de résoudre la crise, de tirer d'embarras la couronne et le pays; qu'aucun autre homme d'État de la gauche ou de la droite n'était en mesure de former une administration viable ni de réunir une majorité capable des grandes réformes qui s'imposaient.

— « Vous oubliez Crispi, — lui disais-je. — Aujourd'hui encore, sa candidature est mise en avant par *la Riforma*.

— « Lui moins que tout autre! Vous savez qu'il est compromis dans l'affaire des banques... Mon Dieu! je le

lui pardonne, comme le reste : il faut toujours pardonner aux grands hommes... Mais c'est encore trop tôt pour parler de lui. Qu'on laisse passer au moins six mois, avant de prononcer son nom. Et puis, Crispi se fait la plus fausse idée des ressources de l'Italie; aujourd'hui, comme jadis, il les juge inépuisables. Avec lui, nous aurions une masse d'impôts nouveaux et peut-être la révolution!. . »

Quelques minutes plus tard, on apprenait qu'à cette heure même, Crispi se trouvait déjà au Quirinal, sollicité de reprendre le pouvoir. J'ignore si l'événement modifia l'opinion de mon interlocuteur; mais ce que je puis dire, c'est que ni ses appréhensions ni ses scrupules ne semblaient partagés par la majorité de ses concitoyens. La première surprise passée, le rappel de Crispi rencontrait dans toute la péninsule un accueil favorable. Ses compatriotes ne pensaient plus au soupir de soulagement que sa chute leur avait arraché trois années auparavant; ils avaient oublié que sa politique de magnificence avait contribué, pour une bonne part, aux maux dont ils se plaignaient. Ils se souvenaient seulement des efforts impuissants de ses successeurs; ils voyaient leurs soulfrances accrues et une catastrophe menaçante; ils s'imaginaient que le salut pouvait venir encore de la volonté superbe et de la confiance inaltérée du vieux patriote.

Bien que préparé à l'événement, Crispi n'en avait pas moins besoin de toute une semaine, occupée par des démarches en sens divers, pour remplir son mandat. Dès la première heure, il se mettait en rapport avec les chefs de tous les groupes, allant de M. di Rudini à Cavallotti, tenant à prouver sans doute qu'il n'entendait s'inféoder à aucun parti. « Dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, disait-il, il nous faut un ministère de patriotes et de capacités. »

MM. Saracco et Sonnino ne tardaient pas à lui promettre leur concours, qui impliquait la création d'impôts nouveaux. Pour en faire accepter la charge, il fallait y joindre un ensemble d'économies suffisantes pour alléger les sacrifices demandés au patriotisme des contribuables. Les réductions appréciables n'auraient pu être opérées que sur les dépenses militaires. Il s'agissait donc de trouver, pour le portefeuille de la guerre, un ministre qui consentît aux réformes correspondantes. L'homme était indiqué : c'était le général Ricotti, qui, en plus d'une occasion, avait exprimé l'avis que, sans porter atteinte à la puissance militaire du pays, on pouvait diminuer de deux le nombre des corps d'armée, et réaliser ainsi une économie de vingt millions.

Ricotti était effectivement appelé, mais se retirait après trois jours de pourparlers : défense de toucher aux budgets militaires et aux douze corps d'armée!

Le général Mocenni, commandant la division de Rome, acceptait enfin le ministère de la guerre, avec la promesse qu'on lui laisserait les crédits nécessaires au maintien des douze corps.

Pour le portefeuille des affaires étrangères, Crispi pensait d'abord au duc de Sermoneta (Caetani), ancien syndic de Rome et membre de la Chambre des députés.

L'adhésion de ce grand seigneur, hautement considéré, n'aurait pas été sans ajouter quelque lustre au cabinet nouveau, tout en étant considérée au dehors comme le gage d'une politique calme et correcte. Mais le duc ne voulait pas se séparer de ses amis de la droite, et déclinait l'offre ; il réservait son concours au Marquis di Rudinì, pour le cas d'un retour de fortune.

A son défaut, la succession de Brin était dévolue au baron Blanc.

Savoisien d'origine, le baron Blanc avait débuté dans la diplomatie sous les auspices de Cavour, puis séjourné, comme secrétaire d'ambassade, dans la plupart des capitales de l'Europe et à Washington. En 1881, nous l'avons déjà rencontré à la Consulta, où il occupait le poste de secrétaire général. Envoyé plus tard à Constantinople, il y était resté six ans, en qualité d'ambassadeur. Des divergences avec M. di Rudini l'avaient obligé, en 1892, à passer dans le cadre de la disponibilité; mais le ministère de M. Giolitti l'en avait dédommagé en lui donnant un siège au Sénat.

Durant son passage à la Consulta, en 1881-82, le baron Blanc avait pris une part active à l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande. Rien n'autorisait à croire qu'il voulût désavouer son œuvre en 1893, et l'on s'expliquait aisément les témoignages de confiance par lesquels son arrivée au pouvoir était saluée à Vienne et à Berlin. Je dois ajouter pourtant que, depuis longtemps, il se plaignait que les successeurs de Mancini eussent faussé le caractère du pacte conclu avec les puissances centrales, en donnant à ce pacte l'apparence d'une arme forgée contre la France. Au Sénat, il avait pris la parole une seule fois, pour faire entendre d'amères critiques contre les déviations imprimées, depuis dix ans, à la politique italienne. En fixant sur lui son choix, le chef du nouveau cabinet avait eu, sans doute, l'intention de remettre les affaires extérieures aux mains d'un homme dont le nom, sympathique aux alliés du royaume, fût en même temps tenu pour une garantie des vues pacifiques de son administration.

J'entretenais avec M. Blanc, depuis son retour à Rome, des rapports personnels, qui m'avaient permis d'apprécier la courtoisie de ses manières, la rondeur de son franc-

parler, la vivacité de son esprit très cultivé. Les amitiés qu'il conservait dans notre pays, ses fréquents séjours à Chambéry et à Paris, sa longue carrière dans les ambassades, d'autres motifs encore contribuaient à confirmer l'espoir qu'en dépit de ses idées sur la Triple-Alliance, nous pouvions compter sur ses dispositions conciliantes. C'était autant qu'il était permis d'attendre d'une diplomatie, dont la direction suprême ne devait pas d'ailleurs échapper à la haute influence de Crispi.

Je ne dois pas oublier de noter que le baron Blanc acceptait la collaboration du comte Antonelli, comme sous-secrétaire d'État. Antonelli s'était acquis une notoriété spéciale par ses longs séjours en Abyssinie, par la conclusion du traité d'Uccialli, et, en dernier lieu, par la négociation qui avait abouti à une rupture éclatante avec Ménélik. Il jouissait de la confiance de Crispi, sous les auspices duquel il avait obtenu, à Rome même, un siège à la Chambre des députés. Son entrée à la Consulta rappelait l'attention sur les choses de l'Érythrée, dont il n'était pas homme à se désintéresser. On se demandait, par suite, si la politique coloniale n'allait pas entrer dans une ère nouvelle d'activité, après une période de recueillement qui se prolongeait depuis trois années.

Le 20 décembre, le cabinet se présentait devant les Chambres, et leur donnait, suivant l'usage, lecture d'une déclaration résumant ses vues. On s'attendait à un programme complet de réformes : ce n'était qu'un exposé de principes, où ne figurait aucune proposition concrète. On espérait un plan d'économies combiné de manière à écarter la nécessité d'impôts additionnels : c'était, au contraire, l'aveu formel que les réductions projetées n'empêcheraient pas de réclamer de nouveaux sacrifices.

Le ministère se défendait de relever d'aucun des groupes qui se partageaient le parlement : il appartenait au grand parti unitaire, qui avait pour seul but de servir l'Italie avec le plus complet esprit de dévouement. Il prenait le pouvoir à un moment où les conditions en étaient plus dures que jamais. L'œuvre, à laquelle il devait se consacrer, était la plus ardue qui se fût imposée depuis la constitution de l'unité nationale. Quelles difficultés n'aurait-il pas à surmonter, pour réorganiser les finances et le crédit, pour rétablir l'empire de la loi et rendre au pays la conscience de lui-même? Aussi se croyait-il fondé à réclamer le concours de tous, sans distinction de parti « Nous demandons *la trêve de Dieu*, disait-il. Quand la fortune de l'Italie sera restaurée, chacun reprendra son poste. Nous combattre aujourd'hui serait un crime. Devant le péril pressant, nous devons être tous unis pour la défense commune. » Le ministère ne tarderait pas à présenter les projets de loi que les circonstances comportaient. Son intention était de réaliser les plus grandes économies possibles. « Mais on ne devait pas se faire illusion : l'heure était venue de demander quelques sacrifices au pays, qui certainement ne les refuserait pas. Il était inutile de s'attarder plus longtemps à la recherche de remèdes impuissants, en vue d'un bénéfice qui s'éloignerait toujours, à défaut de prévoyantes et énergiques résolutions. »

La situation ne pouvait être présentée sous un jour plus sombre. Mais par quels moyens se proposait-on d'y pourvoir? Les indications fournies par le programme gouvernemental et par la composition même du cabinet ne laissaient aucun doute à cet égard. Certaines économies seraient encore obtenues, grâce à des réformes administratives; mais ces réformes laisseraient intacte l'organisation des grands services, qui seuls auraient pu se prêter

à de larges réductions de dépenses. Quant aux ressources complémentaires dont la nécessité était proclamée, elles seraient demandées à une aggravation des taxes existantes ou à des impôts nouveaux.

En ce qui touche la politique extérieure, la déclaration ministérielle était muette. Mais Crispi ne faisait aucune difficulté de répondre aux interrogations qui lui étaient immédiatement adressées à ce sujet. « On nous questionne, disait-il, sur la politique étrangère. Il me semble que la politique intérieure domine tout, à l'heure actuelle. Mes idées à ce propos sont d'ailleurs connues : amitié avec tous les peuples, accords avec tous les gouvernements, foi aux traités. Un peuple qui se respecte ne peut revenir à chaque instant sur des conventions qui ont été légalement conclues. »

Ainsi, rien ne devait être changé à l'orientation de la politique italienne. Nous nous y attendions. Tout ce que nous pouvions espérer, c'était que Crispi se prêtât à des ménagements qu'il dédaignait jadis et que la prudence lui conseillait désormais.

Le programme ministériel était froidement accueilli par les représentants du pays. Il n'en pouvait être autrement, en présence des lacunes qu'on y avait volontairement laissées et des éventualités qu'on dévoilait aux regards des contribuables. Cependant l'événement démontrait qu'en le prenant de haut, pour s'imposer aux partis et se réserver une complète liberté d'action, le chef du nouveau cabinet avait bien jugé du désarroi des esprits et de l'impuissance de ses adversaires.

Une première preuve en était fournie par un débat ouvert sur la question de savoir si on livrerait à la publicité, en tout ou en partie, les dossiers de l'enquête sur les scandales de la Banque romaine. Une majorité de dix voix

repoussait la demande de publication. Bien que Crispi s'en fût officiellement désintéressé, ce vote était porté à son actif comme un succès personnel.

Trois jours après la réouverture de la session, le parlement se prorogeait au 25 janvier. L'extrême-gauche maintenait seule une opposition irréductible, mais peu redoutable.

Ainsi Crispi obtenait le délai nécessaire pour aviser, sans contrôle gênant, aux mesures propres au rétablissement de la tranquillité dans les provinces troublées, à l'élaboration d'un plan financier, à la concentration d'une majorité plus compacte. Pour cette tâche difficile, il allait mettre à profit la *trêve de Dieu* qui lui était concédée.

La situation de la Sicile réclamait, dès ce moment, toute la sollicitude du gouvernement. Depuis plusieurs semaines, la population ouvrière y était en proie à une agitation qui faisait craindre un soulèvement général. La politique n'y entrait pour rien ; c'était la misère ou, comme on disait en Italie, la *faim*, qui poussait les masses. Sans doute la crise économique, qui éprouvait tout le royaume, n'était pas étrangère au malaise de l'île. Mais il y avait surtout à tenir compte de circonstances spéciales, qui en aggravaient les effets dans la région ; de la dépréciation des produits agraires depuis la fermeture des marchés français ; de la décadence infligée par d'autres causes à l'industrie soufrière ; du régime de la grande propriété, où le journalier ne trouvait plus de travail rémunérateur ; des abus commis par les municipalités, qui répartissaient les contributions locales de manière à en reporter tout le poids sur les classes les moins fortunées. Je ne fais qu'indiquer, dans cette énumération écourtée, les motifs principaux des souffrances qui soulevaient les ouvriers et fai-

saient d'eux des instruments dociles entre les mains des meneurs hardis.

« Quand le peuple a faim, — écrivait de Palerme un observateur avisé (1), — il va toujours au plus offrant, et le plus offrant est le socialisme, qui promet tout à des gens qui n'ont rien à perdre. » Rien de surprenant donc à ce que les travailleurs mécontents se fussent laissé séduire par les mirages socialistes et enrégimenter dans une série de syndicats constitués sous le nom de *fasci dei lavatori* (faisceaux de travailleurs).

L'autorité n'y avait pas pris garde en temps utile. Quand elle avait ouvert les yeux, la Sicile était couverte de *fasci*, reliés entre eux, dirigés par des chefs audacieux et réunissant plus de 300,000 adhérents. Il y avait là une organisation prête en vue d'un mouvement d'ensemble.

L'agitation commençait par une recrudescence du brigandage, qui restait encore la plaie de l'île. Bientôt des troubles éclataient sur divers points, accompagnés de sauvages excès. C'était d'abord à Giardinello, une petite commune dans les environs de Palerme, où la foule se ruait sur le municipe, aux cris de : à bas les taxes! L'hôtel de ville était saccagé, le feu mis aux archives; la troupe devait faire usage de ses armes; les insurgés assassinaient un commis et sa femme. A Monreale, aux portes de Palerme, le syndic lui-même prenait la tête du mouvement, prêchant la révolution sociale et empêchant le recouvrement des contributions. A Lercara, même soulèvement, qui entraînait un conflit acharné; quatre morts restaient sur le carreau, sans parler d'un grand nombre de blessés. Des faits analogues avaient lieu à Corleone, à Valguarnera, à Terrasini. Vers la fin de décembre 1893, il sem-

(1) *Il corriere di Napoli* des 28-29 décembre 1893.

blait que les provinces de Palerme et de Caltanissetta fussent en feu.

Des mesures énergiques, prises au début, auraient peut-être empêché l'incendie de s'étendre. Mais l'administration de M. Giolitti avait trop préjugé de l'action des autorités locales et des forces mises à leur disposition. Il est vrai que les effectifs du douzième corps d'armée, affecté à la Sicile, étaient maintenus au complet depuis les manœuvres d'automne, et que l'escadre stationnait devant Palerme. Mais tout cet appareil militaire était insuffisant pour prévenir l'agitation qui grossissait à l'intérieur.

Un des premiers soins de Crispi, en revenant au pouvoir, avait été de rappeler l'escadre. Il espérait que cette démonstration de sa confiance et le prestige de son nom inspireraient à ses compatriotes siciliens la sagesse d'attendre avec calme l'effet des réformes qu'il leur promettait et dont il commençait aussitôt l'étude. Mais les troubles continuant, il ne tardait guère à manifester par des actes sa ferme résolution de rétablir l'ordre à tout prix. Le général Morra di Lavriano, commandant le douzième corps, était nommé commissaire extraordinaire, avec pleins pouvoirs. Dès la seconde quinzaine de décembre, un décret royal rappelait les hommes libérés de la classe 1869 dans les trois corps d'armée de Vérone, de Rome et de Naples, pour renforcer les garnisons de l'île.

Ce n'était point assez.

Au commencement de janvier 1894, la situation s'empirait encore dans les provinces de Palerme et de Trapani. Les travailleurs se soulevaient dans la plupart des communes, réclamant l'abolition des taxes sur les objets de consommation, brûlant les bureaux d'octroi, menaçant les municipalités impuissantes. Des conflits incessants

s'engageaient entre la foule et la troupe. La populace déchaînée se livrait à d'abominables violences. A Gibellina, le préteur était massacré. A Pietraperzia, les bersagliers étaient obligés de tirer sur la foule : l'affaire coûtait huit morts et quinze blessés. A Mezzara, on comptait sept blessés; à Marineo, quinze morts et une quarantaine de blessés. Chaque jour, des échauffourées nouvelles étaient signalées sur un point ou sur un autre. La rébellion gagnait rapidement du terrain. Il n'était que temps d'agir avec vigueur, pour empêcher un soulèvement général.

En cette extrémité, Crispi n'hésitait pas à suspendre les libertés constitutionnelles et l'application des lois ordinaires, pour instituer une dictature militaire. Le 2 janvier 1894, un décret royal, contresigné par tous les ministres, plaçait la Sicile sous le régime de l'état de siège. De son côté, le général Morra di Lavriano ne perdait pas une heure pour en porter les rigueurs à la connaissance des intéressés. Des affiches placardées dans toutes les communes défendaient les attroupements et les réunions publiques. La presse était soumise à une censure sévère, et la télégraphie en chiffres n'était plus admise. Des perquisitions se succédaient chez les meneurs du mouvement socialiste. Interdiction aux bureaux des *fasci* de tenir séance; incarcération des présidents desdites associations à Catane, à Messine, à Girgenti et à Trapani; enfin, à Palerme même, arrestation de M. de Felice Giuffrida, député, un des membres les plus actifs du parti radical, organisateur et chef suprême des *fasci dei lavatori*.

En même temps, le pouvoir central avisait aux moyens de porter rapidement en Sicile les forces nécessaires pour briser toutes les résistances. Le 9 janvier, les soldats libérés de la classe de 1869, appartenant à l'infanterie et aux bersagliers, étaient rappelés dans tous les corps d'armée

du nord. Embarqués d'urgence à Gênes, à Livourne et à Naples, ces contingents allaient renforcer les bataillons de la Sicile. Le général Morra di Lavriano disposait bientôt d'une armée de 45,000 hommes.

Bien réparties et bien dirigées, de pareilles forces devaient suffire pour isoler les manifestants et empêcher un soulèvement général. A la fin de janvier, la tranquillité matérielle était effectivement rétablie en Sicile. Encore quelques démonstrations contre le fisc, quelques incendies de bureaux d'octroi, mais plus de conflits sanglants. Le commissaire royal ayant ordonné à tous les habitants de livrer leurs fusils dans un délai déterminé, le désarmement s'effectuait sans résistance. La pacification eût été complète, si les causes premières du désordre n'eussent survécu à la répression.

L'exemple de la Sicile était d'ailleurs contagieux. Dans les Pouilles et dans les Calabres, éprouvées par des souffrances semblables, des émeutes se produisaient en plusieurs endroits. Les forces militaires en avaient aisément raison; mais il subsistait, dans ces contrées, un trouble permanent, qui se traduisait, ici et là, par des révoltes rapidement comprimées. Des symptômes analogues se manifestaient dans les provinces du nord, jusqu'en Toscane et en Vénétie.

Mais, nulle part, l'agitation insurectionnelle ne prenait autant de gravité que dans la Lunigiana, où de nombreux ouvriers, occupés à l'exploitation du marbre, gagnent de hauts salaires et jouissent d'une aisance relative. Là, ce n'était ni la misère ni les abus du fisc qui provoquaient les plaintes. Il s'agissait réellement d'un mouvement socialiste, qui, à la faveur de la crise économique, poussait les salariés à la violence pour améliorer leur situa-

tion et modifier les rapports du capital avec le travail. On évaluait à plus de 3,000 hommes l'effectif des bandes armées qui tenaient la campagne, marchant contre la troupe aux cris de vive la Sicile! Les communications avec Carrare et Massa étaient interrompues, les fils du télégraphe brisés, les services des tramways suspendus. Plusieurs rencontres avaient lieu : on parlait d'une vingtaine de morts et d'un grand nombre de blessés.

De ce côté encore, Crispi n'hésitait pas à agir vigoureusement. Le 17 janvier, l'état de siège était proclamé dans la province, et le général Heusch nommé commissaire extraordinaire, avec pleins pouvoirs militaires et civils. En moins de deux semaines, il triomphait d'une insurrection dont l'ébranlement commençait à gagner Pise et Livourne.

CHAPITRE II

LE CATENACCIO

Prorogation des Chambres italiennes (22 janvier 1894). — Décrets-lois. — Le catenaccio. — Programme financier de M. Sonnino. impôt sur la rente. — Mobilisations; bruits de guerre. — Premières tentatives en vue du rapprochement commercial.

1894

Crispi avait bien employé la trêve qui lui avait été concédée. Rien ne semblait donc s'opposer à ce qu'il se présentât avec confiance au rendez-vous pris avec les représentants du pays.

Cependant, le 22 janvier 1894, trois jours avant le terme fixé, un décret royal prorogeait au 20 février suivant la session des Chambres. Aucun motif n'était formulé à l'appui de cette décision édictée en vertu des pouvoirs conférés à la couronne par l'article 9 du statut. La presse officieuse l'expliquait en disant que la situation encore troublée de la Sicile et de la Lunigiana imposait au ministère la nécessité d'ajourner tout débat sur les mesures extraordinaires qu'il avait dû prescrire en vue de suspendre provisoirement, dans les deux provinces, l'exercice des libertés constitutionnelles. On disait aussi que la difficulté d'arrêter un plan financier entrait pour quelque chose dans la résolution ministérielle. Les premières études faites sur la question avaient révélé un

mal plus profond qu'on ne supposait, le mois précédent. En dépit de ses recherches laborieuses, le ministre des finances n'avait pas réussi encore à trouver une solution; il ne voulait pas se présenter devant les Chambres sans apporter le programme des réformes promises.

Sur ce dernier point les conjectures n'étaient pas complètement fondées. La solution cherchée était en partie trouvée; mais elle était loin, au point de vue de la correction constitutionnelle, de présenter le caractère de la prorogation qui venait d'être décidée.

Le 23 janvier, la *Gazette officielle* publiait un autre décret royal, qui modifiait une loi rendue l'année précédente et autorisait les trois banques d'émission à augmenter leur circulation fiduciaire d'une somme totale de 125 millions de lires. Il s'agissait de sauver ainsi les caisses d'épargne, menacées de sombrer dans la tourmente générale.

Aucune inquiétude n'avait jusqu'alors effleuré la clientèle de ces établissements privés, dont l'administration jouissait d'une bonne renommée et qui étaient tenus en dehors de toute spéculation. Mais, dans le courant de janvier, le bruit se répandait qu'un certain nombre d'entre eux se trouvaient dans une situation embarrassée. On disait leurs intérêts compromis dans les opérations de la « Banque générale », dont la faillite venait d'être déclarée. On répétait que les dépôts étaient, en grande partie, employés en valeurs difficilement réalisables. La panique se déclarait. Les retraits de fonds se multipliaient à Rome, à Turin, à Milan, à Gênes et dans la plupart des grandes villes. L'État n'étant pas en mesure d'intervenir directement, le secours attendu ne pouvait être espéré que des banques d'émission. Encore fallait-il que ces instituts, liés par leurs statuts, fussent mis en

état d'y pourvoir. Le gouvernement se décidait alors à briser les entraves légales qui paralysaient leur action, et il les autorisait à augmenter leurs émissions de manière à faire aux caisses d'épargne les avances nécessaires au remboursement des dépôts.

Ainsi engagé dans la voie des mesures dictatoriales, le gouvernement ne s'arrêtait pas là.

Le 21 février, le lendemain même de la réouverture de la session parlementaire, la *Gazette officielle* publiait encore trois décrets royaux ou décrets-lois, qui rendaient immédiatement exécutoires, sous réserve de l'approbation ultérieure des Chambres, des décisions modifiant plusieurs lois de finance. L'une avait pour effet de rehausser les droits inscrits dans plusieurs articles du tarif général des douanes, et, notamment, de porter de 5 à 7 lires la taxe d'importation sur les blés. La seconde autorisait la frappe d'une quotité déterminée de monnaie de nickel et l'émission de bons de caisse de 2 lires, en représentation d'une somme égale de monnaies divisionnaires d'argent, qui devaient être immobilisées dans les caisses du Trésor. La troisième avait pour objet la création de 200 millions de *billets d'Etat* ayant cours forcé et destinés à être remis aux banques d'émission contre versement au Trésor d'une somme équivalente en or.

C'était une application nouvelle de la procédure dite de *catenaccio* (cadenas), qui s'était introduite, depuis plusieurs années, dans la pratique gouvernementale de nos voisins.

Le nom de *catenaccio* est réservé, en Italie, à tout décret royal, contresigné par un ou plusieurs ministres, statuant sur un sujet réservé au pouvoir législatif, exécutoire par provision et destiné à être converti en loi. Si l'on s'en tient à la rigueur des principes et à l'application stricte

des textes, nul doute que de pareils actes ne soient inconstitutionnels et sans valeur légale. Le statut fondamental du 4 mars 1848 porte en effet, d'une part, que le pouvoir législatif est exercé collectivement par le roi et par les deux Chambres (art. 3); d'autre part, que le roi fait les décrets et règlements nécessaires à l'exécution des lois, « sans en suspendre l'observation ni en dispenser » (art. 6). Le pouvoir exécutif n'a donc pas qualité pour statuer seul en matière législative. En Italie, comme en France, une loi ne saurait être ni modifiée ni suspendue par un décret.

A l'origine, le *catenaccio* avait été exclusivement appliqué en matière de douane, quand le gouvernement, pour un but de protection ou de fiscalité, voulait imposer un article jusqu'alors exempt, ou rehausser le droit afférent à un article déjà taxé dans le tarif général; en même temps qu'il saisissait les Chambres du projet de loi nécessaire, il en édictait, par décret, l'application immédiate, sous réserve de restitution des droits perçus, au cas où la sanction législative serait refusée; ainsi il prévenait les calculs de la spéculation, qui n'aurait pas manqué de compromettre l'effet de la mesure, en profitant des délais nécessaires à la discussion du projet de loi pour multiplier les importations des articles visés et en introduire un stock considérable avant la promulgation de la taxe nouvelle. Dans de telles conditions, le système se justifiait en fait, sinon en droit. Mais l'abus n'avait pas tardé à en vicier l'application. Durant les vingt années précédentes, il n'avait pas été rare de voir employer le *catenaccio* à des créations ou à des relèvements d'impôts, qui n'avaient rien de commun avec les douanes, rien à redouter d'une importation précipitée; le but du pouvoir exécutif était simplement d'en assurer le bénéfice immédiat au Trésor,

et d'empêcher les contribuables de se soustraire, pendant un temps, aux taxes projetées. Plus tard même, le *catenaccio* avait servi à des combinaisons financières, dont l'idée était suggérée par les besoins du budget et que le gouvernement désirait soustraire aux lenteurs de la procédure parlementaire. Dans ces derniers cas, les critiques les plus vives avaient été dirigées contre l'initiative inconstitutionnelle du pouvoir exécutif; et les représentants de ce pouvoir s'étaient bornés, pour toute justification, à rappeler que leurs adversaires n'avaient pas montré plus de scrupules en des circonstances analogues. Ainsi s'était établie en Italie une jurisprudence qui tenait en échec la loi et la constitution même, mais dont l'application n'avait jamais été, en fait, contestée utilement.

D'après ces explications, on se rend compte qu'un seul des quatre décrets-lois, édictés par l'administration de Crispi en janvier et février 1894, constituait, à vrai dire, un *catenaccio* : je veux parler de celui qui augmentait des droits douaniers à titre provisoire et sous réserve de l'approbation du parlement. Quant aux autres, ils n'étaient motivés que par des considérations financières et par l'intention évidente de forcer les résolutions des Chambres, en les plaçant en présence de faits accomplis et difficilement réparables.

La jurisprudence française s'est, depuis lors, approprié la procédure du *cadenas;* mais on a pris soin, par la loi du 13 décembre 1897, d'en restreindre l'application aux tarifs douaniers sur les céréales ou leurs dérivés, sur les vins, les bestiaux ou viandes fraîches de boucherie, et de limiter exactement le champ où l'initiative du gouvernement peut s'exercer. Ainsi entendue, cette procédure présente d'incontestables avantages, et le caractère ne

risque pas d'en être altéré par des actes inconciliables avec la saine observation du régime parlementaire.

Les mesures édictées par décrets dictatoriaux ne formaient qu'une partie du plan élaboré en vue de la restauration financière. Le reste était contenu dans le rapport d'ensemble que le ministre du Trésor, M. Sonnino, présentait, le même jour (21 février 1894), à la Chambre des députés.

D'après ce rapport, qui avait incontestablement le mérite d'une courageuse sincérité, les embarras de la situation dépassaient les conjectures les plus pessimistes. M. Sonnino fixait à 77 millions le déficit du budget en cours, et il n'évaluait pas à moins de 155 millions le déficit à prévoir pour l'exercice suivant. Pour y pourvoir, il proposait un ensemble d'économies et d'impôts. En ce qui concernait les économies, tous ses efforts, après deux mois d'études assidues, aboutissaient à réduire les dépenses de 15 millions pour l'exercice courant et d'une quarantaine d'autres millions pour les exercices suivants. Le reliquat du déficit devait donc être couvert par le produit de taxes nouvelles : ce n'était pas moins d'une centaine de millions supplémentaires qui devaient être demandés aux contribuables.

Augmentation des droits sur les immeubles, sur le sel, sur la vente des spiritueux, sur les poids et mesures; établissement d'un impôt progressif sur le revenu; relèvement à 20 pour 100 de l'impôt perçu sur la richesse mobilière, y compris les intérêts de toutes les créances sur l'État, etc., aucune des formes de la fortune publique n'était omise.

Je ne tenterai pas ici l'examen critique de ce programme. Mais il m'est impossible de ne pas retenir un

moment l'attention sur la dernière proposition, combinée en vue d'imposer la rente italienne, dont les titres se trouvaient, en grande partie, entre les mains de porteurs étrangers. C'était, en réalité, une conversion arbitraire et forcée, qui en réduisait le taux de 5 à 4 pour 100. En dépit de toutes les subtilités développées pour justifier la mesure, on ne pouvait qu'y voir une violation des obligations souscrites (1).

Les avocats officieux du ministère faisaient observer que les créanciers de l'État, frappés dans leur revenu, trouveraient bientôt une compensation dans la plus-value de leurs titres, qui ne manqueraient pas d'enchérir, grâce à l'engagement pris de les exempter, à l'avenir, de toutes nouvelles retenues. Mais que valait cette promesse, après l'atteinte ainsi portée aux contrats antérieurs? Les bourses de Paris, de Berlin et de Londres répondaient aussitôt à cette question en laissant tomber à 74 francs la rente italienne qui était encore à 78 francs, la veille de l'exposé ministériel.

Quoi qu'il en fût, la proposition de M. Sonnino devait obtenir la sanction législative. Aujourd'hui encore, la rente italienne est partout cotée comme une valeur à 4 pour 100. L'opération a donc réussi, et ceux qui l'ont conseillée se croient fondés à soutenir que l'événement leur a donné gain de cause. A ce point de vue même, leur argumentation est défectueuse. Le crédit de l'Italie n'en reste pas moins affecté par un abus de pouvoir, que la raison d'État explique sans le justifier. Les capitalistes n'oublieront pas que la rente italienne n'est pas intan-

(1) La loi italienne du 10 juillet 1861 (art. 3) porte, en termes exprès, que *les rentes inscrites au Grand Livre de la dette publique ne pourront jamais, en aucun temps et pour quelque motif que ce soit, même pour un motif de nécessité publique, être assujetties à aucun impôt spécial.*

gible. Le gouvernement royal eût été mieux inspiré, s'il eût ménagé le puissant instrument dont il disposait. Nul doute que la rente italienne, suivant la progression des autres fonds d'État, n'eût rapidement atteint le pair et fourni les éléments d'une conversion légitime, en imprimant un nouvel essor au crédit du royaume. Ainsi acquis, le résultat eût été de beaucoup plus profitable à tous égards. Je crois devoir y insister, pour combattre les doctrines périlleuses d'une certaine école, dont les partisans ont voulu s'autoriser chez nous du fâcheux exemple donné par nos voisins, pour soumettre également à l'impôt la rente française (1).

A ses propositions financières le ministère Crispi avait joint, comme complément de son programme, « une demande de pleins pouvoirs ». C'était le nom donné à un projet de loi ayant pour objet de conférer au gouvernement des pouvoirs extraordinaires, dont il pourrait user jusqu'à la fin de l'année courante, pour procéder, sans les chambres, mais avec l'assistance d'une commission nommée par décret royal, à la réorganisation des services de l'État, civils et militaires. On devine les résistances que devait rencontrer l'idée de confier au gouvernement un blanc-seing lui permettant de remanier arbitrairement l'organisation administrative du royaume. Chacun se rendait compte que les réformes jugées nécessaires aboutiraient difficilement dans le parlement, où

(1) En 1899, la question de savoir si l'impôt sur la richesse mobilière, affecterait les coupons de la rente extérieure s'est également posée à Madrid. La situation de l'Espagne, éprouvée par une guerre malheureuse, était alors plus critique que celle de l'Italie en 1894. Cependant le gouvernement espagnol n'a pas cru devoir passer outre, et il s'est borné à demander aux Chambres l'autorisation de négocier avec ses créanciers une modification amiable des contrats originaires. Je me plais à noter ici cette décision, qui tenait un juste compte des intérêts et des droits respectifs.

les intérêts menacés se coaliseraient pour les faire échouer. Mais n'était-il pas imprudent de supprimer tout contrôle? Ne convenait-il pas de fixer certaines limites à l'exercice de facultés quasi-dictatoriales? La question demandait à être mûrement examinée.

Projets de finances et demande de pleins pouvoirs étaient renvoyés à des commissions spéciales, conformément au règlement de la Chambre. Avant d'en obtenir le vote, Crispi avait à rendre compte du régime exceptionnel auquel il avait cru devoir soumettre la Sicile et la Lunigiana

De nombreuses demandes d'interpellation étaient déposées à ce sujet. Commencée le 23 février à la Chambre des députés, la discussion s'en prolongeait jusqu'au 3 mars, après avoir occupé huit séances et fourni matière à cinquante et un discours.

Inutile d'insister sur les efforts des orateurs radicaux ou socialistes pour atténuer la gravité des troubles passés, pour en rendre responsables l'administration et la société même, enfin pour reprocher au gouvernement d'avoir enfreint la constitution en proclamant l'état de siège et en arrachant les citoyens à leurs juges naturels. On imagine aisément la nature de leurs arguments : c'était la redite de toutes les informations publiées par la presse, depuis des semaines, sur la triste condition à laquelle les travailleurs étaient réduits en des régions déshéritées.

Les défenseurs du ministère montraient moins d'originalité encore, bornant leur zèle à établir que le désordre imposait des mesures anormales et que le succès en justifiait l'emploi. Aucun d'eux ne se montrait capable d'indiquer, en dehors du recours à la force, des moyens

efficaces pour guérir les souffrances dont tous reconnaissaient l'existence. Il était difficile de ne pas être affecté du résultat négatif de cette solennelle consultation, où se faisaient entendre les hommes les plus compétents et les politiciens les plus avisés. Qui pouvait s'étonner que les patients demandassent à des cures empiriques ou révolutionnaires le remède à des maux que la science législative se déclarait impuissante à guérir?

Au milieu de ces dissertations inconsistantes se détachait, il faut le dire, le discours par lequel Crispi, répondant à l'ensemble des interpellations, expliquait sa politique et réclamait l'approbation de son initiative. Si son argumentation était loin de défier la critique au point de vue de la légalité, s'il laissait subsister les doutes les plus sérieux relativement à l'efficacité des mesures proposées, du moins s'inspirait-il de considérations d'ordre social et de salut public, qui devaient toucher tous les hommes de gouvernement et lui valoir un bill d'indemnité. Il commençait par établir, en thèse générale, qu'après les conquêtes civiles dues à la révolution française, la solution des problèmes sociaux ne devait plus être demandée aux moyens prêchés par les agitateurs populaires. En arrivant au pouvoir, il s'était trouvé en face de troubles suscités par de tels moyens, d'une véritable conspiration, qui aurait entraîné les plus sérieux dangers, s'il n'y avait immédiatement pourvu. Les *fasci dei lavatori*, qui comptaient près de 300,000 adhérents en Sicile, déclaraient n'avoir plus confiance qu'en la révolution, et se conformaient au mot d'ordre de meneurs étrangers et de sociétés cléricales. Déjà l'on promettait aux paysans de l'île le partage des terres, et l'on escomptait les effets d'une guerre qui allait éclater avec l'aide de la Russie, à laquelle on pensait à céder un port. Dans la Lunigiana, des causes

analogues tendaient à des résultats aussi désastreux. En présence d'un pareil état de choses, le gouvernement n'avait pas hésité à proclamer l'état de siège dans les régions troublées, et à y jeter un nombre suffisant de troupes pour prévenir un mouvement d'ensemble. On lui reprochait d'avoir ainsi commis un acte inconstitutionel. Mais n'y a-t-il pas, au-dessus de la constitution, une loi suprême, qui confère aux nations le droit de défendre leur existence? Du reste, le Code pénal porte que *l'état de guerre* est proclamé par décret royal, et l'on pouvait considérer qu'au moment où les derniers décrets avaient été édictés, la Sicile et la Lunigiana étaient en *état de guerre civile*, la plus triste, la plus coupable de toutes les guerres... Ainsi se trouvait légalement justifiée la décision du gouvernement avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire avec l'établissement des tribunaux militaires. Il était d'ailleurs inexact de dire que les justiciables eussent été distraits de leurs juges naturels, puisque les tribunaux militaires étaient légaux, les juges naturels n'étant autres que les juges institués par la loi et fonctionnant dans les limites de leur compétence... L'ordre désormais rétabli, il convenait de pourvoir aux réclamations légitimes des populations. On subviendrait par des réformes sociales aux besoins des classes ouvrières. La Sicile souffrait particulièrement du régime de la grande propriété (*latifondi*) : aussi le gouvernement se préoccupait-il des moyens pratiques d'assurer légalement une plus équitable répartition des terres. Des lois seraient également proposées en vue de parer aux abus du régime tributaire, qui opprimaient les contribuables de l'île : les administrations communales continueraient à voter les taxes; mais la répartition en serait confiée à des magistrats spéciaux, institués *ad hoc*... C'était par de telles

méthodes que l'Italie cicatriserait ses plaies et détournerait les dangers qui menaçaient encore son unité. Mais, pour y parvenir, il fallait que tous se serrassent autour du roi, ce symbole de l'unité, cette arche de salut. « Avec la foi en la monarchie, qui est la foi en la patrie, nous réussirons, — concluait l'orateur, — à conjurer les périls, à triompher des ennemis intérieurs et extérieurs, à porter l'Italie à cette grandeur où nous aspirons pour elle et sans laquelle elle ne pourrait vivre. »

Des applaudissements partis de tous les secteurs de la Chambre, à l'exception de l'extrême-gauche, accueillaient la péroraison du discours présidentiel, où la faiblesse de la thèse juridique était voilée, aux yeux des auditeurs, par les motifs tirés de la force des choses et de la raison d'État. Un ordre du jour de confiance était voté par une majorité de près de 300 voix. Crispi avait cause gagnée et pouvait désormais envisager l'avenir avec confiance.

Cependant il ne lui fallait pas moins de cinq mois d'efforts et de luttes pour obtenir la sanction des projets élaborés en vue de l'équilibre budgétaire. Encore devait-il, durant cette période, soutenir de laborieuses discussions, renoncer aux pleins pouvoirs dont il avait réclamé la concession pour procéder à des réformes administratives, subir la nécessité d'une crise partielle (6 juin) qui obligeait M. Sonnino à échanger le portefeuille des finances pour celui du trésor, enfin se prêter à une série de transactions impliquant l'abandon d'une partie des impôts projetés et la promesse d'économies supplémentaires. A force de patience et de souplesse, Crispi finissait par triompher de toutes les difficultés. Dans les derniers jours de juillet, les propositions financières recevaient force de loi, y compris celle qui frappait la rente d'une

retenue de 20 pour 100, et les Chambres se séparaient pour les vacances d'été.

Je n'insiste pas davantage sur ces débats, dont l'examen détaillé sortirait du cadre de mon étude; mais il me faut revenir sur les mesures motivées par les troubles de la Sicile et de la Lunigiana, en raison du contre-coup qu'elles produisaient sur nos rapports avec l'Italie.

En France, le gros du public n'avait peut-être pas suivi les événements de Sicile avec une attention suffisante pour en saisir toute la gravité et apprécier les difficultés de la répression. Mais, par contre, l'opinion s'était beaucoup préoccupée des dispositions militaires, successivement prescrites par le gouvernement royal. On apprenait tout d'abord que les réservistes de la classe de 1869 étaient rappelés sous les drapeaux dans trois corps d'armée. Peu après, le rappel s'étendait à tous les hommes de la même classe, appartenant à l'infanterie des autres corps. Enfin, le 7 janvier, un autre décret convoquait les soldats de la classe 1868 (infanterie et bersagliers), pour combler les vides creusés dans les garnisons continentales par l'envoi en Sicile d'une partie de leurs effectifs. Que fallait-il penser de ces résolutions? La nécessité en était-elle réellement imposée par les désordres qui en constituaient la cause déclarée? Ne devait-on pas y voir un indice des tendances belliqueuses du gouvernement dont Crispi venait de reprendre la direction? La convocation de deux classes de réservistes n'avait-elle pas été décidée afin de faciliter le travail d'une mobilisation générale, en prévision du cas où l'Italie serait amenée à mettre son armée sur le pied de guerre? En admettant même que l'état de la Sicile justifiât la réunion de forces aussi considérables, il n'était pas moins vrai

qu'une véritable armée se trouvait concentrée dans l'île, à proximité de nos possessions d'Afrique, prête à franchir le détroit. Nos journaux multipliaient les commentaires alarmants : les uns parlaient d'une expédition projetée contre la Tripolitaine; les autres prêtaient à Crispi des desseins plus vastes et plus complexes; tous faisaient appel à la vigilance du gouvernement et entretenaient dans les esprits des soupçons troublants et une agitation dangereuse.

Émue à son tour des bruits répandus en France, la presse italienne ne voulait y voir aussi que des prétextes gratuitement imaginés en vue de couvrir des projets menaçants contre la sécurité du royaume. Nous étions dénoncés comme nous barricadant sur les Alpes et réunissant en Tunisie une armée pour envahir la Sicile. Déjà nous disposions de 55,000 hommes sur nos frontières du sud-est. Dans la régence, où nous avions rassemblé tout un corps d'armée, nous complétions les défenses de Bizerte et nous préparions tous les éléments d'une mobilisation rapide. Bref, nous faisions de notre mieux pour « serrer l'Italie dans une tenaille d'acier entre les Alpes et la Tunisie, de telle sorte qu'on se demandait si toutes les préoccupations manifestées chez nous à propos de l'envoi des renforts en Sicile n'étaient pas un prétexte pour continuer avec plus d'activité les armements dirigés contre l'Italie et la menacer de plus près (1). »

Prolongées durant des semaines, de pareilles polémiques avaient pour effet de préparer les esprits les plus réfléchis à l'éventualité d'une rupture et d'une guerre. Vers la fin de janvier, des publicistes italiens n'hésitaient pas à déclarer qu'il fallait sortir à tout prix de la situation

(1) *Corriere di Napoli* du 13 janvier 1894.

anormale où l'on se trouvait dans la péninsule. La crise économique était à son comble. Des impôts additionnels, le pays épuisé n'en pourrait supporter la charge. Consentir des économies nouvelles et des réductions militaires, ce serait souscrire à la déchéance et se mettre à la merci du voisin. Rien que la guerre n'était capable de fournir les moyens d'une liquidation. En cas de victoire, ce serait la France qui en ferait les frais. En cas d'insuccès, l'Allemagne et l'Angleterre interviendraient pour préserver de la ruine le jeune royaume; la mêlée deviendrait générale et l'Italie trouverait encore à se refaire dans les dépouilles de la France écrasée sous la coalition.

Voilà les raisonnements qui avaient cours à Rome, à Turin et à Naples. Et il ne manquait pas de gens pour croire que le génie aventureux de Crispi préparait la guerre par des mobilisations partielles et qu'il s'arrangerait pour en provoquer l'explosion au printemps.

Est-il besoin d'insister sur le danger de ces courants d'opinion, qui grossissaient simultanément en France et en Italie? Le moindre choc risquait de compromettre la paix.

Heureusement, les deux gouvernements ne perdaient pas le sang-froid. Exempts des passions et des calculs qui leur étaient attribués, ils s'appliquaient, avec une égale sollicitude, à ramener le calme. Leurs déclarations pacifiques ne tardaient pas, d'ailleurs, à être confirmées par des actes. De notre côté, il était facile d'établir que notre situation militaire, sur les Alpes et en Tunisie, n'avait subi aucun changement dont on eût à se préoccuper au dehors. Quant aux concentrations de troupes effectuées en Italie, il suffisait d'en étudier attentivement le caractère pour se convaincre qu'elles devaient servir à une

œuvre de police intérieure, mais que, loin de favoriser une mobilisation plus étendue, elles auraient eu pour effet certain d'en gêner la réalisation.

Du reste, une fois l'ordre rétabli dans les provinces troublées, le gouvernement royal ne perdait pas de temps pour enlever tout prétexte aux soupçons qui pouvaient subsister encore sur ses intentions. Le 7 mars, les militaires des classes 1868 et 1869 étaient renvoyés en congé illimité, de même que les hommes libérables de la classe de 1870. L'armée italienne était ramenée aux effectifs réduits, dont elle se composait habituellement en hiver; encore se trouvait-elle exceptionnellement affaiblie par la nécessité où l'on était de distraire des corps continentaux un certain nombre de conscrits, pour tenir les contingents de la Sicile en état de comprimer la fermentation qui persistait dans l'île.

Tout danger de conflit et de guerre était donc écarté au milieu de mars. Mais il fallait un temps plus long pour rappeler dans les esprits ces dispositions réciproques de confiance et de bon vouloir, qui sont la condition nécessaire d'une politique d'entente. La preuve en était fournie, en ce temps même, par l'insuccès d'une nouvelle tentative en vue d'un rapprochement sur le terrain commercial.

En reprenant le pouvoir, Crispi avait déclaré hautement que son gouvernement s'appliquerait, avant tout, à la réorganisation des finances nationales. Dans sa pensée, cette restauration financière se liait au rétablissement des rapports conventionnels avec la France en matière commerciale. Des faits nombreux en témoignent. Je ne suis point autorisé à parler ici des pourparlers officieux qui ont pu alors être suivis, soit à Paris, soit à Rome, entre les représentants des deux cabinets. Mais je puis, sans

nulle indiscrétion, rappeler certains incidents d'où il résulte que la question se posait à cette époque devant l'opinion publique.

Au mois de février 1894, l'ambassadeur d'Italie à Paris, M. Ressman, était appelé à Rome, puis retournait bientôt à son poste, après avoir conféré avec le baron Blanc et Crispi. Il était connu, comme son collègue français à Rome, pour un partisan déclaré de l'entente commerciale. Aussi se plaisait-on généralement à établir un rapport entre son voyage et la reprise des négociations destinées à renouer les liens brisés depuis sept ans. C'était la thèse soutenue par la presse officieuse italienne, dans une série d'articles singulièrement suggestifs, et notamment par le journal qui passait pour l'organe particulier du président du conseil.

La *Riforma* prenait texte d'une étude où un journal français avait exprimé le vœu que les ministres italiens trouvassent, sur le terrain commercial, un moyen de rapprochement entre les deux pays; elle se demandait si, en l'état des choses et des esprits, il n'y aurait pas avantage à ce que l'initiative vînt de nous, et si la grande autorité de M. Casimir-Perier, alors chef du cabinet et ministre des affaires étrangères, ne pourrait pas s'exercer efficacement pour entraîner l'acquiescement des Chambres; elle concluait, d'ailleurs, en affirmant que l'Italie désirait l'entente. Dans un autre article la *Riforma* insistait sur les avantages communs d'un arrangement commercial et sur les tendances favorables du gouvernement royal : « A la France, — disait-elle, — il appartient de faire comprendre qu'elle est prête à répondre à ces dispositions par un égal bon vouloir! »

Les affirmations de la *Riforma* étaient reprises et confirmées par toute la presse du royaume avec un ensemble

attestant que le rapprochement commercial était généralement souhaité, et que, pour en assurer la conclusion, la nation italienne ne laisserait pas troubler, par des divergences politiques, le sentiment très net qu'elle avait de ses intérêts matériels. Bientôt le débat ne portait plus que sur le point de savoir qui devait tenter les premiers pas. Question secondaire, si l'on avait la certitude que les ouvertures faites par l'une des parties recevraient de l'autre un accueil favorable!

A ce point, le gouvernement italien se décidait à une manifestation décisive. Le 9 mars, le baron Blanc demandait au Sénat l'approbation d'un accord précédemment conclu avec les États de l'union latine pour la naturalisation des pièces divisionnaires d'argent. Il s'agissait d'un arrangement, dont l'Italie attendait de grands avantages et auquel nous nous étions prêtés de bonne grâce. Le ministre des affaires étrangères en profitait pour formuler les considérations suivantes :

Le rapporteur, — disait-il, — a émis le vœu que l'on en finisse bientôt avec ce système qui pousse un pays, même à son propre détriment, à causer à un autre pays un préjudice économique. C'est une observation qui pourrait être étendue à bien d'autres rapports entre nations. Je m'associe, en tous cas, au vœu du rapporteur. Mais je crois que le système dont il se plaint, ne procède pas de motifs politiques : on doit y voir surtout un effet de protectionnisme, qui tend naturellement à s'etendre des questions commerciales aux questions financières et monétaires.

Un courant plus favorable aux relations économiques se manifeste heureusement entre les marchés du nord de l'Europe. *C'est un exemple qui ne restera peut-être pas sans effet en France.* Même en Amérique le protectionnisme à outrance incline à décroître. Je ne crois ni à l'efficacité ni à la durée des procédés de coaction en matière économique. Les tentatives de blocus réciproque, pour ainsi dire, ne peuvent avoir

pour résultat que l'indépendance réciproque par l'ouverture de marchés nouveaux, et, pour conséquence derniere, que le retour à des accords nouveaux et plus profitables.

Aussi, sans préjuger les décisions que le cabinet actuel pourra prendre en temps et lieu, sur le fond de la question monétaire, je dois déclarer qu'en principe, nous considérons comme un acte de bonne politique et de saine économie envers les autres États, *et spécialement envers la France*, de montrer notre bon vouloir pour toute amélioration des échanges, quelle qu'en soit la nature...

Si réservée qu'en fût l'expression, la pensée du ministre transpergait avec assez de clarté, pour qu'il fût impossible d'en méconnaître le sens. Le baron Blanc tenait à faire entendre que le gouvernement italien était prêt, si le gouvernement de la République y était aussi disposé, à engager des pourparlers en vue d'un rapprochement commercial. C'était la confirmation solennelle des ouvertures officieuses dont la presse entretenait l'attention publique depuis des semaines.

Quel accueil ces ouvertures allaient-elles trouver en France?

Cette fois encore, comme en 1892, j'insistais sur l'intérêt que nous avions à traiter. Le temps n'ayant que fortifié ma conviction à cet égard, je m'appliquais à la faire partager à Paris.

« S'il m'était demandé, — disais-je alors, — d'exprimer un avis sur la suite à donner aux suggestions italiennes, je répondrais que je ne vois aucun inconvénient à y prêter l'oreille. La concession de notre tarif minimum, — concession faite pour un temps limité et sur laquelle il nous serait loisible de revenir, s'il le fallait, — aurait l'avantage de renouer des liens d'affaires entre les deux pays, et de nous attacher, en Italie, des intérêts puissants, qui

agiraient efficacement en notre faveur, quand la question du renouvellement de la Triple-Alliance se représenterait dans les conseils du gouvernement royal. Sans enchaîner la liberté de nos mouvements pour l'avenir, peut-être serait-ce le plus sûr moyen de provoquer, le jour venu, un courant d'opinion dans la péninsule. »

Tel était le thème dont je reprenais le développement au mois de février 1894. C'était une nouvelle édition du programme arrêté dans mon esprit depuis plus de deux ans. Je savais, d'ailleurs, qu'il allait rencontrer des résistances à Paris et je m'efforçais de les prévenir.

A l'un de mes anciens collaborateurs au quai d'Orsay, j'écrivais : — « Mes conclusions concernant la concession de notre tarif minimum vous feront peut-être tressaillir. Ne vous hâtez pas de me condamner, et ne croyez pas que je me laisse égarer par le sentiment! Ce que je me permets de proposer n'est peut-être pas possible maintenant, eu égard à l'état de l'opinion en France; mais j'y ai bien réfléchi, et j'estime que nous aurions là une belle partie à gagner, sans risquer un gros enjeu... »

Peu de jours après, c'était à un autre de mes amis, dont l'intervention pouvait seconder mes efforts, que j'adressais, de Rome, la lettre suivante : « N'allez pas croire, — lui disais-je aussi, — que je me laisse entraîner par le sentiment ou par le désir de faire quelque chose qui me rende agréable ici. Mon calcul n'est pas égoïste : il se fonde exclusivement sur des considérations d'intérêt national. A aucun prix, je ne prêterais les mains à un *traité* qui nous lierait pour un long temps. Mais je ne verrais que des avantages à concéder notre tarif minimum par un acte unilatéral, que nous pourrions rapporter, quand nous le jugerions bon. Ce serait le moyen d'amener les producteurs italiens à renouer avec nous des rapports

d'affaires. » J'expliquais comment nous arriverions ainsi à intéresser à l'entente franco-italienne, dans la péninsule, une clientèle puissante, dont l'action s'exercerait naturellement pour prévenir toute rupture nouvelle et contre-balancer, par suite, les effets de la Triple-Alliance. « Voilà, en quelques mots, — concluais-je, — tout mon système. Je n'ignore pas les objections qu'il est de nature à soulever dans nos milieux protectionnistes. Mais il y a, je le répète, un intérêt national, qui l'emporte à mes yeux. »

Les difficultés, auxquelles je faisais allusion, étaient plus graves encore que je ne l'imaginais à distance.

L'un ne voulait voir que les effets économiques de la combinaison, qui eût effectivement, — comme j'en convenais, — assuré à nos voisins des avantages supérieurs à ceux qu'elle nous eût procurés; il était peu touché des conséquences politiques qu'on devait en attendre et auxquelles j'attachais, pour ma part, une importance majeure; « le plus sûr, — à son avis, — était d'attendre que les intérêts eussent tourné et que l'état des esprits se fût modifié ».

L'autre de mes correspondants partageait les mêmes idées, qu'il exprimait sous une forme humoristique : « Au point de désaccord où en sont les flûtes, — disait-il, — je crois que le mieux, pour le moment, est de suspendre notre musique d'ensemble; c'est peut-être le meilleur moyen de pouvoir reprendre le morceau, quelque jour, dans des conditions qui n'auront pas de peine à être plus favorables. »

Le fait est que l'opinion, sous le coup des manifestations provoquées par les événements d'Aigues-Mortes et des inquiétudes suscitées par les concentrations de troupes dans la péninsule, n'était rien moins que dis-

posée, chez nous, à envisager favorablement une combinaison dont l'effet immédiat eût été d'alléger la crise qui pesait sur nos voisins et dont on s'exagérait d'ailleurs l'intensité. Il semblait qu'il y eût quelque ingénuité, en vue d'un résultat incertain et éloigné, à leur rouvrir nos marchés, et à leur procurer des ressources dont l'emploi serait tourné contre nous. Nos protectionnistes, qui faisaient la loi dans le parlement et dans la presse, avaient beau jeu pour s'opposer à toute politique de rapprochement.

Ce n'était pas en France seulement que ces objections prévalaient : elles trouvaient, en Italie même, des avocats convaincus chez un certain nombre de résidents français. Voici, par exemple, ce que m'écrivait un de nos compatriotes fixé depuis nombre d'années en Napolitaine et bien placé pour observer les choses :

Savez-vous pourquoi je souhaite le maintien du *statu quo*? Entre les Italiens et nous, l'abîme est difficile à combler. Leurs ambitions ne sauraient être satisfaites qu'à notre détriment. Sur tous les terrains nous sommes destinés à les rencontrer, comme on rencontre un obstacle, notamment dans la Méditerranée.. C'est un état de choses irréductible et dont la politique doit prendre carrément son parti.

A l'heure actuelle, l'Italie souffre d'une anémie, qui la mène à l'impuissance, et l'une des causes de cette anémie, — non la moindre, — c'est la désertion de nos capitaux. Sans doute, il est, au delà des Alpes, des intérêts qui souffrent aussi de cette guerre économique; sans doute, nos ports de la Méditerranée gagneraient plus de trafic avec les ports italiens; sans doute, nos marchands de vin tireraient profit des bas prix des produits de la Pouille et de la Basilicate. Mais reste à savoir si l'intérêt national ne prime pas, en ce moment, tous les intérêts particuliers. Pour moi, convaincu que l'innocuité de l'Italie aura tout juste la durée de ses souffrances, je souhaite, avec toute l'ardeur de mon patriotisme, que le gouvernement de la République ne s'emploie pas à pareille guérison. Et, si

l'on opposait à mon seul argument ce que coûte à la France la barrière de douane qu'on parle aujourd'hui d'abaisser, je répondrais à mon tour que des sacrifices faits à la sécurité, à l'indépendance de notre pays, sont une prévoyance et une sagesse...

J'ai tenu à citer cette lettre, parce qu'elle résume avec force les objections qu'on opposait alors à l'entente commerciale avec l'Italie. Mais qui n'en voit maintenant les côtés défectueux? Toute l'argumentation de mon correspondant était fondée sur le principe que l'Italie était et resterait une ennemie ou une rivale, et qu'il fallait, par suite, nous abstenir de toute concession tendant à atténuer ses embarras. Ce principe même n'était rien moins qu'établi, et je n'y attachais personnellement aucune valeur. Mais, en l'admettant pour la facilité du raisonnement, il me semblait encore impossible de tenir pour justes les conséquences qu'on en déduisait. A quoi pouvait aboutir notre abstention boudeuse et menaçante, sinon à pousser ou à retenir les Italiens dans le camp opposé? S'imaginait-on que la fermeture prolongée de nos marchés déterminerait la ruine d'une nation jeune et pourvue encore d'abondantes ressources? Les événements ont démontré, — comme on pouvait dès lors le prévoir, — l'erreur de pareils calculs. Mieux aurait valu, sans plus de retard, relier aux nôtres les intérêts italiens par un arrangement combiné de telle sorte qu'il nous fût toujours possible, en cas de désaccord, d'en interrompre l'application. Chacun des deux pays y eût trouvé son compte. C'était, de plus, le moyen de gagner et de retenir le bon vouloir de nos voisins par un gage sûr, de les obliger tout au moins, par le souci de leur propre fortune, à conserver dans la Triple-Alliance le rôle de pacificateurs.

Les préjugés étaient trop puissants et les passions trop

vives pour qu'un pareil langage fût alors entendu. A mes instances on se bornait à répondre qu'en présence des plaintes de nos viticulteurs du Midi, il serait tout à fait illogique et imprudent d'ouvrir nos portes aux vins d'Italie, en leur concédant notre tarif minimum : comme si nos producteurs n'auraient pas été efficacement protégés par les taxes alors appliquées à l'Espagne, taxes, qui auraient, d'ailleurs, pu être relevées! On ajoutait que les préventions contre les Italiens, préventions ranimées par le retour au pouvoir de Crispi, n'avaient pas assez diminué pour que les affinités politiques pussent calmer les ardeurs protectionnistes; et que, si nos voisins voulaient obtenir de nous des avantages matériels, il fallait qu'ils nous offrissent autre chose que de bonnes paroles : comme si l'effet certain de notre réserve hostile n'était pas de resserrer les liens qui retenaient l'Italie dans le système allemand!

Quoi qu'il en fût, de sérieux indices donnaient lieu de penser, au début de 1894, qu'il n'y avait pas, dans nos Chambres, une majorité pour voter un arrangement commercial avec l'Italie. Le gouvernement de la République en avait du moins la conviction. Il agissait, dès lors, avec sagesse, en se refusant à aborder une négociation, dont les résultats n'auraient pas, à ce qu'il pensait, obtenu la sanction parlementaire. Mieux valait assurément s'abstenir qu'aller au-devant d'un échec certain.

La situation, je l'avoue, ne m'apparaissait pas sous le même jour. Il me semblait que le cabinet de M. Casimir-Perier aurait eu, s'il l'eût voulu, l'autorité suffisante pour démontrer victorieusement les avantages de l'entente et faire plier les résistances. Mais ma voix demeurait isolée. De longs efforts étaient encore nécessaires pour préparer les esprits à une solution qui ne devait prévaloir définitivement qu'en 1897.

CHAPITRE III

L'ASSASSINAT DE CARNOT

Le congrès de médecine à Rome (mars, avril 1894). — Entrevue à Venise du roi Humbert et de l'empereur Guillaume (7, 8 avril). — Déclarations du baron Blanc et de Crispi (3, 13 mai). — Ministère Dupuy (30 mai). — Assassinat de Carnot (24 juin). — Élection de M. Casimir-Perier à la présidence de la République (27 juin).

1894

A la fin de mars (1894), la ville de Rome se mettait en fête pour le congrès international de médecine, qui venait y tenir sa onzième session.

A ce moment encore, nos rapports avec l'Italie n'étaient pas exempts d'une certaine aigreur. Aux souvenirs des affaires d'Aigues-Mortes s'ajoutaient l'inquiétude et le mécontentement laissés par les récentes polémiques sur les concentrations militaires et sur les questions commerciales. Devions-nous paraître au congrès? Quel accueil y serait fait à nos délégués? Certains membres de notre corps médical, et non des moindres, inclinaient vers l'abstention. Heureusement leurs objections n'étaient pas écoutées. Nos savants, en grande majorité, se rendaient compte que la France ne doit laisser sa place inoccupée dans aucune réunion internationale, où se débattent les intérêts universels de la science, de l'art ou de la politique; ils pensaient que leur intervention pourrait contri-

buer à l'apaisement désirable entre les deux nations; ils savaient enfin qu'ils n'avaient point à douter de la courtoisie de leurs hôtes.

Au jour dit, vingt-huit puissances se trouvaient représentées à Rome. Nous étions en force respectable, puisque nous y avions plus de six cents docteurs, parmi lesquels plusieurs membres de notre Académie et de nos facultés de médecine.

L'Allemagne seule avait fait plus. Beaucoup de ses envoyés, qui appartenaient aux services sanitaires de l'armée, avaient jugé bon de revêtir l'uniforme militaire. Leur nombre n'en était que mieux remarqué. Hôtes et alliés : personne ne pouvait s'y méprendre.

Chacun de nos départements ministériels avait une délégation particulière. Au point de vue de l'unité d'action, il eût été préférable de faire un seul corps de ces groupes sous une même hiérarchie; mais aucun inconvénient, je m'empresse de le dire, ne résulta de la division, grâce à l'esprit de patriotique entente dont tous étaient animés. Pour les délibérations d'ensemble, une discipline volontaire les rangeait sous la direction du président de la délégation du ministère de l'instruction publique, M. le professeur Bouchard, dont l'autorité et le tact réussissaient, en des circonstances parfois délicates, à sauvegarder les intérêts et à tenir haut le prestige de la mission française.

Inutile d'ajouter que l'ambassadeur de la République faisait de son mieux pour faciliter à ses compatriotes les moyens de remplir leur mandat d'une manière profitable. Il en était récompensé par leur sympathique confiance et par les témoignages de considération qui leur venaient de toutes parts.

Ce n'est que justice d'ajouter que les organisateurs du

congrès et les ministres italiens rivalisaient de prévenances pour nos délégués. Il n'était pas jusqu'aux membres des autres délégations qui ne tinssent aussi à honneur de marquer leurs rapports avec leurs confrères français au coin de la plus parfaite courtoisie. Et, si la session n'était pas complètement exempte de ces petites intrigues, soufflées par la politique et communes à toutes les réunions de semblable nature, du moins le jeu en était-il mené d'une façon si discrète qu'il n'en résultait ni éclat ni dommage.

L'ouverture du congrès avait lieu le 29 mars, dans la salle du théâtre Costanzi, sous la présidence de l'éminent professeur Baccelli, ministre de l'instruction publique. Le roi et la reine assistaient à la séance et se faisaient présenter les présidents des délégations étrangères. En cette première occasion, les souverains réservaient aux nôtres le plus flatteur accueil. Il en était de même à la fête donnée, quelques jours plus tard, dans les jardins du Quirinal : Leurs Majestés s'entretenaient de la manière la plus affable avec un grand nombre de nos délégués. Parti de si haut, l'exemple était suivi par les dignitaires de la cour et par tous les fonctionnaires.

Le congrès s'était partagé en un certain nombre de sections correspondant aux diverses branches de la science médicale : anatomie, physiologie, pathologie générale, thérapeutique, etc., etc. De longues heures étaient consacrées par chacune d'elles à des lectures et à des débats contradictoires, les séances générales étant occupées par les conférences d'illustres maîtres. Je ne veux parler de ces travaux que pour noter la part importante qu'y prirent nos savants. On en jugera par ce fait que, durant cette courte session, leurs communications dépassaient le nombre de deux cents.

Chacune des journées était, selon l'usage, coupée ou couronnée par des divertissements : représentations de gala, banquets, garden-party, illumination de la promenade archéologique, retraite aux flambeaux, lunch aux thermes de Caracalla. etc., etc. Le syndic et ses assesseurs se multipliaient pour faire à leurs invités les honneurs de Rome.

Du commencement à la fin, la délégation française n'avait qu'à se louer des égards dont elle était comblée. On en trouve un témoignage éloquent dans l'allocution prononcée, à la séance de clôture. par M. Bouchard et dont voici le texte :

Messieurs,

J'apporte, au nom des membres français du congrès de Rome, l'expression de mon admiration aux hommes dont l'initiative et la persévérance ont réalisé cette réunion internationale, à ceux qui. par leurs soins, en ont assuré le succès.

J'exprime notre profonde gratitude à tous ceux dont la généreuse et cordiale hospitalité laissera dans nos cœurs un souvenir ineffaçable.

J'adresse aux souverains le respectueux hommage de notre reconnaissance, au roi protecteur de cette œuvre vouée au soulagement des misères humaines, à la reine qui y a apporté sa grâce et sa charité.

Je remercie le gouvernement et les pouvoirs publics, les magistrats de la cité, la population romaine, le corps médical de toute l'Italie.

Ce congrès a été glorieux pour l'Italie, honorable pour toutes les nations, avantageux pour la science, utile pour l'humanité. Il a resserré les liens d'estime qui unissent entre eux les médecins de tous les pays; il a réchauffé dans nos cœurs français le vieil amour de l'Italie.

Les bravos unanimes de l'assemblée soulignaient le langage de M. Bouchard comme l'expression juste des

sentiments qui animaient ses collaborateurs et tous les assistants.

Avant de se séparer, les médecins français avaient eu l'heureuse pensée d'offrir un déjeuner à M. Baccelli et m'avaient demandé d'en accepter la présidence. Plus de cent cinquante convives se rassemblèrent, au jour fixé, dans la salle Dante. Parmi eux, beaucoup de dames, dont la présence compléta le charme de cette fête intime. Pas de banquet sans discours! Au dessert, j'ouvris le feu par le toast suivant, à la santé des souverains et du ministre :

Mesdames, Messieurs,

Vous me permettrez de prendre le premier la parole, et de vous remercier tout d'abord de m'avoir appelé à la présidence de ce banquet improvisé en l'honneur de S. Exc. M. Baccelli.

La tâche est redoutable. Il me souvient d'un mot de celui qui avait presque autant d'esprit que tout le monde : « Les médecins tiennent de la divinité, — a dit Voltaire quelque part; — conserver et réparer est presque aussi bien que faire. »

Je triompherai pourtant de l'émotion sacrée qui m'oppresse, parce que j'ai à vous proposer deux toasts, qui réussiront, j'en suis certain, à humaniser et à me concilier vos divinités.

D'abord, je vous demanderai de boire à la famille royale. Porter la santé de leurs Majestés, c'est boire à l'Italie, dont le roi Humbert personnifie la force et l'unité, comme la reine Marguerite en symbolise le charme et la beauté. C'est boire aussi à l'entente cordiale avec l'Italie, qui ne compte parmi nous que des amis et des hôtes reconnaissants.

Je vous prierai ensuite de lever votre verre à la santé du héros de notre fête. En votre nom, je répéterai à M. Baccelli combien nous lui savons gré de la courtoisie de son accueil et de la part qui lui revient dans le succès du congrès. Si la compétence me fait défaut pour célébrer le savant comme vous pouvez le faire, j'ai du moins des motifs personnels de gratitude, qui me permettent de joindre mes vœux aux vôtres. Deux fois,

les soins de votre illustre confrère ont contribué à me tirer d'un grave danger; je suis la preuve vivante de son savoir, et je la tiens pour décisive... L'ambassadeur n'a pas moins à se louer du ministre. Tous vous avez pu juger de la saine popularité qui entoure le nom de M. Baccelli, de celui que le peuple aime à nommer *le premier citoyen de Rome*. Homme d'État et grand patriote, c'est un collaborateur assuré, nous nous plaisons à le croire, pour la politique de rapprochement qui fait l'objet de vos vues et de ma constante sollicitude.

J'en ai dit assez pour justifier mon double toast.

A la famille royale et à l'Italie!

A S. Exc. M. Baccelli!

L'accueil fait à ce petit discours attestait que j'avais fidèlement interprété les sentiments de l'assistance. Ce n'était pas, d'ailleurs, sans intention que j'y avais glissé certaines allusions politiques. Si courtois, si obligeant que M. Baccelli se fût toujours montré dans ses rapports avec nous, je n'étais pas le premier à remarquer qu'en parlant de la France il s'était jusqu'alors abstenu, dans tous ses discours, de ces paroles d'amitié, qui semblaient coûter si peu à la plupart de ses collègues. Mon dernier appel l'obligeait à sortir de sa réserve habituelle. Il n'hésitait pas, d'ailleurs, à s'exécuter galamment, en buvant à la France, à la sœur latine de l'Italie, *à l'accord cordial des deux nations*, aux médecins français, qui s'étaient arrachés à leurs occupations pour entreprendre un long voyage et assister au congrès. « L'Italie, — ajoutait-il, — n'oublierait jamais cette manifestation de sympathie! »

Somme toute, la France avait fait bonne figure au congrès. Sans parler même de la contribution de nos savants aux travaux techniques, nous n'avions qu'à nous féliciter des autres résultats de la réunion. Huit jours de contact et de débats académiques avaient contribué à dissiper bien des méfiances. Le mérite en revenait surtout à l'atti-

tude de nos délégués, qui avaient su, tout en soutenant avec éclat le renom de la science française, se dégager des préjugés tenaces et réveiller les sympathies latentes. Les conférences de Rome nous laissaient le souvenir d'un succès. J'espérais qu'en France même, l'opinion en serait favorablement impressionnée, et je me plaisais à en escompter l'effet au profit de notre tâche d'apaisement.

C'était compter sans les imprudences de certains journalistes, dont le patriotisme à courte vue n'admettait aucun de ces ménagements qui s'imposent à une diplomatie prévoyante. Surexcitée par les incidents des derniers mois, leur animosité contre l'Italie ne désarmait pas. En se rendant à Rome, notre corps médical avait encouru leur blâme. Ils n'attendaient aucun profit de la rencontre. Dans l'accueil courtois fait à nos congressistes, ils ne voyaient qu'une comédie. Après le toast de l'ambassadeur, leur mauvaise humeur avait à qui s'en prendre. Quoi? On osait parler d'entente et de rapprochement! Fallait-il donc obliger des gens qui s'obstinaient dans une alliance hostile et des armements offensifs? Duperie, maladresse, naïveté! Haro sur l'ambassadeur! Rien qu'un rappel n'était capable d'expier son forfait!... M. Casimir-Perier ne le lui fit pas voir; cependant je ne voudrais pas jurer qu'il fût resté insensible à tant de clameurs...

Ce qu'il y a de certain, c'est que le bénéfice attendu du congrès médical était compromis par une reprise de polémiques, où nous n'avions plus le beau rôle.

Encore fallait-il que, par un fâcheux concours de circonstances, une nouvelle rencontre des souverains d'Italie et d'Allemagne vînt, à ce moment même, fournir à l'opinion émue un motif supplémentaire de défiances.

L'empereur d'Allemagne se trouvait alors en villégiature sur l'Adriatique, à Abbazia. Il venait d'y recevoir la visite de François-Joseph. Rien d'étonnant à ce qu'il profitât du voisinage pour se ménager une entrevue avec le roi Humbert. Le projet devait lui en être suggéré tout naturellement par des motifs d'amicale courtoisie. Peut-être aussi n'était-il pas fâché d'exercer le prestige de sa présence sur un peuple, dont le zèle pour les alliances allemandes semblait, dans les circonstances, réclamer quelque stimulant.

En effet, le congrès de médecine n'était pas clos encore, qu'une note officieuse, publiée par la presse romaine, confirmait la nouvelle prévue. On y lisait ceci :

S. M. l'empereur Guillaume, qui, d'Abbazia, fait souvent des excursions sur l'Adriatique, se rendra, le 7 avril, à Venise, où le roi Humbert ira le saluer. L'empereur arrivera entre dix et onze heures, sur son yacht. Au palais royal, on est entrain de préparer les appartements pour Leurs Majestés. La municipalité vient de faire aménager douze embarcations pour se rendre au-devant des souverains.

Le voyage de l'empereur n'a aucun caractère politique. Aussi ni le président du conseil, ni le ministre des affaires étrangères ne se rendront-ils à Venise.

Dans la soirée du 6 avril, le roi accompagné de M. Boselli, ministre de l'agriculture et du commerce, quittait Rome pour gagner Venise, où l'empereur arrivait le lendemain, pour y passer deux jours. La cité des doges secouait, pour quelques heures, son sommeil léthargique. La foule accourue des environs s'y pressait sur le passage de l'hôte impérial. Banquets, audiences, promenades en gondole, visite des vieux palais, excursions aux îles : il fallait son infatigable activité pour épuiser le programme chargé des fêtes. Si j'en fais men-

tion, c'est pour noter que le temps des souverains était occupé de telle sorte, qu'il ne leur restait que bien peu d'instants pour de sérieuses conférences. Ils se séparaient dans la matinée du 9 avril. Rien ne permettait d'attribuer à leur rencontre un but spécialement politique.

On n'en jugeait pas autrement en Italie et en Allemagne. C'est l'opinion que *la Riforma* elle-même formulait dans les lignes suivantes, le lendemain de l'entrevue, non sans mêler à ses développements quelques traits à notre adresse :

Pour attester au chef du pays allié combien sont vives l'amitié du peuple italien pour le peuple allemand et sa sympathie pour celui qui en dirige les destinées, il n'était pas nécessaire que la pompe des manifestations officielles s'unît à l'accueil spontané de la population vénitienne. C'est pourquoi le chef du cabinet et le ministre des affaires étrangères ont pu rester dans la capitale et s'y consacrer aux travaux parlementaires. Peut-être cependant ne manquera-t-il pas de gens pour attribuer au passage de l'empereur en Italie quelque signification imaginaire. Mais si, en d'autres temps, des inductions arbitraires ont pu trouver un peu de crédit, elles sont aujourd'hui destinées à ne plus obtenir aucune créance. Par bonheur, les caractères vont se modifiant, et les injustes suspicions sont en train de disparaître dans ces pays mêmes qui se montraient jusqu'ici le plus facilement disposés à accueillir les impressions les moins fondées. Et si, dans le passé, le voyage d'un monarque, motivé simplement par des sentiments d'affection et de cordialité, ou même le voyage d'un ministre pouvait, sans aucune raison, fournir prétexte aux suggestions de la malveillance, aujourd'hui on commence à comprendre que certaines tendances aux suspicions et aux représailles continues finissent par être préjudiciables au sérieux et aux intérêts de ceux-là mêmes qui ne savent pas les dominer. Nous pouvons donc saluer la rencontre de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Italie comme un nouveau gage de paix, cet

heureux événement étant, cette fois, jugé équitablement dans tous les pays...

Les observations du journal de Crispi ne manquaient assurément ni de vraisemblance ni d'à-propos. Aucun changement n'était apporté à l'état des choses par la rencontre des deux souverains. On ne devait y voir qu'un témoignage de leur union, qu'une manifestation de leur volonté persistante d'en maintenir les liens. C'en était assez, cependant, pour tenir en éveil les susceptibilités françaises. L'empereur Guillaume n'avait pas manqué son but, si le désir de neutraliser l'effet du congrès médical était entré pour quelque chose dans son voyage en Italie.

Ainsi la foi du roi Humbert dans le pacte allemand demeurait inaltérée : l'entrevue de Venise en fournissait une preuve nouvelle. En était-il de même de ses ministres? Aucun doute, quant à Crispi. Mais la question pouvait se poser pour le baron Blanc. Une année auparavant, alors que celui-ci n'avait pas de motifs de croire à son élévation prochaine, il avait fait entendre au Sénat un langage où chacun avait vu la critique, sinon de l'alliance allemande, du moins de la déviation imprimée au système depuis la retraite des Mancini et des Depretis. Ses vues s'étaient-elles modifiées, depuis qu'il avait pris place au conseil? La discussion du budget des affaires étrangères allait permettre d'en juger.

Le 3 mai, M. Blanc était amené à s'expliquer, à la Chambre des députés, sur la politique extérieure de l'Italie et sur la Triple-Alliance. Je passe sous silence une partie, fort intéressante d'ailleurs, de son discours, où il appelait la philosophie de l'histoire à expliquer l'évolution de son pays vers « une politique vraiment nationale »,

qui le rapprochait de l'Angleterre pour la sauvegarde de ses intérêts dans la Méditerranée et de l'Allemagne pour le maintien de la paix sur le continent. Entrant bientôt dans le vif de la question, il ajoutait :

Quant à nous, nous ne serions pas sur ces bancs, si nous étions liés à quoi que ce fût qui dérogeât, en droit ou en fait, à la plénitude de notre liberté dans une politique inspirée exclusivement par nos intérêts nationaux. De nos erreurs diplomatiques, militaires, économiques, personne autre que nous n'a été et ne sera responsable

Nous n'avons rien à cacher au sujet de nos engagements envers nos alliés. Ils consistent, — nos prédécesseurs le savent, — dans la solidarité d'une défense commune en cas de provocation : rien de plus, rien de moins. Or, nous le constatons avec une véritable et profonde satisfaction, l'éventualité d'une provocation à la guerre est plus que jamais improbable, parce qu'elle est exclue par la ferme volonté de tous les chefs des États européens et réprouvée par la conscience universelle

Ces engagements ont pour caractère essentiel de n'être dirigés contre aucune puissance; c'est ainsi que rien ne s'oppose à ce que nos rapports, qui sont tout à fait amicaux avec la Russie, le soient également avec la France. Aucune puissance animée d'intentions pacifiques ne peut être froissée de cette ligue de paix, avec laquelle, — l'expérience l'a déjà démontré, — ni les intérêts anglais ni les intérêts russes ne sont incompatibles. C'est un pacte d'assurance contre des conflagrations qui nous reconduiraient à la barbarie; c'est un gage pour la pacifique expansion des influences, du commerce, de l'action civilisatrice de notre continent sur les continents voisins.

Cette citation suffit pour déterminer le sens où le baron Blanc entendait maintenir sa diplomatie. Mais je me reprocherais de ne pas reproduire un autre passage de son discours, où il traçait un exposé tout nouveau des considérations qui auraient motivé l'attitude de l'Italie à notre égard, depuis la fondation de son unité. En voici le texte même :

Il serait injuste de dire que l'Italie se soit renfermée dans l'égoïste et aveugle jouissance de sa liberté reconquise, et qu'elle ait oublié sa mission historique dans la Méditerranée. Non. La vérité est que l'Italie poussa la gratitude envers la France jusqu'à continuer, pendant de longues années, dans un recueillement profond, à porter le deuil pour les désastres subis par son alliée de 1859, vaincue par son alliée de 1866.

En vain, en 1875, dans une rencontre de souverains à Milan, l'Allemagne affirmait-elle envers nous une politique de défense commune : nous ne lui accordâmes pas la réciprocité.

En vain l'Angleterre nous adressa-t-elle une invitation à une pacifique et tutélaire action navale en Orient, pendant la guerre turco-russe : nous la déclinâmes.

En vain, au congrès de Berlin, une puissance médiatrice renouvela-t-elle officieusement, à nous tout d'abord, son consentement à une occupation spontanée de la Tunisie, consentement que Napoléon III nous avait déjà notifié officiellement en 1867 : nous refusâmes.

En vain encore, en 1882, l'Angleterre, se réservant le canal de Suez et la mer Rouge, route impériale des Indes, nous conviait-elle à protéger la vallée du Nil : ainsi qu'il résulte même des *Livres verts*, la déclaration des ministres français, que la place abandonnée temporairement par la France en Égypte ne devait pas être prise par l'Italie, nous fit refuser l'invitation de l'Angleterre.

Oui ! L'Italie étonnera l'histoire, plus juste que les contemporains, par sa gratitude.

Telle est la vérité...

Ainsi, c'était par gratitude envers la France que l'Italie ne nous avait pas précédés en Tunisie, qu'elle n'avait pas fait cause commune avec l'Angleterre dans les Balkans et en Égypte ! La thèse n'était pas banale assurément. Tout le mérite en revenait à l'esprit ingénieux du baron Blanc.

La conclusion certaine à retenir de son discours était que nous n'avions à envisager encore aucun changement

dans l'orientation de la politique italienne ; nous pouvions seulement lui savoir gré de ses intentions pacifiques et de ses efforts pour établir que l'accord avec les puissances centrales n'excluait pas l'entretien de bons rapports avec la France. Il s'en montrait, d'ailleurs, si convaincu, qu'il n'hésitait pas, en terminant, à exprimer sa confiance en un retour prochain à des relations plus libérales avec nous sur le terrain commercial.

Ses déclarations conciliantes avaient-elles dépassé la mesure que d'autres auraient jugé bon d'assigner au langage du ministre des affaires étrangères? Il ne manquait pas de gens pour penser que cette considération était pour quelque chose dans les motifs qui décidaient Crispi à intervenir, dès le lendemain, dans le débat, afin de remettre les choses au point. Sans doute, le chef du cabinet se plaisait à répéter, à son tour, que la Triple-Alliance était défensive, non offensive; qu'un conflit avec la France serait une guerre civile plutôt qu'une guerre de nation à nation. Mais il insistait particulièrement sur ce point que jamais il n'avait critiqué le traité d'alliance avec les puissances du centre; qu'au lendemain de la rupture de ce pacte, l'Italie serait menacée en Orient, sans pouvoir compter sur l'amitié de la France; qu'elle devait donc maintenir les liens contractés, et ne pas s'exposer, en affaiblissant sa puissance militaire, à payer les frais des guerres prochaines.

Quelques jours plus tard Crispi revenait, à propos du budget de la guerre, sur les causes du recueillement que l'Italie s'était imposé durant de longues années. Était-ce, comme le baron Blanc l'avait exposé d'un ton ému, par déférence et gratitude pour son ancienne et malheureuse alliée de 1859? Crispi n'avait cure de ces explications sentimentales. Si l'Italie ne s'était pas jointe à l'Angle-

terre en 1878, si elle avait refusé d'intervenir à Alexandrie en 1882, c'était tout simplement parce que son armée n'était pas en état de suffisante préparation.

A la bonne heure! L'explication était moins embarrassante pour notre générosité.

Crispi voulait bien reconnaître qu'à Paris, comme ailleurs, les sentiments de paix avaient le dessus; que la République conservatrice ne se laisserait pas entraîner dans une guerre, où elle risquerait son existence. Mais il ne s'en opposait pas moins avec énergie à toute réduction des forces militaires, et il obtenait gain de cause.

En définitive, les discours des deux ministres étaient de nature à tranquilliser complètement les alliés de l'Italie et à faire évanouir les espérances dont on avait pu se bercer ailleurs; mais leur langage n'était pas fait pour ramener chez nous la confiance, ni pour préparer le terrain d'un rapprochement commercial.

Du reste, un tragique événement allait jeter bientôt dans nos rapports avec l'Italie un trouble plus profond.

Dans l'intervalle, le cabinet de M. Casimir-Perier, renversé sur une question d'ordre intérieur, avait fait place (30 mai) à une nouvelle administration, présidée par M. Charles Dupuy, et dans laquelle la direction de notre diplomatie était confiée à M. Hanotaux, auparavant directeur des consulats et des affaires commerciales au quai d'Orsay.

Le 24 juin, le président de la République se trouvait à Lyon, pour l'ouverture d'une exposition universelle. Dans la soirée, comme il se rendait en voiture au grand théâtre, un homme s'élançait sur le marchepied et le

frappait d'un coup de poignard. Deux heures plus tard, Carnot rendait le dernier soupir.

L'assassin était un anarchiste italien, nommé Caserio.

Je résidais alors à Castelgandolfo, sur les monts Albains, où je m'étais installé pour la saison chaude. Le 25 juin, dès la première heure, un employé du télégraphe me remettait deux dépêches : l'une, expédiée de Paris, me notifiait la fatale nouvelle; l'autre, écrite par le baron Blanc, portait ceci :

Je reçois une terrible nouvelle : le président de la République française est mort assassiné à Lyon. L'assassin, à notre profonde horreur, est Italien. Je vais prévenir Sa Majesté et le président du conseil. Je télégraphie à notre ambassadeur à Paris, le chargeant d'exprimer à votre gouvernement l'exécration de l'Italie pour ce fait abominable. Je prie Votre Excellence d'accueillir cette première expression de notre douleur.

BLANC.

Quelques instants plus tard, je prenais le train pour regagner le palais Farnèse. Quelles réflexions, durant ce voyage à travers les plaines déjà brûlées de la campagne romaine! Je songeais au vide laissé par la mort d'un président qui s'était fait une conception si élevée de son mandat, vouant toute sa vie à l'union des Français au dedans, commandant l'estime et la confiance au dehors par la dignité de son attitude. Des rapports personnels et déjà anciens m'avaient inspiré pour l'homme une respectueuse sympathie; j'avais été son hôte d'un jour à Fontainebleau; plus d'une fois, à l'Élysée, il m'avait entretenu de ma mission en Italie et m'avait donné de précieux encouragements. Une douleur intime se joignait à mes regrets patriotiques.

A mon arrivée à Rome, le bruit de l'attentat commen-

çait à se répandre : des groupes en causaient dans les rues; les drapeaux du Quirinal et des monuments publics étaient en berne. Déjà le général Ponzio Vaglia, premier aide de camp du roi, s'était présenté à l'ambassade de la part de Sa Majesté. J'y trouvais un second messager, M. le comte Gianotti, grand maître des cérémonies de la cour, qui venait m'exprimer les condoléances de son souverain et m'inviter à me rendre au Quirinal dans la journée.

La Chambre des députés se réunissait à cette heure même, pour une séance du matin. Dès le début, le président du conseil demandait la parole, et tous les membres de l'assemblée écoutaient debout, dans un religieux silence, la communication suivante :

Le télégraphe nous a apporté, cette nuit, la douloureuse nouvelle de l'exécrable assassinat commis sur la personne de Sadi Carnot, président de la République française.

Sadi Carnot, fils de pères qui ont servi glorieusement la patrie, homme probe qui ne pouvait avoir d'ennemis, qui ne pouvait susciter des haines, est tombé sous le poignard d'un assassin, qui, pour notre plus grande douleur, est né en Italie. Mais ce qui nous réconforte, c'est de penser que les anarchistes n'ont pas de patrie; et, de même qu'ils la renient, de même aussi la patrie les renie. Cependant toute âme italienne a dû ressentir l'oppression de la terrible nouvelle.

Cette Chambre, qui représente la nation italienne et qui est liée à la nation voisine par les plus vifs sentiments d'affection et d'amitié, s'associera certainement au deuil universel pour la perte amère que la France a faite.

Au nom de l'Italie, le gouvernement a transmis par le télégraphe ses condoléances à la malheureuse veuve et au chef du gouvernement français. Il est juste aussi que vous présentiez vos condoléances par l'organe de notre illustre président. La Chambre ne manquera pas non plus d'ordonner ces manifestations de regret, qui peuvent le mieux exprimer son deuil national.

Persuadé dès lors d'interpréter les sentiments unanimes de cette assemblée, je propose que la Chambre lève la séance.

Le président de la Chambre répondait à cet appel par une allocution, dont voici également le texte :

La Chambre ne tardera certainement pas d'un moment à s'associer aux sentiments exprimés par le président du conseil, à exprimer le profond chagrin, le très vif regret avec lequel elle a appris la triste nouvelle de l'horrible méfait commis contre un homme qui représentait la gloire d'une nation, d'un homme qui nous était cher, de l'homme sage par excellence, l'exemple de toutes les vertus. Il avait consacré sa vie à une seule mission : la noble, la très haute et sainte mission de concilier les peuples entre eux, et spécialement d'être entre nous et la nation à la tête de laquelle il était placé, un lien de concorde, d'affection et d'amour.

Si la France pleure la perte de cet homme, l'Italie a le devoir de le pleurer également : et j'accomplis un devoir sacré en rendant à sa mémoire le tribut du très vif et très amer regret qui est dans notre cœur comme dans le cœur de tout Français, parce que le deuil qui frappe aujourd'hui la France est aussi un deuil pour l'Italie, un deuil national!

Pour témoigner de nos profonds regrets et de la part que nous prenons au malheur de la France, pour montrer que nous ressentons ce malheur comme s'il nous frappait nous-mêmes, je propose que la Chambre prenne le deuil durant la la session et me charge d'exprimer au chef de la représentation nationale française, au nom de la représentation italienne, les sentiments de très vif regret et de très amère douleur que nous éprouvons aujourd'hui.

Et qu'il me soit permis, de ce siège présidentiel, de dire, au nom de la nation italienne, qu'elle n'a jamais oublié les sentiments d'affection qui l'unissent à la France, de rendre témoignage de nos plus profonds regrets et de la part très grande que nous prenons à son malheur, le considérant comme un malheur propre, comme un malheur national!

Je propose donc à la Chambre de suspendre la présente séance et celle de l'après-midi, de prendre le deuil pour cette

session et de charger son président de se faire l'interprète de ses amères condoléances auprès du chef de la représentation nationale française.

Ces propositions étaient approuvées à l'unanimité; puis l'assemblée se séparait.

Immédiatement après la séance, le président du conseil, accompagné de tous les membres du cabinet, se faisait annoncer au palais Farnèse, où il m'exprimait, en un grave langage, les condoléances du gouvernement italien. Quant à ses sentiments personnels, — ajoutait Crispi, — ils étaient assez connus pour que personne ne doutât de sa profonde douleur. Il n'ignorait pas, hélas! que l'assassin était Italien; mais, comme il venait de le dire à la Chambre des députés, les anarchistes n'ont pas de nationalité : s'ils renient la patrie, la patrie les renie elle-même. A ses regrets, enfin, il joignait des vœux sincères pour que la France surmontât cette nouvelle et pénible épreuve, comme elle avait fait de tant d'autres.

Les ministres me mettaient ensuite au courant de la manifestation imposante qui venait d'avoir lieu au Montecitorio.

De mon côté, je les remerciais des sentiments qu'ils m'exprimaient, convaincu que leur démarche serait hautement appréciée chez nous. Répondant à des préoccupations que certains d'entre eux manifestaient, j'ajoutais, — comme j'y étais autorisé, — que des mesures avaient été prises, sans retard, pour garantir autant que possible leurs compatriotes en France contre le premier éclat des colères populaires. Déjà, en effet, le télégraphe signalait un commencement d'agitation, qui se traduisait, à Lyon, par des actes de violence contre les établissements tenus par des Italiens.

Une demi-heure après, je recevais le président, les

vice-présidents et les autres membres du bureau de la Chambre des députés. M. Biancheri refaisait le récit de la scène qui venait d'avoir lieu au Montecitorio, trouvant des accents émus pour mettre en relief l'horreur du crime commis et l'élan spontané des sympathies italiennes.

C'était ensuite le président du Sénat, qui ne voulait pas attendre la séance de l'après-midi pour m'assurer que la Haute Assemblée ne ferait pas moins que la chambre élective. Rappelant qu'il avait combattu, le 24 juin 1859, à côté des soldats français, Farini ajoutait que son cœur saignait à la pensée que le deuil de la France était dû maintenant à une main italienne. — C'est le sentiment qu'il exprimait au Sénat, quelques heures plus tard, en prononçant l'allocution suivante :

L'assassinat du président de la République française, du représentant de la souveraineté et du droit national d'une nation amie, d'un homme ceint de l'auréole d'un patriotisme à la fois antique et très moderne, a suscité dans le Sénat un mouvement de profonde horreur et d'exécration.

Les longs services rendus par lui à la liberté de sa patrie ne l'ont pas défendu; son honnêteté sans tache, la vertu de sa vie ne lui ont pas servi de bouclier.

Il n'est pas de peuple civilisé qui ne partage le deuil de la nation française, en réprouvant cet acte de détestable barbarie.

Le Sénat s'y associe avec une douleur et une émotion dont l'intensité s'accroît du souvenir des périls encourus et du sang versé par le généreux peuple français pour notre indépendance. A sa douleur et à son émotion s'ajoute l'amer regret que, comme on l'annonce, l'agent d'une si déplorable scélératesse soit né dans notre pays.

Puisse la commune douleur, la commune abomination, qui unissent aujourd'hui la France et l'Italie, rapprocher les deux peuples dans une concorde durable!

Interprète des sentiments du Sénat, je vous propose de suspendre la séance, de prendre le deuil durant toute cette ses-

sion, d'exprimer au gouvernement et au parlement français notre horreur et nos condoléances pour l'horrible assassinat.

Ces motions étaient également votées à l'unanimité.

A cette heure même, j'étais reçu au Quirinal. Le roi m'y faisait un récit animé des émotions qu'il avait traversées, durant la nuit, depuis le moment où on l'avait réveillé pour lui communiquer le premier avis de l'attentat, jusqu'à la réception de la dépêche annonçant le dénouement funeste. Maintenant encore, il se demandait comment un criminel avait eu l'idée de choisir une pareille victime. Il faisait, en termes chaleureux, l'éloge de Carnot, qui ne pouvait pas avoir d'ennemis, qui s'était acquis l'estime, la confiance et l'affection de tous les gouvernements, de tous les souverains. C'était ensuite un retour mélancolique sur lui-même et sur les attentats dont il était menacé; il le savait et ne s'en émouvait pas. Du reste, qu'un misérable s'en prît à un empereur, à un roi, cela pouvait encore s'expliquer; mais qu'il allât frapper un président de République, cela dépassait l'imagination!... Ce qui ajoutait à la peine du roi, c'était la pensée que le coupable était un Italien : il trouvait là, répétait-il, un sujet de douleur et d'humiliation; il ne se lassait pas d'exprimer ce qu'il voyait de monstrueux et d'affligeant dans cette idée que c'était un Italien qui avait frappé le premier des citoyens Français! Il en resterait inconsolable... En terminant, le roi me disait qu'il avait déjà télégraphié à Mme Carnot, en son nom et au nom de la reine, et adressé directement une dépêche au président du conseil à Paris; il me demandait néanmoins de transmettre de nouveau l'expression de ses profonds regrets à mon gouvernement et de bien marquer de quel cœur la population italienne s'associait à ses cordiales condoléances. « Du

reste, — continuait Sa Majesté, — je suis, en ce moment solennel, l'interprète autorisé de l'Italie, qui garde pour la France, — n'en doutez jamais! — les sentiments d'une indissoluble affection! »

A mon retour à l'ambassade, les murs se couvraient d'une proclamation de la junte municipale à la population romaine. On y lisait les lignes suivantes :

Aujourd'hui, sous la main d'un assassin, au milieu d'un peuple qui l'aimait, vient de succomber le chef de la République française. Le monde entier frissonne d'horreur en présence d'un tel crime, et de vous, Romains, doit partir le cri de l'humanité offensée. Montrons à la grande et glorieuse nation, à laquelle nous devons tant, à laquelle nous unissent des liens indissolubles d'affection, de fraternité et de gratitude, montrons la part immense que nous prenons à son deuil, et souhaitons que la fermeté des gouvernements civilisés garantisse la société de semblables périls!

A neuf heures du soir, le conseil municipal se réunissait pour entendre une communication du syndic, décider qu'un télégramme serait adressé au président du conseil à Paris et nommer une délégation chargée de porter au représentant de la République à Rome les condoléances de la ville. La séance était ensuite levée en signe de deuil.

Une foule considérable se trouvait alors réunie sur la terrasse du Capitole, attendant les délibérations du conseil. La séance à peine terminée, plusieurs centaines des assistants prenaient le chemin de l'ambassade, aux cris de : vive la France! vive l'Italie! vive Carnot! Bientôt le cortège débouchait sur la place Farnèse, se rangeait devant le palais, et là s'imposait un silence profond. Quelques délégués entraient dans le palais pour y inscrire leurs noms. Puis, au bout d'un quart d'heure, les mani-

festants se retiraient, sur l'invitation de la police, en faisant entendre de nouveau des vivats pour la France... J'assistais, des fenêtres, à cette démonstration touchante, et je ne pouvais m'empêcher de songer que, dix mois auparavant, sur cette même place, cette même population, passionnée et mobile, donnait l'assaut au palais et poussait des clameurs de mort...

Le lendemain, 26 juin, conformément à la délibération du conseil, le prince Ruspoli, syndic de Rome, venait me voir, avec les membres de la délégation, pour m'exprimer la part que la ville prenait à notre deuil. Il me remettait une copie du télégramme adressé par la junte municipale à M. Charles Dupuy.

Dirai-je maintenant les démonstrations de sympathies privées, qui se produisaient durant ces deux premiers jours?

Il n'était pas, comme on pense, un seul Français à Rome qui ne fût accouru tout de suite à l'ambassade, pour témoigner de sa solidarité dans le malheur commun.

Tous les membres du corps diplomatique étaient aussi venus pour m'exprimer leurs sentiments de regret. Dignitaires de la cour, sénateurs, députés, hauts fonctionnaires, Italiens de toutes classes se succédaient à l'ambassade. D'innombrables signatures couvraient les registres disposés à cet effet. Des milliers de cartes étaient apportées. Les télégrammes affluaient de tous les points du royaume. On peut juger de la spontanéité et de l'élan de la manifestation par ce détail que, dans la soirée du 25, j'avais déjà répondu à plus de cent dépêches de condoléances expédiées par des syndics de grandes villes et de petites communes. Le même empressement m'était signalé par chacun de nos consuls et de nos agents consulaires.

L'Italie ne pouvait protester plus dignement contre le coup dont la main d'un de ses enfants venait de nous frapper.

Quelque bien résulte parfois d'un grand mal : peut-être le forfait de Caserio allait-il contribuer au rapprochement des deux peuples.

Par malheur, l'attentat du 24 juin provoquait, en France même, une série d'autres démonstrations, dont le contre-coup arrêtait bientôt le mouvement sympathique qui se prononçait de l'autre côté des Alpes.

Dans la nuit du 24 au 25 juin, la ville de Lyon était le théâtre de troubles graves. Des rassemblements se formaient sur divers points, à la nouvelle du crime. La nationalité de Caserio une fois connue, l'indignation s'en prenait aux compatriotes de l'assassin. L'autorité réussissait à préserver le consulat général d'Italie, menacé par des bandes surexcitées; mais bientôt des cafés et des magasins tenus par des Italiens, étaient envahis et saccagés. Il fallait un déploiement de forces considérable pour prévenir de plus grands malheurs, et l'ordre ne se rétablissait qu'après deux jours. De nombreuses arrestations avaient dû être opérées. Beaucoup de résidents italiens, saisis de panique, prenaient la fuite et portaient au delà de la frontière des récits exagérés, qui soulevaient dans toute l'Italie une émotion nouvelle.

A Marseille, même agitation menaçante durant les journées des 25 et 26 juin. A Grenoble, le consulat d'Italie était envahi à l'improviste; cependant le préfet ne tardait pas à se rendre maître de la situation et faisait rétablir l'écusson enlevé par la populace. Des manifestations de moindre importance se produisaient aussi à Avignon, à Chambéry, à Nancy, à Lille et dans quelques

autres villes; mais, partout, l'autorité parvenait rapidement à ramener le calme.

Le gouvernement de la République avait pris, sans tarder, les mesures que la prévoyance conseillait pour garantir la sécurité des résidents italiens. Beaucoup d'entre eux voulaient regagner leur pays; ils recevaient des secours de route et des facilités analogues à celles qui sont accordées parfois à nos ouvriers agricoles pour leur voyage de retour après les travaux de la moisson. Nos préfets se multipliaient pour seconder les vues du gouvernement, et leurs efforts réussissaient à prévenir de sanglants excès. Aucun cas de mort violente n'était signalé durant cette période troublée.

De mon côté, je n'avais pas perdu une minute pour aviser le gouvernement italien des précautions prises. Le roi et ses ministres m'en avaient remercié. Le baron Blanc m'avait même annoncé qu'il en informerait la Chambre des députés, et rendrait ainsi un public hommage à nos dispositions spontanées. Effectivement, à la fin de la séance du 27 juin, il demandait la parole pour faire entendre la déclaration suivante :

« En même temps que la nouvelle de l'assassinat du président de la République, nous avons reçu du gouvernement l'assurance que des mesures étaient prises pour la sécurité des résidents italiens. Les promesses spontanément données ont été tenues, puisque la force publique s'est opposée avec énergie aux tentatives faites pour molester les Italiens. La preuve en est que ce sont les agents de l'autorité qui ont été blessés dans les bagarres. Aucun meurtre n'est à déplorer, d'après les dépêches de nos consuls; il n'y a eu que des dommages matériels et des blessures. La justice française fera son devoir aussi bien que les autorités militaires et politiques.

« A la suite de ces désordres, la panique a gagné nos ouvriers; beaucoup se sont enfuis; des bruits alarmants se sont

répandus; on a parlé de fonctionnaires italiens tués en France et de fonctionnaires français tués en Italie. Tous ces bruits n'ont pas l'ombre de fondement. En ce qui concerne l'Italie le ministère des affaires étrangères a eu soin de les faire démentir formellement. Le ministre est sûr que la population italienne conservera l'attitude calme et digne qu'elle a observée jusqu'ici. »

Après ces déclarations catégoriques, on pouvait espérer que l'opinion publique, en Italie, ne se laisserait pas troubler par de fausses rumeurs et résisterait à tous les entraînements. Mais un pareil résultat n'aurait pas fait le compte des feuilles gallophobes et de certains patriotes qui croyaient bien agir en creusant plus profondément le fossé entre les deux nations.

Des informations malveillantes, répandues dans tout le royaume, dénaturaient le caractère des manifestations qui s'étaient produites dans quelques-uns de nos chefs-lieux. C'était, disait-on, la chasse aux Italiens qui recommençait chez nous. Des attentats abominables y étaient commis contre les personnes et les propriétés. A Turin, à Gênes, à Rome et ailleurs, de petits journaux illustrés reproduisaient des gravures composées à l'occasion des événements d'Aigues-Mortes, et les donnaient comme la représentation des scènes de carnage qui venaient d'ensanglanter la ville de Lyon. Les esprits se montaient. L'émotion sympathique des premiers jours faisait place à la mauvaise humeur. Des démonstrations antifrançaises s'organisaient. A Rome, quelques meneurs songeaient à recommencer l'assaut du palais Farnèse.

Comme par un choc en retour, de sinistres nouvelles se répercutaient bientôt à Paris, où l'on allait, un soir, jusqu'à faire courir le bruit d'un attentat dont j'aurais été victime. Le roi m'en parlait le lendemain :

— Un jour, me disait-il, on rapportait à Depretis une histoire analogue d'assassinat qui courait sur son compte. — Bon, — répondait le vieux ministre ; d'après le dicton, me voilà assuré de vingt ans de vie ! — Vous aussi, mon cher ambassadeur, vous êtes maintenant pourvu d'un brevet de longévité. J'en suis fort aise et je vous fais tous mes compliments.

Grâce à la vigilance des autorités italiennes, l'agitation qui reprenait dans la péninsule n'entraînait, cette fois, aucune des conséquences fâcheuses qui avaient suivi les événements d'Aigues-Mortes. Les résidents français n'étaient pas inquiétés, et le palais Farnèse ne subissait aucun siège nouveau. Bientôt même, les journaux hostiles se voyaient obligés de déposer les armes. Leur campagne inspirait un croquis amusant à l'un de leurs confrères romains, le *Folchetto ;* l'artiste y représentait deux journalistes dans un bureau de rédaction :

— Combien d'Italiens tués en France ? demandait l'un.

— Pas un !

— Alors mettez : 3,000. Chaque mort fait vendre un exemplaire de plus.

Ce trait satirique indique l'esprit dont s'inspirait certaine presse et aussi le crédit que ses polémiques obtenaient des lecteurs avisés. Je ne veux pas insister plus longtemps sur ce sujet. J'en ai dit assez pour faire comprendre que le déplorable attentat du 24 juin, au lieu de servir à l'apaisement, comme on l'avait tout d'abord espéré, contribuait plutôt à la division des deux peuples. Ce résultat devait être mis en relief, afin de bien déterminer l'état des rapports respectifs au moment où M. Casimir-Perier était appelé par l'Assemblée nationale à la présidence de la République française (27 juin 1894).

CHAPITRE IV

AVÈNEMENT DE NICOLAS II

Polémiques de presse. — Incidents de frontière : arrestation du général Goggia et du capitaine Romani (septembre 1894). — Expulsion de Mgr Bœglin et de M. Darcours (décembre). — Mort d'Alexandre III; avènement de Nicolas II (1er novembre). — Le général Ignatieff à Rome. — Ouverture de la session parlementaire (décembre).

1894

Durant la période marquée par la courte présidence de M. Casimir-Perier (27 juin 1894 au 15 janvier 1895), aucune amélioration sensible ne se produisait dans nos rapports avec l'Italie. L'attitude des deux gouvernements restait correcte et courtoise ; mais leur bon vouloir n'était pas secondé par les sentiments réciproques des populations. Les mois précédents avaient laissé une humeur, qui se manifestait au moindre incident.

A la fin de juillet 1894, le parlement italien se prorogeait pour un temps indéterminé. A force de ténacité et de souplesse, Crispi s'était fait concéder les moyens qu'il jugeait nécessaires à son administration. Démissionnaire le 6 juin, mais encore soutenu par la confiance royale, il avait réussi à reconstituer immédiatement son cabinet, en sacrifiant un seul de ses collaborateurs. Bientôt il avait obtenu la confirmation législative des réformes édictées, au début de l'année, par décrets dictatoriaux, y compris

la retenue sur la rente et les autres contributions qui devaient, d'après les calculs de M. Sonnino, assurer définitivement l'équilibre budgétaire. Enfin il avait amené les Chambres à sanctionner une série de mesures inspirées par le souci de la défense sociale contre les attentats anarchistes. En vertu de lois nouvelles sur la presse et sur *le domicile forcé* (*domicilio coacto*), il se trouvait armé des pouvoirs les plus étendus pour imposer silence aux agitateurs. Son dessein hautement proclamé était de consacrer tous ses soins, dans l'intervalle des sessions, à l'œuvre de réorganisation intérieure. Nous étions, dès lors, fondés à compter sur son désir de ne pas compliquer sa tâche par des difficultés extérieures.

Moins accessible aux considérations qui conseillaient le recueillement et la paix, les feuilles officieuses du royaume continuaient à attiser le feu. Les autorités militaires et douanières se montraient animées d'un zèle agressif, qui multipliait, sans profit et parfois sans motifs, les incidents de frontière. Peut-être se croyaient-elles encore dans le ton, en déployant une intransigeance extrême, en se conformant, dans leur zone d'action, aux méthodes suivies jadis par le maître lui-même, durant son premier consulat.

C'est ainsi, par exemple, qu'un journal romain, officieux du premier degré, jugeait bon de dénoncer à la Turquie et à l'Europe entière nos prétendues visées sur le littoral africain de la Méditerranée. Au Maroc, nous trouverions à qui parler, l'Angleterre et l'Espagne faisant bonne garde. Mais, du côté de la Tripolitaine, le danger pressait : on signalait nos efforts pour rallier les Touaregs, pour détourner les courants commerciaux du Soudan et isoler la province ottomane; nous préparions un coup de main sur Ghadamès; les troupes du général Allegro fai-

saient de fréquentes incursions au delà des confins; nous ne tarderions guère à inventer de nouveaux Kroumirs, pour recommencer en Cyrénaïque la partie gagnée en Tunisie. Ces accusations gratuites étaient reprises et amplifiées par les journaux de province. La presse française s'en indignait et ripostait de belle encre. « Si la France, — répliquait *la Tribuna* (1), — n'a pas d'intentions agressives contre des territoires que nous devons l'empêcher d'absorber, — car ce serait notre ruine politique, morale et économique, — les cigales parisiennes n'ont qu'à se tenir tranquilles : elles n'ont rien à craindre de nous. Mais, pour que ces intentions soient bien claires, il faut qu'au lieu de crier si haut contre un journal qui a les preuves de ce qu'il avance, elles commencent par démontrer que la politique française à Constantinople, à Tripoli et à Tanger est différente de ce qu'elle apparaît tous les jours. Cette démonstration est si difficile, qu'elle ne sera, croyons-nous, jamais fournie. Si les Italiens, — étant donné ce qu'ils savent, — restaient volontairement inertes, ils mériteraient d'être rangés au nombre des fous, pour s'obstiner, en plein midi, à fermer les yeux à la lumière éclatante du soleil. En ce qui nous concerne, comme citoyens et comme journalistes, nous ne pouvons dire que ceci : nous avons la conscience de remplir un devoir et nous éprouvons une grande satisfaction à le remplir; mais notre douleur serait infinie, si, nos efforts demeurant vains, nous nous voyions obligés, — et cela plus tôt qu'on ne pense, — de crier à nos compatriotes surpris : nous vous l'avions bien dit! » D'après cet extrait on peut apprécier la nature et le ton des polémiques qui se poursuivaient entre les deux pays durant l'été de 1894.

(1) La *Tribuna* du 3 septembre.

Dans le même temps, les rigueurs exercées sur la zone frontière fournissaient d'autres sujets de mécontentement. Peu de semaines où l'on n'eût à enregistrer, dans la région des Alpes, l'arrestation de quelque voyageur soupçonné d'espionnage.

La série avait commencé, en France, par deux incidents retentissants, où se trouvaient compromis des officiers de l'armée italienne.

C'était d'abord le général Goggia, à qui l'on interdisait le séjour sur notre territoire, à la suite d'une procédure motivée par ses études suspectes sur les défenses de notre littoral entre Menton et Nice (avril 1894). Interpellé à ce sujet, le baron Blanc répondait à la Chambre des députés : « C'est une faculté qui appartient au gouvernement français, comme au nôtre, d'expulser des étrangers sans en donner de raisons. L'usage que le gouvernement français a fait d'une telle faculté, dans le cas du général Goggia, peut faire ici l'objet de libres appréciations, mais non d'une réclamation diplomatique. C'est pourquoi le gouvernement du roi a estimé qu'il était plus digne de ne pas en faire le sujet d'un échange de vues avec le gouvernement français. » A ces explications Crispi ajoutait qu'il ne voyait pas de motif d'intervenir, puisque le gouvernement français avait agi en vertu d'une loi. « On trouve la même disposition dans notre loi de sûreté publique, disait-il, et c'est moi-même qui l'y ai introduite. Nous pouvons chasser de notre territoire un étranger quelconque, sans dire pourquoi. Cela posé, il ne convient pas au gouvernement auquel appartient l'expulsé d'entamer une discussion ni d'engager des négociations, puisqu'on pourrait lui répondre que la mesure est légale. Je rappellerai d'ailleurs que, durant mon dernier ministère, je me suis

autorisé de ce droit quand je l'ai cru nécessaire, et j'en userai toutes les fois qu'il le faudra. »

C'était ensuite un capitaine d'artillerie, M. Falta di Moncalieri, qui, arrêté pour les mêmes causes dans le département des Basses-Alpes, se voyait frappé d'une peine d'un an de prison par un jugement du tribunal de Digne (5 juillet), confirmé par un arrêt de la Cour d'Aix.

Malgré la réserve observée par le gouvernement royal, l'opinion, dans la péninsule, ne s'était pas désintéressée du sort de ces deux officiers, que la presse locale posait en victimes. L'irritation ressentie était-elle pour quelque chose dans les sévérités exercées peu après par les autorités italiennes de la frontière? Toujours est-il qu'à partir de ce moment, comme par représailles, les rigueurs contre les Français se multipliaient sur les Alpes. En août, quatre de nos compatriotes étaient arrêtés au col de Larche. Quelques jours après, M. Delalande, garde général des forêts à Menton, et le lieutenant Rose, du 3e de ligne, étaient appréhendés sur la frontière même. Le 13 septembre, c'était le tour du capitaine Romani, du 112e de ligne, rencontré, en uniforme, au delà des confins qu'il avait dépassés par erreur.

On se rend compte du mécontentement suscité en France par ces arrestations, qui se succédaient comme par l'effet d'un parti pris de sévérité. L'opinion s'affectait particulièrement du traitement infligé au capitaine Romani, dont l'innocence et la bonne foi semblaient au-dessus de toute contestation. Après le jugement de condamnation prononcé contre lui par le tribunal de San-Remo et confirmé par la Cour de Gênes, les récriminations ne connaissaient plus de mesure.

Il était temps, pour les deux gouvernements, de s'interposer et de mettre fin à une situation qui devenait

grave. L'accord s'établissait bientôt, à la suite de pourparlers suivis à Rome pendant le mois d'octobre. Les ministres italiens se décidaient sans peine à intervenir près des autorités de la frontière pour les amener à se départir d'un système de rigueurs excessives et à faire prévaloir, dans l'exercice de leur surveillance, les tempéraments nécessaires au maintien des relations de bon voisinage. Des dispositions dans le même sens étaient prises en France par les préfets et par le général Voisin, commandant le 14e corps d'armée. L'entente établie faisait l'objet des déclarations suivantes, formulées à la tribune du Sénat, le 30 novembre, par M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, en réponse à une question posée par M. Borriglione, sénateur des Alpes-Maritimes :

« ... Le sous-secrétaire d'État au département italien de la guerre a récemment vu notre ambassadeur à Rome et lui a donné lecture d'une circulaire adressée, dès le 2 novembre, aux généraux commandant les corps d'armée de Turin, d'Alexandrie et de Plaisance. Dans ce document, le général Mocenni appelle l'attention desdits commandants sur le nombre anormal d'arrestations qui ont été opérées sur la frontière commune pendant la dernière saison, parfois pour des motifs insuffisamment justifiés. Il invite donc les officiers généraux précités à faire parvenir aux chefs des garnisons des détachements de la frontière des instructions s'inspirant du même esprit de conciliation et leur prescrivant d'en revenir à des procédés de surveillance plus mesurés et plus conformes aux relations de bon voisinage entre les deux pays.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous apportons nous-mêmes le plus grand soin à éviter tout incident de même nature pouvant donner lieu à des difficultés regrettables.

« Je suis sûr que le Sénat appréciera les déclarations que je lui apporte, et les directions données aux autorités de la frontière. »

Ces incidents clos, nous n'étions pas au bout de nos épreuves. Après en avoir fini avec les arrestations sur la frontière, nous avions à nous préoccuper d'une série d'expulsions prononcées contre des Français. Cette fois, l'opinion ne pouvait s'en prendre qu'à Crispi directement.

Le 22 octobre, *le Moniteur de Rome* faisait passer à ses abonnés la note suivante :

Notre directeur, Mgr Boeglin, a été expulsé et conduit aujourd'hui à la frontière en exécution d'un décret du ministre de l'intérieur, M. Crispi. Le motif : « mesure de sécurité publique ». A la suite de ce nouveau coup qui nous frappe, *le Moniteur de Rome* se voit obligé de suspendre provisoirement sa publication.

L'ordre d'expulsion avait été signé, le 21 octobre, par Crispi. Le soir même, M. Boeglin était arrêté et conduit à un poste de police, où il passait la nuit. Aucun délai ne lui était accordé pour mettre ordre à ses affaires. Avec peine il obtenait l'autorisation de prévenir ses collaborateurs. Le lendemain, il était conduit à la gare, et, sous bonne escorte, transféré à Chiasso, dans un compartiment de troisième classe. M. Boeglin était d'origine alsacienne : inutile d'insister sur la pénible impression que la nouvelle de son expulsion causait en France. — Pour expliquer la mesure prise à son égard, on disait que ses articles agressifs et malveillants avaient excité la colère du premier ministre. Le fait est que *le Moniteur de Rome* s'érigeait en censeur rigide de la politique suivie par le cabinet royal. Cependant on n'avait remarqué, dans les derniers numéros du journal, aucun article qui sortît du ton habituel et justifiât un excès particulier de rigueur. Aussi s'étonnait-on généralement que la patience eût échappé à Crispi. En frappant un des organes officieux du Vatican, il fournissait à la papauté un nouveau motif de se

plaindre des persécutions auxquelles *la loi des garanties* la laissait exposée. Mais cette considération ne l'avait pas emporté sur la satisfaction de réduire au silence le seul journal romain d'opposition qui se publiât en français. Du reste, le jour où *le Moniteur de Rome* était ainsi frappé, toutes les associations socialistes du royaume étaient dissoutes, en exécution d'un arrêté signé de la même main. Crispi montrait ainsi qu'il était résolu à n'épargner aucun adversaire et à ne ménager aucun parti.

Il en donnait bientôt de nouvelles preuves, en expulsant deux autres Français, à quelques heures d'intervalle.

Le premier était M. Henri Darcours, correspondant du journal parisien *le Matin*, propriétaire et rédacteur en chef de la *Correspondance de Rome*, feuille bi-hebdomadaire, publiée à Rome même et rédigée également en français. Les études consacrées par *la Correspondance de Rome* aux questions économiques et financières, aux instituts d'émission et aux établissements de crédit, retenaient l'attention en Italie et même au dehors. La forme en était assaisonnée de sel gaulois et d'esprit boulevardier. Peut-être trouvait-on, au palais Braschi, que le critique péchait par excès de clairvoyance et défaut d'optimisme. On ne pouvait cependant lui en faire ouvertement un crime, eu égard à la mesure qu'il prenait soin de s'imposer. Probablement il aurait pu, sans être inquiété, continuer sa tâche longtemps encore, si *le Matin* ne se fût avisé tout à coup de publier certaines correspondances où Crispi était pris personnellement à partie. Dès lors, plus d'hésitation. Signé dans la matinée du 26 décembre, un arrêté d'expulsion était notifié à M. Darcours, qui se voyait immédiatement mis au secret, puis dirigé sur Vintimille, sans avoir pu même aviser l'ambassade de sa mésaventure.

Le lendemain, le même traitement était infligé à

M. Félix Bouis, employé depuis quinze ans à l'agence romaine de la Compagnie des wagons-lits. Une note communiquée à la presse faisait connaître que ce Français était expulsé pour avoir « tenu des propos pouvant compromettre les relations internationales de l'Italie ». L'opinion générale était que le modeste employé ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité, mais qu'il expiait des appréciations trop librement exprimées en public sur le compte du premier ministre.

Je ne me permettrai pas de juger ici la méthode appliquée, au pouvoir, par l'homme qui était tenu encore, dans le royaume, pour le chef du grand parti libéral. Il est préférable d'en laisser le soin à un de ses amis politiques, qui publiait alors les lignes suivantes dans le journal *l'Italie* :

« Nous ne pouvons nous abstenir, — écrivait M. Arbib, membre de la Chambre italienne des députés, — de dire que ce système d'expulsions n'est pas fait, à coup sûr, pour nous plaire. On finira par croire à l'étranger que les correspondants des journaux ne peuvent habiter et travailler en Italie qu'à la seule condition de dire toujours du bien des ministres : ce qui n'est pas précisément la réputation que nous souhaitons pour notre pays. »

Crispi ne s'embarrassait pas de tels scrupules. Encore moins se préoccupait-il de ce qu'on pouvait penser en France de ses procédés. Il était impatient de toute critique. L'orage parlementaire qui grondait alors sur sa tête expliquait l'état de ses nerfs.

Séparées à la fin de juillet, les Chambres italiennes avaient été rappelées au commencement de décembre. En dépit des assurances ministérielles, la situation que les représentants du pays trouvaient au retour n'était

guère améliorée. Si l'ordre matériel était rétabli dans le pays, la crise financière persistait. De nouveaux sacrifices devaient être demandés aux contribuables. Puis l'affaire dite des *papiers Giolitti* éclatait comme une bombe, rallumant des flammes amorties, menaçant de ses éclats tout un groupe d'hommes politiques et jusqu'au chef du cabinet lui-même.

Avant d'aborder cette question qui allait suspendre longtemps la vie parlementaire, je me reprocherais de ne pas signaler un funèbre événement, qui venait d'émotionner l'Europe et qui s'imposait aux préoccupations de la France comme de l'Italie.

Je veux parler de la mort de l'empereur de Russie, Alexandre III, survenue, le 1er novembre 1894, à la suite d'une longue maladie dont le monde avait suivi les phases avec une sympathique anxiété.

Au premier avis, les souverains d'Italie faisaient parvenir à Livadia leurs condoléances; la cour prenait le deuil pour vingt jours; à tous les édifices publics les drapeaux se hissaient en berne; les visiteurs affluaient à l'ambassade impériale. C'était, à quatre mois de distance, la répétition des démonstrations qui s'étaient produites à la suite du décès de M. Carnot.

Rien que de très naturel et de très correct dans la manière dont l'Italie s'associait au deuil de la Russie et de l'Europe. Cependant, il était difficile de ne pas voir qu'il se mêlait à ses regrets d'autres sentiments, dont l'expression avait peine à se contenir. C'est une observation qu'un écrivain français, aussi bien renseigné sur les choses d'Italie que sur les choses de la Russie, avait déjà notée dans *la Revue de Paris* du 1er novembre. « A l'annonce de la maladie du tsar, — écrivait M. Anatole Leroy-Beau-

lieu, — Vienne, Londres et Berlin se sont montrées presque aussi émues que Paris. Une seule capitale, Rome, a paru froide. C'est peut-être qu'on y redoute moins le déchaînement de la guerre. » La vérité est que la mort d'Alexandre III éveillait en Italie l'espoir d'un changement dans l'orientation de la politique russe. S'il en fallait une preuve, on la trouverait dans les journaux les plus autorisés de la péninsule.

Voici, par exemple, ce que la *Tribuna* écrivait, à la date du 3 novembre :

Le nouveau tsar se trouve en face d'une situation politique internationale qui pourrait, avant peu, subir de graves modifications. Une alliance véritable et proprement dite entre la Russie et la France, personne n'a jamais pu démontrer ni soutenir qu'il en existât une. Il peut y avoir une coïncidence d'intérêts, le besoin ressenti de contrebalancer de quelque manière la Triple-Alliance en Europe, besoin qui se manifestait alors surtout que les rapports entre la Russie et les puissances centrales étaient plus âpres. Aujourd'hui, après les derniers événements, après la conclusion (par la Russie) de traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche, la pensée de déplacer légèrement l'axe de la politique peut sourire au nouveau tsar... Et, s'il y a du vrai dans ce qu'on dit de ses dispositions personnelles, qui s'harmoniseraient à cet égard avec les traditions des Romanoff, il professerait une répugnance assez accentuée pour l'établissement de rapports trop intimes entre l'autocratie et le gouvernement populaire .. Dans le cas où tout cela serait conforme à la réalité, les prières qui ont été faites en France, avec tant de profusion, pour la conservation de la vie d'Alexandre III, seraient d'autant mieux justifiées.

Mêmes conjectures, mêmes espérances dans la *Riforma* du 4 novembre :

Et maintenant la question que tous vont répétant avec anxiété, est celle-ci : que fera le tsarévitch ? Suivra-t-il la poli-

tique de son père? Les bonnes relations entre la France et la Russie continueront-elles?... On dit qu'Alexandre ne voulait pas du tsarévitch pour successeur; qu'il voulait un autre de ses fils... Il ne faut pas oublier non plus que la haute administration et la Cour de Russie sont très favorables à l'Allemagne, et que le francophilisme de la jeunesse russe n'a que peu ou point d'influence sur la direction de la politique du pays. Quand Alexandre se rapprocha de la France, le prince Metchawski fit une brillante campagne contre l'alliance franco-russe, la comparant à une alliance entre le grand Turc et la république de Venise. On note, en outre, que la femme du prince Serge est la sœur d'Alice de Hesse, fiancée de Nicolas : or la femme du prince Serge est notoirement germanophile. Toutes ces choses sont répétées comme des signes d'incertitude pour l'avenir... Le successeur d'Alexandre III est jeune ; il n'est pas impossible qu'un événement de peu d'importance, un rien, l'influence prépondérante d'une personne puisse modifier d'un seul coup l'orientation de la politique russe, et changer par suite, en partie, le sort de l'Europe.

Des conjectures analogues étaient formulées d'un bout à l'autre du royaume. Tout en rendant hommage aux vertus privées et à l'humeur pacifique d'Alexandre III, les journaux italiens se préoccupaient surtout des vues présumées de son successeur; la plupart caressaient l'idée que Nicolas II subirait l'influence allemande, encore puissante à la cour impériale, et que le beau temps de l'entente franco-russe n'aurait pas de lendemain sous le nouveau règne.

On voit ainsi le genre de consolations qui tempéraient les regrets provoqués en Italie par la mort d'Alexandre III. La France aurait fait les frais de ces consolations, si les conjectures de nos voisins s'étaient confirmées.

Les événements, comme on sait, ne tardèrent pas à dissiper les illusions qu'on avait pu se faire à cet égard.

A la fin du mois de décembre, le général Ignatieff, ancien ambassadeur, membre du conseil de l'empire, apportait à Rome les lettres par lesquelles l'empereur Nicolas II notifiait son avènement au roi Humbert. L'accueil le plus flatteur était fait par la cour à l'envoyé impérial. Il semblait qu'on éprouvât le désir de lui marquer une bonne grâce spéciale et d'affirmer, au regard de l'Italie même, la cordialité des rapports existant entre Rome et Saint-Pétersbourg.

C'était également l'esprit dont s'inspirait l'attitude des membres du gouvernement royal. Leur empressement était remarqué. Le mot d'ordre avait évidemment changé depuis six mois. Au printemps de cette année même, la diplomatie italienne continuait encore, notamment dans les affaires de Bulgarie, d'agir en un sens opposé aux vues de la Russie; en ce faisant, elle se flattait de concourir à la consolidation d'un ordre de choses dont l'écroulement aurait troublé peut-être la péninsule des Balkans; elle y voyait surtout un moyen de donner aux puissances allemandes et à l'Angleterre un gage de bon vouloir. Le 4 mai, entraîné par la discussion, Crispi n'avait pas craint de faire entendre, à la Chambre des députés, les déclarations suivantes :

Quand les Bulgares ont librement choisi Ferdinand de Cobourg pour leur souverain, c'est moi qui me suis opposé à ce qu'un commissaire fût envoyé à Sofia, comme le voulaient les autres puissances, et qui ai fait respecter le libre vote de ce peuple. Comme preuve de mes assertions, vous pouvez lire certains documents diplomatiques, où j'ai affirmé, en ma qualité de ministre des affaires étrangères, le respect dû à la libre volonté de la Bulgarie. En cette occasion, *je me suis prononcé contre l'opinion de la Russie*, de la Turquie et même de l'Angleterre. *J'ai vaincu alors* : je le proclame avec orgueil, non pour moi, mais pour notre pays!...

Cette fière sortie avait provoqué un mouvement de stupeur dans toute l'Europe et en Italie même. Pourquoi ce défi jeté gratuitement à la Russie? Stambouloff s'était hâté d'en prendre acte et d'en remercier Crispi. Mais quel froissement n'en avait-on pas ressenti à Saint-Pétersbourg? Et aussi quelle déception à Rome, lorsque, quelques jours plus tard, le télégraphe annonçait la démission de Stambouloff!

Ces incidents étaient encore dans toutes les mémoires. Peut-être fallait-il y voir la cause de la réserve personnelle que le président du conseil s'imposait maintenant, contre son habitude. Le fait est que, peu après l'arrivée du général Ignatieff, Crispi quittait Rome, pour passer à Naples les fêtes de Noël : entre les deux hommes d'État, les rapports s'étaient réduits à un échange de cartes de visite.

Les prévenances témoignées à l'envoyé russe produisaient-elles tout l'effet qu'on se proposait? Si correct que fût son langage, si sensible qu'il se montrât à l'accueil reçu, le général Ignatieff avait trop d'expérience et de finesse pour tomber sous le charme. Au-dessus de tout le reste il plaçait l'entente de son pays avec la France, certain, en le faisant paraître, de se conformer aux intentions de son souverain.

La veille de Noël, M. Vlangaly, ambassadeur ordinaire de Russie près le roi d'Italie, donnait un dîner en l'honneur de son collègue russe. J'y étais convié avec plusieurs autres diplomates, parmi lesquels un Italien, M. le comte Greppi, jadis accrédité comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Dès les premiers mots échangés pour les présentations, le général me priait, devant tous, de le considérer comme un ami de la France; il ajoutait qu'il était heureux d'avoir pu assister et coopérer à l'établisse-

ment de l'entente entre nos deux pays. Durant le repas, il ramenait la conversation, avec une complaisance marquée, sur des sujets qui lui fournissaient l'occasion de témoigner des rapports confiants qui subsistaient entre Saint-Pétersbourg et Paris, tantôt rappelant certains épisodes du congrès de 1856, auquel il avait pris part, et l'appui que les plénipotentiaires russes y avaient trouvé près de leurs collègues français, tantôt faisant de discrètes allusions à l'activité de Nicolas II et à la résolution déjà manifeste du jeune empereur de continuer la politique de son père, en marchant d'accord avec la France.

Vers la fin de la soirée, le grand maître des cérémonies de la cour, M. le comte Gianotti, se faisait annoncer : il apportait des cadeaux offerts par le roi à l'ambassadeur extraordinaire, un coupe-papier décoré de fins émaux et un buvard orné de pierreries. Quelques minutes après, je prenais congé de mes hôtes, en exprimant au général, selon la coutume locale, mes meilleurs souhaits pour les fêtes de Noël.

— Et moi, — répondait celui-ci à haute voix, — c'est à votre pays que j'adresse mes vœux les plus sincères de prospérité et de bonheur, à la France, dont je suis un vieil ami et que nous aimons, en Russie, de tout notre cœur!

Ces propos se répétaient en ville dès le lendemain : c'était comme un pendant au toast porté, l'année précédente, par le grand-duc Vladimir.

Après le départ du général Ignatieff, il ne subsistait plus rien des espérances que la mort prématurée d'Alexandre III avait fait naître en Italie. Fidèle aux traditions paternelles et à l'esprit de suite qui est le fort de la diplomatie russe, Nicolas II était résolu à maintenir l'entente franco-russe et à la consolider. Ce n'était pas de la Russie que Crispi pouvait attendre un appui ni un

encouragement. A ce moment, d'ailleurs, sa sollicitude se détournait des combinaisons de la politique extérieure; elle était retenue par l'éventualité d'une crise intérieure où sa fortune risquait de s'effondrer.

Après le 3 décembre, les Chambres italiennes avaient repris le cours de leurs travaux.

Nul trait saillant à noter dans le discours de la couronne, à l'ouverture de la session nouvelle. L'intonation en était absolument pacifique : « En Europe, — y était-il dit, — tout tend à la paix, que personne ne pense ni n'osera troubler. » La France n'y faisait l'objet d'aucune mention. La situation intérieure était envisagée avec confiance. Après avoir constaté l'amélioration survenue dans l'état des finances, du crédit, de l'industrie et du commerce, on y insistait sur le devoir impérieux qui s'imposait d'assurer l'équilibre du budget; mais aucune indication n'était fournie sur les moyens à mettre en œuvre.

Le ministre du trésor s'était réservé la tâche de préciser sur ce point les vues du gouvernement, et il s'en acquittait en conscience dans un exposé soumis à la Chambre des députés, le 10 décembre. M. Sonnino y manifestait une confiance communicative. Quel constraste avec le langage qu'il avait tenu dans les premiers mois de l'année! Alors il faisait un appel désespéré aux résolutions extrêmes, pour prévenir un désastre. Maintenant le péril était conjuré. Les affaires reprenaient; la rente montait et le change baissait; les exportations ne cessaient de s'accroître. Un changement favorable s'était donc produit dans les conditions économiques et financières du pays. « Le port était en vue; encore un dernier et courageux effort, et l'on serait à l'abri de la tempête! »

La conclusion concordait mal, il faut le dire, avec ces prémisses encourageantes. Au mois de juin précédent, le ministère avait obtenu le vote de 100 millions d'impôts supplémentaires, qui devaient, d'après ses affirmations, assurer désormais l'équilibre budgétaire. Maintenant il était obligé de convenir que l'exercice courant se solderait encore par un déficit égal, et l'exercice suivant par un découvert de 80 millions. Il proposait d'y pourvoir par de fortes économies; mais il réclamait, en outre, la création d'impôts supplémentaires, dont le produit augmenterait les recettes de 29 millions. Ces impôts impliquaient un relèvement des droits douaniers sur les céréales et des taxes nouvelles frappant les alcools, les allumettes, le gaz, l'électricité, le sucre, les cotons, etc. En terminant, M. Sonnino comparait la finance italienne à une malade qui entrait en convalescence et à laquelle il ne fallait plus que des précautions et des ménagements.

Si rassurante que fût la consultation, le régime prescrit n'en semblait pas moins sévère. Le patient voudrait-il s'y soumettre? Sa confiance en ses docteurs ne laissait pas que d'être ébranlée.

Tel était l'état des esprits, dans le parlement et au dehors, quand se produisit la comédie des *papiers Giolitti*, qui accapara tout à coup l'attention, menaçant bientôt de tourner au tragique. Pour en déterminer le caractère et en expliquer les conséquences, il importe de revenir de quelques mois en arrière.

CHAPITRE V

PROCÈS DE LA BANQUE ROMAINE

Procès de la Banque romaine (juillet 1894). — Les papiers de M. Giolitti. — Prorogation de la Chambre italienne des députés (15 décembre). — Rappel de Ressman; nomination du comte Tornielli à Paris (janvier 1895). — Discours de Léon Say (mars). — Dissolution de la Chambre italienne des députés (8 mai); discours de Crispi à l'Argentina; élections du 26 mai.

1894-1895

J'ai déjà parlé du procès retentissant qui avait suivi la faillite de la *Banque romaine* et déterminé la chute du ministère Giolitti (24 novembre 1893). Les poursuites s'étaient terminées, le 26 novembre 1894, par un arrêt de la cour d'assises de Rome acquittant le directeur, le caissier et les cinq administrateurs de la Banque, détenus depuis quinze mois. Mais cette sentence n'avait pas calmé l'émotion soulevée par les débats judiciaires. Les accusés avaient mis en cause de hauts personnages et même des membres du gouvernement, auxquels ils imputaient une part de responsabilité dans leurs propres malversations; ce moyen de défense, pensait-on, entrait pour quelque chose dans les motifs de l'acquittement prononcé par le jury. On ajoutait qu'une partie du dossier de la procédure avait été soustraite à son examen.

Les bruits répandus à ce sujet prenaient bientôt une telle consistance, que l'autorité judiciaire se décidait à

procéder contre plusieurs agents de la questure de Rome, soupçonnés d'avoir, lors des perquisitions faites chez le directeur de *la Banque romaine*, distrait des pièces compromettantes pour certains hommes de l'administration et du parlement. Mais, l'instruction traînant en longueur, on répétait que les agents incriminés s'étaient conformés aux ordres de leurs supérieurs, et que les pièces recherchées étaient encore entre les mains de M. Giolitti. C'était une arme que l'ancien président du conseil se réservait contre son successeur.

Cette supposition se confirmait, en novembre, par la publication d'une lettre dans laquelle M. Giolitti se reconnaissait, en effet, détenteur de documents, qui lui avaient été, — disait-il, — remis par les accusés eux-mêmes ou par leurs parents. Un pareil aveu ne faisait que fournir un nouvel aliment aux commentaires. De toutes parts on pressait l'ancien ministre de publier le dossier réservé. L'opinion publique se prononçait si vivement en ce sens, que M. Giolitti se décidait à réunir les chefs des principaux groupes de la Chambre des députés, pour s'en remettre à leur appréciation sur le parti à suivre. Mais le comité ainsi constitué refusait de prendre connaissance des pièces, en émettant toutefois l'avis que la publication s'en imposait.

Un député de l'extrême-gauche portait alors la question devant la Chambre, sommant le gouvernement d'agir contre les détenteurs de documents, dont la communication n'avait pu leur être faite qu'à raison de leurs fonctions officielles. Le gouvernement, par l'organe de Crispi, s'en désintéressait, pour en laisser le règlement à la justice ou à la conscience des personnages mis en cause.

Les choses étant à ce point, M. Giolitti prenait le parti,

le 11 décembre 1894, de déposer sur le bureau de la Chambre les papiers mystérieux, enfermés sous pli scellé.

Quel usage en allait-on faire? Crispi exposait d'abord l'avis que la Chambre n'avait pas à se substituer à la magistrature; puis, voyant que sa manière de voir n'avait aucune chance de succès, il se désintéressait encore une fois de la question. Après un débat confus et violent, l'Assemblée confiait à une commission de cinq membres le mandat d'examiner le dossier et de proposer telle résolution qui semblerait convenable.

Après deux jours de délibérations et d'études secrètes, la commission consignait ses conclusions dans un rapport lu en séance : elle proposait de publier tous les documents, à l'exception de cent dix lettres, d'un caractère privé et sans intérêt politique, dont la restitution devrait être faite aux personnes de qui elles émanaient, c'est-à-dire à Crispi et à sa femme. Nouveaux débats orageux, à la suite desquels la publication était votée, sous les réserves formulées par la commission.

Le 15 décembre, *les papiers* Giolitti étaient imprimés et distribués. On y trouvait des copies de pièces déjà produites au procès de *la Banque romaine*, des notes extraites de la comptabilité de cet institut, beaucoup de lettres du directeur, Tanlongo. Si l'exactitude des faits relatés dans ces documents avait été établie, il en serait résulté la preuve que des sommes considérables avaient été avancées indûment par la Banque à des hommes politiques et à des publicistes, qui avaient abusé de leur influence pour en obtenir le versement. Le nom de Crispi y revenait à plusieurs reprises, pour une série de sommes dont le total s'élevait à plusieurs centaines de milliers de francs. Des allusions y étaient faites à des démarches irrégulières

qu'il se serait permises; un télégramme de la préfecture de Milan semblait confirmer les rapports compromettants qu'on lui reprochait d'avoir entretenus avec le baron de Reinach, en vue de faire conférer à Cornélius Herz le grand cordon de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare.

En présence de ces révélations, la Chambre prenait feu. Nul doute qu'elle ne mît le chef du cabinet en demeure de présenter des justifications. Imbriani et Cavallotti insistaient pour que la question fût inscrite immédiatement à l'ordre du jour.

Crispi protestait d'abord avec indignation, affirmant que le recueil distribué était un comble de perfidies et de mensonges, dont les tribunaux, régulièrement saisis, feraient justice. Puis, en présence de l'attitude de ses auditeurs, il ne maintenait pas son opposition, laissant à la Chambre toute liberté de faire ce qu'elle jugerait bon.

Au milieu d'une agitation tumultueuse et après plusieurs scrutins douteux, la Chambre s'ajournait au lendemain, pour délibérer en séance publique.

Il était près de six heures du soir, quand cette décision était votée. Personne ne doutait déjà plus qu'une crise ministérielle ne fût la conséquence de la journée : ou Crispi donnerait sa démission, afin de pouvoir se disculper librement; ou il serait renversé, le lendemain, par un vote accablant.

Mais, en homme de ressources, Crispi avait déjà imaginé un moyen d'échapper à ce dilemme gênant.

Une heure après la clôture de la séance, il faisait publier, par l'agence Stefani, un avis portant que la session parlementaire était prorogée, pour un temps indéterminé, en vertu d'un décret royal. En prévision du conflit probable, le ministre avisé s'était muni de cette

arme deux jours auparavant, prévenant ainsi la Chambre et lui imposant silence par un brutal congé.

Un rapport au roi accompagnait le décret de prorogation. C'était un panégyrique des efforts poursuivis par le ministère pour rétablir la paix sociale et restaurer les finances nationales. Était-il admissible qu'une coalition de perturbateurs, ennemis des institutions, vînt compromettre l'œuvre commencée et replonger le pays dans le désordre? La prorogation était indispensable, afin de donner à la Chambre le temps de se reprendre et de retrouver le calme nécessaire à la sagesse de ses délibérations.

On imagine les sentiments de surprise et de colère que ce coup d'État au petit pied provoquait chez les représentants du pays. La masse de la population n'allait-elle pas prendre le parti de ses mandataires? Crispi avait des motifs de le craindre, puisqu'il renforçait aussitôt la garnison de Rome. Mais, soit scepticisme, soit apathie, l'émotion ne gagnait pas le corps électoral. Vainement les chefs des divers groupes de la Chambre, MM. di Rudinì, Zanardelli, Cavallotti, Brin se rapprochaient-ils, pour rédiger une lettre de protestation et flétrir l'attentat commis contre la représentation nationale. Vainement Cavallotti publiait-il contre le président du Conseil un violent réquisitoire, citant des faits, des dates, des documents à l'appui des accusations criminelles qu'il portait contre lui... Crispi faisait la sourde oreille. Ses défenseurs officieux se bornaient à répéter qu'il s'agissait de calomnies connues depuis longtemps; qu'on n'en ignorait rien, lorsqu'on avait fait appel à son dévouement; qu'il avait tiré le pays de l'abîme, et qu'on ne devait pas interrompre sa tâche patriotique.

Crispi était le plus fort, puisque la confiance royale lui

demeurait acquise, et que la nation restait spectatrice indifférente de la lutte engagée. La seule question qu'il se posât, après quelques semaines, était celle de savoir s'il réunirait encore la Chambre, pour provoquer un vote politique, ou s'il proposerait au roi de la dissoudre tout de suite, sans courir même les ennuis d'un échec certain. C'est le dernier parti auquel il finissait par se rattacher. Aussi ne négligeait-il rien pour affronter l'épreuve dans les conditions les plus favorables, et renforcer son crédit en étouffant les voix hostiles. Tous les journaux de Rome, sauf un, étaient déjà à sa dévotion; dans les provinces on n'en comptait pas dix qui continuassent la campagne d'opposition. Le terrain électoral ne tarderait pas à être bien préparé pour des élections générales.

Sur ces entrefaites, la presse française jugeait opportun de se mêler au débat. C'était une imprudence et une faute.

Dans les premiers jours de janvier 1895, le journal *le Temps* consacrait une série de *premiers Paris* aux affaires d'Italie. On y étudiait les causes de la crise, et on en signalait les dangers éventuels. « Les amis du trône, — disait-on, — frémissent de le voir compromis dans une solidarité déplorable avec un homme public, qui, au lieu de solliciter des juges pour laver son honneur, épuise toutes les ressources de la Constitution et tend, à les briser, tous les ressorts de l'État, pour échapper à la seule juridiction indépendante. Le meilleur espoir de ceux qui ne séparent pas, dans leur pensée, les intérêts de la dynastie et ceux de la liberté, c'est que le roi se décide à ressaisir les rênes, à se débarrasser d'un conseiller dangereux et à rendre la parole au pays et à ses représentants (1) ».

(1) Le *Temps* du 1er janvier 1895.

Un autre jour (1), la même feuille poussait plus avant encore l'examen de la situation, dans un article intitulé « Une année qui commence mal », et dont les extraits suivants permettront d'apprécier le caractère :

Pour le moment, le point sur lequel se concentre la curiosité ou, si le terme paraît trop faible, l'anxiété du public, c'est la disposition du roi à l'égard de la dissolution de la Chambre. Trois partis sont ouverts à Humbert Ier. Il peut ou convoquer à nouveau le Parlement en session ordinaire, ou le dissoudre en confiant à M. Crispi le soin de présider aux élections générales, ou charger de l'appel au pays un homme d'État moins compromis que le premier ministre actuel.

A en juger par le langage de la presse de toute nuance, on ne sait absolument pas encore à quelle résolution le roi donnera suite, et il est plus que probable que cette ignorance tient tout simplement à ce que le souverain lui-même n'a point encore arrêté sa décision.

C'est qu'en effet le choix est redoutable, et chacune des solutions qui s'offre à l'esprit présente des difficultés et des périls bien propres à faire hésiter la volonté la plus ferme. Convoquer la Chambre, c'est infliger à M. Crispi une telle humiliation que la signature de ce décret équivaudrait à un renvoi pur et simple.

Dissoudre en donnant à M. Crispi la mission de faire les élections générales, c'est, d'une part, lancer une provocation sans égale à tous les groupes de l'opposition depuis la droite du marquis di Rudini jusqu'à l'extrême-gauche de M. Cavallotti. C'est, d'autre part, engager la lutte — et quelle lutte! — sur le pire des terrains, poser au pays une question sans netteté, rendre la monarchie et l'ordre public solidaires des comptes plus ou moins apurés de M. Crispi avec la Banque Romaine, compromettre les intérêts les plus essentiels du pays pour épargner à un client de Tanlongo l'ennui de comparaître devant ses pairs. Ce serait enfin, à ce qu'affirment ceux qui connaissent à la fois les pratiques électorales de

(1 Le *Temps* du 4 janvier.

l'Italie contemporaine et la lourdeur de main du président du Conseil, déchaîner une pression gouvernementale et une candidature officielle comme on n'en a jamais vu, même dans la péninsule...

S'il en est ainsi, voilà le fils de Victor-Emmanuel acculé à ce dilemme redoutable, dont l'un et l'autre terme sont également gros de conséquences périlleuses pour le trône et pour la patrie.

Ce qui empêche le roi de rompre avec son ministre et de faire appel à tel ou tel groupe d'une opposition où il compte beaucoup de fidèles et de loyaux sujets, ce n'est pas, tout le monde le sent, on ne sait quel goût malsain pour une réputation endommagée. Humbert Ier n'a aucun penchant pour les sordides spéculations sur lesquels le procès Tanlongo et le dossier Giolitti ont fait un jour si cruel.

Ce qui l'arrête, c'est d'abord que le président du Conseil a eu l'art de lui persuader que sa cause, à lui Crispi, est indissolublement liée à celle de l'ordre monarchique, et que, sous le couvert d'un assaut contre sa probité financière, c'est une attaque à fond contre sa politique antisocialiste et antirépublicaine que l'on tente. Ensuite le roi désapprouve le ton des manifestes opposants, en particulier de cette lettre Cavallotti, qui aurait été plus éloquente et dont les excellentes révélations auraient fait plus d'effet, si l'auteur avait su en modérer le style.

Il serait regrettable toutefois que des considérations de ce genre engageassent définitivement le roi d'Italie dans la voie où le pousse un ministre aventureux et égoïste, et au bout de laquelle les esprits indépendants entrevoient, avec une patriotique angoisse, l'éventualité d'un conflit entre la monarchie et le pays.

Ainsi la feuille parisienne et d'autres avec elle insistaient sur les dangers que le maintien de Crispi au pouvoir impliquait pour l'Italie et pour la monarchie. C'était viser le premier ministre à l'endroit sensible. Certes, les avertissements du *Temps* restaient bien en deçà des jugements de certains journaux de Vienne et de Berlin; mais

la presse allemande n'était lue que par une élite dans la péninsule, tandis que les critiques de nos journaux n'échappaient à personne. Fallait-il donc qu'une voix de l'étranger troublât le concert de la presse locale, qui donnait avec ensemble contre l'opposition et contre la Chambre? Il y avait un moyen de prévenir le péril, en se servant de cette polémique même pour exciter contre la France les susceptibilités nationales. *La Tribuna*, le journal le plus répandu du royaume, s'en avisait bientôt et engageait la partie.

Dès le 5 janvier, la feuille romaine publiait, sous ce titre « La troisième intimation », un résumé du dernier article du *Temps*, et l'accompagnait de réflexions pour la plupart inattendues. Non seulement, en effet, on y récriminait contre le mauvais vouloir des Français et contre leur prétention d'exercer dans la politique italienne une ingérence déplacée, mais on y insinuait que « les articles publiés par *le Temps* sur les affaires d'Italie lui venaient tout faits de Rome ; qu'ils lui étaient envoyés ou suggérés par quelqu'un qui s'y trouvait en situation de faire croire que le sens en était conforme à un sentiment répandu dans le pays et de nature à impressionner les sphères de la cour ».

Et, pour qu'il ne restât aucun doute sur sa pensée, la *Tribuna* insérait dans le même numéro, sous ce titre « Chevaux de retour », un entrefilet significatif. On voulait bien y admettre que des informations fussent adressées de Rome à la presse étrangère. Mais, ajoutait-on, « ce qui paraîtrait un peu moins licite ou, si l'on veut, moins correct, c'est que l'inspiration de cette campagne de presse *vînt d'une personne revêtue de fonctions officielles*. Nous savons bien que la charge de ministre, de général, *ou* d'*ambassadeur* n'interdit pas matériellement à celui qui

en est investi, d'exprimer sa propre pensée et d'exercer une action propre même sur d'autres terrains non strictement administratifs, militaires ou politiques. Mais il y a pourtant des barrières morales qui ferment ou du moins limitent le champ de cette activité secondaire ou oblique, si l'on peut ainsi dire. »

Pas de doute possible : le réquisitoire était dressé contre l'ambassadeur de la République près le Quirinal.

Ce n'était point assez, pourtant. Le lendemain, la *Tribuna* revenait sur le sujet, pour affirmer de nouveau que les articles du *Temps* étaient « fabriqués à Rome par quelqu'un qui les transmettait à Paris par une voie et par des moyens qu'il était inutile de définir, mais qui, quelle qu'en fût la nature, étaient susceptibles d'en assurer la publication dans un journal officieux du gouvernement français comme le *Temps* ». Et l'on ajoutait que « ces articles apparaissaient, du commencement à la fin, comme l'œuvre de quelqu'un qui écrivait sous l'inspiration directe et immédiate des intérêts et des passions qui combattaient à Rome le ministère italien et qui trouvaient, à Rome encore, le moyen de s'exhaler à l'étranger, pour en faire revenir leurs insinuations et leurs conseils. A qui ferait-on croire qu'un journal français comme le *Temps* s'amusât, pour son compte propre et sans recevoir des éléments du dehors et des inspirations d'en haut, à rafraîchir à trois reprises les commérages qui étaient maintenant oubliés en Italie, afin de faire le siège du Quirinal et de lui suggérer le juste moyen de sortir d'embarras ? » « Ce que nous entendons faire, — disait-on encore, — et ce que nous avons le droit de faire, c'est de repousser de nouveau et avec la plus grande énergie cette tentative d'intervention dans nos affaires. »

Le même jour, *la Riforma* consacrait sa première colonne au développement du même thème.

Le mot d'ordre ainsi donné, la presse ministérielle s'y conformait, sur tous les points du royaume, avec une discipline remarquable. Une violente campagne était ainsi engagée contre la France et contre son représentant.

Dans ce concert d'invectives se distinguait un petit journal romain, né de la veille et créé pour soutenir le bon combat. « Celui-là même, — disait *il Giornale*, — qui est reconnu et consacré par ses lettres de créance près le roi d'Italie, se montre, comme le journal qui interprète ses idées, si rebelle à toutes les convenances et à tous les devoirs, qu'on juge presque invraisemblable qu'il pût poursuivre dans la voie où il est engagé, s'il ne comprenait qu'il y chemine d'accord avec le gouvernement qu'il représente ». Et le rédacteur continuait en évoquant contre nous les souvenirs de la guerre de 1870 et des massacres d'Aigues-Mortes, s'appliquant à surexciter l'amour-propre de ses lecteurs contre nos prétendues ingérences.

Pour conclure, une note partie de Rome et reproduite par tous les échos de province annonçait bientôt que le gouvernement de la République avait résolu de mettre fin à la mission de son représentant près le roi d'Italie.

La nouvelle était inexacte en ce qui me concernait. Il était vrai pourtant qu'un ambassadeur allait être emporté par la bourrasque; mais, à la surprise générale, la victime expiatoire n'était autre que Ressman, le représentant du roi près la République française.

Le rappel du diplomate italien était confirmé, le 6 janvier, par la communication suivante de l'agence Stéfani :

Le commandeur Ressman, ambassadeur d'Italie à Paris, a été rappelé pour être remplacé par un autre fonctionnaire. Le conseiller Gallina reste quant à présent pour gérer l'ambassade, comme chargé d'affaires

Ce rappel, comme ceux des ambassadeurs, comte Tornielli à Londres, et baron Marochetti à Saint-Pétersbourg, est motivé par un mouvement diplomatique, arrêté depuis huit mois déjà et qui va être réalisé maintenant.

A Londres aussi, l'ambassade est gérée en ce moment par un chargé d'affaires, le chevalier Silvestrelli.

Le rappel de Ressman aurait donc été décidé en vue d'un mouvement diplomatique d'ensemble. Personne ne s'arrêtait à cette explication officieuse, où l'on ne voyait qu'un prétexte imaginé pour sauvegarder les apparences. L'opinion générale, accréditée dès le premier jour par le correspondant parisien de la *Tribuna* elle-même, était que Crispi, touché au vif par les articles du *Temps*, avait chargé Ressman d'en faire l'objet de représentations; le rappel prononcé ensuite contre le diplomate était le châtiment dû à l'insuccès de ses démarches, en même temps qu'un avertissement à la France. Ainsi Crispi, — car nul ne songeait à imputer au baron Blanc la responsabilité de la décision prise, — se privait des services d'un agent dont l'influence s'était trouvée en défaut. Peut-être y voyait-il, en outre, un moyen de pousser le gouvernement de la République à une mesure de rétorsion, et d'accroître les effets d'une diversion profitable à ses propres intérêts.

La disgrâce infligée à l'ambassadeur suscitait dans le royaume autant d'inquiétude que d'étonnement. Ressman était considéré par ses compatriotes comme un des agents les plus distingués de la diplomatie italienne. On le savait *persona gratissima* chez nous. Son rappel ne voilait-il pas une arrière-pensée de rupture?

En France, le départ de Ressman provoquait des regrets unanimes. Ce n'était pas seulement parce qu'il avait su, par sa courtoisie, son tact et le charme de son esprit, conquérir les faveurs de la société parisienne, qui l'appréciait depuis longtemps. C'était surtout parce qu'on l'avait toujours vu, dans les occasions les plus critiques, agir en homme de conciliation, en partisan convaincu de l'entente franco-italienne. Les adversaires qu'il avait dans son pays, — quel homme de valeur n'en a pas? — lui faisaient un grief de sa situation personnelle à Paris, allant jusqu'à lui reprocher d'être devenu trop Français. Je les étonnerai peut-être en disant que, dans nos régions officielles, son rappel était vu avec moins de peine que dans nos salons, quelque gré qu'on lui sût, d'ailleurs, de ses dispositions. On n'était pas sans trouver parfois excessives les facilités que lui assuraient son expérience approfondie du milieu où il agissait, ses relations intimes avec nos fonctionnaires de tous ordres, sa connaissance de tous les rouages de notre administration; on savait le profit qu'il en tirait, pour en venir à ses fins dans le règlement des affaires communes, pour nous soumettre à une surveillance efficace et incessante. Son successeur, fût-il de valeur égale ou même supérieure, ne jouirait pas des mêmes avantages. Il y avait là des considérations qui contribuaient à tempérer l'amertume des sentiments suscités par sa disgrâce, au quai d'Orsay, comme dans les cercles mondains. Je n'ai pas cessé, durant près de trente années, d'entretenir avec Ressman des relations d'amitié; j'ai trouvé en lui un collaborateur actif et convaincu, pour le succès de la tâche de rapprochement qui formait le but de ma mission en Italie. C'est un hommage que j'entends rendre à son caractère et à son talent, en notant ici, sans réticences, le cas qu'on faisait à Paris de

ses sympathies déclarées et de son patriotisme vigilant (1).

Au moment où le rappel de Ressman était officiellement annoncé, la presse italienne redoublait ses attaques contre l'ambassadeur de la République près le Quirinal. Égards dus au représentant d'une puissance amie; courtoisie pour un hôte étranger : la passion faisait tout oublier. On m'accusait encore d'inspirer les polémiques dirigées en France contre le chef du cabinet italien : c'était le thème qu'on variait de cent manières. Le correspondant de la *Sera* trouvait mieux : d'après les renseignements de la feuille milanaise, les perquisitions opérées au domicile de M. Darcours, — le correspondant du *Matin*, récemment expulsé, — avaient amené la découverte de lettres compromettantes pour M. Billot; une protestation officielle s'en était suivie à Paris, mais sans résultat : de là le rappel de Ressman. Ce beau conte faisait le tour des journaux. Aussi finissait-on par croire que le représentant de la République suivrait dans la retraite son collègue d'Italie, et que la vacance des deux ambassades se prolongerait quelque temps.

De plus ardents poussaient le gouvernement royal à se montrer ferme et à user des plus extrêmes rigueurs contre ceux qui abusaient de l'hospitalité italienne. « Frapper fort et à propos, — écrivait un petit journal romain (la *Capitale* des 7-8 janvier), — décapiterait l'hydre qui met en péril notre tranquillité, et rappellerait à qui se joue de notre patience ce qui est arrivé, dans cette ville même de Rome, à Hugon de Basville, alors que l'ombre d'un soupçon planait seulement sur lui » (2).

(1) Ressman est mort à Paris le 8 juillet 1899.

(2) H. de Basville était secrétaire de l'ambassade de France à Naples, en janvier 1793, quand il reçut l'ordre d'aller représenter, comme ministre

Par ce trait on peut juger du ton d'une certaine presse. Les esprits se surchauffaient. Les rapports officiels des deux pays étaient à la merci d'un incident, quand un nouveau coup de théâtre se produisait tout à coup. Dans la soirée du 7 janvier, la note suivante était communiquée à la presse par une agence officieuse (*Agenzia italiana*) :

Le ton absolument hors de mesure et exceptionnellement aigre que la presse française a pris, durant les derniers jours, dans ses jugements sur nos hommes et sur nos choses, a provoqué une légitime réaction dans la presse italienne, laquelle, dans sa presque totalité, tolère mal une ingérence étrangère qui offense le sens de notre patriotisme.

Mais, de là à rechercher, comme quelques-uns le font, la pensée du gouvernement dans un article de journal plutôt que dans un autre, il y a loin. Et il est absolument étrange que,

plénipotentiaire, la Convention à Rome, où l'opinion était alors surexcitée contre la France révolutionnaire. Voici le paragraphe que Michelet consacre, dans son histoire de la Révolution, à la courte mais tragique mission du diplomate :

« De Basville arrive avec un ami, un envoyé de notre ambassade de Naples. Ils voient du premier coup tout préparé pour les recevoir. Le lâche gouvernement, ne se fiant nullement à ses forces régulières, avait appelé de tous côtés ces recrues sauvages des montagnards de l'Apennin. On avait prêché dans les chaires, et le soir surtout dans les confessionnaux, aux femmes éperdues, que ces Français sacrilèges venaient, dans la ville sainte, lever le drapeau de Satan. Les femmes brûlaient des cierges, priaient et hurlaient ; les hommes repassaient leurs couteaux.

« Nos Français entrent bravement, la cocarde sur l'oreille, et sont de toutes parts accueillis par des cris de mort. Ils sont sourds, n'entendent rien. Des personnes charitables les engagent à mettre en poche le signe maudit. Ils passent outre, et, à travers ces flots de foule furieuse, ils s'en vont au palais du cardinal Zelada montrer leurs pouvoirs, le sommer de reconnaître la République française. N'obtenant rien, sans se décourager ni s'intimider, ils mettent leur voiture au pas, et reviennent lentement. Il était quatre heures du soir (13 janvier 1793). Assaillis d'injures, d'indignes menaces, ils firent une chose hardie ; soit pour soutenir l'honneur de la France, soit pour mettre en demeure les patriotes italiens d'armer et prendre leur défense, ils plantèrent sur leur voiture le drapeau de la République.

« Là, les voies de fait commencent, les pierres et les coups. Le cocher épouvanté met les chevaux au galop, lance la voiture dans la cour d'un banquier français. Le temps manque pour fermer la porte. La foule entre ; un perruquier frappe mortellement Basville d'un coup de rasoir ; il expira le lendemain. »

sur des bases aussi fragiles, qui ne tiennent à rien en dehors de la presse, on édifie des racontars d'après lesquels il y aurait de la mauvaise humeur, ouverte ou latente, entre notre gouvernement et l'ambassadeur de la République française à Rome.

Au surplus, nous pouvons ajouter que les relations personnelles entre M. Crispi et M. Billot se maintiennent, comme elles l'ont toujours été, très cordiales.

Cette note donnait-elle le signal d'un temps d'arrêt? Il est permis de le croire, puisqu'à partir du lendemain, et comme sur un mot d'ordre, les journaux les plus agressifs suspendaient leurs attaques contre la France et son représentant

D'où provenaient ce brusque changement d'attitude et cette réserve subite? On en donnait des explications diverses D'après la version qui finissait par prévaloir, il fallait y voir l'effet de conseils de prudence que les alliés de l'Italie auraient fait entendre discrètement

La campagne entreprise par les journaux ministériels d'Italie n'était approuvée ni à Vienne ni à Berlin, où elle était jugée inquiétante pour la paix générale. Dans la journée du 7 janvier, on avait vu le baron de Bruck, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, se rendre chez Crispi. Que s'était-il passé entre eux? On supposait que, sous une forme amicale, l'ambassadeur avait signalé à la sollicitude du ministre les périls de la situation.

En rappelant de Paris son ambassadeur, le gouvernement italien n'avait évidemment qu'usé de son droit; toutefois il n'était pas sans se rendre compte qu'en raison même des circonstances, cette mesure avait produit une impression désagréable au delà des Alpes. Était-ce le moment, pour les journaux italiens, officieux ou réputés tels, non seulement de soutenir avec leurs confrères parisiens des polémiques passionnées, mais encore de

prendre à partie, avec la dernière violence, la France et son ambassadeur près le Quirinal? Où voulait-on aller? Qu'arriverait-il, si le gouvernement de la République, pour marquer son mécontentement, rappelait aussi son représentant? Une rupture? Et après?... Le gouvernement ne devait pas se dissimuler que ses alliés envisageaient sans aucun plaisir l'éventualité des complications, qui menaçaient de survenir à l'improviste et sans motifs appréciables. A Vienne comme à Berlin, on continuait de penser qu'il y avait, pour l'Italie autant que pour l'Autriche et l'Allemagne, intérêt à sauvegarder la paix et à entretenir de bons rapports avec la France. En cas de conflit, l'Italie n'aurait donc à compter sur aucun concours. Le temps était venu d'enrayer un mouvement capable d'entraîner une catastrophe.

Tel était, — on le supposait du moins, — le sens des observations présentées à Crispi et qui avaient été bientôt suivies de la note publiée par l'*Agenzia italiana*. Cette conjecture s'accréditait si bien qu'une semaine plus tard, le 15 janvier, le correspondant romain de l'*Agence Havas* en faisait l'objet de la dépêche suivante :

On assure de bonne source que les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie à Rome ont reçu des instructions pour déclarer à M. Billot, ambassadeur de France, qu'on était indigné à Berlin et à Vienne des attaques grossières dirigées contre lui, et qu'ils avaient l'ordre de calmer l'ardeur par trop guerrière et belliqueuse du président du conseil.

On affirme qu'une démarche a été faite dans ce sens, et qu'elle a eu pour résultat immédiat d'arrêter le langage hostile de la presse officieuse de Rome.

Dans les cercles politiques allemands, on critique vivement l'attitude de M. Crispi.

Cette dépêche mettait en mouvement toute la presse italienne. Les adversaires de Crispi en tiraient argument

pour lui reprocher de s'être exposé à des représentations pénibles et à une retraite peu glorieuse. Ses partisans opposaient démentis sur démentis à la communication de l'agence française. Le correspondant romain du *Times*, qui se faisait alors contre nous le champion du ministre italien, télégraphiait à son journal que la nouvelle était fausse, ajoutant même qu'elle ferait, à Paris, le sujet d'observations de la part des représentants de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Quelques feuilles romaines allaient plus loin encore : elles dénonçaient l'ambassadeur de la République à Rome comme l'inspirateur de la dépêche et l'auteur responsable de ce nouveau méfait (*La Tribuna* du 16 janvier, et *il Giornale* des 16 et 18 janvier).

Ai-je besoin de dire que je n'étais pour rien dans les correspondances de l'*Agence Havas*, non plus que dans les articles du *Temps*? Le but de la campagne engagée à Rome m'était apparu clairement, dès le premier jour. Crispi n'avait-il pas un intérêt évident à susciter une diversion, pour détourner les esprits de la crise où il se trouvait compromis? A cet effet, quoi de mieux que de s'en prendre au gouvernement et à l'ambassadeur de la République, et de les pousser à quelque fausse démarche? N'était-ce pas le moyen de soulever les colères de notre presse, et de mettre en jeu la dignité du roi, qui ne voudrait pas, en sacrifiant son ministre, avoir l'air de céder aux menées de l'étranger? La réponse à toutes ces questions ne semblait pas douteuse.

Encore moins pouvais-je hésiter sur l'attitude à observer. Aux attaques inouïes auxquelles j'étais en butte, je n'avais qu'à opposer un impassible dédain. Ce n'était ni sur mon pays ni sur moi que retombait l'odieux du traitement infligé à l'agent diplomatique et à l'hôte.

On ne me croirait pas cependant, si je me vantais d'y être resté insensible. J'en ai souffert, je l'avoue. Je ne disconviens pas des efforts de volonté qu'il m'a fallu déployer, durant ces tristes jours, pour m'imposer le silence et faire bonne figure. Mais j'étais soutenu par la conscience de servir la France en prévenant un éclat, par la satisfaction de ne pas me laisser prendre à un jeu qui risquait de compromettre les rapports des deux peuples, et aussi par de précieux encouragements reçus de Paris et de Rome même.

L'épreuve prenait fin vers le milieu de janvier. A partir de cette époque, le calme se rétablissait. Bientôt même le ton de la presse italienne se modifiait complètement à notre égard.

A la fin de ce même mois de janvier (1895), l'ambassade d'Italie à Paris était confiée à M. le comte de Tornielli-Brusati, précédemment ambassadeur à Londres. Sa nomination n'était pas sans causer une certaine surprise. Non qu'il ne se recommandât par des titres qui le plaçaient au premier rang dans les cadres de la diplomatie italienne. Mais à son nom se rattachait le souvenir d'un incident, qui remontait à moins de deux années et ne semblait pas le désigner particulièrement pour la succession de Ressman à Paris. Je fais allusion à un toast porté à Londres, en 1893, peu de temps après les fêtes célébrées à Toulon en l'honneur de l'escadre russe. Parlant de la visite faite à la Spezia, vers la même époque, par la flotte anglaise, le comte Tornielli aurait dit, au banquet du lord-maire :

« Nous n'avons pas, nous autres Italiens, éprouvé le besoin de mettre la maison sens dessus dessous, pour recevoir nos amis. »

Ce propos ironique à notre adresse avait soulevé quelque rumeur en France. Avait-il réellement échappé à la prudence du diplomate? Ce que l'on peut dire, c'est que le texte n'en figurait pas dans le compte rendu du *Times*, et que les amis de l'orateur en niaient l'authenticité. Faux ou vrai, il n'était pas oublié. On pouvait craindre que le souvenir n'en fût gênant pour le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris. A son arrivée, en effet, les organes de l'opinion lui marquaient quelque froideur. Mais le comte Tornielli réussissait bientôt à rompre la glace, en démontrant, par son attitude et par son langage, qu'il venait, en ami, poursuivre la tâche conciliante de son prédécesseur. Il y était secondé efficacement par la bonne grâce de la comtesse, d'origine russe, née Rostopchine. Bientôt la société parisienne et le monde officiel rivalisaient d'égards pour leurs nouveaux hôtes. Galante riposte aux aménités prodiguées, la veille, à l'ambassadeur de France à Rome!

C'en était assez pour précipiter le revirement qui s'accentuait en Italie. Le langage des officieux y devenait complètement amical. Il n'était plus question de désaccord ni de mauvais vouloir. En janvier, on disait qu'il n'y avait rien à faire avec nous; en mars, on ne voyait plus d'obstacle à l'entente cordiale; tout semblait possible, même un rapprochement immédiat sur le terrain commercial.

Le branle était donné en ce sens par la publication d'une enquête ouverte par la Chambre française de commerce à Milan : d'après ce travail, toutes les associations de même nature, qui fonctionnaient alors en France, s'associaient dans un vœu commun pour le rétablissement des rapports conventionnels entre les deux pays en matière économique.

Au même moment retentissait un discours prononcé par Léon Say à Paris, au banquet annuel de la Chambre syndicale de la verrerie et de la céramique française. Prenant la parole après M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, l'illustre parlementaire plaidait la cause des traités de commerce avec des arguments qui fixaient l'attention de tous les peuples voisins. « Ce qui m'inquiète, — disait-il, — c'est la restriction possible de nos relations commerciales; c'est la contradiction qui pourrait exister entre un isolement voulu et l'expansion nécessaire de notre influence dans le monde. » Et il continuait en ces termes :

... Nous avons vu des industries françaises transportées à l'étranger, il y a deux siècles, à la suite de l'exode des protestants, lors de la révocation de l'édit de Nantes.

Voulons-nous recommencer?...

Faisons un retour sur nous-mêmes; car il n'est pas difficile de constater en ce moment que le phénomène d'autrefois se reproduit sur une échelle infiniment plus vaste et avec beaucoup plus d'intensité. Vous n'avez qu'à faire une promenade à Barcelone, à Madrid, de la Rambla au Prado : vous y verrez fleurir des industries de Saint-Étienne et d'ailleurs. A Gênes, à Milan, vous assisterez au développement d'industries récentes, qui ne sont autres que des industries françaises transplantées. Ne pouvant exporter les choses françaises, nous exportons le moule avec lequel on les fait...

Mais comment faire pour reconstituer cette clientèle qui nous échappe? Ah! je pourrais vous parler du libre échange, cela ne me serait pas difficile. J'ai là-dessus des souvenirs de famille et des souvenirs personnels. Je sais bien que le libre échange est une doctrine fondée sur l'étude des faits, que ce n'est pas une théorie comme la protection; mais je sais aussi que les choses humaines, quelle qu'en soit la force, ne peuvent subsister par elles-mêmes. Rien de ce qui est humain ne peut prospérer dans l'isolement; il faut toujours compter avec ses voisins; et le libre échange, dans le siècle où nous sommes,

doit, pour ne pas être l'isolement, prendre la forme des traités de commerce. Ce qu'il nous faut, ce sont des traités de commerce avec les nations qui nous entourent...

Il faut chercher à renouer des rapports, à rétablir des relations par des traités de commerce, très difficiles d'ailleurs à réaliser, par des traités de commerce qui ne satisferont pas les protectionnistes et qui paraîtront très insuffisants aux libre-échangistes...

Il nous faut, avant tout, ouvrir le siècle en nous créant des relations commerciales établies sur la base de la réciprocité. Nous avons pu constater, par nos souffrances, la vérité d'une doctrine économique qui n'était évidemment que l'expression des faits, et nous pouvons affirmer aujourd'hui, parce que les faits ont prononcé, qu'on ne peut vendre que quand on achète, et qu'on ne peut pas exporter quand on empêche les produits du dehors de venir chez soi. D'où il résulte, pour nous tous qui sommes ici, la nécessité absolue de rouvrir les relations commerciales dans les deux sens, du dedans au dehors et du dehors au dedans...

Si nous nous étions pour toujours mis, de plein gré, en dehors du mouvement général des nations, et si, en conséquence, nous avions perdu, dans une mesure plus ou moins étendue, cette individualité dans l'universalité qui caractérise le génie de notre race; si, par défaut de ressort, nous laissions sommeiller toutes les qualités qui nous ont faits si grands dans l'histoire, nous pourrions former encore un pays de second ordre; nous serions peut-être les continuateurs de la nation française; mais nous ne serions plus la France...

Il faut réveiller notre industrie. Il faut lui dire : « lève-toi et marche! » Sonnons le départ, pour être en route en 1900. C'est là que nous servirons les idées si bien exposées par notre honorable commissaire général. Buvons au changement de notre régime économique et au rétablissement de nos relations internationales par des traités de commerce!

Ainsi Léon Say conseillait énergiquement le changement de notre régime économique et le rétablissement des traités de commerce avec nos voisins. Il n'en fallait

pas davantage pour suggérer, en Italie, l'idée que le moment psychologique était venu, et que des négociaciations allaient s'engager avec la France. Les feuilles ministérielles semblaient se donner le mot pour en accréditer l'espoir; quelques-unes même affirmaient que le comte Tornielli avait reçu l'ordre de faire des ouvertures en ce sens.

Crispi ne voyait, sans doute, aucune raison pour décourager de semblables espérances; mais il jugeait bon de transposer les rôles et de ne pas se laisser attribuer posture de solliciteur. On ne pouvait pas, du moins, assigner un autre but à la note suivante, que *la Riforma* publiait, le 4 mars, en bonne place et en gros caractères :

« On nous assure que le gouvernement français a « décidé de demander au gouvernement italien la reprise « des pourparlers pour la conclusion d'un *modus vivendi* « commercial entre les deux pays. »

La nouvelle provoquait naturellement de nombreux commentaires. Les uns voyaient dans nos ouvertures un acte de résipiscence, une expiation de nos erreurs protectionnistes; les autres célébraient, par avance, l'arrangement qui allait être négocié et qui devait mettre fin au malaise économique dont l'Italie souffrait encore. Cependant les esprits réfléchis se rendaient compte que les circonstances n'étaient pas encore favorables à l'entente annoncée.

Depuis plusieurs semaines, l'attention était concentrée, en France, sur les crises politiques qui s'y succédaient. M. Casimir-Perier ayant tout à coup résigné ses fonctions, Félix Faure lui avait succédé à la présidence de la République (17 janvier 1895). Puis M. Ribot avait été appelé à former un nouveau cabinet (27 janvier). M. Hanotaux y conservait le portefeuille des affaires

étrangères; mais rien ne laissait croire qu'il dût rencontrer chez ses nouveaux collègues, ni dans le parlement, des dispositions encourageantes pour un changement d'attitude à l'égard de l'Italie. Aussi beaucoup de gens demeuraient-ils sceptiques, en dépit des assurances d'une certaine presse. Peut-être ne se trompaient-ils pas en supposant que les bruits répandus à Rome faisaient partie du plan de campagne combiné en vue de la période électorale qui allait s'ouvrir dans le royaume. Il n'était pas indifférent de répandre la conviction que la présence de Crispi au pouvoir ne constituait pas un obstacle au rapprochement avec la France. A la Consulta, pas plus qu'au palais Braschi, on ne se faisait probablement aucune illusion sur les espérances dont on amusait le tapis. Mais quel mal en pouvait-il résulter? Si l'accord ne devait pas intervenir, on en serait quitte pour rejeter les torts sur la France et se targuer du bon vouloir dont on aurait fait preuve.

Le temps était venu, pour Crispi, de sortir du provisoire et de trancher, par un coup de partie, le conflit engagé avec le parlement.

Depuis le 15 décembre, comme on le sait, les Chambres étaient séparées en exécution d'un décret royal qui avait prorogé la session pour un temps indéterminé. Loin de ramener le calme, cet acte d'autorité avait eu pour effet de rapprocher tous les groupes opposants dans une coalition dirigée par MM. di Rudini, Brin, Giolitti, Zanardelli et Cavallotti. Bientôt il devenait évident que le ministère ne pourrait pas convoquer à nouveau les représentants du pays sans encourir un échec certain. Aucun moyen de salut ne lui restait, si ce n'était de gouverner sans les

Chambres le plus longtemps possible et de profiter de la trêve imposée pour préparer des élections générales d'où pourrait sortir une majorité mieux disposée. Crispi en prenait résolument son parti.

Le 21 janvier 1895, la *Gazette officielle* publiait un décret royal prononçant la clôture de la session législative. Suivaient, à brefs intervalles, d'autres actes de même nature, destinés à être plus tard régularisés par le parlement, mais qui modifiaient immédiatement certaines lois de finance, en vue de fournir les ressources complémentaires dont le trésor avait besoin. Puis l'activité de l'administration s'appliquait au travail préparatoire des prochains scrutins. Nomination de préfets à poigne, remplacement de municipalités indociles par des commissaires royaux, subventions aux journaux, promesses, rigueurs, menaces : tout était mis en œuvre.

Le 28 mars, le gouvernement promulguait une nouvelle loi, votée l'été précédent, et qui l'autorisait à faire procéder à la revision des listes électorales par des commissions placées sous la surveillance de l'autorité administrative. La revision était conduite avec une telle rigueur, qu'un cinquième des inscrits se voyaient rayés dans certains collèges. En quelques semaines, le travail d'épuration aboutissait à l'élimination de plus de trois cent mille électeurs, triés principalement, à ce qu'on assurait, dans la clientèle de l'opposition.

Un décret royal prononçait alors (8 mai) la dissolution de la Chambre des députés et fixait les élections au 26 mai. — D'après le rapport ministériel, publié à l'appui, l'ajournement et la dissolution de l'assemblée se justifiaient par les violences qui avaient troublé les dernières séances; le pays ferait justice d'aussi coupables manœuvres, en nommant des représentants résolus à mettre

fin à des luttes personnelles et stériles, pour assurer la reprise d'un travail législatif fécond. Pas d'autre allusion aux accusations de M. Giolitti, à ce qu'on appelait dès lors « la question morale ».

Contre toute attente, la période électorale n'était marquée par aucune agitation dans le royaume. Rien de cette fièvre qui se serait manifestée, chez nous et ailleurs, en des circonstances analogues. Les partisans du ministère en faisaient un sujet d'éloges pour la sagesse du pays; les autres n'y voulaient voir que l'insouciance d'une population sceptique. Vainement les chefs de l'opposition adressaient-ils aux électeurs des manifestes virulents, pour réfuter les accusations portées contre l'ancienne Chambre et condamner les méthodes appliquées par le ministère. Leur voix ne parvenait pas à émouvoir les masses, ni à déterminer un de ces courants d'opinion qui emportent toutes les digues administratives.

Trois jours avant le scrutin, Crispi paraissait à un banquet organisé en son honneur dans la salle de *l'Argentina*, à Rome, et il y développait ses vues sur la situation.

Son discours n'avait rien d'un programme gouvernemental. La politique extérieure n'y était mentionnée qu'en passant. Silence complet sur la Triple-Alliance. Pas un mot des relations avec la France, à moins qu'il ne fallût nous appliquer la fin d'une phrase où l'orateur, après une allusion faite aux récents succès des troupes italiennes en Afrique, ajoutait : « Aux vives satisfactions des alliés et des amis est venue se joindre la considération des adversaires, qui est la meilleure garantie de la paix. » Tout ce que nous pouvions retenir, dans cet ordre d'idées, c'était sa volonté formellement exprimée

d'assurer « la paix avec honneur »; c'était l'affirmation que « jamais les rapports du gouvernement royal avec les autres gouvernements n'avaient été empreints d'une cordialité comparable à celle que l'on constatait alors. »

Au point de vue de la politique intérieure, chacun était curieux de savoir ce que le ministre répondrait aux incriminations qui l'avaient déterminé à provoquer la dissolution de la Chambre. Mais Crispi dédaignait de se justifier, et le prenait cavalièrement avec ses accusateurs : ce n'étaient, d'après lui, que des conspirateurs travestis en moralistes, des anarchistes, des républicains, des pseudo-conservateurs, qui avaient substitué la calomnie, cette arme de la démocratie moderne, au poignard et au poison du moyen âge, et transformé la tribune nationale en une chaire de diffamation.

Cela dit, le reste de son discours n'était qu'une apologie de ses actes. Il traçait d'abord un sombre tableau de la situation où l'Italie était tombée en 1893 : la guerre civile dans les provinces; le crédit ruiné; le commerce arrêté; les finances compromises; le malaise général; le sens même de l'unité nationale obscurci dans les esprits. — « En ce moment douloureux, — s'écriait-il, — l'Italie pensa à moi, et elle espéra ! »

Mais la Chambre, atteinte d'un vice originel, ne pouvait donner un concours utile à l'œuvre de restauration. Il avait fallu la dissoudre et gouverner sans elle, à coups de décrets-lois. Des esprits chagrins prétendaient que de pareils actes étaient contraires à la Constitution. Leurs critiques étaient sans valeur. « L'usage que nous avons fait des décrets-lois, — disait Crispi, — est légitimé, non seulement par la pureté de l'intention, mais par la nécessité inévitable et par le succès. »

Ces extraits suffisent pour donner une idée de l'argu-

mentation et du ton du discours ministériel. Après cela, la péroraison n'avait plus rien qui pût étonner. Ne voyant devant lui qu'une coalition d'anarchistes et de républicains, de socialistes et de radicaux, incapables de constituer un gouvernement, il était fondé à formuler les conclusions suivantes :

« Le dilemme qui se pose aujourd'hui aux électeurs, est simple et solennel : c'est le dilemme entre la monarchie nationale et l'anarchie sociale, morale et politique.

« Combattre ces anarchistes de tous genres, les exclure du Parlement, tel est le devoir qui s'impose aujourd'hui à tout bon citoyen.

« Le Roi, symbole et ferme défenseur de l'unité nationale, le Roi entouré d'institutions démocratiques, telle est notre foi. A cette foi, nul ne doit manquer. Donc, ni abstentions, ni doutes! L'abstention est désertion à l'heure de la bataille, le doute est le premier élément de la défaite.

« J'adresse donc mon appel à tous les Italiens, et j'ai la confiance que ma voix sera écoutée, puisque tous les hommes de bien ont en cela un intérêt commun. Les partis se formeront ensuite de nouveau sur des bases logiques et honnêtes; des idées et des hommes divers pourront alterner au gouvernement; et je renoncerai volontiers au pouvoir, le jour où il me sera donné de le quitter sans lâcheté, sans crainte pour la sûreté des institutions, pour le bien du pays. »

Ainsi la cause de la monarchie s'identifiait avec celle de Crispi. En dehors de son gouvernement, il n'y avait rien que l'anarchie. Les électeurs étaient prévenus, et avec eux MM. di Rudini, Brin et consorts, sans parler du roi.

Quel eût été, en France, l'effet d'une pareille attitude? On l'a vu après le 16 mai 1877. Mais il n'y avait pas à appliquer, en Italie, les mêmes règles de critique. Crispi avait pris le ton qui convenait. Il était sûr de ne pas déplaire, en manifestant sa superbe confiance et en faisant sentir sa *main de fer* (pugno di ferro).

Le jour même où le ministre italien prononçait son discours à l'*Argentina*, le *Figaro* lui rendait le mauvais service de publier une série de pièces choisies dans le dossier Giolitti. Elles étaient connues depuis le mois de décembre; on n'y trouvait aucune révélation nouvelle. Mais la divulgation en était demeurée jusqu'alors assez restreinte, grâce aux précautions prises, et la teneur en était oubliée au dehors. Et voilà qu'à la veille des élections, la trompette retentissante du journal parisien rappelait « la question morale » à tous les échos! Les amis de Crispi unissaient leurs voix dans une même malédiction. Avaient-ils cependant de justes motifs de récriminer? Sans doute, il eût été convenable que notre presse s'abstînt de toute ingérence dans des démêlés qui relevaient du jugement exclusif de nos voisins. Mais n'était-il pas évident que son intervention produirait un effet contraire à celui que les auteurs s'en promettaient? Ne devait-elle pas fournir aux intéressés une raison plausible de surexciter contre nous les susceptibilités nationales?

C'est ce qui advint.

Les élections eurent lieu le 26 mai 1895 et les scrutins de ballottage le 2 juin.

Les candidats classés comme ministériels l'emportèrent dans 336 circonscriptions sur 508. Le gouvernement se trouva ainsi assuré d'une majorité de plus de 180 voix. Crispi passa lui-même dans neuf collèges. La victoire était à lui.

Cependant l'opposition revenait en force suffisante pour former une coalition dangereuse. Elle n'avait perdu aucun de ses chefs; quelques-uns même, comme Cavallotti, avaient été élus aussi dans plusieurs col-

lèges, et se montraient décidés à reprendre « la question morale » avec une énergie nouvelle. Plusieurs grandes villes, comme Milan, n'avaient nommé que des représentants hostiles. Un certain nombre de socialistes étaient parvenus à se faire élire, et leur succès était tenu pour un symptôme inquiétant.

« Certes, la majorité est numériquement forte, — lisait-on dans *la Tribuna* du 4 juin ; — mais il faudra beaucoup d'habileté à celui qui doit la conduire, pour qu'elle s'impose l'activité au travail, seule vertu qui puisse rétablir la confiance un peu ébranlée dans les institutions parlementaires. »

Ce n'est pas l'habileté qui faisait défaut au chef de la majorité : il allait en donner bientôt des preuves nouvelles.

CHAPITRE VI

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Inauguration à Magenta de la statue de Mac-Mahon (4 juin 1895). — Ouverture à Rome de la législature (10 juin). — Proclamation de l'alliance franco-russe (10 juin). — Inauguration du canal de Kiel (20 juin). — Mariage du duc d'Aoste et de la princesse Hélène d'Orléans (25 juin).

1895

Pendant que la fièvre électorale battait son plein dans tout le royaume, la Lombardie se préparait à une solennité qui, en évoquant le souvenir des luttes communes, était de nature à réveiller les sentiments d'ancienne confraternité et à servir la cause de l'entente franco-italienne.

Un comité de patriotes, constitué sous la présidence de M. Brocca, syndic de Magenta, avait ouvert une souscription nationale pour élever une statue au maréchal de Mac-Mahon, mort en 1893. L'appel avait été entendu. Les adhésions s'étaient produites en nombre, après celle du roi et celles de ses ministres. Le sculpteur Secchi et l'architecte Beltrami avaient associé leur talent pour réaliser le projet. Le bronze était prêt, de martiale allure, représentant le héros debout, en tenue de campagne, fermement campé, la main dans la poche, suivant d'un œil calme les péripéties du combat.

L'inauguration du monument était fixée au 4 juin 1895,

le jour anniversaire de la bataille où le maréchal avait illustré son nom et gagné son titre de duc.

Vers le milieu de mai, M. Brocca revenait à Rome, pour s'assurer de la participation du gouvernement à la solennité. Il devait ensuite se rendre à Paris pour y convier la famille du maréchal et demander au gouvernement de la République d'y envoyer une délégation.

Au Quirinal comme dans les ministères, M. Brocca rencontrait le meilleur accueil. Le roi ne ménageait pas les encouragements aux promoteurs de l'œuvre et promettait de se faire représenter à l'inauguration. Quant aux ministres ils étaient disposés à y faire figurer le gouvernement et l'armée. En ce qui concerne les invitations aux Français, leur première pensée était de se conformer à la procédure suivie, deux années auparavant, pour la solennité de Palestro. Mais un examen plus approfondi de la situation démontrait bientôt que le précédent n'était pas applicable. A Palestro, l'Autriche avait été invitée en même temps que la France; on y avait procédé à la consécration d'un ossuaire érigé à la mémoire de tous les combattants de 1859 : à ce rendez-vous funèbre les trois gouvernements avaient pu se rencontrer dans un même sentiment de pieux hommage. A Magenta, il s'agissait d'un monument élevé à la glorification des vainqueurs : le gouvernement de François-Joseph ne pouvait être invité à la réunion. Peut-être même saurait-il peu de gré à son allié actuel de cette commémoration d'une journée malheureuse pour les armes autrichiennes. Il y avait là un ordre de considérations dont le gouvernement italien devait tenir compte. Aussi laissait-il définitivement à la municipalité de Magenta le soin de présider à l'inauguration du monument et d'en faire les honneurs. Ses représentants ne

devaient y paraître qu'au même titre que les autres invités de la ville.

En présence de la réserve observée par le cabinet de Rome, quelles résolutions allait-on prendre à Paris? Le gouvernement de la République devait-il accepter une invitation émanée d'une municipalité étrangère? Une question semblable s'était posée en 1891, à l'occasion des fêtes organisées par la ville de Nice pour l'inauguration de la statue de Garibaldi : le gouvernement italien n'avait pas cru devoir y envoyer un délégué officiel, et le président du Conseil s'y était fait seulement représenter par le consul général. Le gouvernement de la République aurait donc pu s'autoriser de ce précédent et le suivre; mais il jugeait, et avec raison, qu'il aurait meilleure grâce à se départir, pour la circonstance, des rigueurs des principes. M. Hanotaux acceptait donc l'invitation du syndic, ajoutant que le gouvernement enverrait à Magenta une mission présidée par M. le général Péting de Vaulgrenant, commandant du 15e corps d'armée, ancien combattant de 1859.

Le 4 juin, la délégation française arrivait à Magenta. Le général de Vaulgrenant était accompagné de ses aides de camp, du capitaine Emmanuel de Mac-Mahon, fils du maréchal, et du lieutenant-colonel Pinsonnière, attaché militaire à l'ambassade de France à Rome. La colonie française de Milan était représentée par M. Carteron, consul général, par MM. Rebuffel et François Gondrand, présidents de notre société de bienfaisance et de notre chambre de commerce. On remarquait aussi la présence du général Yung, membre de la Chambre française des députés et président de la ligue franco-italienne : lui aussi se souvenait de la campagne de 1859, à laquelle il avait pris une part active; fidèle à ses affections de jeunesse, il consa-

crait à la cause du rapprochement toute l'ardeur communicative de son cœur généreux.

Le groupe italien se composait du général Mocenni, ministre de la guerre et représentant du roi, des généraux Bava-Beccaris, San Marzano et Testafochi, de nombreux officiers, de sénateurs et de députés, du préfet et du syndic de Milan, sans parler des autorités de Magenta et des organisateurs de la fête.

Une foule considérable, accourue des environs, faisait cortège aux délégations officielles.

Il y eut un moment d'unanime émotion, quand le soldat de bronze, dégagé de tous les voiles, apparut sur son piédestal, dressant sa mâle silhouette sur l'azur du ciel ensoleillé.. Avec lui se dressaient vivants, après trente-six années, les souvenirs des luttes glorieuses et de la délivrance... Bientôt des cris enthousiastes de : « Vive Mac-Mahon! Vive la France! » s'échappaient des poitrines oppressées. Tous les cœurs battaient à l'unisson...

Puis, le silence rétabli, le syndic de Magenta prenait la parole. M. Brocca avait conçu, le premier, l'idée d'ériger sur le champ de bataille une statue au maréchal de France, et son infatigable dévouement avait largement contribué au succès de l'entreprise. Nul mieux que lui ne pouvait en retracer l'histoire et expliquer le touchant symbole :

« A vous, frères de France! — s'écriait-il, — il m'est doux, au nom de l'Italie tout entière, d'offrir le salut ému de nos cœurs... Nous garderons pour nous et pour vous ce bronze de mémoire... Avec l'ossuaire de Solférino, ce monument complète le cycle des souvenirs communs aux deux peuples : l'un et l'autre s'attirent comme les deux pôles d'un aimant idéal et resserrent la vieille pensée latine dans un embrassement de fer, embrassement où l'âme se sent envahir d'émotion... Et vous, général de Vaulgrenant, qui avez partagé les joies, les anxiétés et les dangers de la victoire avec le maréchal de Mac-

Mahon, en rentrant dans votre beau pays, portez à nos frères de France les fleurs que l'Italie aujourd'hui répand aux pieds du duc aimé! Dites bien que le nouveau monument demeurera comme un symbole impérissable de la reconnaissance de l'Italie pour la France, qui, appuyant son bras puissant sur celui du Roi légendaire, a contribué à faire de notre terre une seule nation, n'ayant d'autre désir que de travailler avec les autres nations sœurs au maintien de la paix!... Vive la France! Vive l'Italie! Vive le Roi! »

Des milliers de voix répondaient à l'orateur par les cris de : « Vive la France! Vive l'Italie! »

Après le syndic de Magenta, le ministre italien de la guerre s'exprimait de la manière suivante :

C'est un insigne honneur pour moi que celui de représenter S. M. le roi d'Italie à l'inauguration de ce monument par lequel les Italiens, qui se souviennent, veulent transmettre aux générations futures le nom du valeureux guerrier français dont l'habile initiative et la valeur supérieure décidèrent la victoire en faveur des drapeaux français et italiens.

Sublime victoire que celle de Magenta! Par elle Milan et presque toute la Lombardie ont été délivrées; par elle et par les victoires suivantes, la liberté et l'indépendance de notre patrie ont été assurées, traduisant en acte l'aspiration de plusieurs siècles.

Trente-six ans ont passé depuis ce jour mémorable, mais l'Italie n'oubliera jamais que la généreuse nation française accourut à travers les Alpes et la mer, avec ses forts et nombreux bataillons, pour venir en aide aux Italiens et réaliser la plus grande et la plus sainte de leurs aspirations; elle n'oublie et n'oubliera jamais les valeureux Français qui tombèrent, baignés dans leur sang, sur ce sol où nous sommes rassemblés pour accomplir un acte de gratitude et pour saisir l'occasion d'envoyer un salut d'affection à la France et d'amitié à sa valeureuse armée, dont nous avons été bien des fois les compagnons d'armes et dont nous avons eu l'honneur de partager la gloire et les fatigues...

Ces extraits permettent d'apprécier l'intonation du discours de M. le général Mocenni. Pour ne pas prolonger outre mesure mon récit, je me vois, à regret, obligé de passer sous silence les allocutions prononcées ensuite par le sénateur Massarani, par le syndic de Milan, M. Vigoni, par le député Campi, par le curé de Magenta, dom Tragella, par le capitaine Camperio et par le général Yung.

M. le général de Vaulgrenant leur répondait en ces termes :

C'est pour moi un grand honneur d'être appelé à rendre hommage, au nom de l'armée française, au duc de Magenta.

Les circonstances qui m'ont attaché au maréchal de Mac-Mahon peuvent seules expliquer le choix qui a été fait de ma personne pour remplir cette mission.

Il m'a été donné de servir longtemps auprès de lui ; de partager, pendant dix-sept ans, ses bons et mauvais jours.

Je reconnais avec émotion les lieux où je l'ai rencontré pour la première fois. Il n'était pas un inconnu, lorsqu'il a débarqué, avec ses troupes d'Afrique, sur le sol italien, pour combattre à côté de ceux qui avaient été ses compagnons d'armes en Crimée. Les annales de notre armée étaient déjà pleines de son nom. L'histoire de sa vie jusqu'en 1859 serait celle de toutes les guerres que la France a soutenues depuis 1830 : le siège d'Anvers, vingt-cinq ans de guerre de conquête de l'Algérie, depuis Staouëli jusqu'à Scheriden, en passant par Mouzaia, Constantine et combien d'autres combats. Partout la gloire avait marqué sa place. Sa bravoure était légendaire. Je me rappelle avec quelle curiosité, obscurs combattants, nous accourions ici sur son passage pour contempler sa mâle figure brunie par le soleil d'Afrique. Je me souviens de la confiance qu'il nous inspirait. Cette confiance, il l'a justifiée dans la grande journée du 4 juin, qui a mis le sceau à sa renommée. Il a montré ce qu'on pouvait attendre de son inspiration militaire, lorsqu'il était libre de la suivre.

En lui l'homme n'était pas inférieur au général. Il avait dans

sa manière une simplicité qui n'a pas toujours été comprise par ceux qui l'ont vu superficiellement. Il faut être au pied d'un monument pour se faire une idée de son élévation : de même il fallait vivre près de lui pour mesurer d'en bas la hauteur de son caractère. Je défie qu'on ait jamais surpris chez lui un sentiment de vanité, un mouvement d'égoïsme.

Il n'a jamais cherché, je dirai même qu'il a fui la popularité. Il n'a jamais eu de haine pour personne. Après la guerre il a eu souvent, dans le camp de ses anciens ennemis, des sympathies comme dans le sien. Ainsi, après avoir reçu des témoignages particuliers de la bienveillance et du souvenir du roi Victor-Emmanuel, après avoir entretenu avec le général de La Marmora des relations suivies et affectueuses, il a été honoré de l'amitié de S. A. I. l'archiduc Albert d'Autriche.

Cette générosité de sentiments n'est pas, je le reconnais, l'apanage de quelques natures d'élite. Les peuples aussi peuvent l'éprouver. C'est l'honneur des nations civilisées de faire succéder à des luttes sanglantes des relations courtoises. La cordialité est plus facile encore entre ceux qui ont combattu pour la même cause.

L'inoubliable accueil que nous avons reçu à Milan après la journée de Magenta sera toujours présent à mon esprit. Il me semblait, tout à l'heure, en retrouver l'écho dans les manifestations si flatteuses qui ont salué notre passage. Elles s'adressaient à la mémoire de celui que nous honorons. Son fils les a entendues. Il les redira à la noble femme qui a partagé la vie du maréchal de Mac-Mahon et qui garde aujourd'hui, dans une retraite pleine de dignité, ses souvenirs et ses douleurs.

En terminant, qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance pour S. M. le Roi, qui a daigné se faire représenter à cette cérémonie. J'adresse aussi mes remerciements à S. E. le ministre de la guerre, à la municipalité et en particulier à M. le syndic de Magenta. Nous ne devons pas oublier qu'il est venu à Paris partager notre deuil, au moment des funérailles du maréchal. C'est à sa généreuse initiative qu'est due la création de cette belle statue qui rappellera à la postérité un homme de guerre et un homme de bien, une des figures les plus attachantes et les plus glorieuses de notre époque. C'est une

grande pensée que de l'avoir placé au milieu de ses chers et illustres morts, qui dorment en si grand nombre autour de nous et dont je viens de fouler la cendre avec un respect religieux.

Au nom de l'armée française, je salue la vaillante armée italienne, et en particulier les représentants des troupes qui ont combattu à Magenta.

La séance se terminait par un pieux pèlerinage à l'ossuaire voisin, où les délégués français déposaient des couronnes, et par une visite au champ de bataille.

Le lendemain soir, après un banquet offert par la municipalité de Milan, le général français et ses compagnons reprenaient la route de France.

La solennité de Magenta avait été célébrée avec tout l'éclat, le recueillement et la cordialité désirables. Le général envoyé par le gouvernement français n'avait qu'à se louer des autorités royales et de la population italienne. Son attitude et son langage n'avaient laissé aucun doute sur ses sentiments de gratitude. Cependant quelques-uns de ses hôtes faisaient observer qu'en 1893, le général Fabre avait montré plus de chaleur, prolongeant son séjour, portant de Brescia à Gênes le charme de ses vivaces sympathies. Aussi, tout en rendant justice à la courtoise correction du général de Vaulgrenant, semblaient-ils quelque peu surpris de la mesure où il s'était contenu. Leur impression se traduisait dans les premiers comptes rendus de la presse locale, et l'on devait plus tard en tirer des déductions inattendues.

L'attitude de notre délégué s'expliquait par les circonstances mêmes, et ne donnait prise à aucune critique fondée. La journée du 4 juin ne pouvait laisser que de bons souvenirs et de profitables enseignements. S'il en fallait une preuve, je l'emprunterais à la *Riforma* dont le

jugement n'était pas suspect, et qui, le lendemain, consacrait les lignes suivantes à la fête du 4 juin :

Avec une grande solennité, en présence des représentants de la France et du ministre italien de la guerre, on vient d'inaugurer, à Magenta, le monument du maréchal de Mac-Mahon. Les vétérans d'Italie ont fait la haie autour du bronze qui rappelle le général vainqueur dans cette bataille doublement glorieuse; glorieuse par la valeur déployée par les Français et par les Italiens contre un ennemi supérieur en nombre; glorieuse par l'idée sublime qui animait ces phalanges de preux. A Magenta, Italiens et Français, combattant et triomphant pour la patrie et pour la liberté, ont renouvelé le pacte de fraternité; ils ont confondu prouesses et sacrifices, pour démontrer au monde que la liberté et la patrie sont encore et seront toujours les guides les plus sûrs et les plus élevés de l'humanité.

Ce monument atteste que les Italiens n'oublient pas; que les Italiens, libres et devenus maîtres de leurs destinées, — quelques tristes passions qui semblent s'acharner à obscurcir les esprits et à entretenir les discordes, — sont animés de gratitude pour les généreux qui les ont aidés dans la sainte entreprise de la rédemption. Souhaitons que ce monument rappelle toujours, au delà et au deçà des Alpes, les devoirs qui incombent aux peuples civilisés !

Des appréciations et des vœux analogues étaient formulés par la plupart des journaux italiens.

En France aussi, l'opinion se montrait sensible aux souvenirs évoqués à Magenta, à l'hommage rendu à l'armée française et à son général. La journée du 4 juin contribuait ainsi à la détente qui s'opérait, ici et là, dans les esprits; mais les événements politiques, qui précipitèrent leur cours, ne devaient malheureusement pas tarder à en amortir l'impression

Quelques jours plus tard, le 10 juin 1895, le roi Humbert ouvrait la nouvelle législature. La veille, on craignait

que la séance solennelle ne fût troublée par certains membres de l'opposition, encore surexcités par la lutte électorale. Appréhensions vaines! La journée se passait sans incidents, conformément au programme traditionnel et pour le plus grand profit des institutions parlementaires. Les représentants les plus avancés de l'extrême gauche s'étaient abstenus de paraître au Montecitorio. D'autre part, le rédacteur du discours du trône avait eu la prudence de n'y insérer aucune de ces provocations, dont le chef du ministère s'était montré prodigue, à l'Argentina, dans sa harangue du 23 mai.

C'était un appel serein au concours de toutes les forces nationales pour le bien du pays, un langage d'apaisement, où ne figurait aucune allusion aux conflits passés ni aux discordes survivantes. Le roi insistait particulièrement sur la nécessité de restaurer l'équilibre budgétaire. Voilà la tâche qui s'imposait tout d'abord aux chambres comme au gouvernement. Tous les hommes de bonne volonté pouvaient unir leurs efforts pour en assurer le succès, de même qu'ils devaient concourir à la consolidation de la paix sociale. Le gouvernement s'était vu dans l'obligation de recourir à la force pour rétablir l'ordre; mais la clémence pouvait maintenant succéder à la répression. Il fallait faire en sorte que, dans la grande famille italienne, il n'y eût plus de sujets de violence ni de haine.

Au point de vue international, le discours royal constatait la cordialité des relations entretenues par l'Italie avec les autres puissances. « L'Europe, y disait-on, respire la paix; nous la voulons aussi, et aucune défiance, aucun soupçon ne plane plus sur nos intentions. » — On y confirmait le bruit, déjà répandu, que la flotte italienne allait bientôt se rendre à Kiel, pour l'inauguration du canal des Deux-Mers, puis à Portsmouth. — « C'est avec

un légitime plaisir que nous envoyons nos navires prendre part au pacifique rendez-vous de toutes les flottes, qui vont célébrer une œuvre admirable, accomplie sous les auspices de mon ami et allié, l'empereur d'Allemagne; et, de là, elles iront rendre le salut de la plus intime amitié à la flotte, à la nation britanniques. J'ai à cœur de vous signaler un nouveau témoignage de l'efficacité pratique de cette intimité dans le continent où l'Italie et l'Angleterre se touchent et agissent d'accord, portant le drapeau de la civilisation. Là où les peuples les plus avancés rivalisent pour l'honneur d'étendre les domaines des énergies fécondes, notre armée, faisant face à l'ennemi, a renouvelé, de Cassala à Adua, les gloires de la valeur italienne; là le gouvernement anglais a donné à l'Italie une nouvelle preuve de sa sympathie, en empêchant que des ports de son protectorat du golfe d'Aden n'arrivent des armes à la barbarie en révolte contre nous. »

Dans cette dernière phrase il y avait une allusion à une mesure récemment édictée par l'Angleterre en vue d'interdire, dans ses établissements de la mer Rouge, le transit des armes à destination de l'Abyssinie, et de seconder ainsi les Italiens dans leur lutte contre Ménélik. C'était aussi un trait lancé à notre adresse. Certaines feuilles italiennes nous reprochaient alors nos complaisances pour le Négus. Je me réserve de faire justice de ce grief dans l'étude spéciale que je consacrerai plus loin aux affaires d'Abyssinie.

Dans le discours de la couronne il n'était pas fait mention de la France. Pas un mot, notamment, de la solennité de Magenta, qui venait de retenir l'attention publique. Fallait-il attribuer cette omission à des scrupules suggérés par le désir de ménager les susceptibilités autrichiennes? La question recevait bientôt, de la presse ita

lienne, une réponse à laquelle nous ne nous attendions guère. J'ai signalé plus haut, en parlant de la journée de Magenta, l'impression produite sur quelques Italiens par la discrétion du général de Vaulgrenant. Pouvait-on penser qu'il pût y avoir, entre la réserve attribuée à notre délégué et l'omission notée dans le discours royal, un rapport de cause à effet? C'est pourtant ce qu'affirmaient un grand nombre de feuilles italiennes, et, parmi elles, quelques-unes bien informées d'ordinaire. Voici, par exemple, ce que la *Tribuna* imprimait le 12 juin :

Certains journaux français manifestent le regret qu'il n'y ait, dans le discours royal, aucune allusion aux fêtes d'inauguration de Magenta. Nous comprenons ce regret; mais nous nous expliquons encore mieux le silence observé à cet égard. Ces jours derniers, le bruit avait couru qu'une référence y serait faite; mais on a pensé depuis, et avec raison, qu'il y aurait défaut de proportion entre la cause et l'effet. Quiconque a assisté à l'inauguration du monument de Mac-Mahon a dû noter le contraste entre la franche cordialité des représentants de l'Italie et la courtoisie compassée du général qui a parlé au nom de la France. On ne pouvait être plus froid, sans se montrer discourtois...

Du reste, la question de ce qui n'a pas été dit dans le discours devient chose absolument secondaire en face des affirmations précises qu'il contient, soit relativement à la paix, soit relativement à l'accord plein et complet de l'Italie avec l'Allemagne et l'Angleterre.

Le même fait suggérait à un journal de Florence, le *Fieramosca*, les réflexions suivantes :

... Quant à la politique extérieure, il n'y a rien de vraiment important dans ce que la couronne en dit, mais beaucoup, peut-être, dans ce qu'elle tait. Car il n'échappera à personne qu'on ne trouve (dans le discours royal) aucune référence sympathique aux fêtes de Magenta, alors pourtant qu'on allait jusqu'à dire qu'un prince de la maison royale devait y assis-

ter, et que le discours ne consacre ni un souvenir à l'Autriche, ni une allusion à la Triple-Alliance, alors qu'il se réfère à l'Allemagne avec une expansive amitié...

La remarque de la feuille florentine était fondée : si le discours de la couronne ne contenait aucune allusion à la France, il ne consacrait non plus aucune mention à la Triple-Alliance. Certains publicistes interprétaient cette lacune comme le symptôme d'un changement possible dans la politique extérieure de l'Italie. Peut-être n'y avait-il rien de plus sérieux dans les commentaires suggérés par le silence gardé à propos de Magenta.

Quelle qu'en fût la cause, les réserves du discours royal étaient à peine remarquées en France. L'attention y était, à ce moment, concentrée sur un autre sujet. Je veux parler des fêtes qui allaient être célébrées à Kiel pour l'inauguration du canal creusé entre la mer Baltique et la mer du Nord.

L'entreprise avait demandé huit années de travail; elle avait coûté 200 millions de marcs, prélevés en grande partie sur l'indemnité française de 1871. Sans parler des facilités que sa marine marchande en attendait, l'Allemagne s'en promettait, au point de vue de la défense nationale, un avantage considérable, ses vaisseaux pouvant désormais passer en quelques heures de Kiel à Wilhemshafen, sans avoir à contourner le Danemark sur un parcours dangereux de plus de 1,200 kilomètres. L'œuvre accomplie était de celles dont une grande nation est fondée à s'enorgueillir. Aussi l'empereur Guillaume II avait-il convié toutes les puissances maritimes à se faire représenter par une escadre à l'inauguration du canal.

La France avait accepté l'invitation; la Russie aussi.

Mais, à peine connue, la décision prise par le gouver-

nement de la République soulevait, en France même, de vives critiques. Beaucoup de patriotes s'en montraient douloureusement froissés : à leur avis, nous ne devions pas participer aux fêtes allemandes; nos couleurs n'avaient pas à contribuer à la glorification d'une œuvre faite à nos frais et contre nous. Nos ministres jugeaient, au contraire, que nous devions occuper notre place au milieu des puissances et que la dignité nationale ne pouvait en recevoir aucune atteinte.

Dès le 31 mai, M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir portait la question devant le Sénat : il se préoccupait de savoir si rien n'était changé dans l'orientation de notre politique extérieure; s'il ne s'était pas produit, dans nos rapports avec l'Allemagne, une détente dont notre dignité eût à souffrir; enfin s'il était vrai que le gouvernement s'apprêtât à envoyer notre flotte à Kiel. M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, se bornait à répondre que « notre politique était restée fidèle à une direction générale, parfaitement déterminée et consacrée, d'ailleurs, par l'assentiment du parlement et du pays. » L'envoi de l'escadre à Kiel n'indiquait pas une orientation nouvelle. Et le ministre ajoutait :

A un acte de politesse internationale, qui s'adressait à toutes les puissances, nous avons, comme toutes les autres puissances, répondu par un acte de politesse internationale. C'est à ces termes précis que nous avons limité une participation qui n'a et ne peut avoir un autre caractère.

En pleine paix, les relations des peuples doivent être réglées par un sentiment digne et simple des convenances internationales. Ce sont évidemment des considérations analogues qui ont déterminé les gouvernements antérieurs, alors qu'ils se sont décidés à prendre part au congrès de Berlin en 1878, aux conférences du Congo en 1885, à envoyer une délégation militaire aux obsèques de l'empereur Guillaume Ier en 1888 et

une délégation politique et ouvrière au congrès de 1890. Et, quoique certaines inquiétudes se soient aussi manifestées au moment où ces décisions ont été prises, personne n'a pu dire depuis, personne ne pourra dire demain que rien ait été modifié par ces faits particuliers dans les sentiments ni dans l'autorité morale d'une nation qui reste invinciblement fidèle à ses souvenirs et confiante dans ses destinées.

Le 10 juin, M. Hanotaux était appelé à donner les mêmes explications à la Chambre des députés. Un des chefs du parti socialiste, M. Millerand, blâmait le gouvernement d'être intervenu dans le conflit sino-japonais, avec la Russie et l'Allemagne. Cette intervention lui apparaissait comme imposée par notre entente avec la Russie et comme concertée exclusivement au profit des intérêts russes. Il se demandait, en outre, si l'acceptation de l'invitation à Kiel ne procédait pas des mêmes causes, et si l'entente franco-russe ne se compliquait pas d'une entente franco-allemande. Le cas échéant, il protesterait hautement, rappelant que « la France ne renoncera jamais à la fidélité qu'elle a vouée aux provinces qui lui ont été ravies. » Après M. Millerand, M. Le Senne et M. Ernest Roche soutenaient que la décision prise par le gouvernement d'envoyer la flotte à Kiel soulevait des clameurs dans toute la France. Ils voulaient en connaître les motifs. « Le gouvernement a-t-il pensé, — s'écriait M. Le Senne, — que nos marins se trouveront dans l'obligation de hisser ce pavillon, qui porte la date de 1870, date glorieuse pour nos adversaires, sinistre pour nous? »

M. Hanotaux répétait, dans sa réponse, que le gouvernement ne s'était point écarté des lignes générales de la politique extérieure suivie par la France depuis 1871; il citait encore, à l'appui, les précédents de 1885 et de 1890;

insistant sur le caractère pacifique et international de l'invitation à Kiel, il ajoutait :

Le monde eût-il compris que la France seule l'interprétât autrement et vînt jeter dans ce concert la note discordante de son abstention ? Non, messieurs ! A une politesse qui nous était faite nous avons répondu par une politesse.

Deux de nos bâtiments iront à Kiel ; un de nos avisos traversera le canal. Nos navires leveront l'ancre le 21, pour revenir dans les eaux de la France où les rappelle l'anniversaire d'un deuil national.

Nos marins vont à Kiel représenter, non une France résignée et abattue, mais une France libre et forte, assez sûre d'elle-même pour être calme, assez fière et assez riche de gloire pour ne pas craindre aucune comparaison, pour ne pas désavouer aucun souvenir.

En quoi cette France sera-t-elle diminuée dans son prestige, dans son autorité, dans ses intérêts, parce que ses vaisseaux assisteront à une cérémonie internationale, où ils rencontreront, parmi cent autres, les vaisseaux d'une nation amie, qui a répondu, dans les mêmes conditions que nous, à la même invitation...

Après le discours ministériel, M. Flourens et M. René Goblet n'en persistaient pas moins à soutenir que le voyage à Kiel ne se justifiait pas et qu'il froisserait profondément le sentiment national. Le président du Conseil, M. Ribot, se chargeait de réfuter leurs observations ; puis, à la fin de sa réplique, s'adressant plus particulièrement au premier de ses contradicteurs, il s'écriait :

J'ai le droit de dire à M. Flourens qu'il a une singulière notion du patriotisme et de la dignité nationale, s'il ne comprend pas que l'on peut garder au fond du cœur tous les souvenirs et toutes les espérances, et, en même temps, remplir avec fierté et avec dignité un devoir de courtoisie internationale... Nous avons le cœur plus haut, et nous ne croyons pas que la France abdique quoi que ce soit des souvenirs qu'il

faut garder, que tous les hommes de ma génération gardent au fond du cœur et qu'ils transmettent fidèlement aux jeunes générations; nous pensons qu'on peut garder tous ces souvenirs, tous ces enseignements du passé, et, en même temps, remplir, comme il convient, en pleine paix, un simple devoir de courtoisie, qui n'implique aucun abandon ni de la politique suivie jusqu'à ce jour, ni d'aucun des sentiments les plus respectables de notre conscience...

Après ces explications, l'ordre du jour suivant, accepté par M. Ribot, était voté par 362 voix contre 105. « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Dans cette même séance du 10 juin le débat se poursuivait parallèlement sur l'affaire de Kiel et sur le conflit sino-japonais. Il en jaillissait une lumière qui éclairait d'un jour nouveau la situation internationale de la France. Je ne crois donc pas sans intérêt, pour l'histoire même de nos rapports avec l'Italie, de compléter ici, par une courte mention, le compte rendu de cette journée parlementaire.

Comme on l'a vu, M. Millerand n'approuvait pas le gouvernement de la République d'être intervenu dans le conflit sino-japonais, pour faciliter la conclusion de la paix, au risque de s'aliéner le vainqueur. La Russie aurait seule à en profiter. Quelle était donc cette entente avec la Russie qui nous obligeait à agir dans son intérêt, entente dont on parlait depuis plusieurs années, mais sur les conditions de laquelle le parlement n'avait pas encore été officiellement fixé? — M. Flourens allait plus loin, reprochant au gouvernement d'avoir fait le jeu de la Russie, sans exiger de cette puissance des engagements formels pour le jour où la question d'Alsace-Lor-

raine se poserait, et une coopération immédiate pour le règlement de la question d'Égypte contre l'Angleterre. — Enfin M. Goblet insistait pour être exactement fixé sur la nature du pacte qui nous liait à la Russie : « — Nous sommes assez forts, s'écriait-il, pour connaître et pour dire la vérité. Si vous avez fait une alliance, publiez-la! »

Dans sa réponse, le ministre des affaires étrangères ne faisait pas difficulté de convenir que le gouvernement avait considéré comme un devoir impérieux de ne pas se désintéresser de l'équilibre des forces en Extrême-Orient, au moment où cet équilibre risquait d'être rompu au détriment de la Russie.

La condition essentielle de toute politique étrangère, — continuait M. Hanotaux, — est certainement la continuité dans les desseins et dans l'action. Or, qui ne se fût étonné des incertitudes et de l'inconstance d'une nation qui, après avoir orienté avec éclat sa politique vers une combinaison dont les effets s'exercent heureusement sur tant de points, après avoir multiplié les manifestations où se confondaient les sentiments de confiance et d'amitié de deux grands peuples, eût tout à coup désavoué cette politique et se fût dérobée, par une abstention inexplicable, à l'appui qu'on lui demandait? On peut nous adresser d'autres critiques; nous n'aurons pas du moins encouru ce reproche. Nous sommes restés fidèles à nous-mêmes, et le ministre des affaires étrangères qui est devant vous croit avoir été l'interprète sincère des sentiments du pays, lorsque, au cours d'un télégramme adressé à notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il s'est exprimé en ces termes : « La France met au premier rang de ses préoccupations la considération de *ses alliances*... Nous sommes donc disposés à appuyer, avec toute l'efficacité possible, les vues du gouvernement impérial concernant les conditions de la paix entre la Chine et le Japon... »

Il y avait donc *alliance* entre la France et la Russie. Le mot était dit pour la première fois. Et ce mot n'avait pas

échappé à l'improvisation du ministre, puisqu'il figurait dans une dépêche diplomatique, délibérément produite au grand jour de la tribune parlementaire. Le président du Conseil, M. Ribot, n'hésitait pas, d'ailleurs, à le reprendre dans un éloquent discours qu'il prononçait à son tour pour justifier notre intervention en Extrême-Orient :

... Oui! — s'écriait-il, — nous avons *allié* aux intérêts d'une grande nation les intérêts de la France; nous l'avons fait pour la sauvegarde de la paix et le maintien de l'équilibre de l'Europe. Et s'il n'y a rien de changé dans les aspirations, dans la direction supérieure, dans le but suprême de notre politique, *il y a pourtant quelque chose de changé en Europe depuis 1891.*

Vous avez connu, monsieur Goblet, le ministère des affaires étrangères à une époque difficile, et ce n'est pas moi qui vous reprocherai aucun acte de la politique que vous avez suivie. J'ai toujours rendu justice à mes prédécesseurs; ils ont tous été des patriotes sincères; ils ont fait ce qu'ils ont pu. Mais vous étiez dans une période difficile et vous n'aviez pas la sécurité que nous avons puisée dans cette *alliance*, qui est et doit rester la garantie de la paix du monde...

Depuis la rencontre de Cronstadt (juillet 1891), l'entente franco-russe était généralement admise comme un fait établi. Il y avait doute seulement sur la nature de cette entente. En janvier 1893, on avait entendu le comte de Caprivi entretenir le Reichstag de l'existence d'une convention militaire entre la Russie et la France. Il n'en restait pas moins, à Paris comme ailleurs, un grand nombre d'incrédules, qui arguaient de la réserve des gouvernements intéressés pour nier la possibilité même d'une alliance entre l'empire autocratique et la république démocratique. Les plus résistants devaient se rendre après les déclarations formulées par MM. Hano-

taux et Ribot dans la séance parlementaire du 10 juin 1895 (1).

Les fêtes de Kiel allaient d'ailleurs fournir à la France et à la Russie une occasion nouvelle d'affirmer, au regard du monde, le caractère et la solidité des liens qui les unissaient.

Le 11 juin, c'est-à-dire le lendemain même de cette séance historique, un courrier extraordinaire était expédié de Saint-Pétersbourg pour porter à Paris le collier de Saint-André, conféré par l'empereur de Russie au président de la République française.

Le 17 juin, — j'insiste ici sur les dates dont le rapprochement contribue à la clarté des faits, — le baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, était reçu à l'Élysée en audience solennelle, et remettait à Félix Faure les insignes de l'ordre impérial.

Ce même jour (17 juin), à la même heure, une escadre russe et une escadre française, composées, l'une du cuirassé *Imperator Alexandre II* et du croiseur le *Rourik*, et l'autre du cuirassé *le Hoche* et du croiseur *le Dupuy-de-Lôme*, entraient ensemble dans les eaux allemandes et s'engageaient à la file dans les passes de Kiel. Dès l'arrivée, l'amiral Ménard, qui commandait notre division navale,

(1) D'autres déclarations, non moins autorisées, ont complété depuis lors les renseignements donnés en 1895 sur l'alliance franco-russe. Je citerai notamment le passage suivant d'un discours adressé, le 21 janvier 1900, par M. de Freycinet aux délégués sénatoriaux de la Seine :

« Il ne suffit pas qu'un pays soit fort militairement et il est bon qu'il ne soit pas seul. L'Allemagne elle-même avait senti le besoin de chercher des alliés. Il a semblé au gouvernement que je présidais qu'il devait en chercher un aussi. Cet allié, il était dans le sentiment de la France : c'était la Russie. J'ai eu le bonheur de voir signer les préliminaires de l'acte qui a lié nos deux pays. J'ai rédigé la convention militaire, qui a été approuvée par l'empereur dès 1892, mais n'est devenue officielle que deux ans plus tard... »

(Voir le journal *le Temps* du 23 janvier 1900).

envoyait au ministre de la marine à Paris la dépêche suivante : « Nous avons trouvé l'escadre russe à la sortie du grand Belt, au cap sud de l'île Langeland. Nous avons échangé les saluts et fait route de conserve jusqu'à l'entrée du port de Kiel. »

Était-ce le résultat d'une entente négociée entre Saint-Pétersbourg et Paris? Les deux amiraux avaient-ils arrêté spontanément un horaire commun? Peu importait. La jonction des deux escadres, leur venue simultanée au rendez-vous donné par l'Allemagne apparaissaient à tous les yeux comme une démonstration voulue et préméditée. Les journaux de Rome et de Londres auraient pu, sans inconvénient, se dispenser d'en signaler le sens par leurs commentaires de la première heure. C'était, à n'en pas douter, une solennelle affirmation de la double alliance, constituée en vue de faire contrepoids au groupement des puissances centrales, et de rétablir, dans des conditions nouvelles, la stabilité de l'équilibre européen.

Le 19 juin, jour fixé pour le commencement des fêtes officielles, les commandants des escadres se rendaient par le chemin de fer à Hambourg, où l'empereur d'Allemagne les avait précédés. Le soir, ils se réunissaient à l'hôtel de ville, pour un banquet de gala, où Guillaume II, répondant au toast du bourguestre, faisait entendre le langage le plus rassurant. On en jugera par les extraits suivants de son discours :

... Les mers ne séparent pas, elles réunissent; et les mers seront à leur tour réunies par cette voie nouvelle, qui servira cause de la paix parmi les peuples.

Les puissants bâtiments cuirassés qui sont réunis dans le port de Kiel présentent en même temps une image de la paix, de la collaboration de toutes les nations civilisées à l'effet de maintenir la mission de civilisation qui incombe à l'Europe...

Les peuples désirent et demandent la paix. Ce n'est qu'en temps de paix que le commerce du monde peut se développer, ce n'est que par la paix qu'il peut prospérer; et c'est la paix que nous voulons maintenir et que nous maintiendrons.

Le lendemain, 20 juin, inauguration officielle. Embarqué sur le *Hohenzollern* et suivi par une longue file d'avisos et de yachts allemands et étrangers, l'empereur explorait toute la longueur du canal. Après huit heures de traversée, la flottille, partie de Brunsbuttel, arrivait à Holtenau vers le milieu du jour. Comme le proclamait l'empereur à la fin d'un nouveau banquet qui réunissait à Kiel ses hôtes étrangers, « les écluses du canal « Empereur Guillaume » étaient ouvertes au commerce pacifique des nations. »

Le 21 juin, Guillaume II passait en revue les bâtiments réunis dans la rade de Kiel à l'occasion de la solennité; dans la même journée, il se rendait successivement à bord du croiseur russe et de trois autres vaisseaux portant les couleurs de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie. Le lendemain, il allait encore faire une visite spéciale aux bâtiments de chacune des puissances représentées à l'inauguration du canal. Mais, dans la nuit du 21 au 22 juin, l'escadre française avait repris la mer, conformément au programme convenu, afin de se trouver dans les eaux françaises pour l'anniversaire de la mort du président Carnot (24 juin).

L'Italie n'avait pas manqué le rendez-vous de Kiel. Comme on l'a vu déjà, le roi Humbert, à l'ouverture de la session parlementaire, avait exprimé « la satisfaction qu'il éprouverait à unir ses navires aux autres flottes qui allaient célébrer l'œuvre accomplie par son ami et allié l'empereur d'Allemagne. »

Pour confirmer la parole royale, le vice-amiral Accinni

avait conduit dans la mer Baltique une division composée de quatre vaisseaux cuirassés : *Re Humberto*, *Andrea Doria*, *Sardegna* et *Ruggiero di Lauria*, de deux croiseurs : *Stromboli* et *Etruria*, et d'un croiseur-torpilleur, *Partenope*. Arrivée le 17 juin dans les eaux allemandes, cette flotte imposante y séjournait jusqu'à la fin du mois, le temps de faire apprécier la valeur des éléments qui la composaient et, par suite, les progrès réalisés par la marine royale. M. Luigi Chiala a dit plus tard (1) que l'Italie n'avait pas été la dernière des puissances à applaudir aux fêtes de Kiel, et qu'elle avait contribué à en rehausser la splendeur par l'envoi des plus beaux et des plus admirables cuirassés de sa flotte. L'observation n'est que juste. De l'aveu de tous les hommes de mer, l'Italie avait fait grande figure à Kiel et saisi l'occasion opportune de faire admirer les formidables engins dont les efforts suivis des Saint-Bon et des Brin avaient doté sa puissance navale.

En quittant la rade de Kiel, l'escadre italienne gagnait les côtes anglaises, suivant le programme annoncé dans le discours royal. La plus flatteuse réception lui était ménagée à Portsmouth, où elle était passée en revue par le prince de Galles (9 juillet). Il n'était pas de prévenances que l'amirauté britannique et la population du port n'eussent pour leurs hôtes. Affaire de sympathies traditionnelles, sans doute; peut-être, aussi, de diplomatie naturelle. A la suite des modifications survenues dans les groupements des forces européennes, les Anglais devaient redoubler de soins pour s'assurer la confiance de l'Italie et, le cas échéant, le concours de sa flotte dans la Méditerranée. Le jeu était trop clair pour qu'on en prît ombrage ailleurs. Personne n'était surpris, au lendemain de

(1) *Pagine di storia contempor.*, p. 619.

la rencontre navale de Portsmouth, de lire la déclaration suivante dans un grand journal romain : « Dans presque toutes les grandes questions européennes, notamment dans celles qui regardent le maintien du *statu quo* méditerranéen, l'Italie et l'Angleterre ne forment qu'une seule nation. » Il ne pouvait déplaire à Londres qu'on le dit à Rome, ni même qu'on le crût.

Si les Italiens revenaient satisfaits des fêtes de Kiel, nous n'avions pas non plus à regretter d'y avoir montré notre pavillon. Nous y avions rempli un devoir de courtoisie, qui n'avait entraîné ni abdication ni sacrifice de dignité, et nous en rapportions, avec la confirmation d'une alliance déclarée, un gage nouveau de sécurité et de force. La *triplice* et la *duplice* constituaient désormais, pour l'Europe, les éléments définitifs d'un équilibre stable. La paix générale n'en pouvait que bénéficier; il n'en était pas de même, malheureusement, des rapports entre la France et l'Italie, qui se trouvaient classées, plus solidement que jamais, en des camps opposés, nonobstant leurs traditions et leurs intérêts.

Des fêtes d'un autre genre survenaient à propos pour faire diversion et tempérer, par une note sentimentale, les dissonances de la politique. Dans le discours du 10 juin, le roi Humbert avait convié les représentants du pays à s'associer au bonheur de sa famille, « réjouie par d'heureux événements. » C'était une allusion au prochain mariage du duc Emmanuel d'Aoste, son neveu, avec la princesse Hélène d'Orléans, seconde fille du comte de Paris.

Les fiançailles étaient conclues déjà depuis plusieurs semaines, et la nouvelle en avait été bien accueillie, à Rome comme à Turin, par ceux-là même qui faisaient

profession déclarée de sympathies allemandes. On rappelait les alliances antérieurement contractées entre la maison de Savoie et la maison de France : c'était un anneau de plus à une chaîne déjà longue. On rendait, d'ailleurs, au gouvernement de la République la justice de croire que, loin d'en prendre humeur, il voyait avec satisfaction une princesse française entrer dans la famille régnante. Nos amis d'Italie en tiraient de favorables augures pour la conciliation désirée entre les deux pays.

Personne n'oubliait pourtant que la fiancée était sœur du duc d'Orléans, à qui l'accès du territoire français restait interdit par nos lois. Mais on se persuadait qu'avec un peu de bon vouloir réciproque, les difficultés résultant de la situation pourraient être facilement aplanies ou tournées.

La princesse Hélène est née à Twickenham. C'est en Angleterre aussi que son mariage fut célébré le 25 juin 1895.

Le 6 juillet suivant, les jeunes époux arrivèrent à Rome pour les présentations officielles. Ils y furent reçus par les témoignages du plus sympathique respect. Aucune note discordante ne se fit entendre sur le passage du cortège. La foule se répandit en acclamations de bienvenue. Quelques journaux francophiles en étaient si touchés, qu'ils n'hésitaient pas, le lendemain, à attribuer un sens politique à ces manifestations populaires, en les notant comme une consécration nationale du choix fait par le prince, comme un hommage spontané « à la belle et charmante fille de France ». Le *Diritto* insistait sur l'enthousiasme de la population, allant jusqu'à soutenir que, deux années auparavant, cette même population n'avait eu pour l'empereur d'Allemagne « qu'une grande curiosité, mêlée d'une notable indifférence ». Il y avait là de l'exa-

gération : effet des sympathies de la feuille libérale pour l'entente italo-française.

En sens inverse, quelques-uns de nos compatriotes moroses faisaient observer que les autorités romaines, dans l'organisation de la solennité, s'étaient abstenues de tout ce qui aurait pu évoquer le souvenir de la France et rappeler la nationalité de l'épousée. Pas un drapeau français n'était arboré sur le parcours des Termini au Quirinal. Lors du mariage du duc de Bragance avec une autre princesse d'Orléans, les rues de Lisbonne avaient été pavoisées aux couleurs portugaises et aux couleurs françaises. L'administration italienne ne s'était pas conformée à ce précédent; peut-être ne lui avait-il pas été signalé.

A neuf ans d'intervalle, les caprices de la diplomatie me rappelaient, comme représentant de la République, à complimenter une princesse française à l'occasion de son mariage à l'étranger.

Le 22 mai 1886, je me trouvais à Lisbonne, où l'on célébrait l'union du prince royal don Carlos, — aujourd'hui roi de Portugal, — avec la princesse Amélie d'Orléans, sœur aînée de la duchesse Hélène d'Aoste. Huit jours auparavant, pour les fiançailles de sa fille, le comte de Paris avait donné, à l'hôtel Galliera, une brillante réception, à laquelle il avait convié les ambassadeurs étrangers et toutes les notabilités du parti royaliste. Puis il s'était rendu à Lisbonne, pour assister aux cérémonies nuptiales. Là, il bénéficiait, comme père de la fiancée, de préséances et d'honneurs qui auraient convenu à un souverain : il s'appliquait, d'ailleurs, à en faire figure, affectant d'ignorer le représentant officiel de son pays. Déjà les dépêches de Paris annonçaient la préparation d'une loi destinée à fermer notre territoire aux membres des

familles ayant régné sur la France. Accrédité, pour la circonstance, comme ambassadeur extraordinaire, je me trouvais, — on en conviendra, — dans une passe assez délicate. Durant une série de réceptions et de fêtes, qui se prolongeaient toute une semaine, il s'agissait, pour l'ambassadeur de la République, de concilier son patriotisme avec la courtoisie; de sauvegarder contre toute atteinte la dignité de son gouvernement, sans manquer aux égards dus à une cour amie. Chaque jour amenait des incidents nouveaux, qui mettaient à l'épreuve le tact et le sang-froid des partenaires engagés dans la rencontre. Si nos relations confiantes avec le Portugal n'en ont été affectées d'aucune manière, le mérite en revient, pour une très grande part, à la prudence et au bon vouloir du roi don Luiz et de la reine Maria Pia.

En juillet 1895, l'ambassadeur de France à Rome n'était pas exposé à des embarras comparables. L'union de la seconde fille du comte de Paris avec le comte d'Aoste venait d'être célébrée en Angleterre. Le prétendant était mort depuis plus de dix mois; quant au duc d'Orléans, son héritier, il voyageait hors de l'Italie. Aucun conflit de préséance n'était donc à redouter. Le représentant de la République avait simplement à offrir ses compliments et ses vœux à une princesse française, devenue italienne par son mariage : ce ne pouvait être qu'un mandat facile et agréable à remplir.

Les membres du corps diplomatique étaient convoqués, pour les présentations d'usage, à une soirée qui avait lieu au Quirinal. Le 8 juillet, à dix heures du soir, tous les chefs de mission, accompagnés de leur personnel, se réunissaient dans un des salons brillamment illuminés : d'un côté, les messieurs en grand uniforme, de l'autre, les dames en toilette de bal. Qu'on se figure, sous le feu

des lumières électriques, l'éclat des dorures, le scintillement des diamants, le frou-frou des soies et le bourdonnement des propos entre-croisés!

Tout à coup une porte s'ouvre à deux battants et le couple princier apparaît, suivi des dames et des gentilshommes de service. Échange de saluts à distance. Silence solennel.

Puis le duc d'Aoste va, sur la gauche, serrer la main de notre doyen, tandis que la duchesse se dirige à droite, vers l'ambassadrice de France, qui fait, ce soir-là, fonction de doyenne. Et le cercle commence. Durant plus d'une heure, les deux héros de la fête vont successivement entretenir chacun des assistants, sous le contrôle d'oreilles fines et d'yeux indiscrets qui ne laisseront échapper ni un mot ni un geste.

Pour le prince Emmanuel, rien d'imprévu. Il n'en est point à ses débuts. Il a maintes fois accompagné le roi, son oncle, dans les cérémonies de ce genre, et il en sait tous les rites. Il connaît ses hôtes, et il est préparé aux compliments auxquels il doit répondre.

Bien différente est la situation de la princesse Hélène, qui aborde un terrain nouveau et n'a devant elle que des figures inconnues pour la plupart. Elle est visiblement émue. On le serait à moins. Mais elle est brave et va courageusement au feu. Elle a pour elle la fraîcheur de sa jeunesse, l'attrait de son sourire et la franchise de son doux regard. Élancée et svelte, elle sait incliner sa haute taille par un mouvement gracieux qui ajoute à l'affabilité de son abord. Nul embarras dans son langage, qui coule facilement. Elle questionne avec à-propos, riposte avec esprit. Elle veut plaire et n'a, pour gagner les sympathies, qu'à laisser faire le charme de son naturel.

Arrivée à moi, la princesse débutait en rappelant

qu'elle m'avait déjà rencontré à Lisbonne, au mariage de sa sœur. « A cette époque, — disait-elle, — je n'étais encore qu'une fillette. » Le soin qu'elle prenait d'évoquer à ce sujet les souvenirs de ma mission en Portugal lui était suggéré par une délicate pensée, à laquelle je ne pouvais qu'être sensible. Je répondais en me félicitant d'avoir, cette fois encore, la bonne fortune d'être le premier Français à lui adresser des vœux de bienvenue dans sa nouvelle patrie.

— « Je prie Votre Altesse, — ajoutais-je, — de croire à la sincérité de mes souhaits. Comme j'ai eu l'honneur de le dire autrefois à la princesse Amélie, nos dissentiments de politique intérieure ne sont pas articles d'exportation. Si bons républicains que nous sommes, nous ne pensons ici qu'au pays, et nous nous réjouissons, sans arrière-pensée, de l'heureux événement qui appelle une compatriote à la cour d'Italie, pour y faire aimer la France. »

— « Je vous remercie de vos paroles », — répliquait la princesse. — « J'ai été jusqu'ici Française et bonne Française. J'appartiens maintenant à l'Italie, et me suis donnée sans retour à ma seconde patrie, que j'aime de tout cœur. Mais je n'oublierai pas mon pays d'origine ni mes anciens compatriotes. Puisse la Providence, dans la situation où elle m'a appelée, me permettre de contribuer à l'entente des deux pays ! C'est mon vœu le plus cher... »

Je ne m'excuse pas de divulguer ici ces déclarations : elles ont été entendues de mes voisins de cercle, et elles ne contiennent rien qui puisse prêter à la critique ici ou là, rien qui ne soit inspiré par les sentiments les plus corrects et les plus élevés. La duchesse d'Aoste ne les désavouera pas, et je garde la certitude que sa douce influence ne manquera jamais, si l'occasion lui en est fournie, de s'employer pour l'accord des deux nations.

CHAPITRE VII

CHUTE DU MINISTÈRE CRISPI

La « question morale » et la lettre de Cavallotti (juin 1895). — Extradition Santoro. — Dénonciation du traité italo-tunisien (15 août). — Le 25e anniversaire de l'entrée des Italiens à Rome (15 septembre). — Prise de Tananarive (30 septembre). — Ministère Léon Bourgeois (3 novembre). — Suppression du *Pensiero* de Nice. — La bataille d'Adua (1er mars 1896). — Démission du second ministère Crispi (5 mars).

1895-1896

Ouverte à Rome le 10 juin 1895, la session parlementaire débutait par une série d'incidents, qui tournaient à l'avantage du ministère. On s'attendait à ce que l'examen de « la question morale » ou, pour parler plus clairement, des accusations dirigées contre Crispi fût repris, dès les premiers jours, au point où il avait été interrompu par la prorogation du 15 décembre 1894. Durant tout l'intérim parlementaire, Cavallotti, qui menait la campagne, s'était montré impatient de recommencer l'attaque et résolu à n'user d'aucun ménagement. Mais, après la réunion des Chambres, des raisons de tactique l'obligeaient tout d'abord à temporiser.

Les partis commençaient par mesurer leurs dispositions et leurs forces respectives à propos de l'élection du président de la Chambre des députés. M. Biancheri, qui avait occupé cette haute charge durant de nombreuses législatures, et dont le nom se serait imposé à tous, se récusait

obstinément. Le gouvernement mettait en avant la candidature de M. Villa; ses adversaires s'entendaient pour porter un homme de la droite, universellement considéré, M. le duc de Sermoneta-Caetani. C'est M. Villa qui était élu, à la majorité des deux tiers.

Ainsi l'engagement commençait par une victoire ministérielle. Elle était due, pour partie, à l'indiscipline des socialistes, qui, pour une protestation stérile, avaient porté leurs voix sur le nom d'un des leurs, M. Barbato, condamné par les tribunaux militaires et, par conséquent, inéligible.

M. Villa est l'un des plus brillants avocats de la péninsule. Il appartenait, depuis onze législatures à la Chambre, dont il avait été vice-président à plusieurs reprises. Ce n'était pourtant pas sans quelque difficulté que les ministres l'avaient imposé au choix de leurs amis. Sa situation personnelle ne le gênerait-elle pas pour exercer, avec toute l'autorité nécessaire, le rôle d'arbitre entre les partis? N'était-il pas le défenseur de Tanlongo? Sa parole n'avait-elle pas contribué à l'issue du procès où l'on cherchait encore à impliquer le président du conseil? Mais tous les scrupules avaient dû fléchir devant l'insistance de Crispi. Le succès ministériel n'en ressortait, par suite, que plus éclatant.

Après cette première épreuve, la cohésion de la majorité semblait assurée. Aussi n'y avait-il aucune hésitation à remettre au nouveau président de la Chambre, suivant l'usage traditionnel, le soin de constituer la commission chargée de vérifier la régularité des élections. Nul doute que celui-ci ne répondît à cet acte de confiance par la désignation de commissaires bien disposés. Quelle ne fut pas la surprise générale, lorsqu'on apprit, vingt-quatre heures plus tard, que M. Villa avait composé la commis-

sion de douze membres de la majorité et de neuf membres de la minorité, parmi lesquels les principaux chefs de l'opposition, MM. di Rudinì, Brin, Zanardelli et surtout Cavallotti, l'adversaire le plus déterminé de Crispi? Pour apprécier l'émoi produit, il faut savoir que le nombre des élections contestées s'élevait à plus de 120, et que, sauf de rares exceptions, elles appartenaient toutes au parti ministériel. Grâce à l'autorité de ses commissaires, l'opposition allait donc se trouver en mesure de mettre en lumière les actes de pression administrative dont les candidats agréables avaient bénéficié, d'imposer peut-être une série d'invalidations et de compromettre ainsi le crédit de la majorité. L'attitude du président faisait honneur à son impartialité : mais on s'explique la colère qu'elle déchaînait chez ses électeurs de la veille.

Sans se laisser émouvoir, le chef du cabinet s'appliquait à prévenir le danger par une initiative hardie. Dans la soirée même du 14 juin, il réunissait ses amis à la Consulta, réchauffait leur courage par l'exaltation de leur premier succès, et leur promettait la victoire finale, s'ils continuaient à observer, sous sa direction, une discipline inébranlable. Et, le lendemain, profitant de leur zèle retrempé, il faisait voter un ordre du jour portant que toutes les interpellations seraient renvoyées après le règlement de la question financière et le vote du budget.

Son plan se devinait sans peine. En obtenant la priorité pour les débats financiers, il ajournait de nouveau tout débat sur « la question morale ». L'étude du budget et des décrets-lois édictés durant les mois précédents ne demandaient pas moins de sept à huit semaines. On atteindrait ainsi la fin de juillet et le fort de la saison chaude. Couvert alors par un bill d'indemnité pour le passé et nanti des moyens légaux de gouverner pour

l'avenir, Crispi pourrait proroger de nouveau la session et gouverner encore sans contrôle. Le reste s'arrangerait avec le temps.

L'opposition ne désespérait pas de déjouer ce calcul. Sans doute, elle trouverait dans l'examen de certaines élections contestées et dans les discussions financières des motifs suffisants pour provoquer un engagement décisif. Peut-être aussi réussirait-elle à provoquer un réveil d'opinion qui seconderait ses projets belliqueux.

A cet effet, Cavallotti s'avisait bientôt de relever contre le président du Conseil les griefs dont les papiers Giolitti avaient fourni les éléments. La voie régulière des interpellations lui étant fermée, c'est le public qu'il saisissait directement de la cause. Le 24 juin, il publiait une première lettre adressée « aux honnêtes gens de tous les partis ». Dans ce violent factum, il s'appliquait d'abord à établir une série de faits, dont il s'autorisait pour déconsidérer Crispi et le présenter comme dépourvu de sens moral. Puis il reprenait l'exposé des rapports du ministre avec les Banques, appuyant ses accusations sur les témoignages formulés par les administrateurs et sur les livres de comptabilité. Enfin il terminait par l'histoire scandaleuse d'une décoration conférée à Cornélius Herz, sur la proposition de Crispi, puis retirée sur l'ordre du roi mieux éclairé, histoire corroborée par une déposition de M. di Rudinì et par une lettre de M. Rattazzi, ancien ministre de la maison royale.

On imagine les sentiments éprouvés par les plus sceptiques à la lecture d'un pareil réquisitoire. Il était impossible que le parlement y restât indifférent, le ministre semblant résolu à ne pas traduire son accusateur en justice.

Le 24 juin, un député de la gauche, Bovio, professeur

à la faculté de Naples, ouvrait le débat par un dilemme pressant : « Il y a parmi nous, — disait-il, — un calomniateur ou un concussionnaire ; il faut, dans l'intérêt du parlement et du pays, qu'une délibération solennelle intervienne ».

Cavallotti acceptait que la question fût posée en ces termes.

Quant à Crispi il se refusait encore à répondre.

La séance était levée au milieu du tumulte.

Dans la soirée, le ministre convoquait les membres de la majorité à une réunion privée, pour les exhorter à l'union et les décider à en finir par un vote de confiance. Sur le fond, il se bornait à proclamer qu'après une vie consacrée au service du pays, il avait le droit de dédaigner les attaques auxquelles il était en butte.

Le lendemain, la Chambre des députés était saisie, par des membres de la minorité, de deux propositions tendant, l'une, à instituer une commission d'enquête au cas où le président du conseil ne déférerait pas son accusateur aux tribunaux ; l'autre, à imposer au gouvernement lui-même le mandat de provoquer les résolutions convenables pour clore le litige.

Mis ainsi en demeure de se prononcer, Crispi déclarait fièrement qu'il était décidé à ne pas recourir aux tribunaux et qu'il repoussait toute enquête parlementaire. Sûr de sa conscience et fort de ses cinquante-trois années de dévouement patriotique, il se jugeait au-dessus de toutes les calomnies. Aussi ne voulait-il accepter que la motion présentée par un membre de la majorité et concluant au renvoi du débat à six mois ; il ajoutait, du reste, que le vote de cette motion impliquerait le rejet de toutes les autres.

En prenant une attitude aussi hautaine, Crispi n'avait

pas trop présumé de sa clientèle : le vote de confiance qu'il espérait lui était donné par 283 voix contre 115. Dans la minorité figuraient les hommes les plus considérables et les plus considérés de la Chambre, MM. di Rudini, Brin, Zanardelli, Colombo, Sermoneta et beaucoup d'autres.

Ce n'en était pas moins, pour le chef du cabinet, un succès, qui lui permettait de repousser désormais, par l'exception de la chose jugée, toute tentative faite en vue de rouvrir son procès devant la juridiction parlementaire. Il ne lui manquait plus, pour se consolider au pouvoir jusqu'à la fin de l'année, qu'à obtenir les moyens financiers dont son gouvernement ne pouvait se passer.

A l'une des premières séances de la session, le ministre du trésor présentait le projet de budget pour l'exercice suivant (du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896), et plusieurs projets de loi qui en formaient le complément. M. Sonnino prenait soin d'en faire ressortir l'économie dans un discours habilement composé en vue d'accréditer l'idée que le déficit était définitivement enrayé, l'équilibre rétabli et les finances remises sur la voie d'une prospérité nouvelle.

Une année auparavant, le ministère s'était trouvé en présence d'un déficit de 177 millions de lires, héritage de ses prédécesseurs. Ses efforts n'avaient réussi encore qu'à en combler une partie. Mais la tâche serait achevée sous peu, si les Chambres ratifiaient les mesures dont il avait pris l'initiative en leur absence, et si elles donnaient leur assentiment à ses propositions complémentaires. Sa méthode se résumait en deux termes; d'une part, il réalisait 100 millions d'économies sur les dépenses; d'autre part, il demandait aux contributions remaniées et à

quelques impots nouveaux une recette supplémentaire de plus de 77 millions. Les taxes, qu'il avait déjà édictées par des décrets-lois, donnaient un revenu de 68 millions. On n'avait donc plus qu'à trouver 9 millions. Ses propositions nouvelles étaient calculées en vue de ce résultat. Si elles étaient votées, non seulement le budget suivant serait en équilibre, mais il se solderait par un excédent. Quant à la dette flottante, la situation n'en avait pas été aggravée durant l'exercice courant, et elle ne le serait pas davantage à l'avenir.

Voilà, dans les lignes essentielles, l'exposé que M. Sonnino faisait passer sous les yeux des législateurs et des contribuables. Il eût été à désirer, pour l'Italie, que le tableau fût conforme à la réalité. Mais que de blancs voulus et d'ombres omises!

D'après M. Sonnino lui-même, les prévisions accusaient, au début, un déficit de 177 millions pour l'exercice qui allait se clore le 30 juin. Les économies réalisées et les impôts créés depuis six mois en avaient diminué de moitié le total; mais il avait fallu pourvoir à des dépenses extraordinaires, motivées notamment par le rachat des monnaies divisionnaires d'argent. Tous comptes faits, on était amené à constater que le déficit effectif excéderait le chiffre originaire. M. Sonnino n'y contredisait pas dans son discours : « Les résultats de l'exercice 1894-95, — disait-il, — sont, en gros, ceux annoncés dans l'exposé financier du 10 décembre. » Et c'était tout. Cette façon détachée de glisser sur un énorme déficit suffisait pour éveiller la défiance de ses censeurs. Aussi, ne craignaient-ils pas de contester l'exactitude des chiffres présentés par le ministre à l'appui de ses affirmations optimistes pour l'avenir. Dans ses calculs ils signalaient l'omission de dettes incessamment exigibles, des recettes

fictives et des majorations non justifiées des produits attendus des contributions directes.

En ce qui touche la situation du trésor, leurs critiques n'étaient pas moins graves. Dans le montant de la dette flottante on aurait dû, d'après eux, comprendre des chiffres qui n'y figuraient pas. Ils faisaient observer qu'on en avait distrait, pour la reporter au compte de la dette perpétuelle, la somme de 200 millions afférente aux bons à longue échéance émis en 1892 et dont l'amortissement, suivant l'expression ingénieuse de M. Luzzatti, devait se faire « avec les forces vives du budget restauré ». Ils s'élevaient aussi contre d'autres opérations, qui avaient encore pour effet de grever la dette perpétuelle au profit de la dette flottante.

En définitive, les contradicteurs de M. Sonnino retenaient à son actif un courageux effort pour enrayer l'augmentation continue des dépenses et même pour en diminuer le montant d'une centaine de millions. Mais ils niaient qu'il eût réussi à faire concorder les dépenses budgétaires avec les recettes effectives. A leur avis, l'équilibre proclamé n'était qu'apparent, parce qu'il résultait d'une série de combinaisons équivalant à des emprunts déguisés (conversion des rentes possédées par les œuvres de bienfaisance; consolidations des bons à longue échéance, etc.); il fallait s'attendre à ce que l'exercice se soldât encore par un gros déficit, sans parler de l'augmentation, déjà consommée, de la dette perpétuelle.

Les financiers de l'opposition étaient, comme on le voit, loin de compte avec le ministère, qui se glorifiait d'avoir réalisé l'équilibre et qui annonçait même un excédent. C'était aux représentants du pays qu'il appartenait de trancher souverainement la controverse.

Dès les derniers jours de juin, la Chambre des députés

se mettait à la tâche avec une activité qui témoignait de son impatience d'en atteindre le terme et de se dérober à l'atmosphère surchauffée du Montecitorio. Deux séances avaient lieu chaque jour. Celles du matin étaient consacrées à la discussion du budget; celles de l'après-midi à l'examen des propositions destinées à en établir les ressources (*provedimenti finanziari*). Ces propositions comprenaient la création de 27 millions d'impôts nouveaux; elles impliquaient, en outre, l'approbation des décrets dictatoriaux, au moyen desquels le gouvernement avait procédé, depuis six mois, à la perception de taxes dont le produit annuel ne devait pas s'élever à moins de 68 millions.

On s'attendait à ce que les représentants du pays se livrassent à un sévère examen des responsabilités encourues et des combinaisons proposées, avant de concéder au ministère un bill d'indemnité et de sanctionner la création de charges nouvelles. Mais la majorité avait son siège fait. Confiante en Crispi, résolue à ne lui refuser aucun moyen de gouvernement, elle ne voulait plus rien savoir du passé; elle s'en rapportait à lui pour le présent comme pour l'avenir. Les hommes les plus compétents de la droite faisaient la critique des méthodes employées; M. Colombo signalait le danger des décrets-lois, qui constituaient des actes inconstitutionnels et risquaient de pousser les contribuables à une résistance insurrectionnelle; M. Luzzatti démontrait que la limite d'élasticité des impôts était atteinte, que les sources de la production menaçaient de tarir, et que le déficit n'en persisterait pas moins. Paroles inutiles; démonstrations perdues! La majorité ne se laissait toucher par aucune considération; elle se gardait, d'ailleurs, de répondre aux objections formulées, s'en remettant aux ministres du soin de justifier

leurs propositions, et bien décidée à leur donner son vote quand l'heure en paraîtrait venue.

Cependant les opposants ne renonçaient pas au combat, malgré l'infériorité du nombre et la perspective d'une défaite probable. Ils multipliaient les objections, les amendements et les questions; ils usaient de tous les moyens réglementaires pour faire ressortir les inconvénients des lois projetées, en retarder la sanction et émouvoir l'opinion. En dépit de cause, ils recouraient à la voie de l'obstruction, n'hésitant pas à réclamer le scrutin par appel nominal, toutes les fois que l'occasion paraissait favorable. A diverses reprises ils parvenaient ainsi à infliger une sorte d'échec au ministère, en faisant constater que la Chambre n'était pas en nombre et en provoquant le renvoi des scrutins au jour suivant.

Mais ces efforts désespérés avaient pour seul résultat de prolonger une session que les chaleurs romaines rendaient pénible pour tous. La nation n'y prêtait qu'une oreille peu attentive. Quant à Crispi, il était trop sûr de ses troupes, il avait trop d'intérêt à liquider complètement la question financière, pour ne pas user jusqu'au bout de ses avantages. Il s'appliquait à presser les débats et à déjouer les manœuvres de l'opposition; il réunissait ses fidèles dans des réunions privées, pour encourager leur constance. Chaque jour, il était sur la brèche, donnant de sa personne et prêchant d'exemple.

La lutte se prolongeait tout un mois. Enfin les propositions ministérielles finissaient par être votées. Les décrets dictatoriaux, publiés durant la prorogation, étaient convertis en lois. Les plaintes des contribuables et des industries atteints ne l'avaient pas emporté sur la volonté bien arrêtée par le gouvernement de demander à l'impôt le complément des ressources dont il avait besoin. Relè-

vement des droits douaniers sur un grand nombre d'articles; création de taxes nouvelles sur les spiritueux, sur les huiles minérales, sur les allumettes, sur le gaz et sur l'électricité : aucune catégorie de matière imposable n'était épargnée.

Le 31 juillet, la Chambre des députés achevait sa tâche, et son président déclarait la session close. Le 7 août, le Sénat se séparait à son tour, après avoir confirmé toutes les lois de finance approuvées par l'assemblée élective.

Crispi avait ainsi réalisé son plan. Bill d'indemnité pour le passé; vote de confiance pour le présent; ressources financières pour l'avenir : aucun sacrement parlementaire ne lui faisait défaut. Il n'avait plus à redouter le réveil de « la question morale » ni les attaques personnelles de ses adversaires réduits à l'impuissance. Il était rentré dans la légalité et ne voyait plus d'obstacles sur sa route.

On sait au prix de quels efforts ces résultats avaient été obtenus. Si j'ai cru devoir y insister longuement, c'est qu'il y avait justice à le faire et enseignement à en tirer. Crispi combattait *pro domo :* dans cette campagne suprême, il devait vaincre ou périr : rien d'étonnant à ce qu'il eût mis en œuvre, sans se préoccuper de la régularité des moyens, les ressources et les audaces d'une habileté parlementaire que nul ne lui méconnaît. Mais il y avait de sa part un véritable courage, dans les circonstances, à imposer de nouveaux sacrifices à la nation fatiguée par des efforts continus de vingt-cinq années et récemment éprouvée par une crise économique dont tous les effets n'étaient pas encore conjurés. C'est le mérite de Crispi, de M. Sonnino et de leurs collaborateurs, de n'avoir désespéré ni de la fortune ni du bon vouloir de leur pays.

C'est aussi et surtout l'honneur des contribuables d'avoir trouvé, dans leur patriotisme, la force et la résignation suffisantes pour supporter, sans faiblesse ni révolte, les charges nouvelles qui leur étaient imposées au nom du salut et de la grandeur de l'Italie. Il y avait là un spectacle à méditer pour ceux qui auraient pu encore être tentés, chez nous, de faire entrer dans leurs calculs la détresse et le mécontentement de nos voisins.

Tant de vertu méritait mieux que le naufrage où Crispi entraînait son pays par les imprudences de sa politique coloniale, au risque d'y sombrer lui-même.

Un calme complet succédait, durant plusieurs mois, aux agitations qui avaient troublé la vie intérieure du royaume pendant le premier semestre de l'année : c'était l'effet de la clôture de la session parlementaire et aussi de l'été, cette morte-saison de la politique. Je ne m'arrêterai à cette période que pour noter certains incidents qui méritent une place dans l'historique de nos rapports avec l'Italie.

L'un de ces incidents était soulevé, dans le courant de juillet, par une demande d'extradition formulée par le gouvernement royal contre un Italien, nommé Santoro, réfugié en France. Les pièces produites à l'appui de la requête étant régulières, le fugitif était mis tout d'abord en état d'arrestation provisoire à Paris. Mais il protestait aussitôt, se disant victime de persécutions qui l'avaient obligé à quitter son pays. Il faisait valoir un ensemble de graves présomptions tendant à établir qu'il était soupçonné d'avoir fourni à Cavallotti et à d'autres députés de l'opposition des armes pour la campagne dirigée contre Crispi. C'est là que se trouvait, d'après lui, le véritable

motif des poursuites dont il faisait l'objet. Enfin il fournissait la preuve que les infractions relevées à sa charge étaient antérieures à sa nomination comme directeur du pénitencier de Porto-Ercole, et que Crispi n'en ignorait rien le jour où il l'avait appelé à ce poste de confiance. Dans ces conditions, l'issue de la procédure ne pouvait être douteuse. Le gouvernement de la République se refusait à donner suite à la demande des autorités royales, se prévalant du principe de droit international d'après lequel les crimes et délits politiques ne donnent pas lieu à extradition (article 3 du traité d'extradition franco-italien du 12 mai 1890). Santoro était rendu à la liberté, et mis en demeure de sortir du territoire français.

La légitimité de cette décision n'était pas contestable. De plus l'administration française, en refusant l'hospitalité à un agitateur peu recommandable, donnait une preuve évidente de bon vouloir. Cependant on n'en voulut pas tenir compte dans la péninsule. La presse dévouée au ministère nous accusa de manquer à nos obligations conventionnelles et de prendre outrageusement parti contre le chef du cabinet italien. Ce fut, durant des semaines, un sujet de récriminations qui ne contribuèrent pas à améliorer les dispositions réciproques des deux peuples.

Le mois suivant voyait s'accomplir un événement qui risquait d'affecter plus gravement les rapports des deux gouvernements. Le 15 août 1895, notre chargé d'affaires à Rome remettait à la Consulta une note portant dénonciation du traité italo-tunisien, du 8 septembre 1868, qui assurait aux Italiens dans la Régence une situation privilégiée. A la suite de cette démarche, ledit traité devait cesser ses effets le 28 septembre de l'année suivante. Le

gouvernement royal se déciderait-il à mettre à profit ces treize mois pour négocier avec nous une convention destinée à sauvegarder les intérêts de ses nationaux, mais dont la condition nécessaire devait être la reconnaissance de notre protectorat? Voudrait-il, au contraire, maintenir jusqu'au bout son attitude de protestation et affronter les risques d'une rupture? La question resta longtemps douteuse, et je n'oserais indiquer la solution qui eût prévalu, si Crispi n'eût été renversé avant l'échéance.

Pour plus de clarté, le mieux est de réserver l'histoire de cette délicate négociation, afin d'en présenter, le temps venu, un tableau d'ensemble. Il suffit, pour l'instant, de noter l'inquiétude et le mécontentement suscités en Italie par notre résolution déclarée de mettre fin à un régime qui se prolongeait depuis quatorze ans, bien qu'il fût manifestement incompatible avec les droits acquis par la France.

Dans le courant de juillet (1895), les Allemands avaient fêté, par de grandes démonstrations militaires, le vingt-cinquième anniversaire de leur guerre contre la France et de leur unité nationale. A leur exemple, les Italiens décidaient de célébrer, d'une manière exceptionnelle, le vingt-cinquième anniversaire de leur entrée à Rome.

Une loi récemment votée portait que le 20 septembre serait désormais fête nationale.

Ce jour venu, une foule immense, accourue de toutes les provinces, se pressait dans les rues pavoisées de la capitale. Sur le Janicule, en présence du roi et de ses ministres, on inaugurait une statue monumentale de Garibaldi.

Fermement campé sur son cheval au repos et le sabre au fourreau, le héros populaire domine la ville et le Qui-

rinal. Il tient la tête tournée vers le Vatican. C'est un symbole.

Des discours patriotiques étaient prononcés devant la brèche de la Porta-Pia. Des manifestations analogues avaient lieu, à la même heure, dans toutes les cités et dans les moindres villes du royaume. La nation se retrouvait unie dans un solennel témoignage de son attachement pour l'Italie unifiée avec Rome capitale.

Le lendemain, certains journaux relevaient, non sans aigreur, que nous n'avions pas cru devoir nous associer, comme d'autres, à ce jubilé national. Leurs plaintes se seraient adressées plus justement à leurs alliés d'Autriche, qui s'étaient aussi abstenus, pour des motifs aisément concevables. Pour nous, apôtres désintéressés du droit des nationalités et collaborateurs de l'unité italienne, la date du 20 septembre se liait au souvenir de nos malheurs et d'un abus commis à la faveur de notre détresse. Nous avions accepté, sans arrière-pensée, le fait accompli; mais ce n'était pas à nous d'en glorifier la commémoration.

Deux semaines après, le télégraphe annonçait l'entrée victorieuse du général Duchesne à Tananarive (30 septembre 1895). C'était le couronnement d'une campagne poursuivie depuis plus de quatre mois, pour assurer l'établissement de notre protectorat effectif sur l'île de Madagascar. Les opérations avaient demandé de pénibles efforts, coûté beaucoup de vies et d'argent. Il était temps que le succès final vint calmer l'opinion, qui s'énervait en France.

A cette même époque, l'Italie se trouvait aussi engagée, en Abyssinie, dans une expédition, dont les difficultés et les risques commençaient à préoccuper sérieusement tous les esprits. Nous n'en pouvions qu'être plus sensibles aux félicitations que les membres du gouvernement italien

s'empressaient de nous adresser. Il me souvient de certaines observations dont Crispi accompagnait ses compliments, pendant une de mes visites au palais Braschi.

— Ce que j'admire surtout, — disait le ministre, — c'est la constance et la fermeté que la population française a montrées en ces conjonctures...

N'y avait-il pas un peu d'ironie dans un pareil éloge? Le doute était permis et je ne pouvais m'empêcher de le manifester.

— Assurément, — reprenait mon interlocuteur, — je n'ignore pas qu'il y a eu une certaine émotion produite par les épreuves inséparables d'une telle campagne. Mais, en définitive, l'opinion publique n'a pas fléchi. Maintenant le succès obtenu fait oublier le prix qu'il a coûté. Je souhaiterais, pour l'entreprise analogue où nous sommes engagés, de voir chez mes compatriotes la même unanimité et la même force d'âme. Mais, ici, on s'échauffe plus facilement...

Et Crispi levait les mains, complétant sa pensée par un geste significatif.

C'était se montrer quelque peu sévère pour le peuple italien, dont les résistances, comme on le verra plus loin, n'étaient guère gênantes pour le développement de la campagne périlleuse où ses gouvernants s'étaient lancés à la suite du général Baratieri. Mais il ne m'appartenait pas d'émettre un avis à ce sujet, et je n'avais qu'à remercier le ministre et ses collègues de leur courtoisie.

La presse locale, en général, ne montrait pas autant de bonne grâce. L'expression de ses sentiments manquait de chaleur. D'où provenait cette réserve? D'un retour sur soi-même? Des inquiétudes suscitées par l'expédition d'Abyssinie? D'un peu de déception causée par notre bonne fortune?... Au surplus, qu'importe? Je devais seu-

lement mentionner le fait, parce qu'il était noté, en France, comme le symptôme d'un état d'esprit dont la persistance attristait les partisans sincères du rapprochement et de l'entente cordiale.

Du reste, l'attention ne s'attardait guère à ce sujet : bientôt un autre événement l'accaparait tout entière, en Italie comme en France.

Le 28 octobre 1895, le ministère présidé par M. Ribot tombait sur une question d'ordre intérieur. Il avait vécu neuf mois, proclamé notre alliance avec la Russie et soumis Madagascar. Sa chute n'inspirait en Italie que des regrets modérés; on rendait justice à la loyauté de son attitude; mais on aurait voulu de nos gouvernants mieux qu'une correcte réserve.

Le 3 novembre, M. Léon Bourgeois constituait un cabinet radical, où il se réservait le ministère de l'intérieur avec la présidence du Conseil. Le portefeuille des affaires étrangères y était confié à M. Berthelot, l'illustre chimiste; celui de la marine à M. Lockroy.

C'est seulement trois jours plus tard, que M. Berthelot notifiait la constitution du cabinet aux représentants de la République à l'étranger. Dans sa dépêche, expédiée en clair, il annonçait que, conformément au programme lu aux Chambres le 4 novembre, il s'appliquerait à suivre, dans les relations de la France avec les puissances, la politique loyale, pacifique et ferme, dont le gouvernement de la République s'était toujours inspiré, politique qui avait valu à la France de précieuses alliances et l'estime de tous.

Ainsi, dès la première heure, le nouveau ministre faisait entendre que rien ne serait changé à l'orientation de notre politique extérieure, ni, par conséquent, à nos rap-

ports avec notre allié du nord. Ces déclarations ne surprenaient personne en Italie. On y était préparé : « Bien que les hommes aient changé », écrivait l'*Opinione*, le jour même où la dépêche de M. Berthelot parvenait à Rome, « et qu'ils puissent différer un peu de leurs prédécesseurs, il est certain qu'en principe, les relations franco-russes n'éprouveront aucune altération. »

Notre administration nouvelle n'en rencontrait pas moins, dans tout le royaume et près de tous les partis, le plus encourageant accueil. C'est aux hommes, plutôt qu'à leurs idées, que s'adressait la bienvenue.

M. Léon Bourgeois n'était point un inconnu au delà des Alpes; il avait eu l'heureuse inspiration de venir à Rome, peu de mois auparavant, et de faire un séjour de quelque durée dans plusieurs grandes cités de la péninsule; il s'était mis en rapport avec Crispi, avec Blanc et beaucoup d'autres hommes du parlement; il s'était appliqué à se rendre compte des progrès réalisés depuis vingt-cinq années et n'avait pas hésité à en faire, avec à propos, un éloge motivé; à plus d'une reprise, on l'avait entendu développer, avec une conviction réfléchie, des idées favorables au rapprochement et à l'entente des deux pays; le charme de sa parole et de ses manières avait fait le reste : les sympathies générales lui étaient par avance acquises.

Il en était de même de M. Lockroy. Une sorte de légende entourait son nom. On rappelait son premier voyage en Italie avec Alexandre Dumas, pendant la lutte contre les Bourbons de Naples; ses relations avec Garibaldi; son constant dévouement à la cause de l'unité nationale. Pas un patriote qui ne le tînt pour un des plus sincères et des plus chaleureux amis de l'Italie!

M. Berthelot était moins connu comme homme d'État

que comme savant. Sa nomination surprenait; mais le prestige de son nom prévenait toute critique. Il ne pouvait, pensait-on, que continuer avec autorité la politique de M. Hanotaux. On se plaisait, d'ailleurs, à penser qu'il partageait, à l'égard de l'Italie, les vues de M. Bourgeois, et l'on citait en ce sens une lettre de 1891, où l'illustre chimiste avait exprimé le vœu que le concours des deux grandes nations pût se perpétuer pour l'honneur de la science et le bien commun de l'humanité.

Que n'y avait-il pas à attendre d'un cabinet où de tels hommes tenaient un rôle prépondérant?

Un petit fait suffira pour donner la mesure des espérances que leur arrivée au pouvoir éveillait chez nos voisins.

Le 28 novembre, la *Tribuna* publiait un télégramme de son correspondant de Paris, où l'on faisait entendre que les bonnes dispositions de M. Léon Bourgeois à l'égard de l'Italie ne resteraient pas sans effet, et qu'on pouvait envisager désormais, comme une éventualité probable, la conclusion prochaine d'un accord commercial entre les deux pays. La feuille romaine rappelait, à l'appui, un long entretien que M. Léon Bourgeois avait eu à Milan, l'année précédente, avec un député italien : à la suite de cet entretien, les deux interlocuteurs étaient tombés d'accord pour constater que les deux pays avaient un intérêt commun à se rapprocher sur le terrain économique et qu'il convenait de préparer l'opinion publique à la conclusion d'un *modus vivendi* commercial.

Repris et développé par beaucoup d'autres journaux de Rome et des provinces, ce projet trouvait partout créance et favorable accueil. Peut-être même aurait-on pensé bientôt, à la Consulta et au palais Braschi, à en faire le

sujet d'une sérieuse étude, si un incident imprévu n'eût tout à coup ébranlé les espérances suscitées par l'avènement du cabinet radical.

Le 16 novembre, l'agence Stefani communiquait à la presse italienne la dépêche suivante :

Il y a eu aujourd'hui conseil des ministres à l'Élysée. Le président du conseil, M. Bourgeois, a annoncé qu'il a interdit la circulation en France du journal *Il Pensiero*, qui se publie à Nice en langue italienne.

La nouvelle causait à Rome autant de surprise que d'irritation. Depuis si longtemps le *Pensiero* poursuivait impunément une campagne antifrançaise, qu'on le croyait à l'abri des poursuites judiciaires comme des rigueurs administratives. Pouvait-on supposer que le premier coup lui fût porté par un cabinet dont l'avènement venait d'être salué, en Italie, par une chaleureuse bienvenue? Et ce coup partait de M. Bourgeois, un ministre libéral et italophile, un ami personnel de Crispi! Quel mécompte! Et aussi quelle indignation!

« Le ministère radical français, » — disait la *Tribuna* le soir même, — « a fait là ce que n'avaient pas osé faire les ministères opportunistes qui l'ont précédé. Son arrêté offense la liberté de la presse et la partie italienne de la population niçoise. S'il existe à Nice un parti séparatiste, cette décision lui donnera force et couleur. S'il n'existe pas, elle le créera. »

La *Riforma* tenait un langage aussi aigre :

Bien que l'expérience nous eût enseigné que, dans le pays voisin, un ministère, quel qu'il soit, a coutume de suivre, au lieu de les réfréner, les courants injustement hostiles à l'Italie, nous ne nous attendions pas à ce que le nouveau cabinet de Paris s'engageât aussi vite sur cette voie. Dans cette adminis-

tration il y a des hommes, comme M. Lockroy, qui ont manifesté hautement le désir de faire cesser tout froissement entre les deux pays. Mais on voit maintenant quelle action peuvent exercer certaines associations et certaines ligues, qui se disent inspirées de vues de concorde!... Le cabinet radical a, sans opportunité, fourni un nouveau prétexte à ceux qui cherchent à diviser les deux nations...

Le lendemain, la *Riforma* revenait sur le sujet, pour formuler les observations suivantes : « Il est bon de rappeler qu'à Rome on peut publier des journaux en langue française et s'inspirant d'une hostilité absolue contre notre pays, sans que la circulation en soit jamais défendue dans le royaume. » A la fin de l'année 1894, trois journaux rédigés en français paraissaient à Rome : l'*Italie*, le *Journal de Rome* et la *Correspondance de Rome*. En novembre 1895, le premier des trois subsistait seul, ministériel achevé. Quant aux deux autres, ils avaient cessé de vivre, à la suite du départ de leurs directeurs, expulsés, comme des criminels, par voie administrative. La feuille de Crispi avait la mémoire courte.

La mesure prise contre le *Pensiero* n'en était pas moins présentée, par presque toute la presse italienne, comme un acte de provocation et de mauvais voisinage. Bientôt elle faisait l'objet d'une question à la Chambre des députés, qui reprenait ses travaux vers le même temps. Au cours de la séance du 4 décembre, un député du midi, M. Cirmeni, appelait, à ce propos, l'attention du ministre des affaires étrangères sur le défaut de protection des intérêts italiens dans la ville de Nice.

Mais il n'entrait pas dans les intentions de Crispi de grossir l'incident. Avant même que M. Cirmeni prît la parole, le président du conseil faisait observer que « le gouvernement royal n'avait pas à s'occuper des faits sur-

venus à Nice et à Trieste, parce qu'il s'agissait de questions relevant de la politique intérieure de pays étrangers. » Chargé de répondre à l'interpellant, M. Adamoli, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, déclarait à son tour que le gouvernement royal n'avait pas à intervenir à propos d'une question intérieure, d'un acte accompli par un gouvernement étranger dans l'exercice incontestable de sa souveraineté. Et le débat se terminait sans autre conclusion, après un échange d'observations, dont l'attitude du consul général d'Italie à Nice avait fait principalement les frais.

L'incident s'était réglé sans éclat, comme il convenait : mais on en gardait, en Italie, un souvenir amer, qui compromettait le crédit si largement ouvert à notre ministère radical.

Le 21 novembre, après quatre mois de vacances, le parlement italien reprit ses travaux. La majorité ministérielle revenait encore animée des sentiments de confiance et de discipline qui avaient permis à Crispi, dans la première partie de la session, de faire passer tous ses projets législatifs et de braver toutes les attaques personnelles. La preuve en apparaissait dès la seconde séance.

En exécution d'un engagement pris avant la prorogation, le garde des sceaux communiquait à la Chambre des députés la procédure instruite contre M. Giolitti à propos des fameux « papiers ». Que la phalange ministérielle se laissât entamer, et l'incident permettait aux députés de l'opposition de relever les griefs articulés contre Crispi à l'occasion de ses rapports avec la Banque romaine. Le péril fut bientôt écarté. Sur la proposition de son président, la Chambre renvoyait le dossier à une commission spéciale. Sept des commissaires élus, sur neuf, comp-

taient parmi les amis déclarés du ministère. Ainsi la majorité se montrait résolue à écarter définitivement « la question morale ». Pas plus que par le passé, elle ne voulait marchander son dévouement à Crispi, tenu encore pour l'homme nécessaire.

La constance de ce zèle ne pouvait qu'être encouragée par le nouvel exposé de la situation financière que le ministre du Trésor présentait le 25 novembre. D'après les calculs de M. Sonnino, l'exercice, clos le 30 juin, laissait un boni de quelques centaines de mille francs; quant au budget en cours, il devait, sauf accident, se solder par un excédent de plus d'un million. C'en était donc fait de la période néfaste, qui s'était prolongée durant des années. L'ère du déficit était close : M. Sonnino le proclamait avec une fière insistance. L'équilibre budgétaire se trouvait désormais assuré, grâce aux économies réalisées, grâce aux sacrifices consentis, grâce à la sagesse de l'administration. Les représentants du pays avaient les meilleures raisons de se féliciter de l'œuvre accomplie et de maintenir leur confiance au ministère.

Ces déclarations ne soulevaient, il faut le dire, qu'un mouvement de discrète satisfaction. D'après la presse indépendante, M. Sonnino était passé maître en l'art de combiner agréablement les chiffres; mais toute son habileté ne faisait pas que la réalité répondît aux apparences. On faisait observer que l'exercice clos se serait soldé par un déficit de près de cent millions, si l'on n'avait fait intervenir, à la dernière heure, une somme équivalente provenant de l'excédent du « mouvement des capitaux », c'est-à-dire d'un compte complaisant qui échappait à tout contrôle. Même remarque pour le budget en cours, dont l'excédent était réalisé grâce à une recette de même nature. Ce résultat n'était même obtenu qu'en maintenant

les prévisions originaires pour les entrées et pour les dépenses; cependant le produit des contributions diminuait d'une manière continue et le chiffre des dépenses allait croissant pour plusieurs motifs, notamment à cause des frais extraordinaires de la campagne d'Abyssinie, qui commençait à prendre une fâcheuse tournure. Beaucoup de bons esprits se refusaient donc à partager l'optimisme ministériel. Mais leurs critiques se perdaient dans le concert des dithyrambes officieux. Il fallait autre chose pour ébranler une majorité confiante en l'étoile de son chef et décidée à le suivre jusqu'au bout.

La session fut courte et peu remplie. Elle fournit cependant au gouvernement l'occasion d'exposer ses vues sur la crise orientale et sur les affaires d'Abyssinie, deux questions dont le règlement nous intéressait également à des titres divers.

L'année qui finissait avait vu se poursuivre en Asie-Mineure les abominables violences commencées en 1894 sur les Arméniens par les Turcs. Devant l'indignation du monde civilisé, les puissances avaient dû intervenir, pour rappeler à ses devoirs le gouvernement ottoman, complice ou tout au moins responsable des horreurs commises au nom d'une politique qui se proposait l'extermination d'une race. Depuis plusieurs semaines, le gouvernement italien maintenait une escadre dans les eaux de l'archipel. Le bruit courait qu'il avait noué une entente avec l'Angleterre, en vue d'une action à deux, qui risquait de compromettre le concert européen. Dans un discours, prononcé le 28 novembre devant la Chambre des députés, Crispi jugeait bon de dissiper ce soupçon.

« Nous avons, — disait-il, — envoyé notre flotte en

Orient; mais nous ne l'avons mise au service de personne. Les six puissances sont maintenant d'accord pour une œuvre de paix et de civilisation, et l'on peut avoir confiance que la paix ne sera pas troublée. Mais si, par malheur, elle devait l'être, les anciennes erreurs ne se renouvelleraient pas, et nos droits seraient sauvegardés. »

Il eût été difficile de faire tenir plus de pensées en moins de mots. Les chauvins de la péninsule se croyaient, dès lors, assurés que la flotte royale ne resterait pas à la remorque de l'escadre anglaise, et qu'en cas de congrès, l'Italie ne serait pas réduite, comme en 1878, à la politique des mains nettes. La France, comme les autres puissances, n'en devait pas moins savoir gré à Crispi de son intention déclarée de maintenir l'accord européen.

En ce qui concerne l'Abyssinie, le président du conseil avait fort à faire pour concilier les assurances pacifiques, dont il avait toujours été prodigue, avec l'activité conquérante du général Baratieri, qui venait d'envahir le Tigré, après une série de combats heureux contre les Abyssins. Mais il escomptait le succès final, qui justifierait toutes les initiatives; et il prévenait les critiques par une de ces déclarations épiques, qui caractérisent sa manière :

— « En Afrique, — s'écriait-il, — nous n'avons fait que nous défendre. Ce n'est pas notre faute si, en nous défendant, nous avons été vainqueurs. Ce ne serait pas italien s'il en était autrement. »

Après Crispi, le baron Blanc, ministre des affaires étrangères, développait des explications analogues sur la politique extérieure du gouvernement. Lui aussi insistait sur son ferme propos de consolider l'entente des puissances afin d'assurer le règlement des affaires arméniennes; lui aussi ne manquait pas de répudier avec éner-

gie toute velléité d'action séparée. Quant à l'Afrique, il affirmait qu'après s'être annexé le Tigré, la colonie italienne aurait complété la mesure rationnelle et suffisante de son développement territorial. A son avis, la soumission de l'Éthiopie n'était plus qu'affaire de temps et de circonstances, compte à régler à l'heure que l'Italie jugerait convenable, « personne ne pouvant intervenir entre elle et Ménélik. »

Les discours des deux ministres ne passaient pas sans contradiction. Reprenant chacune des questions traitées par eux, M. di Rudini faisait le procès le plus sévère de leur gestion. Les campagnes africaines; la répression à outrance, érigée en méthode de gouvernement et employée comme arme contre les adversaires; l'incertitude de la politique religieuse; les erreurs financières; les fautes de l'administration militaire : tous les points étaient touchés de main de maître. L'orateur ne se bornait point à une œuvre de critique négative; il n'oubliait pas d'indiquer le mode de règlement que comportait, d'après lui, chacune des difficultés signalées. Son discours devenait ainsi un programme complet de gouvernement, le programme de l'administration qui succéderait à celle de Crispi. Personne ne doutait plus que, le jour venu, M. di Rudini ne fût l'homme d'État désigné pour en assurer l'exécution.

Mais l'heure d'un changement de régime n'avait pas encore sonné. Prolongés durant huit séances consécutives les débats se terminaient le 3 décembre, en faveur du ministère, par le vote d'une motion de confiance, qui réunissait 267 voix contre 131.

Quatre jours plus tard (7 décembre), l'avant-garde du corps expéditionnaire italien en Abyssinie était massacrée, à l'Amba-Alagi, par l'armée de Ménélik. Si glorieux qu'il fût pour les armes italiennes, l'échec ne laissait pas que

d'être grave, puisqu'il entraînait la perte de deux mille hommes et l'obligation, pour les envahisseurs, de reporter leur ligne de défense à plus de cent kilomètres en arrière des positions antérieurement conquises.

A Rome et dans toute l'Italie, la nouvelle éveillait un sentiment de douloureuse inquiétude. Quelques-uns parlaient déjà de mettre fin à une entreprise qui risquait d'aboutir à un désastre; beaucoup se demandaient s'il convenait d'en laisser la direction au seul homme qui ne pût, en raison de ses précédents, entrer en pourparlers avec le Négus. Mais Crispi ne se laissait pas ébranler par un accident et remontait la fermeté de ses amis.

Le 19 décembre, la Chambre des députés lui accordait un crédit de 20 millions, jugé nécessaire pour la suite de la campagne. En même temps, elle votait un ordre du jour, où, tout en s'affirmant de nouveau contraire à une politique d'expansion coloniale, elle exprimait la confiance que le gouvernement saurait tenir haut le prestige des armes italiennes. Enfin elle s'ajournait au 20 juin suivant.

Une fois encore, Crispi se trouvait muni d'une sorte de blanc-seing, qui lui permettait de suivre librement ses inspirations. Il n'était pas homme à faire machine arrière. Avec cette obstination tenace qui faisait, à la fois, sa force et sa faiblesse, il allait de l'avant, prêt à tous les sacrifices et à toutes les responsabilités, résolu surtout à ne pas reprendre contact avec le parlement avant le jour où un succès décisif lui assurerait une glorieuse absolution.

Le 12 janvier 1896, un décret royal prorogeait *sine die* la session, qui devait se rouvrir la semaine suivante. Aucun motif n'était donné à l'appui de cette résolution prise en vertu de l'art. 9 du statut, qui confère au roi le

droit de convoquer les Chambres et de proroger les sessions. Mais le langage de la presse officieuse confirmait l'opinion généralement accréditée que le gouvernement ne se souciait pas d'affronter le contrôle parlementaire, dans l'espoir qu'une victoire au Tigré lui fournirait une occasion plus favorable de rendre ses comptes aux mandataires du pays.

Malheureusement, les dépêches de l'Érythrée se succédaient de plus en plus alarmantes.

Après le massacre de l'Amba-Alagi et la mort héroïque de Toselli, survenait la capitulation de Galliano à Macallé (21 janvier). C'était l'invasion du Tigré par les Abyssins et l'inaction du général Baratieri lui-même, immobilisé durant des semaines, loin de Massouah, dans un pays hostile, en présence des forces très supérieures du Négus; enfin la bataille d'Adua (1er mars), où, malgré des prodiges de valeur, l'armée royale succombait, écrasée sous le nombre.

Tout était perdu, fors l'honneur.

La nouvelle du désastre parvenait en Italie dans la nuit du 2 au 3 mars. Elle y jetait la consternation. Un cri de colère indignée s'élevait contre le ministère, tenu tardivement pour responsable des fautes commises et du deuil national Sa condamnation était certaine : le mieux était de la prévenir.

Les Chambres étaient convoquées pour le 5 mars. Au début de la séance, Crispi annonçait que le cabinet était démissionnaire. Le parlement s'ajournait sans débats, obligé d'attendre la solution de la crise, pour délibérer sur la situation et faire le départ des responsabilités. Mais, au Sénat comme à la Chambre des députés, des réunions privées fournissaient aux représentants du pays

le moyen de se prononcer contre toute combinaison impliquant le maintien de tout ou partie du ministère déchu.

Ainsi Crispi disparaissait de la scène, sous le coup de la réprobation générale. A cette fin lamentable aboutissait la quasi-dictature, qu'il avait exercée durant vingt-six mois! Quel emploi avait-il fait de ses pleins pouvoirs? Quelle part lui revenait dans le désastre national, où il ne voyait sans doute qu'un accident de guerre et une trahison de la fortune? Avait-il bien mérité de son pays, comme il en conservait l'intime conviction?

Ses compatriotes ont seuls qualité pour répondre à ces questions. Au point de vue où je dois me tenir, c'est-à-dire au point de vue de nos rapports avec l'Italie, je me crois seulement autorisé à déclarer que sa gestion avait été sans résultats profitables. D'autres, moins indulgents, ne manqueraient peut-être pas d'arguments pour en faire le procès et conclure par un jugement rigoureux. Quoi qu'il en fût, les deux années de son second consulat ne pouvaient être enregistrées que comme un temps perdu pour notre œuvre de rapprochement. Comme amis de l'Italie, nous déplorions la catastrophe qui précipitait la chute de Crispi; mais, à ce titre même, nous ne pouvions qu'envisager avec une satisfaction mêlée d'espoir l'arrivée des hommes courageux qui allaient accepter son héritage et dont l'administration s'inspirerait d'autres méthodes.

Avant d'aborder cette période nouvelle, il convient de revenir sur l'entreprise d'Abyssinie, où s'abîmait la fortune de Crispi. J'en ai volontairement laissé de côté l'histoire depuis 1891, c'est-à-dire depuis la rupture de Ménélik avec l'Italie. Cette étude ne serait pas complète, si une place n'y était ménagée aux événements qui avaient

amené la collision fatale. Du reste, ces événements n'ont pas été sans exercer parfois une influence sur nos relations avec l'Italie : le rapide exposé qui va suivre contribuera à démontrer la correction de notre attitude, durant les phases successives de la campagne, et l'injustice des soupçons souvent formulés contre nous

175

LIVRE II

GUERRE D'ABYSSINIE

171

177

CHAPITRE PREMIER

L'ENTREVUE DU MAREB

Rapports de l'Italie avec l'Abyssinie en février 1891. — Commission d'enquête en Erythrée. — Mission du docteur Traversi au Choa. — L'entrevue du Mareb (6-8 décembre). — Remboursement anticipé par Ménélik des avances de la Banque d'Italie (février 1892). — Débats parlementaires sur la politique coloniale (1er avril). — Démission du ministère Rudinì (15 mai).

1891-1892

On sait déjà comment l'Italie avait été amenée à rompre avec Ménélik, à la fin du premier ministère Crispi. La mésintelligence provenait principalement de la rédaction vicieuse de l'article 17 du traité d'Uccialli : le gouvernement italien s'autorisait de cette clause pour revendiquer sur l'Abyssinie tout entière un droit de protectorat; le Négus repoussait une pareille interprétation, en souverain jaloux d'une indépendance dont il n'avait jamais entendu abdiquer la moindre parcelle. En novembre 1890, le comte Antonelli avait été envoyé au Choa pour tenter l'arrangement amiable des difficultés pendantes; mais, après deux mois d'efforts infructueux, il s'était vu dans la nécessité de cesser les pourparlers et de quitter l'Abyssinie avec tous les résidents italiens. La rupture était complète.

Au moment où la nouvelle en arrivait à Rome, Crispi venait d'être renversé du pouvoir (31 janvier 1891). Son

successeur, M. le marquis di Rudini, se décidait bientôt à publier, dans un *Livre vert*, tous les renseignements nécessaires pour mettre le pays en mesure d'apprécier l'état des choses. Ces révélations troublaient la quiétude où les esprits avaient été entretenus jusqu'alors par le silence de l'administration précédente. Sous la première impression, on estimait généralement que le plus sage était de ramener l'entreprise africaine à des limites plus restreintes, de renoncer au protectorat sur l'Abyssinie et de ne pas s'exposer, en vue de bénéfices très incertains, aux périls d'une guerre difficile et onéreuse. Beaucoup même parlaient d'abandonner l'Érythrée.

M. Rudini était loin d'envisager avec faveur la politique d'expansion coloniale : à plus d'une reprise, il avait pris soin de le faire connaître. Cependant il résistait aux conseils du découragement, n'entendant pas se laisser entraîner à des résolutions précipitées. Ses premiers actes révélaient les vues de prudente conservation dont il s'inspirait.

Les 24 mars et 15 avril 1891, il signait avec l'ambassadeur d'Angleterre deux protocoles, qui fixaient les limites de l'action réservée aux deux puissances dans l'Afrique orientale, en laissant dans la zone d'influence italienne l'Abyssinie tout entière, depuis Ras Kasar, sur la mer Rouge, jusqu'au fleuve Giuba, sur la mer des Indes. En même temps, il manifestait l'intention de réduire l'occupation effective de l'Érythrée au triangle Massouah-Kheren-Asmara, tout en cherchant à entretenir des rapports de bon voisinage avec les ras du Tigré et à renouer pacifiquement une entente avec Ménélik, sur la base du traité d'Uccialli.

La situation internationale de l'Italie en Afrique se trouvait consolidée par les arrangements passés avec

l'Angleterre. D'autre part, on pouvait attendre du temps et de la diplomatie le développement progressif de l'établissement colonial. C'était une politique de recueillement, qui réservait l'avenir, sans engager le pays dans les risques d'une aventure belliqueuse. Telles étaient les lignes essentielles du plan adopté par M. Rudini.

Ce programme plus modeste ne rencontrait d'abord de contradicteurs que parmi les partisans du ministère déchu. On verra par quel enchaînement de circonstances le gouvernement italien allait être amené à s'en écarter, pour reprendre la politique d'expansion qui devait le conduire à un dénouement funeste.

Résolu à faire une complète lumière sur la question coloniale et à s'assurer ainsi du concours éclairé de l'opinion publique, M. Rudini confiait à un groupe d'hommes compétents, choisis dans le parlement et dans l'administration, le mandat d'étudier sur place l'organisation, les besoins et les conditions de l'Érythrée. Arrivée à Massouah dans le courant d'avril 1891, cette commission d'enquête passait plusieurs semaines dans la colonie, la parcourait dans tous les sens, inspectant les ressources, l'outillage et les populations des diverses provinces, le fonctionnement des services et les moyens de défense, allant jusqu'à se mettre en rapports directs avec les ras du Tigré. Partis de Rome sous une impression pénible et pour la plupart contraires à l'entreprise africaine, les délégués trouvaient, dans les vallées de l'Abyssinie, leur chemin de Damas. C'est, du moins, l'impression qui se dégageait du long rapport où ils consignaient, à leur retour (juillet 1891), les résultats de leur étude. D'après eux, l'Érythrée n'était pas, — comme l'opinion tendait à s'en accréditer, — une région ingrate, condamnée à

rester inféconde en dépit des plus coûteux efforts : la colonisation en pouvait devenir productive; les populations en étaient assimilables ; la réouverture du trafic avec le Soudan en consoliderait, un jour, la prospérité commerciale Mais, pour assurer la sécurité de la colonie et le jeu régulier de ses organes, il convenait de ne pas l'enserrer dans des limites trop étroites. Ce serait une grave erreur de borner l'occupation au triangle Massouah-Kheren-Asmara ; à tout prix il fallait maintenir les frontières actuelles, qui s'étendaient, au sud, jusqu'à la ligne du Mareb.

Tel était aussi l'avis du gouverneur de l'Érythrée, le général Gandolfi, revenu à Rome en même temps que la commission d'enquête, afin de compléter l'ensemble des informations dont le gouvernement avait besoin.

Quelques semaines plus tard, le docteur Traversi, qui occupait, avant la rupture, le poste de résident à Let-Marefia, s'embarquait à Naples pour gagner le Harrar et le Choa. Il était ouvertement chargé par la Société de géographie de Rome de rétablir une station géographique. Mais on ne tardait pas à savoir qu'il était, en outre, muni d'un mandat officiel.

Après la rupture des négociations avec le comte Antonelli, Ménélik avait adressé au roi d'Italie des lettres qui semblaient témoigner de son intention de rapprochement : le Négus y rappelait les dispositions conciliantes dont il avait fait preuve pour la détermination des frontières; il y expliquait son refus d'admettre l'article 17 du traité d'Uccialli, qui impliquait une obligation inconciliable avec ses droits de souveraineté indépendante ; enfin il protestait de son désir de rester l'ami de l'Italie, et il allait même, — d'après les renseignements publiés par

l'agence Stefani, — jusqu'à faire entendre qu'il ne se refuserait pas à user de l'intermédiaire du gouvernement royal pour le règlement de ses intérêts avec l'Europe. Une pareille démarche pouvait être considérée comme une ouverture indirecte, comme une tentative faite pour rouvrir la porte à des pourparlers. C'était une occasion qu'il convenait de ne pas négliger, du moment que le recours aux moyens violents était exclu du plan ministériel. Aussi n'était-on pas surpris d'apprendre que le docteur Traversi était porteur de la réponse du roi Humbert au Négus. La teneur des lettres royales était ignorée ; mais on avait des motifs de penser qu'elles étaient aussi conçues dans une forme conciliante et destinées à préparer la reprise des rapports interrompus depuis le commencement de l'année. L'incertitude ne portait que sur la mesure des concessions auxquelles le gouvernement royal était disposé en ce qui concernait la question du protectorat, cause essentielle du différend.

Le 12 octobre, le général Gandolfi quittait à son tour l'Italie, pour regagner Massouah. Il y retournait avec le double titre de gouverneur civil et militaire de l'Érythrée : c'était une satisfaction donnée à la commission d'enquête qui avait exprimé le vœu de voir la colonie placée sous un gouvernement civil. On savait de plus que, tout en maintenant l'occupation effective du triangle Massouah-Kheren-Asmara, il était autorisé à étendre son action jusqu'au Mareb. On apprenait enfin que, conformément à ses vues personnelles et aux conclusions mêmes de la commission d'enquête, le général devait se mettre en rapport avec les ras du Tigré pour passer des arrangements de frontières.

Ces indications suffisaient pour déterminer le programme définitivement adopté par le gouvernement royal.

Du reste, M. Rudini prenait soin d'en préciser lui-même les éléments, dans un discours prononcé à Milan, le 9 novembre. Maintenir fortement l'occupation du triangle Massouah-Kheren-Asmara ; exercer sur les régions limitrophes une influence et une protection suffisantes pour constituer, en quelque sorte, des marches qui pussent servir de tampons et garantir la sécurité des routes commerciales jusqu'au Mareb et à Kassala ; s'entendre directement avec les ras du Tigré, Mangascia et Alula, pour prévenir les difficultés de voisinage ; enfin s'appliquer à ramener Ménélik, en lui donnant des témoignages de bon vouloir et en lui prouvant que l'on ne cherchait nullement à porter atteinte à son indépendance : telles étaient les lignes essentielles de la politique adoptée par le ministère après une étude de plusieurs mois. Le plan s'en complétait, — comme je l'ai dit plus haut (tome I, livre II, chap. VIII), — par l'ouverture de pourparlers avec la France pour délimiter les zones limitrophes des deux pays sur la mer Rouge.

Ce programme différait sensiblement du programme de recueillement absolu, auquel M. Rudini avait paru tout d'abord disposé à se rattacher à son arrivée au pouvoir. Ses adversaires lui reprochaient de n'avoir pas su prendre nettement parti entre les deux politiques contraires, qui partageaient dès lors l'opinion et comptaient des partisans également convaincus. L'une, qu'on appelait la *politique choane* et qui avait prévalu jusqu'alors, impliquait la reconnaissance de Ménélik comme souverain de l'Abyssinie tout entière ; c'était avec lui que l'on avait passé le traité dont on se prévalait, au regard de l'Europe, pour revendiquer une influence exclusive sur la région ; c'était avec lui encore qu'on devait continuer à négocier pour le règlement de toutes les difficultés pen-

dantes, sauf à le considérer, en cas de résistance, comme un protégé rebelle. L'autre politique, qu'on désignait sous le nom de *politique tigrine*, faisait, au contraire, bon marché de la souveraineté de Ménélik, jugeant plus conforme aux intérêts de l'Italie de diviser les Abyssins et de créer dans le Tigré, sur les confins de l'Érythrée, un État ami, qui pourrait être opposé au Négus et aurait intérêt à se ménager l'appui de la colonie italienne. Si la politique choane avait les préférences du gouvernement royal, mieux placé pour avoir des vues d'ensemble et apprécier le côté international du problème, la politique tigrine ne pouvait manquer d'être soutenue par les généraux chargés de présider à l'administration de la colonie, préoccupés d'en assurer la sécurité, sensibles au surcroît d'influence qui devait résulter pour eux du rôle de négociateurs avec les ras et de protecteurs du Tigré.

Il semblait que le ministère eût cherché à poursuivre simultanément les avantages de ces deux politiques contradictoires. Sans doute, il considérait comme demeurant en vigueur le traité d'Uccialli et il envoyait un plénipotentiaire au Choa, en vue d'une entente impliquant la reconnaissance de Ménélik comme négus de l'Abyssinie, mais, en même temps, il autorisait le gouverneur de l'Érythrée à entamer des négociations directes avec les ras du Tigré. De pareilles démarches ne seraient-elles pas de nature à exciter les défiances de Ménélik ? Ne serait-il pas fondé à y voir une méconnaissance de ses droits souverains, une tentative faite pour détacher de lui ses grands vassaux et encourager leur rébellion ? Quelle foi pourrait-il ajouter aux assurances de Traversi ? De leur côté, les ras du Tigré se risqueraient-ils à prêter l'oreille aux ouvertures du général Gandolfi, lorsqu'ils verraient l'Italie poursuivre parallèlement des pourpar-

lers avec leur suzerain? Quelle confiance pourraient-ils avoir dans les garanties promises contre ses vengeances? C'était un double jeu qui n'aboutirait à aucun résultat profitable, et dont le seul effet serait peut-être de rapprocher plus étroitement le Négus et ses ras dans une coalition contre l'étranger.

Ces critiques, que les adversaires du ministère formulaient contre son programme, n'étaient pas dénuées de fondement. J'ai cru bon d'y insister, parce qu'elles fournissent une première explication des difficultés qui devaient conduire l'entreprise coloniale de nos voisins à un échec final.

Dans les derniers jours d'octobre, le général Gandolfi revenait en Érythrée et se préoccupait, sans tarder, de l'entente à nouer avec les chefs du Tigré. Quelques semaines avant le retour du gouverneur, le ras Mangascia avait adressé au roi Humbert une lettre où il protestait de ses dispositions amicales. Le roi, dans sa réponse, en avait pris acte, ajoutant qu'il envoyait au Tigré le docteur Nerazzini et M. de Martino, pour conférer des questions pendantes, et que, si un accord semblait possible, il autoriserait le général Gandolfi à avoir une entrevue solennelle avec Mangascia.

Les pourparlers préliminaires établirent que les ras du Tigré s'engageraient volontiers à respecter les frontières *actuelles* de la colonie italienne, moyennant certains arrangements, jugés acceptables, dont le résultat serait de rétablir les relations commerciales entre les possessions respectives et de faciliter aux Abyssins les moyens de repousser les attaques éventuelles des Derviches. Rien ne s'opposait donc à l'entrevue projetée entre le gouverneur italien et les chefs tigrins.

La première rencontre eut lieu le 6 décembre, sur la rive droite du Mareb, c'est-à-dire sur territoire italien, où se rendit Mangascia, accompagné du vieux ras Alula, le vainqueur de Dogali, et de ses principaux officiers. Le 8 décembre, le général Gandolfi, avec une brillante escorte, passa le fleuve, à son tour, pour rendre, sur territoire abyssin, la visite reçue l'avant-veille. Dans ces deux entrevues, les parties confirmèrent les arrangements préparés par MM. Nerazzini et de Martino, et en scellèrent les clauses par un serment solennel, dont le protocole abyssin avait fourni la formule : *Mes ennemis sont tes ennemis, mes amis sont tes amis.*

Les paroles ainsi échangées constituent ce qu'on a appelé depuis « le traité du Mareb ». Les stipulations n'en étaient consignées dans aucun acte écrit, et n'avaient d'autre garantie que la bonne foi des contractants.

Le traité du Mareb n'en fut pas moins considéré par le gouverneur de l'Érythrée comme un succès de sa diplomatie personnelle. En Italie aussi, la nouvelle en fut généralement accueillie avec satisfaction : on y voyait le gage d'une période de tranquillité, qui pourrait être mise à profit pour réduire les dépenses militaires et organiser la colonie accrue des deux provinces méridionales du Seraé et de l'Oculé-Cusai.

Il ne manquait pas cependant de voix discordantes pour critiquer la négociation intervenue. Le comte Antonelli en signalait les inconvénients, dès le 19 décembre, dans un article publié par la *Riforma*. « On dit, — écrivait-il, — qu'un accord a été conclu, sur la base du *statu quo* et de la reconnaissance du Mareb comme frontière entre la colonie italienne et l'Éthiopie. Mais comment concilier la situation des chefs du Tigré, placés sous la dépendance du Négus, avec la légalité d'un traité déterminant la

frontière d'un pays qui ne leur appartient pas? » Antonelli en concluait que le traité était sans valeur et de nature à aliéner les dispositions de Ménélik. N'annonçait-on pas que le Négus venait d'envoyer des présents au président de la République française? N'était-ce pas la preuve qu'en bon diplomate, il cherchait de nouveaux appuis en dehors de l'Italie? La situation, en Abyssinie, devenait évidemment plus difficile, et l'on pouvait redouter des complications à brève échéance. La mission du docteur Traversi n'allait-elle pas être compromise par l'entrevue du Mareb? On venait d'apprendre l'arrivée au Choa de l'envoyé italien; mais on savait aussi qu'il n'avait pas encore été reçu par le Négus, parti pour Borumieda, où il avait convoqué les chefs du Tigré. « Que va-t-il se passer? — se demandait Antonelli. — Si le ras Mangascia et le ras Alula se rendent à l'appel, l'accord passé entre le général Gandolfi et eux sera officiellement déclaré nul. S'ils ne vont pas au rendez-vous, ils se mettront en rébellion, et alors ils demanderont à l'Italie des armes et de l'argent pour résister à l'empereur. Le cas échéant, le gouvernement italien voudra-t-il renoncer à son influence sur l'ensemble de l'Abyssinie, pour localiser son action dans la province la plus pauvre du pays? Faudra-t-il que l'Italie arme ses anciens ennemis et les rende assez forts pour qu'ils lui réclament ensuite les territoires qu'elle a annexés en vertu des traités passés avec l'empereur?... »

Ces questions n'allaient pas sans troubler la satisfaction tout d'abord causée par les démarches du général Gandolfi. La presse officieuse y répondait, en faisant observer que les arrangements du Mareb avaient été passés sous la réserve expresse des droits de Ménélik. Il y avait donc lieu de penser que le Négus n'en prendrait pas ombrage; et l'on citait, à l'appui, une lettre adressée

par lui à la Société de géographie à Rome et d'où l'on détachait les extraits suivants : « Votre représentant, le docteur Traversi, est heureusement arrivé près de nous. J'ai voulu le recevoir avec les marques d'estime et les honneurs dus à la Société de géographie et de la même manière qu'autrefois; il ne manquera pas de vous faire part de son heureuse arrivée. » Mais cette lettre était datée du 13 novembre, c'est-à-dire antérieure à l'entrevue du Mareb. Du reste, aucune dépêche postérieure ne permettait de croire que le docteur Traversi eût été admis à s'acquitter de sa mission diplomatique; on ne savait rien des démarches qu'il avait dû tenter pour rétablir officiellement les rapports rompus depuis le mois de février.

Bientôt même les nouvelles qui se succédaient d'Abyssinie, venaient accroître l'inquiétude.

Dans le courant de février 1892, on apprenait que Traversi, immobilisé au Choa, n'avait encore obtenu aucun résultat. Quant au Négus, il restait à Borumieda, menaçant le Tigré avec une armée, assuré du concours de son fidèle lieutenant Makonnen, qui avait amené à Entoto les troupes du Harrar; le 17 janvier, Ménélik avait reçu un envoyé de Mangascia, qui était venu faire acte de soumission au nom de son maître : c'était la preuve qu'en dépit du traité du Mareb, les ras du Tigré ne se sentaient pas de force à engager la lutte contre leur suzerain.

Le 19 février, une dépêche d'Aden annonçait que Ménélik venait de faire verser au consulat italien un second acompte de 20,000 thalers, pour le remboursement des deux millions avancés par la Banque d'Italie. Fait par anticipation, puisque le prêt était consenti pour vingt années, ce paiement attestait, de la part du Négus, le

désir de se libérer le plus tôt possible de tout engagement avec l'Italie. Dans son empressement à recouvrer sa liberté d'action, il était difficile de voir un symptôme de dispositions favorables.

Enfin, au commencement de mars, une lettre de Massouah annonçait qu'un chef abyssin, au service de la garnison italienne de Massouah, avait déserté avec la bande placée sous ses ordres; le capitaine Bettini, commandant supérieur des troupes indigènes, en cherchant à le rejoindre, avait été massacré, dans une embuscade, avec son escorte. La province de l'Asmara était en proie à une agitation telle, qu'en vue de prévenir un soulèvement général, le gouverneur de l'Erythrée avait dû se porter dans la région et y proclamer l'état de siège. Le fait semblait d'autant plus inquiétant qu'à ce moment même Gandolfi venait d'être remplacé, comme gouverneur, par le général Baratieri (mars 1892) et se préparait à revenir en Italie. Ce n'était donc pas sans de très graves motifs qu'il s'était décidé à différer son départ et à se rendre dans l'Asmara.

Rien d'étonnant à ce que, dans une situation aussi troublée, le parlement italien mît les ministres en demeure de renseigner le pays et d'exposer leur politique. A la suite d'une interpellation présentée par M. Martini, la question faisait, à la Chambre des députés, l'objet de débats qui remplissaient toute la séance du 1er avril.

M. Lucifero et le comte Antonelli voulaient savoir si le traité d'Uccialli était toujours en vigueur, et si, malgré la notification de cet acte aux puissances, quelques-unes ne continuaient pas à entretenir des rapports directs avec Ménélik; ils critiquaient, d'ailleurs, l'entrevue du Mareb et en signalaient les inconvénients. Martini ne voyait

aucun motif pour se fier à Ménélik plutôt qu'aux chefs du Tigré; il insistait sur les dangers de l'inaction où le gouvernement semblait se complaire depuis des mois, et le pressait de prendre nettement parti. Damiani, l'ancien sous-secrétaire d'État de Crispi, s'élevait contre tout abandon des vues du précédent cabinet et des droits acquis par l'Italie sur la mer Rouge et la mer des Indes.

Dans sa réponse, M. Rudini se prononçait nettement contre toute expansion nouvelle en Afrique. Préoccupé des charges financières qui en résulteraient pour l'Italie, il allait jusqu'à réserver la question de savoir si l'on devait conserver les postes de la côte Somali. L'entrevue du Mareb s'était, contrairement à ses prévisions, transformée en négociation politique, mais n'avait produit, somme toute, que d'heureux résultats; on ne devait pas y voir une tentative pour soulever les chefs du Tigré contre le Négus; la validité du traité d'Uccialli n'en pouvait être affectée. Des divergences, survenues à propos de l'interprétation de l'article 17 de ce traité, avaient amené la rupture des rapports de l'Italie avec Ménélik. A vrai dire, la situation ne s'était pas modifiée depuis le retour du comte Antonelli. Cependant tout n'était pas fini. On avait, depuis lors, écrit à Ménélik; celui-ci avait répondu. Peut-être arriverait-on à dissiper l'obscurité qui couvrait encore la clause litigieuse. Cette clause devait être considérée comme restant en vigueur, tant qu'elle ne serait pas modifiée, comme elle devrait l'être probablement. Quant aux gouvernements étrangers, leur attitude avait été identique au moment de la notification du traité; quelques-uns avaient été plus expansifs, d'autres moins, — on devinait facilement lesquels. — « M. Martini, ajoutait l'orateur, — accuse le gouvernement d'éprouver comme un sentiment d'ennui contre la politique africaine.

Ce n'est pas un sentiment d'ennui, mais bien d'amertume. Nous sommes, en Afrique, comme une sentinelle à son poste; nous y resterons; mais, quant à moi, — laissez-moi vous le dire, — je n'y reste pas de bon cœur! »

Les déclarations du président du conseil n'éclairaient pas d'un jour bien vif les projets ministériels. Un seul fait se dégageait clairement de son discours : la lassitude que lui causait le problème africain, la volonté de n'en pas brusquer la solution et de prolonger une politique de prudente conservation. Ce n'était point assez pour satisfaire les interpellateurs. Cependant le débat prenait fin, sans qu'aucune motion fût soumise au vote de l'assemblée. La question n'avait pas fait un pas. C'était la prolongation du *statu quo*, avec les dangers de la double action engagée au Choa et au Tigré, avec les risques des entraînements auxquels les autorités militaires de la colonie restaient exposées par leur contact avec des ras turbulents, sur une frontière mal définie.

Telle est l'incertitude de l'état des choses que le marquis di Rudinì laissait à ses successeurs, en abandonnant le pouvoir (15 mai 1892).

En ce qui concerne nos relations avec l'Italie, les affaires d'Abyssinie n'allaient pas sans certains frottements, qui ne contribuaient point à en améliorer le caractère. Il n'entrait certainement ni dans nos intérêts ni dans nos intentions de contrarier l'entreprise coloniale de nos voisins : j'en ai déjà exposé les motifs. Mais la situation de nos établissements de la mer Rouge nous imposait des réserves, qui n'étaient pas comprises de l'autre côté des Alpes et ne manquaient pas d'être présentées comme des marques de mauvais vouloir.

Au début de l'année 1891, des pourparlers s'étaient

engagés entre les deux gouvernements pour une délimitation des zones respectives d'influence dans l'Afrique orientale : on sait comment ils avaient été interrompus, en juin, lors du renouvellement anticipé de la Triple-Alliance. Bien qu'on se fût appliqué, de part et d'autre, à conserver à ces pourparlers un caractère confidentiel, quelque chose en avait transpiré. L'insuccès nous en était imputé dans la péninsule, où l'on opposait à nos résistances les facilités dont l'Angleterre s'était montrée prodigue dans la négociation des protocoles des 24 mars et 15 avril.

Après sa rupture avec Antonelli, Ménélik avait adressé à plusieurs puissances européennes une lettre circulaire, pour affirmer sa souveraineté et protester contre le protectorat revendiqué par l'Italie. Au mois de septembre suivant, le cabinet de Rome était chargé par le cabinet de Londres de transmettre au Négus la réponse de la reine Victoria. Les journaux italiens faisaient ressortir la correction d'un procédé qui attestait, de la part de l'Angleterre, la volonté persistante de se servir de l'intermédiaire de l'Italie, sans tenir compte des protestations abyssines. Ils en tiraient argument pour se plaindre de la France, qui avait fait parvenir directement sa réponse au Choa, par l'intermédiaire de son résident à Obock. Pouvaient-ils être touchés des objections de notre presse, unanime à démontrer que nous n'avions pas à reconnaître un protectorat contesté par le principal intéressé et dont le respect n'était pas assuré par l'entretien d'une autorité suffisante, conformément aux articles 34 et 35 de la déclaration de Berlin?

En décembre 1891, on apprenait que Ménélik envoyait à Paris une mission chargée de porter au président de la République une lettre autographe, une décoration et des

présents. Cette mission était placée sous la direction d'un Français, M. Chefneux, qui résidait depuis plusieurs années à la cour du Négus et que les Italiens considéraient comme un ennemi déclaré de leur influence. Inutile d'insister sur l'impression produite dans la péninsule par le courtois accueil que les envoyés du Négus trouvaient à l'Élysée.

Tous ces faits étaient notés successivement et commentés avec aigreur. Les journaux des deux pays en faisaient l'objet de polémiques incessantes. Aucun effet préjudiciable n'en résultait pour les rapports des deux gouvernements, qui s'appliquaient, par un commun désir d'entente, à en réduire les proportions. Mais l'opinion publique en restait péniblement impressionnée à Rome et s'habituait, dès lors, à nous considérer comme des adversaires de la politique coloniale où l'Italie était engagée. De là à nous tenir pour responsables des échecs réservés à cette politique, il n'y avait qu'un pas à franchir. Il convenait, par conséquent, de noter, dès l'origine, ces dispositions, où l'on trouvera la clef des malentendus plus graves qui surgirent ensuite entre les deux pays.

CHAPITRE II

DÉNONCIATION DU TRAITÉ D'UCCIALLI

Politique coloniale du ministère Giolitti (mai 1892). — Dénonciation par Ménélik du traité d'Uccialli (27 février 1893). — Débats parlementaires (juin). — Seconde mission du docteur Traversi. — Voyage à Rome du général Baratieri (septembre). — Démission du ministère Giolitti (novembre).

1892-1893

La politique coloniale n'était pour rien dans les difficultés parlementaires qui avaient provoqué la retraite de M. Rudini, en mai 1892. Aussi MM. Giolitti et Brin, qui lui succédaient, l'un à la présidence du conseil, l'autre au ministère des affaires étrangères, n'annonçaient-ils pas l'intention de modifier son programme. Il était permis de supposer pourtant que le système de recueillement, inauguré par lui, aurait en eux des partisans moins convaincus : n'avaient ils pas été les collaborateurs de Crispi durant la période active de 1889 à 1890? En tous cas, ils ne pouvaient, à ce titre, laisser mettre en question le protectorat revendiqué depuis trois ans, ni ébranler l'autorité du traité d'Uccialli par des démarches qui eussent impliqué une méconnaissance des droits souverains du Négus.

Les événements ne tardaient pas, d'ailleurs, à fournir au nouveau ministère l'occasion d'affirmer ses intentions par des actes.

Au commencement de juillet 1892, le docteur Traversi revenait en Italie, après avoir pu enfin conférer avec Ménélik. Dans le message dont il l'avait chargé, le Négus continuait à protester de ses bonnes dispositions, en rappelant les preuves nombreuses qu'il en avait données; mais il persistait à demander que l'article 17 du traité d'Uccialli reçût une interprétation compatible avec sa dignité de souverain indépendant; il réclamait des explications sur les arrangements conclus, en dehors de lui, entre le général Gandolfi et les chefs du Tigré; enfin il insistait pour obtenir livraison des deux millions de cartouches, qu'il avait achetées et payées, à la suite du traité de Naples, et qui étaient retenues à Assab depuis le début des mésintelligences pendantes.

Le gouvernement italien n'hésitait pas à donner un gage de ses intentions conciliantes, en autorisant immédiatement la remise des munitions. Tout porte à croire qu'il en corroborait l'avis par des explications combinées en vue de dissiper les défiances du Négus et de laisser la porte ouverte à la reprise des pourparlers pour la revision de l'article 17.

En même temps, il envoyait à Massouah des instructions qui, tout en autorisant le gouverneur de l'Érythrée à conserver le *statu quo* territorial et à maintenir les arrangements passés avec les ras tigrins, lui recommandaient les ménagements nécessaires pour ne causer aucun ombrage au Négus. Dans ses « mémoires d'Afrique » (1), le général Baratieri reproduit le passage suivant de la note ministérielle du 16 juillet 1892 : « Faire en sorte que, par rapport aux puissances européennes, l'empereur (Ménélik) reste dans l'orbite de l'influence italienne;

(1) *Mémoires d'Afrique*, par le général Baratieri, édition française (1899), p. 36.

faire également en sorte que l'empereur soit amené à adopter et à garder vis-à-vis de nous une attitude telle, que les chefs tigrins soient empêchés de prendre vis-à-vis de la colonie de Massouah une attitude moins correcte et moins déférente. »

Le rôle imposé au gouverneur de l'Érythrée était des plus ingrats. Comment pourrait-il, sans éveiller les susceptibilités du Négus, entretenir la foi des ras tigrins dans les arrangements du Mareb, qui impliquaient en quelque sorte la reconnaissance de leur indépendance, en leur garantissant l'appui de l'Italie. Le général Baratieri s'en rendait compte. « Du moment, — écrit-il encore (1). — que l'on n'avait pas cru opportun d'adopter franchement le système du *divide et impera*, inauguré par le général Gandolfi avec le traité du Mareb, il était indispensable de tenir la balance en parfait équilibre, chose toujours difficile, mais plus particulièrement dans les circonstances d'alors... Le ras Mangascia regardait avec jalousie toute avance que nous faisions au Choa; et les ennemis des Italiens, dans le Tigré, en profitaient pour accuser le gouvernement de l'Érythrée de s'entendre avec le Choa pour le partage du Tigré. Ménélik, de son côté, ayant la tête montée par des indigènes et par des étrangers, alarmé par notre précédente politique, voyait dans toutes nos actions un piège tendu pour lui enlever la souveraineté de l'Éthiopie. »

Les événements se chargèrent bientôt de confirmer les inconvénients de cette politique double.

Malgré son acte de soumission au Négus, le ras Mangascia doutait des intentions de son suzerain et se croyait menacé par lui dans son fief du Tigré. Au mois de sep-

(1) *Mémoires d'Afrique*, p. 42

tembre 1892, il adressait au résident italien à Adua, M. de Martino, un secret appel, en invoquant le serment prononcé au Mareb : *Mes ennemis sont tes ennemis, mes amis sont tes amis.* Quelques semaines plus tard, il s'adressait directement au gouverneur de l'Érythrée, pour lui demander une entrevue. Le général Baratieri jugeait, avec raison, qu'une pareille rencontre risquerait de réveiller les soupçons du Négus, et il en ajournait la réalisation sous des prétextes courtois. Sa réserve ébranlait naturellement la confiance et les dispositions de Mangascia. Dès ce moment, une série d'observations concordantes établissaient que le choix de ce dernier était fait, et que, ne croyant plus à l'efficacité du concours italien, il n'hésiterait pas, en cas de conflit, à se soumettre effectivement au Négus et à prendre avec lui parti contre l'étranger.

Cependant Ménélik ne cessait pas de se préoccuper des menées de ses feudataires du Tigré et des rapports continués par eux avec les Italiens. Il avait pris livraison des cartouches, dont les autorités d'Assab avaient été enfin autorisées à se dessaisir. Mais il n'était pas satisfait des assurances vagues qu'il avait reçues de Rome en dernier lieu, moins encore de la réponse dilatoire du gouvernement royal au sujet de la revision de l'article 17. Aussi se décidait-il à une résolution grave, qui devait, dans sa pensée, dissiper toute incertitude et trancher le différend.

Le 27 février 1893, Ménélik adressait à Rome une note portant dénonciation du traité d'Uccialli. De plus, il prenait soin d'en faire part à chacune des puissances européennes, auxquelles le traité avait été notifié par les soins du gouvernement italien.

C'est au mois de juin seulement que la nouvelle, jus-

qu'alors tenue secrète, en venait à la connaissance du public italien, à la suite des informations communiquées à Paris par M. Chefneux. On peut juger du trouble qu'elle jetait dans les esprits, par les commentaires dont une feuille ministérielle de Rome la faisait suivre au premier moment. D'après la *Tribuna*, le protectorat italien sur l'Abyssinie n'avait jamais existé, ni en droit, ni en fait. En révélant les protestations de Ménélik, son envoyé ne faisait qu'enfoncer une porte ouverte et détruire des illusions que personne ne concevait plus. L'Italie n'avait donc point à s'offenser de ce que certains gouvernements maintenaient des relations directes avec le Négus; il y avait pour elle tout avantage à renoncer à un protectorat dangereux et à bannir le rêve d'un grand empire africain, pour limiter ses efforts à la consolidation et à la mise en valeur de l'Érythrée.

Crispi n'était pas homme à s'accommoder d'une pareille philosophie. Aussi *la Riforma*, interprète habituelle de ses vues, ne laissait-elle pas écouler vingt-quatre heures sans mettre les ministres en demeure de faire connaître s'ils partageaient la résignation de *la Tribuna*. A son avis, les fautes commises étaient encore réparables. Mais, si le protectorat cessait d'être, la responsabilité en incomberait à ceux qui n'auraient pas su conserver les conquêtes d'une diplomatie plus active et mieux avisée.

Quelles étaient les intentions du gouvernement? Une interpellation développée à la chambre des députés par le comte Antonelli et par Damiani, dans la séance du 17 juin, dissipait toute incertitude à cet égard. Voici, d'après les journaux, le compte rendu des déclarations faites par le ministre des affaires étrangères :

M. Brin commence par remercier M. Damiani de la confiance qu'il lui témoigne.

Il continue en exposant l'historique du traité d'Uccialli. Il rappelle les divergences survenues relativement à l'interprétation de l'article 17, divergences qui remontent à l'époque où Ménélik a pris le titre d'empereur d'Éthiopie, et qui trouvent leur raison d'être dans la différence de deux expressions employées, l'une dans le texte abyssin, l'autre dans le texte italien du traité. Chacune des deux parties, s'en référant à sa langue nationale, y attachait dès ce moment un sens différent.

L'honorable Antonelli fut plus tard envoyé en Abyssinie, pour arranger le litige; mais, au lieu d'en diminuer la gravité, il en est arrivé à une rupture avec Ménélik.

Cependant, au mois de février dernier, Ménélik a notifié aux puissances son intention de dénoncer le traité. D'après l'article 16 de cet acte, les deux parties peuvent s'entendre, après cinq années, pour y introduire des modifications; mais le traité, n'ayant pas de terme fixe, ne saurait prendre fin par la volonté d'une seule d'entre elles. Aussi le gouvernement italien a-t-il fait connaître aux puissances que, jusqu'à ce qu'un accord intervînt, il considérerait le traité comme demeurant entièrement en vigueur, dans les termes où il avait été conçu à l'origine.

A la suite de cette notification, l'Angleterre a répondu, par notre intermédiaire, qu'elle considérait le traité comme étant en vigueur. L'Allemagne en a fait autant, et même elle a donné à son consul à Aden l'ordre de ne plus recevoir aucune lettre de Ménélik. L'Autriche-Hongrie n'a pas encore reçu la lettre de Ménélik, mais adoptera, le cas échéant, la même attitude. La Russie n'a rien reçu non plus. Quant à la France, elle a reçu la lettre de Ménélik; mais elle a déclaré qu'elle n'y répondrait pas.

Le ministre ajoute que, dès la fin de 1892, par les soins du docteur Traversi, des démarches ont été commencées en vue de trouver une solution; que les pourparlers se poursuivent et qu'il y a lieu d'espérer qu'ils pourront aboutir à un résultat suffisant.

Quant à la colonie Érythrée, où nous avons de grands et véritables intérêts, elle est trop éloignée de Ménélik pour que

nous ayons à redouter de lui quoi que ce soit; d'ailleurs nous y sommes forts et respectés.

Ces déclarations ne laissaient subsister aucun doute sur le système auquel le gouvernement italien entendait se tenir. Il était évidemment résolu à se consolider en Érythrée. Quant à ses rapports avec le Négus, il estimait qu'ils continueraient à être régis, jusqu'à nouvel ordre, par le traité d'Uccialli, et que les stipulations de cet acte devaient être respectées par les puissances. Du reste, son intention n'était pas d'en imposer par la force l'observation à Ménélik, puisqu'il espérait arriver, par des négociations amiables, à une entente réservant à l'Italie la situation privilégiée que la politique de Crispi s'était efforcée de lui assurer en Éthiopie.

Dans son discours, Brin avait pris acte, avec un empressement significatif, de l'assentiment donné par certaines puissances à ses théories internationales concernant la validité du traité d'Uccialli. Que l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie continuassent à reconnaître le protectorat italien, il n'y avait là rien qui fût de nature à surprendre, étant connus les rapports des quatre puissances, le peu d'intérêt que les affaires d'Abyssinie offraient pour les cabinets de Berlin et de Vienne, la collaboration que l'Angleterre et l'Italie se prêtaient, depuis des années, sur la mer Rouge. Mais l'orateur avait fait entendre, en outre, que la France elle-même avait implicitement donné son assentiment aux revendications italiennes, en déclarant qu'elle ne répondrait pas à la lettre de Ménélik. Il y avait, sur ce point, un malentendu ou une équivoque. Notre ministre des affaires étrangères, M. Develle, avait bien déclaré à l'ambassadeur d'Italie qu'il n'avait pas répondu à la notification du Négus et

qu'il n'avait pas l'intention d'y répondre; mais sa résolution ne s'inspirait pas des motifs qu'on pouvait lui attribuer d'après le discours de Brin. Le gouvernement de la République, n'ayant pas reconnu le traité d'Uccialli, n'avait ni à l'interpréter, ni à prendre parti dans les débats qu'en soulevait l'interprétation. Sa réserve ne signifiait donc pas qu'il reconnût le traité ni qu'il donnât son adhésion à l'interprétation de l'Italie. C'est un fait qu'il convient de noter et sur lequel des explications échangées entre les deux gouvernements n'ont dû laisser aucun doute.

Brin avait annoncé que le gouvernement royal poursuivait les démarches commencées en 1892, pour trouver une solution amiable des difficultés soulevées par l'interprétation de l'article 17. En effet, le docteur Traversi avait été renvoyé au Choa, muni d'instructions conciliantes et chargé de reprendre les négociations. Des dépêches de Massouah annonçaient déjà son arrivée à Addis-Ababa, résidence du Négus, près duquel il avait trouvé un accueil encourageant. Puis le silence se faisait sur sa mission, et de longs mois se passaient sans qu'aucune nouvelle permît d'un escompter le succès. Le fait n'a rien de surprenant si, comme le général Baratieri l'a plus tard révélé dans ses mémoires d'Afrique, le négociateur italien était « chargé de présenter à l'empereur plusieurs formules contenant toutes le principe que l'Éthiopie resterait dans la sphère d'influence de l'Italie ». Ménélik était fermement résolu à repousser tout accord impliquant l'idée du protectorat, quelle que fût d'ailleurs la rédaction de la formule.

Au mois de septembre 1893, le gouverneur de l'Érythrée était appelé en Italie, pour s'entendre avec le gouvernement sur l'administration de la colonie qui allait

être, conformément à un vœu du parlement, rattachée au ministère des affaires étrangères, avec un budget unique. Il voyait, dit-il, toutes ses vues approuvées par Brin, et obtenait même l'autorisation de concerter avec Mangascia une entrevue solennelle.

Baratieri se trouvait encore à Rome, en novembre 1893, quand les affaires de la Banque romaine provoquaient la chute du ministère Giolitti.

Comme on vient de le voir, la dénonciation du traité d'Uccialli n'avait provoqué aucun changement radical de direction dans la politique suivie par le précédent cabinet. Le gouvernement royal n'avait pas abandonné l'idée de maintenir son protectorat, ni par conséquent cessé de reconnaître les droits de Ménélik sur l'Abyssinie tout entière, afin de ne pas compromettre la valeur des revendications italiennes au regard des puissances; il n'avait pas non plus renoncé à l'espoir de ramener le Négus par d'amicales négociations. Mais il encourageait en même temps le gouverneur de l'Érythrée à continuer des rapports directs avec les ras du Tigré, à entretenir leur amitié, à assumer, en quelque sorte, à leur égard, le rôle de protecteur contre le Choa. Baratieri insiste, dans ses mémoires, sur l'énorme difficulté qu'il y avait « à concilier ces deux politiques oscillantes, sans créer des soupçons, des embarras et des craintes, qui devaient augmenter l'aversion de Ménélik contre les Italiens et leur aliéner Mangascia. »

Le seul résultat du système, où MM. Giolitti et Brin avaient jugé opportun de persévérer durant leur gestion de dix-neuf mois, avait été de réserver les titres revendiqués sur l'Abyssinie et le *statu quo* territorial en Érythrée. On va voir le parti que l'administration plus entreprenante de Crispi allait tirer de la situation.

CHAPITRE III

BATAILLE D'AGORDAT

Second ministère Crispi : ses premières déclarations sur la politique coloniale (décembre 1893). — Bataille d'Agordat (21 décembre). — Débats parlementaires (7 avril 1894). — Soumission au Négus des ras du Tigré (avril). — Protocole anglo-italien de délimitation africaine (5 mai), réserves de la France et de la Russie. — Démission du comte Antonelli (4 mai). — Déclarations de Crispi (15 juin).

1893-1894

Le 15 décembre 1893, Crispi reprenait la présidence du conseil et le portefeuille de l'intérieur, avec le concours du baron Blanc aux affaires étrangères et du général Mocenni à la guerre.

Sa première déclaration aux Chambres était muette, en ce qui concerne la politique coloniale. On se demandait pourtant, en raison de ses idées bien connues, si une activité nouvelle n'allait pas y être imprimée. Le soin qu'il avait pris de confier le sous-secrétariat des affaires étrangères au comte Antonelli semblait en confirmer l'hypothèse. Mais il s'empressait de prévenir les inquiétudes qu'on aurait pu concevoir, en annonçant l'intention de réduire dans une forte mesure le budget de l'Érythrée. Antonelli lui-même, d'accord avec le baron Blanc, ne laissait pas échapper une occasion de se déclarer converti au système de recueillement et résigné à concentrer ses efforts sur la mise en valeur de la colonie réduite au

triangle Massouah-Kheren-Asmara. Le gouvernement ne voulait pas se laisser distraire par des aventures lointaines de sa tâche de réorganisation intérieure.

Un programme aussi sage rencontrait l'assentiment unanime de la nation. Restait à savoir si les circonstances, les entraînements des autorités coloniales et les mirages de conquêtes faciles permettraient d'y persévérer.

Peu de jours après l'installation du nouveau ministère, une dépêche de Massouah annonçait à Rome une brillante victoire remportée, à Agordat, par le colonel Arimondi, gouverneur intérimaire de l'Érythrée. C'était aux Derviches, et non pas aux Abyssins, que les troupes italiennes avaient eu affaire.

La nouvelle causait, dans toute la péninsule, autant d'étonnement que de satisfaction. Depuis les premiers temps de l'établissement, aucune agression sérieuse des bandes mahdistes ne s'était plus produite. Fallait-il donc se préparer à la lutte sur les frontières occidentales de la colonie et compter avec de nouveaux ennemis?

Les autorités coloniales n'avaient pas été surprises par une attaque imprévue. Dès la fin de novembre 1893, elles savaient que le Khalife avait décidé de faire la guerre aux Italiens et confié à son neveu, Ahmed-Ali, la direction de la campagne projetée. Partie du Ghedaref, une colonne mahdiste arrivait à Kassala dans les premiers jours de décembre et reprenait bientôt sa marche vers l'est. Le colonel Arimondi prenait aussitôt les mesures nécessaires pour repousser l'invasion, en réunissant autour du fort d'Agordat, au passage des routes allant du Gasce à la région de Kheren, un corps d'environ 2,000 hommes, soutenus par huit pièces d'artillerie et

quelques centaines de cavaliers. La rencontre avait lieu le 21 décembre 1893; elle se terminait, après un combat acharné, par un succès complet pour les armes italiennes. Les Derviches, qui se trouvaient en nombre beaucoup supérieur, étaient obligés à une retraite désordonnée, laissant sur le terrain un millier de morts, parmi lesquels Ahmed-Ali, soixante-douze étendards et plus de sept cents fusils.

Le gouvernement royal avait été naturellement avisé de la marche des Derviches et des préparatifs faits pour la défense de la colonie. Mais il avait eu soin de n'en rien ébruiter, afin de ne pas compromettre l'efficacité des dispositions prises et de ne pas compliquer, par des soucis extérieurs, l'agitation entretenue à l'intérieur par la durée de la crise ministérielle. L'émotion causée par les bulletins de la glorieuse journée n'en était que plus vive. « Ce fut une belle victoire que celle d'Agordat, — écrit le général Baratieri dans ses mémoires, — et elle fut chère au cœur des Italiens et des indigènes. La nation la célébra avec enthousiasme. La victoire d'Agordat avait sauvé la colonie d'un grave péril, en en chassant un envahisseur heureux et aguerri. Elle avait démontré la capacité de nos officiers, la valeur de nos soldats, la cohésion de nos troupes. Elle avait augmenté notre autorité et notre prestige, non seulement dans le Soudan et l'Abyssinie, mais encore dans tout le monde civilisé; elle avait été le véritable baptême du feu de la jeune colonie... »

Le colonel Arimondi, héros de la journée, était promu au grade de général, et le roi, se faisant l'interprète de la gratitude nationale, lui adressait un chaleureux télégramme d'éloge. Inutile d'ajouter que nous joignions nos sincères félicitations à celles que toutes les puis-

sances amies s'empressaient d'adresser au gouvernement royal.

Au moment où l'action s'engageait contre les Derviches, le gouverneur de l'Érythrée avait le regret de se trouver encore à Rome, où il avait été appelé trois mois auparavant; il y était retenu par les négociations de la crise ministérielle, où son nom avait été prononcé pour le portefeuille de la guerre. Le jour même où la bataille d'Agordat était annoncée à Rome, il partait, en toute hâte, pour regagner la colonie et pourvoir aux mesures que la situation militaire comportait.

Dès son retour, le général Baratieri s'appliquait à augmenter ses moyens d'action, en complétant les fortifications d'Agordat et en créant à Kheren un camp d'observation. Il procédait à l'organisation de six compagnies de cette milice indigène qui allait, durant les campagnes prochaines, servir ses nouveaux maîtres avec autant de fidélité que de bravoure. Enfin il ouvrait avec Mangascia des négociations, pour déterminer le ras tigrin à faire cause commune avec l'Italie contre les Derviches, en menaçant le Ghedaref sur les confins de Sciré.

Ces dispositions n'allaient pas sans un surcroît de dépenses, qui ne concordait guère avec les réductions projetées à Rome sur le budget colonial. Mais le ministre de la guerre, d'accord avec le président du conseil, y donnait son approbation, en déclarant que « le gouvernement ne mettait aucune limite à la défense de la colonie ». Le 24 janvier 1894, le général Mocenni écrivait encore à Massouah que, « se prêter à une diminution de territoire ou d'influence, au lendemain de la victoire d'Agordat, qui a eu plus d'écho en Égypte et en Angleterre que chez

nous (en Italie), serait non seulement une erreur, mais une faute et une faute grave ».

Ainsi le gouverneur de l'Érythrée pouvait se croire encouragé à une politique active dans le temps même où le ministère continuait, par des déclarations publiques, à confirmer son programme de paix.

Appelé à prendre la parole à la Chambre des députés, Antonelli répétait, le 7 avril 1894, que le gouvernement entendait suivre, en Afrique, une politique de recueillement et d'économies; et il en donnait pour preuves, d'une part, qu'on n'avait pas voulu profiter de la victoire d'Agordat pour étendre l'occupation; d'autre part, que le budget de l'Érythrée venait d'être réduit de 600.000 livres. Antonelli parlait au nom du ministre des affaires étrangères. Traduisait-il aussi fidèlement la pensée des autres ministres? Déjà l'on avait des raisons de douter qu'il y eût concordance parfaite entre ses vues et celles qui prévalaient à la présidence du conseil.

Les débats parlementaires du 7 avril avaient été motivés par une interpellation relative à un voyage mystérieux, entrepris par le colonel Piano.

Attaché dès le début à l'expédition africaine, retenu quelque temps en captivité par le ras Alula, préposé en dernier lieu à l'organisation de la milice indigène, le colonel Piano était particulièrement au courant des choses de l'Abyssinie. Il avait été appelé à Rome, à la fin du mois de décembre, et en était reparti peu après pour une destination inconnue, à la suite de fréquentes visites à la Consulta. Le bruit courait qu'il avait été envoyé au Choa, pour y rejoindre le docteur Traversi. Au Montecitorio, Antonelli démentait qu'une mission officielle lui eût été confiée. C'était jouer sur les mots : « Le colonel Piano, — lit-on dans les mémoires de Baratieri, — était envoyé à Addis-

Ababa, avec une mission confidentielle du ministre des affaires étrangères. Le but spécial de cette mission était d'apaiser Ménélik et d'obtenir de lui, sous une forme ou sous une autre, une phrase équivalente à celle contenue dans l'article 17 du traité d'Uccialli. »

La mission du colonel Piano devait rester sans résultat; on en comprend aisément les raisons. Comme leurs prédécesseurs, les ministres italiens s'obstinaient à négocier avec le Négus sur la base du protectorat, tout en laissant le gouverneur de l'Erythrée traiter les ras du Tigré en chefs indépendants et passer avec eux des arrangements directs : stratégie dangereuse, qui devait entretenir les défiances au Choa comme au Tigré. — « Tout le monde, à la cour d'Addis-Ababa, disait que les Italiens devaient se trouver en de bien mauvais draps; car, après avoir conclu solennellement, sur le Mareb, une convention avec le ras Mangascia, en le traitant en souverain indépendant, après lui avoir promis aide et protection contre le Choa, ils s'étaient tout à coup tournés du côté du roi des rois, et lui avaient fait un cadeau aussi précieux que les millions de cartouches, et lui avaient envoyé un ambassadeur d'un rang aussi élevé que le colonel Piano (1) ». — De leur côté, les chefs du Tigré ne répondaient plus aux avances des autorités de l'Erythrée, soupçonnant de la part des Italiens un double jeu, qui les compromettrait au regard du Négus, sans les assurer d'un appui efficace contre lui.

La mission du colonel Piano fut-elle pour quelque chose dans les motifs qui déterminèrent les ras du Tigré à prendre définitivement parti? Toujours est-il qu'au mois d'avril 1894, ils se décidaient à aller à la cour du

(1) *Mémoires d'Afrique*, par le général Baratieri, p. 72.

Négus pour lui rendre hommage et procéder personnellement à l'acte de soumission qu'ils avaient jusqu'alors différé sous des prétextes divers. Mangascia se présentait à Addis-Ababa, accompagné du vieux ras Alula et d'une nombreuse escorte. Deux mois plus tard, il regagnait le Tigré, satisfait des égards dont il avait été l'objet, confirmé dans le gouvernement de sa province et libéré des inquiétudes que lui inspiraient auparavant les menaces d'une agression choane.

A partir de ce jour, l'Italie n'avait plus à faire fond sur les rivalités entretenues entre Ménélik et les grands vassaux du nord : c'était avec tous les contingents, réunis sous la main du Négus, qu'elle aurait à compter, au cas où les mésintelligences pendantes aboutiraient à la guerre. L'événement survenait d'autant moins à propos, qu'en ce temps même, les Derviches semblaient se préparer à une nouvelle campagne, en vue de la revanche d'Agordat. Ainsi l'Erythrée pouvait être exposée, sur l'ouest et sur le sud, aux attaques simultanées de deux ennemis. Quelle prudence une situation aussi périlleuse ne devait-elle pas conseiller au gouverneur de la colonie et aux ministres responsables ?

A Rome, cependant, on ne renonçait pas à l'organisation du grand empire colonial dont Crispi avait jeté les bases durant son premier ministère.

En avril 1894, l'opinion publique s'était préoccupée, à diverses reprises, d'une mission qui avait conduit en Angleterre un des hauts fonctionnaires de la Consulta. M. Silvestrelli dirigeait alors le bureau des affaires coloniales institué au cabinet du ministre des affaires étrangères à Rome. Précédemment il avait fait partie de l'ambassade italienne à Londres, et il avait pris une part

active aux pourparlers qui avaient abouti à l'échange des déclarations des 24 mars et 15 avril 1891. C'en était assez pour qu'on assignât un but politique au mandat dont il était de nouveau chargé près des autorités britanniques. Ces suppositions se confirmaient bientôt.

Le 5 mai 1894, le baron Blanc communiquait à la Chambre des députés un protocole, signé le matin même par Crispi et sir Francis Clare-Ford, ambassadeur d'Angleterre à Rome, et destiné à compléter les déclarations échangées en 1891 pour la délimitation des zones respectives d'influence dans l'Afrique orientale. Le ministre omettait d'ajouter que le protocole était complété par une déclaration confidentielle de même date et confirmant la reconnaissance par l'Angleterre du protectorat italien sur l'Éthiopie et ses dépendances. Voici d'ailleurs les renseignements que la presse recevait sur la négociation, dès le lendemain, par la voie officieuse de l'Agence Stefani :

Hier, 5 mai, à onze heures, au palais Braschi, a été signé par le président du conseil et par l'ambassadeur d'Angleterre le protocole de délimitation des sphères d'influence italienne et anglaise dans les régions du golfe d'Aden. Les négociations relatives à cet arrangement ont été conduites à Londres, pour le gouvernement britannique, par sir Thomas Sanderson et par sir Stenart Bayley, et, pour le gouvernement du roi, par l'ambassadeur comte Tornielli et par le chevalier Giulio Silvestrelli.

La délimitation commence à partir de Gildessa, parce que les territoires somalis, qui se trouvent à droite de la ligne Lavadu-Bia-Cafuba-Gildessa, arrêtée à la frontière du Harrar, ont été, en 1888, laissés par l'Angleterre à la France.

La sphère d'influence italienne reste constituée du Harrar, de presque tout l'Ogaden et de la péninsule migertine de Guardafui.

Dans la sphère d'influence anglaise restent les tribus Issa,

Gadabursi, Abr Aual, Abr Gheragis, Abr Folgela, Al Giableh, Uarsangueli et Dolbohanta.

Les engagements commerciaux de l'article 2 du protocole nous assurent le libre transit à travers le protectorat britannique pour pénétrer dans notre sphère d'influence, et nous ouvrent les ports anglais du golfe d'Aden.

Cette délimitation complète celles déjà stipulées par les protocoles des 24 et 15 avril 1891.

Les protocoles de 1891 avaient eu pour résultat de circonscrire, à l'intérieur du continent africain, la zone d'influence italienne, par une ligne continue, qui partait de la Giuba, sur la mer des Indes, pour gagner le Nil et aboutir au cap Ras Kasar, sur la mer Rouge. Dans cette zone se trouvaient enclavées les possessions de l'Angleterre et de la France sur le golfe d'Aden et sur la mer Rouge, possessions dont l'*hinterland* restait indéterminé. On comprend l'intérêt qui poussait l'Italie à conclure des traités de délimitation avec ses voisins, afin de donner des frontières conventionnelles au vaste empire colonial dont elle poursuivait la fondation, et d'en assurer par là même la reconnaissance officielle de la part des deux seules puissances dont elle eût à redouter la concurrence.

L'Angleterre s'était prêtée facilement aux vues du cabinet de Rome, tant qu'il ne s'était agi que de délimitations géographiques à tracer dans les pays somalis et du côté du Soudan. Elle y avait mis quelque hésitation, quand elle avait été sollicitée de se clore à Zeilah et de borner son expansion vers le Choa; peut-être était-elle retenue aussi par le souvenir de l'arrangement passé avec nous en 1888 et par lequel elle s'était engagée à respecter l'indépendance du Harrar. Le nouveau protocole témoignait qu'elle s'était décidée à passer outre, puisqu'il enfermait les possessions britanniques du golfe d'Aden dans

des limites étroites et plaçait le Harrar dans la zone d'influence italienne.

Après la publication de l'arrangement du 5 mai 1894, Ménélik ne pouvait plus douter que le gouvernement italien ne fût décidé à revendiquer le protectorat de l'Abyssinie, malgré la dénonciation du traité d'Uccialli. On imagine l'humeur qu'il en ressentait et l'attention qu'il devait prêter aux ouvertures conciliantes dont le docteur Traversi et le colonel Piano étaient chargés près de lui. Du même coup il était éclairé sur la mesure du concours qu'il avait à attendre de l'Angleterre pour la sauvegarde de son indépendance.

Pour compléter les effets des trois protocoles de 1891 et de 1894, il ne manquait plus à Crispi que de conclure avec la France un accord analogue à celui du 5 mai pour la délimitation de nos possessions d'Obock. Peut-être eût-il songé, en vue de ce résultat, à rouvrir les pourparlers interrompus en 1891, s'il n'avait été prévenu par une démarche qui ne laissait aucune incertitude sur nos dispositions.

Après examen du nouvel arrangement anglo-italien, il avait paru au gouvernement de la République que les stipulations n'en étaient pas conciliables avec les déclarations échangées entre la France et l'Angleterre, à la date du 2 février 1888, relativement à la démarcation de leurs possessions de la côte Somalis. Dès la fin de mai, M. Casimir-Perier, alors ministre des affaires étrangères, chargeait nos ambassadeurs à Londres et à Rome de faire connaître que le gouvernement français croyait devoir formuler des réserves expresses à l'égard de l'acte en question, et qu'il entendait protester contre toute atteinte éventuelle, directe ou indirecte, à la situation actuelle du Harrar.

La réponse du cabinet de Rome ne tardait pas à parvenir à Paris et le sens en était porté, le 1er juin, à la connaissance du public par la note suivante de l'Agence Stefani :

L'ambassadeur Ressman a remis au ministère français des affaires étrangères la réponse du gouvernement italien aux réserves faites par la France contre le protocole de délimitation italo-anglais du 5 mai. La note italienne rappelle que le protectorat italien sur l'Éthiopie, y compris le Harrar, a été régulièrement notifié aux puissances en octobre 1889, conformément aux termes de l'article 34 de l'acte général de Berlin, et que le gouvernement français a formellement donné acte de cette notification.

Le protocole anglo-italien a donc pour base un état de droit déjà existant et reconnu, et l'Italie ne pourrait prendre acte de réserves ou de protestations qui tendraient à l'altérer.

Il n'y avait point accord, entre Paris et Rome, sur la portée que le gouvernement italien attribuait à sa notification de 1889 et à notre réponse. En admettant même que le protectorat italien sur l'Éthiopie eût été régulièrement établi à l'origine, nous aurions pu encore décliner l'obligation d'en reconnaître la légitimité, puisque l'Italie négligeait d'y assurer, conformément aux prescriptions impératives de l'article 35 de l'acte de Berlin, l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit dans les conditions où elle avait été stipulée. Mais quelle utilité y aurait-il eu à entamer sur ce point une discussion, qui n'aurait pas été exempte d'inconvénients. L'arrangement du 5 mai n'ayant de valeur que pour les parties contractantes et ne nous étant pas opposable, il nous suffisait, pour la sauvegarde de nos droits et de nos relations avec le Négus, des réserves que nous venions de formuler à Rome et à Londres, et qui devaient être

étendues, en juillet suivant, à la déclaration confidentielle, annexée au dernier protocole anglo-italien.

Du reste, nos protestations ne restaient pas isolées, et la Russie ne tardait pas à y joindre les siennes. Dans les arrangements anglo-italiens du 5 mai, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne voyait qu'une conséquence et une confirmation du traité d'Uccialli, dont il n'avait jamais reconnu la validité. Ses résolutions, relativement aux nouveaux arrangements anglo-italiens, ne pouvaient dès lors différer de celles qu'il avait cru devoir prendre en ce qui concernait les transactions antérieures. Pour écarter toute possibilité de malentendu, le chargé d'affaires de Russie à Rome était chargé d'en prévenir officiellement le président du conseil et le ministre des affaires étrangères. Dès les premiers jours de juillet, le baron de Meyendorf s'acquittait de sa double mission.

Régulièrement, le représentant de la Russie aurait pu se dispenser d'entretenir de la question le président du conseil, un diplomate étranger n'ayant à traiter qu'avec le ministre des relations extérieures du pays où il est accrédité. Dans le cas actuel, cette dérogation aux règles ordinaires s'expliquait sans doute par le fait que le protocole anglo-italien du 5 mai avait été signé, non par le baron Blanc, mais par le président du conseil. Crispi entendait évidemment se réserver la haute direction et la responsabilité de la politique africaine. La diplomatie en tenait compte, en le saisissant directement de ses observations.

En Italie, nos réserves avaient été notées avec aigreur par la presse ministérielle. Celles de la Russie ne rencontraient pas un meilleur accueil. Certaines feuilles, comme la *Tribuna*, ne voulaient y voir qu'une démarche inspirée au gouvernement impérial par le désir d'être agréable à

la France, « dont l'habitude est de protester contre tout acte de politique africaine qui s'accomplit en dehors de son influence. » Il ne s'agissait d'ailleurs, — on l'espérait du moins, — que d'une démonstration platonique, la Russie ne pouvant songer, pour le protectorat du Harrar qui l'intéressait médiocrement, à compromettre la cordialité de ses rapports avec l'Italie.

L'humeur suscitée par l'attitude de la France et de la Russie apparaissait dans ces commentaires. Cependant l'expression en était contenue par le souci de ne pas accroître les préoccupations dont l'opinion publique commençait à être visiblement hantée. C'était l'effet des symptômes qui concordaient pour indiquer, de la part du ministère, la résolution prise, bien que non avouée, d'en finir avec le système de recueillement.

La nouvelle inattendue de la retraite du comte Antonelli contribuait à accréditer les suppositions formulées à ce sujet.

Le 4 mai 1894, la veille même de la signature du protocole anglo-italien, le conseil des ministres avait dû prendre acte de la démission donnée par le sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères et maintenue malgré les instances de Crispi et du baron Blanc.

Depuis son entrée à la Consulta, Antonelli avait prouvé, par son langage et par ses actes, qu'il était sincèrement rallié au système de simple observation coloniale, jugeant que les grandes entreprises n'étaient pas compatibles avec les ressources actuelles du pays, appréciant avec compétence les dangers d'un conflit et les avantages d'un arrangement pacifique avec l'Abyssinie. Sa retraite volontaire ne pouvait être motivée que par un désaccord sur les vues nouvelles dont les ministres entendaient s'inspirer pour la direction de la politique afri-

caine. Il voyait avec inquiétude la résolution, confirmée par la signature du protocole anglo-italien, de poursuivre l'établissement d'un protectorat effectif sur l'Abyssinie, sans tenir compte des dangers d'une guerre avec le Négus; il désapprouvait la liberté d'action laissée au gouverneur de l'Érythrée, dont les préparatifs semblaient dès lors révéler un plan conçu en vue d'étendre, sur l'ouest et sur le sud, les limites de l'occupation, au risque d'une double lutte avec les Derviches et avec les Abyssins. Ses avis n'ayant pas prévalu, il n'avait plus qu'à se retirer. Bientôt même, il résignait son mandat de député, ne voulant pas faire une opposition ouverte à Crispi, ni combattre la politique qu'ils avaient inaugurée ensemble par la négociation du traité d'Uccialli.

Quelques mois plus tard, Antonelli s'embarquait pour Buenos-Ayres, avec le titre de ministre plénipotentiaire d'Italie près la République Argentine... Combien il devait s'applaudir, par la suite, de sa digne et sage résolution! Quels regrets pour lui, à la nouvelle de la guerre abyssine et de la catastrophe d'Adua, de n'avoir pas réussi à imposer ses conseils de prudence! Mais aussi quelle satisfaction de n'avoir aucune responsabilité dans le désastre!

Avant d'abandonner son mandat législatif, Antonelli rendait à Crispi un dernier service, en lui fournissant une occasion de s'expliquer publiquement sur la validité du traité d'Uccialli. La question posée par le député était adressée au président du conseil et au ministre des affaires étrangères. C'est Crispi qui, dans la séance du 15 juin, prenait la parole pour répondre, comme s'il entendait donner une preuve nouvelle de sa volonté de se réserver la haute main sur la politique coloniale, dont la direction relevait régulièrement du ministre des affaires

étrangères. D'après ses explications, la dénonciation notifiée par Ménélik n'avait nullement affecté la validité du traité d'Uccialli, qui était perpétuel et ne pouvait être modifié que par un accord entre les parties contractantes. Le gouvernement royal ne voyait, d'ailleurs, aucune urgence à procéder à la délimitation de frontières prévue par cet acte et par la convention additionnelle.

Après la publication du protocole du 5 mai et les déclarations ministérielles du 15 juin, Ménélik ne pouvait conserver aucune illusion sur le compte qu'on entendait tenir à Rome de ses protestations et de son indépendance. Tout arrangement amiable devenait impossible. La situation pouvait se prolonger tant que les adversaires observeraient le *statu quo*. Le Négus prendrait-il l'initiative d'une agression? Serait-ce, au contraire, les mouvements des Italiens qui détermineraient le contact et le choc?

Pour suivre les événements qui vont se précipiter, il convient de retourner en Érythrée et de voir à l'œuvre le général Baratieri, conduit par la fatalité comme un héros des tragédies classiques.

CHAPITRE IV

KASSALA, HALAI, COATIT ET SÉNAFE

Occupation de Kassala (17 juillet 1894). — Défaite de Batha-Agos à Halai (18 décembre). — Campagne de presse contre la France. — Expédition du général Baratieri à Adua (28 décembre). — Invasion de l'Érythrée par le ras Mangascia; victoires italiennes de Coatit et de Sénafé (13, 15 janvier 1895). — Expulsion des lazaristes français (23 janvier).

1894-1895

Après leur défaite à Agordat, les bandes mahdistes s'étaient repliées sur Kassala, puis avaient regagné le Ghedaref menacé par les ras tigrins. Aussi venait-il à la pensée du gouverneur de l'Érythrée qu'il aurait avantage à profiter de l'occasion pour tenter un coup de main sur les forts de Kassala, défendus alors par une faible garnison. C'était le moyen de prévenir une nouvelle offensive des Derviches, en ruinant une place qui pouvait encore leur servir de base d'opération; l'armée italienne aurait ensuite une complète liberté de mouvements, pour agir sur le sud, au cas où l'attitude des Abyssins deviendrait menaçante.

Dès le 11 mai 1894, le général Baratieri écrivait à Rome en ce sens. Le 8 juin, il revenait à la charge, insistant sur l'intérêt qu'on avait à prévenir les attaques probables et simultanées des Derviches et des Abyssins. Son intention n'était pas, d'ailleurs, comme il prenait soin de l'indiquer, d'occuper définitivement la place, trop

éloignée de Khéren et d'Agordat; il ne songeait qu'à une pointe hardie, suffisante pour décourager l'ennemi et abattre son prestige. Enfin, le 9 juillet, il télégraphiait que, sauf contre-ordre, il se disposait à tenter l'opération, les circonstances y étant favorables.

Jusqu'alors le ministère n'avait fait aucune réponse à ces suggestions. Le 12 juillet, il se décidait à envoyer à Massouah la dépêche suivante :

« Le gouvernement du roi vous laisse libre de prendre les dispositions qui vous sembleront opportunes pour agir contre Kassala. »

Le sort en était jeté. L'Italie prenait l'offensive. Les événements allaient désormais l'entraîner, sans possibilité de retour. C'était le commencement d'une campagne, qui devait se prolonger vingt mois, avec des alternatives de glorieux succès et de pénibles échecs, pour aboutir au dénouement fatal.

Muni de l'autorisation gouvernementale, Baratieri ne perdait pas une heure. Dans la journée même du 12 juillet 1894, il quittait le camp d'Agordat avec quatre bataillons indigènes, un escadron de cavalerie et une section d'artillerie, en tout : 2,600 hommes. Le 16 juillet, il franchissait la gorge de Sabderat et arrivait en vue de Kassala, surprenant l'ennemi par la rapidité de sa marche. Le 17, il était maître de la ville, après un combat de quelques heures.

La garnison mahdiste, forte de près de 3,000 hommes, fuyait en désordre dans la direction de El-Fascar, laissant le terrain jonché de morts, abandonnant aux vainqueurs deux canons, un grand nombre de fusils et cinquante-deux bannières. L'affaire coûtait à l'armée italienne une trentaine de morts et autant de blessés.

La nouvelle en était portée à la connaissance du Sénat italien, le 19 juillet suivant, par une communication verbale de Crispi. Le ministre y expliquait que, depuis quelques temps, les Derviches opéraient des razzias dans la direction d'Agordat, et que, pour prévenir une nouvelle invasion de leur part, le gouverneur de l'Érythrée avait dû se porter en force à leur rencontre. Il m'est agréable, — concluait le président du conseil, — de pouvoir vous lire le télégramme dans lequel « notre cher et illustre général » expose les préparatifs et l'issue de l'opération.

Accueillie au Sénat par de vifs applaudissements, la communication du président du conseil soulevait dans tout le pays un mouvement de satisfaction patriotique. Après ce glorieux fait d'armes, les adversaires de l'expansion coloniale n'avaient plus à élever la voix. Rassurée par les victoires d'Agordat et de Kassala, l'opinion ne doutait plus de la supériorité des armes italiennes : elle était de nouveau conquise à la politique du ministre, dont la confiante ténacité se trouvait confirmée par deux succès glorieux.

On sait que le général Baratieri n'avait pas l'intention de se maintenir à Kassala : à son avis, l'occupation permanente de la place, située à plus de 200 kilomètres d'Agordat, aurait imposé un effort disproportionné avec les effectifs maintenus en Érythrée.

Il y avait, en outre, à tenir compte de considérations d'un autre ordre.

Dans le protocole anglo-italien de 1891, le gouvernement anglais avait pris soin de réserver les droits de l'Égypte sur Kassala, en maintenant la place en dehors de la zone d'influence italienne. L'Italie avait obtenu, il est vrai, la faculté de l'occuper, au cas où elle serait

obligée de le faire pour les besoins de sa situation militaire. Mais il était convenu entre les deux gouvernements que l'occupation resterait purement temporaire, et qu'elle cesserait quand l'Égypte serait en mesure d'y reprendre l'exercice de ses droits. — Eu égard à ces stipulations, l'Angleterre n'allait-elle pas protester contre la conquête italienne?

Aucune réclamation ne devait se produire. Peut-être le cabinet de Rome avait-il pris soin, préalablement à l'expédition, de se concerter avec le cabinet de Londres. S'il avait négligé cette précaution, on s'explique encore qu'aucune représentation ne lui fût adressée. Du moment que l'Angleterre conservait le droit de revendiquer la place au nom de l'Égypte, elle ne pouvait que voir avec faveur les Italiens s'y installer provisoirement. Leur présence y aurait pour effet de détourner contre eux une partie des forces mahdistes, et de créer une diversion utile pour la lutte suprême que le gouvernement de la reine se réservait d'engager, à son heure, en vue de reconquérir le Soudan.

Dans cet état de choses, l'Italie avait-elle un réel intérêt à maintenir, à ses frais et à ses risques, une occupation dont elle ne devait retirer aucun profit final? Peut-être ses gouvernants espéraient-ils, en faisant ainsi le jeu de l'Angleterre, « unir les deux puissances par une solidarité d'intérêts qui s'imposerait à leur action politique dans tout le nord de l'Afrique, depuis la mer Rouge jusqu'au Maroc. » Telle est du moins la pensée qui se dégage des explications données plus tard au Sénat (8 décembre) pour justifier l'occupation de Kassala. Rêve décevant, que les ministres italiens caressaient depuis douze ans, où ils se complaisaient encore en dépit des épreuves réitérées que leur infligeait la diplomatie anglaise.

Le plus probable est que Crispi n'attachait qu'une importance relative aux stipulations du protocole de 1891; il comptait sur le fait accompli pour créer à l'Italie, en ce qui concernait la possession définitive de Kassala, des titres que le temps consoliderait. C'est la pensée qui se faisait jour dans les commentaires consacrés à l'événement par la presse ministérielle. *La Tribuna*, par exemple, n'oubliait point de noter le caractère provisoire que l'occupation devait conserver d'après le protocole anglo-italien; « mais cette réserve, — continuait-elle, — est analogue à celle par laquelle l'Angleterre s'est éventuellement engagée à évacuer l'Égypte, quand l'ordre y sera assuré. » Il est permis de penser, comme on va le voir, que la feuille officieuse traduisait ainsi la pensée de Crispi et de ses collègues.

Le 21 juillet, en effet, Baratieri recevait de Rome un télégramme l'invitant à pourvoir aux mesures convenables pour l'occupation définitive de Kassala (1). Malgré ses objections antérieures, il se décidait à se conformer à ces instructions, persuadé, dit-il, que ses troupes seraient renforcées en conséquence, et que les Anglais allaient, par une marche incessante sur le Soudan, obliger les Derviches à détourner de l'Atbara une partie de leurs forces. Mais aucune de ces prévisions ne devant se réaliser, il se voyait obligé de puiser dans ses ressources normales les éléments nécessaires pour mettre la place en état de défense et protéger sa ligne d'opération. De là, un affaiblissement notable de ses moyens pour les entreprises où il allait bientôt se voir engagé sur un autre théâtre.

(1) *Mémoires d'Afrique*, p. 87.

Les soucis de la dernière campagne n'avaient point empêché le gouverneur de l'Érythrée d'exercer une active surveillance sur les régions du sud. Après la prise de Kassala, il continuait les pourparlers avec les chefs du Tigré, ne désespérant pas, malgré leur soumission récente au Négus, de les amener à faire cause commune contre les Derviches. Mais le ras Mangascia s'excusait, tout en rassemblant des troupes dans le Sciré, de telle sorte que ses intentions restaient douteuses et même inquiétantes pour la colonie italienne.

On atteignait ainsi le mois de décembre 1894, avec tous les embarras d'une situation qui obligeait le général Baratieri à maintenir la défensive sur deux frontières éloignées.

Pour compenser la faiblesse relative de ses troupes régulières, le gouverneur de l'Érythrée avait été amené, comme on l'a vu, à organiser plusieurs bataillons indigènes. Les mêmes considérations l'avaient déterminé à placer un certain nombre de provinces excentriques sous le commandement de chefs abyssins, qui semblaient sincèrement ralliés à la cause italienne. Parmi les plus sûrs, on comptait alors le *degiac* Batha Agos, qui gouvernait depuis quatre ans l'Oculé Cusai, sur les confins du Tigré.

Ce chef abyssin avait, dès 1889, combattu sous les ordres du général Baldissera; en 1893 et en 1894, il n'avait montré aucune hésitation à conduire ses bandes à Agordat et à Khéren, pour la lutte engagée contre les Derviches. Il était tenu en telle estime qu'au printemps dernier, il avait été appelé par Baratieri à Massouah, pour y recevoir un sabre d'honneur. L'événement allait pourtant démontrer que sa fidélité n'était pas à l'abri de toute épreuve.

Au commencement de décembre 1894, le gouverneur de

l'Erythrée se disposait à faire venir les troupes de l'Oculé Cusai au camp de Khéren, en prévision d'une invasion des Mahdistes. Au lieu de répondre à l'appel, Batha Agos retirait vers le sud ses postes avancés et faisait couper les communications télégraphiques. Bientôt il se proclamait chef indépendant de l'Oculé Cusai, ennemi de l'Italie et allié de Mangascia, qui rassemblait à Adigrat des forces menaçantes.

Plus de doute possible : il y avait défection préméditée et complot concerté; c'était l'explosion de la lutte ouverte, que les négociations s'appliquaient à prévenir depuis trois ans et dans laquelle les Italiens auraient à compter, non seulement avec les bandes du Tigré, mais peut-être avec les forces de l'Abyssinie tout entière.

Au premier avis, le gouverneur de l'Érythrée prenait les mesures nécessaires pour écraser rapidement l'insurrection. Sur son ordre, le major Toselli partait en toute hâte de l'Asmara pour l'Oculé Cusai, avec son bataillon et une batterie d'artillerie. Le 16 décembre, cet énergique officier arrivait en vue de Saganeiti, position dominante qui aurait pu opposer une forte résistance. Mais, après une tentative de vaines négociations, Batha Agos s'éloignait vers le sud, avec l'intention manifeste de gagner le Tigré. Toselli s'élançait à sa poursuite. Le 18 décembre, il le rejoignait à Halai, où se trouvait une petite garnison italienne. Prises entre deux feux, les bandes rebelles ne tardaient pas à être mises en déroute : Batha Agos était au nombre des morts qu'elles laissaient sur le champ de bataille.

A Rome, les dépêches de Massouah apportaient en même temps la nouvelle de l'insurrection et de sa défaite. La satisfaction causée par la victoire ne suffisait pas pour

tempérer l'inquiétude inspirée par la conduite de Batha Agos. La défection du chef indigène était si peu prévue, qu'au premier moment on voulait y voir l'effet d'intrigues étrangères.

En annonçant l'arrivée à Obock de thalers frappés en France à l'effigie et pour le compte du Négus, la *Tribuna* ajoutait que « des thalers de même espèce étaient peut-être pour quelque chose dans la conduite de Batha Agos, le rebelle de Saganeiti ». Reproduites ailleurs, ces insinuations malveillantes restaient heureusement sans crédit, grâce à l'intervention d'un autre journal ministériel de Rome. « Exprimer devant le public, — disait le *Popolo Romano*, — le soupçon que Batha Agos ait été payé par la France pour se révolter contre l'Italie, cela nous semble une injustice manifeste et, plus encore, une grave imprudence... Ainsi se perpétuent entre les deux pays des rancunes qui n'ont absolument aucune raison d'être. . L'Italie n'a nullement à se plaindre du gouvernement de la République; elle a même plusieurs motifs de s'en louer... » Après ces équitables observations l'incident était clos : je devais cependant le noter, comme un symptôme des défiances entretenues contre la France dans une partie de l'opinion italienne et dont l'aigreur allait croître avec les embarras toujours grossissants de l'entreprise africaine.

Au premier avis de la défection de Batha Agos et de ses intelligences avec les chefs du Tigré, le gouverneur de l'Érythrée avait écrit à Mangascia pour le sommer de licencier les troupes rassemblées sur la route d'Adua à l'Oculé Cusai, et de livrer les rebelles réfugiés dans l'Entiscio. La réponse à cet ultimatum parvenait à Asmara après quelques jours : elle contenait encore des protesta-

tions d'amitié, mais ne disait rien du licenciement des troupes ni de l'extradition des rebelles. Nouvelle insistance du commandant italien; mais, cette fois, nulle réponse de Mangascia, qui continuait à rassembler deux armées, l'une dans l'Entiscio, l'autre dans le Sciré.

La situation devenait menaçante. Peut-être y avait-il un moyen de prévenir l'invasion des Tigrins, en prenant l'offensive, pendant que leurs forces étaient encore divisées et en état de formation.

Le général Baratieri n'hésitait pas. Le 27 décembre 1894, il franchissait le Mareb, avec une colonne expéditionnaire; le 28, il campait sous Adua.

Sa marche audacieuse, son apparition au cœur même de la contrée allaient-elles démoraliser les chefs tigrins et les décider à un arrangement? Ces espérances semblaient confirmées, tout d'abord, par les ouvertures des membres du haut clergé d'Adua et d'Axum, qui se montraient disposés à s'entremettre pour le maintien de la paix. Mais bientôt on constatait que Mangascia poursuivait la concentration de ses bandes avec une fébrile activité, que les populations du Tigré et du Sciré prenaient une attitude hostile.

Attaquer Mangascia sur les positions qu'il occupait avec des forces très supérieures, c'eût été courir au-devant d'un désastre! Rester à Adua, c'eût été s'exposer à se voir bientôt couper les lignes de retraite. La démonstration avait manqué son effet: la retraite s'imposait.

Le 3 janvier 1895, Baratieri avait abandonné Adua, repassé le Mareb et gagné Adi Ugri, où il concentrait ses troupes pour surprendre en flanc l'invasion, qui menaçait la colonie par la voie de Belesa, Coatit, Digsa.

En Italie, l'émotion était grande. Personne n'y avait prévu la rupture déclarée de Mangascia ni la marche de Baratieri sur Adua. Les dépêches, qui en apportaient la nouvelle à Rome, y annonçaient en même temps la retraite du général italien et l'invasion probable de la colonie. Les succès de Kassala et de Halai étaient oubliés. L'inquiétude succédait à la confiance. Le ministère était pris à partie par les feuilles d'opposition.

« Nous ne sommes qu'au commencement, — écrivait le *Don Quichotte*. — En annonçant la marche sur Adua, le gouvernement a cru faire connaître à l'Italie une brillante opération : il n'a fait que lui révéler le danger. En tous cas, ce sont encore des centaines de milliers de lires fêtées là-bas, pour un but inconnu, par la volonté du ministère ou du gouverneur de l'Érythrée, sans même que l'Italie ait été avertie, sans l'autorisation du Parlement... La conquête de Kassala, qui devait nous asseoir plus solidement à Khéren, a mis contre nous, d'un côté, les Derviches, de l'autre, le Tigré ; et l'Éthiopie devient menaçante. » Le *Secolo* s'exprimait dans le même sens. « C'est bien la reprise des hostilités avec les chefs du Tigré, — disait la feuille de Milan, — lutte qui met en sérieux danger la sécurité même de la colonie sur la ligne du Mareb, notre frontière géographique du côté de l'Abyssinie... Ce qu'il y a de certain, c'est que, d'abord, nous n'étions menacés que par les Derviches, et qu'après la marche d'Adua, voilà les Abyssins qui se lèvent aussi contre nous ! »

Les feuilles ministérielles avaient peine elles-mêmes à dissimuler leurs préoccupations. Leur humeur les entraînait encore à détourner sur nous l'orage. Voici, par exemple, ce que la *Riforma* écrivait, le 3 janvier, au moment où le général Baratieri rejoignait Adi Ugri :

Des télégrammes de Paris annoncent que le *Journal des Débats* considère comme très grave la marche des Italiens sur Adua, et dit qu'il ne faut pas oublier que la violation de cette ville, située sur le territoire abyssin, pourrait donner lieu à de graves complications. Or, et avant tout, le général Baratieri n'a nullement l'intention d'occuper Adua d'une manière permanente. Il a simplement voulu accomplir, et il a heureusement accompli, une démonstration militaire, qui, jointe à la défaite et à la mort de Batha Agos, ôtera aux chefs du Tigré, on peut le croire, l'envie de se révolter contre l'Italie. En second lieu, le Tigré, de même que tout le reste de l'Éthiopie, est sous le protectorat de l'Italie, comme la France l'a reconnu elle-même, sous le ministère de M. E. Spuller. Aucune puissance européenne ni africaine n'a de motifs ni de droits pour intervenir entre l'Italie et ses protégés. En troisième lieu, s'il est quelqu'un qui doive faire semblant de ne pas s'apercevoir de ce qui se passe en Abyssinie, c'est justement la France. Et pour cause!

Les insinuations de la feuille officieuse étaient aussi injustes que malveillantes, puisqu'elles tendaient, sans motifs, à rejeter sur nous la responsabilité des embarras pendants. Ce n'était pas, d'ailleurs, d'une intervention européenne que l'Italie avait des complications à attendre, mais de l'effort direct des Abyssins, placés par une politique imprudente dans la nécessité de recourir à une lutte suprême pour la sauvegarde de leur indépendance.

Déjà Mangascia s'avançait sur les frontières de la colonie, avec ses bandes fortes d'environ 19,000 hommes armés de fusils ou de lances. Il se dirigeait sur Coatit, avec l'intention évidente de traverser rapidement l'Oculé Cusai, pour envahir l'Asmara.

La nécessité s'imposait d'agir sans retard, pour lui barrer la route.

Le général Baratieri ne disposait que de 4,000 hommes, appartenant, pour le plus grand nombre, à la milice indi-

gène, d'un peloton de cavalerie et d'une batterie de montagne. Mais il avait, pour suppléer au nombre, la supériorité de la discipline, de l'armement et de la tactique.

Le 9 janvier, il occupait Chenafena, en vue du Mareb; le 12, il se portait sur Coatit, sans que les ennemis, dont l'avant-garde avait déjà dépassé la place, eussent soupçonné son arrivée et ses dispositions. Le 13, l'artillerie italienne ouvrait le feu dès l'aube, et la bataille engagée se prolongeait tout le jour, sans que la victoire se prononçât. Le combat reprenait dans la matinée du 14 et durait encore jusqu'au soir, les Tigrins s'épuisant en efforts infructueux pour déloger les Italiens de leur position dominante. Enfin, dans la nuit suivante, Mangascia se décidait à la retraite, entraînant ses bandes décimées par des sentiers difficiles, qui le conduisaient à Senafé, sur la route de Halai à Adigrat.

Baratieri ne lui laissait pas le loisir de s'y reformer, d'y attendre des renforts et de préparer peut-être un nouveau plan d'invasion. Dès le lendemain, il se mettait à sa poursuite. Dans la soirée même du 15, il atteignait le col de Sénafé, d'où il dirigeait immédiatement une vive canonnade contre le camp du ras. Surpris et renonçant à la lutte, Mangascia profitait encore de la nuit pour se dérober. Mais, cette fois, il reprenait précipitamment la route d'Adigrat, abandonnant aux vainqueurs ses tentes et jusqu'à une cassette contenant sa correspondance.

Dans ces trois journées, les Abyssins n'avaient pas perdu moins de 3,000 hommes tués ou blessés. L'affaire coûtait à l'Italie une centaine de morts, dont cinq officiers ou sous-officiers européens, et le double de blessés; mais elle avait permis d'éprouver la fidélité de la milice indigène, qui avait combattu avec bravoure. Elle avait enfin pour résultat essentiel d'écarter pour longtemps le danger

d'une invasion tigrine. L'Italie et son général pouvaient légitimement s'enorgueillir de cette victoire.

La presse ministérielle n'en poursuivait pas moins, dans toute la péninsule, la campagne d'insinuations commencée contre la France depuis quelques semaines. La *Tribuna* publiait une lettre de son correspondant de Massouah assurant que le complot de Batha Agos avait été évidemment tramé sous la direction des Français. Une note de l'agence Stefani donnait à entendre que les lazaristes français, établis en Abyssinie, avaient leur part de responsabilité dans le mouvement insurrectionnel du Tigré; elle ajoutait qu'on avait vu débarquer à la pointe de Buri deux Français, « peut-être deux officiers », dont on avait perdu la trace et qui allaient probablement diriger les opérations des révoltés. L'*Agence libre* affirmait qu'à la bataille de Coatit, dix mille Abyssins étaient armés de fusils de fabrication française. *La Nazione* de Florence disait que des navires, expédiés de Toulon, débarquaient à Obock des armes destinées à l'Abyssinie, et que des agents français avaient fourni à Ménélik et à Mangascia les plans des fortifications de l'Érythrée. Les petits journaux illustrés publiaient une série de croquis symboliques, où l'on voyait la République soufflant le feu de la guerre et excitant Ménélik. Il y avait comme une entente tacite pour crier haro sur la France et lui faire porter la responsabilité des embarras survenus en Afrique.

Après quelques semaines d'un pareil travail, l'opinion était mûre pour une résolution gouvernementale, qu'elle allait accueillir comme un acte de légitimes représailles. Je veux parler de l'expulsion des lazaristes français établis en Abyssinie.

Ces religieux étaient depuis longtemps en Érythrée, où leur action s'exerçait depuis Khéren jusqu'au Tigré. Les Italiens les y avaient trouvés à leur arrivée à Massouah; non seulement ils n'avaient pas songé à les écarter, mais ils avaient tiré bon parti de leur intermédiaire. La preuve en est dans le subside de 24,000 lires, qui, en 1888 encore, leur était alloué sur le budget colonial. Durant les dix premières années de l'occupation, aucun nuage ne s'était élevé entre la mission et les nouveaux maîtres du pays.

A cette époque, pourtant, la question de savoir si les intérêts italiens ne réclamaient pas le concours d'un clergé exclusivement national commençait à se poser à Rome. La commission d'enquête envoyée à Massouah, en 1891, n'hésitait pas à conclure en ce sens. « Ce serait une injustice, — disait-elle dans son rapport, — de ne pas reconnaître que les membres de la mission lazariste ont donné et continuent de donner des preuves d'une activité, d'une persévérance et d'une intelligence peu communes... Mais, malgré tous ses mérites, cette mission a un caractère exclusivement français, et, pour ce motif, il y a lieu de craindre que son action et son influence ne soient pas de nature à consolider, dans l'esprit de ses nombreux prosélytes, cette haute idée de l'Italie, cette confiance en sa force matérielle et morale, ce respect pour le nom du roi, qu'il importe tant à l'Italie de répandre. » La conclusion était que le gouvernement royal devrait, aussitôt que possible, et même au prix de quelques sacrifices, trouver le moyen d'établir dans la colonie un clergé catholique exclusivement italien : que, s'il ne pouvait donner tout de suite satisfaction à ce vœu, tout au moins ferait-il bien de s'entendre avec la mission pour qu'elle admît dans ses rangs un certain nombre d'Ita-

liens qui fussent exclusivement chargés de l'enseignement.

Aucune suite immédiate n'était donnée aux conclusions de ce rapport. Peut-être M. Rudini, qui était au pouvoir, éprouvait-il quelques scrupules à accroître les difficultés alors pendantes par des démarches qui pouvaient se heurter à l'opposition de la Propagande. Durant plusieurs mois, les polémiques dirigées contre la mission restaient donc suspendues.

Après la retraite de M. Rudini, la trêve cessait, les adversaires des lazaristes français ayant sans doute l'espoir de rallier à leurs vues le nouveau ministère. Le 14 juillet 1892, la *Riforma* publiait une lettre où l'un de ses correspondants relevait tous les griefs antérieurement articulés : le maintien de la mission française en Érythrée y était signalé comme un acte malveillant de la Propagande, qui n'avait pas hésité jadis, pour seconder notre établissement en Tunisie, à en laisser partir les capucins italiens; on y dénonçait les lazaristes comme s'étudiant, malgré la correction apparente de leur attitude, à sauvegarder l'influence française en Abyssinie; on engageait les ministres du roi à intervenir pour réserver l'Érythrée à l'action exclusive de religieux italiens. La question se trouvait bientôt posée en des termes qui obligeaient le gouvernement à chercher un arrangement en vue de donner à l'opinion publique un commencement de satisfaction.

Au mois d'octobre 1891, Mgr Cronzet, missionnaire apostolique d'Abyssinie, venait à Rome, où il était reçu de la façon la plus courtoise. Les pourparlers qu'il entamait avec MM. Giolitti et Brin aboutissaient bientôt à un accord consacré par un échange de lettres. Le chef de la

mission française y prenait l'engagement : 1° d'assurer le service religieux dans l'armée d'occupation au moyen de missionnaires italiens; 2° de faire desservir par des prêtres italiens les églises construites par le gouvernement royal; 3° d'admettre dans la mission un certain nombre d'Italiens, au fur et à mesure qu'il pourrait disposer de sujets aptes aux offices dont ils seraient pourvus. Sous ces conditions, le gouvernement royal garantissait son bienveillant appui à la mission.

Un pareil arrangement pouvait être considéré comme la consécration officielle des établissements lazaristes en Érythrée, comme la charte des rapports consolidés entre eux et les autorités coloniales. Plusieurs mois d'expérience confirmaient d'ailleurs le caractère pratique du *modus vivendi*, qui fonctionnait régulièrement à la satisfaction des parties contractantes. Le plus sûr de tous les témoignages se trouve dans l'extrait suivant du rapport soumis à la Chambre italienne des députés, en mai 1893, sur l'administration de la colonie Érythrée :

Le gouvernement italien a trouvé la suprématie religieuse catholique dans les mains des lazaristes français. Ceux-ci possèdent à Krour et à Khéren, depuis plusieurs années, de vastes propriétés; ils connaissent le pays; ils ne s'occupent pas de politique intérieure; ils obéissent aux autorités italiennes. Aussi, au mois d'octobre dernier, le gouvernement s'est-il mis d'accord avec Mgr Crouzet sur les termes d'un *modus vivendi*, par lequel l'évêque d'Abyssinie a promis de prendre dans sa mission des religieux italiens et de leur confier le service des églises fréquentées par les troupes italiennes et par la colonie européenne.

Cet état de choses se prolongeait durant deux années entières, sans qu'aucun incident, porté à la connaissance du public, vînt altérer les rapports établis entre la mission

et les autorités coloniales. Mais Crispi, revenu au pouvoir, démontrait bientôt qu'il n'était pas homme à s'accommoder d'un arrangement jugé insuffisant. Le premier résultat de ses démarches se manifestait par un décret de la Propagande, en date du 13 septembre 1894, qui instituait une préfecture apostolique de l'Abyssinie et la confiait à des missionnaires italiens.

Veut-on connaître les conséquences de cette organisation nouvelle? On en trouvera un exposé très net dans un *Livre vert* communiqué postérieurement aux Chambres sur l'administration civile dans l'Érythrée : « Ainsi, disait une note consacrée à la question dans ce recueil officiel, a pris fin dans notre colonie l'œuvre de la mission lazariste, qui nous avait plusieurs fois créé de sérieux embarras, son action s'inspirant plus volontiers des préférences et des ressentiments politiques injustifiés de ses membres, que d'un pur sentiment de charité et de morale universelle. »

Un si sévère jugement ne concordait guère avec l'hommage rendu aux lazaristes par le ministère précédent; mais il n'y avait aucune exagération dans l'appréciation des effets produits par le décret de la Propagande. Après la création de la préfecture apostolique, l'importance de la mission française se trouvait pour ainsi dire annulée. Nos religieux n'avaient plus aucune juridiction ecclésiastique dans l'Érythrée proprement dite; ils devaient même abandonner Khéren, où ils avaient leur principal établissement; leur action ne pouvait plus s'exercer que dans les régions méridionales, dont l'accès leur était difficile.

Ce n'était point encore assez.

Vers la fin de 1894, à l'époque où les difficultés survenues avec Mangascia dégénéraient en lutte ouverte, l'opi-

nion était de nouveau déchaînée, en Italie, contre les lazaristes. Une agence officieuse, comme je l'ai déjà dit, faisait entendre qu'ils n'étaient pas étrangers à l'insurrection du Tigré. Un journal de Rome, *la Capitale*, affirmait que le gouverneur de l'Érythrée avait recueilli et communiqué au gouvernement des témoignages ou des documents établissant leur responsabilité directe dans les derniers événements. Ces accusations étaient reprises et amplifiées par cent journaux de province, sans qu'aucune preuve fût d'ailleurs produite à l'appui. Quelques semaines de ce travail suffisaient pour préparer les esprits à une mesure méditée en vue de porter le dernier coup à la mission française.

Le 23 février 1895, le général Baratieri, avec l'autorisation du gouvernement, publiait la proclamation suivante :

Le gouverneur de la colonie, vu l'article 39 du décret royal du 8 décembre 1892, considérant que la présence des Pères lazaristes du vicariat apostolique d'Abyssinie en Érythrée tend à amoindrir l'autorité et le prestige du gouvernement italien dans la colonie et qu'elle est incompatible avec la tranquillité publique, a décrété, le 23 janvier, que :

Article premier. — Les Pères lazaristes de nationalité européenne sont expulsés de la colonie.

Art. II. — Les Pères lazaristes expulsés s'embarqueront au plus tard sur le paquebot qui part de Massouah le 4 février prochain.

Art. III. — Les commissaires royaux de l'Asmara et de Khéren et le chef des affaires civiles sont chargés de l'exécution du présent décret.

L'*Italia militare*, de Rome, se chargeait de justifier le dispositif de ce décret dans l'article suivant :

Je ne sais pas si, comme on a voulu le supposer, l'expulsion des lazaristes français a eu pour cause leur connivence avec

les rebelles de l'intérieur ou avec les ennemis du dehors. Le bruit public, que personne ne peut cacher ni faire taire, les accusait d'avoir poussé Batha Agos à la révolte, d'avoir su que Mangascia s'armait contre les Italiens et d'avoir gardé le silence. Le sentiment populaire, aussi prompt à la malédiction qu'à l'enthousiasme, s'égare facilement et je ne puis admettre une pareille énormité.

Les motifs qui, à mon avis, ont décidé le gouverneur de la colonie à expulser les lazaristes doivent être recherchés seulement dans les considérants très significatifs du décret...

Les lazaristes, en effet, abusant de l'hospitalité donnée à des étrangers, nous jetaient à pleines mains la boue à la face, au point d'en être eux-mêmes salis dans l'opinion publique. Aux chrétiens indigènes ils représentaient les Italiens comme les ennemis de la croix, comme les amis des musulmans;... dans les écoles, ils négligeaient non seulement l'italien, mais aussi le latin, et n'enseignaient que le français... Ils affectaient de combattre tout ce qui était italien.

Oubliant leurs prédécesseurs les Pères Jacobis, Biancheri, Stella et Sapeto, ils abandonnaient leur patron saint Vincent de Paul pour saint Ignace de Loyola. Ce n'était plus une mission catholique, mais une mission française. Aussi les lazaristes faisaient-ils mauvais accueil à la mission italienne des capucins. Ils conseillaient aux sœurs de charité, — elles aussi Françaises, — de fermer les portes de leur église au préfet apostolique italien, qui voulait y célébrer la messe.

En somme, comme le dit le décret, ils portaient atteinte au prestige et à l'autorité des Italiens, et leur séjour plus prolongé dans la colonie était incompatible avec la tranquillité publique.

L'expulsion des lazaristes mettait fin à leur apostolat en Érythrée.

En Italie, cette mesure était accueillie comme un châtiment mérité, comme un avertissement à la France, comme un acte de légitime défense et de vigilante fermeté.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvions, sans regret, assister à la ruine de l'œuvre que nos missionnaires,

bien avant l'occupation italienne, poursuivaient avec dévouement, et dont bénéficiait le bon renom de la France en Abyssinie. Mais le décret d'expulsion n'était de nature à motiver de notre part aucune réclamation officielle. Comme je l'ai déjà dit plus haut, il était naturel que le gouvernement royal n'attendît pas de religieux étrangers un dévouement suffisamment efficace, et qu'il tînt à s'assurer, dans sa jeune colonie, l'action patriotique d'un clergé exclusivement national. C'est ce que les Allemands avaient fait au Cameroun, ce que nous avions fait nous-mêmes en Tunisie. Toutefois, nous ne pouvions être insensibles aux procédés auxquels on avait eu recours pour atteindre le but. Qu'était-il besoin, après plus de dix années de bons offices réciproques et de rapports corrects, de se livrer à d'injurieuses insinuations contre nos compatriotes, de les rendre suspects de trahison, de soulever contre eux l'indignation populaire ? Aucune preuve ne devait jamais être produite à l'appui de griefs odieux, contre lesquels protestaient le caractère, les antécédents et la parole des religieux accusés. Aussi la mesure prise était-elle sévèrement appréciée en France. L'opinion manifestait un pénible froissement ; elle croyait avoir de bons motifs pour y voir une application nouvelle des méthodes intransigeantes de Crispi, une preuve complémentaire de son mauvais vouloir, une diversion tentée pour détourner sur nous le mécontentement provoqué par les mécomptes de l'entreprise africaine.

CHAPITRE V

OCCUPATION DU TIGRÉ

Le général Baratieri occupe Adigrat et le Tigré (25 mars 1895). — Déclarations du baron Blanc (14 juin). — Voyage de Baratieri en Italie (9 juillet). — Débats parlementaires (13-25 juillet). — Symptômes d'une guerre prochaine avec le Négus. — Retour de Baratieri en Afrique (15 septembre).

1895

Les victoires de Coatit et de Sénafé avaient eu pour résultat de repousser l'invasion tigrine et d'assurer la soumission, compromise depuis plusieurs semaines, des provinces du Séraé et de l'Oculé Cusai. Mais, comme le général Baratieri l'écrit dans ses mémoires, cela ne suffisait pas pour résoudre la question abyssine.

L'Italie avait encore à opter entre deux politiques : l'une, conforme aux déclarations souvent rééditées devant les Chambres, consistait à maintenir la défensive dans les limites actuelles de la colonie, pour attendre du temps et des négociations le rétablissement de rapports pacifiques avec l'Abyssinie ; l'autre, plus hardie, conseillait de pousser de l'avant, pour profiter de la démoralisation de l'ennemi, écraser définitivement les forces du Tigré et amener le Négus à composition.

Les préférences du général Baratieri semblaient tout d'abord acquises à la première. Non sans raison, il jugeait que la faiblesse relative de ses effectifs ne lui permettait

pas, sans excès de témérité, de se lancer dans une expédition sur le sud, en laissant derrière lui des populations frémissantes et le danger toujours menaçant d'une invasion mahdiste sur l'ouest. Ainsi s'explique la halte de plusieurs semaines qu'il s'imposait après ses victoires, bornant son activité à la consolidation des frontières et à l'organisation de nouveaux bataillons de milice indigène.

Mais, à Rome, d'autres conceptions prenaient faveur. Le 18 janvier 1895, trois jours après la journée de Sénafé, Crispi télégraphiait à Massouah : — « Le Tigré est ouvert à l'Italie ; ce sera de l'indulgence de notre part, si nous ne voulons pas l'occuper. » A la même date, le ministre de la guerre annonçait l'envoi en Afrique de quatre nouveaux bataillons, et le ministre des affaires étrangères télégraphiait que le gouvernement attendait les propositions de Baratieri sur la façon de tirer parti du succès. Le 22 janvier, le baron Blanc ajoutait, dans une nouvelle dépêche au gouverneur : « Les portes du Tigré étant ouvertes à l'Italie, si Votre Excellence croit pouvoir agir, qu'elle le dise franchement, et nous maintiendrons l'envoi des renforts annoncés. »

Le 24 janvier, Baratieri répondait : « L'occupation du Tigré et de l'Agamé offre de notables avantages politiques et militaires *et sera mon objectif ;* mais je considère comme imprudent de le faire avant d'avoir augmenté les forces et préparé l'opération. En attendant, nous avons des nouvelles de l'attitude des Choans, qui rentrent actuellement de leur expédition vers le sud, avec leurs forces réunies. Nous verrons si les Derviches continuent à rester inactifs et si la garnison de Kassala est suffisante pour les maintenir... »

Ainsi les hésitations du général n'avaient duré que quelques jours. Convaincu par les dépêches de Rome que les

ministres penchaient pour l'offensive, ne doutant pas de eur empressement à compléter ses moyens d'action, il passait outre aux considérations de prudence et se décidait pour la politique d'action. Toute initiative lui était laissée : héros, si le succès couronnait son audace ; voué aux gémonies, si la fortune le trahissait. La responsabilité suprême n'en devait pas moins remonter au gouvernement, qui autorisait et encourageait l'aventureuse partie.

A la suite de ses défaites, Mangascia s'était retiré à Macallé, vers les frontières méridionales du Tigré. Quelques semaines plus tard, il envoyait de là au général italien un messager, porteur de propositions pacifiques. Mais, dans le même temps, il procédait à la réorganisation de ses forces, qu'il disposait en deux camps, sur la route d'Adigrat ; il écrivait à Ménélik, pour lui demander des secours ; il tentait même des démarches pour s'entendre avec les Derviches.

Informé de ces menées, Baratieri concentrait à Sénafé un corps de 4,000 hommes et deux batteries de canons. Puis il envoyait à Mangascia l'invitation de licencier les bandes réunies au sud d'Adigrat. Le 19 mars, il télégraphiait à Rome : — « Si Mangascia ne nous donne pas des garanties sûres, je considère comme nécessaire l'occupation d'Adigrat ».

Le 23, il télégraphiait de nouveau : — « Mangascia n'obéissant pas à l'ordre qu'il a reçu de désarmer et continuant à molester l'Agamé, je franchirai demain la frontière, et, après-demain, je serai à Adigrat à la tête des troupes. »

Enfin, le 25 mars 1895, le général expédiait à Rome la dépêche suivante, datée d'Adigrat, où il était entré sans coup férir :

Agos Tafari est venu à ma rencontre, et, aujourd'hui, à trois heures, je suis arrivé à Adigrat. Le pays est tranquille, confiant; les populations admirent la beauté et la discipline de nos troupes.

Les blancs marchent très bien; ils sont pleins d'enthousiasme et en très bonne santé. Ils ont fait une grande impression dans le pays.

Le marché ordinaire a lieu aujourd'hui à Adigrat.

Le ras Mangascia a été abandonné par beaucoup des siens. Il est maintenant à environ 50 kilomètres d'ici. Le bruit court qu'il veut se retirer chez les Azebou Gallas, pour y attendre les secours de Ménélik

J'expédie une colonne volante pour tâcher de le rejoindre et de le mettre en fuite. Je fortifie Adigrat.

Le 27, j'aurai le télégraphe jusqu'ici.

De Kassala aucune nouvelle.

Agos Tafari, mentionné au début de cette dépêche, était un chef abyssin, resté jusqu'alors fidèle aux Italiens et qui leur avait servi d'éclaireur.

Baratieri s'était rendu maître de l'Agamé et du Tigré, où il envoyait un détachement tenir garnison près d'Adua.

Après ces conquêtes, la situation se trouvait complètement modifiée : il ne restait plus rien de l'accord du Mareb, ni même des arrangements passés antérieurement avec Ménélik. Déjà l'on devait envisager la perspective d'une lutte avec toutes les forces de l'Abyssinie réunies sous la main du Négus.

L'occupation d'Adigrat était accueillie, en Italie, comme un nouveau succès de l'armée nationale, et représentée par la presse ministérielle, comme une opération stratégique qui libérait la colonie de toute menace d'invasion. Cependant la satisfaction n'était pas générale. Une partie de l'opinion se montrait réfractaire, et les feuilles indé-

pendantes ne manquaient pas de signaler les dangers de l'expédition nouvelle.

« Ne connaît-on pas Adigrat depuis très longtemps! — disait le *Corriere della Sera*. — N'est-ce pas là qu'a passé et repassé l'expédition anglaise de 1868? N'avons-nous pas eu le temps, depuis que nous sommes en Afrique, de constater tous les avantages stratégiques de cette position? Alors pourquoi semble-t-on, maintenant seulement, en découvrir l'importance? Pourquoi veut-on forcer l'opinion publique à accueillir avec enthousiasme la nouvelle de cette occupation? La raison en est bien simple : c'est que le gouvernement veut appliquer son programme d'expansion coloniale. Qui veut la fin veut les moyens. »

Le *Don Quichotte* écrivait aussi : « L'occupation d'Adigrat est représentée comme une nécessité pour prévenir toute nouvelle attaque de Mangascia sur le territoire de l'Érythrée. Les victoires de Coatit et de Sénafé ne semblent donc pas une solution définitive. Voilà pourquoi il faut construire et armer un fort à Adigrat. C'est que, si Mangascia reçoit des secours de l'intérieur de l'Abyssinie, la possibilité de surprises nouvelles n'est pas exclue. »

Beaucoup d'autres journaux tenaient un langage analogue, insistant sur les dangers à prévoir et censurant l'initiative prise en Abyssinie sans l'assentiment des Chambres. L'heure était grave. A quelles résolutions les ministres et le gouverneur de l'Érythrée allaient-ils s'arrêter?

Le 10 avril, seize jours après l'occupation d'Adigrat, Crispi télégraphiait à Massouah : « En ce moment, il faut se limiter à l'entreprise tigrine, et, puisque les derniers bataillons ont été envoyés, sans une véritable néces-

sité de la défense, le ministère est d'avis que deux d'entre eux pourraient être rapatriés. »

Inquiété par ces déclarations que sa dépêche trop confiante du 25 mars avait peut-être suggérées, le général Baratieri se hâtait de répondre qu'il considérait comme indispensable de tenir Adigrat et Adua; qu'il avait à prévoir une reprise prochaine des hostilités, et que, dans un pareil état de choses, il ne pourrait acquiescer à une réduction d'effectifs, en conservant la responsabilité de la défense.

Le président du conseil n'en insistait pas moins pour réduire de 13 à 9 millions le budget colonial : « N'as-tu pas le moyen — écrivait-il au gouverneur — de résoudre le problème avec les ressources que l'offre le pays? Napoléon Ier faisait la guerre avec l'argent des vaincus » Crispi ne savait-il pas que l'armée coloniale n'avait rien à tirer d'un pays pauvre et déjà épuisé? Cependant, le 22 avril, il télégraphiait encore à Massouah, de concert avec M. Blanc : « Le gouvernement du roi ne peut certes pas vouloir que le ras Mangascia s'empare d'Adua, et Votre Excellence trouvera certainement moyen de l'empêcher. Notre désir est d'avoir, dans le Tigré, une position qui nous assure contre la nécessité de nouvelles occupations, sans nous faire perdre toutefois les avantages obtenus. »

Ainsi Crispi était d'accord avec le gouverneur de l'Érythrée pour conserver les conquêtes faites et tenir les positions avancées de l'Agamé et du Tigré; mais, en même temps, il répugnait à l'idée de renforcer le corps expéditionnaire et persistait même dans l'intention de diminuer les effectifs de l'armée coloniale. On connaît les considérations d'économies dont il s'inspirait. Il était alors engagé dans une grosse partie à l'intérieur. Les scandales de la Banque romaine avaient rendu impos-

sibles ses rapports avec la Chambre des députés, qu'il avait résolu de dissoudre (8 mai). Il avait à préparer des élections générales; il avait à pourvoir à une crise financière des plus intenses et à demander aux contribuables de nouveaux sacrifices. Les victoires africaines ne pouvaient que faciliter sa tâche, par la satisfaction qu'en ressentait le pays; encore fallait-il que l'effet n'en fût pas compromis par l'augmentation de la carte à payer. De là ces résolutions contradictoires, qui tendaient à diminuer les moyens d'action du gouverneur de l'Érythrée, au moment où l'obligation de conserver les conquêtes faites lui imposait des efforts nouveaux et extraordinaires.

Baratieri se rendait compte de la situation critique où il risquait d'être ainsi jeté. Il avait essayé, sans succès, d'ouvrir des pourparlers avec Mangascia; il apprenait, de source certaine, que le Négus faisait appel à ses grands vassaux pour repousser les Italiens; qu'un corps de 12,000 hommes, sous les ordres du ras Alula, campait déjà sur les frontières du Choa; qu'un choc formidable était à prévoir pour l'automne suivant. Aussi se décidait-il, le 23 avril, à expédier à Rome le télégramme suivant :

Je comprends que l'opinion publique soit alarmée et que le gouvernement doive chercher à la calmer au moment suprême des élections... Je crois que la meilleure manière de calmer les esprits est de me rappeler. Un autre gouverneur, qui ne serait pas autant engagé que moi, pourrait tenter, en Afrique, de s'entendre avec Mangascia et avec Ménélik, de façon à réduire notablement les dépenses. Il pourrait peut-être abandonner quelques parcelles du territoire. J'aiderais le gouvernement par mes déclarations, et je me préparerais à passer le service.

Mais les ministres répondaient qu'ils ne croyaient pas à la possibilité d'un arrangement avec les Abyssins et

qu'ils étaient loin d'ailleurs de songer à se priver du concours de Baratieri. Le *statu quo* se prolongeait durant plusieurs semaines.

Puis survenaient, à Rome, les élections générales des 26 mai et 2 juin, qui assuraient au ministère une majorité considérable. Quelques jours plus tard, les Chambres étaient réunies, après un interrègne parlementaire de six mois.

Le bruit d'une guerre prochaine avec l'Abyssinie s'accréditait alors en Italie. Les journaux ministériels semblaient y préparer l'opinion, en annonçant l'envoi de renforts qui gagneraient l'Afrique en automne, c'est-à-dire après la saison des pluies. Dans ces conjonctures, il était naturel que le parlement réclamât des éclaircissements. Interrogé à la Chambre des députés le ministre des affaires étrangères se décidait, le 14 juin, à donner les explications suivantes :

Le parlement a été mis par moi, dans la précédente législature, au courant des idées fondamentales sur lesquelles se base la politique italienne en Érythrée. Les événements qui se sont produits dans ces derniers temps n'ont fait qu'expliquer ces idées d'une manière plus large et plus pratique. Mesurant progressivement notre action aux moyens dont nous disposons, prévenant et repoussant les attaques, faisant une distinction essentielle entre les mesures militaires d'ordre transitoire pour la défense et le développement régulier d'une colonie qui ne doit pas être une source de dépenses, mais de revenus pour la métropole, nous avons assuré ce développement, conformément à nos intérêts généraux en Afrique, et en tenant compte des relations de l'Italie avec les autres puissances qui ont le plus d'intérêts sur le continent noir.

L'occupation de Kassala nous a fait avancer vers la solution de la partie internationale du problème, en confirmant la solidarité de droit et de fait qui unit l'Italie et l'Angleterre. C'es

au nom de cette solidarité que l'Angleterre a pris certaines mesures à Zéila.

En occupant l'Agamé et une partie du Tigré, non seulement nous nous sommes assuré des bases solides de défense en vue d'attaques possibles du côté du Sud, dirigées par des chefs indigènes manquant à leurs engagements et pratiquant encore l'esclavagisme, mais nous avons identifié nos intérêts avec ceux des populations du Tigré, qui ont toujours constitué la véritable force de l'Éthiopie et qui ont fait appel à notre protection contre l'anarchie provenant de la défection des autres.

Après avoir établi, suivant les règles du droit international, notre protectorat de droit et nos sphères d'influence de la mer Rouge à l'Océan indien, nous voulons développer des relations d'ordre économique de l'Érythrée à la côte des Benadirs, de l'Atbara à la Giuba...

Aussi bien dans la paix, toujours visée par nous, que dans la guerre, que nous n'avons pas provoquée et qui nous a conduits à la victoire, telle a été et telle continuera d'être la pensée qui inspire notre politique. Les documents que je présenterai bientôt au parlement, prouvent, j'en ai la confiance, que nous sommes entrés pratiquement dans une voie qui d'abord était modeste et prudente, mais qui promet maintenant un avenir prospère...

Le baron Blanc n'avait pas dit un mot des mouvements menaçants du Négus ni des renforts dont l'envoi était préparé. A l'entendre, on aurait pu croire qu'il n'y avait aucun nuage dans le ciel de l'Érythrée. Les événements devaient bientôt dévoiler les illusions dont se berçait son optimisme. Un des interpellateurs s'inquiétait des lacunes signalées dans le discours ministériel; mais il se bornait à faire « les plus amples réserves » sur la politique suivie en Afrique, et les débats étaient clos sans autre conclusion. Le gouvernement se trouvait donc en règle avec les chambres, qui lui laissaient encore toute liberté d'action.

Le général Baratieri ne pouvait se contenter de déclarations vagues, qui ne l'éclairaient ni sur les vues qui

prévalaient à Rome, ni sur l'attitude qu'il avait à prendre. Il voyait l'orage grossir sur le sud, Ménélik affirmer son hostilité en faisant emprisonner l'ingénieur italien Capucci, envoyé peu auparavant au Choa pour entamer de nouvelles négociations; les Abyssins concentrer toutes leurs forces en vue d'une expédition pour l'automne. Pouvait-il espérer qu'un arrangement avec le Négus interviendrait en dehors de lui? Devait-il tenter encore des pourparlers avec les chefs du Tigré et consentir, pour en assurer le succès, à la cession de tout ou partie des territoires conquis? Ses effectifs étaient faibles; le territoire occupé dépassait, en superficie, la moitié de l'Italie; de Kassala à Adigrat, on ne comptait pas moins de 600 kilomètres; et le corps expéditionnaire comprenait, en tout, moins de 3,000 hommes de troupes blanches et moins de 9,000 indigènes. Quelles difficultés pour maintenir des garnisons à 200 kilomètres de la base, pour assurer le transport des approvisionnements et des munitions dans un pays montagneux, par des chemins à peine tracés!

Le général insistait donc sur la nécessité de prendre un parti. Et, comme aucune réponse satisfaisante ne lui parvenait, il demandait encore une fois son rappel.

Enfin, le 8 juillet, il envoyait à Rome le télégramme suivant :

Mes précédents télégrammes indiquent clairement que, si j'ai offert ma démission, c'est à cause de la prohibition catégorique de l'augmentation des effectifs et à cause de l'ordre de diminuer les dépenses. Je considère les préparatifs actuels comme insuffisants pour nous permettre de maintenir, contre une attaque probable de Ménélik, en automne, les positions que le gouvernement du roi défend absolument d'abandonner. Je dois donc insister pour avoir l'autorisation de conserver les troupes italiennes existant actuellement, d'augmenter immé-

diatement les troupes indigènes, ainsi que les moyens de transport. Il est impossible d'improviser. Sans cette autorisation, ma conscience et mon patriotisme m'obligent à maintenir la démission que j'ai donnée, dans l'espoir qu'un autre pourra conserver la colonie avec des ressources moindres et conclure une paix honorable et durable...

La réponse du gouvernement parvenait à Massouah dans les vingt-quatre heures. Elle était signée par le président du conseil et par ses collègues des affaires étrangères et de la guerre. En voici le texte :

Le gouvernement ne peut délibérer sur un aussi grave sujet sans en avoir d'abord conféré verbalement avec Votre Excellence. Nous vous prions donc de prendre immédiatement les dispositions opportunes pour votre courte absence de la colonie. Nous aurons ainsi le temps de nous entendre sur ce qu'il y a à faire et d'y pourvoir, le cas échéant, avant l'automne.

Le 17 juillet 1895, Baratieri s'embarquait à Massouah, laissant le commandement au général Arimondi; le 27, il arrivait à Rome.

Quelques jours auparavant, le 13 juillet, on y avait appris l'arrestation, au Choa, de l'ingénieur Capucci. Questionné à ce sujet, le ministre des affaires étrangères avait fait entendre, à la Chambre des députés, que M. Capucci n'était chargé d'aucune mission officielle et que, d'ailleurs, on devait accueillir avec réserve la nouvelle de l'arrestation : — « Comment? — répliquait l'interpellateur, M. Taroni, — depuis quatre jours vous ne savez rien encore de précis à ce sujet? Ne sommes-nous donc plus les alliés de Ménélik? L'arrestation de M. Capucci est symptomatique. » — « J'ai remarqué d'ailleurs une chose dans les déclarations de M. Blanc, continuait M. Imbriani, — il a avoué que nous sommes en guerre avec Ménélik! » — « Je n'ai pas dit cela! — s'écriait alors le

baron Blanc. — En droit international, on ne peut pas appeler guerre les opérations de défense contre un protégé rebelle. Il peut y avoir des hostilités intermittentes, mais Ménélik, en droit, est protégé italien, en vertu d'actes européens, et l'Italie ne retire pas son drapeau d'où elle l'a une fois planté! »

Le 25 juillet, le ministre des affaires étrangères était de nouveau appelé à s'expliquer, à la Chambre des députés, sur les difficultés africaines, que certains orateurs, relevant les insinuations répandues dans les journaux, attribuaient à des menées françaises. Le baron Blanc n'hésitait pas à déclarer que le gouvernement de la République n'était pour rien dans les manœuvres de certains particuliers qui intriguaient auprès de Ménélik. Il rappelait qu'au début de notre campagne à Madagascar, nous avions interdit l'achat, sur notre territoire, des armes et des munitions pour l'étranger, et pris des mesures pour en empêcher l'introduction en Abyssinie par la voie d'Obock. « De notre côté, — ajoutait-il, — nous avons loyalement adopté, pour nos relations de bon voisinage avec la France dans ces régions, une attitude analogue à celle que nous avons observée dans la question commerciale, déclarant que la reprise du traitement de la nation la plus favorisée dépend entièrement du gouvernement de la République. Il dépend aussi de lui de régler la délimitation qu'il avait proposée et que nous avions acceptée au mois de mai 1891. » Quant à la situation en Abyssinie, le ministre se bornait à confirmer les explications précédemment données sur les rapports avec Ménélik et sur la politique suivie par le gouvernement royal.

Ces déclarations faisaient justice des griefs qu'une presse malveillante continuait à articuler contre nous. J'en prends acte, une fois pour toutes. Elles suffisent

pour me dispenser de revenir sur les injustes accusations dont nous devions, à plus d'une reprise encore, faire l'objet durant les mois suivants.

Ce qu'il importe aussi de retenir, c'est qu'après les déclarations ministérielles, aucun doute ne pouvait plus subsister, en Italie, sur la gravité de la situation en Abyssinie. Jusqu'alors on s'était complu à douter des intentions de Ménélik, comptant, pour le contenir, sur l'effet des récentes victoires et de l'occupation d'Adigrat. On savait maintenant qu'on était avec le Négus « en état d'hostilités intermittentes ». La guerre menaçait d'éclater en automne : nul ne pouvait s'en dissimuler l'éventualité ni les dangers.

A son arrivée à Rome, le général Baratieri n'en était pas moins, — comme il le dit lui-même dans ses mémoires, — « accueilli par la nation et par le parlement avec des démonstrations qui dépassaient toute mesure. » Les honneurs officiels lui étaient prodigués; les ovations se multipliaient devant ses pas. L'enthousiasme populaire l'exaltait à chacune des étapes d'un rapide voyage qu'il faisait dans les provinces du nord. N'avait-il pas donné le baptême de gloire à la jeune armée de l'Italie unifiée? La nation lui en savait gré, en le recevant en triomphateur. C'était justice... Mais l'enivrement de ces radieuses journées ne pouvait calmer ses préoccupations d'avenir; peut-être songeait-il déjà que la roche tarpéienne est près du Capitole.

Dans tous les cas, il n'épargnait aucun effort pour éclairer le ministère sur les difficultés qu'il prévoyait à brève échéance. Il savait, après la déclaration du baron Blanc aux Chambres, que « l'Italie ne retire pas son drapeau d'où elle l'a une fois planté ». Aussi s'appliquait-il à

obtenir les moyens nécessaires pour sauvegarder ses dernières conquêtes. Il y réussissait en partie. On lui accordait le maintien des deux bataillons blancs qui devaient être rapatriés, la conservation de toutes les milices indigènes et, par suite, l'augmentation temporaire, de 13 à 14 millions, du budget colonial. On lui promettait l'envoi de renforts en cas de besoin, et cet engagement était confirmé devant le parlement par le ministre des affaires étrangères.

Dans ces conditions, le général ne maintenait pas sa démission, gagné peut-être par la confiance qui persistait dans les conseils du gouvernement, fermant les yeux sur les risques d'une situation qu'il jugeait insoutenable quelques semaines auparavant.

Les rapports du gouverneur intérimaire de la colonie n'avaient cessé tout d'abord d'être rassurants. D'après ses renseignements, les troupes du Harrar étaient congédiées; Ménélik avait regagné Addis-Ababa; l'ingénieur Capucci avait été rendu à la liberté; travaillées par le capitaine Persico, délégué près du sultan d'Aussa, plusieurs tribus danakyls se montraient disposées à faire cause commune avec les Italiens, en menaçant les Abyssins d'un mouvement sur l'est. Il y avait des chances pour que le Négus renonçât à se mettre en campagne après la saison des pluies.

Mais, peu après, le caractère des informations transmises de Massouah se modifiait sensiblement. Certains indices faisaient croire à une levée prochaine de boucliers dans le Tigré. De fortes bandes se rapprochaient des frontières méridionales de cette province, sous le commandement du ras Mangascia et du ras Ollié. Les troupes du Harrar, sous les ordres de Makonnen, étaient de nou-

veau appelées à rejoindre le Négus à Entotto, pour marcher vers le nord.

Dans les premiers jours de septembre, le général Arimondi était convaincu que la guerre était imminente, et il exprimait le désir que le commandant en chef ne différât pas son retour dans la colonie.

Baratieri n'hésitait pas à se rendre à cet appel. Le 14 septembre, il gagnait Naples, où le président du conseil était en villégiature. « Dans cette conférence suprême, — lit-on dans les mémoires d'Afrique, — l'honorable Crispi m'exprima sa confiance absolue; il se montra désolé de ne pas pouvoir augmenter les dépenses, et il promit de résoudre le grave problème de la manière la plus conforme à mes demandes et de façon à assurer la sécurité et l'avenir de la colonie. Il ne voulut point entendre parler de mes préoccupations ni de mes doutes sur les complications probables que je considérais comme prochaines, et il affirma sa ferme espérance en de nouvelles victoires. Tout semblait nous sourire, et je ne pouvais me soustraire à l'exaltation générale, surtout en pensant à nos récents succès. Toutefois, comme j'avais exprimé au ministre de la guerre les craintes qui me troublaient à la veille de complications probables, j'obtins cette réponse qui me fut faite en présence du commandeur Municchi, préfet de Naples : — *Ne craignez rien : je suis heureux, et sous mes ordres, même en Afrique, tout doit bien marcher.* »

Le 15 septembre, Baratieri s'embarquait à Brindisi. Il allait retrouver en Afrique la situation qu'il y avait laissée. Ses démarches n'avaient abouti qu'à assurer le maintien des forces dont il disposait au départ. Tout le reste n'était que promesses vagues, dont la réalisation, subordonnée aux événements, risquait d'être tardive. Et il avait à

défendre ses conquêtes contre une attaque dont il soupçonnait l'imminence et la force. « Je commis alors l'erreur, — dit-il, — ou plutôt j'eus le malheur de m'en retourner en Afrique, où j'étais appelé par le péril qui me semblait menacer la colonie, sans avoir rien conclu définitivement avec le ministère. »

Cette erreur devait coûter cher à son pays comme à lui-même; mais il n'est que juste d'en reporter plus haut une large part de responsabilité.

CHAPITRE VI

L'AMBA ALAGI

Combat de Debra-Aila (9 octobre 1895). — Négociations avec Makonnen ; missions de Nerazzini et de Felter. — Projet d'expédition au Harrar; l'escadre de l'océan indien (octobre). — Déclarations ministérielles (28 novembre). — La catastrophe de l'amba Alagi (7 décembre). — Ajournement des Chambres italiennes (19 décembre).

Octobre-décembre 1895

Pendant que le gouverneur de l'Érythrée poursuivait sa traversée de retour, de nouveaux renseignements venaient confirmer, à Rome, les intentions belliqueuses des Abyssins. D'après les dépêches du général Arimondi, Ménélik se montrait de plus en plus disposé à la guerre, et Mangascia rassemblait ses troupes au sud d'Antalo, sur les frontières méridionales du Tigré.

A son arrivée à Massouah, Baratieri télégraphiait à son tour : « L'attitude de Ménélik et de Mangascia me décide à appeler la milice mobile et à me rendre à Adigrat. »

Le 3 octobre 1895, il était à Adigrat, où il reprenait le commandement des troupes. Il disposait d'environ 9,000 hommes, dont un millier seulement de blancs, et de dix canons.

D'après les informations des éclaireurs, Mangascia occupait, à trois journées de marche, la position montagneuse de Debra-Aila, avec cinq à six mille hommes; mais il devait y être bientôt rejoint par les bandes du ras

Ollié, parvenues déjà à la hauteur du lac Ascianghi, et il comptait sur le concours du Négus, qui continuait à réunir ses forces au nord du Choa.

Ces indications suggéraient au général italien l'idée de prendre l'initiative d'une attaque, avant la jonction des coalisés. Dès le 30 septembre, il avait télégraphié à Rome : « Il est nécessaire de prévenir les défections, de décider les indécis et de s'imposer à l'ennemi, avant l'arrivée éventuelle des Choans, qui nous est annoncée de différents côtés. »

Se jugeant suffisamment autorisé par le silence des ministres, il commençait son mouvement le 6 octobre. Le gros de ses troupes marchait directement par la route d'Adigrat à Antalo, pendant qu'une colonne, placée sous le commandement du major Toselli, s'avançait rapidement sur la gauche, pour dépasser l'ennemi, qui devait ainsi être pris entre deux feux.

L'opération était conduite avec autant de précision que de célérité. Dans la matinée du 9 octobre 1895, les troupes royales occupaient les hauteurs d'Antalo et commençaient l'attaque de Debra-Aila. Après un combat meurtrier de quelques heures, l'amba était enlevé, et les défenseurs survivants fuyaient en désordre. Pour la dernière fois, la fortune souriait au hardi général.

Malheureusement, cette nouvelle victoire n'entraînait pas tous les effets qu'il en avait espérés. Mangascia ne s'était pas laissé cerner : il avait prévenu le mouvement tournant du major Toselli, en se retirant en temps utile. C'est à une partie seulement de son arrière-garde, laissée à la défense de l'amba, que les Italiens avaient eu affaire.

Les premières nouvelles qui parvenaient à Rome présentaient la journée de Debra-Aila comme décisive. Les

places de Macallé et d'Antalo, les deux clefs du Tigré, étaient occupées; Mangascia fuyait avec les débris de ses troupes désorganisées; Ménélik, effrayé, n'oserait lui venir en aide. C'était la soumission assurée d'une nouvelle province, en même temps que tout danger conjuré.

Peu de jours suffisaient pour dissiper ces illusions. Bientôt on savait que Mangascia n'avait pas été surpris. A Debra-Aila figurait seulement une partie de son arrière-garde, chargée de couvrir la retraite du ras, qui, refusant le combat, se retirait vers le sud, pour rallier les forces des autres chefs abyssins et du Négus lui-même. Le but de l'entreprise était manqué, et la jonction des alliés n'en pouvait qu'être précipitée.

Le 14 octobre, la situation était exposée au public, sous un jour assez sombre, par l'*Agenzia italiana* de Rome :

Les télégrammes du général Baratieri font connaître que Ras Ollié est arrivé avec ses forces à Asçianghi. En abandonnant le Lasta, ce chef se serait donc rapproché du Choa, avec l'intention probable d'y attendre Ménélik et d'agir avec lui contre la colonie.

Le général Baratieri lui-même ne dissimule pas que tels soient leurs projets.

La fuite de Mangascia, la révolte de nombreuses tribus soumises, les périls qui menacent Ménélik de plusieurs côtés n'ont pas eu pour effet, paraît-il, de le faire changer d'avis.

Aussi ne croyons-nous pas que le gouvernement italien ni le général Baratieri se fassent encore des illusions sur la possibilité de ramener Ménélik à la raison et à la soumission.

Une action énergique, impliquant même l'envoi en Afrique de nouveaux renforts, s'impose comme une nécessité inéluctable à laquelle il ne nous est plus donné de nous soustraire.

Conscient de ses devoirs et de la grave responsabilité qui lui incombe, le gouvernement italien, nous en sommes certains, ne restera pas au-dessous de cette tâche.

Les chambres italiennes étant alors en vacances, on n'avait que des renseignements vagues sur les avis qui prévalaient dans les conseils du gouvernement. On disait seulement que des divergences s'y faisaient jour. Si Crispi et ses collègues des affaires étrangères et de la guerre inclinaient à pousser à fond les opérations commencées, M. Saracco s'y montrait opposé, ainsi que M. Sonnino, soucieux de ne pas compromettre le résultat de ses efforts pour assurer l'équilibre budgétaire. De là une indécision fâcheuse dans les résolutions réclamées par l'état des choses. C'est à Baratieri qu'il appartenait d'agir.

Après Debra-Aila, le général n'était pas resté inactif. Il avait pris des mesures pour assurer la soumission du pays occupé, organiser de nouvelles troupes indigènes et fortifier ses positions avancées; il avait poussé jusqu'au delà de l'amba Alagi, et obligé Mangascia à se retirer plus avant dans le sud. Mais il comprenait le danger auquel il se serait exposé en s'avançant davantage. Il se trouvait déjà à plus de 350 kilomètres de sa base d'opérations, au milieu de populations hostiles, avec un nombre à peine suffisant de troupes et de transports pour les approvisionnements et la protection des étapes. Il y aurait eu, de sa part, grande imprudence à poursuivre Mangascia, au risque de se heurter aux forces réunies des Abyssins. Le seul parti qui lui parût convenable était de se consolider fortement à Adigrat et d'en faire le pivot de la défense, en maintenant l'occupation de l'amba Alagi, d'Antalo et de Macallé, comme points extrêmes vers le sud. Au cas où des forces prépondérantes s'avanceraient du Choa, rien ne l'empêcherait, pensait-il, d'évacuer ces positions en temps utile pour contenir définitivement l'invasion au débouché d'Adigrat. Mais il pouvait espérer que l'ennemi hésiterait à prendre l'offensive.

C'est en ce sens que le général écrivait au ministère et qu'il donnait des instructions à son brigadier Arimondi, institué commandant du Tigré et de l'Agamé. Après quoi, vers la fin d'octobre, il retournait à Massouah, pour présider lui-même à l'organisation des services nécessités par les nouvelles conquêtes.

En revenant sur la côte, il voulait aussi se trouver en meilleure situation pour suivre certaines négociations engagées au Harrar et qui pouvaient, — il l'espérait du moins, — aboutir à un accord avec le Négus.

Pendant que le général était encore à Rome, le gouvernement royal avait envoyé à Zeila le docteur Nerazzini, médecin major de la marine, avec la mission de continuer des pourparlers entamés précédemment avec Makonnen par le chevalier Felter, représentant de l'Italie au Harrar. Le ras Makonnen, vice-roi du Harrar, paraissait disposé à faciliter l'arrangement du conflit italo-abyssin, en servant d'intermédiaire près du Négus. Les premières dépêches de Nerazzini permettaient d'espérer que, grâce aux bons offices du ras, on pourrait traiter de la paix sur la base des possessions alors occupées par les Italiens.

Il y avait, de ce côté, une chance de solution qu'il importait de ne pas négliger. Mais, par l'effet des distances et de regrettables contre-temps, ces négociations ne devaient servir qu'à favoriser les mouvements des Abyssins, en inspirant peut-être à leurs adversaires une sécurité trompeuse.

Le 25 octobre, Makonnen, qui avait gagné le Choa avec ses troupes, répondait aux ouvertures dont il avait été saisi. Sa lettre ne parvenait que le 16 novembre à Zeila, où elle était attendue par les envoyés italiens. En voici le

résumé que M. Nerazzini télégraphiait d'Aden à Massouah :

Makonnen écrit de Debac (Choa) qu'il a reçu l'ordre de se rendre dans le Tigré, pour conférer avec le gouverneur général de l'Érythrée. Ménélik reste, avec ses troupes, chez les Volo-Gallas, sans attitude hostile, en attendant le résultat des négociations. Makonnen recommande au gouvernement italien de ne pas faire de démonstrations hostiles du côté de Zeila et il désire que Felter accompagne le gouverneur général de l'Érythrée.

Quelques jours plus tard, Makonnen faisait parvenir aux avant-postes italiens, à l'amba Alagi, une seconde lettre destinée au général Baratieri, et dont voici le texte :

Balomata, 26 novembre 1895.

Que la paix et le salut soient avec vous!

Envoi de ras Makonnen, gouverneur du Harrar et de tous les pays qui dépendent de lui.

Si vous me demandez des nouvelles de ma santé, jusqu'à ce moment je me porte bien.

Quand j'étais dans le Harrar, M. Felter et moi nous avons conféré sur ce qui concerne le bien pour votre gouvernement et pour le nôtre. Il me dit que ses paroles sont de votre gouvernement.

Maintenant, si cette affaire peut être conclue, dans une conversation personnelle entre vous et moi, ce serait un bienfait, pour ne pas verser sans motif le sang chrétien.

Sa Majesté m'a envoyé vers le Tigré, avant tout pour conférer avec vous et pour terminer. J'espère maintenant que vous me ferez savoir immédiatement ce qui vous convient. Si M. Felter est absent, il serait bon de l'appeler.

Pour prévenir de nouveaux retards, Baratieri télégraphiait aussitôt, de Massouah à Adigrat, qu'il était disposé à entrer en pourparlers avec Makonnen et qu'il invitait M. Felter à venir d'urgence à Adigrat. Il priait le com

mandant du Tigré d'en aviser directement le ras, en s'informant de l'endroit où l'entrevue pourrait avoir lieu. Le 3 décembre, il confirmait cet avis, en adressant à Makonnen la lettre suivante :

Que la paix et la santé soient avec vous. Je suis content que vous jouissiez d'une excellente santé. Moi aussi, grâce à Dieu, je me porte bien.

Quand le sang chrétien est versé, même si la victoire m'est favorable, c'est une grande douleur pour moi. Aussi je serai très content si un entretien entre nous deux peut éviter l'effusion du sang. Je suis convaincu que vous, de votre côté, vous viendrez à l'entrevue muni des pleins pouvoirs de S. M. le négus Ménélik.

J'ai chargé le major Toselli de régler tous les détails de l'entrevue. Envoyez, vous aussi, une personne qui puisse s'entendre avec le major Toselli.

M. Felter m'a rendu compte de tous les entretiens qu'il a eus avec vous; et, comme vous êtes de véritables amis, je l'ai envoyé chercher à Zeila. N'ayez aucune crainte pour votre pays.

Je souhaite que Dieu vous accorde la santé, à vous et à toute l'Éthiopie.

Quand cette lettre parvint au camp de Makonnen, il était trop tard pour qu'il en pût sortir un effet utile : les hostilités s'étaient engagées et le premier choc en était marqué par un accident douloureux pour les armes italiennes.

Pendant les deux mois écoulés depuis le retour du gouverneur en Érythrée, on ne voit pas que des résolutions efficaces aient été prises, en Italie, pour augmenter les chances de la guerre prévue. Ce n'est pas que l'opinion publique parût indifférente aux périls éventuels de la situation; mais, insuffisamment renseignée, elle s'attardait à des récriminations sans portée contre les menées

étrangères, où elle voyait la cause des difficultés pendantes. Tantôt elle s'en prenait à la Russie, qui avait envoyé une mission près du Négus. Tantôt elle se retournait contre la France, accusée encore de faire passer des subsides aux Abyssins : le correspondant de *la Tribuna* écrivait qu'à Debra-Aila les soldats tigrins étaient munis de fusils Gras; peu après il ajoutait qu'à l'amba Alagi les troupes italiennes s'étaient emparées d'une mitrailleuse de fabrication française.

Le gouvernement royal laissait dire, voyant, sans grands regrets peut-être, la reprise d'une campagne de presse qui détournait les préoccupations. Ce qu'on apprenait même de ses dispositions n'était pas fait pour détruire les suspicions entretenues contre la France.

Vers la fin d'octobre, on commençait à parler de préparatifs commencés en vue d'une expédition contre le Harrar, pour le cas où les pourparlers avec Makonnen n'aboutiraient pas. Le projet en avait été conçu, disait-on, par le gouverneur de l'Érythrée lui-même. Menacé sur le sud par la coalition des Abyssins, il y voyait un moyen de diviser leurs forces, en les obligeant à se prémunir contre une double attaque.

L'exécution d'une pareille entreprise présentait de sérieuses difficultés, sans parler des frais entraînés par la formation et le transport d'un nouveau corps expéditionnaire. On ne pouvait songer à prendre Assab comme point de débarquement et base d'opération : trop longue et trop difficile est la route qui mène de là au Harrar par le désert. Restait la ressource de s'adresser à l'Angleterre, pour obtenir le passage par Zeila : on ne voulait pas douter que le gouvernement de la reine, par amitié et par gratitude, ne s'empressât de satisfaire à la requête de l'Italie.

Le 20 octobre, *la Riforma* publiait une lettre où l'on se plaisait à lire l'expression des vues ministérielles : « On doit ressentir vivement, — écrivait l'amiral Amezaga, — le besoin d'occuper le Harrar, pour bloquer le Choa vers le sud, tandis qu'on le serre sur les flancs à l'ouest, par l'Aussa. On ne doit pas perdre de vue que c'est seulement et uniquement au moyen du Harrar qu'il nous sera donné de dominer la baie de Tadjourah, qui se lie à Obock et qui conduit à Ankober, la principale des résidences de Ménélik. » L'insertion d'un pareil avis dans le journal qui servait d'organe personnel à Crispi était assez significative pour faire croire tout au moins au désir d'accoutumer l'opinion publique à la pensée de l'entreprise.

La supposition en était confirmée par d'autres mesures qui semblaient combinées en vue d'une prochaine expédition maritime. N'était-ce pas à cet ordre d'idées qu'il fallait rattacher la décision prise par le gouvernement d'augmenter ses forces navales dans la mer Rouge? Voici, en effet, la note officieuse qui était communiquée à la presse vers la fin de ce même mois d'octobre :

Le ministre de la marine, conformément à une promesse antérieure, a pris les dispositions opportunes pour constituer, au mois de décembre prochain, une division navale, qui, en raison de sa destination, sera appelée *l'escadre de l'Océan indien* et exercera aussi son action sur la mer Rouge. Cette division sera composée des bâtiments : *Etna*, vaisseau amiral, qui passera dans la catégorie de réserve à Venise le 11 novembre; *Volturno*, qui passera aussi bientôt en réserve; *Vomero*, *Dogali* et *Curtatone*, qui se trouvent déjà dans la mer Rouge. Le bâtiment *Scilla*, qui est aussi parti pour la mer Rouge, s'y arrêtera seulement pour compléter les travaux hydrographiques déjà commencés.

La mission de cette escadre n'était-elle pas de faciliter l'envoi d'une expédition, en même temps que de surveiller

l'accès de nos établissements d'Obock et de paralyser éventuellement notre action? C'était du moins la conclusion qui ressortait de tous les commentaires de la presse.

Les choses en étaient là, le 21 novembre, quand le parlement italien reprit sa session, après quatre mois de vacances. La question d'Abyssinie fut bientôt évoquée à la Chambre des députés par voie d'interpellation. Dans la séance du 28 novembre, le ministre des affaires étrangères et le président du conseil se succédèrent pour donner les explications attendues par le pays.

D'après le baron Blanc, la campagne entreprise en octobre n'avait pas eu d'autre objectif que celui qui avait été atteint. C'est à Rome même, d'accord avec le commandant en chef, qu'avaient été déterminées les lignes-frontières jugées nécessaires pour la protection de la colonie. Le général Baratieri avait victorieusement réalisé son programme dans les conditions convenues. Et, s'il n'avait pas poussé plus loin, c'était seulement parce qu'il avait atteint le but fixé. Maintenant le Tigré était définitivement incorporé aux possessions italiennes et mis à l'abri de toute atteinte. « Les confins actuels, — ajoutait le ministre, — qui sont, on peut le dire, des confins naturels par leur position et par leur nature, ont été pourvus de travaux de fortification et donnent toutes les garanties désirables de sécurité à la colonie, désormais arrivée à à cette rationnelle et suffisante assiette territoriale qui était nécessaire au tranquille développement d'une activité profitable. »

Le baron Blanc n'oubliait pas que le Négus campait, avec son armée, à quelques marches des nouvelles frontières; qu'il avait réuni les forces de tous ses vassaux et semblait peu résigné à laisser le champ libre aux Italiens.

Mais il restait persuadé et voulait convaincre ses compatriotes qu'aucun danger sérieux n'était à craindre de ce côté : « Personne, — disait-il encore, — ne peut intervenir entre Ménélik et nous; c'est un compte qu'il appartient à l'Italie seule de régler au moment et de la manière qui lui sembleront le plus convenables... Les Choans eux-mêmes en semblent désormais convaincus, et c'est à cela probablement qu'est due l'attitude purement défensive qu'ils ont prise sur les confins du Choa, après avoir tout d'abord proclamé l'offensive contre nous. »

Quant à Crispi, il se bornait à la fière déclaration que j'ai déjà citée : — « En Afrique, — disait-il, — nous n'avons fait que nous défendre. Ce n'est pas notre faute, si, en nous défendant, nous avons été vainqueurs. Ce ne serait pas italien *(non sarrebbe da Italiani)*, s'il en était autrement! »

Les discours ministériels ne passaient pas sans contradiction. Cependant les débats se terminaient, le 3 décembre, par le vote, à une forte majorité, d'un ordre du jour de confiance.

A cette date, les avant-postes italiens étaient déjà refoulés sur les confins de la nouvelle frontière, par la masse irrésistible de l'armée abyssine.

A la fin de novembre, le corps préposé à la défense du Tigré et placé sous le commandement du général Arimondi, s'élevait à environ mille hommes et disposait d'une seule batterie d'artillerie. Le gros de ces forces occupait la position d'Adagamus, en avant d'Adigrat; le reste tenait la route du Choa, échelonné sur une distance de plus de 100 kilomètres, avec les forts de Macallé et d'Alagi pour points d'appui.

Baratieri n'avait pas encore quitté Massouah. Ses ins-

tructions prescrivaient au commandant du Tigré de se maintenir à Adigrat et d'en faire le centre de la défense. Dans le cas où des forces prépondérantes viendraient du Choa, les troupes italiennes devaient abandonner les positions avancées, en détruisant toutes les ressources, et se concentrer à Adigrat pour faire tête à l'ennemi.

Le 24 novembre, le major Toselli partait de Macallé, avec trois compagnies indigènes et une batterie de montagne, pour faire une reconnaissance sur le sud. Les rapports de ses émissaires annonçaient un mouvement des Choans vers le lac Ascianghi : il tenait à se rendre compte de la situation, espérant peut-être que son arrivée suffirait pour contenir l'ennemi. Quelques jours plus tard, il dépassait l'amba Alagi et prenait position à Belago, au delà des frontières du Tigré. C'était une imprudence qui l'exposait au danger d'être tourné et enveloppé. Il en avait bientôt conscience et réclamait des instructions.

Le 30 novembre, le général Arimondi lui répondait : « Je vous laisse libre de vous maintenir en position à Belago ou bien de vous replier aux pieds de l'amba Alagi, selon les circonstances. »

Le même jour, Baratieri télégraphiait de replier les troupes à Macallé.

Ces instructions ne parvenaient-elles pas en temps utile à Adigrat, ou bien étaient-elles mal comprises? Toujours est-il qu'elles n'étaient suivies d'aucun effet. Toselli demeurait livré à ses seules inspirations.

Le 2 décembre, les intentions de l'ennemi n'étaient plus douteuses : il était évidemment résolu à pousser sa marche vers le nord. Les avant-postes des deux partis prenaient contact et échangeaient des coups de fusil. L'armée du Négus était signalée non loin du lac Ascianghi.

Toselli ne pouvait plus hésiter. Serré de près par les Abyssins, il rétrogradait sur l'amba Alagi, où il se fortifiait, résolu à résister jusqu'à l'arrivée des secours qu'il réclamait avec insistance. Il occupait une position dominante, posté sur un rocher difficilement accessible; mais il n'avait que deux mille hommes et quatre canons

Le 6 décembre, le général Arimondi partait d'Adigrat, avec six compagnies et une section d'artillerie, pour couvrir la retraite de son lieutenant; il prenait soin, naturellement, de l'en informer par l'envoi de deux dépêches lui fixant pour point de ralliement une position au sud d'Antalo. Mais aucun de ces avis ne devait parvenir au destinataire.

Déjà l'amba Alagi était enveloppé par les bandes placées sous le commandement direct des ras Makonnen, Ollié, Micael et Sabath.

L'attaque commençait dans la matinée du 7 décembre 1895. Durant cinq heures, un combat acharné se prolongeait. Les troupes italiennes faisaient des prodiges de valeur. Mais, en dépit des avantages de la situation et du feu plongeant de l'artillerie, le cercle d'investissement se resserrait de moment en moment. A midi, il ne restait plus qu'un sentier libre sur le nord. Toselli, voyant sa petite garnison décimée et ses munitions épuisées, ordonnait la retraite. Quelques instants plus tard, il tombait héroïquement dans la mêlée. Quelques centaines d'hommes seulement échappaient au massacre. Les Abyssins occupaient l'amba.

A Rome, la nouvelle de cet échec était annoncée, le 9 novembre, par la communication à la Chambre des députés de la dépêche suivante, expédiée, la veille, de Massouah :

Le général Baratieri télégraphie de Barachit que la colonne Toselli, composée de cinq compagnies, et qui se trouvait à l'amba Alagi, a été attaquée à l'improviste et enveloppée par toute l'armée choane.

Le général Arimondi avait envoyé au major Toselli l'ordre réitéré de se replier. Il paraît que l'ordre ne lui est pas parvenu. Le général Arimondi, qui s'était avancé pour soutenir le major Toselli, est arrivé, à quatre heures du soir, à mi-route entre Macallé et l'amba, sur la position d'Adera. Là, ayant rencontré les colonnes ennemies, il engagea le combat, s'unit aux officiers et aux trois cents ascaris (soldats indigènes) revenus de l'amba et concentra toutes ses troupes dans le même ordre à Macallé. Il s'est rendu ensuite à Adagamus, laissant Macallé pourvue d'une garnison et de munitions.

Les officiers Bodrero, Pagella et Bazzani se sont joints au général Arimondi. Les nouvelles du major Toselli manquent.

On calcule que le nombre des Choans s'élevait à vingt mille. Des témoins oculaires disent que leurs pertes ont été très élevées.

Le général Baratieri continue sa route vers Adigrat.

Le ministre de la guerre terminait la lecture de cette dépêche par un appel au calme et au patriotisme, ajoutant que les mesures nécessaires étaient déjà prises pour sauvegarder la dignité et le prestige des armes italiennes. Et le président de la Chambre s'empressait de lever la séance, pour laisser aux esprits le temps de se reprendre.

Dans toute l'Italie, c'était d'abord un mouvement de surprise et de consternation. Après les déclarations confiantes que Crispi et le baron Blanc avaient fait entendre au Montecitorio le 28 novembre, nul n'était préparé à une aussi poignante épreuve. Le 3 décembre encore, sur la foi des agences officieuses, on escomptait le résultat des négociations pacifiques qui devaient intervenir entre Baratieri et Makonnen

Le premier moment de stupeur passé, les colères populaires se retournaient, une fois de plus, contre la France, tenue pour responsable du mouvement offensif des Choans. « Cette levée générale de boucliers, — disait *la Riforma*, — ce renouveau de concorde entre les ras jusqu'à présent en querelle, leur rapide union en vue d'une entreprise que tout devait faire supposer téméraire, ne peuvent s'expliquer que par une pression exercée avec insistance sur l'esprit mobile de Ménélik, qui n'aurait certainement pas trouvé en lui-même la conception, la vigueur et l'autorité nécessaires pour agir. Cette supposition, qui est fondée sur des observations antérieures et que nous avons déjà émise, se trouve confirmée d'une manière plus positive encore par le fait que, dans la coalition, le personnage le plus en relief est le ras Makonnen, auprès duquel de perfides voisins auront tout d'abord exercé leur mauvaise influence et mis en œuvre leurs maléfiques suggestions. »

Le thème une fois donné, tous les journaux ministériels faisaient chorus pour en accréditer les conclusions. Nul doute que l'attaque de Ménélik n'eût été provoquée par la France, assistée peut-être de la Russie, pour engager l'Italie dans une lutte destinée à l'épuiser en Afrique et à l'affaiblir en Europe. Mais le peuple italien, dédaignant de pareilles intrigues, se montrerait supérieur à la mauvaise fortune; sa ferme constance se proposerait en exemple à d'autres nations, qui n'avaient pas hésité à s'en prendre à leur gouvernement, dans des conjonctures aussi douloureuses, au risque d'en compliquer inopportunément les conséquences par une crise ministérielle.

Ainsi défendu par ses amis, le ministère faisait preuve lui-même du plus remarquable sang-froid, en s'occupant de pourvoir aux besoins de la situation.

Le 15 décembre, Crispi se présentait à la Chambre des députés pour rendre compte des mesures prises et formuler des propositions. En réponse à un fulminant réquisitoire de Cavallotti, il n'hésitait pas à affirmer que, « deux fois dans cette année même, la Chambre avait approuvé la politique du gouvernement, et que, depuis lors, il n'était rien survenu qui pût raisonnablement modifier la confiance du parlement. C'était une injustice de dire que le gouvernement eût manqué à ses promesses. » — Mais, — criait-on de divers côtés, — et l'invasion du Tigré et la pointe sur l'amba Alagi? — « Si nous sommes allés à l'amba Alagi, — répliquait le ministre, — ce n'est pas pour occuper des territoires, mais par suite d'un simple mouvement stratégique. »

Comme conclusion, Crispi demandait un crédit supplémentaire de 20 millions de lires, qu'il jugeait nécessaire et suffisant pour l'envoi immédiat en Afrique, l'entretien pendant six mois et le rapatriement ultérieur de six mille hommes d'infanterie et de deux batteries d'artillerie. D'autre part, en vue de combler les vides produits dans l'armée continentale par le départ de ces renforts, un décret royal rappelait à l'activité la partie de la classe 1873, qui avait été envoyée en congé quelques mois auparavant.

Voilà pour les moyens à employer. Quant au but à atteindre, il était indiqué de la manière suivante : « Il s'agit, — disait l'exposé des motifs présenté à l'appui de la demande de crédits, — de protéger les provinces occupées et de raffermir le prestige du drapeau national, en le reportant là où il a été planté, non par un désir ambitieux d'expansion, mais par nécessité de défense; de nous établir solidement sur les terres baignées du sang de nos fils et d'assurer notre suprématie sur le Tigré. »

— C'était la déclaration formelle que Crispi entendait persévérer dans la politique de conquête poursuivie depuis le traité d'Uccialli et qu'il ne renonçait pas à l'intention de consolider le protectorat italien sur l'Abyssinie.

Après le discours du président du Conseil, la Chambre consacrait plusieurs séances à un débat approfondi, où M. di Rudini unissait sa voix à celles des orateurs de de l'extrême gauche pour condamner la politique ministérielle et faire un appel patriotique à la prudence de la majorité.

Le 19 décembre, les députés n'en votaient pas moins, par 255 voix contre 148, cette motion de confiance :

La Chambre, ayant confiance que le gouvernement saura tenir haut le prestige de nos armes, rétablir la paix dans les possessions africaines et pourvoir à leur sécurité pour l'avenir, prenant acte des déclarations du gouvernement et s'affirmant de nouveau contraire à une politique d'expansion, passe à la discussion de l'article unique de la loi.

Le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 20 millions était ensuite approuvé à une majorité considérable, et la Chambre s'ajournait au 20 janvier suivant.

Elle ne devait plus se réunir que pour enregistrer les derniers résultats de la politique où sa confiance encourageait Crispi à persévérer.

CHAPITRE VII

ADUA

Projet d'expédition sur le Harrar (décembre 1895). — L'escadre italienne dans la mer Rouge. — Siège de Macallé (janvier 1896). — Dernières négociations avec le Négus (février). — Remplacement de Baratieri par Baldissera. — Conseil de guerre du 28 février. — Bataille d'Adua (1er mars).

1895-1896

Le gouvernement royal ne bornait pas son activité aux mesures annoncées au Parlement, c'est-à-dire à l'envoi de renforts au général Baratieri; il étudiait de nouveau les moyens de tenter l'invasion du Harrar, en vue d'obliger le Négus à diviser ses forces.

L'opinion publique en était avertie par une série d'articles où *la Riforma* faisait ressortir les avantages de la combinaison. D'autres feuilles ministérielles parlaient, d'après leurs correspondants de Londres, de démarches commencées par l'ambassade royale pour obtenir du gouvernement anglais l'autorisation de débarquer des troupes à Zeila. C'était, pour l'exécution du projet, une condition préalable et nécessaire.

L'Angleterre était-elle disposée à se prêter à une entente, qui eût constitué, au regard du Négus, une flagrante violation de la neutralité? En admettant même qu'une pareille objection ne pesât pas d'un grand poids dans ses

conseils, ne devait-elle pas être retenue par ses engagements avec la France?

Les déclarations échangées, le 2 février 1888, entre lord Salisbury et notre ambassadeur, Waddington, comprenaient la clause suivante, qui n'avait pas cessé d'être en vigueur :

Les deux gouvernements s'engagent à ne pas chercher à annexer le Harrar ou à le placer sous leur protectorat. En prenant cet engagement, les deux gouvernements ne renoncent pas au droit de s'opposer à ce que toute autre puissance acquière ou s'arroge des droits quelconques sur le Harrar.

Permettre le débarquement à Zeila d'un corps italien, destiné à l'invasion du Harrar, c'eût été, de la part de l'Angleterre, un acte contraire à l'esprit, sinon à la lettre, des déclarations de 1888; c'eût été fournir à la France un motif d'intervention, faire naître un sujet de complications nouvelles.

Ces considérations n'échappaient point à la perspicacité des publicistes italiens qui conservaient encore leur sang-froid. L'ancien organe de la droite libérale, l'*Opinione*, rappelait l'arrangement anglo-français de 1888, en l'accompagnant des réflexions suivantes :

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et M. de Amezaga continue à répéter son *delenda*, c'est-à-dire : occupons le Harrar!

Quand même on pourrait le faire, il faudrait voir et voir encore. Mais si on ne le peut pas? Et nous avons déjà démontré qu'on ne le peut pas, que nous n'en avons pas le droit, et qu'au contraire d'autres nations auraient le droit de s'opposer à toute tentative de notre part en ce sens.

Pourquoi donc continuer une politique qui ne peut pas avoir d'autre effet que de fournir à ceux qui nous guettent en France un motif de nous tirer dessus?

D'autres faisaient observer que, pour mener à bien une campagne contre le Harrar, il faudrait un corps d'une dizaine de mille hommes; que l'expédition entraînerait une dépense d'une cinquantaine de millions; que les avantages tardifs n'en compenseraient ni les frais ni les risques.

Le gouvernement royal a-t-il passé outre à ces objections et réellement tenté, auprès du cabinet de Londres, des démarches officielles pour obtenir le transit à Zeila? Nombre de journaux, qu'on pouvait croire bien informés, l'ont affirmé à cette époque. Un document officiel confirme leurs renseignements.

Je veux parler d'un télégramme adressé, le 23 décembre, à Baratieri et par lequel Crispi pressait le général de décider s'il convenait de prendre l'offensive ou de se tenir sur la défensive. « Dans le premier cas, — disait le ministre, — pense que le passage par Zeila nous est permis, sans cependant que nous puissions nous y arrêter. »

A ce moment, Crispi se croyait donc assuré qu'un débarquement à Zeila ne rencontrerait pas d'obstacles diplomatiques. On peut en conclure que le représentant de l'Italie à Londres avait été chargé tout au moins de pressentir officieusement les dispositions du gouvernement de la reine.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, vers le milieu de janvier 1896, le projet d'une expédition par Zeila était tenu pour définitivement abandonné.

Quelques semaines plus tard, l'idée en était reprise encore; mais il s'agissait, cette fois, de choisir Assab, en territoire italien, comme point de débarquement. L'exécution de l'entreprise eût été plus difficile encore par une pareille voie, en raison de la distance à parcourir dans le

désert. C'est à ce plan nouveau qu'il faut sans doute rattacher l'organisation d'un petit corps expéditionnaire, qui s'embarquait à Naples, le 6 février 1896, pour Assab, sous le commandement du colonel Pittaluga. Mais les événements, qui se précipitèrent alors en Abyssinie, obligèrent d'en changer la destination. Le colonel Pittaluga et ses hommes furent débarqués à Massouah, pour gagner le Tigré et renforcer les troupes de Baratieri.

Pendant qu'on étudiait, à Rome, les chances d'une expédition au Harrar, l'*escadre de l'Océan indien*, dont j'ai noté plus haut la formation, était arrivée à Massouah, sous les ordres du contre-amiral Turi. Le *Curtatone*, le *Dogali* et l'*Etruria* en étaient bientôt détachés pour faire des croisières dans la mer Rouge, en poussant jusqu'à la hauteur d'Obock. Leur mission avouée était d'empêcher le débarquement des armes sur la côte. Aucun résultat utile n'en pouvait être attendu, puisque nos établissements, comme ceux de l'Angleterre, devaient rester, jusqu'à la fin de la guerre, fermés au commerce de la contrebande de guerre. Mais la surveillance des croiseurs italiens risquait de provoquer des incidents regrettables. On pourrait mentionner, à ce titre, une démarche insolite, faite par le commandant du *Dogali* près de notre résident d'Obock, et la capture d'un navire hollandais, le *Dœbcyk*, affrété par un chargeur français pour un transport de fusils dans nos établissements. Le premier de ces incidents fut réglé à l'amiable, après un échange d'explications courtoises entre Paris et Rome; quant au navire saisi, il fut rendu, conformément à une sentence du conseil italien des prises, après la cessation des hostilités. Il serait donc sans intérêt d'insister sur des difficultés acci-

dentelles, qui ne devaient laisser aucune trace dans les rapports des deux pays.

J'en ai dit assez pour permettre d'apprécier les résolutions prises par le gouvernement royal après l'ouverture des hostilités avec le Négus. Il convient maintenant de rejoindre le théâtre de la guerre, où l'action courait vers le dénouement fatal.

Au premier avis de la marche des Abyssins sur l'amba Alagi, le général Baratieri avait quitté Massouah, en toute hâte, pour regagner Adigrat. C'est là qu'il persistait, conformément à son plan antérieur, à maintenir le centre de la défense. Sur son ordre, tous les détachements échelonnés sur la route d'Antalo se repliaient à Adagamus, laissant seulement une petite garnison dans le fort d'Enda Jésus, qui dominait la combe de Macallé et barrait le passage.

A son arrivée à Adigrat, il recevait une lettre de Makonnen : le ras y exprimait encore des dispositions conciliantes et se disait disposé à traiter, si un homme de confiance lui était envoyé. Bientôt après parvenaient au camp italien de nouvelles communications de Makonnen, qui insistait sur son désir de conclure un arrangement. Baratieri transmettait ces ouvertures à son gouvernement; mais les instructions qu'il recevait ne l'encourageaient pas à y donner suite. Après l'échec d'Alagi, le point d'honneur détournait les esprits de toute idée de négociations pacifiques, à Rome et même à Adigrat.

Les informations réunies durant les derniers jours avaient éclairé le général italien sur la masse formidable de l'armée ennemie, dont il allait subir le choc. Dès ce moment, il en évaluait l'effectif à plus de 100,000 hommes. Aussi ne cessait-il de demander des renforts. Le 13 dé-

cembre, il était avisé que cinq bataillons allaient lui être expédiés. Le 18, il réclamait l'envoi de quatorze autres bataillons et de cinq batteries, insistant pour qu'ils fussent munis de tous les approvisionnements nécessaires à la guerre en pays de montagne.

Ses exigences se bornaient là. On devait plus tard lui reprocher de n'avoir pas réuni une armée plus forte et d'avoir accepté la lutte en un état d'infériorité numérique que ne pouvaient compenser ni la tactique, ni la discipline, ni le courage. Mais pouvait-il, comme il le faisait observer dès ce moment, demander des renforts plus considérables, alors qu'il n'était pas en mesure d'en assurer la subsistance dans un pays dénué de ressources?

Le gouvernement ne l'en poussait pas moins à une action résolue. On lui avait laissé d'abord toute liberté de décision. Mais bientôt son inaction provoquait des remontrances. Le 7 janvier 1896, Crispi lui télégraphiait : « Le gouvernement t'a envoyé tout ce que tu as demandé en hommes et en armes. Le pays attend une autre victoire, et moi je l'attends authentique (1), telle qu'elle termine pour toujours la question abyssine. Fais attention à ce que tu fais. Il y va de ton honneur et de la dignité de notre Italie... »

L'expectative prolongée du général s'expliquait par de bonnes raisons.

Après l'amba Alagi, les Abyssins avaient poursuivi leur marche vers le nord. Leur avant-garde avait bientôt atteint et cerné la position de Macallé, dont la garnison, concentrée dans le fort d'Enda Jésus, se préparait à une belle résistance. A ce moment, Baratieri ne disposait, à Adigrat, que d'une dizaine de mille hommes. Devait-il son-

(1) Crispi a plus tard affirmé que le mot *authentique* ne figurait pas dans la dépêche.

ger à prendre l'offensive, à tenter une marche de plus de cent kilomètres, pour dégager les assiégés et offrir le combat aux 30,000 Abyssins qui enveloppaient la place? Il se voyait obligé d'attendre les renforts annoncés. Mais ces renforts ne pouvaient parvenir à leur poste avant la fin de janvier. Le fort de Macallé devait tenir jusque-là.

Le major Galliano, qui le commandait, n'avait que quatre pièces de montagne et moins de 1,400 hommes. Dès le 9 décembre, ses communications avec Adigrat étaient coupées. Mais il complétait rapidement ses moyens de défense. En peu de jours, il était en mesure de tenir en respect les ennemis, dont le nombre croissait continuellement. Il avait des vivres pour trois mois, et se croyait assuré de ne pas manquer d'eau. Ses troupes disciplinées étaient pleines d'entrain. Il envisageait avec confiance l'issue d'une défense dont il comprenait tout l'intérêt, puisqu'elle avait pour résultat d'immobiliser l'ennemi et de ménager au général en chef le temps de compléter ses forces.

Durant les premières semaines, tout se bornait, de la part des Abyssins, à un blocus rigoureux et à des propositions d'arrangement fièrement déclinées. Le 1er janvier seulement commençaient les opérations d'attaque. Les assiégeants disposaient de plusieurs canons. Quoique vigoureusement repoussés, leurs premiers assauts les rendaient maîtres de la source qui approvisionnait le fort. A partir du 9 janvier, les défenseurs n'avaient plus à compter que sur une petite provision d'eau, qu'ils avaient à l'intérieur. « Mais ni la menace de la soif, ni la crainte d'être massacrés en cas de sortie, ni la vue des hordes qui les entouraient, ni le sacrifice des animaux chassés de l'enceinte parce qu'ils n'avaient plus à boire, ni les souffrances des blessés, abrités dans un espace

étroit, ne purent ébranler l'énergie du commandant (qui venait d'être promu lieutenant-colonel pour sa conduite héroïque pendant la défense de Macallé), pas plus que la bravoure des officiers, pas plus que l'ardeur des troupes (1). »

A ce moment, les premiers renforts, envoyés d'Italie, commençaient seulement à débarquer à Massouah. Baratieri pouvait d'autant moins se porter au secours de son lieutenant, que l'armée assiégeante se trouvait dès lors accrue de toutes les forces de Ménélik, parvenu lui-même en vue de Macallé. Plus de 60,000 ennemis s'interposaient à trois étapes d'Adigrat.

A défaut d'une opération de vive force, Baratieri se décidait à tenter de nouveau la voie des négociations. Le 17 janvier, le chevalier Felter, qu'il avait envoyé au camp du Négus, revenait porteur d'une réponse inespérée : Ménélik offrait, sans conditions d'aucune sorte, de laisser la garnison de Macallé sortir avec armes et munitions, pour rejoindre Adigrat.

Le commandant en chef n'hésitait pas à considérer ces propositions comme acceptables; toutefois, pour prévenir toute surprise, il faisait passer au colonel Galliano une lettre par laquelle il lui laissait le soin de conclure, en lui donnant « l'ordre de n'abandonner le fort que lorsqu'il aurait obtenu toutes garanties que les conditions convenues seraient pleinement observées ». M. Felter retournait au camp abyssin avec la mission de servir d'intermédiaire entre le Négus et Galliano, pour déterminer les garanties nécessaires à l'évacuation de la place et à la retraite de la garnison.

(1) *Mémoires d'Afrique*, par le général Baratieri, p. 317.

Le 25 janvier, six jours après le départ de M. Felter, l'arrangement était conclu et l'exécution en commençait. Il était temps : la garnison, à bout de ressources, se voyait dans l'alternative de capituler ou de tenter une sortie désespérée, pour s'ensevelir dans un désastre aussi inutile que glorieux.

En traitant, le Négus faisait preuve d'une modération qui n'était pas sans habileté. Il avait promis de permettre aux assiégés d'évacuer la place et de regagner Adigrat, mais il n'avait pris aucun engagement relativement à la route qu'ils auraient à suivre dans leur retraite. Pour assurer leur sécurité et les protéger contre les attaques possibles des bandes abyssines, il prenait soin de les faire envelopper par une puissante escorte. Ainsi composée, la colonne se dirigeait d'abord de Macallé sur Dongolo; mais, de là, elle était détournée de la route directe d'Adigrat et dirigée sur la gauche, vers Ausien et Adua, suivie de toute l'armée choane.

Ainsi le Négus se servait du bataillon de Galliano comme d'un bouclier, pour couvrir sa marche contre une attaque de flanc et tourner la position d'Adigrat. Le mouvement terminé, il donnait les ordres nécessaires pour assurer l'exécution définitive de l'arrangement.

Le 30 janvier, le bataillon de Galliano rejoignait le camp d'Adagamus.

L'habileté du Négus lui avait assuré le double avantage d'occuper Macallé sans grands sacrifices et de transférer, sans aucun risque, toute son armée au cœur même du Tigré.

Baratieri se trouvait ainsi placé dans la situation la plus embarrassante. Il avait reçu les renforts expédiés d'Italie pendant le mois de décembre et il disposait désor-

mais d'une vingtaine de mille hommes et de plusieurs batteries. Il pouvait compter sur l'expérience et sur la fermeté de ses brigadiers, les généraux Arimondi, Albertone et Dabormida, tous les trois bons manœuvriers et familiarisés avec la nature du terrain. Mais si ses moyens d'action avaient augmenté durant les dernières semaines, les difficultés à surmonter s'étaient singulièrement accrues par suite des mouvements de l'ennemi, dont les forces restaient encore supérieures de près des quatre cinquièmes.

Pendant le siège de Macallé, l'armée italienne s'était fortement retranchée en avant d'Adigrat, pour y attendre le choc. Mais tout ce travail était devenu sans utilité, puisque les Abyssins avaient réussi à tourner la position par l'ouest. Ils occupaient maintenant les hauteurs d'Adua, menaçant de se porter sur la route d'Asmara, de couper les communications de l'armée royale et d'envahir la colonie.

Telle était la situation respective des belligérants au commencement de février 1896.

On a reproché, plus tard, au commandant italien de n'avoir pas, dès ce moment, pris résolument le parti de se replier sur le nord, à Gura ou à Asmara, afin d'échapper au risque d'être enveloppé, et d'y attendre l'attaque de l'ennemi dans une position plus sûre. Baratieri estimait qu'un recul aussi précipité aurait pour effet de déprimer le moral de ses troupes et d'augmenter la confiance de ses adversaires, en leur livrant des provinces où ils auraient plus facilement trouvé les subsistances qui se faisaient rares dans le Tigré. Il y voyait des inconvénients d'un autre ordre « Cette retraite, — ajoute-t-il, — aurait dû se faire au moment où tout le monde, en Italie, dans

la colonie et dans le camp, poussait à l'offensive! Aujourd'hui, après le désastre, la retraite peut paraître prudente; alors elle aurait paru pusillanime (1). »

Le plus sage lui paraissait donc de se tenir à Adigrat, où il était en bonne position pour observer les ennemis et profiter de leurs fautes. Prendre l'initiative d'une marche offensive, pour les déloger d'Adua, c'était une témérité à laquelle il ne songeait pas tout d'abord. Mais les Abyssins se décideraient peut-être à venir eux-mêmes l'attaquer : toutes les chances de la victoire seraient alors de son côté. Dans le cas, au contraire, où ils commettraient l'imprudence de pousser de l'avant vers l'Asmara, il se verrait dans les meilleures conditions pour les prendre sur le flanc et les briser d'un coup.

Pour assurer le succès de ce plan de prudente temporisation, il détachait du camp d'Adagamus, dans les premiers jours de février, une forte colonne, qui occupait, sans coup férir, les hauteurs de l'Entiscio, à mi-chemin d'Adigrat et d'Adua. De là il était en mesure d'observer, à bonne portée, les mouvements des ennemis, prêt à les bien recevoir, s'ils venaient à lui, prêt aussi à leur fondre dessus, s'ils marchaient sur l'Asmara. Il ne pouvait être mieux placé pour voir venir les événements; et il avait de sérieux motifs de penser que la patience des Abyssins serait la première à se lasser.

Divers symptômes le confirmaient dans cet espoir. Je veux parler notamment des nouvelles ouvertures qui lui parvenaient d'Adua, en vue d'un arrangement.

Après l'évacuation de Macallé, Ménélik avait encore demandé qu'un officier italien lui fût envoyé pour traiter

(1) *Mémoires d'Afrique*, p. 335.

de la paix. Le 6 février, un parlementaire abyssin apportait une lettre dans laquelle Makonnen proposait une entrevue au général Baratieri, ajoutant que l'empereur resterait six jours à Gundapta pour négocier.

Le major Salsa se rendait au camp abyssin et en rapportait bientôt les conditions du Négus : celui-ci réclamait le rétablissement des anciennes frontières et la modification du traité d'Uccialli, exigeant la suppression de toute clause relative au protectorat de l'Ethiopie.

A Rome, ces propositions étaient jugées inacceptables. Voici le texte même de la réponse expédiée, le 8 février, par le président du Conseil :

Vous êtes autorisé par le Conseil des ministres à traiter *ad referendum*, en vous en tenant, autant que possible, aux clauses du projet de traité que le ministre des affaires étrangères vous a envoyé le 18 janvier dernier. Les bases des négociations doivent être, au moins, la possession définitive pour l'Italie des territoires occupés en août 1895, ligne Adigrat-Adua, et la confirmation du traité d'Uccialli. Demandez aussi l'occupation temporaire de Macallé et d'Amba-Alagi. Gardez-vous des pièges. Ne suspendez les hostilités que si ceci vous est utile. Vous aurez les renforts demandés hier.

CRISPI.

Le lendemain, 9 février, nouveau télégramme de Crispi :

J'ai obtenu de mes collègues que l'on t'envoyât deux autres brigades et tout ce que tu avais demandé. Rappelle-toi qu'Amba-Alagi et Macallé sont deux insuccès militaires, bien qu'ils soient glorieux. Souviens-toi que tu as dans tes mains l'honneur de l'Italie et celui de la monarchie.

CRISPI.

Le projet de traité mentionné dans la première de ces dépêches impliquait la cession à l'Italie du Tigré jusqu'au lac Ascianghi, la reconnaissance du protectorat italien

sur tout le reste de l'Abyssinie, le droit pour le gouvernement italien de la représenter devant le monde civilisé et de limiter les forces militaires du Négus. Baratieri ne pouvait songer à en faire accepter les clauses. Aussi se bornait-il, le 11 février, à renvoyer le major Salsa au camp de Ménélik avec les propositions suivantes : renouvellement du traité d'Uccialli, cession à l'Italie de tout le territoire où le drapeau italien avait été planté. Comme il devait s'y attendre, Ménélik refusait de prêter l'oreille à ces nouvelles ouvertures et les négociations étaient définitivement rompues.

Le dénouement suprême restait abandonné aux hasards des batailles.

Les motifs qui avaient jusqu'alors empêché Baratieri de prendre l'offensive conservaient encore toute leur valeur. Il ne pouvait, sans s'exposer à un désastre presque certain, se porter contre la puissante armée du Négus. « La prudence élémentaire, — dit-il, — nous imposait de rester sur la défensive, jusqu'à ce qu'une attaque des ennemis contre nous, dans une bonne position, ou la division et le désaccord, ou bien leur nombre diminué par le manque de vivres, ou bien une autre cause quelconque nous eût fourni un prétexte à l'offensive. Pendant ce temps, nous devions borner notre audace à préserver la colonie de l'invasion, en maintenant les hostilités à la frontière. » Il s'en tenait donc à ce plan, tout en continuant de surveiller l'ennemi, de l'occuper par de fréquentes reconnaissances, de consolider ses positions en vue d'une agression attendue.

Durant quelques jours, il pouvait espérer que les chances allaient tourner en sa faveur. Vers le 20 février, les rapports de ses espions annonçaient que les ennemis descendaient vers le Mareb. Déjà il se demandait s'il ne devait

pas les prévenir ou tenter de les surprendre en cours de marche. Mais ce n'était qu'une fausse alerte. Bientôt toute l'armée abyssine se concentrait de nouveau dans la combe d'Adua. Le commandant italien se voyait encore réduit à l'expectative et à des engagements d'avant-garde, qui ne décidaient pas l'ennemi à offrir la bataille.

Ce système de temporisation n'était pas compris à Rome, où l'on attendait, pour réunir les Chambres, la nouvelle d'un succès décisif. L'opinion publique se montrait anxieuse et s'en prenait au ministère.

La patience échappait à Crispi. Le 25 février, il expédiait à Baratieri le télégramme suivant :

Ceci est une phtisie militaire et non pas une guerre. Ce sont de petites escarmouches dans lesquelles nous sommes toujours inférieurs en nombre à l'ennemi. C'est gaspiller de l'héroïsme en pure perte. Je n'ai pas de conseils à te donner, parce que je ne suis pas sur place, mais je constate que la campagne est conduite sans aucun plan, et je voudrais qu'il y en eût un d'établi. Nous sommes prêts à tous les sacrifices pour sauver l'honneur de l'armée et le prestige de la monarchie.

CRISPI.

Ce blâme était aussi mal avisé que blessant. Il ne peut s'expliquer que par un mouvement irréfléchi de colère ou par une inexcusable ignorance de la situation militaire. Quel effet en pouvait-on attendre, si ce n'était de pousser le commandant en chef à jouer son va-tout dans une partie désespérée?

De pareilles représentations étaient d'autant plus inopportunes qu'à ce moment même une résolution grave venait d'être prise à Rome. Par un décret royal du 22 février, Baratieri avait été relevé de son commandement et remplacé par le général Baldissera, qui devait s'embarquer d'urgence pour l'Afrique. Aucun avis offi-

ciel n'en était donné au principal intéressé. N'y avait-il pas là un motif nouveau de lui épargner des reproches cruels, qui risquaient de lui suggérer un dangereux coup de tête?

Après le dénouement fatal, on devait chercher dans ce concours de circonstances un nouveau chef d'accusation contre le général malheureux. On lui reprochait de s'être précipitamment lancé dans une action prématurée et d'avoir joué sur un dé la fortune de son pays, afin de n'avoir pas à remettre le commandement à un autre. Disons tout de suite qu'il n'est rien resté de cette infamante conjecture. D'après une enquête postérieure, la nouvelle de la nomination de Baldissera, tenue secrète, n'est parvenue au quartier général que le 5 mars. A cette date, tout était fini.

Dans ses mémoires, Baratieri affirme que le télégramme du 25 février, tout en remplissant son cœur d'amertume, ne le fit pas changer d'avis. On peut se demander seulement si ce télégramme n'a pas été pour quelque chose dans l'activité qu'il déploya, les jours suivants, pour contraindre ses adversaires à engager la lutte. Mais tout se borna, en définitive, à la reconnaissance des positions où ils persistaient à se maintenir.

Cependant la situation de l'armée italienne s'aggravait avec le temps, de la manière la plus inquiétante. Le pays se soulevait sur les derrières; le 25 février, le colonel Stevani livrait, à Mai-Maret, un combat victorieux aux bandes du ras Sebath, soutenu par les populations insurgées; mais on devait y laisser une forte colonne, pour garder les communications avec l'Érythrée. De graves nouvelles arrivaient de Kassala, dont la petite garnison était menacée par un retour offensif des mahdistes; on

devait songer aux moyens de lui porter secours et se préoccuper des éventualités d'une double guerre aux deux extrémités de la frontière. Au camp d'Adigrat, comme dans l'Entiscio, les vivres se faisaient rares; les animaux mouraient par centaines et les moyens de transport étaient insuffisants pour les besoins de plus de vingt mille hommes. L'intendance déclarait que, dans peu de jours, elle ne pourrait plus approvisionner le corps expéditionnaire.

Le temps des résolutions suprêmes était venu. « Il fallait soit battre en retraite, sans attendre davantage, soit tenter un mouvement rapide qui fît sortir l'ennemi de son inaction ou fût la poussée amenant la dispersion de ses forces (1). »

En cette extrémité, Baratieri se décidait à réunir ses brigadiers pour délibérer sur le parti à prendre. Leur nombre s'était accru, depuis quelques jours, par l'arrivée du général Ellena, directeur général de l'artillerie au ministère de la guerre, auquel était confié le commandement de deux régiments de réserve.

Dans ce conseil, tenu le 28 février, tous les éléments de de la situation faisaient l'objet d'un examen approfondi. Après quoi, chacun des assistants était appelé à exposer sa manière de voir. Les quatre brigadiers se trouvaient d'accord pour écarter l'idée d'une retraite qui, sans parler de l'impression produite en Italie, anéantirait les résultats obtenus par une résistance de deux mois, ouvrirait la colonie à l'invasion, démoraliserait l'armée et la conduirait, après une marche difficile, à accepter le combat dans une position moins favorable. Le mieux était donc de rassembler le plus grand nombre de forces disponibles et de marcher à l'ennemi.

(1) *Mémoires d'Afrique*, p. 389.

« Le conseil est hardi, disait Baratieri; l'ennemi est brave et il méprise la mort. Comment est le moral de nos soldats? »

« Excellent! » — répondaient les quatre généraux.

Le commandant en chef avait réservé sa décision. Mais il voyait lui-même des raisons pour se ranger à l'avis de ses lieutenants. L'inaction ne pouvait être prolongée davantage. La retraite était périlleuse et n'aurait d'autre effet que de transférer la guerre au cœur même de la colonie, où les troupes découragées auraient à subir le choc d'un ennemi confiant et assuré de vivre sur les ressources du pays. Mieux valait tenter une opération, qui offrait des chances de succès et ouvrirait une communication plus directe avec l'Asmara, d'où l'armée pourrait être facilement ravitaillée.

Quelques heures plus tard, le général avait arrêté son plan et donné des ordres pour en commencer l'exécution. Dans la nuit du 28 au 29 février, il allait porter son corps d'opération vers Adua, jusqu'à une autre position reconnue, à peu de distance du camp du Négus. Si la bataille s'engageait dans les conditions prévues, il croyait avoir toutes les chances de remporter une victoire, qui aurait pour effet de désagréger les Abyssins surpris et de les contraindre à un recul pour conserver leurs communications avec le sud. En cas de résistance ou même d'échec, il disposerait d'une triple ligne de retraite, qui lui permettrait de se replier sur ses positions antérieures.

Dans la soirée du 29 février, le corps d'opération divisé en trois colonnes sous le commandement des généraux Dabormida, Arimondi et Albertone, se mettait en marche pour occuper les cols de Chidane-Meret et de Robbi-Arienni, d'où l'on débouche par deux voies sur

Abba-Garima et sur la combe d'Adua. Le commandant en chef accompagnait la réserve, dirigée par le général Ellena.

La première partie du mouvement prescrit s'exécutait avec une complète régularité. Le 1er mars 1896, à l'aube, les deux cols étaient occupés par les colonnes des généraux Arimondi et Dabormida, sans que la vigilance de l'ennemi eût été éveillée. C'est là que son agression devait être reçue par les troupes concentrées dans des positions dominantes.

Malheureusement le général Albertone avait déjà dépassé le point de ralliement. Parvenu le premier au col de Chidane-Meret et trompé par une erreur géographique (le nom de Chidane-Meret était aussi attribué à un autre col), il ne s'y était pas arrêté pour attendre les troupes d'Arimondi qui allaient y arriver par un autre chemin. Sa marche le conduisait jusqu'aux avant-postes choans, contre lesquels il se heurtait au lever du jour.

L'alarme était ainsi donnée dans le camp des ennemis, qui se portaient en masse contre la brigade isolée. Bientôt le général Albertone se voyait enveloppé par des forces supérieures et coupé de ses communications avec le reste du corps d'opération.

Pendant ce temps, toute l'armée du Négus avait pris les armes et fondait sur les deux autres colonnes, séparées par une assez grande distance et placées dans l'impossibilité de se prêter un appui mutuel.

La bataille s'engageait dans des conditions bien différentes de celles que le commandant en chef avait combinées.

Une autre erreur ne tardait pas à en aggraver les difficultés. Recevant l'ordre de se porter sur la gauche, au secours de la brigade Albertone, le général Dabormida

s'engageait dans une direction qui l'écartait du but, pour le conduire sur la droite et le mettre aux prises avec les troupes choanes, campées dans la combe de Mariam-Sciantu

Dès neuf heures du matin, l'action s'étendait sur toute la ligne; les trois colonnes italiennes avaient perdu le contact et chacune avait affaire à des masses ennemies de beaucoup supérieures en nombre. Une retraite en bon ordre n'était plus possible. Il fallait vaincre ou succomber.

Durant le combat, qui se prolongeait toute la journée, les troupes italiennes rivalisaient de courage et de fermeté, vaillamment secondées par les milices indigènes. Mais les Abyssins ne manquaient non plus ni de bravoure ni d'élan, et ils avaient pour eux la supériorité du nombre Artillerie et feux de salve étaient impuissants à arrêter leurs masses formidables, qui se succédaient sans relâche, comblant les vides creusés par les projectiles, se précipitant comme de noires avalanches, renversant tous les obstacles humains par un choc irrésistible.

Vers onze heures du matin, la brigade Albertone n'existait plus; ses munitions étaient épuisées, ses pièces perdues, après de terribles corps à corps, ses officiers tombés successivement; les hommes survivants se retiraient par petits groupes, ne prolongeant la lutte que pour se frayer un chemin de retraite. Pendant ce temps, la brigade Dabormida se trouvait aux prises avec un ennemi non moins nombreux, à l'extrême droite, dans la combe de Mariam-Sciantu, si loin du quartier général que le bruit de son canon n'y était pas entendu : le même sort lui était réservé. Au centre, la brigade Arimondi, soutenue par la réserve, était engagée la dernière; mais bientôt quelques-uns de ses bataillons indigènes lâchaient

pied, ouvrant passage aux Abyssins, qui parvenaient à tourner ses positions.

Dès midi, il n'y avait plus d'espoir à garder. La bataille était perdue et la route coupée sur l'Entiscio. Le général en chef ne pouvait plus songer qu'à organiser la retraite par le nord, vers Gundapta et Sauria.

Mais il était déjà trop tard. Les troupes fuyaient dispersées, par des sentiers étroits, harcelées par l'ennemi. Le désordre était complet. Séparé du quartier général, le commandant en chef se voyait lui-même obligé de mettre l'épée à la main et ne devait son salut qu'à l'héroïque dévouement d'un groupe de bersagliers. Toutes ses tentatives pour reconstituer son arrière-garde demeuraient vaines. Vers trois heures, le chemin de Sauria se trouvait aussi fermé par les Abyssins. Un seul débouché restait ouvert sur le nord, par la route du Sembri qui conduit à Belesa. C'est par là que se précipitaient, d'instinct, les débris de l'armée échappés au massacre. Baratieri les suivait, la mort au cœur, multipliant ses efforts, avec quelques-uns de ses officiers, pour prolonger la résistance et couvrir la retraite.

La nuit seule mettait fin à la lutte.

Dans la matinée du lendemain, 2 mars, le général vaincu atteignait Adi-Caié par delà la Belesa, au centre de la région où, une année auparavant, il avait illustré son nom par les combats de Coatit et de Sénafé. C'est là que, dans les conditions les plus défavorables, il avait à réorganiser maintenant les éléments d'une résistance suprême, pour sauvegarder la colonie contre l'invasion menaçante.

Mais son rôle était fini. En l'exemptant de nouvelles épreuves, la fortune cruelle lui enlevait toutes chances de réparation et de revanche.

Le Négus, après sa victoire, se bornait à assurer l'occupation des territoires situés au delà du Mareb, qu'il assignait comme limite à ses États; soit modération, soit impuissance, il renonçait à profiter de ses avantages pour continuer la guerre, et il reprenait bientôt le chemin du Choa avec la majeure partie de son armée.

Le 6 mars, le général Baldissera arrivait à Asmara. Baratieri lui remettait le commandement; il n'avait plus qu'à rendre compte de sa gestion au tribunal militaire, constitué à Massouah pour en connaître. Quelques semaines après, son procès se terminait par une sentence d'absolution qui lui laissait l'honneur. Et il quittait cette terre d'Afrique, où il avait passé de l'enivrement de la gloire à l'amertume de la défaite, pour méditer, dans une retraite oubliée, sur la part de responsabilité qui lui incombait dans le malheur national (1).

Des troupes qui avaient pris part à la bataille d'Adua, il ne restait que quelques bataillons; les autres avaient été détruits, faits prisonniers ou dispersés. Le nombre des morts s'élevait à plusieurs milliers, parmi lesquels les généraux Arimondi et Dabormida, le colonel Galliano et beaucoup d'autres officiers supérieurs. Le général Albertone était tombé aux mains des Choans. L'artillerie, qui se composait d'une soixantaine de pièces, était perdue. L'ennemi occupait toutes les provinces antérieurement conquises au delà du Mareb, à l'exception du fort d'Adigrat, dont l'évacuation s'imposait, si on voulait le soustraire aux périls d'un siège. La colonie, réduite à ses anciennes limites, demeurait sous la menace de l'invasion abyssine et d'une agression mahdiste; elle ne pouvait compter, pour les besoins d'une défense immédiate, que

(1) Baratieri est mort à Sterzing (Tyrol), le 7 août 1901.

sur les troupes désorganisées qui se ralliaient péniblement à Asmara, et sur une faible colonne de secours que le commandant de Massouah y avait conduite en toute hâte.

C'était un désastre.

La première nouvelle en parvenait à Rome dans la nuit du 2 au 3 mars. Inutile d'insister sur les impressions douloureuses qu'elle produisait dans tout le royaume. Mais ce n'est que justice de constater la fermeté et le calme observés par la nation sous cette épreuve inattendue. En Sicile, à Rome, à Milan, quelques manifestations sans importance. En général, l'attitude de la population rendait superflus les appels que les feuilles ministérielles adressaient à son patriotisme.

Cependant des symptômes significatifs établissaient que l'opinion était unanime à tenir le ministère pour responsable de la catastrophe. Les Chambres ne devaient se réunir que le 5 mars; mais il était facile de prévoir que leur verdict serait inexorable. Aussi Crispi prenait-il le parti d'en prévenir les effets.

Le 4 mars, une note officieuse annonçait que le roi avait accepté la démission du cabinet.

LIVRE III

RAPPROCHEMENT COMMERCIAL

CHAPITRE PREMIER

LA PAIX AVEC MÉNÉLIK

Second ministère Rudini (10 mars 1896) : son programme africain. — Expédition anglo-égyptienne sur Dongola. — Voyage de l'empereur Guillaume en Italie (avril). — Ministère Méline (29 avril). — Débats parlementaires sur la politique africaine (5, 9 mai). — Evacuation d'Adigrat (mai) ; rétrocession de Kassala (décembre 1897). — Intervention de Léon XIII près du Négus en faveur des prisonniers italiens. — Traité de paix avec Ménélik (26 octobre 1896).

1896-1897

Après la démission de Crispi, le roi Humbert, en vue de la solution de la crise, prenait l'avis des présidents des Chambres et de ses conseils ordinaires. Presque tous se montraient d'accord pour suggérer la formation d'un ministère dont le programme impliquât un changement radical dans la politique africaine. L'homme d'État désigné pour présider à cette évolution ne pouvait être que le marquis di Rudini, à qui l'opinion publique associait le général Ricotti et M. Brin, tous deux contraires à l'expansion coloniale, tous deux favorables à un régime d'économies, de recueillement et de paix.

Cependant, les pourparlers se prolongèrent plusieurs jours, sans aboutir. Un moment même, on parla de la désignation de M. Saracco, et ce bruit réveilla les espérances des partisans de Crispi, qui ne pouvaient qu'envisager avec faveur le maintien au pouvoir d'un de ses principaux

collaborateurs. Mais la force des choses ne tarda pas à l'emporter sur toutes autres considérations.

Le 10 mars 1896, la *Gazette officielle* annonçait que, la démission de Crispi acceptée, le roi avait donné au général Ricotti le mandat de composer une administration nouvelle.

Le marquis di Rudini était nommé à la présidence du Conseil et à l'intérieur, le général Ricotti à la guerre, le duc de Sermoneta aux affaires étrangères. MM Brin, Costa, Perazzi, Branca, Colombo, Gianturco, Guicciardini et Carmine recevaient les portefeuilles de la marine, de la justice, des travaux publics, des finances, du trésor, de l'instruction publique, de l'agriculture et des postes.

Comment se faisait-il que le chef du nouveau cabinet n'eût pas été officiellement chargé d'en diriger la constitution? On cherchait la cause de cette anomalie dans l'hésitation qu'il aurait manifestée, au début de la crise, à prendre des engagements fermes sur certaines questions d'ordre intérieur et même sur l'entreprise africaine. Si ces conjectures étaient fondées, la solution intervenue n'avait d'autre effet que de lui laisser, pour l'avenir, une plus entière liberté d'action.

On ajoutait que le choix de Ricotti n'avait pas été sans soulever quelques difficultés. Le général n'était-il pas acquis à un système qui eût réduit, de 12 à 10, le nombre des corps d'armée? Sa nomination était interprétée en ce sens qu'il avait dû céder sur ce point aux vues prévalant en haut lieu. Il était résigné, disait-on, à obtenir, par de moindres réformes, les ressources pour atteindre son but, c'est-à-dire pour augmenter les effectifs maintenus sous les drapeaux en temps de paix.

La direction de la politique extérieure était confiée au duc de Sermoneta, chef de l'illustre famille des Caetani,

vice-président de la Chambre des députés, ancien syndic de Rome. En 1893, il avait déjà refusé cette haute charge, qui lui avait été offerte par Crispi : il s'était réservé, pour la tenir de M. Rudini, dont il était l'ami politique et personnel. Galant homme et libéral, il jouissait, à tous les titres, de la considération de tous. On le savait, d'ailleurs, partisan de la Triple-Alliance et l'on se rappelait l'éclat d'une fête qu'il avait offerte à l'empereur d'Allemagne dans l'antique palais des arrière-neveux de Boniface VIII. On lui attribuait aussi, — je dois le dire, — certains propos témoignant qu'il envisageait avec quelque scepticisme les efforts tentés pour le rapprochement avec la France; on pouvait se demander, par suite, s'il ne s'exagérait pas les difficultés suscitées entre les deux pays par la divergence de leurs intérêts et de leurs aspirations.

MM. Colombo et Branca avaient déjà figuré dans le premier ministère de M. Rudini. Leurs noms, joints à ceux de leurs collègues, signifiaient une rupture décidée avec les méthodes de l'administration antérieure. C'en est assez pour expliquer la faveur qui, malgré quelques réserves, accueillait, de l'autre côté des Alpes, la nomination des nouveaux ministres.

Personnellement, je ne pouvais que me féliciter du retour de M. Rudini au pouvoir. Son premier passage aux affaires m'avait permis d'apprécier la courtoisie de ses manières, la franchise de sa parole et la sûreté de son commerce. Durant les quatre années précédentes, nous n'avions pas cessé d'entretenir des rapports mondains, ni d'échanger, à l'occasion, nos vues sur les événements qui intéressaient les rapports des deux pays. Sans doute, il était l'artisan du renouvellement de la Triple-Alliance; mais l'épreuve du passé permettait de penser que, dans ses mains, l'épée n'en serait plus tournée contre la France.

Nous pouvions compter sur ses dispositions pacifiques. Avec son loyal concours, il ne serait pas impossible de ramener la confiance par un échange continu de bons procédés, de rétablir peu à peu dans les esprits la conviction que rien ne s'opposait à une entente. Cela suffisait.

Il y avait pourtant certains de nos compatriotes qui ne partageaient pas cette manière de voir. Au début même de la crise, l'un d'eux, qui résidait en Italie depuis nombre d'années, m'écrivait une lettre dont je détache la conclusion : « Bien que mon opinion puisse sembler paradoxale, — disait-il, — je pense qu'il est regrettable que M. Crispi soit tombé. M. Crispi était le meilleur ministre que l'Italie pût avoir au point de vue des intérêts français. Sa mégalomanie, faite surtout de haine contre nous, entraînait nos voisins à la banqueroute et à la révolution par la voie des désastres militaires. Il était le dissolvant le plus sûr de la Triple-Alliance. En un mot, il faisait nos affaires, sans que nous eussions à nous en mêler. J'en suis donc à souhaiter qu'il revienne au pouvoir... » Ce n'était là qu'un paradoxe, comme mon correspondant le disait lui-même. Fallait-il attendre que le bien sortît de l'excès du mal? Il y avait mieux à faire.

Pour leurs premiers pas, les nouveaux ministres avaient à surmonter les plus sérieux obstacles. Issus pour la plupart des groupes de la droite, réussiraient-ils à rallier une majorité dans une Chambre élue sous le patronage de Crispi, et dans laquelle ils devaient avoir pour adversaires naturels les hommes de l'extrême gauche? Pour la liquidation de la guerre d'Abyssinie, qui s'imposait d'urgence, pourraient-ils obtenir le concours des députés du centre, qui en avaient sanctionné l'entreprise? Des résolutions

hardies et promptes étaient nécessaires pour entraîner les hésitants.

Dès le 14 mars, pour la fête du roi, M. Rudini faisait proclamer une amnistie destinée à effacer le souvenir des répressions exercées à la suite des troubles civils de 1893. Les chefs du mouvement étaient rendus à la liberté; les députés socialistes, détenus depuis deux ans, recouvraient la faculté de siéger au Montecitorio. Cette mesure d'oubli produisait un effet immédiat d'apaisement et conciliait au ministère la neutralité bienveillante du parti radical.

Restait pour M. Rudini à faire connaître ses vues sur la question africaine. C'était l'objet de la première communication faite par lui à la Chambre des députés le 17 mars.

Après un salut donné aux victimes d'Adua et un hommage rendu à l'armée, le chef du cabinet remémorait les difficultés et les tristesses de l'heure présente. « On dirait, — s'écriait-il, — que tous les maux dont la nation était affectée depuis de longues années se sont exaspérés en ce moment, pour porter au comble le malaise et le découragement. Mais les paroles que je dois vous adresser, à vous et au pays, doivent être des paroles de réconfort et d'espoir. Pour un peuple fort, qui veut fortement, les plus pénibles épreuves se surmontent par un vigoureux effort de volonté, tandis que les périls encourus fournissent des enseignements et indiquent la voie du salut. »

Après cette affirmation de mâle confiance, le ministre abordait, avec une complète franchise, les diverses questions dont tous les esprits se préoccupaient.

Confirmant une nouvelle déjà répandue par l'agence Stefani, il annonçait que des pourparlers en vue de la paix étaient engagés avec les Abyssins. Mais ce n'était pas lui qui en avait pris l'initiative, comme ses adversaires le lui reprochaient. Dès le 8 mars, le général Bal-

dissera avait reçu de Crispi l'ordre de traiter dans les meilleures conditions possibles pour le salut de la colonie et l'honneur de l'Italie; il avait même été autorisé, si les circonstances l'exigeaient, à abandonner Adigrat et Kassala. Le nouveau ministère poursuivrait les négociations avec prudence, avec la ferme résolution de repousser toute proposition incompatible avec la dignité nationale. Son intention était de continuer la guerre tant qu'il n'obtiendrait pas une transaction honorable. Du reste, il répudiait toute politique d'expansion. Non seulement il n'aspirait pas à la conquête du Tigré, mais il en refuserait même la concession, si elle était offerte, convaincu que la possession de cette province entraînerait pour l'Italie des difficultés nombreuses et une dépense d'énergie sans profit.

M. Rudini allait plus loin encore : « Nous ne devons pas, — disait-il, — en courant après l'inconnu, affaiblir ou perdre notre position de grande puissance en Europe. Et, si les événements nous amenaient à signer un traité de paix, nous ne voudrions absolument pas y inscrire, comme condition, notre protectorat sur l'Abyssinie. Je maintiens, sur ce point, l'avis que j'ai déjà exprimé en 1891 et en 1892, à savoir que nous ne pouvons pas déduire d'une formule équivoque un droit parfait. Et, si ce droit existait, il conviendrait d'y renoncer, dans notre intérêt même.

« Nous voulons la paix; mais nous ne voulons pas une paix quelconque; et, pour y parvenir dans des conditions conformes à nos intérêts et à notre prestige, nous devons nous préparer à continuer la guerre. »

Comme sanction d'un programme aussi net, M. Rudini demandait au parlement l'ouverture d'un crédit de 140 millions, une partie étant destinée à l'acquittement

des dépenses déjà engagées, le reste aux faits à prévoir jusqu'à la fin de l'année.

L'accueil fait aux déclarations ministérielles, tant au Sénat qu'à la Chambre des députés, prouvait qu'elles étaient conformes au sentiment de la majorité. Dès cet instant, M. Rudini avait cause gagnée, en dépit de la campagne violente que les journaux restés fidèles à l'administration précédente commençaient déjà contre « le ministère du déshonneur ». Les débats parlementaires n'en remplissaient pas moins plusieurs séances, tous les groupes tenant, par l'organe de leurs principaux orateurs, à exposer leurs vues sur la situation. Beaucoup d'éloquence y était dépensée sans autre profit que de marquer les progrès accomplis dans les esprits par le désir de liquider l'entreprise africaine, et le nombre, devenu très restreint, de ceux qui voulaient encore la continuation de la guerre.

Le ministère semblait tout d'abord résolu à ne pas intervenir dans la discussion, ayant annoncé qu'il ne réclamait pas la confiance immédiate des représentants du pays, et qu'il s'appliquerait à la mériter. Mais les attaques de l'opposition l'obligeaient à sortir de sa réserve. M. Rudini acceptait résolument le combat, confirmant son programme sur l'entreprise coloniale, y ajoutant même, sur certains autres points de la politique extérieure, des déclarations intéressantes sur lesquelles j'aurai à revenir.

Au dernier moment, M. Sonnino, ministre du trésor dans le cabinet de Crispi, proposait l'ordre du jour pur et simple, en prenant soin d'expliquer que le vote n'en pourrait être considéré comme un témoignage de confiance. Le président du Conseil n'acceptait pas la situation que ses adversaires voulaient lui faire : il se résigne-

rait, disait-il, à un vote de défiance, non pas à un vote de commisération.

Le 21 mars, la Chambre des députés repoussait la proposition de M. Sonnino par près de 100 voix de majorité et votait les crédits réclamés. Elle prenait ensuite la résolution de s'ajourner au 28 avril, concédant ainsi au gouvernement une période de tranquillité qu'il devait mettre à profit pour se consolider à l'intérieur et poursuivre les négociations de paix avec le Négus.

Le 25 mars, le Sénat, à son tour, autorisait l'ouverture des crédits, en joignant à son vote une motion de confiance.

De ce baptême parlementaire le ministère de M. Rudini recevait la force dont il avait besoin pour la solution des graves problèmes qui s'imposaient à son activité. En renonçant à toute revendication de protectorat sur l'Abyssinie, il avait écarté du premier coup le seul obstacle qui fût de nature à empêcher le règlement honorable de l'entreprise africaine. Si les amis de Crispi ne devaient jamais lui pardonner cette résolution virile, son pays avait de justes motifs de lui en savoir gré.

La déclaration ministérielle du 17 mars avait consacré une courte mention aux alliances de l'Italie. « Dans la politique extérieure, — y était-il dit, — nous suivrons, comme nous l'avons fait autrefois, cette ligne de conduite prudente qui nous a procuré des amitiés et des alliances, auxquelles nous entendons conserver intacte notre foi. » Des commentateurs subtils faisaient observer que cette formule, tout en impliquant l'observation loyale des engagements conclus, ne contenait aucun mot d'où l'on pût déduire l'intention d'en renouveler les clauses, à l'échéance. Une pareille interprétation rencontrait un fort

petit nombre d'adhérents. Le maintien de la Triple-Alliance restait évidemment la base du programme ministériel. D'après ce qu'on savait de l'administration antérieure de M. Rudini et des vues particulières du duc de Sermoneta, on ne pouvait se faire l'illusion d'attendre de leur initiative un changement de système. Tout ce qu'il nous était permis d'espérer, c'était que, dans les rapports avec la France, ils s'appliqueraient à donner à leur politique un caractère pacifique et conciliant, conformément aux assurances qu'ils se plaisaient à formuler eux-mêmes.

Il n'était pas non plus indifférent de savoir si le nouveau ministère aurait pour l'Angleterre une aussi complète déférence que les administrations antérieures. Quelques semaines écoulées n'avaient point effacé le souvenir du refus opposé par le cabinet de Londres au passage d'une expédition italienne par les établissements anglais de la mer Rouge. En conservait-on de l'humeur à Rome? Voudrait-on s'y autoriser de l'épreuve pour reprendre une plus libre attitude à son égard? Les débats engagés devant le parlement italien fournissaient déjà une réponse à ces questions.

Dans les premières explications données, au Montecitorio, sur son programme de politique extérieure, M. Rudini prenait soin de déclarer que l'amitié traditionnelle avec l'Angleterre complétait le système des alliances de l'Italie. Cette amitié avait, d'après lui, une base inébranlable dans les sentiments et dans les intérêts mêmes du pays, qui en appréciait toute la valeur. Il tenait à ce qu'aucun doute ne subsistât sur la gratitude avec laquelle on avait accueilli, dans le royaume, « les témoignages de grande bienveillance », que les Communes avaient fait parvenir à Rome après la journée d'Adua. « Et c'est en

considération de cette amitié, — ajoutait-il, — que le gouvernement royal vient de donner son consentement au prélèvement de 500,000 livres sur le fonds de réserve de la dette égyptienne, en vue d'une démonstration militaire sur Dongola, consentement qui a été également donné par l'Allemagne et par l'Autriche-Hongrie. »

Cela demande quelques explications.

Le 16 mars, le gouvernement de la reine avait avisé les puissances qu'il avait résolu de faire exécuter par l'armée égyptienne une action militaire en vue d'occuper Dongola. C'était le premier acte du plan dont le général Kitchener, avec autant de ténacité que de méthode, allait poursuivre l'exécution jusqu'à l'écrasement complet de la domination mahdiste sur le Soudan. Ce projet devant entraîner des dépenses supérieures aux ressources dont le gouvernement khédivial disposait, le gouvernement anglais aurait voulu que les commissaires de la dette égyptienne autorisassent l'affectation à l'entreprise d'une somme de 500,000 livres, prélevable sur le fonds de réserve. Mais il fallait l'assentiment des puissances.

L'Allemagne avait immédiatement déclaré qu'elle y consentirait, parce que l'opération projetée constituait, à ses yeux, une diversion utile à l'Italie. L'Autriche-Hongrie suivait l'exemple.

La Russie, au contraire, faisait connaître que, le territoire égyptien n'étant menacé d'aucun côté, elle ne voyait pas de motifs pour affecter les ressources de ce pays à une expédition, dont il était impossible de prévoir la durée ni l'étendue.

Quant au gouvernement de la République, il considérait que le prélèvement demandé devrait sans doute être suivi d'autres dépenses et risquerait de compromettre, au point de vue financier, les intérêts des nombreux

créanciers français de l'Égypte. Il estimait, par suite, que la proposition anglaise exigeait le concours unanime des puissances. Au point de vue politique, il ne se dissimulait pas les modifications profondes que l'entreprise projetée apporterait nécessairement aux conditions de l'occupation de l'Égypte, ni le contre-coup qui pouvait en résulter sur les régions placées sous une autre domination. En tous cas, elle tendait à prolonger une occupation dont le caractère provisoire restait hors de discussion. Dans ces conditions, le gouvernement français croyait devoir réserver son concours jusqu'à plus amples éclaircissements. Tel était le sens des déclarations formulées à la tribune du Palais-Bourbon, par M. Berthelot, notre ministre des affaires étrangères.

La valeur de ces considérations ne pouvait être méconnue par l'Italie, qui avait à sauvegarder des intérêts similaires dans la vallée du Nil. Mais pouvait-il lui venir à la pensée, dans les conjonctures difficiles où elle se trouvait, de se séparer de ses alliés du nord? Son hésitation ne fut pas longue. Dans les quarante-huit heures, son assentiment fut donné à la proposition. Il est vrai qu'à l'appui, le cabinet de Londres faisait valoir le bénéfice que l'expédition procurerait à l'Italie, engagée dans une guerre contre les Derviches à Kassala. Mais on ne devait se faire aucune illusion, à Rome, sur le profit d'une diversion opérée du côté de Dongola, à une énorme distance de la frontière abyssine. Ce n'était évidemment qu'un prétexte imaginé à Londres pour justifier une expédition décidée dans l'intérêt exclusif de la domination anglaise. La presse italienne était unanime à se prononcer en ce sens, et à mettre le gouvernement royal en garde contre les ouvertures dont il pourrait être saisi en vue d'une action commune contre le Soudan. M. Rudini

n'avait pas besoin d'être prévenu contre de pareils entraînements. Il n'avait aucun goût pour de nouvelles aventures, et il savait à quoi s'en tenir sur l'influence que les intérêts italiens avaient pu exercer sur les résolutions anglaises. Aussi n'y faisait-il aucune allusion dans ses déclarations à la Chambre des députés. C'était exclusivement par des considérations tirées de l'amitié traditionnelle de l'Italie pour l'Angleterre qu'il justifiait l'assentiment donné au prélèvement des 500 mille livres.

Sa décision n'en marquait que plus clairement sa volonté de ne pas altérer les rapports établis entre Rome et Londres.

La France et l'Europe savaient désormais que le nouveau ministère italien maintiendrait, sans déviation, le système de politique extérieure où son pays était engagé depuis des années. Tout se bornerait à des différences d'application et de méthode. C'était beaucoup, c'était assez, du moins, pour que la diplomatie des cabinets de Paris et de Rome pût aborder utilement, avec un même esprit d'entente, l'étude des graves questions qui se proposaient à leur sollicitude.

Sur ces entrefaites, un incident d'un autre ordre venait, pour quelques jours, alléger les préoccupations entretenues, dans la péninsule, par les affaires d'Afrique et les déclarations ministérielles.

Le 24 mars, l'empereur et l'impératrice d'Allemagne arrivaient à Gênes et s'y embarquaient pour un voyage de circumnavigation sur les côtes d'Italie. L'itinéraire en était combiné de manière à les faire toucher Venise, dernière escale, où les souverains d'Italie devaient les rejoindre.

Le moment était bien choisi.

Bien que passant incognito, Guillaume II ne négligeait aucune occasion de réchauffer les sympathies de ses hôtes. A Naples, il envoyait la musique de son bord jouer dans un concert organisé pour les blessés d'Afrique. De Syracuse il télégraphiait au roi Humbert ses félicitations pour un combat victorieux livré aux Derviches par le commandant de Kassala. A chaque étape, il trouvait des paroles flatteuses pour les autorités locales et des louanges pour le pays. Tant de bon vouloir n'était pas dépensé en pure perte. L'accueil des populations du sud devenait de jour en jour plus chaleureux. A Messine, à Taormina, à Syracuse, l'enthousiasme se mettait de la partie pour rehausser l'éclat des réceptions, où ne manquaient ni les fleurs ni les arcs de triomphe.

A Naples, l'empereur se ménageait deux entrevues avec le cardinal San Felice, ami personnel de Léon XIII et l'un des membres *papables* du Sacré Collège. On disait que, dans leurs entretiens, il n'avait pas été seulement question de la situation de l'Église catholique en Prusse, mais aussi des éventualités du prochain conclave, le souverain allemand ayant des motifs de compter que l'influence du cardinal napolitain s'emploierait dans un sens favorable aux intérêts de l'empire. On ajoutait que l'empereur, regrettant de voir l'Italie engagée en Afrique, aurait suggéré au cardinal l'idée de s'entremettre auprès du roi pour l'en détacher. Le cardinal s'était récusé, pour des motifs de respect et d'incompétence, non sans insinuer que le conseil ne manquerait pas d'être entendu, s'il venait du souverain d'une puissance alliée. Et l'empereur avait parlé d'autres choses, se bornant à objecter qu'il lui serait difficile d'aborder un pareil sujet avec le roi. Voilà, du moins, ce que racontaient, à Naples, des

personnes tenues pour bien informées. Elles en concluaient que l'Allemagne n'était pas d'accord avec l'Angleterre pour retenir l'Italie sur la mer Rouge et la pousser à y développer ses établissements. Personne n'ignorait, d'ailleurs, les motifs qu'on avait à Berlin pour détourner un allié d'une entreprise où il risquait d'épuiser ses forces. Cela suffisait pour donner à l'anecdote un caractère de vraisemblance.

A Venise, où ils débarquaient le 11 avril, les touristes impériaux étaient reçus par le roi, la reine d'Italie et le prince de Naples, accompagnés du président du Conseil et du ministre des affaires étrangères. On y remarquait aussi la présence du comte Lanza et de M. Nigra, l'un ambassadeur d'Italie à Berlin, et l'autre à Vienne. Peut-être les Vénitiens ne montraient-ils pas, sur le passage du cortège, autant de chaleur que leurs compatriotes du sud : effet de latitude et de race ; mais la curiosité suppléait à l'enthousiasme. Les sénateurs et les députés de la province prenaient soin, d'ailleurs, d'exprimer les sentiments de leurs mandants dans une adresse où ils insistaient sur la haute signification que la visite impériale empruntait aux circonstances mêmes où elle avait été décidée. Inutile d'ajouter que les souverains échangeaient, durant la rencontre, les témoignages publics de la plus intime amitié, comme pour marquer que les événements n'avaient fait que resserrer les liens de leur entente. Dans la soirée du 13, l'empereur et l'impératrice reprenaient la mer pour gagner Trieste, puis Vienne, où ils étaient attendus par François-Joseph.

La visite de Venise, comme les précédentes, excitait la verve des nouvellistes, qui s'ingéniaient à imaginer les combinaisons diplomatiques dont les deux souverains auraient jeté les bases ou même arrêté les termes. D'après les uns,

c'était la Triple-Alliance, qui venait d'être renouvelée; d'après les autres, c'était tout un plan concerté pour adjoindre le renfort de l'Angleterre au faisceau des puissances centrales. Y avait-il réellement un secret dans l'entrevue ? Les observations de la première heure et les éclaircissements fournis par le temps permettent encore d'en douter. Ni le prince de Hohenlohe, chancelier de l'empire, ni le baron Marschall, ministre des affaires étrangères, ne se trouvaient en Vénétie : il était difficile d'admettre que des arrangements diplomatiques eussent été préparés en leur absence. En dehors des réceptions et des banquets de gala, les souverains n'avaient eu que de courts entretiens particuliers : il en était de même des ministres italiens et des ambassadeurs. Nul indice que des spéculations de haute politique eussent fait l'objet d'aussi rapides conciliabules. Le plus probable était que l'empereur, le roi et leurs conseils s'étaient bornés à un échange de vues générales, dont le résultat avait été de confirmer leur intention de maintenir l'entente établie entre les deux monarchies.

Une seule question se posait, celle de savoir si les deux souverains ne s'étaient pas entendus pour laisser, à l'échéance prochaine, se prolonger le traité de la Triple-Alliance. On se souvient qu'en 1891 ledit traité avait été prorogé pour douze années, avec faculté, pour chacune des parties, d'en faire cesser les effets au bout de cinq ans. Un accord avait-il été conclu, à Venise, pour renoncer de part et d'autre à l'usage de cette faculté? Je ne sais. La question n'a plus, d'ailleurs, aucune importance, puisqu'à l'échéance de 1897 le traité n'a pas été dénoncé et qu'il est resté en vigueur jusqu'au terme extrême primitivement fixé.

L'entrevue de Venise n'apportait donc à la situation

politique aucun changement dont les puissances eussent à se préoccuper. L'empereur Guillaume n'en avait pas moins atteint son but, s'il s'était proposé seulement de se rattacher plus étroitement les sympathies de ses alliés du sud. Après les épreuves des derniers mois, la nation italienne et son roi ne pouvaient qu'être touchés du nouveau gage d'amitié qu'il était venu spontanément leur donner. L'accueil dont il avait fait l'objet, à toutes les étapes de son voyage, marquait suffisamment combien on appréciait les sentiments qui avaient inspiré sa démarche.

Le voyage impérial n'avait été suivi, en France, que d'un œil assez distrait. L'attention publique y était retenue sur les réformes financières du ministère, sur le conflit engagé entre les deux Chambres, sur les affaires d'Egypte, sur le régime définitif à conférer à l'île de Madagascar, soumise depuis un an à notre protectorat effectif. Le 29 mars, M. Berthelot donnait sa démission « pour des raisons de santé et de famille ». M. Léon Bourgeois, président du Conseil, après quelques tentatives pour s'assurer la collaboration d'un diplomate de carrière, se décidait à prendre lui-même la direction des affaires étrangères, en confiant à M. Sarrien le portefeuille de l'intérieur (29 mars 1896). C'était le commencement de la crise aiguë, qui devait, quelques semaines plus tard, emporter notre premier ministère radical.

Le 21 avril, le Sénat était appelé à délibérer sur une demande de crédits destinés à l'entreprise de Madagascar et déjà votés au Palais-Bourbon ; mais la haute assemblée prononçait, à une forte majorité, l'ajournement de la question, « jusqu'à ce qu'elle eût devant elle un ministère constitutionnel, ayant la confiance des deux Chambres ». Le surlendemain, le cabinet présidé par M. Léon Bour-

geois remettait sa démission au président de la République.

Le 29 avril 1896, un autre ministère était formé sous la présidence de M. Méline, qui prenait le portefeuille de l'agriculture. Il avait pour collaborateurs M. Hanotaux aux affaires étrangères et M. Henry Boucher au commerce. Les autres départements étaient confiés à MM. Darlan (justice), Barthou (intérieur), Cochery (finances), le général Billot (guerre), le vice-amiral Besnard (marine), Rambaud (instruction publique), Turrel (travaux publics) et Lebon (colonies).

Dès le lendemain, la nouvelle administration avait à subir l'assaut des groupes avancés de la Chambre des députés, qui lui reprochaient d'avoir été constituée en dehors de la majorité et d'être la protégée de la droite. Ses déclarations n'en étaient pas moins approuvées par un vote de confiance, qui réunissait 299 voix contre 256. Elle avait devant elle une carrière de deux années.

A Rome et dans le reste du royaume l'arrivée au pouvoir de M. Méline et de ses amis suscitait des impressions diverses. Les premiers commentaires de la presse locale permettaient de constater la coexistence de deux courants entretenus, l'un par la clientèle de Crispi, l'autre par les partisans de son successeur. Les premiers se montraient franchement malveillants, tandis que les autres s'appliquaient, quoique avec une certaine réserve, à réagir contre les préventions qui pouvaient contrarier les rapports de l'Italie avec notre nouvelle administration.

Les amis de Crispi s'étaient plu, comme on sait, à escompter les sympathies attribuées aux membres de notre cabinet radical : il entrait maintenant dans leur jeu, par tactique d'opposants, de provoquer un état d'opinion défavorable aux tentatives de M. Rudini et de ses col-

lègues pour améliorer les relations des deux pays. Est-il besoin de quelques citations à l'appui de cette remarque? Voici, par exemple, ce que le *Popolo Romano* écrivait le 29 avril :

La crise française est finie et le ministère Méline est désormais constitué. Selon notre coutume, nous nous abstiendrons de toute appréciation sur les hommes, qui sont tous des hommes de valeur, et nous nous bornerons à peu de mots sur leurs tendances à notre égard. En ce qui concerne la politique extérieure, M. Hanotaux est parmi les hommes d'État français le plus habile et le plus actif dans sa manière de procéder contre la Triple-Alliance, de même que M. Méline est l'adversaire le plus tenace de tout projet de changement à apporter dans les rapports commerciaux, puisque c'est dans cette ténacité même que réside la force qu'il tient des classes agricoles. Donc la nouvelle combinaison et toutes les inductions qu'elle suggère ne sauraient échapper aux yeux perçants des hommes de la Consulta, et il sera bon qu'ils les tiennent encore mieux ouverts que par le passé.

Le journal *Roma* exprimait explicitement le vœu que le nouveau cabinet français n'eût pas longue vie, « afin que l'Italie n'éprouvât pas les funestes effets de la politique suivie par des hommes ouvertement hostiles, » et il continuait en ces termes, dans un article aussi daté du 29 avril :

M. Méline, l'apôtre féroce du protectionnisme agricole, a contribué plus que tout autre, par sa politique commerciale, à perpétuer entre les deux pays latins cet état de haine plus ou moins latente, qui va même jusqu'à se changer parfois en hostilités ouvertes, en donnant lieu à des conflits continuels, à des provocations réitérées et douloureuses .. M. Hanotaux a été deux fois ministre des affaires étrangères, et il y a eu en France des gens qui l'ont proclamé le Richelieu des temps modernes. Et cette renommée, il l'a acquise notamment par les continuelles piqûres faites hypocritement à l'Italie par de

petits moyens, qui ont été tenus pour des actes de haute sagesse politique. C'est un homme à idées étroites, mais un homme qui sait ce qu'il veut, et c'est beaucoup; un homme qui, une fois ministre, se donne la tâche de barrer continuellement la route à l'Italie, en se glissant tantôt entre l'Allemagne, tantôt entre l'Angleterre. Et c'est là ce qui explique le trouble de la politique italienne, toutes les fois que M. Hanotaux a été au pouvoir...

Nous sommes partisans de l'alliance latine; mais, étant donné la façon dont nos frères d'au-delà des Alpes nous traitent et même nous méprisent, nous ne croyons pas que le jour soit encore venu de nouer le pacte fraternel. Et nous le croyons d'autant moins que nous voyons arriver aujourd'hui au pouvoir des hommes, dont la venue fait penser à l'ancien mot latin : *cave canem!*

Ces extraits — et j'en pourrais citer beaucoup d'autres, — suffisent pour caractériser la bienvenue faite au cabinet français par les organes de l'opposition italienne. Les feuilles ministérielles réagissaient, dans une certaine mesure, se bornant, pour la plupart, à insister sur la valeur de nos nouveaux gouvernants, pour y trouver un gage des bonnes relations qu'ils s'appliqueraient à entretenir avec l'Italie. Voici, par exemple, ce que le journal l'*Opinione*, où l'on cherchait volontiers l'expression des idées du président du Conseil, écrivait à la date du 3 mai :

On a fait observer que le ministère français ne sera l'ami de l'Italie ni sur le terrain politique ni sur le terrain économique, parce que M. Hanotaux est un chaud partisan de l'alliance avec la Russie et que M. Méline est l'apôtre du protectionnisme. Pour rester sur le terrain économique, nous dirons franchement que ces raisons ne sont pas décisives. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler l'histoire du traité de commerce franco-suisse. Repoussé par la Chambre française dans un accès aigu de protectionnisme, renoué après une guerre de tarifs qui a nui aux deux parties, il a été énergiquement défendu à la Chambre par M. Méline lui-même, et c'est à lui

surtout qu'en est due l'approbation. Le mobile de cette apparente contradiction est bien clair : c'est la raison politique, cette même raison pour laquelle l'Italie ne pourra obtenir en sa faveur une exception aux principes du protectionnisme, qui commande et gouverne maintenant en France. Mais elle n'a pu non plus l'obtenir dans le passé. Et c'est pour cela que nous ne croyons pas que le ministère Méline doive être plus contraire à l'Italie que les précédents, puisque tous lui ont été contraires. Et l'on ne peut espérer qu'il en soit autrement, tant que l'orientation politique de l'Europe sera ce qu'elle est maintenant... Aussi, quel que soit le ministère qui gouverne la nation voisine, nous devons chercher à vivre dans le meilleur accord possible avec l'un et l'autre, sans attendre rien d'eux et sans nous préoccuper plus qu'il ne convient de l'humeur des hommes qui régissent la République.

Après cela, il est manifeste que M. Méline et ses collaborateurs n'avaient pas, comme on dit, une bonne presse en Italie. On se trompait sur leur compte. Secondé par les loyaux efforts de M. di Rudinì et de ses collègues, leur sens politique devait les conduire à triompher de tous les préjugés et à rapprocher les deux nations sur le terrain économique. Deux années allaient leur suffire pour franchir les étapes qui les séparaient du but.

Le 28 avril, le parlement italien reprenait ses travaux parlementaires. Il s'était ajourné, un mois auparavant, pour donner au gouvernement une période de tranquillité qui lui permît de se consolider à l'intérieur et de terminer les négociations de paix avec le Négus. Aucun de ces résultats n'était encore atteint.

Les amis de Crispi n'avaient point accordé à la nouvelle administration « la trêve de Dieu », que leur patron avait lui-même sollicitée et obtenue en 1893, en des circonstances moins critiques. Ils n'avaient cessé de poursuivre contre elle une campagne sans merci, la représen-

tant comme incapable de maintenir l'ordre, lui reprochant de compromettre au dehors la dignité nationale. On pouvait se demander si leurs polémiques n'avaient pas réussi à ébranler l'opinion.

Quant à la paix avec l'Abyssinie, la conclusion en restait encore douteuse. Après Adua, Ménélik avait pris lui-même l'initiative des pourparlers. Envoyé une première fois au camp abyssin, le major italien Salsa en avait rapporté des conditions jugées inacceptables. A la fin de mars, le même officier était retourné au Tigré, avec les contre-propositions du gouvernement italien. Mais il n'y avait plus retrouvé les choses en l'état. Le Négus avait quitté Adua et repris la route du Choa, avec ses troupes, ne laissant derrière lui qu'une trentaine de mille hommes, qui bloquaient la place d'Adigrat, tenue encore par une petite garnison italienne. Le 21 avril, une dépêche de Massouah annonçait que Ménélik, — mécontent de l'accueil fait à ses ouvertures, — réclamait la restitution de ses lettres, ajoutant qu'il retiendrait jusque-là, en otage, le major Salsa. Cette notification était généralement considérée comme une rupture des pourparlers. Aux préoccupations suscitées par l'événement se joignaient les instances des familles, inquiètes du sort des prisonniers retenus par les vainqueurs.

Du côté de Kassala, la situation se présentait sous un jour moins sombre. Au commencement de mars, au plus fort de la lutte avec les Abyssins, la garnison en était serrée de près par les Derviches. Un moment même, on avait pensé à la rappeler, pour s'en tenir à la défense de Khéren et d'Agordat. Mais, sur les représentations du cabinet de Londres, qui faisait valoir l'intérêt de la diversion tentée vers Dongola, on avait décidé de prolonger la résistance. Le colonel Stevani, à la tête d'une petite

colonne expéditionnaire, avait même réussi à ravitailler la place et, par un combat heureux, livré le 2 avril, à repousser les assiégeants, qui s'étaient momentanément éloignés. Mais on pouvait craindre que leur retraite ne fût suivie, à brève échéance, d'un retour en force.

En se retrouvant devant les Chambres, le ministère italien n'avait donc aucune information réconfortante à communiquer sur les choses d'Afrique. Et c'était sur cette question, qui obsédait tous les esprits comme un cauchemar, qu'il était mis en demeure de s'expliquer tout d'abord.

Les débats commençaient, le 5 mai, sur la situation, dont tous les éléments étaient connus, grâce à la publication d'un volumineux *Livre vert*. Crispi n'y intervenait que par une interruption, pour se défendre d'avoir poussé le général Baratieri à prendre l'offensive, en réclamant de lui « une victoire authentique ». « Le mot n'existe pas, — s'écriait-il, — c'est un mensonge! » L'ancien président du Conseil jugeait opportun de s'effacer, laissant à ses amis le soin de requérir contre « la politique d'humiliation » inaugurée par le nouveau cabinet. Ceux-ci ne s'y épargnaient pas. Mais, en dépit de tous leurs efforts, il devenait bientôt évident qu'ils ne parviendraient pas à rallier la majorité.

Après eux, le duc de Sermoneta pouvait, sans soulever de tempête, affirmer que l'opinion italienne, mûrie par les épreuves, ne voulait plus d'expéditions nouvelles; que le ministère n'avait fait que son devoir en dévoilant toute la vérité dans le *Livre vert* et en sapant « les bases artificielles d'illusions dangereuses ». Et il continuait par les déclarations suivantes :

Certes, il n'entre pas dans notre pensée d'abandonner l'Érythrée. Quitter Massouah ce serait aujourd'hui une légèreté

impardonnable. Mais les événements nous ayant forcés à nous retirer du Tigré, nous devons renoncer à l'occupation de cette province...

Quand nous avons su que l'Angleterre, pour sauvegarder l'Égypte et nous venir en aide, entreprenait une expédition sur le haut Nil, nous avons compris l'opportunité politique de conserver Kassala, dont le général Baldissera avait proposé l'évacuation. Le général ne cache pas, d'ailleurs, que l'occupation de cette place nous coûtera beaucoup d'argent, parce que la guerre entreprise par les Anglais, bien que l'issue en soit assurée, sera longue et difficile. Il faut définir et résoudre la question de Kassala, — d'intérêt essentiellement italien, — en tâchant toujours de maintenir avec l'Angleterre ces rapports de cordiale amitié et d'intérêts communs, qui durent depuis tant d'années et qui forment l'un des principaux pivots autour desquels se meut la politique de l'Italie...

Depuis le traité d'Uccialli, l'Abyssinie est devenue un puissant instrument militaire, qui se retournera probablement contre nous, le jour où nous serons engagés dans une guerre européenne... Nous devons donc suivre vis-à-vis de l'Éthiopie une politique de recueillement.

Le ministre de la guerre exposait ensuite que l'intention du gouvernement était de ne pas dépasser le Mareb et le Belesa, dont le cours formait définitivement les limites de la colonie italienne sur le sud. A ceux qui réclamaient encore la guerre à outrance, le général Ricotti n'hésitait pas à répondre que, pour leur donner satisfaction, il ne faudrait pas moins de 150,000 hommes, de deux années et d'une dépense d'un milliard. Au contraire, pour réaliser le programme ministériel, il suffirait de fortifier quelques points, et il était à espérer que le crédit de 140 millions, ouvert par le parlement, ne serait pas dépassé.

Enfin le président du conseil concluait par de brèves déclarations, qui ne laissaient aucune incertitude sur les

vues du cabinet. La politique a ses exigences, disait-il Depuis que l'Italie a versé le plus pur de son sang sur la terre d'Afrique, nous ne pouvons plus évacuer l'Abyssinie, mais il nous est permis de désirer que l'Érythrée soit réduite à de plus modestes proportions — Vous devez rester à Adigrat, — nous disent nos adversaires, — et tâcher de reprendre Adua. — Ce serait aller au-devant d'une défaite analogue à celle du 1er mars Depuis longtemps déjà, nous négocions avec les Abyssins, sans parvenir à une entente Nous n'avons pas eu confiance en eux, et, — il faut bien le reconnaître, — ils n'ont pas non plus confiance en nous. Dans ces conditions, un traité est difficile à conclure. Mais une situation de fait est peut-être préférable à un traité. Nos querelles avec Ménélik datent du jour où nous avons occupé le Tigré : si nous nous retirons en deçà du Mareb, toute cause de conflit disparaîtra. Je ne réclame pas un vote de confiance, — ajoutait M. di Rudinì, — les votes de confiance doivent se demander quand la Chambre n'a pas à prendre une résolution claire et précise. Ce n'est pas le cas actuel. Aucune préoccupation de personne ne doit entrer maintenant en ligne de compte. Le ministre de la guerre a dit qu'il avait donné l'ordre de ramener les troupes en deçà du Mareb Rien ne nous forçait à l'annoncer avant que l'opération fût accomplie. Si nous l'avons fait, c'est pour qu'il n'y eût d'équivoque ni dans nos intentions ni dans le vote de la Chambre.

La discussion se terminait, le 9 mai, par une motion de confiance, votée à 145 voix de majorité, et par laquelle la Chambre se bornait à prendre acte des déclarations ministérielles.

C'était un blanc-seing qui permettait au gouvernement de poursuivre l'exécution de son programme, en s'inspi-

rant des circonstances. Il pouvait s'en autoriser pour borner la colonie à la ligne du Mareb et s'en tenir, dans ces limites, à une attitude défensive. Toute liberté lui était, d'ailleurs, laissée pour décider du sort de Kassala et pour continuer, sans précipitation, les pourparlers avec le Négus.

Disons tout de suite, pour ne pas quitter le sujet et n'avoir plus à y revenir, le résultat des efforts poursuivis durant les mois suivants par le ministère italien pour achever la liquidation africaine et assurer le règlement honorable des diverses questions qui en compliquaient le travail.

Dès le mois de mai, le général Baldissera avait réorganisé ses troupes et assuré la défense de la colonie sur les frontières du Mareb. Sans lutte sérieuse, il était parvenu à débloquer la place d'Adigrat, qu'il avait abandonnée (mai 1896) après en avoir fait sortir la garnison, les blessés et le matériel transportable. Il était désormais en mesure de tenir tête aux chefs du Tigré, qui ne disposaient pas de forces sensiblement supérieures et témoignaient, d'ailleurs, d'intentions pacifiques. La situation de fait, ainsi établie, pouvait se prolonger indéfiniment, si, comme on devait le craindre, le Négus ne méditait pas de reprendre la campagne après la saison des pluies.

En ce qui concerne Kassala, le gouvernement royal avait annoncé, comme on l'a vu, que la garnison italienne y serait maintenue. Il ne tardait pas cependant à préparer les esprits à l'éventualité de l'évacuation. « La Chambre et le pays savent, — disait M. Rudinì, le 30 juin, au Montecitorio, — que l'occupation de Kassala n'a été faite

qu'à titre provisoire et qu'elle ne pouvait l'être autrement. Nous la maintiendrons donc, tant que nos intérêts nous le conseilleront. En parlant d'intérêts, nous n'entendons pas des intérêts matériels; nous faisons allusion à une chose tout autre, à cette part juste et proportionnée d'influence qui nous revient dans les affaires d'Égypte, lesquelles, comme tous le savent, se répercutent sur les choses de la Méditerranée. » Ce langage diplomatique était compris comme signifiant que l'occupation cesserait, quand le cabinet de Londres réclamerait la remise de la place à l'Égypte, en exécution des engagements stipulés dans le protocole anglo-italien du 15 avril 1891 (1). — Appelé de nouveau, quelques mois plus tard, à exposer au parlement son programme colonial, M. Rudini saisissait l'occasion de déclarer son intention de mettre le plus tôt possible un terme à une occupation, qui n'était utile ni à la politique de l'Italie ni à la défense de sa colonie. Mais l'Angleterre, engagée dans la période la plus difficile de l'expédition au Soudan, n'en jugeait pas alors le moment venu. La faction de l'Italie à Kassala devait se prolonger encore un an. Au mois de novembre 1897 seulement, on apprenait que les cabinets de Rome et de Londres s'étaient entendus pour la rétrocession de la place. Le 3 décembre suivant, un transport khédivial débarquait à Massouah une colonne anglo-égyptienne, composée d'un millier d'hommes. Elle était accompagnée du sirdar Kitchener, qui avait tenu à en présenter lui-même les officiers au gouverneur de l'Érythrée. Le jour de Noël, elle entrait dans la forteresse, définitivement réoccupée au nom de l'Égypte, tandis que la garnison italienne se repliait sur Sabderat et Agordat, en deçà des nouvelles frontières occidentales de la colonie.

(1) Voir tome Ier, livre II, chapitre VIII.

Quant aux négociations de paix avec Ménélik, M. Rudini n'avait pu donner aux Chambres que de vagues éclaircissements. Dans les premiers jours de mai 1896, en effet, rien ne permettait encore d'en préjuger le résultat. Envoyé au camp abyssin, le major Salsa y avait été, comme on le sait, retenu tout d'abord en otage; libéré peu après, il était revenu en Érythrée; mais rien ne permettait de croire que les contre-propositions italiennes fussent jugées acceptables par le Négus.

Dans cet état de choses, le gouvernement royal se décidait à faire partir pour le Choa le docteur Nerazzini, qui devait trouver, dans ses rapports antérieurs avec le ras Makonnen, des facilités spéciales pour l'accomplissement de sa mission. Il était muni de pleins pouvoirs. Ses instructions l'autorisaient à faire connaître que l'Italie n'entendait pas dépasser les limites du Mareb; qu'elle renonçait au traité d'Uccialli et au protectorat sur l'Abyssinie. Son premier soin devait être de négocier la libération des officiers et des soldats italiens faits prisonniers de guerre et retenus au Choa : le règlement de cette question s'imposait d'urgence, dans l'intérêt des familles préoccupées du sort de leurs enfants et dont l'anxiété s'exaspérait avec le temps. Mais le voyage était long et la tâche laborieuse. Que de difficultés pouvaient en retarder l'issue!

Ces considérations décidaient le pape à tenter une démarche en faveur des détenus. Au commencement de juin, le journal l'*Osservatore romano* annonçait que Mgr Cirillo Macario, patriarche-vicaire des Coptes de l'Église d'Alexandrie, gagnait le Choa, pour présenter au Négus la demande du Saint-Père. La nouvelle faisait aussitôt l'objet d'une question à la Chambre italienne des députés. « L'acte accompli par le Souverain Pontife, — répondait M. Rudini, — m'a été connu hier seulement

(1er juin) par la note de *l'Osservatore romano*. Ma pensée est simple : c'est celle qui s'inspire immédiatement d'une pensée de gratitude. Je crois que le Souverain Pontife a obéi en cela à un sentiment chrétien, à un sentiment humanitaire, tout à fait concordant avec sa mission sublime, et à un sentiment d'affection pour la grande patrie italienne. Si tel a été son mobile, le sentiment du gouvernement italien ne peut être qu'un sentiment de vive reconnaissance. » La grande majorité de la Chambre applaudissait à ce langage. Seuls, les amis de Crispi trouvaient à redire à l'ingérence du Vatican, où ils voulaient voir l'effet d'un concert établi avec la France et la Russie, et, par suite, une faute nouvelle de M. Rudini, devenu ainsi « l'esclave » de la papauté et l'obligé des deux puissances.

La généreuse tentative de Léon XIII ne devait pas aboutir.

Au mois d'août, Mgr Macario arrivait à Addis Ababa et remettait au Négus la lettre suivante du Souverain Pontife :

Au très puissant Ménélik, négus Neghesti, empereur d'Éthiopie, Léon XIII, pape.

Très puissant négus Neghesti, salut et prospérité.

Il vous a plu jadis de saluer, par un acte spontané, le commencement de notre pontificat, et, dix ans après, à l'occasion de notre jubilé sacerdotal, vous nous avez offert un nouveau témoignage de bienveillance. Si ces manifestations ont réjoui notre cœur, elles honorent le vôtre.

Aussi c'est à votre cœur de monarque et de chrétien que s'adresse aujourd'hui notre parole, pour vous engager à un acte de générosité souveraine.

La victoire a laissé en vos mains de nombreux prisonniers. Ce sont des jeunes gens vigoureux et dignes de respect, qui, à la fleur de l'âge et à l'aurore des plus belles espérances, ont été enlevés à leur famille et à leur patrie.

Leur captivité n'augmente ni la mesure de votre puissance ni l'étendue de votre prestige; mais, plus elle se prolonge, plus vive est la douleur dans l'âme de milliers de mères et d'épouses innocentes.

Pour nous, pénétrés de la sainte mission que nous a confiée Notre-Seigneur Jésus-Christ et qui s'étend à toutes les nations chrétiennes, nous les aimons comme des fils.

Agréez donc la demande que le cœur d'un père vous fait au nom de la Trinité divine, au nom de la Vierge bénie, au nom de tout ce qui vous est le plus cher en ce monde; veuillez, sans retard, leur rendre la liberté, très puissant négus Neghesti; ne vous refusez pas à vous montrer magnanime aux yeux des nations; enregistrez cette page glorieuse dans les annales de votre règne! Que sont, après tout, les droits impitoyables de la guerre à côté des droits et des devoirs de la fraternité humaine?

Dieu vous rendra une riche récompense, car il est père miséricordieux. Mille voix s'élèveront en chœur pour vous bénir, et la nôtre se fera entendre la première. En attendant, nous implorerons du Ciel sur la famille royale tous les biens désirables.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 mai de l'année 1896, de notre pontificat la dix-neuvième.

Leo P. P. XIII

Tout d'abord, Ménélik se montrait disposé à déférer, dans une certaine mesure, au désir du pape, c'est-à-dire, à libérer le plus grand nombre des prisonniers, pour retenir seulement les officiers comme otages. Mais ses vues se modifiaient à la nouvelle de la saisie par les croiseurs italiens du *Dœlwyk*, le navire hollandais, dont j'ai parlé plus haut et qui portait, — disait-on, — des armes à destination de l'Abyssinie. Considérant cet acte comme une preuve de l'hostilité persistante des Italiens, il se décidait à garder ses prisonniers jusqu'à la conclusion de la paix. Il en avisait le pape par la lettre suivante, que Mgr Macario rapportait à Rome en novembre :

Léon, vainqueur de la tribu de Juda, Ménelik, élu du Seigneur, roi des rois d'Éthiopie, à S. S. Léon XIII, salut!

J'ai reçu, par Mgr Macario, la lettre paternelle, où Votre Sainteté, après avoir rappelé gracieusement nos relations antérieures, faisait appel à mes sentiments de clémence en faveur des prisonniers italiens que la volonté de Dieu a mis entre mes mains. J'ajoute que Votre Sainteté ne pouvait choisir, pour interpréter ses sentiments, un envoyé plus éloquent et plus sympathique que S. Exc. Mgr. Cirillo Macario.

J'ai été vivement ému en lisant l'admirable lettre du père commun des chrétiens et en écoutant le langage de son illustre envoyé, et le premier mouvement de mon cœur avait été de donner à Votre Sainteté la satisfaction qu'elle me demandait si noblement; car, moi aussi, je pleure sur les nombreuses et innocentes victimes de cette guerre cruelle, que j'ai conscience de n'avoir pas provoquée.

Malheureusement mon vif désir de réaliser les vœux de Votre Sainteté a été contrarié par l'attitude imprévue du gouvernement italien, qui, après m'avoir exprimé le désir de faire la paix et de rétablir les bonnes relations entre nous, continue à agir à mon égard comme si nous étions en état de guerre. Mon devoir de roi et de père de mon peuple m'interdit, en ces circonstances, de sacrifier la seule garantie de paix qui se trouve entre mes mains à la satisfaction d'être agréable à Votre Sainteté et à moi-même. C'est avec la plus profonde tristesse que, après avoir tout pesé dans ma conscience de monarque et de chrétien, je suis contraint de renvoyer à des temps meilleurs le témoignage d'affection et de haute estime que j'aurais souhaité donner à Votre Sainteté. La voix, que tous les chrétiens entendent avec respect, s'élèvera en faveur de la justice de ma cause, qui est celle de l'indépendance du peuple dont Dieu m'a confié le gouvernement, et elle rendra aussi très prochaine la réalisation de notre commun désir de renvoyer à leurs familles ceux qui en sont séparés. Je puis, en attendant, rassurer Votre Sainteté sur le sort des prisonniers italiens, que je n'ai cessé de protéger et de traiter selon les devoirs de la charité chrétienne, et auxquels, à la considération de Votre Sainteté, j'accorderai encore, s'il est possible, des adoucissements.

Écrit à notre ville d'Addis-Ababa, le 22 mascaram 1889 de l'an de grâce (1er octobre 1896).

A Rome, l'insuccès de la mission confiée à Mgr Macario était diversement apprécié. Les uns ne pouvaient se défendre d'une certaine satisfaction, en songeant aux commentaires qui se seraient produits si l'Italie royale avait dû la restitution de ses soldats captifs à l'intervention du pape. Les autres, en plus grand nombre, s'en montraient sincèrement affectés, l'attitude de Ménélik laissant planer une douloureuse incertitude sur le sort des prisonniers et sur la conclusion même de la paix.

Il n'y avait plus à compter que sur la diplomatie du plénipotentiaire italien, qui avait quitté Naples en juin, pour se rendre près du Négus et dont les nouvelles étaient rares.

Au commencement de novembre, une dépêche de Djibouti annonçait enfin que le docteur Nerazzini était arrivé, le 6 octobre, à Addis-Ababa; qu'il avait été reçu par Ménélik et que les pourparlers étaient en bonne voie. Le cours en avait été tout d'abord arrêté par une des conditions proposées par le plénipotentiaire italien : il s'agissait d'une stipulation portant que l'Abyssinie n'accepterait le protectorat d'aucune autre puissance : c'était un engagement que le Négus repoussait, comme inutile, prêtant à l'équivoque et incompatible avec sa souveraineté. Les deux parties s'entendaient bientôt pour tourner la difficulté par l'insertion d'une clause dans laquelle l'Italie reconnaissait l'indépendance absolue de l'empire éthiopien. L'entente était dès lors possible.

Le 17 novembre, une note officieuse, publiée par l'agence Stefani, faisait connaître que le traité de paix

avait été conclu le 26 octobre. En voici le texte même, d'après la communication faite plus tard au parlement italien :

TRAITÉ DE PAIX

ENTRE LE ROYAUME D'ITALIE ET LE ROYAUME D'ÉTHIOPIE

Au nom de la Très-Sainte Trinité.

S. M. Humbert Ier, roi d'Italie, et S. M. Ménélik II, empereur d'Éthiopie, désireux de mettre fin à la guerre et de faire revivre leur ancienne amitié, ont stipulé le traité suivant.

Pour conclure ce traité, S. M. le roi d'Italie a délégué, comme son envoyé plénipotentiaire, le major docteur César Nerazzini, chevalier des saints Maurice et Lazare, officier de la Couronne d'Italie. Les pleins pouvoirs du major Nerazzini ayant été reconnus en bonne et due forme, S. Exc. le major Nerazzini, au nom de S. M. le roi d'Italie, et S. M. Ménélik II, empereur d'Éthiopie et des pays Galla, en son propre nom, ont convenu et conclu les articles suivants :

Article premier. — L'état de guerre entre l'Italie et l'Éthiopie a pris définitivement fin. En conséquence, il y aura paix et amitié perpétuelles entre S. M. le roi d'Italie et S. M. le roi d'Éthiopie, ainsi qu'entre leurs successeurs et sujets.

Art. II. — Le traité conclu à Outchalé (Uccialli) le 25 miazia 1881 (correspondant au 2 mai 1889), est et demeure définitivement annulé, ainsi que ses annexes.

Art. III. — L'Italie reconnaît l'indépendance absolue et sans réserve de l'empire éthiopien comme État souverain et indépendant.

Art. IV. — Les deux puissances contractantes n'ayant pu se mettre d'accord sur la question des frontières, et désireuses cependant de conclure la paix, il a été convenu que, dans le délai d'un an à dater de ce jour, des délégués de confiance de S. M. le roi d'Italie et de S. M. l'empereur d'Éthiopie établiront, par une entente amicale, les frontières définitives. Jusqu'à ce que ces frontières aient été ainsi fixées, les deux

parties contractantes conviennent d'observer le *statu quo ante*, s'interdisant strictement de part et d'autre de franchir la frontière provisoire, déterminée par le cours des rivières Mareb, Belesa et Mouna.

Art. v. — Jusqu'à ce que le gouvernement italien et le gouvernement éthiopien aient, d'un commun accord, fixé leurs frontières définitives, le gouvernement italien s'engage à ne faire de cession quelconque de territoire à aucune autre puissance. Au cas où il voudrait abandonner de sa propre volonté une partie du territoire qu'il détient, il en ferait remise à l'Éthiopie.

Art. vi. — Dans le but de favoriser les rapports commerciaux et industriels entre l'Italie et l'Éthiopie, des accords ultérieurs pourront être conclus entre les deux gouvernements.

Art. vii. — Le présent traité sera porté à la connaissance des autres puissances par les soins des deux gouvernements contractants.

Art. viii. — Le présent traité devra être ratifié par le gouvernement italien dans le délai de trois mois à partir de ce jour.

Art. ix. — Le présent traité de paix, conclu ce jour, sera écrit en amharigna et en français, les deux textes absolument conformes, et fait en deux exemplaires, signés des deux parties, dont un restera entre les mains de S. M. le roi d'Italie et l'autre entre les mains de S. M. l'empereur d'Éthiopie.

Étant bien d'accord sur les termes de ce traité, S. M. Ménélik II, empereur d'Éthiopie, en son propre nom, et S. Exc. le major docteur Nerazzini, au nom de S. M. le roi d'Italie, l'ont approuvé et revêtu de leurs sceaux.

Fait à Addis-Ababa, le dix-sept tekemt mil huit cent quatre-vingt-neuf (correspondant au 26 octobre 1896).

Sceau de Ménélik.

Maggiore Cesar Nerazzini
inviato plenipotenziario
di S. M. il re d'Italia.

Le traité de paix était complété par une convention annexe réglant le sort des prisonniers de guerre.

Déclarés libres, ceux-ci devaient être conduits au Harrar, puis dirigés sur Zeila, dès que le Négus aurait reçu avis de la ratification du traité principal. Il était convenu qu'il serait tenu compte au gouvernement éthiopien des frais occasionnés par l'entretien et la concentration des captifs; mais le montant de cette indemnité n'était pas fixé, le Négus s'en remettant entièrement, sur ce point, à l'équité du gouvernement italien.

Cet exposé détaillé des stipulations intervenues me dispense de longs commentaires. La paix signée replaçait les parties contractantes dans les conditions où elles se trouvaient deux ans plus tôt, avant le mouvement tenté par le gouverneur de l'Érythrée pour mettre la main sur le Tigré. Il restait, il est vrai, à délimiter la nouvelle frontière; mais les bases en étaient fixées au Mareb, c'est-à-dire à la ligne convenue depuis six ans. Enfin rien ne subsistait plus du traité d'Uccialli, cause première et permanente du différend; si l'Italie y perdait des titres contestables à un protectorat difficile, elle conservait dans l'est africain la situation privilégiée que lui conféraient ses établissements de l'Érythrée et les arrangements passés tant avec l'Angleterre qu'avec le sultan de Zanzibar. Tous comptes faits, il n'y avait qu'une voix, au dehors, pour rendre hommage à la modération du Négus et considérer la transaction intervenue comme conforme à la dignité et aux intérêts des contractants.

Dès la première heure, on en jugeait de même en Italie. A Rome et dans les provinces, il était évident, d'après les commentaires de la presse, que la nation ne tenait pas pour trop chèrement payée, par les concessions faites, la satisfaction de voir écartée l'éventualité d'une guerre nouvelle et d'obtenir la libération des prisonniers.

Ce sentiment se manifestait avec une telle force que le gouvernement royal n'hésitait pas à envoyer d'urgence à Nerazzini l'autorisation de ratifier les accords conclus. Le télégramme rédigé *ad hoc* lui était expédié le 17 novembre, moins de quarante-huit heures après la réception de la dépêche de Zeila annonçant la signature de la paix.

D'après la constitution, le traité du 26 octobre n'avait pas, pour devenir définitif, à être soumis à la sanction parlementaire. Le gouvernement royal n'en prenait pas moins la résolution de réunir les Chambres, qui étaient encore en vacances, pour leur communiquer les résultats de sa diplomatie. Ce n'était pas seulement la liquidation de l'entreprise africaine qu'il allait proposer à leur examen; il avait, en outre, à obtenir leur sanction pour d'autres accords passés avec la France, durant les mois précédents, en vue du règlement de la question tunisienne. Je me borne à les mentionner ici, me réservant de donner, dans le chapitre suivant, un exposé complet de cette importante négociation, qui ouvrait décidément la voie au rapprochement politique et économique des deux pays.

A peine réunie, la Chambre italienne des députés abordait les affaires d'Afrique, qui formaient l'objet de nombreuses interpellations. Les premiers discours prononcés permettaient d'apprécier le revirement que les récentes épreuves avaient provoqué dans les esprits, en ce qui concernait les idées d'expansion coloniale. Les plus chauds partisans de ces idées comprenaient l'impossibilité d'en reprendre la défense. Crispi lui-même ne tentait pas une intervention pour justifier sa politique. Ses adversaires allaient jusqu'à suggérer de compléter la liquidation commencée, en évacuant l'Erythrée; et, dans

leurs rangs, on comptait, à côté d'un certain nombre de radicaux, quelques hommes considérables de la droite, comme le duc de Sermoneta, qui avait alors abandonné le ministère des affaires étrangères.

M. Rudini réagissait avec vigueur contre d'aussi excessives propositions. Dans sa réponse, il exposait les motifs qui l'avaient décidé à accepter la responsabilité des affaires, au lendemain de la catastrophe d'Adua, et les principes qu'il s'était efforcé de faire prévaloir dans les négociations. Ce n'était pas sans amertume qu'il avait conclu le traité du 26 octobre, en pensant à tant de sacrifices inutilement faits en Afrique; mais il était convaincu d'avoir accompli une œuvre salutaire par la signature d'une paix qui rendait à l'Italie la liberté de ses mouvements et les moyens de soutenir son rôle de grande puissance en Europe. Quant à ses vues pour l'avenir, elles n'avaient changé que sur un point depuis 1891, les événements passés ne permettant plus de restreindre l'Érythrée au triangle Massouah-Khéren-Asmara. On devait, à son avis, abandonner l'idée d'en faire une colonie militaire, pour la transformer en une colonie purement civile et commerciale. Pouvait-on y parvenir dans des conditions concordantes avec les moyens et les ressources que le pays était en mesure d'y consacrer, sans compromettre des intérêts supérieurs? Il voyait de sérieux motifs de l'espérer, et il s'en autorisait pour demander que l'examen de la question fût renvoyé à d'autres temps.

Imbriani insistait pour que la motion relative à l'évacuation fût discutée immédiatement; mais, le président du Conseil en réclamait l'ajournement et posait sur ce point la question de confiance. Le 2 dé-

cembre 1896, le ministère obtenait gain de cause par 184 voix contre 26.

C'était la consécration définitive de la paix africaine et des rapports nouveaux, établis par le traité du 26 octobre entre l'Italie et l'Abyssinie.

CHAPITRE II

CONVENTIONS TUNISIENNES

Premières ouvertures pour le règlement des affaires tunisiennes (juin 1896) — Échéance du traité italo-tunisien de 1868. — Ministère Rudini; ses vues sur la question — Déclarations du duc de Sermoneta. — M. Visconti Venosta à la Consulta (15 juillet). — Nouvelles ouvertures de l'Italie (30 juillet). — Conventions italo-tunisiennes (28 septembre). — Acte franco-italien sur la navigation (1er octobre). — Ratification des conventions tunisiennes (janvier 1897).

1896-1897

Le retour aux affaires de M. di Rudini avait été suivi d'une détente sensible dans nos rapports avec l'Italie. Était-ce l'effet de ses préférences avouées pour une politique de conciliation avec la France ou des enseignements fournis par les péripéties, désormais bien connues, du conflit abyssin? Les deux causes y contribuaient sans doute. Ce qu'il y a de certain, c'est que la campagne, prolongée contre nous par la presse jusqu'au dénouement du drame africain, avait pris fin. On renonçait, des deux parts, à des polémiques injustes, dont les intérêts communs ne pouvaient que souffrir. Ici et là, on revenait à des appréciations plus équitables et à l'idée d'accords combinés en vue de rapprocher les deux nations sur le terrain économique, en dépit du caractère opposé de leurs alliances.

Ce n'est pas que le nouveau cabinet italien se fût ap-

pliqué tout d'abord à encourager ce mouvement par des déclarations explicites. Dans son manifeste du 17 mars, il n'avait même fait aucune mention de la France, se bornant à affirmer sa volonté de suivre à l'extérieur « cette ligne prudente qui avait procuré à l'Italie des amitiés et des alliances, auxquelles il entendait conserver sa foi intacte ». Pas un mot non plus, au cours des débats, sur les crédits réclamés pour l'Afrique : à la Chambre des députés et au Sénat, le président du Conseil et le ministre des affaires étrangères n'avaient cru devoir s'expliquer que sur les rapports de l'Italie avec l'Angleterre, rapports fondés sur l'identité des intérêts et sur les sympathies réciproques, où l'on devait voir seulement, — d'après le duc de Sermoneta, — « une alliance de sentiments », et non « une alliance dans le sens formel de l'expression »

Il fallut arriver au 25 mai, pour entendre, de la bouche même de M. Rudini, l'exposé des vues qui présideraient dorénavant aux relations franco-italiennes.

Dans une interpellation développée ce jour-là à la Chambre des députés, Imbriani s'élevait avec force contre la Triple-Alliance, qu'il considérait comme funeste et qui risquait de « conduire l'Italie à un autre Abba-Garima en Europe »; il exprimait le regret que la politique suivie par le gouvernement royal eût éloigné les Italiens de la France, leur alliée naturelle, pour en faire les protégés de l'Allemagne; il aurait voulu enfin que le ministère actuel saisît l'occasion de les dégager des liens qui les enchaînaient aux puissances centrales.

M. Rudini s'empressait de répondre que la Triple-Alliance était une nécessité, et que, dans le cas même où elle viendrait à cesser, les Italiens devraient rester unis aux empires du centre, pour maintenir la paix en Europe. A son avis, l'amitié avec l'Angleterre complétait le sys-

tème, en sauvegardant les intérêts communs dans la Méditerranée. Mais il tenait à affirmer hautement que les alliances de l'Italie n'impliquaient rien qui menaçât les intérêts des tiers, rien qui s'opposât à une entente amicale avec la France et la Russie. L'Italie pouvait et devait vivre en bons rapports avec la France, comme le faisait l'Allemagne avec la Russie, comme le faisait l'Autriche-Hongrie avec la France elle-même. Il n'entrait nullement dans ses intentions de pratiquer, à l'égard de ces deux puissances, une politique de coups d'épingles (*di punzecchiature*). En un mot, tout en conservant les alliances conclues, M. Rudini voulait conduire sa politique de telle façon que les rapports avec la France n'en fussent pas altérés; et ces rapports, il entendait « les rendre toujours plus amicaux, toujours cordiaux, et, — il osait le dire, — presque affectueusement amicaux. »

Les déclarations du premier ministre ne laissaient aucune incertitude sur sa pensée : alors, comme en 1891, il se proposait de maintenir les arrangements de la Triplice, considérée uniquement comme une garantie de paix, tout en renouant avec la France des rapports de confiance et d'affaires. Cinq ans auparavant, cette conception n'avait rencontré chez nous qu'un froid accueil. Obtiendrait-elle, à présent, une meilleure fortune? Le temps avait amené de notables changements dans l'état des choses et des esprits. Il ne fallait donc pas désespérer du succès, si les procédés du gouvernement royal se conformaient à ses assurances. Une épreuve décisive en allait être fournie par les pourparlers qui s'imposaient pour le règlement des affaires tunisiennes.

L'urgence en était comprise à Rome. Décidés à rompre avec la réserve intransigeante de leurs prédécesseurs, M. Rudini et ses collègues n'hésitaient pas à prendre

l'initiative des ouvertures. Dans les premiers jours de juin 1896, l'ambassadeur d'Italie à Paris, conformément aux instructions reçues du duc de Sermoneta, proposait au gouvernement de la République de régler simultanément la question tunisienne et la question commerciale.

C'était le premier acte de la longue négociation, qui devait aboutir au rétablissement des rapports conventionnels entre les deux pays et arrêter enfin les effets dommageables d'une rupture de dix années.

J'ai déjà dit (1) que, le 15 août 1895, le chargé d'affaires de France à Rome avait remis à la Consulta une note portant dénonciation du traité d'établissement qui régissait depuis vingt-huit ans les rapports de l'Italie avec la Tunisie. Une démarche identique avait été faite, deux jours plus tard, auprès de l'agent et consul général d'Italie à Tunis, par notre résident : la précaution n'était pas inutile, comme on le verra bientôt.

Conclu le 8 septembre 1868, ce traité garantissait aux sujets italiens en Tunisie tous les droits que le gouvernement beylical leur avait conférés par des arrangements antérieurs et tous ceux qu'il avait accordés ou accorderait, à l'avenir, à d'autres étrangers. Liberté de commerce et de navigation ; traitement national en matière d'escale et de cabotage ; exemption des droits de tonnage et d'expédition dans certains cas déterminés ; traitement de la nation la plus favorisée pour les taxes de douane et de navigation, dont la quotité ne pouvait être augmentée sans l'assentiment du gouvernement italien ; fixation par des commissions mixtes de la valeur moyenne des marchandises, qui devait servir de base à la détermination

(1) Voir tome II, livre Ier, chapitre VII.

des taxes de douane; consolidation des immunités et privilèges concédés aux consuls par les capitulations et les usages; liberté de la pêche; assimilation aux nationaux en ce qui concerne les impôts fonciers, etc., etc. : tels étaient, en résumé, les droits principaux, assurés par le traité de 1868 aux Italiens dans la Régence. Une seule modification y avait été apportée par le protocole passé avec la France, le 24 janvier 1884, et aux termes duquel le gouvernement royal avait, non pas *renoncé* à sa juridiction consulaire, mais consenti à en *suspendre* l'exercice au profit des tribunaux français institués en Tunisie.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'en développer les motifs, qu'un semblable régime fût considéré comme incompatible avec l'établissement de notre protectorat. C'était pour nous une nécessité d'en provoquer la revision aussitôt que possible.

Le traité italo-tunisien était conclu pour vingt-huit années, à dater du jour de l'échange des ratifications; mais, d'après l'article 25, il devait se trouver tacitement prolongé pour un temps égal, s'il n'était pas dénoncé douze mois avant l'expiration du premier terme. C'est par application de cette clause qu'au mois d'août 1895, le gouvernement italien avait été officiellement avisé de la résolution arrêtée par le gouvernement beylical, d'accord avec la République, d'en faire cesser les effets. Ainsi le le traité devait prendre fin le 28 septembre 1896, à l'expiration de la vingt-huitième année à partir de l'échange des ratifications.

Depuis plusieurs mois, la question était à l'ordre du jour dans la péninsule. Il était déjà manifeste, d'après les commentaires de la presse dévouée à la politique ministérielle, que l'administration de Crispi ne renoncerait pas de bon gré à la situation privilégiée dont les Italiens jouis-

saient en Tunisie. On s'attendait sans doute à ce que le traité fût dénoncé; mais on s'appliquait à établir que l'abrogation de cet acte n'aurait d'autre effet que de faire revivre les conventions antérieures; qu'elle laisserait à l'Italie la faculté de se prévaloir des capitulations, pour revendiquer le traitement de la nation la plus favorisée et, en particulier, les droits concédés à l'Angleterre dans le traité perpétuel, conclu en 1875 par cette puissance avec le bey. L'attitude prise par le ministère Crispi, dès le lendemain de la dénonciation, marquait clairement son intention d'engager la lutte sur ce terrain.

Trois semaines se passaient, sans qu'aucun accusé de réception fût adressé par la Consulta à l'ambassade française. Alors seulement on apprenait, par une note communiquée à la pressse italienne, que le gouvernement royal avait décidé de faire remettre sa réponse au ministre des affaires étrangères du bey, c'est-à-dire à notre résident général, afin de conserver sa situation diplomatique au regard de la Régence et de la France. Dans cette réponse, le représentant de l'Italie prenait soin de réserver les traités antérieurement conclus par les anciens États de la péninsule avec le bey. Inutile d'ajouter que ces réserves étaient déclarées inacceptables par notre résident et que la Consulta était avisée de notre manière de voir.

Après cet échange de communications, nous n'avions plus qu'à attendre, prêts à entamer, dans l'esprit le plus accommodant, des pourparlers pour la conclusion d'un nouvel arrangement, si le gouvernement royal en exprimait le désir, décidés aussi à passer outre aux revendications qu'il pourrait formuler plus tard, en l'absence d'un nouveau traité, revendications qui ne pouvaient être, à notre sens, soutenues par aucun argument valable.

Tel n'était pas l'avis des journaux italiens qui passaient pour les organes de la presse ministérielle. L'*Agenzia italiana* rappelait les termes du protocole de 1884, qui garantissait aux Italiens la jouissance des droits assurés par les capitulations et par les traités antérieurs, et elle terminait par cette note belliqueuse : « L'Italie, en outre d'une action parallèle avec l'Angleterre, aura donc beau jeu pour ne pas céder un pouce de ses droits acquis Si nous sommes bien informés, telle est l'intention de la Consulta. » *La Tribuna* reprenait les mêmes arguments, en ajoutant que, si le gouvernement de la République se refusait à en faire la base de nouvelles négociations, il s'exposerait à voir les Italiens dénoncer le protocole de 1884 et faire revivre leur juridiction consulaire dans la Régence. *La Riforma* disait aussi : « Nous croyons que le gouvernement français est le dernier à penser que le fait de la dénonciation du traité suffit pour changer la situation de l'Italie dans la Régence. Cette situation n'était et n'est pas fondée exclusivement sur ce traité : elle était réglée par d'autres conventions. » Même argumentation dans toutes les feuilles ministérielles : c'était bien, comme on va le voir, la thèse que le gouvernement d'alors était résolu à soutenir.

A la fin de novembre, les Chambres italiennes se réunissaient pour la dernière session qu'elles devaient tenir sous le consulat de Crispi. Un long débat s'engageait sur la politique extérieure du cabinet. Une place y était naturellement faite à la question tunisienne. Crispi, qui avait omis d'en parler dans un premier discours, reprenait la parole, le 3 décembre, et s'exprimait en ces termes :

« Le traité avec la Tunisie était près de venir à échéance, quand il a été dénoncé; d'autre part, le gouvernement français a déclaré à notre ambassadeur être animé des

meilleures intentions. Dans tous les cas, une fois même ce traité dénoncé, les traités antérieurs, qui n'ont jamais été dénoncés, subsisteront intégralement. »

La déclaration était brève, mais catégorique. Pour Crispi, les traités conclus avec la Régence par divers États de la péninsule, antérieurement à 1861, demeuraient en vigueur; son intention déclarée était de nous les opposer, si nous ne nous prêtions pas à une transaction conforme à ses vues.

Cette théorie n'était pas soutenable, pour plusieurs motifs.

Tout d'abord, il était facile d'établir, au point de vue juridique, que les traités antérieurs à 1861, — en admettant même qu'ils eussent continué d'exister après la constitution du royaume d'Italie, — avaient été infirmés par le traité de 1868, qui excluait formellement toute clause ayant le caractère de pérennité.

Mais il y avait plus.

Le 25 septembre 1861, la *Gazette officielle* du royaume avait publié une circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères aux consuls de Sa Majesté. Le ministre y demandait à ces agents un rapport sur la situation de leur poste, et il ajoutait :

A ce rapport général je vous prie de joindre un paragraphe spécial où vous mentionnerez si les divers traités qui réglaient auparavant les relations commerciales des divers États de l'Italie contenaient quelques dispositions plus avantageuses que celles des traités stipulés par le gouvernement de Sa Majesté et qui seuls régissent présentement le commerce et la navigation du royaume d'Italie dans ses rapports avec l'étranger, devant être bien retenu que les traités qui existaient avec les divers États d'Italie qui ont été incorporés aux possessions de Sa Majesté ont, de droit et de fait, cessé d'être en vigueur et ne peuvent recevoir application.

Ainsi le gouvernement royal avait proclamé la déchéance des traités conclus par les États fondus dans le royaume. Comment aurait-il pu, sans se mettre en contradiction avec lui-même, en évoquer les clauses contre la France?

En faisant allusion, dans son discours du 3 décembre, aux bonnes intentions du gouvernement de la République, Crispi laissait entendre qu'il était également disposé à négocier, pour régler à l'amiable la question tunisienne. Mais les complications précipitées du conflit abyssin retenaient toute sa sollicitude, durant les semaines suivantes. Au commencement de mars 1896, il quittait le pouvoir, emporté par le contre-coup de la catastrophe d'Adua, sans avoir tenté une démarche qui permît d'apprécier ses intentions définitives.

Telle était la situation, quand M. Rudini revint aux affaires, en mars 1896.

L'attention de son ministère se concentrait tout d'abord sur la crise africaine, qui exigeait des résolutions urgentes. Mais, après avoir pourvu au plus pressé, il ne tardait pas à soumettre à un examen approfondi le problème posé par la dénonciation du traité de 1868. Quelques mois seulement restaient à courir avant le 28 septembre, date à laquelle cet acte cesserait d'être en vigueur. Convenait-il d'attendre l'échéance fatale, pour revendiquer alors, au risque d'un conflit, des droits dont la légitimité serait contestée? Ne valait-il pas mieux profiter des dispositions conciliantes, manifestées d'autre part, pour tenter un arrangement qui fût de nature à ménager la transition et à sauvegarder, dans une large mesure, les intérêts en cause? Ne pourrait-on pas même élargir la base des pourparlers et en faire sortir l'occasion d'autres accords, qui

eussent pour effet de rétablir, sur tous les points, des relations normales entre les deux pays?

Les plus sérieuses considérations se réunissaient à l'appui du second de ces systèmes, qui concordait avec les idées de conciliation et de paix dont s'inspirait, à Rome, le programme du « nouveau cours ». Le ministère italien prenait donc la résolution de rompre le silence gardé depuis dix mois. Dans les premiers jours de juin 1896, comme je l'ai dit plus haut, l'ambassadeur d'Italie prenait l'initiative des ouvertures auprès du gouvernement de la République.

Les premières propositions du comte Tornielli tendaient au règlement simultané de l'affaire tunisienne et des relations commerciales entre la France et l'Italie.

C'était beaucoup demander à la première heure. Si l'opinion publique était préparée, en France, à l'arrangement de la question tunisienne, il n'en était pas de même des rapports commerciaux. Sous l'influence des doctrines protectionnistes qui continuaient à prévaloir, beaucoup se montraient encore rebelles à l'idée d'abaisser nos barrières de douanes à l'entrée des produits italiens. Une transaction sur ce point n'aurait probablement pas réuni une majorité dans nos Chambres. Il y avait unanimité pour considérer qu'à l'échéance du traité de 1868, l'Italie n'aurait plus aucun droit conventionnel dans la Regence. Personne n'aurait compris que le gouvernement de la République consentît à lier les deux questions. Toute concession sur ce point eût risqué, contrairement au vœu commun des parties, de compromettre le sort de la négociation. La prudence conseillait, selon le mot de Gambetta, de sérier les problèmes.

Nul doute que la réponse de M. Hanotaux ne s'inspirât

de ces considérations. Notre ministre des affaires étrangères se trouvait dans la nécessité d'ajourner, comme prématurée, la conversation sur un traité de commerce entre la France et l'Italie. Quant au règlement de l'affaire tunisienne, il ne pouvait que confirmer les dispositions accommodantes dont il n'avait cessé de se montrer animé, sans dissimuler toutefois que, tenant le terrain pour complètement libre après l'échéance du traité de 1868, son consentement à un nouvel accord devait être considéré comme un témoignage de bon vouloir. Aussi s'en autorisait-il pour proposer, à son tour, la conclusion d'un autre arrangement, qui restaurât les rapports conventionnels des deux pays en matière de navigation. Conforme aux intérêts communs, un pareil arrangement ne pouvait soulever, ici et là, aucune opposition, tout en préparant les esprits au rétablissement d'une entente économique sur un terrain plus étendu

Cette dernière proposition ne fut pas repoussée à Rome, mais on crut devoir y insister pour que la négociation fût complétée par un traité commercial sur la base des tarifs les plus réduits. De nouveaux pourparlers furent nécessaires pour démontrer qu'il y aurait imprudence à s'engager dans cette voie, et que le mieux était de renvoyer la négociation commerciale à un temps plus favorable.

Déjà l'on pouvait envisager la conclusion prochaine d'un double accord aboutissant, l'un au règlement de la situation des Italiens et à la reconnaissance de notre situation privilégiée dans la Régence, l'autre au rétablissement des rapports de navigation sur la base du traitement de la nation la plus favorisée, quand un incident inattendu remit tout à coup en question le résultat du travail accompli, en relevant, sans opportunité, des obstacles

que le bon vouloir des parties s'était appliqué jusqu'alors à tourner.

Le 29 juin, la discussion du budget des affaires étrangères s'ouvrait, à la Chambre italienne des députés, par un discours de M. Nasi, l'un des lieutenants de Crispi, qui nous prenait à partie, insistant, dans les termes les moins mesurés, sur les dangers que notre action, en Tunisie et dans le reste de l'Afrique septentrionale, faisait courir à l'Italie. Le réquisitoire était si violent que, de l'avis exprimé ensuite par un autre orateur, une déclaration de guerre immédiate en aurait dû former la conclusion logique.

Dans sa réponse, le ministre des affaires étrangères commençait par exposer le programme du cabinet en matière de politique extérieure. Le sens général en était résumé en trois points : fidélité à la Triple-Alliance, intime amitié avec l'Angleterre, rapports cordiaux avec toutes les puissances. En ce qui nous concernait, le duc de Sermoneta débutait en affirmant que la confiance des alliés de l'Italie n'était pas affectée « par l'étude constante que le gouvernement royal consacrait à conformer les relations avec la France à cette sympathie et à cette bienveillance mutuelles qui répondent à l'affinité des races et au souvenir d'inoubliables événements ». Puis, arrivant aux affaires de Tunis, le ministre s'exprimait en ces termes :

Quant à la Tunisie, je dirai que, par suite de la dénonciation notifiée l'année dernière, le traité de commerce italo-tunisien de 1868 prendra fin le 29 septembre prochain. Toutefois, ce traité ne constitue pas tout notre droit conventionnel avec la Tunisie. A côté du traité coexistent, sauf la suspension de la juridiction consulaire, les antiques capitulations.

De sorte que si, le 29 septembre, un nouvel accord ne se trouve pas stipulé, accord pour la conclusion duquel notre bonne volonté ne fera certainement pas défaut, — il nous restera encore une situation de droit préjudiciable, qui permettra au gouvernement du roi de maintenir dans leur intégrité tous ses titres, mais sur laquelle la Chambre comprendra que toute déclaration de ma part serait prématurée et intempestive.

Ainsi le duc de Sermoneta se montrait résolu, si une entente avec nous n'aboutissait pas en temps utile, à s'appuyer sur les capitulations pour revendiquer le bénéfice de la situation dont l'Italie jouissait encore dans la Régence. Mais qu'arriverait-il, si, comme il était probable, nous repoussions de pareilles prétentions, voyant les choses sous un autre jour et tenant les capitulations pour éteintes? Le ministre n'avait-il pas commis une imprudence, en s'avançant de la sorte et en se fermant tout chemin de retraite? La question se présentait immédiatement à l'esprit de ses auditeurs, et Imbriani la posait en ces termes : « Personne n'ignore, — disait-il, — que les capitulations sont opposables aux gouvernements barbaresques, non aux pays civilisés. Quand l'Autriche est entrée en Bosnie-Herzégovine, elle a aboli immédiatement les capitulations. Aussi me demandé-je s'il était prudent, de la part du ministre, de faire une déclaration qui nous placera dans l'alternative de subir une humiliation ou de déclarer la guerre. Non, cela n'était pas prudent : je le dis avec franchise. »

L'incident s'éteignait dans les rumeurs de la Chambre, et les débats se terminaient sans que l'impression en fût amendée. Mais la gravité en était comprise par tous les journaux ministériels, dont les commentaires établissaient qu'une attitude de résistance à outrance n'aurait pas l'appui de l'opinion publique.

« Quant au protectorat français, — disait le *Corriere di Napoli*, — nous croyons qu'il nous serait plus avantageux de le reconnaître franchement que de nous perdre en vaines récriminations avec lesquelles nous n'avons rien à gagner. M. Rudini ferait bien de dire sur ce point une parole nette et de dissiper ces illusions dangereuses que les amis de M. Crispi ont intérêt à entretenir : ce serait d'une politique sage et avisée. »

Le journal l'*Italie* allait plus loin :

— Nous sommes convaincus, — disait-il — que rien ne serait plus nuisible que d'ouvrir une campagne diplomatique pour obtenir le rétablissement des capitulations en Tunisie. C'est M. Crispi lui-même qui a tranché cette question. M. Nasi n'a qu'à relire les *Livres verts* et il y trouvera toute une doctrine que M. Crispi non seulement a établie pour son compte, mais qu'il a fait partager aux autres états européens. La France, pour toute réponse, n'aurait qu'à nous renvoyer les notes adressées par la Consulta au quai d'Orsay, et elle nous mettrait par là dans notre tort. Il est vrai que la France n'a jamais annexé la Tunisie, ainsi que nous l'avons fait pour Massouah ; mais, si c'était là une difficulté, M. Hanotaux ne tarderait pas d'un jour à proposer au parlement français un projet (d'annexion) analogue à celui qu'il vient de lui faire approuver pour Madagascar. M. Nasi suppose-t-il, par hasard, que l'Europe s'en émouvrait ? L'Europe n'a qu'une idée bien arrêtée : maintenir la paix le plus longtemps possible, et écarter toutes les questions qui peuvent amener la guerre. Évidemment nous ne pouvons pas compter sur l'Angleterre, qui, à propos de Zeila, vient de nous prouver, de la manière la plus éclatante, qu'elle tient énormément à ne pas se brouiller avec la France. Elle, l'Angleterre, ne réclame pas pour ses sujets les capitulations en Tunisie, et elle ne comprendrait pas si nous les réclamions pour nous. De même, ni l'Allemagne ni l'Autriche ne nous suivraient jamais dans une politique plus ou moins belliqueuse contre la France à propos de la Tunisie.

Inutile de prolonger ces citations. Les avertissements de ses amis étaient assez motivés pour retenir l'attention du gouvernement royal et lui suggérer la pensée de réparer les conséquences de l'imprudence commise.

Est-ce aux difficultés soulevées par cet incident parlementaire qu'il faut attribuer la suspension momentanée des pourparlers commencés entre Paris et Rome? Toujours est-il que les choses restèrent en l'état durant plusieurs semaines. L'embarras eût peut-être persisté, si une crise ministérielle ne fût à propos survenue, à Rome, pour dénouer l'imbroglio.

Le 10 juillet, le ministère italien obtenait encore, à la Chambre des députés, un vote de confiance qui lui ralliait une centaine de voix de majorité; le lendemain, on apprenait qu'il était démissionnaire. M. Rudini en portait lui-même la nouvelle au Montecitorio par la communication suivante :

Le conseil des ministres a décidé hier de renvoyer à novembre la discussion des projets de lois militaires. A cause de cette résolution, M. le ministre de la guerre a donné sa démission. Le cabinet tout entier a cru devoir, par suite, présenter sa démission au roi, qui l'a acceptée et m'a confié le mandat de composer un nouveau ministère. Les ministres resteront chargés de l'expédition des affaires jusqu'à la constitution du nouveau cabinet.

La crise avait pour cause des divergences survenues dans le conseil sur des questions militaires. Le portefeuille de la guerre était aussitôt offert au général Pelloux, qui l'acceptait, en insistant toutefois pour que le budget de son département fût augmenté de douze millions. Mais cette condition même entraînait la retraite de plusieurs autres membres du cabinet, notamment du duc

de Sermoneta, de MM. Colombo, Perazzi et Carmine Tous quatre se refusaient à entrer dans une combinaison qui semblait impliquer, par suite du relèvement des crédits militaires, un changement au programme du 10 mars. Tel était, du moins, le motif donné officiellement à leur résolution. Peut-être s'y ajoutait-il, en ce qui concernait l'ancien ministre des affaires étrangères, la volonté de mettre à profit l'occasion pour sortir sans éclat de l'impasse où il s'était engagé et pour rendre au cabinet les moyens de poursuivre, avec plus de liberté, la négociation de l'arrangement tunisien. C'est du moins ce qu'on disait au dehors : dans la résolution du duc de Sermoneta on se plaisait à voir un témoignage nouveau de son patriotisme.

Le 15 juillet, le cabinet se trouvait reconstitué par l'adjonction du marquis Visconti Venosta aux affaires étrangères, du général Pelloux, de MM. Luzzatti, Prinetti et Sineo à la guerre, au trésor, aux travaux publics et aux postes. M. Codronchi, sénateur, était nommé ministre sans portefeuille et chargé spécialement de l'administration de la Sicile.

Au point de vue du classement des partis, la combinaison intervenue marquait un pas fait vers la droite. Le cabinet y gagnait en homogénéité, et pouvait encore compter sur la neutralité bienveillante d'une notable partie de l'extrême gauche, qui ne risquerait pas de faciliter le retour de Crispi par une opposition inconsidérée. Avec les hommes de haute valeur dont il s'assurait le concours, M. Rudini était en situation d'attendre, sans inquiétude, le temps où des élections générales rendraient à chacun sa liberté d'action.

A l'extérieur, on tenait pour certain qu'aucun changement notable ne serait apporté à la politique dont le président du conseil avait confirmé les lignes générales par de récents discours.

La rentrée du général Pelloux n'impliquait nullement le terme du recueillement que l'Italie s'imposait depuis des mois : il affirmait n'avoir d'autre but que de consolider la puissance défensive de l'armée, et l'on trouvait, dans son administration antérieure, des garanties de sa prudence future.

Les dispositions de M. Luzzatti nous étaient connues depuis son premier passage au ministère, en 1891-92 : nous le savions disposé à user de son influence pour faciliter le règlement des affaires pendantes et notamment l'arrangement tunisien, disposé surtout à presser la négociation d'un traité de commerce, dont il attendait les plus sérieux bénéfices pour la restauration économique et financière de l'Italie.

Mêmes sentiments chez M. Prinetti, nonobstant les sympathies qu'il partageait avec ses collègues pour le système des alliances allemandes.

Le retour du marquis Visconti Venosta à la Consulta retenait plus particulièrement l'attention, en Italie comme en France. Éloigné des affaires depuis vingt années, depuis que la droite en avait abandonné la direction, M. Visconti Venosta se trouvait en villégiature dans la Valteline au moment où un appel avait été fait à son dévouement. Étant donné son caractère, nul ne doutait que de hautes considérations de patriotisme ne l'eussent seules décidé à sortir de la retraite pour donner son concours à la diplomatie italienne, dans les circonstances difficiles qu'elle traversait. Chacun rendait hommage à ses talents et à sa sagesse. Cependant sa nomination n'était

pas accueillie, dans son pays même, par une bienveillance unanime. Les journaux encore fidèles à l'administration de Crispi le représentaient comme animé pour la France d'une tendresse excessive et, pour la Triple-Alliance, d'un zèle plus tiède; ils tournaient contre lui les saluts sympathiques de la presse française; ils se plaisaient à évoquer les souvenirs de sa gestion en 1864 et en 1870, pour exciter contre lui des défiances: ils reprenaient, à leur manière, l'exposé des affaires pendantes avec la France, notamment de la question tunisienne, pour le placer dans une position telle, qu'il ne pût se prêter à une transaction, sans encourir le reproche de faiblesse ou de trahison.

Cette campagne, il faut le dire, se prolongeait sans résultats appréciables. Couvert par son passé et par ses services antérieurs, M. Visconti Venosta était au-dessus de pareilles atteintes. Les feuilles ministérielles prenaient une peine inutile en affirmant que « son action serait dirigée de façon à maintenir solidement les rapports de l'Italie avec les puissances alliées, tout en conservant avec l'Angleterre cette intimité qui complétait le système. » Il avait pour lui l'opinion publique, confiante en l'habileté éprouvée d'un homme d'État qui avait fait ses preuves et qui était de taille à résoudre les difficultés de l'heure présente dans des conditions conformes à la dignité et aux intérêts du pays.

En France, on avait aussi gardé le souvenir des actes qui avaient caractérisé l'administration de M. Visconti Venosta dans une autre période. On l'avait revu, quelques années auparavant, à Paris, où il avait passé plusieurs semaines, comme délégué de l'Italie à la commission arbitrale des pêcheries de Behring; il s'y était concilié toutes les sympathies et il y avait laissé, en partant,

l'impression que son influence s'exercerait en un sens favorable à l'entente des deux pays. Personne assurément ne s'y faisait d'illusions sur ses idées relatives aux alliances allemandes et aux rapports avec l'Angleterre. Mais ce qu'on savait de son tact, de son expérience et de son autorité fournissait des motifs suffisants pour que son retour au pouvoir fût accueilli avec satisfaction par les nombreux amis de l'Italie et salué comme un gage de succès pour les négociations commencées.

La question tunisienne s'imposait des premières à la sollicitude du nouveau ministre, puisqu'un délai de deux mois et demi restait seulement à courir avant l'échéance fatale du 28 septembre. L'étude à laquelle il s'empressait d'en soumettre les éléments ne tardait pas à le convaincre de la nécessité d'en presser l'arrangement amiable, s'il ne voulait engager l'Italie dans une lutte où les avantages ne seraient pas de son côté. On sait déjà que la perspective d'un conflit n'arrêtait pas les hommes d'un certain parti. Leur obstination passionnée se serait peut-être expliquée, s'ils eussent été fondés à compter, dans la conjoncture, sur un appui du dehors: mais cette carte même leur faisait défaut.

Déjà l'Angleterre, qui jouissait, grâce à son traité perpétuel avec le bey, de la position la plus solide dans la Régence, avait explicitement manifesté la résolution de ne pas s'en prévaloir pour écarter toute idée de transaction avec la France. Le 15 janvier 1896, le baron de Courcel, notre ambassadeur à Londres, avait échangé avec lord Salisbury des déclarations portant règlement de diverses questions pendantes entre les deux gouvernements, notamment des affaires du Siam et du haut Mékong. L'article suivant y avait été ajouté :

Conformément aux stipulations de l'article 11 de la convention générale, conclue entre la Grande-Bretagne et la Régence de Tunis le 19 juillet 1875, qui prévoit une revision de ce traité, « afin que les deux parties contractantes puissent avoir occasion de traiter ultérieurement et de convenir de tels arrangements qui puissent tendre encore davantage à améliorer leurs relations mutuelles et à développer les intérêts de leurs nations respectives », les deux gouvernements conviennent d'ouvrir immédiatement des négociations, en vue de remplacer ladite convention générale par une convention nouvelle répondant aux intentions annoncées dans l'article qui vient d'être cité.

Ainsi le cabinet de Londres acceptait de s'entendre avec la France pour la revision du traité anglo-tunisien. On ignorait encore, il est vrai, le sort des négociations entamées à ce sujet entre les deux gouvernements; mais il n'était pas douteux qu'elles n'aboutissent à un arrangement qui consacrât, au regard du gouvernement britannique, notre situation privilégiée dans la Régence.

L'Italie pouvait-elle, du moins, compter sur ses alliés du nord? C'était l'un des plus forts arguments des partisans de la résistance. Mais un événement tout récent avait renversé les espérances qu'ils se plaisaient à entretenir à ce sujet. Le 20 juillet, cinq jours après la reconstitution du ministère italien, la République française concluait avec l'Autriche-Hongrie un arrangement, aux termes duquel le gouvernement de l'empereur François-Joseph renonçait à la situation qu'il tenait de ses traités avec le bey, pour se contenter, en Tunisie, du traitement de la nation la plus favorisée; il y déclarait, d'ailleurs, en termes exprès, qu'il n'entendait pas non plus revendiquer le bénéfice du régime établi ou à établir dans la Régence, en matière de douane et de navigation, au profit

de la France. C'était reconnaître notre protectorat avec toutes ses conséquences.

Quant à l'Allemagne, elle n'avait aucun traité particulier avec le bey. En vertu des usages, elle jouissait aussi, dans la Régence, du traitement de la nation la plus favorisée. Nous n'avions pas la pensée de lui contester le bénéfice de ce régime. Son attitude antérieure et les intérêts mêmes qui en déterminaient le caractère ne permettaient pas de croire qu'il entrât dans ses intentions de se montrer moins accommodante que l'Autriche-Hongrie.

Enfin les arrangements déjà passés par la France avec la Belgique et la Suisse établissaient que l'organisation de notre protectorat tunisien ne rencontrerait aucun obstacle diplomatique en Europe.

L'attitude des puissances devait donc détourner M. Visconti Venosta des méthodes intransigeantes, s'il n'eût suffi, pour cela, des avantages certains qu'il était fondé à attendre de pourparlers amicaux, conformes d'ailleurs à la pondération de son esprit et aux véritables intérêts de son pays. Son parti était bientôt arrêté.

Le 29 juillet, les Chambres italiennes se séparaient pour les vacances d'été, laissant aux ministres toute liberté de poursuivre les négociations engagées, sans avoir à compter avec des interpellations intempestives. Dès le lendemain, la Consulta nous faisait part de ses vues.

Comme son prédécesseur, M. Visconti Venosta aurait volontiers lié la négociation tunisienne à celle d'un arrangement commercial, qui nous eût garanti dans le royaume le tarif conventionnel italien, contre la concession de notre tarif minimum; mais il n'insistait pas, apprécian la valeur des motifs pour lesquels le gouvernement de la République considérait toute tentative en ce sens comme

prématurée et même imprudente. Il n'avait aucune objection de principe contre la conclusion simultanée d'un traité qui renouât, à l'avantage commun, les rapports de l'Italie avec la France en matière de navigation. Quant à la question tunisienne, il se montrait aussi disposé à la régler à notre satisfaction, c'est-à-dire à souscrire un accord qui garantît à l'Italie, dans la Régence, le traitement des nations les plus favorisées, la France étant exceptée de ces nations, bien entendu, et conservant la faculté de régler à sa guise ses propres rapports avec la Tunisie. Il estimait, avec raison, que cette combinaison était acceptable pour nous, et il y voyait l'avantage de traiter, sans avoir à signer une reconnaissance explicite de notre protectorat, qui aurait été de nature à éveiller des susceptibilités dans la péninsule. Mais il aurait désiré, pour ménager la transition, que les effets de l'entente à établir fussent différés jusqu'au jour où l'Angleterre se serait mise d'accord avec nous sur la revision de son traité tunisien. Pour assurer ce résultat, le traité italo-tunisien de 1868 aurait dû être prorogé, non pour un temps fixe, mais jusqu'à la conclusion du nouvel arrangement que l'Angleterre s'était engagée à négocier avec la France.

Les motifs qui suggéraient cette combinaison, n'ont pas besoin de commentaires. Mais on conçoit aussi que, malgré tout notre bon vouloir, il ne nous fût pas possible d'y donner notre assentiment. C'eût été renoncer aux effets attendus de l'échéance du 28 septembre, et consolider, pour une période nouvelle et indéterminée, la situation de l'Italie dans la Régence; c'eût été restaurer les obstacles qu'avait rencontrés jusqu'alors l'exercice d'un protectorat, dont nous supportions les charges, à l'avantage de tous, sans en retirer les bénéfices corrélatifs. Il y

aurait eu d'autres inconvénients Nos rapports avec le gouvernement anglais n'étaient pas sans se ressentir de l'humeur soulevée par une série d'autres questions pendantes entre les deux pays; aussi ne montrait-il pas beaucoup d'empressement à aborder la revision du traité tunisien. Était-ce le moment de tresser de nos mains un lien entre les intérêts italiens et les intérêts anglais dans la Régence, d'ajouter un atout au jeu de nos partenaires, de fournir au cabinet de Londres un nouveau motif de prolonger des atermoiements qui duraient déjà depuis six mois?

Chargé de suivre la négociation, l'ambassadeur d'Italie à Paris n'en insistait pas moins pour décider le gouvernement de la République à une prorogation du traité de 1868. De son côté, M. Hanotaux, notre ministre des affaires étrangères, se montrait inébranlable, faisant valoir les raisons décisives qui l'empêchaient de céder sur ce point spécial. résolu d'ailleurs à se prêter, sur les autres, à toutes les transactions convenables pour faciliter une entente. Durant plusieurs semaines, la discussion se prolongeait, sans avancer d'un pas.

On comprenait enfin qu'il fallait en changer les bases, si l'on voulait aboutir en temps utile. A la fin d'août, le comte Tornielli était mandé à Rome, pour en délibérer avec les ministres. Dans les premiers jours de septembre, il retournait à Paris, muni des instructions nécessaires pour reprendre les pourparlers et les conduire à terme.

Trois semaines seulement restaient à courir : la tâche était grosse. pour un si court délai.

Les conférences se succédaient incessamment entre le comte Tornielli et M. Hanotaux, celui-ci assisté de son directeur des consulats, M. Bompard, qui tenait la plume

pour la rédaction des instruments destinés à en fixer les résultats. Me trouvant alors à Paris, en congé, j'y étais naturellement appelé, à titre consultatif. M. Millet, notre résident général à Tunis, était tenu au courant des travaux et transmettait ses avis par voie télégraphique.

Le secret des négociations n'a pas transpiré. On peut juger toutefois, d'après les arrangements intervenus, que la préparation en a été laborieuse et activement menée. Dans la soirée du 28 septembre, on signalait encore plusieurs visites de l'ambassadeur italien au quai d'Orsay : on en concluait que l'entente définitive, retardée par d'épineuses difficultés, n'avait dû s'établir qu'à la dernière minute.

En Italie, l'opinion n'était pas mieux informée de la marche des pourparlers; les feuilles opposantes se chargeaient de la tenir en éveil, surtout après le voyage du comte Tornielli à Rome : leurs commentaires tendaient naturellement à la détourner de toute idée de concession et à représenter la situation de l'Italie comme inexpugnable dans la Régence, même après la dénonciation du traité de 1868. De leur côté, les journaux ministériels s'appliquaient à réagir et à préparer les esprits à une solution transactionnelle, qu'ils justifiaient par de solides arguments.

Le 24 septembre, M. Rudini allait rejoindre à la Spezia le roi Humbert, qui avait quitté sa villégiature de Monza pour assister à des manœuvres navales; le lendemain, il revenait à Rome, avec Sa Majesté, qui réunissait les ministres en conseil extraordinaire. Le bruit se répandait aussitôt que l'affaire tunisienne y avait fait l'objet de résolutions décisives. C'était le signal de nouveaux commentaires et d'un nouveau déchaînement contre le

ministère. « Le passage de M. Visconti Venosta à la Consulta, — disait la *Tribuna*, — n'aura pas été inutile, s'il a pu donner à la France une preuve de la soumission du gouvernement italien... Le service qu'il n'a pu rendre à la France en 1870, dans une circonstance bien différente, il le lui rend maintenant à Tunis, à vingt-cinq ans d'intervalle. » Qu'on juge par cet extrait du ton des polémiques! Les journaux ministériels répondaient que l'Italie ne pouvait « contrecarrer une situation de fait établie depuis quinze ans par des traités reconnus par elle au moins implicitement »; l'important était qu'en Tunisie, les Italiens ne fussent pas dans une condition inférieure aux autres étrangers; que leurs privilèges y fussent maintenus et qu'un nouveau traité leur garantît le traitement de la nation la plus favorisée. En définitive, les organes de l'opinion se trouvaient d'accord pour considérer comme imminente la signature d'un arrangement.

Si quelques doutes eussent encore subsisté, ils auraient été dissipés par une note officieuse, publiée dans la soirée du 27 septembre. Il y était dit que, dans la matinée de ce jour, le roi avait signé un décret prorogeant le régime de douane assuré dans la péninsule aux marchandises tunisiennes, et dont les effets devaient cesser avec le traité de 1868 : c'était proclamer que l'accord était conclu ou sur le point de l'être.

Enfin, le 30 septembre, on apprenait que M. Hanotaux et le comte Tornielli avaient signé les arrangements intervenus relativement à la Tunisie et au régime de la navigation entre la France et l'Italie.

La veille, 29 septembre, le télégraphe avait annoncé la promulgation à Tunis d'un tarif général des douanes pour la Régence. Il était temps que l'entente s'établît entre Paris et Rome. A défaut, les marchandises italiennes

auraient été soumises, dans la Régence, aux prescriptions nouvelles. L'arrangement intervenu leur assurait le bénéfice d'un tarif de faveur. L'établissement du nouveau régime n'entraînait donc pour elles aucune conséquence dommageable ; il témoignait seulement de la résolution arrêtée par le gouvernement de la République d'user de ses droits, à la date fixée, nonobstant toutes contestations éventuelles.

Les arrangements relatifs à la Tunisie sont datés du 28 septembre 1896. Ils portent les signatures de M. Hanotaux et du comte Tornielli, désignés comme plénipotentiaires, l'un par le roi d'Italie, l'autre par le président de la République française, *agissant tant en son nom qu'au nom de Son Altesse le bey de Tunis.* Nécessaire et suffisante, cette mention avait permis d'éviter les difficultés qu'aurait pu soulever la rédaction d'une clause énonçant la reconnaissance plus explicite de notre protectorat. Ils comprennent trois actes :

1° Une convention de commerce et de navigation ;

2° Une convention consulaire et d'établissement, complétée par un protocole explicatif ;

3° Une convention d'extradition, complétée aussi par un protocole annexe.

L'entente relative aux rapports de la France avec l'Italie, en matière de navigation, est consacrée par une *déclaration*, en double exemplaire, qui porte la date du 1er octobre 1896.

Quelques indications suffiront pour déterminer l'économie et la portée de ces divers actes.

CONVENTION DE COMMERCE ET DE NAVIGATION

La convention pose en principe qu'il y aura pleine et entière liberté de commerce et de navigation entre la Tunisie et l'Italie.

Dans la Régence, les navires italiens sont soumis aux mêmes charges et jouissent des mêmes droits que les navires nationaux ou français; réciproquement, les bâtiments tunisiens bénéficient, en Italie, du régime concédé aux bâtiments nationaux ou français. Le traitement national est réciproquement assuré, pour le cabotage, aux Italiens et aux Tunisiens : il y a là, comme on le verra, une différence notable avec le régime établi entre la France et l'Italie, les deux pays ayant réservé l'exercice du cabotage à leur propre pavillon.

Pour la pêche, les Tunisiens jouissent, en Italie, des droits et des avantages accordés aux sujets des puissances étrangères, et les Italiens sont traités, en Tunisie, comme les nationaux et comme les Français : c'est la consolidation de l'état de choses établi par le traité italo-tunisien de 1868.

En ce qui concerne les droits d'importation et d'exportation, les marchandises italiennes et tunisiennes jouissent réciproquement du traitement de la nation la plus favorisée. « Il est d'ailleurs bien entendu que le traitement de la nation la plus favorisée, dont la jouissance est assurée à l'Italie, ne lui donne pas droit au régime douanier qui pourrait être institué entre la Tunisie et la France, mais seulement aux avantages, de quelque nature que ce soit, qui seraient concédés à une tierce puissance quel-

conque » : c'est la reconnaissance implicite et la consécration de la situation privilégiée qui résulte pour nous du protectorat.

Un article spécial porte que, dans le cas où les taxes douanières, alors perçues à l'importation en Tunisie (10 pour 100 sur les vins et 8 pour 100 sur les autres articles), viendraient à être modifiées, les droits nouveaux ne pourront être plus élevés que ceux inscrits, pour les mêmes articles, au tarif maximum français. Dans cette clause il était permis de voir l'énonciation d'un principe posé en vue d'une entente plus étendue, un jalon planté pour un arrangement commercial qui ne tarderait pas à intervenir entre la France et l'Italie sur la base de leurs tarifs les plus restreints.

La convention doit rester en vigueur jusqu'au 1er octobre 1905; si elle n'est pas dénoncée douze mois avant cette date, elle demeurera obligatoire jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une des parties contractantes aura notifié son intention d'en faire cesser les effets

CONVENTION CONSULAIRE ET D'ÉTABLISSEMENT

Aux termes des premiers articles de cet acte, les Italiens en Tunisie et les Tunisiens en Italie jouissent, en principe, des mêmes droits que les nationaux et les Français.

Ils peuvent y établir toutes sortes de sociétés, en se conformant aux lois du pays; ils ne sont pas soumis, pour la disposition de leurs biens, à d'autres charges ni à d'autres restrictions que les nationaux; sous les mêmes conditions, ils sont admis à ester en justice et à réclamer le bénéfice de l'assistance judiciaire.

Les Italiens en Tunisie ne sont justiciables que de la juridiction française ; toutefois, en matière d'immeubles, à moins que ceux-ci ne soient immatriculés ou que les parties en cause ne soient personnellement justiciables des tribunaux français, il sera statué par les tribunaux tunisiens et, en dernier ressort, par S. A. le bey : c'est la confirmation du régime établi depuis 1884, à la suite de l'arrangement par lequel l'Italie a consenti, en faveur des tribunaux français, à la suspension de sa juridiction consulaire dans la Régence. La convention de 1896 remplaçant le protocole du 24 janvier 1884, on peut en considérer les clauses comme abrogeant définitivement les capitulations au regard de l'Italie.

Les jugements rendus en Tunisie par les tribunaux français et les jugements rendus en Italie par les tribunaux italiens sont exécutoires, dans chacun des deux pays, sous les conditions ordinaires consacrées par les traités relatifs à cette manière.

Sont considérés comme sujets tunisiens en Italie et comme sujets italiens en Tunisie, ceux qui ont conservé, d'après les lois de leur pays, la nationalité tunisienne ou italienne. Le protocole annexé à la convention ajoute que ces dispositions ne sont pas applicables aux Italiens qui auraient acquis une autre nationalité en Tunisie, en vertu d'un acte de naturalisation, ou hors de Tunisie, soit en vertu d'un acte de naturalisation, soit par l'effet de la loi. Cette dernière clause n'était pas inutile pour tarir une source de contestations délicates en matière de statut personnel.

Le même protocole ajoute que les indigènes protégés, actuellement inscrits au consulat général d'Italie, à Tunis, auront droit, en Tunisie, au même traitement que les Ita-

liens eux-mêmes. C'est la consécration d'un état de droit préexistant; mais, en limitant le privilège aux protégés actuellement inscrits, la clause a eu pour effet de mettre fin à des abus dont le passé avait démontré les inconvénients.

Tous les autres articles de la convention sont consacrés au règlement des droits et privilèges des consuls italiens dans la Régence. Les prescriptions en sont conformes aux clauses de la convention de 1862, qui régit, à ce point de vue, les rapports de la France et de l'Italie. Les consuls italiens jouissent, en Tunisie, sous les mêmes conditions, des immunités et privilèges qui sont garantis à leurs collègues sur notre territoire. Il serait donc sans intérêt de consacrer à ce sujet une analyse détaillée.

En Italie, les consuls français sont chargés de la protection des Tunisiens; ils jouissent à cet effet, de plein droit, des exemptions, prérogatives, immunités, honneurs et privilèges que les conventions consulaires, conclues entre les gouvernements français et italien, leur assurent en Italie en vue de la protection des Français et de leurs intérêts. Encore une clause qui dérive de notre protectorat sur la Tunisie et qui en implique la reconnaissance.

Le système est complété par une disposition qui garantit, d'une manière générale, aux consuls français, pour la protection des Tunisiens en Italie, et aux consuls italiens en Tunisie tous les privilèges, immunités et prérogatives respectivement accordés, en Italie et en Tunisie, aux consuls de la nation la plus favorisée.

Le protocole annexe renferme une dernière disposition qui maintient le *statu quo*, en ce qui concerne les associations, les écoles et les établissements italiens, *actuellement* établis en Tunisie, sans préjudice des droits supé-

rieurs appartenant à l'administration locale en matière d'hygiène et d'ordre public pour l'application des lois de police et de sûreté. Cette clause témoigne de l'esprit conciliant qui a présidé à la négociation, en consolidant des institutions respectables, sans toutefois priver l'autorité locale des moyens suffisants de surveillance et de répression.

Comme la précédente, la convention restera en vigueur jusqu'au 1er octobre 1905 et sera prolongée dans les mêmes conditions, d'année en année, jusqu'à ce que l'une des parties contractantes manifeste l'intention d'en faire cesser les effets.

CONVENTION D'EXTRADITION

Un arrangement spécial était nécessaire pour donner à la procédure d'extradition, en Tunisie, des règles concordantes avec l'exercice de notre protectorat et le fonctionnement de nos tribunaux. Les intérêts de la justice répressive souffraient de l'incertitude et du manque de réciprocité, qui continuaient, depuis notre établissement dans la Régence, d'affecter nos rapports avec l'Italie en cette matière. Un malfaiteur condamné ou poursuivi en Tunisie venait-il à se réfugier en Italie : les démarches que nous tentions, au nom des autorités beylicales, pour obtenir sa remise, ne cessaient de rencontrer des difficultés de fait, qui en empêchaient le succès; sous les objections diverses qui nous étaient opposées, il n'était pas difficile de discerner le désir d'esquiver les conséquences d'un acquiescement, qui impliquât la reconnaissance de notre situation politique dans la Régence. Au contraire, un malfaiteur, condamné ou poursuivi dans le

royaume, venait-il à se réfugier en Tunisie : les consuls italiens intervenaient, pour exiger la livraison du fugitif, en vertu des capitulations et des usages.

L'attention publique avait été appelée, en France, sur les inconvénients du système par un incident tout récent. Dans les premiers jours du mois de juin 1896, six anarchistes italiens avaient gagné la Tunisie, pour échapper à la justice de leur pays; conformément à la jurisprudence établie, ils avaient dû être arrêtés, sur la requête du consul général d'Italie, et mis à sa disposition. Le fait avait soulevé des réclamations en France, les journaux avancés le présentant comme un abus et reprochant à la Résidence française une condescendance excessive, qui l'aurait amenée, contre toutes les règles, à se prêter à une extradition en matière politique. MM. Millerand et Viviani en faisaient l'objet d'une question à la Chambre des députés. M. Hanotaux répondait qu'à défaut d'une convention spéciale, notre résident avait dû se conformer à la procédure de fait, en vigueur depuis quinze ans; mais il ajoutait qu'un tel état de choses prendrait fin le 29 septembre, c'est-à-dire à l'échéance du traité italo-tunisien. Là-dessus, vives protestations de *la Tribuna* et des feuilles de même couleur, d'accord pour soutenir que l'échéance du traité n'entraînerait pas la fin des capitulations; campagne violente, pour empêcher le ministère royal de transiger sur ce point.

La convention d'extradition du 28 septembre 1896 était donc indispensable, pour couper court à toutes difficultés.

Par l'article premier, les parties contractantes s'engagent à se livrer réciproquement, d'après les règles convenues, les individus réfugiés, soit d'Italie ou des colonies italiennes en Tunisie, soit de Tunisie en Italie ou dans

les colonies italiennes, et poursuivis ou condamnés pour des crimes ou délits déterminés.

Toute demande d'extradition doit être faite par la voie diplomatique : c'est dire que le représentant de la France à Rome a qualité pour en saisir la Consulta, au nom du gouvernement beylical.

Quant aux infractions passibles d'extradition et aux règles de la procédure, l'entente intervenue est, sur tous les points, conforme aux conventions de 1870 et de 1873, qui régissent les rapports de même nature entre la France et l'Italie. Je puis, dès lors, me dispenser d'y insister.

Mais il est intéressant de signaler une stipulation particulière, qui fait l'objet d'un protocole annexe. Par cette clause : « Les parties sont convenues que, si la peine capitale était prononcée en Tunisie contre un sujet italien ou un individu extradé par le gouvernement italien, l'attention du président de la République française serait appelée d'une manière toute spéciale, en vue de l'instance en grâce pour la commutation de cette peine, sur l'état actuel de la législation, en Italie, à l'égard de la peine de mort. » Une disposition analogue figurait déjà dans le protocole du 24 janvier 1884, relatif à la suspension de la juridiction consulaire en Tunisie. La loi italienne, sauf en matière militaire, n'admet plus la peine de mort. On se rend compte, par suite, des considérations qui ont amené le gouvernement royal à insister pour l'adoption de la clause susmentionnée, et l'on conçoit le caractère de l'obligation toute morale qui en résulte pour le gouvernement de la République, au cas d'une condamnation à mort prononcée en Tunisie contre un sujet italien.

Comme les deux autres, la convention d'extradition doit rester en vigueur jusqu'au 1er octobre 1905 et cesser ses effets dans les mêmes conditions.

DÉCLARATION RELATIVE AUX RAPPORTS DE NAVIGATION ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE.

J'ai déjà dit plus haut (1re partie, chapitre III) comment le traité franco-italien de navigation du 13 juin 1862 avait pris fin en 1886, après le rejet, par la Chambre française des députés, d'une convention nouvelle, signée à Rome le 30 avril de cette dernière année. Depuis lors, les deux pays avaient pu se rendre compte du préjudice mutuel qui résultait de la rupture de leurs rapports conventionnels en la matière. Les puissances tierces étaient seules à en retirer un avantage, dont ils faisaient les frais. On s'explique donc que les cabinets de Paris et de Rome aient profité de l'occasion qui s'offrait, en 1896, pour restituer à leurs marines marchandes les facilités dont elles étaient privées depuis si longtemps dans les eaux respectives.

La négociation rencontrait d'ailleurs, à cette époque, des chances de succès qui avaient fait défaut jadis. Je n'entends pas parler seulement des changements favorables survenus dans l'opinion, des deux côtés des Alpes. Je veux dire que chacun des deux gouvernements se trouvait alors autorisé légalement à concéder aux navires étrangers, sous condition de réciprocité, le traitement national en ce qui concerne les droits de navigation. Tel était l'effet de la loi française du 19 mai 1866 et de la loi italienne du 23 juillet 1896. Une entente pouvait donc intervenir sur cette base, sans être exposée aux risques de nouveaux débats parlementaires. C'est en vertu de cette faculté que la déclaration suivante était signée à Paris le 1er octobre 1896 :

Déclaration.

Le gouvernement français et le gouvernement italien ayant mutuellement constaté leur intention d'user de la faculté que les lois respectives sur la marine marchande leur accordent pour ramener, contre réciprocité, les droits maritimes à percevoir envers le pavillon de l'autre Etat au même taux qu'envers le pavillon national, il a été établi, d'un commun accord, que, — seule la navigation de cabotage continuant à être réservée au pavillon national, — la réduction des droits maritimes, dans le sens ci-dessus indiqué, sera de part et d'autre mise à exécution à partir du 1er novembre prochain. Les deux gouvernements se réservent, dans l'intérêt de leurs marines respectives, de confirmer et compléter par une convention de navigation les clauses de la présente déclaration.

En foi de quoi, les soussignés, ministre des affaires étrangères de la République française et ambassadeur extraordinaire de S. M. le roi d'Italie, ont signé cette déclaration et y ont apposé leur cachet.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 1er octobre 1896

HANOTAUX. TORNIELLI.

Quelques semaines plus tard, des mesures simultanées étaient prises, à Paris et à Rome, pour assurer l'exécution de l'arrangement relatif à la navigation.

Le 27 octobre, le *Journal officiel* de la République française publiait le décret dont le dispositif suit, en le faisant précéder de l'exposé des motifs qui avaient déterminé le retrait des rigueurs maintenues depuis 1886 contre le pavillon italien :

ARTICLE PREMIER. — Le décret du 17 juillet 1886, établissant des surtaxes sur les navires italiens abordant dans les ports de France et d'Algérie, cessera d'être appliqué à partir du 1er novembre prochain.

Le 29 octobre, la *Gazette officielle* du royaume d'Italie

publiait, à son tour, un décret royal, daté du 26 du même mois et dont voici le dispositif :

A dater du 1er novembre prochain, les taxes et les droits maritimes indiqués dans la loi du 23 juillet 1896 seront appliqués aux navires sous pavillon français dans la mesure même établie pour les bâtiments nationaux, que ces navires proviennent de l'étranger ou d'un port de l'État, la navigation de cabotage continuant toutefois à être réservée au pavillon national.

Ainsi se terminait, à partir du 1er novembre 1896, la période néfaste durant laquelle la marine marchande des deux pays avait dû, au détriment de leur commerce et de leur industrie, abandonner les ports respectifs. Elle était replacée enfin, au point de vue fiscal, dans les conditions faites à ses concurrents d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique et d'Autriche, qui avaient bénéficié de son inaction forcée. Mais ce n'était point encore assez pour qu'elle reprît la lutte à armes égales : les cabinets de Paris et de Rome avaient encore à s'entendre pour lui rendre les moyens de trouver du fret à des conditions égales, en abaissant les barrières de douane qui arrêtaient le mouvement des échanges entre la France et l'Italie.

Restait à pourvoir à la mise en vigueur des trois conventions tunisiennes.

Le gouvernement de la République pouvait le faire de sa propre autorité, sans recourir au parlement. Mais le gouvernement italien était constitutionnellement obligé d'obtenir la sanction des Chambres, avant de ratifier la convention de commerce et de navigation.

Le jour même de la réouverture de la session, le 30 novembre 1896, la Chambre italienne des députés était

saisie du projet de loi nécessaire. Les débats s'ouvraient le 16 décembre et occupaient deux séances.

Après toutes les polémiques qui avaient précédé la négociation, on aurait pu s'attendre à une discussion orageuse. Il n'en fut rien. Les adversaires du projet s'imposèrent, dans le développement de leurs critiques, une modération relative. Les chefs de l'opposition gardèrent le silence. Crispi lui-même demeura impassible à son banc. Un revirement s'était évidemment accompli dans les esprits durant les semaines dernières. Dans le parlement, comme au dehors, personne n'entendait remettre en question l'œuvre accomplie. C'est le sentiment qu'un journal de Rome exprimait à ce moment même : « La question du traité est des plus simples, — écrivait le *Popolo Romano*. — Pouvait-on obtenir plus? Si l'on ne pouvait obtenir plus, fallait-il en venir à une rupture, pour se recoquiller dans la politique du Vatican, qui attend du temps la revendication de ce qu'il appelle son bon droit? La réponse ne peut être douteuse. C'est pourquoi nous disons du traité italo-tunisien, comme du traité avec le Négus : on craignait pire; et même, tout considéré, le traité tunisien est relativement meilleur que le traité de paix. » Un pareil langage indiquait bien que les accords du 28 septembre avaient cause gagnée devant le parlement et le pays.

Les orateurs de l'opposition, MM. Muratori, Saporito et Nasi, tentaient pourtant de démontrer que les arrangements conclus ne tenaient pas un compte suffisant des intérêts économiques de l'Italie et n'assuraient pas d'assez complètes garanties à la colonie italienne dans la Régence. A leur avis, les concessions faites étaient et resteraient sans contre-partie. D'autres membres de l'Assemblée, sans se montrer pourtant défavorables à l'entente inter-

venue, insistaient sur deux points : d'une part, ils auraient voulu avoir l'assurance que notre tarif minimum *actuel* se trouvait garanti aux importations italiennes en Tunisie, et que nous ne pourrions pas en rehausser les taxes avant 1905; d'autre part, ils auraient tenu à avoir la certitude qu'à l'expiration des conventions nouvelles, le régime des capitulations serait remis en vigueur de plein droit.

M. Visconti Venosta répondait à toutes les critiques par un discours qui restera comme un modèle d'éloquence parlementaire et diplomatique, aussi bien par le mérite de la forme que par la valeur et la mesure des arguments. Il y faisait ressortir avec force les motifs qui avaient déterminé le gouvernement royal à entamer des négociations amicales, au lieu de suivre un système de résistance stérile et dangereux; à écarter résolument les questions de principe, sur lesquelles l'accord eût été peut-être impossible, pour s'en tenir aux faits et pour assurer des garanties pratiques aux intérêts divers qui se trouvaient en cause. Dans cet ordre d'idées, il démontrait, par une analyse détaillée, qu'il avait obtenu le règlement équitable des difficultés soulevées par les questions de nationalité, par le maintien des écoles, des hôpitaux, des associations, du droit de pêche, etc... Enfin, synthétisant dans sa péroraison les idées de conciliation dont sa diplomatie s'était inspirée pour sauvegarder le présent et ménager l'avenir, il faisait envisager à ses auditeurs les perspectives d'un rapprochement économique, auquel les arrangements actuels serviraient de préambule. Cette méthode de discussion lui permettait, chemin faisant, de répondre aux interrogations formulées par divers orateurs. Il était amené ainsi à déclarer, avec une louable franchise, que, notre tarif minimum étant autonome, rien ne nous empêcherait, en droit strict, d'en rehausser les

taxes; mais il ne manquait pas non plus de signaler les raisons qui permettaient de tenir pour improbable une pareille éventualité. Quant aux capitulations, il démontrait que le fonctionnement en avait cessé, en grande partie, avant les récentes négociations, par le fait même de notre établissement en Tunisie, et qu'on ne pouvait songer à y revenir. A son avis, l'accord conclu avec la France devait être considéré non seulement comme un gage de bonnes relations politiques qui n'avaient rien d'incompatible avec la situation internationale de l'Italie, mais aussi comme le premier pas vers d'autres arrangements qui compléteraient la pacification économique entre les deux pays.

Après ce discours magistral, qui soulevait les applaudissements des trois quarts de la Chambre, la convention était approuvée par 232 votes contre 64, c'est-à-dire par une majorité de 168 voix.

Porté immédiatement au Sénat, le projet y était aussi voté, le 22 décembre, à la presque unanimité, après de courts débats. Tout se bornait à un échange d'explications courtoises entre le ministre des affaires étrangères et un membre de la haute assemblée, M. Rossi, fervent apôtre des doctrines protectionnistes en sa qualité de grand industriel du nord. Pas une voix ne s'élevait, d'ailleurs, pour critiquer l'œuvre du gouvernement ni les raisons qui l'avaient déterminé à traiter amicalement avec la France. Pressé de s'expliquer sur l'éventualité de négociations ultérieures pour un traité de commerce entre les deux pays, M. Visconti Venosta déclarait qu'il ne pouvait suivre ses interlocuteurs sur un pareil terrain qu'en s'imposant la plus grande circonspection. Son langage tendait cependant à établir qu'il jugeait l'entente probable, et qu'il ne désespérait pas d'en trouver les éléments dans

une combinaison de tarifs réduits. L'accord intervenu pour la Tunisie avait eu certainement pour effet d'améliorer les relations de l'Italie avec la France; on était donc fondé à espérer qu'il en résulterait un motif nouveau de faire bientôt cesser, dans l'intérêt commun, le caractère anormal des dispositions qui régissaient encore les rapports douaniers des deux nations.

Après le vote des Chambres italiennes, rien ne semblait plus s'opposer à la mise en vigueur des arrangements tunisiens. Les négociateurs avaient stipulé que les ratifications en seraient échangées dans les trois mois à dater de la signature, c'est-à-dire avant le 28 décembre. Cependant, l'accomplissement de cette formalité était retardé de quelques semaines. Bien que le gouvernement de la République ne fût pas obligé de soumettre au parlement les conventions tunisiennes, il tenait, avant d'y imprimer un caractère irrévocable, à mettre les représentants du pays en mesure d'en apprécier les éléments. Ce résultat devait être assuré par la distribution d'un *Livre jaune* sur l'ensemble des négociations. Mais la session, interrompue alors par les vacances de fin d'année, ne devait reprendre que le 12 janvier suivant. Ainsi s'explique que les délais de ratification aient été, d'un commun accord, prorogés d'un mois.

Le 25 janvier 1897, M. Hanotaux et le comte Tornielli procédaient à l'échange des ratifications des trois arrangements tunisiens, dont la mise en vigueur était aussitôt ordonnée dans les formes légales. De simples décrets y suffisaient en France et en Tunisie. La convention de commerce devenait exécutoire, en Italie, par la promulgation d'une loi spéciale, datée du 28 janvier; une autre loi, du 14 du même mois, consolidait le décret royal du

27 septembre 1896, qui assurait aux marchandises tunisiennes le maintien du régime douanier dont elles jouissaient antérieurement en Italie.

Pour achever l'organisation du nouveau régime dans la Régence et en compléter l'autonomie au regard des Italiens, il ne restait plus qu'à obtenir la suppression des bureaux de poste qu'ils y entretenaient encore, comme dans les autres pays de capitulations. Aucune difficulté ne devait empêcher l'unification d'un service, dont le protectorat français assurait le fonctionnement régulier dans l'intérêt de tous les résidents. Le 29 avril 1897, un décret royal prononçait la suppression des bureaux italiens de poste à Tunis, à Sousse et à la Goulette : dans les considérants exposés à l'appui de cette décision, il était dit seulement que la mise en vigueur des conventions du 28 septembre précédent avait rendu inopportun le maintien de ces établissements.

Ainsi se trouvait réglée, sans heurts ni froissements, cette question tunisienne, qui avait troublé longtemps nos rapports avec l'Italie et menaçait encore de les affecter plus gravement à l'échéance du traité de 1868. La solution intervenue réunissait les avantages et les inconvénients de toute transaction équitable et pratique. Nous y gagnions de libérer notre protectorat des entraves qui en paralysaient l'exercice, mais nous y consolidions les droits essentiels dont la colonie italienne jouissait avant et depuis notre établissement dans la Régence. L'Italie renonçait à y demeurer avec nous sur un pied de complète égalité, et reconnaissait implicitement les conséquences des événements qui nous y avaient conféré une situation privilégiée, avec les charges correspondantes; mais elle y assurait à ses nationaux toutes les garanties

dont ils avaient besoin. Aucun de leurs intérêts légitimes ne pouvait souffrir de la transformation du régime. S'il en fallait une preuve décisive, on la trouverait dans l'augmentation continue de leur nombre (1) et dans le développement de leurs transactions durant les années suivantes.

C'est d'après ces résultats qu'il faut juger l'œuvre accomplie. Le succès en faisait honneur aux plénipotentiaires, qui avaient conduit les pourparlers avec un égal esprit de modération. Mais leur ambition ne se bornait pas là En réglant les affaires tunisiennes et les rapports de navigation, ils pouvaient se flatter d'avoir ouvert la voie à une entente plus complète, qui rétablirait, en matière commerciale, les relations conventionnelles de la France et de l'Italie.

(1) Le journal *l'Italie*, du 10 février 1900, évaluait à plus de 80.000, le nombre des Italiens résidant en Tunisie à cette époque.

CHAPITRE III

MARIAGE DU PRINCE DE NAPLES

Mariage du prince de Naples (24 octobre 1896). — L'Italie et le Portugal — Massacres d'Arménie (octobre 1895) : troubles de Crète (mai 1896); action concordante de la France et de l'Italie. — Blocus de la Crète (mars 1897). — Guerre entre la Grèce et la Turquie (avril); médiation des puissances; traité de paix (4 décembre). — Organisation de l'autonomie crétoise. — Voyage à Paris du prince de Naples (juin 1897).

(1896-1897)

Assombrie au début par les revers d'Afrique, l'année 1896 s'achevait mieux qu'elle n'avait commencé pour l'Italie. Un ministère homogène dirigeait les affaires avec une autorité doublée par la compétence éprouvée de chacun de ses membres. La confiance dans les alliances allemandes et dans l'amitié anglaise demeurait entière, après la visite de l'empereur Guillaume et d'autres incidents. Les rapports avec la France bénéficiaient du règlement de la question tunisienne et de l'accord conclu pour la navigation. Les pourparlers avec le Négus étaient sur le point d'aboutir à la paix, dans les conditions désirées pour la dignité et les intérêts coloniaux du pays. Ainsi l'horizon s'éclaircissait sur tous les points. Après des heures de doute et d'angoisse, on se reprenait à la foi et aux longs propos. Nul moment ne pouvait être mieux choisi pour un événement, qui allait permettre à la nation italienne de s'associer, dans une manifestation solennelle

de loyalisme, aux joies et aux espérances de ses souverains.

Je veux parler du mariage du prince de Naples avec une princesse de Monténégro.

Il en avait été déjà question au commencement de l'été, après le couronnement de l'empereur Nicolas II. Le prince Victor-Emmanuel s'était rendu en Russie, à cette occasion, pour représenter le roi Humbert. Des chroniqueurs indiscrets rapportaient que, durant les fêtes de Moscou, il avait paru sensible aux attraits de la princesse Hélène, seconde fille du prince de Monténégro. D'autres ajoutaient que, jusqu'alors réfractaire à l'idée de mariage, il était revenu converti. Dicté par le cœur, son projet ne devait rencontrer aucun obstacle dans la raison d'État.

La nouvelle n'allait pas sans causer quelque surprise dans les cercles mondains de Rome, où l'on avait peut-être caressé d'autres rêves. Cependant on se rendait compte des difficultés que le caractère particulier des rapports entre le gouvernement royal et la papauté était de nature à opposer à l'héritier de la couronne, s'il avait recherché la main d'une princesse appartenant à l'une des vieilles dynasties catholiques d'Europe. D'autres objections se seraient élevées en ce qui concernait les familles protestantes auxquelles il aurait pu s'allier. Le choix annoncé ne soulevait aucun de ces embarras. Dans l'histoire de son petit pays, le prince Nikita s'était assuré une page glorieuse et un rôle d'avenir, sous les auspices du grand empire du nord. Ses enfants pouvaient prétendre aux plus ambitieuses destinées comme aux plus nobles alliances. La princesse Hélène, qui avait achevé son éducation en Russie, était connue des souverains d'Italie; ils l'avaient vue à Rome, en 1892, et plus tard à Venise; ils avaient apprécié le charme de ses manières; ils la savaient

préparée pour les plus hautes et les plus délicates situations. Nul doute que leur agrément ne permît la réalisation du plus cher désir de leur fils.

Vers le milieu d'août, les fiançailles étaient définitivement conclues et rendues publiques. Le 18 de ce mois, une note communiquée à la presse italienne annonçait que le roi avait chargé le chef du cabinet d'en faire part au conseil des ministres.

Peu après on apprenait que la célébration du mariage aurait lieu à Rome, le 24 octobre.

Ce devait être une fête intime. Le roi n'y voulait aucune de ces réjouissances populaires, de ces pompes officielles, qui en eussent altéré le caractère; et sa résolution allait au cœur de tous les Italiens, qui songeaient au deuil de la patrie et à la tristesse des familles dont les enfants souffraient encore une dure captivité sur les hauts plateaux de l'Abyssinie. Aussi se bornait-il à convier à la cérémonie les souverains et les princes apparentés ou alliés à la maison de Savoie. Les autres puissances n'y devaient être représentées que par leur ambassadeur ou ministre ordinaire.

Le jour même du mariage, le président de la République française adressait directement au roi d'Italie ses félicitations et ses vœux; j'étais moi-même chargé d'une démarche pour y associer notre gouvernement.

Le 22 octobre, la princesse Hélène arrivait à Rome, avec son père, le prince Mirko, la princesse Anna, son frère et sa sœur, et le prince Karageorgewitz, son beau-frère. Le roi, la reine et le prince royal l'attendaient à la gare pour la conduire au Quirinal. Ils étaient accompagnés de la reine douairière de Portugal, sœur du roi Humbert, et du duc d'Oporto, second fils de Maria Pia; de la princesse Letizia, du duc et de la duchesse d'Aoste, du comte

de Turin et du prince Victor Napoléon, belle-sœur et neveux du roi.

Une population sympathique se pressait sur le passage des voitures de la cour. Le soleil d'automne épanchait sur la ville une blonde lumière. Les princes monténégrins avaient revêtu leurs costumes nationaux, dont les couleurs vives s'unissaient, pour le régal des yeux, aux toilettes claires des dames. Les troupes faisaient la haie dans les rues pavoisées. Le scintillement des armes, l'éclat des uniformes, les ondulations de la foule, les fanfares militaires, les acclamations qui accompagnaient le cortège, tous les éléments concouraient pour une symphonie joyeuse. La Rome moderne s'était mise en fête pour souhaiter la bienvenue à la charmante fiancée.

Cette première journée était consacrée à la présentation des dignitaires de l'Annonciade, des présidents des Chambres et des ministres. Le lendemain, les souverains recevaient les félicitations du Sénat et de la Chambre des députés.

Dans la matinée du 24 octobre, le mariage civil avait lieu au Quirinal, en présence des membres de la famille royale et des grands dignitaires de l'État. Puis les souverains et leurs hôtes princiers se rendaient à l'église.

La cérémonie religieuse n'aurait pu être célébrée dans une des grandes basiliques de Rome sans l'agrément du Pape. Pour prévenir toutes difficultés, on avait fait choix de l'église Sainte-Marie-des-Anges, aménagée dans les thermes de Dioclétien, qui sont classés comme monument historique et placés sous l'administration du gouvernement royal. A la suite de négociations officieuses, dont on s'entretenait sans en bien connaître le secret, le clergé de la paroisse avait été autorisé à prêter son concours à la solennité. La bénédiction nuptiale devait être

donnée par le prieur palatin de Bari, Mgr Piscicelli, qui avait droit à la mitre et rang d'archevêque. Heureux effet de ces ingénieuses *combinazione*, qui permettent à la diplomatie du Quirinal et du Vatican de tourner, sans éclat inutile, les embarras de relations parfois très délicates!

Les membres du corps diplomatique occupaient une tribune spéciale. Les autres invités remplissaient l'enceinte. M. Rudini y portait le collier de l'Annonciade, qui lui avait été remis le matin même par Sa Majesté et attirait au nouveau dignitaire de nombreux compliments. Le prieur prononçait une allocution appropriée aux circonstances et au temps. Les phases de l'office se déroulaient sans incident, avec une solennité dont le recueillement de l'assistance et les chants liturgiques rehaussaient le caractère religieux. Au dehors, tous les habitants de Rome attendaient la sortie des jeunes époux pour les saluer de vivats chaleureux.

Dans la soirée du lendemain, le prince et la princesse recevaient le corps diplomatique. C'était, à quatorze mois de distance, la répétition du cercle qui avait réuni leurs hôtes au Quirinal, après le mariage du duc d'Aoste.

Comme son cousin, le prince royal se retrouvait sur un terrain connu, en présence d'invités qu'il avait déjà vus, pour la plupart, durant les rares journées que ses missions militaires à Naples ou à Florence lui avaient permis de passer à Rome. Pour la jeune femme, qui avait ses débuts à faire dans un milieu nouveau, il s'agissait d'une épreuve délicate, où il fallait beaucoup de tact et de présence d'esprit. A son entrée dans les salons, elle était visiblement émue; mais, de son émotion, bientôt dominée, il ne résultait qu'un peu de pâleur, qui seyait à sa beauté brune. Et chacun était bientôt conquis par l'éclat de se

grands yeux, par ce je ne sais quel charme exotique qui relève l'attrait de sa personne.

C'était à l'ambassadeur et à l'ambassadrice de France, devenus depuis peu doyens du corps diplomatique, que revenait l'honneur de présenter leurs collègues. La tâche était rendue aussi facile qu'agréable par l'affabilité de Leurs Altesses. De la part du prince, une belle humeur, des paroles aimables, dites de sa voix brève, sur un ton qui témoignait discrètement de son intime satisfaction. La princesse recevait les compliments avec un doux sourire, trouvant les mots qu'il fallait pour répondre, se servant, à l'occasion, du français, de l'italien et du russe, qu'elle parle avec une égale facilité, laissant chacun sous l'impression de sa candeur sympathique. Rien de politique, bien entendu, dans les idées échangées; l'esprit d'à-propos en pouvait seul atténuer la banalité. L'épreuve réussissait au gré de tous. Avec la vaillance et le bonheur de la jeunesse, la princesse royale avait surmonté les difficultés de débuts redoutables et acquis droit de cité.

Les fêtes officielles comprenaient, pour le 26 octobre, un dîner de cour, où les représentants des puissances étrangères étaient conviés, avec les ministres italiens, les présidents des Chambres et les grands officiers du palais. Dans la soirée, le roi m'exprimait sa gratitude pour la part que le président et le gouvernement de la République prenaient au bonheur de sa famille, et il me chargeait de m'en faire à nouveau l'interprète. Puis il me présentait au prince de Monténégro et nous laissait en tête à tête.

Les compliments que je formulais, les détails que je donnais sur le cercle de la veille recevaient naturellement le meilleur accueil. C'était toucher le cœur du prince, visiblement flatté de la fortune de sa maison et des succès de son enfant. Il m'en remerciait en insistant

sur les sympathies du Monténégro pour la France, sur ses sentiments personnels « pour la grande et généreuse nation française ».

Le 28 octobre, le roi me mandait au Quirinal. Il voulait redire à l'ambassadeur de France combien il était sensible aux témoignages de sympathie qu'il avait reçus de Paris. Il avait déjà répondu à la dépêche de Félix Faure et chargé son ministre des affaires étrangères de ses remerciements pour le gouvernement de la République; mais il tenait à me faire entendre l'expression personnelle de ses sentiments. L'entretien se portait bientôt sur les négociations suivies durant les mois précédents et sur les arrangements qui en avaient consacré le résultat. Bien que les observations échangées à ce sujet ne continssent aucun secret, je ne me crois pas autorisé à en parler ici. Je puis dire seulement qu'en sortant du Quirinal, j'emportais une confiance nouvelle dans le succès de la tâche qu'il me restait à remplir : aucun obstacle ne serait mis à l'entente destinée à compléter le rapprochement économique des deux nations.

Le 29 octobre, les princes monténégrins quittaient Rome pour regagner leur pays.

Dans la matinée du même jour, le prince et la princesse de Naples partaient pour Florence, siège du commandement de Son Altesse Royale. A la gare, l'ambassadrice de France, au nom des dames du corps diplomatique, offrait à la princesse une corbeille de fleurs. Courtoise attention, qui provoquait encore un échange de compliments et de vœux.

Dirai-je un mot, pour finir, d'un incident qui a fait la joie des chroniqueurs?

Comme on sait, le prince Victor Napoléon, neveu du

roi, était au nombre des invités. Les malices du sort me prédestinaient à de semblables rencontres. Aux noces du prince royal de Portugal, en 1886, c'était le comte de Paris, qui se croisait, dans les salons d'Ajuda, avec l'ambassadeur de France, sans le vouloir connaître. Neuf ans plus tard, à Rome, j'étais encore chargé de représenter la République aux réceptions qui suivaient le mariage d'une autre princesse d'Orléans. En 1896, enfin, je me voyais en présence du prince Victor, dans des conditions analogues. Mais, cette fois, nulle difficulté : point de présentation; aucun embarras d'étiquette ni de préséance; l'ambassadeur et le prétendant n'avaient qu'à s'ignorer mutuellement.

Après la bénédiction nuptiale, les hôtes du Quirinal se passaient une photographie instantanée, qu'un amateur indiscret avait prise à la sortie de Sainte-Marie-des-Anges. On y voyait la princesse Hélène d'Orléans, duchesse d'Aoste, au bras du prince Victor : « Admirez ce rapprochement imprévu de dynasties! — me disait un collègue. — Il ne manque au tableau que la silhouette de l'ambassadeur de la République, imposant les mains pour sceller la conjonction!.. » Et de rire. C'était la note amusante dans le roman princier.

Les fêtes du mariage avaient fourni l'occasion d'un rapprochement plus sérieux, auquel une mention est due.

Depuis un an, les cours de Rome et de Lisbonne étaient en froid, malgré leurs liens de parenté. Le ministre d'Italie à Lisbonne avait été mis à la retraite, mais non remplacé; le représentant du Portugal à Rome, M. de Carvalho e Vasconcellos, restait dans son pays, en congé indéfini : il y avait, en quelque sorte, rupture des rap-

ports diplomatiques La cause en était connue. En 1895, le roi Dom Carlos avait entrepris en Europe un voyage, durant lequel il avait exprimé au roi Humbert, son oncle, l'intention de venir le voir en Italie. Puis, subitement, il avait renoncé à son projet, dont la nouvelle avait été publiée : d'où le froissement dont on sait les conséquences et qui durait encore au mois d'octobre 1896

Une première explication avait été accréditée tout d'abord

Les souverains d'Italie se trouvant en villégiature à Monza, c'était là que le roi de Portugal se proposait de les rejoindre. Mais on disait que Crispi, alors au pouvoir, avait cru bon d'insister pour que la rencontre eût lieu à Rome. Devant une pareille exigence, Sa Majesté Très-fidèle avait renoncé à l'entrevue, par égard pour le pape. Aussi les adversaires de Crispi se plaisaient-ils à faire peser sur lui la responsabilité de l'incident. Les apparences confirmaient l'accusation, et l'on prête volontiers aux riches.

Il paraît pourtant que les choses s'étaient passées différemment. C'était bien à Rome même que le roi de Portugal avait, au premier moment, manifesté l'intention de venir. Peu après, en présence des mouvements de l'opinion catholique dans son royaume, à la suite peut-être des représentations du Vatican, il avait jugé prudent de négocier pour être reçu à Monza. Scrupules tardifs! La visite devait être ajournée sous des prétextes auxquels personne ne prêtait créance.

La situation se prolongeait longtemps, et l'on n'y voyait pas d'issue, aucune des deux cours ne paraissant disposée à faire les premiers pas. Le mariage du prince de Naples amenait enfin la détente désirée de part et d'autre.

Invitée à assister à la solennité célébrée à Rome, la reine Maria Pia exprimait le désir d'y ramener le représentant du Portugal. Le roi Humbert, son frère, se rendait à ses instances. Une note de l'agence Stefani annonçait l'accord intervenu, et M. de Cavalho, mettant fin à son congé prolongé, venait reprendre la direction de sa légation à Rome. Ainsi le différend s'arrangeait sans bruit, sans conditions. Tout est bien qui finit bien : c'est le cas de le dire.

Les fêtes du mariage étaient à peine terminées, qu'on apprenait, à Rome, la signature de la paix avec Ménélik et le retour des prisonniers de guerre retenus jusqu'alors en Abyssinie. C'était la fin des douloureuses préoccupations qui pesaient encore sur tous les esprits. Après une série de pénibles épreuves, l'Italie pouvait reprendre confiance en ses forces demeurées intactes, envisager la perspective de jours meilleurs, et tenir son rang dans le concert des grandes puissances.

L'occasion allait lui en être fournie par la crise orientale, qui entrait alors dans une période aiguë.

Le signal en avait été donné, en octobre 1895, par les conflits sanglants qui s'étaient prolongés plusieurs mois dans les provinces asiatiques du Sultan. En février 1896, le monde civilisé apprenait, avec horreur, que plus de 20,000 Arméniens étaient tombés sous les coups des Musulmans. Tous les renseignements concordaient, d'ailleurs, pour établir qu'ils étaient victimes d'une persécution féroce et méthodique, tolérée et peut-être encouragée par les autorités turques. Sous la poussée de l'indignation publique, les grandes puissances intervenaient pour presser le rétablissement de l'ordre et provoquer des réformes administratives.

Malgré les difficultés auxquelles elle avait à faire face sur un autre théâtre, l'Italie n'avait point hésité à se joindre à l'action commune. Comme les autres, elle avait envoyé dans le Bosphore un second stationnaire et fait entendre à Constantinople de sévères représentations.

En mai 1896, l'agitation gagnait la Crète, où la population, exaspérée par de cruels abus et menacée du même sort que les Arméniens, se soulevait en masse contre ses oppresseurs. Dès les premiers avis, le gouvernement italien autorisait son représentant à Constantinople, d'une manière générale, à s'entendre avec les autres ambassadeurs pour toutes les démarches que les circonstances comportaient. Cependant les troubles allaient croissant dans l'île. La situation devenait inquiétante, pour la tranquillité de l'Europe, sous la double menace des résolutions violentes de la Porte et d'une intervention de la Grèce, qu'un mouvement irrésistible entraînait à soutenir la cause des insulaires chrétiens.

En octobre 1896, l'Italie envoyait à la Sude une première escadre de cinq vaisseaux, sous le commandement d'un contre-amiral.

M. Visconti Venosta avait, depuis trois mois, la direction des affaires extérieures. Résolu à ne rien abdiquer de l'influence et de la responsabilité qui revenaient à son pays dans les questions méditerranéennes, il allait contribuer, dans une large mesure, à en faciliter le règlement par une activité incessante, avec une sagesse et une indépendance de décision qui rappelleraient les meilleurs temps de la diplomatie italienne.

Dès ce moment, son siège était fait : il était disposé à faciliter l'accord des puissances par son acquiescement à toutes les combinaisons de nature à rallier l'unanimité des vues, une action commune lui paraissant le seul

moyen efficace d'assurer l'arrangement des difficultés pendantes, sans compromettre la paix de l'Europe. Mais, s'il ne rêvait d'aucun avantage particulier pour son pays, du moins voulait-il tenir la main à ce que sa politique de désintéressement restât la règle pour tous. Quelques indications suffiront pour établir la persévérance mise à l'exécution d'un programme qui permettait à la France et à l'Italie, dans un intérêt mutuel et général, d'associer leurs efforts depuis si longtemps divisés.

La fermeté de cette attitude n'était pas sans peser d'un grand poids sur les résolutions du Sultan, qui se décidait, en novembre, à entrer enfin dans la voie des réformes et à confirmer, par de premiers actes, les assurances données aux ambassadeurs. Peut-être aussi n'était-elle pas étrangère aux déclarations contenues dans le discours prononcé par lord Salisbury le 9 du même mois, au banquet du lord-maire, et d'où il résultait que l'Angleterre, comme les autres puissances, écartait toute pensée d'action isolée.

En janvier 1897, l'entente s'affirmait encore, entre Paris et Rome, pour repousser les réclamations de la Porte contre le plan de réformes élaboré par les ambassadeurs à Constantinople.

Mais c'est sur la Crète que l'attention se fixait alors plus particulièrement. La Grèce se décidait à y exercer une intervention armée, en dépit des avertissements des puissances : le 13 février, elle y envoyait quatre bataillons de troupes régulières, avec de l'artillerie, sous les ordres du colonel Vassos.

Le même jour, l'amiral Canevaro quittait Naples, avec une seconde escadre, pour prendre le commandement de tous les bâtiments italiens dans les eaux crétoises. Son rang et son ancienneté l'appelaient à présider aux délibé-

rations des commandants des forces navales, que les autres puissances y avaient déjà réunies : dans cette tâche délicate, qui allait se prolonger plus d'une année, il devait déployer une fermeté et un tact aussi profitables au prestige de la marine royale qu'à la diplomatie de la Consulta.

Avec l'assentiment des puissances, des mesures étaient prises en vue d'assurer l'occupation immédiate des points stratégiques de l'île par les forces internationales. Le 15 février, des détachements anglais, autrichiens, français, italiens et russes étaient débarqués à la Canée et en d'autres ports. Le gouverneur turc recevait de Constantinople l'ordre de se concerter avec les amiraux pour le cantonnement des équipages. Ainsi le Sultan lui-même remettait l'île en dépôt aux puissances, qui avaient désormais mandat pour y rétablir l'ordre et pour y restaurer une administration régulière.

Ces mesures conservatoires une fois arrêtées, leur premier soin était d'agir auprès du cabinet d'Athènes, pour lui notifier leur volonté commune de s'opposer à l'annexion de la Crète et l'amener à en retirer ses troupes. Au commencement de mars, le gouvernement grec se décidait à rappeler sa flotte ; mais il s'obstinait encore à y laisser le colonel Vassos.

Les puissances s'entendaient alors pour une pression plus énergique, et notre ministre des affaires étrangères, dans un discours prononcé le 15 mars à la Chambre des députés, faisait connaître les conditions du programme convenu. Il y avait accord pour proclamer l'autonomie de la Crète sous la suzeraineté du Sultan; la Grèce devait être invitée à en rappeler ses troupes; la Turquie n'y conserverait que quelques garnisons sur les points occupés par les puissances; en cas de résistance, le blocus de

la Crète serait proclamé et rigoureusement appliqué, tous secours en hommes, en munitions et en vivres devant être interceptés.

Par ses avis ou ses suggestions, M. Visconti Venosta avait contribué à l'élaboration de ce plan de campagne. Il y avait d'autant plus de mérite que son attitude se trouvait, dans une certaine mesure, en opposition avec les vues particulières de l'Allemagne et avec les tendances manifestes de la population italienne.

A défaut d'intérêts propres dans la Méditerranée, le gouvernement allemand ne prêtait qu'un assez tiède appui à l'action collective des puissances; il avait joint un seul de ses vaisseaux aux escadres réunies dans les eaux crétoises; dès l'arrivée du colonel Vassos dans l'île, il avait conseillé, contre le cabinet d'Athènes, une intervention énergique et même la mise en état de blocus des côtes de la Grèce. Déjà se manifestait, à Berlin, une préférence pour une politique de ménagements envers la Turquie, politique dont l'inspiration ne semblait pas uniquement puisée dans les intérêts généraux de l'Europe.

En Italie, l'opinion publique, très montée contre les musulmans, encourageait les imprudences du cabinet d'Athènes et se montrait contraire aux mesures de coercition contre la Grèce. La presse était unanime à repousser toute combinaison qui pût avoir pour conséquence d'engager le pavillon royal contre la flotte hellénique et de provoquer un Navarin à rebours. On évoquait les raisons d'humanité et le principe des nationalités. On rappelait que l'Italie s'était constituée par des plébiscites. Lui convenait-il d'empêcher les Grecs de secourir leurs frères opprimés et les Crétois de disposer librement de leur sort?

Des arguments semblables étaient développés en France,

où ils jouissaient d'une égale faveur. Il fallait donc aux hommes d'État qui dirigeaient alors la politique des deux pays une certaine force d'âme pour réagir contre l'entraînement populaire, pour faire prévaloir les résolutions qui pouvaient seules consolider l'accord des puissances dans l'intérêt supérieur de la paix générale. M. Hanotaux et M. Visconti Venosta ont été à la hauteur du devoir qui leur incombait : ce n'est que justice de le constater. Peut-être faut-il chercher dans les considérations contradictoires dont ils avaient à tenir compte l'explication des ménagements et des hésitations que des critiques sévères ont reprochés plus tard à leur diplomatie dans cette période troublée. Mais là aussi se trouve la cause principale de l'entente qui devait associer l'action des deux cabinets jusqu'à la fin de la crise, en renouant d'anciennes traditions et en facilitant, par contre-coup, les négociations entamées sur un autre terrain pour le règlement de leurs intérêts particuliers.

Le 21 mars 1897, les commandants des forces internationales proclamaient la mise en état de blocus effectif des côtes et des ports de la Crète. Le blocus était général pour tous les navires sous pavillon grec; les autres étaient admis à continuer leurs opérations, pourvu que leurs marchandises ne fussent destinées ni aux troupes grecques ni à l'intérieur de l'île.

Ces mesures n'étaient pas suffisantes pour arrêter la Grèce sur la pente fatale où elle glissait. Repoussée de la Crète, c'est contre la Turquie qu'elle se retournait d'un élan que les plus sévères avertissements ne réussissaient pas à retenir. Au commencement d'avril, des bandes de volontaires franchissaient la frontière en Thessalie. Bientôt des engagements se produisaient dans les

environs de Prevesa. Le 17 avril, le sultan décidait le rappel de son ministre à Athènes. Edhem Pacha recevait l'ordre de repousser l'agression des Grecs et de prendre, au besoin, l'offensive. Il y avait guerre déclarée entre la Grèce et la Turquie.

Quelques jours auparavant, M. Visconti Venosta avait exposé à la Chambre des députés les raisons de la politique suivie par le gouvernement royal. Il avait démontré comment un conflit, né en Crète, risquait de s'étendre sur le continent, de mettre en feu les Balkans, d'exposer la paix de l'Europe aux plus grands risques. Le danger ne pouvant être prévenu que par l'entente des puissances, tous les efforts de l'Italie avaient nécessairement tendu à consolider cette entente en vue d'une solution pacifique. Le patriotisme du gouvernement ne cesserait pas de s'inspirer de ces considérations supérieures dans les conjonctures graves qu'il avait encore à envisager pour l'avenir.

Après des débats orageux qui ne remplissaient pas moins de quatre séances, l'ordre du jour accepté par le ministre était voté par 278 voix contre 132. M. Visconti Venosta pouvait désormais se prévaloir de l'assentiment du parlement pour suivre la voie où il s'était engagé, de concert avec la France et pour les mêmes raisons.

La guerre déclarée, les puissances se concertaient pour proclamer leur neutralité et leur résolution de s'abstenir de toute intervention, en continuant le blocus rigoureux de la Crète. Elles n'avaient qu'à surveiller avec soin les événements, pour se ménager, en temps opportun, les moyens d'interposer leurs bons offices en vue d'un armistice et de la paix.

On connaît les phases de la sanglante campagne qui a décidé, en quelques semaines, l'issue de la lutte. Ce n'est

point ici le lieu d'en retracer l'historique. Dès les premiers jours de mai, après une série de combats malheureux, la Grèce se trouvait hors d'état de contenir l'invasion de ses ennemis victorieux. Elle n'avait plus qu'à recourir à l'Europe pour obtenir un armistice et traiter.

Le 3 mai, le gouvernement hellénique se décidait à rappeler le colonel Vassos : c'était la condition préalable et nécessaire de la négociation. Quelques jours après, il demandait la médiation des puissances et s'engageait à reconnaître le régime autonome qu'elles avaient promis d'édifier en Crète.

Le 11 mai, les puissances offraient leur médiation à la Turquie, en ajoutant que la Grèce leur avait confié le soin de ses intérêts et en insistant pour la suspension immédiate des hostilités.

Le même jour, M. Visconti Venosta en informait la Chambre italienne des députés. J'extrais de son discours le passage suivant, qui donne l'exposé exact de la situation et les motifs de l'attitude des cabinets :

Quand la guerre a malheureusement éclaté entre la Grèce et la Turquie, les puissances se sont proposé deux buts : circonscrire les effets du conflit, quels que fussent les événements, pour que les intérêts européens ne fussent pas menacés, et se préparer, dès que les circonstances le permettraient, à interposer une action médiatrice.

Le premier but a été atteint.

Maintenant les puissances ont été amenées par les événements de la guerre à considérer que le moment était venu où une médiation pouvait être exercée. Mais, pour que cette médiation pût sortir ses effets et avoir une efficacité pratique, il était nécessaire de s'assurer préalablement que la Grèce était disposée à accueillir les conseils des puissances et à admettre ces conditions que, même avant la guerre, elles avaient notifiées au gouvernement d'Athènes comme indispensables pour un règlement pacifique de la question.

Il était nécessaire aussi que, sur ces arrangements préliminaires, s'établît le consentement de toutes les puissances, puisque, pour une action qui doit s'exercer non seulement à Athènes, mais à Constantinople, la condition du succès résidait dans l'accord unanime de l'Europe.

Ce résultat a été aussi obtenu, et les représentants des grandes puissances à Athènes ont proposé à la Grèce une médiation qui a été acceptée par elle.

Les puissances peuvent donc assumer maintenant un mandat de paix. Je puis donner l'assurance à la Chambre que le gouvernement italien a pris et prend part à ces négociations, fidèle à cette politique de l'accord européen, dont il n'y aurait, aujourd'hui moins que jamais, aucune raison de se séparer, et animé en même temps à l'égard de la Grèce de cet esprit conciliant et bienveillant qui a toujours guidé notre conduite.

Nous concourrons de toutes nos forces à assurer ce résultat que, d'abord par la médiation et ensuite par une paix honorable, il soit mis un terme à une situation qui, dans l'intérêt de l'Europe et de la civilisation, ne pourrait se prolonger sans de nouveaux et graves dangers.

Après quelques hésitations, auxquelles mettait fin un télégramme adressé au sultan par l'empereur de Russie, la Turquie se décidait à accepter la médiation des puissances et à suspendre les hostilités. Une convention d'armistice était signée, le 4 juin, entre les belligérants : les Grecs levaient le blocus exercé par eux dans le golfe de Salonique; de son côté, Edhem Pacha s'engageait à rester sur ses positions, renonçant à la voie de mer pour ses transports.

Restait à établir les conditions de la paix.

Tout d'abord la Turquie manifestait des exigences inadmissibles : elle réclamait des cessions territoriales, qui eussent entraîné l'annulation partielle du traité de Berlin; elle proposait, pour les sujets grecs de l'Empire, un régime nouveau, qui impliquait l'abrogation des capi-

tulations; enfin elle exprimait le désir d'envoyer à Pharsale des plénipotentiaires pour négocier directement avec les représentants de la Grèce. M. Visconti Venosta était des premiers à s'élever contre des propositions qui tendaient à remettre en question les rapports mêmes de l'Europe avec l'empire ottoman. Les vues des autres cabinets ne pouvaient différer des siennes. Leur entente se traduisait, avant même la signature de l'armistice, par la remise à la Porte d'un mémorandum collectif. Les ambassadeurs y faisaient connaître qu'ils étaient autorisés par les puissances, chargées des pouvoirs de la Grèce, à entrer en pourparlers pour l'élaboration du traité. Rectification de frontières dans la mesure justifiée par des motifs stratégiques; paiement d'une indemnité calculée de manière à tenir compte, à la fois, des frais de la campagne et des ressources de la Grèce; renouvellement des traités conclus entre les belligérants et annulés par l'état de guerre, mais maintien des droits garantis aux sujets hellènes, sur le territoire ottoman, par les arrangements de la Turquie avec les puissances et par conséquent intangibles : telles étaient les bases qui devaient servir à l'édification du traité définitif.

En présence de l'accord persistant des puissances, le gouvernement ottoman se résignait à se concerter avec leurs représentants. Bien que poursuivie avec toute l'activité possible, la négociation se prolongeait durant plusieurs mois. Les questions à résoudre étaient nombreuses et délicates. De patients efforts étaient nécessaires pour amener le vainqueur à se départir de réclamations incompatibles avec les principes que les plénipotentiaires avaient à sauvegarder dans l'intérêt de la Grèce et de l'Europe elle-même. Encore fallait-il tenir compte des retards occasionnés par l'obligation où ils se trouvaient

de s'assurer, sur chaque proposition, de l'agrément de leurs mandants : le concert européen constitue une machine compliquée, dont le rendement utile ne s'obtient qu'au prix d'un long travail.

Quoi qu'il en fût, le texte des préliminaires de la paix était arrêté, vers la mi-septembre, dans des conditions transactionnelles qui ménageaient équitablement les intérêts en cause.

Le traité de paix définitif était signé le 4 décembre 1897. On en connaît les clauses.

Peut-être la Turquie se jugeait-elle fondée à se plaindre des puissances, dont l'intervention l'avait, en partie, privée des avantages espérés d'une guerre heureuse; elle n'en remportait pas moins le bénéfice d'une frontière rectifiée, qui la mettait, pour l'avenir, en bonne situation pour repousser une agression nouvelle, d'une indemnité garantie par le contrôle international des revenus affectés par son débiteur, d'un prestige accru par le succès de ses armes, du changement survenu dans le fâcheux état de choses où l'avaient placée les massacres d'Arménie, cause première des conflits qui venaient de troubler l'Orient. Quant à la Grèce, elle devait s'estimer heureuse de sortir à si peu de frais de la lutte imprudente où elle avait engagé sa fortune et son existence même : si elle avait dû consentir à une rectification de frontières et au paiement d'une indemnité, elle conservait, avec la presque intégralité de son territoire, tous les éléments nécessaires pour défendre son indépendance, restaurer ses finances, réorganiser ses forces et sauvegarder les droits de ses nationaux au dehors. Il ne tenait qu'à elle de mettre à profit les enseignements de l'épreuve subie, pour envisager l'avenir avec une nouvelle confiance.

Pendant que les négociations pour la paix suivaient

leur cours, la Crète n'était pas oubliée. Les garnisons internationales y avaient été renforcées, après le rappel du colonel Vassos; un blocus rigoureux fermait la voie à toutes les excitations du dehors; les garnisons turques qui s'y trouvaient encore demeuraient immobiles dans leurs cantonnements, et le gouverneur ottoman s'appliquait à ne pas contrarier l'action des amiraux. La population s'organisait dans des conditions rudimentaires, qui préparaient la voie à une administration régulière. La tranquillité se rétablissait peu à peu dans l'île. Un ordre relatif y régnait. Le temps était venu de constituer le régime autonome que les puissances s'étaient solennellement engagées à y établir.

Vers la fin du mois de mai, le gouvernement de la République préparait à cet effet un programme qu'il soumettait à l'examen des autres cabinets. Quelques semaines plus tard, tenant compte des observations qui lui étaient parvenues, M. Hanotaux formulait d'autres propositions portant sur les points qui pouvaient fournir les éléments d'une entente. On y trouvait les principes essentiels du régime qui devait prévaloir définitivement : autonomie et neutralité de la Crète, qui continuerait à faire partie de l'empire ottoman; désignation par les puissances d'un gouverneur; affectation de certains revenus de l'île, sous le contrôle européen, au service d'un emprunt; constitution d'une gendarmerie comprenant des éléments étrangers et crétois;... etc.

C'était le point de départ de négociations, dont l'issue devait être longtemps retardée, tant par les résistances opposées à Constantinople, que par les difficultés inhérentes à l'organisation pratique d'un gouvernement viable. Au mois d'octobre 1898 seulement, la Porte se décidait à retirer les bataillons qu'elle maintenait encore

dans l'île. Après des tentatives diverses pour placer à la tête de l'administration nouvelle un gouverneur ressortissant, par sa nationalité, à un État neutre, les puissances finissaient par y appeler le prince Georges de Grèce, nommé gouverneur pour trois années (1er décembre) : c'était le candidat proposé dès la première heure par la Russie; c'était aussi le gouverneur réclamé par la grande majorité des Crétois, à défaut d'une union plus intime avec la Grèce.

Ainsi se complétait l'œuvre de pacification et de réorganisation, conduite par les puissances avec un esprit de suite et d'entente qui en avait déterminé le succès. Dès le milieu de 1897, le dénouement en était assuré.

Les cabinets de Paris et de Rome pouvaient légitimement s'attribuer l'honneur d'une large part dans les résultats obtenus. Depuis le début jusqu'à la fin des négociations, ils avaient fait preuve de la même activité désintéressée. Leur initiative en avait facilité la marche à maintes reprises. Leur entente s'était maintenue durant toutes les phases de la crise. L'opinion publique s'était habituée de nouveau à les voir marcher de conserve vers un but commun : c'était un avantage particulier qui s'ajoutait, pour chacun des deux pays, au bénéfice général que le règlement pacifique des affaires d'Orient procurait à l'Europe.

D'autres événements confirmaient, dans le même temps, qu'un changement favorable s'était produit dans les dispositions réciproques, des deux côtés des Alpes. Je veux parler notamment du séjour fait à Paris, en juin 1897, par le prince et la princesse de Naples.

Depuis plusieurs mois, on savait que le prince royal devait représenter le roi d'Italie au jubilé de la reine

d'Angleterre; mais personne ne supposait qu'il prendrait la voie de France, et qu'il s'y arrêterait pour saluer le président de la République. Le 9 juin, il se trouvait à Naples, avec les souverains, pour l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire de Victor-Emmanuel; le 14, il regagnait Florence, d'où il repartait bientôt pour Londres. Alors seulement on commençait à parler de l'itinéraire adopté. Le 17, l'agence Stefani annonçait que Leurs Altesses Royales devaient passer par la France et s'arrêter deux jours à Paris.

La nouvelle causait une surprise générale, en Italie comme en France. Les impressions laissées par les mésintelligences antérieures n'étaient pas encore complètement effacées. Peu de mois auparavant, une pareille démarche eût semblé irréalisable.

Tout en y applaudissant, les partisans du rapprochement avec la France se défendaient mal de certaines inquiétudes. Que ne pouvait-on pas craindre de l'humeur des Parisiens? Avaient-ils oublié le voyage du prince à Metz? Ne se laisseraient-ils pas entraîner à des manifestations analogues à celles qui avaient salué le roi Alphonse XII, en 1883, et failli compromettre les rapports de la France avec l'Espagne?

Les journaux d'opposition n'hésitaient pas à blâmer ouvertement le projet. Le 19 juin, le jour même du départ du couple princier pour la France, le *Mattino* de Naples, l'une des feuilles restées fidèles à la politique de Crispi, écrivait :

Quelques officieux persistent à affirmer que le voyage du prince de Naples à Paris aura lieu. Quoi qu'il advienne, cette idée est venue à un esprit italien; et, si elle ne se traduit pas en fait, ce ne sera certes pas manque de bon vouloir de M. di Rudini et de ses collègues! Est-il besoin de beaucoup de mots

pour montrer avec quelle déplorable légèreté on prend depuis quelque temps, en politique étrangère, des initiatives irréfléchies et dangereuses... Où est le traité de commerce qu'on espérait de la France? Où sont, du moins, les délégués chargés de le négocier? Après un an de prières et de concessions, notre glorieux ministère a encore la main pleine de mouches! Maintenant il s'agirait d'envoyer le prince héréditaire, en personne, solliciter les compensations désirées. Pauvre prince! pourquoi ne le laissent-ils pas tranquille? La cour italienne a déjà un stock raisonnable de visites non restituées : il y a celle de l'empereur d'Autriche, celle du tsar. Veut-on donc y ajouter aussi celle du président Faure, afin de bien établir ce dogme tout nouveau d'étiquette, que le Quirinal est un lieu où l'on ne va pas?

L'événement rendait vaines toutes critiques et toutes fâcheuses conjectures.

Le prince royal passait deux jours à Paris, sans que sa présence y provoquât le moindre incident. Il était reçu à l'Élysée par le président de la République, qui, après un long et amical entretien, lui rendait sa visite, dans la journée même. Il donnait audience aux représentants de la colonie italienne. Le reste du temps, il l'employait, avec la princesse, à des promenades qui lui faisaient traverser les principaux quartiers de la capitale. Sur tous les points, il ne rencontrait que des égards respectueux et une curiosité discrète. Avec un sens politique qui lui faisait honneur, le peuple parisien s'appliquait à ne laisser à ses hôtes que des souvenirs agréables de leur premier séjour en France. Si quelques journaux en faisaient le sujet de réflexions peu obligeantes, c'était l'exception; la presse qui compte accueillait les princes par une bienvenue courtoise, se plaisant à voir dans leur visite un témoignage de l'amélioration survenue dans les rapports des deux pays et un gage pour l'avenir.

A Rome, l'impression produite par l'événement n'était pas moins favorable. Le 20 juin, le journal *l'Opinione*, considéré comme l'organe officieux de la Consulta et du Palais Braschi, en faisait ressortir, par des commentaires suggestifs, le caractère et la portée. Il en résultait que la détermination de l'itinéraire adopté n'était pas seulement due, comme on avait cherché à le faire entendre, à la volonté personnelle du prince royal : les ministres avaient approuvé et peut-être conseillé ce voyage, qui devait le mettre en rapport avec le président de la République; ils revendiquaient la responsabilité d'une résolution qui était de nature à favoriser le rapprochement et qui rentrait, par conséquent, dans le programme de leur politique. *L'Opinione* rappelait que M. Rudini, dès son arrivée aux affaires, et, plus tard, M. Visconti Venosta avaient déclaré, de la manière la plus explicite, l'intention de faire ce qui dépendrait d'eux pour rendre un caractère amical aux relations de l'Italie avec la France. Dans leur bouche, ce n'était pas de vaines paroles. Les faits l'avaient déjà démontré, et le voyage princier en fournissait une preuve nouvelle. Aucun malentendu ne devait, d'ailleurs, s'élever sur la mesure et sur les conséquences du système. A Berlin comme à Vienne, on n'en concevrait aucune défiance. Le langage même des ministres établissait que l'amélioration des rapports avec la France ne porterait pas atteinte à la situation internationale du royaume, aucune incompatibilité n'existant entre les engagements souscrits avec les puissances centrales et les résultats qu'ils se proposaient actuellement.

Après de pareils éclaircissements, nulle équivoque ne subsistait sur les dispositions du gouvernement royal. C'était à nous d'apprécier si nous devions nous prêter également, dans les conditions ainsi déterminées, à

l'entente à conclure pour effacer les dernières conséquences d'une lutte stérile de dix années et renouer aux nôtres, par des liens étroits, les intérêts économiques de nos voisins. Je me serais bien mal expliqué, dans les pages que je viens de consacrer à l'exposé de la situation, si l'on ne concluait qu'enfin le moment psychologique était venu.

CHAPITRE IV

L'ENTENTE COMMERCIALE

Mouvement d'opinion en faveur du rapprochement commercial. — Réception au palais Farnèse (1er janvier 1897). — Premières ouvertures (6 mai). — Note italienne du 5 août. — Reprise des négociations : lettre de M. Luzzatti (16 décembre). — Mon départ de Rome (février 1898). — Elections françaises (8 mai); ministère Brisson (27 juin). — Ministère Pelloux (29 juillet). — Conférences de Paris (octobre). — Second ministère Dupuy (1er novembre). — Signature de l'arrangement commercial (21 novembre). — Relèvement de nos droits sur les vins (1er février 1899). — Débats parlementaires. — Décrets du 11 février 1899.

1896-1899

En se montrant disposés à procéder au règlement amiable de la question tunisienne, M. Rudini et M. Visconti Venosta avaient manifesté clairement leur volonté de rompre avec la politique intransigeante de leurs prédécesseurs à l'égard de la France. Leurs vues allaient plus loin que l'arrangement des difficultés soulevées par notre établissement dans la Régence. Ils se proposaient d'effacer les traces de dissidences plus dommageables, en abaissant les barrières qui gênaient le cours des échanges entre les deux pays. Dès le début, leur intention avait été, — comme on l'a vu, — de lier la négociation des affaires tunisiennes à celle d'un traité de commerce, que nous eût assuré le tarif conventionnel italien contre la concession de notre tarif minimum. Pour les motifs qui ont été exposés plus haut, cette proposition n'avait

pu être acceptée par le gouvernement de la République : l'important était, avant tout, de résoudre la question dont le règlement immédiat s'imposait à cause de l'échéance du traité italo-tunisien de 1868; après entente sur ce point, on apprécierait s'il serait possible d'aborder, avec chances de succès, l'étude d'un accord commercial.

Les ministres italiens s'étaient rendus aux considérations présentées en faveur de l'ajournement; mais ils n'abandonnaient pas la partie. La conclusion d'une entente commerciale constituait, à leurs yeux, le complément nécessaire des accords tunisiens et de l'arrangement pour la navigation.

Leur sentiment apparaissait clairement dans les discours prononcés par M. Visconti Venosta, en décembre 1896, pour déterminer les Chambres à sanctionner les arrangements tunisiens. De la façon la plus explicite, le ministre présentait la négociation conclue comme le préambule et le gage d'une autre entente, qui ne tarderait pas à consacrer la paix économique entre l'Italie et la France.

Plusieurs raisons l'encourageaient à tenir un pareil langage.

Ce n'était pas seulement le mouvement d'opinion qui s'accentuait en Italie dans le sens d'un accord commercial, en dépit de l'opposition tentée, dans les provinces du nord, par un petit nombre d'industriels préoccupés de la concurrence éventuelle de nos produits.

On pouvait aussi tirer argument du changement indiscutable qui s'était produit dans l'opinion, en France même. Le temps y avait dissipé les illusions de ceux qui, sous l'entraînement de faux calculs et de ressentiments impolitiques, avaient escompté les résultats de la guerre

économique. Nos industriels et nos commerçants étaient unanimes à désirer la fin d'une lutte qui se prolongeait au détriment des intérêts communs. Ils ne trouvaient plus de contradicteurs que parmi les fabricants lyonnais et les viticulteurs du Midi, encore ceux-ci réclamaient-ils seulement l'organisation d'un régime combiné de manière à sauvegarder contre l'invasion italienne le marché national des soieries et des vins. Marseille et Bordeaux se prononçaient en faveur de l'entente. Une enquête décisive, quoique non officielle, démontrait que ce vœu ralliait des adhésions dont le nombre et l'autorité devaient faire loi.

L'initiative en avait été prise par notre chambre de commerce de Milan, bien placée pour apprécier les éléments complexes de la question. Nous avons, dans ce grand centre industriel, une colonie nombreuse et prospère : elle compte plusieurs chefs de fabrique, qui occupent des centaines d'ouvriers; elle n'embrasse pas seulement, dans le cercle de ses affaires, la Lombardie et les régions voisines; elle entretient des relations continues avec la France et constitue le principal trait d'union entre les deux pays pour les grosses transactions dont les soies font l'objet. La chambre française de commerce, qui est l'organe de la colonie et tient, par son activité, une des meilleures places parmi les institutions de même ordre, avait été des premières à prêcher la paix commerciale. Son intervention avait été jugée d'abord intempestive, à une époque où les fidèles du protectionnisme ne toléraient aucune contradiction. Mais rien n'avait rebuté les membres de la compagnie, qui avaient, en soutenant la cause du rapprochement, la conviction de s'inspirer des véritables intérêts français. L'honneur en revient, pour une large part, — je me plais à le dire ici, — à

MM. Lucien Salomon (1) et François Gondrand, que la confiance de leurs concitoyens a successivement portés à la présidence de l'association et dont les persévérants efforts ont facilité la tâche des deux gouvernements.

A l'époque où s'engageaient les négociations tunisiennes, la chambre française de Milan avait déjà clos une vaste consultation, qu'elle avait ouverte, en 1893, sur la question commerciale. A son appel avaient répondu non seulement nos chambres de commerce à l'étranger, mais aussi les chambres de commerce établies en France même, ainsi qu'une foule de syndicats industriels d'égale compétence : les uns et les autres, en immense majorité, s'étaient prononcés pour le rétablissement des rapports conventionnels sur la base des tarifs les plus modérés.

Au mois d'octobre 1896, un congrès des chambres syndicales et des chambres françaises de commerce à l'étranger s'était réuni à Paris; à ce congrès, où n'assistaient pas moins de 425 délégués, avait été adopté, à l'unanimité, un vœu favorable à « l'élaboration et à la réalisation d'une convention entre la France et l'Italie, basée sur les besoins d'une juste réciprocité. »

En présence d'avis aussi autorisés, que valaient les objections maintenues par les théoriciens du protectionnisme?

Mais il y avait plus.

Si M. Hanotaux s'était refusé à joindre l'étude de la question commerciale au règlement des affaires tunisiennes, il s'était gardé, durant les négociations, de prononcer un mot qui fît préjuger de sa part l'intention de s'en tenir là : son attitude et son langage avaient été cal-

(1) M. Lucien Salomon est mort en avril 1902.

culés de manière à ne pas décourager les dispositions manifestées d'autre part.

Après la signature des conventions du 28 septembre et de l'arrangement maritime du 1er octobre, l'ambassadeur d'Italie avait eu avec le chef du cabinet français un échange de vues sur la situation et sur les changements favorables que les accords conclus y avaient apportés. Du langage qui lui avait été tenu, le comte Tornielli s'était cru autorisé à conclure que le gouvernement de la République, appréciant les marques de bonne volonté données par le gouvernement royal, ne voyait plus d'objection à ce que le travail préparatoire d'un traité commercial fût abordé sans retard. Du moment que M. Méline, le président du conseil, le chef reconnu de la phalange protectionniste dans le parlement comme dans le pays, l'inventeur de nos deux tarifs autonomes, du moment que M. Méline, dis-je, jugeait l'entente possible et opportune, la cause était gagnée d'avance : on le croyait, du moins, à Rome.

Tous ces motifs concouraient, comme on le voit, pour justifier la confiance manifestée par M. Visconti Venosta, et l'encourageaient à ne pas différer ses démarches en vue du résultat désiré. Le gouvernement royal avait, en 1886, dénoncé le traité de commerce conclu entre les deux pays; les positions respectives des deux parties n'avaient pas changé depuis lors : c'était donc à l'Italie qu'il appartenait de faire des ouvertures en vue de rétablir les relations conventionnelles.

Les ministres du roi s'en rendaient compte et ne montraient aucune hésitation à prendre l'initiative qui leur incombait. Encore voulaient-ils avoir préalablement l'assurance qu'il y serait fait bon accueil. Dès le mois de novembre, ils s'appliquaient à pressentir officieusement

nos dispositions. Mais, à ce moment, les arrangements des 28 septembre et 1er octobre n'avaient pas encore subi l'épreuve parlementaire. La session des Chambres ne devait se rouvrir qu'en décembre, à Paris comme à Rome. Il était prudent d'attendre, avant d'aborder une tâche plus considérable, que l'opinon publique se fût prononcée, ici et là, sur les premiers essais de rapprochement. Aussi s'entendait-on sans peine sur la convenance d'ajourner les pourparlers décisifs jusqu'à la ratification et la mise en vigueur des accords déjà conclus.

Cependant, de part et d'autre, on ne laissait passer aucune occasion de préparer les esprits à l'éventualité prochaine d'une entente vers laquelle ils inclinaient manifestement.

Dans cet ordre d'idées, je ne crois pas hors de propos de mentionner une petite manifestation qui se produisit alors au palais Farnèse et fournit un thème à de nombreux commentaires.

Le 1er janvier 1897, suivant la tradition établie, la colonie française de Rome se réunissait à l'ambassade pour offrir ses compliments de nouvelle année au représentant de la République. Dans l'allocution qu'il prononçait au nom de ses concitoyens, le président de la chambre française de commerce, M. Brémond, se félicitait du résultat des négociations de septembre, en exprimant l'espoir que l'effet ne tarderait pas à en être complété par la conclusion d'un traité commercial entre la France et l'Italie. Je m'appliquais, en réponse, à confirmer la confiance de mes hôtes dans la probabilité de l'accord qu'ils désiraient, sans toutefois dissimuler que la conclusion n'en pût être encore retardée par des difficultés de divers ordres. Voici, d'ailleurs, le texte de mon petit discours :

.. Un autre motif ajoute à la satisfaction que j'éprouve en ce jour : je veux parler du changement favorable qui s'est accompli, depuis notre dernière réunion, dans les rapports de la France avec le pays qui nous donne l'hospitalité. A ce moment nous étions encore préoccupés de certaine échéance fatale, de l'incertitude qui voilait l'issue de pourparlers à peine ébauchés. Les difficultés prévues ont été heureusement surmontées, vous le savez maintenant. Les conventions du 28 septembre ont déblayé notre voie des obstacles créés par la question tunisienne. En même temps, un accord sur la navigation a rouvert les ports respectifs à la marine marchande des deux pays. Les courants d'affaires commenceront à se reformer à la faveur de ces arrangements. Les sentiments, n'en doutez pas, suivront les intérêts.

Il faut se féliciter du travail accompli durant ces derniers mois. Le mérite en revient aux deux gouvernements, dont la politique s'est inspirée d'un mutuel esprit de conciliation, et l'accueil fait à leur œuvre, ici et là, établit qu'ils ont été les fidèles interprètes de l'opinion publique des deux côtés des Alpes. C'est un fait notable qui autorise de favorables augures pour l'année où nous entrons.

Il me serait agréable d'aller plus loin, et de confirmer par un mot l'espoir que vous entretenez d'une entente complète et prochaine sur le terrain économique. Mais vous comprenez, sans que j'y insiste, les difficultés nombreuses qu'il convient d'envisager encore, et la réserve que je dois m'imposer à ce sujet. Un de mes anciens avait coutume de dire qu'un diplomate doit parler souvent d'hier, quelquefois d'aujourd'hui, jamais de demain. C'est une règle sage, à laquelle je ne dois pas déroger... Que les résultats obtenus et auxquels vos efforts n'ont pas été inutiles vous donnent foi dans l'avenir! Le reste viendra à son heure. Peut-être cette heure n'est-elle pas éloignée...

Ces derniers mots étaient soulignés par les applaudissements unanimes de l'assistance. Ils étaient reproduits et commentés favorablement par la plupart des organes de l'opinion, en France comme en Italie. Dès le lende-

main, les dépêches de Paris transmettaient à Rome de nombreux extraits de la presse française. Le *Journal des Débats* encourageait l'espoir d'un prochain accord commercial, qui contribuerait au rapprochement politique des deux pays. *L'Opinione* de Rome en prenait texte, le 4 janvier, pour publier un article dont voici la conclusion :

La politique italienne, éminemment conciliante, et qui se propose pour but principal la conservation du précieux bénéfice de la paix, ne peut que se réjouir des symptômes qui se manifestent en ce sens; elle considère le discours de M. Billot et les appréciations sympathiques de la presse française comme une confirmation nouvelle de l'amélioration survenue dans les rapports, et qui répond aux sentiments et aux intérêts communs aux deux peuples et aux deux gouvernements.

Tel était le ton de tous les journaux de la péninsule, à l'exception de quelques-uns, dont les réserves s'expliquaient par des intérêts particuliers ou par une tactique d'opposition ministérielle.

Le terrain se trouvait donc, vers la fin de février 1897, aussi bien préparé que possible pour y poser les premières assises de l'accord à édifier.

A cette époque même, M. Léon Bourgeois faisait à Rome un court séjour, dont il profitait pour nouer connaissance avec les membres du cabinet italien. Ceux-ci ne manquaient pas de l'entretenir de leurs intentions, de leur désir de compléter l'œuvre commencée. M. Bourgeois n'oubliait point, à son tour, de signaler les difficultés d'ordre parlementaire qui pouvaient contrarier les dispositions respectives et conseillaient une extrême prudence. Il allait jusqu'à faire entendre que l'accord ne réussirait probablement pas à s'établir sur la base de la concession

réciproque du tarif minimum français et du tarif conventionnel italien ; que le gouvernement royal devrait, s'il voulait aboutir, consentir d'autres abaissements de taxes sur quelques articles spéciaux, exclure de l'arrangement projeté le régime des soies et acquiescer à un léger relèvement de nos droits sur les vins. Ces observations lui étaient suggérées par la connaissance des idées répandues dans nos Chambres, parmi nos industriels et nos producteurs. Simple député, il pouvait parler net. Mais son langage avait l'autorité que lui conféraient sa situation de chef reconnu du parti radical et ses sympathies déclarées pour la cause du rapprochement. A ce point de vue, la visite à Rome de l'ancien président du conseil n'était pas inutile pour préparer les ministres italiens à certaines concessions nécessaires.

Plusieurs semaines se passaient encore sans que la question revînt sur le tapis. Cependant les arrangements tunisiens, ratifiés le 25 janvier, avaient été mis en vigueur et fonctionnaient sans frottement, ainsi que la convention maritime. Le temps semblait venu de se mettre à l'œuvre. L'opinion publique y était préparée. On commençait même à s'étonner d'un silence aussi prolongé.

Les intentions du gouvernement royal n'avaient pas été modifiées par les difficultés qui lui avaient été signalées en dernier lieu ; mais sa sollicitude se trouvait alors retenue par des préoccupations intérieures.

Depuis son arrivée au pouvoir, M. Rudini avait gouverné avec la Chambre élue, en 1895, sous les auspices de l'administration précédente. Il en avait obtenu d'abord le concours dont il avait besoin pour la liquidation de la guerre africaine, pour les lois financières qui s'imposaient et même pour le règlement des affaires tunisiennes. Tou-

tefois, la dernière session n'avait pas été sans laisser apparaître certains symptômes avant-coureurs des embarras qu'une assemblée, divisée en groupes incohérents et gênée par ses origines, ne tarderait pas à opposer au « nouveau cours ». Des résistances commençaient à se produire contre les réformes projetées en vue de la réorganisation de l'armée et de la décentralisation administrative. Un appel au pays devenait nécessaire.

Le 21 janvier, un décret royal prorogeait la session *sine die*. C'était le prélude d'une décision plus radicale : chacun le comprenait. Si la dissolution de la Chambre élective ne suivait pas immédiatement, c'est que le ministère, en présence de la crise d'Orient, voulait se ménager la faculté de réunir les représentants de la nation, en cas de besoin, et abréger autant que possible l'interrègne parlementaire. Mais sa résolution n'en restait pas moins ferme.

Le 2 mars, la session était close, la Chambre des députés dissoute et le corps électoral convoqué pour le 21 du même mois. M. Rudini se réservait de développer les motifs de cette décision dans un manifeste qui paraissait le 5.

Dans ce document ne se trouvaient aucune mention de la Triple-Alliance, aucune allusion aux arrangements déjà conclus avec la France ni à l'éventualité d'un accord commercial franco-italien. C'est sur la question d'Afrique que le président du conseil étendait plus particulièrement ses développements. Il se déclarait aussi opposé à l'évacuation totale de l'Erythrée qu'à des projets de conquêtes nouvelles. L'occupation militaire de tous les territoires encore placés sous la souveraineté ou le protectorat de l'Italie étant de nature à entraîner des dépenses inconciliables avec les ressources budgétaires, il proposait d'en

restreindre les limites de telle sorte qu'un crédit annuel de 7 millions suffît désormais à l'entretien de la colonie. Ce résultat pouvait être atteint en substituant au régime militaire un gouvernement civil, en tenant fortement Massouah et Assab, et en faisant prévaloir des relations de paix et de bon voisinage avec le Négus et ses ras. Quant à Kassala, cette place n'appartenait pas à l'Italie, qui l'avait occupée à titre temporaire et devait, en temps opportun, la restituer à l'Égypte.

Tel était, dans les grandes lignes, le programme combiné par le gouvernement pour servir de plate-forme aux prochains scrutins. Je passe sur les projets de réformes concernant les finances, le régime électoral et l'administration, toutes questions d'ordre intérieur et dont l'analyse serait ici sans intérêt.

Pour conclure, le président du conseil proclamait qu'en Italie les anciens partis étaient morts et qu'on tenterait vainement de les faire revivre. C'était le point de sa déclaration qui soulevait le plus de critiques : les chefs des cabinets précédents se trouvaient d'accord pour la présenter comme une condamnation du système parlementaire; ils en tiraient des arguments pour coaliser leurs efforts en vue de la reconstitution de la gauche historique.

M. Rudini voyait juste en répudiant toute politique de parti, pour composer un plan concret de réformes libérales et démocratiques, auquel tous les hommes de gouvernement pouvaient se rallier. La période électorale se déroulait sans incidents, sans que les réquisitoires des lieutenants de Crispi réveillassent des échos plus sonores que les plaidoyers des ministres. Dès le début, il était manifeste que l'épreuve aboutirait à la confusion des opposants.

Effectivement, les élections du 21 mars consolidaient le ministère, en lui assurant une majorité dégagée de toutes compromissions antérieures et par conséquent plus stable. Il aurait désormais avec lui, dans les débats politiques qui viendraient à s'engager, les deux tiers des députés nouveaux. Encore pouvait-il compter, en bien des occasions, sur les groupes dirigés par MM. Zanardelli et Giolitti, même sur le concours des radicaux qui suivaient Cavallotti et continueraient leur appui au cabinet, ne fût-ce que pour barrer la route à Crispi.

La journée constituait pour ce dernier un véritable désastre. Sans doute, il avait passé sans peine à Palerme, son fief électoral. Mais combien de ses partisans restaient sur le carreau? MM. Damiani, Galli, Morin, Danco, Micelli, Marazio, ses anciens collègues, étaient écartés par le suffrage populaire, sans parler de beaucoup d'autres de ses partisans, qui éprouvaient le même sort ou n'y avaient échappé qu'en se dérobant spontanément à la lutte. De la grande armée il ne restait plus qu'un bataillon d'une trentaine d'hommes, qui serraient leurs rangs autour de leur vieux général et de M. Sonnino, son jeune chef d'état-major, tout prêt maintenant pour le commandement en chef.

Somme toute, le cabinet présidé par M. Rudini sortait du baptême électoral avec une autorité nouvelle et des chances plus nombreuses de durée. Aucun motif tiré de la situation parlementaire ne l'empêchait plus de s'appliquer avec suite à la question demeurée pendante entre l'Italie et la France.

Dès les premiers jours d'avril, en effet, le gouvernement royal se décidait à en provoquer l'étude contradictoire, en formulant des ouvertures formelles. J'en rece-

vais l'avis à la veille de quitter l'Italie pour gagner la France, où m'appelait la maladie d'un des miens. Avant tout, les ministres italiens désiraient être assurés des dispositions concordantes du gouvernement de la République. Je me trouvais ainsi en mesure de préparer M. Hanotaux aux interrogations qui allaient lui être posées par le comte Tornielli.

Des pourparlers officieux étaient bientôt entamés, et se poursuivaient, durant tout le mois, entre notre ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur d'Italie. Si rien n'en a transpiré, l'événement prouve, du moins, que cet échange de vues avait amené les partenaires à reconnaître la possibilité d'une entente dans les conditions imposées par les intérêts respectifs.

Le 6 mai 1897, le comte Tornielli saisissait officiellement le quai d'Orsay des ouvertures de son gouvernement.

« Il proposait de placer les relations commerciales des deux pays sous le régime du traitement réciproque de la nation la plus favorisée, ce qui se traduisait, dans la pratique, par l'application aux produits français du tarif conventionnel italien et par l'application aux produits originaires de la péninsule de notre tarif minimum.

« Après mûr examen de cette proposition, le gouvernement de la République décidait d'accepter les ouvertures du cabinet de Rome. Mais il faisait connaître, en même temps, que les bases proposées ne semblaient pas de nature à donner une satisfaction suffisante à nos intérêts commerciaux et industriels. En échange de notre tarif minimum, nous réclamions de l'Italie, non seulement l'ensemble des réductions tarifaires déjà accordées par elle aux puissances avec lesquelles elle avait signé des conventions commerciales, mais encore une série de

nouvelles modérations de droits portant spécialement sur les marchandises qui présentaient un intérêt particulier pour notre exportation dans la péninsule. En outre, nous faisions observer que, l'octroi de notre tarif minimum aux produits originaires de la péninsule ne pouvant être étendu aux soies et soieries, celles-ci devraient demeurer en dehors de l'arrangement. Nous croyions devoir, enfin, prévenir le cabinet de Rome que la conclusion d'un arrangement en vertu duquel les vins italiens seraient admis en France au tarif minimum concorderait avec un relèvement des droits d'importation sur les vins étrangers (1). »

A Rome, on était préparé à ces réserves par les pourparlers qui avaient précédé les ouvertures officielles. Aussi ne tardait-on pas à faire connaître que la nouvelle base de négociations était acceptée en principe. C'était à nous qu'il appartenait, dès lors, de prendre la parole pour formuler nos conditions et en préciser la mesure.

Le 6 juillet, M. Hanotaux remettait à l'ambassadeur d'Italie la liste des réductions qu'il croyait devoir réclamer sur le tarif conventionnel italien, en faveur du commerce français.

Peut-être n'avait-on pas prévu, en Italie, le nombre et l'importance des demandes que nous nous réservions de formuler. Le fait est que notre liste y provoquait comme un mouvement de recul.

Après un mois d'étude et de réflexion, le gouvernement royal répondait par une note, que son ambassadeur portait au quai d'Orsay le 5 août. Dans ce document, on se faisait fort de démontrer que nos tarifs étaient respectivement plus lourds que les tarifs italiens : on en concluait

(1) Exposé des motifs du projet de loi soumis, le 25 novembre 1898, à la Chambre française des députés.

que l'Italie serait fondée, *a priori*, à décliner l'examen des réductions réclamées par la France. Cependant, pour témoigner de ses dispositions conciliantes et de son désir d'arriver à un arrangement, le gouvernement du roi ne se refusait pas à entamer l'étude technique des concessions qui pourraient être mutuellement consenties. Suivait une analyse détaillée des réductions indiquées par nous sur les tissus de lin, de coton et de laine, sur les papiers, sur les peaux, sur les fers et aciers, sur les poteries, sur les produits agricoles, etc... On s'efforçait d'établir que des abaissements de droits sur ces articles auraient pour effet d'altérer gravement l'économie des tarifs italiens et de favoriser surtout nos concurrents d'Europe, sans nous procurer de notables avantages. On insistait donc pour sauvegarder le régime en vigueur, sauf sur quelques points secondaires, qui pourraient faire l'objet d'une étude plus approfondie et de légères modifications. Encore prenait-on soin d'ajouter que les changements jugés possibles risqueraient d'affecter l'égalité de traitement qui devait être assurée aux deux parties par des compensations mutuelles.

En définitive, la note italienne ne contenait aucune contre-proposition ferme; elle se bornait à des considération générales, qui pouvaient s'expliquer par un retour à des idées intransigeantes; elle semblait rédigée en vue de ramener la négociation en deçà des limites posées durant les pourparlers préliminaires. On était plus loin de compte qu'on ne le supposait à Paris.

A la première lecture, M. Hanotaux ne pouvait se défendre d'en faire l'observation au comte Tornielli. L'examen d'une série d'articles importants paraissant écarté d'une façon péremptoire et les concessions offertes étant jugées insuffisantes, il ne croyait pas possible d'accepter des

bases aussi restreintes. Il voulait espérer qu'une nouvelle étude amènerait le gouvernement royal à reconnaître la modération de nos demandes et à formuler d'autres propositions qui permissent de reprendre utilement l'entretien.

La réponse verbale de M. Hanotaux produisait à Rome une surprise inquiète. On n'avait pas eu l'intention de formuler un *non possumus* dans la note du 5 août, qui n'excluait pas la possibilité de débats complémentaires sur les points litigieux. Ce n'était, dans la pensée des rédacteurs, qu'une passe d'armes pour défendre le terrain pied à pied et se ménager des conditions moins onéreuses. Fallait-il donc considérer la déclaration de notre ministre comme un refus d'aller plus loin, comme un prétexte pour rompre une négociation à peine ébauchée? Son attitude ultérieure dissiperait tous les doutes. On n'avait, pour être fixé à cet égard, qu'à attendre la réponse écrite, qui devait, suivant l'usage, être faite à la note du 5 août.

Ainsi s'établissait un de ces malentendus qui retardent souvent le cours des négociations diplomatiques et en compromettent parfois l'issue. A Rome, on attendait de nous une nouvelle démarche, tandis qu'à Paris on voyait, dans la réserve gardée par les Italiens, le signe d'un parti pris d'en rester là. De part et d'autre, on se trompait sur les dispositions réciproques. Il en résultait un entr'acte regrettable, qui se prolongeait près de trois mois.

L'attention publique n'en continuait pas moins de se préoccuper des pourparlers en cours, dont quelque chose avait transpiré, en dépit de la réserve gardée dans les chancelleries. Le langage tenu par M. Visconti Venosta au parlement, à propos du traité de commerce italo-tunisien, n'était point oublié. Lors de la discussion du budget des

affaires étrangères, au moment où la Chambre italienne allait se proroger pour les vacances d'été, quelques députés s'étaient informés de l'état de la question. Imbriani avait félicité le ministère de l'amélioration introduite dans les rapports de l'Italie avec la France, émettant le vœu que le rapprochement commencé fût bientôt scellé par un arrangement commercial. Plusieurs de ses collègues, appartenant à des partis différents, s'y étaient associés. La presse y consacrait d'incessants commentaires. On avait remarqué notamment un entrefilet publié le 12 juillet, par le *Messagero*, feuille populaire qui occupait dans la presse romaine une place comparable à celle du *Petit Journal* à Paris; en voici le texte :

Nous savons que, dans ces derniers temps, les ministères intéressés se sont occupés de la question des relations commerciales entre l'Italie et la France, en appliquant à cette tâche toute l'activité qu'en comporte l'importance.

Nombreux sont les éléments qu'on a réunis pour servir de base à l'ouverture des préliminaires; d'autres encore sont attendus de la Chambre de commerce italienne et de l'ambassade à Paris.

A ce propos, nous savons même que M. Luzzatti, le ministre du Trésor, questionné par un député vénitien qui voulait savoir où en sont les études suivies en vue de la reprise des relations avec la France, a répondu que le gouvernement se flattait d'entamer les négociations durant les vacances parlementaires, de telle sorte qu'à la réouverture des Chambres, en novembre, il est probable qu'on pourrait présenter et discuter l'accord intervenu entre les deux nations.

Les difficultés sont grandes assurément; mais tout fait espérer qu'on réussira à les arranger à la satisfaction des deux pays et conformément à l'intérêt de leur trafic respectif.

A défaut d'un démenti autorisé, la note du *Messagero* avait été accueillie et reproduite comme l'expression de renseignements exacts.

Les vacances parlementaires ne faisaient pas perdre de vue le sujet

Dans un discours prononcé à Nancy, vers la mi-octobre, notre ministre du commerce, M. Boucher, confirmait que, si des négociations n'étaient pas ouvertes, dans le sens officiel du mot, des conversations étaient cependant engagées pour préparer un arrangement souhaitable entre deux pays voisins.

En France comme en Italie, on ne cessait de s'entretenir du travail qui se poursuivait dans le secret de la Consulta et du quai d'Orsay. Ici et là l'opinion se montrait de plus en plus favorable à un arrangement, dont la conclusion prochaine n'était plus mise en doute.

Cependant les choses en étaient encore au point que j'ai indiqué tout à l'heure, et le malentendu du mois d'août persistait encore à la fin d'octobre, quand je rentrais à Rome, après mon congé annuel, pour reprendre la direction de l'ambassade.

Les événements survenus durant cette période n'avaient d'ailleurs pas nui au revirement noté dans les dispositions réciproques. On nous savait gré, en Italie, de l'accueil fait au prince de Naples durant son séjour à Paris. Au commencement d'août, le roi avait envoyé une mission militaire porter ses compliments au président de la République, venu dans les Alpes pour assister aux manœuvres de nos troupes : cette démarche courtoise avait laissé en France la meilleure impression. A la fin du mois, le président de la République, accompagné de M. Hanotaux, était allé en Russie, pour rendre la visite que le tzar lui avait faite à Paris l'année précédente : la réception de Saint-Pétersbourg, les toasts prononcés à bord du *Pothuau* avaient confirmé la confiance générale dans la paix, dont l'alliance franco-russe, solennellement proclamée, appa-

raissait comme un nouveau gage. Les circonstances ne pouvaient donc être plus favorables pour l'accomplissement de la tâche spéciale que j'avais à remplir.

La négociation restée pendante avait fait, durant mon séjour à Paris, l'objet de nombreux entretiens avec nos ministres. Nous y avions étudié et arrêté les moyens d'en reprendre le cours, sans qu'il en coûtât, de part ni d'autre, aucun sacrifice d'amour-propre. A mon retour à Rome, j'avais à tenter directement des démarches pour m'assurer des réelles dispositions du gouvernement royal et provoquer, s'il y avait lieu, la reprise des pourparlers. Je me trouvais autorisé, à cet effet, à expliquer que les observations suggérées à M. Hanotaux par la note du 5 août n'impliquaient aucune intention de rupture ni d'ajournement indéfini, mais seulement la nécessité d'obtenir, avant d'aller plus loin, la certitude que l'administration italienne n'entendait pas opposer *à priori* une fin de non-recevoir absolue à nos demandes. J'étais chargé, enfin, de faire entendre que, même l'accord établi sur ce premier point, on ne devait pas essayer de conclure avant le printemps suivant.

La plus simple prudence conseillait, en effet, de ne pas exposer les résultats de la négociation aux risques de la lutte électorale qui se préparait en France. Encore moins fallait-il songer à saisir nos Chambres, à la fin de la législature, de l'arrangement qui pourrait intervenir. Destiné à rétablir entre la France et l'Italie un double courant d'affaires, cet arrangement concéderait nécessairement aux exportations de la péninsule des facilités dont elles étaient privées depuis des années sur notre territoire. On conçoit aisément les inquiétudes que certains de nos industriels pourraient en concevoir; on imagine les arguments que des publicistes incompétents

ou malintentionnés ne manqueraient pas de faire valoir pour répandre l'alarme. Quelque soin qu'on prît, par exemple, de réserver aux vins français une protection suffisante sur nos marchés, on devait s'attendre à une levée en masse de nos viticulteurs, préoccupés, en dépit de toutes les démonstrations, de l'éventualité de la concurrence italienne. Bon prétexte pour accuser le gouvernement d'ouvrir le pays à l'invasion étrangère et de trahir la cause nationale!

Enfin était-il bon de soumettre une convention de semblable nature à des députés dont le mandat touchait à son terme, qui allaient, dans quelques semaines, en rendre compte et en demander le renouvellement? Leur jugement ne risquerait-il pas d'être influencé par des considérations étrangères à la question? Pourrait-on compter sur leur complète impartialité, s'ils craignaient que certaines catégories d'électeurs ne prissent la convention en mauvaise part et ne leur fissent un grief d'en avoir toléré la mise en vigueur? La réponse à toutes ces questions étant au moins douteuse, il était sage de surseoir et de ne pas compromettre, par une inutile précipitation, le succès d'une cause aux trois quarts gagnée.

Ces considérations avaient trop de valeur pour que les ministres italiens refusassent de s'y rendre. Aussi l'accord ne tardait-il guère à s'établir avec eux pour renvoyer la signature de la convention projetée après nos élections générales, qui devaient avoir lieu au mois de mai 1898. Il était convenu, en outre, que ce délai serait mis à profit pour continuer l'étude de la question et préparer le terrain de l'accord définitif.

Le plus délicat était d'amener le gouvernement royal à prendre l'initiative d'une démarche nouvelle, alors que sa note du 5 août n'avait pas encore reçu de réponse

écrite. Cependant il n'y avait là qu'un obstacle de forme, insuffisant pour arrêter les négociateurs, après surtout qu'un échange de courtoises explications leur avait rendu pleine confiance dans leurs intentions mutuelles. C'était le cas de recourir à une de ces combinaisons dont la diplomatie ingénieuse de nos voisins ne manque jamais de trouver les éléments pour sortir d'embarras dans les conjonctures les plus difficiles.

Dès la fin de novembre, le moyen était trouvé et l'accord établi avec le ministre italien du trésor, M. Luzzatti, à qui ses collègues s'en étaient remis du soin de se concerter avec le représentant de la République française. Il était convenu que le ministre adresserait à l'ambassadeur une lettre, dont les termes seraient arrêtés en vue d'expliquer le sens de la note du 5 août et de marquer plus clairement les dispositions du gouvernement royal.

Mais le destin avait décidé qu'à chaque pas de cette laborieuse négociation, un incident imprévu viendrait imposer une halte et menacer les résultats de l'effort accompli.

Le 5 décembre, le ministre de la guerre, M. le général Pelloux, se retirait sous le coup d'un échec subi à la Chambre des députés à propos d'une réforme militaire. Sa démission entraînait celle du cabinet tout entier. Allions-nous nous retrouver en présence d'hommes nouveaux, qui pourraient être tentés, suivant une loi rarement prise en défaut, de remettre en question l'œuvre de leurs prédécesseurs? Heureusement M. di Rudini était chargé de reconstituer le ministère et conduisait bientôt son mandat à bonne fin. La nouvelle en était officiellement portée, le 14 décembre, à la connaissance du public par une série de décrets royaux. Les anciens ministres reprenaient leur poste, à l'exception de MM. Gianturco,

Pelloux, Prinetti, Guicciardini et Codronchi, qui étaient remplacés par MM. Zanardelli, Gallo, le général Asinari di San Marzano, Pavoncelli et Cocco-Ortu.

Dans la combinaison figuraient encore, à côté du président du conseil, MM. Visconti Venosta et Luzzatti : leur maintien aux affaires était un gage de succès pour les pourparlers en cours.

L'adjonction de Zanardelli, qui abandonnait la présidence de la Chambre des députés pour prendre le portefeuille de la justice, constituait le trait caractéristique de l'administration nouvelle. La droite n'y comptait plus que cinq représentants au lieu de six. Ainsi l'axe s'en trouvait légèrement reporté vers la gauche. Mais la cohérence en semblait consolidée par un programme concerté dans des conditions telles qu'il avait pu être accepté à la fois par MM. Visconsti Venosta et Zanardelli, assistés, pour une action commune, de deux groupes à peu près équivalents de collaborateurs empruntés aux grands partis gouvernementaux de la représentation nationale. C'était la conjonction des forces libérales de la droite et de la gauche. Aucun des nouveaux ministres n'y apportait d'idées préconçues contre un rapprochement économique avec la France. Il n'était pas probable qu'une opposition redoutable réussît de longtemps à se former par la coalition des membres intransigeants de la droite, des partisans de la gauche restés fidèles à Crispi ou ralliés par M. Sonnino, des clients de M. Giolitti et des députés radicaux ou socialistes dirigés par Cavallotti. Une majorité nombreuse et plus stable se trouvait assurée au cabinet.

Rien ne s'opposait donc à ce que notre tâche fût reprise au point où elle avait été interrompue par la crise ministérielle. Le plus vite était le mieux.

Le 16 décembre, deux jours après la réorganisation officielle du cabinet, M. Luzzatti m'adressait la lettre convenue.

En voici le texte même :

Rome, ce 16 décembre 1897.

Monsieur l'ambassadeur,

Votre Excellence avait bien voulu me soumettre, à titre strictement confidentiel, les remarques de l'administration française au sujet de la note contenant notre réponse à ses demandes préliminaires pour les réductions qu'elle voudrait voir porter à notre tarif.

Après avoir examiné, de concert avec mes collègues MM. le président du Conseil et le ministre des affaires étrangères, ses remarques et les conditions sur lesquelles elles s'appuient, je suis maintenant en mesure de vous faire part de notre point de vue à cet égard. *Nous désirons sincèrement aboutir à une entente.* Nous n'écartons donc pas *à priori* aucune de vos demandes, y compris celles qui nous avaient paru tout d'abord ne pas être susceptibles d'être admises. La discussion nous fournira l'occasion de mieux mettre en lumière notre pensée. Nous estimons qu'il vous convient de ne pas insister pour l'ensemble de certains tarifs et de spécifier plutôt les points où il nous serait possible de faciliter vos importations, sans ajouter pour les produits des autres pays des facilités ultérieures à celles dont ces produits jouissent déjà grâce aux traités en vigueur. J'admets que ce travail de spécification n'est pas aisé, notamment pour les tissus, mais il n'est pas au-dessus des moyens d'hommes ayant compétence en pareille matière.

Je reviens encore, à cet effet, à une idée que Votre Excellence connaît et dont je l'ai bien souvent déjà entretenue.

Si un de vos excellents fonctionnaires venait passer à Rome une partie de la belle saison d'hiver qui commence, nous pourrions, sans bruit et en toute tranquillité, envisager tous les aspects de la question, sauf à annoncer officiellement et ouvertement la négociation tout juste au moment où elle serait près d'aboutir. En attendant, nous profiterions du secret de

la phase actuelle pour discuter, avec pleine liberté d'esprit, et en dehors de tout parti pris, les différents points, sans exclure ceux que nous avions indiqués comme devant être réservés ou éliminés. Un débat entre hommes compétents et autorisés ne saurait ne pas amener l'entente. Si d'ailleurs, votre gouvernement préférait Paris comme siège de ces pourparlers confidentiels, nous n'y verrions aucune difficulté; seulement le secret semblerait peut-être devoir être mieux gardé à Rome qu'à Paris. C'est à vous de décider.

Veuillez agréer, monsieur l'ambassadeur, l'assurance de mon affectueuse et très haute considération.

Votre dévoué ami,

(Signé) : Luigi Luzzatti.

Après cette communication du ministre italien, le but assigné à mes démarches était atteint. Il y avait les plus sérieux motifs de tenir l'accord pour désormais assuré, des questions spéciales de tarifs, quelle qu'en fût l'importance, ne pouvant en compromettre le sort : ce que je savais des intentions de nos partenaires et de nos propres dispositions ne laissait aucun doute à cet égard.

C'était le couronnement des efforts poursuivis depuis des années en vue d'un résultat dont l'intérêt politique égalait les avantages économiques. C'était aussi le dédommagement de la peine que j'éprouvais, en me voyant obligé d'abandonner la tâche avant de l'avoir complètement finie.

Affectée par le climat de Rome, ma santé me trahissait près du but. Étais-je encore en état de continuer ma mission comme il convenait? Durant mes dernières vacances, j'avais confié à notre ministre des affaires étrangères et au président de la République les scrupules qui m'obsédaient. Leurs courtoises instances m'avaient décidé à retourner à mon poste. Vaine tentative. Les forces ne

répondaient pas à ma bonne volonté. Je n'avais plus qu'à me retirer : c'était le devoir.

Il me fallait abandonner à un successeur plus favorisé l'honneur de conclure. J'avais du moins tenu la barre jusqu'en vue du port, et je laissais le navire sur des eaux tranquilles où il ne courait plus aucun risque d'échouage.

Cette fois, ma demande était prise en considération. M. Hanotaux m'en donnait avis par une dépêche, dont les termes contribuaient à tempérer mes regrets. Le 23 décembre, il m'annonçait que le gouvernement se proposait de remettre ma succession à M. Barrère, alors ambassadeur à Berne. Je m'assurais immédiatement de l'agrément du roi. Bientôt deux décrets, datés du 24 décembre, consacraient, l'un, mon admission à la retraite, sur ma demande, l'autre la nomination de M. Barrère comme ambassadeur de la République près S. M. le roi d'Italie.

Pendant cette semaine même, la négociation pendante faisait un pas nouveau. Édifié par la lettre du 16 décembre sur les dispositions du gouvernement royal, notre ministre des affaires étrangères notifiait au comte Tornielli qu'il était prêt à reprendre les pourparlers. Le cours en devait être suivi à Paris, où ils avaient été engagés au début. Il était, d'ailleurs, convenu que les études préparatoires, suggérées par M. Luzzatti, seraient entamées le plus tôt possible, sous la seule réserve que la conclusion n'en pourrait intervenir avant le renouvellement de la Chambre des députés. J'en étais avisé, peu après, par une lettre ministérielle dont voici la conclusion :

« En terminant, — m'écrivait M. Hanotaux, — je tiens à vous remercier tout particulièrement du concours éclairé que vous n'avez cessé de me prêter dès le début de ces difficiles négociations. Je regrette qu'il ne vous soit pas donné de conduire jusqu'à son terme l'œuvre

utile que vous avez si bien commencée, et que le souci de votre santé vous impose une retraite prématurée. »

Le 3 février 1898, M. Barrère venait me rejoindre à Rome, d'où je m'éloignais bientôt, après l'avoir initié à l'état des choses et mis en rapport avec les ministres du roi. Son activité connue allait seconder efficacement le travail qui se poursuivait en France. Sa mission commençait, d'ailleurs, sous les meilleurs auspices. M. Rudini le connaissait déjà, pour l'avoir vu à Rome, en 1892, à la suite de la conférence sanitaire de Venise, où mon collègue avait présidé la délégation française; M. Visconti Venosta l'avait rencontré jadis à Paris, puis à Munich; tous deux avaient suivi sa carrière et témoignaient pour lui d'une considération que je m'étais naturellement appliqué à rehausser encore. Ils avaient accueilli avec satisfaction l'assurance que sa désignation n'impliquait aucun changement dans les vues de notre gouvernement; ils savaient qu'il continuerait ma tâche avec la même conviction, avec un égal désir de renouer l'entente des deux pays.

Dans son audience de congé, le roi m'exprimait, dans les termes qui pouvaient le plus me toucher, ses regrets de me voir quitter l'Italie. Mon successeur pouvait compter sur son appui pour compléter l'œuvre de rapprochement, qui faisait l'objet des vœux personnels de Sa Majesté.

La nouvelle de mon remplacement ne laissait pas de causer quelque surprise à Rome, malgré le soin que j'avais eu d'y préparer les esprits. Les malveillants, ceux dont mon travail persévérant de conciliation avait contrarié les tendances, se refusaient à en admettre la cause naturelle : ils voulaient y voir l'effet d'un rappel dissimulé, d'une disgrâce provoquée par une politique personnelle qui n'avait pas l'approbation de mon gouverne-

ment. D'autres en cherchaient l'explication dans les besoins d'une stratégie suggérée par nos prochaines élections, stratégie dont le Vatican aurait tenu les fils et dont l'application réclamait le concours d'un agent mieux disposé. Ces inventions n'obtenaient, je m'empresse de le dire, aucune créance. Les organes de l'opinion se mettaient bientôt d'accord pour enregistrer les motifs véritables de ma retraite volontaire, et je ne pouvais qu'être sensible au jugement équitable qu'ils portaient, pour la plupart, sur ma mission de huit années. Mon départ s'effectuait dans les meilleures conditions, et ma satisfaction eût été sans mélange, si j'avais pu faire abstraction des considérations personnelles qui m'en avaient imposé prématurément la nécessité.

Plusieurs semaines se passaient encore sans qu'il fût question, dans le public, des études suivies en vue du traité de commerce avec l'Italie. L'attention était retenue, en France, par le travail préparatoire des élections législatives. On en connaît le résultat. La Chambre nouvelle, sortie des scrutins des 8 et 22 mai 1898, réunissait une majorité considérable de républicains; mais les *progressistes*, quoique relativement plus nombreux, ne s'y trouvaient pas en force suffisante, même avec l'appui des *ralliés*, pour tenir en échec la coalition qui menaçait de se former entre la gauche et la droite. C'était un danger pour le ministère qui se maintenait aux affaires depuis plus de deux années. L'événement ne tardait guère à en confirmer la gravité.

Peu après l'ouverture de la session, une interpellation de M. Millerand engageait un débat sur la politique générale. L'ordre du jour était voté par 284 voix contre 272. Jugeant insuffisante une majorité de douze voix, M. Mé-

line et ses collègues donnaient leur démission, qui était acceptée.

Le 27 juin, M. Brisson constituait un nouveau cabinet, où il avait pour collaborateurs principaux MM. Delcassé, Léon Bourgeois, Sarrien, Cavaignac et Lockroy.

M. Delcassé, qui succédait à M. Hanotaux au quai d'Orsay, connaissait bien nos rapports avec l'Italie, qu'il n'avait cessé de suivre, avec une sollicitude particulière, depuis son premier passage aux affaires. Durant un de ses voyages à Rome, l'année précédente, j'avais eu l'occasion de l'entretenir du programme dont l'application était poursuivie, et des résultats qu'on pouvait en attendre. Son adhésion était acquise à cette politique. Nul n'ignorait, d'ailleurs, les doctrines libérales de ses collègues en matière économique et les sympathies éprouvées de plusieurs d'entre eux pour l'entente franco-italienne. Au point de vue des négociations qui font l'objet de la présente étude, la solution de la crise ministérielle pouvait donc être envisagée avec confiance. Nos nouveaux ministres allaient poursuivre l'entreprise commencée, avec l'appui des amis de M. Méline engagés par leurs précédentes démarches.

Des événements parlementaires qui se produisirent de l'autre côté des Alpes vinrent encore retarder l'issue des pourparlers en cours. A la suite de dissentimens intérieurs dont l'exposé serait ici sans intérêt, M. Visconti Venosta quitta la Consulta; il y fut remplacé par l'amiral Canevaro, dont les aptitudes diplomatiques s'étaient révélées durant sa mission en Crète. Mais le mouvement ne s'arrêta pas là et entraîna bientôt la démission du cabinet présidé par M. Rudinì.

Le 29 juillet, M. le général Pelloux organisait un nou-

veau ministère, où il se réservait le portefeuille de l'intérieur. L'élément militaire y dominait, puisqu'on n'y comptait pas moins de quatre généraux et de deux amiraux. C'était la conséquence des troubles civils qui avaient éclaté en Lombardie, quelques semaines auparavant, et de la répression qui s'en était suivie. Par bonheur, la nouvelle administration n'apportait pas de programme qui l'obligeât à renoncer à tout l'héritage de la précédente. M. l'amiral Canevaro, qui conservait la direction de la politique extérieure, s'appliquait à rallier ses collègues au projet d'entente commerciale avec la France. Notre ambassadeur à Rome achevait habilement la démonstration. Rien ne s'opposait plus à ce que les deux gouvernements se missent d'accord pour arrêter définitivement les éléments de l'entente.

Durant tout l'été, la question n'avait cessé, en dépit des embarras et des retards occasionnés par les crises ministérielles, de faire l'objet d'un échange suivi de vues entre le quai d'Orsay et l'ambassade d'Italie. Le terrain se trouvait complètement déblayé. On était d'accord sur les principes. Il ne restait plus qu'à déterminer, par un examen contradictoire, les modifications que les deux pays devaient encore introduire, sur un certain nombre de points, dans leurs tarifs de faveur. C'était un travail technique, qui demandait, pour aboutir, à être conduit par des hommes du métier, doués d'assez de largeur de vues pour subordonner, au besoin, des considérations fiscales, d'un intérêt relativement secondaire, à l'importance supérieure du rapprochement qu'on se proposait.

C'est M. Luzzatti qui avait, l'année précédente, suggéré l'idée d'une pareille procédure; c'est à lui aussi qu'allaient revenir le soin et l'honneur d'en assurer le

succès. Cédant aux sollicitations du nouveau cabinet, avec un dévouement qui témoigne à la fois de son patriotisme et de sa modestie, l'ancien ministre consentait à se charger de cette tâche assez ingrate. Nul ne pouvait y apporter plus de compétence et d'autorité.

Au mois d'octobre 1898, M. Luzzatti arrivait à Paris. Il était aussitôt mis en rapport avec les délégués de nos ministres des affaires étrangères, du commerce et des finances, MM. Bompard, directeur des consulats, Chandèze, directeur du commerce, et Bousquet, directeur général des douanes. M. Barrère, alors en congé, prêtait sa collaboration à nos délégués. Inutile d'ajouter que les conférences se poursuivaient sous le contrôle de M. Delcassé et du comte Tornielli, tenus jour par jour au courant des résultats acquis et toujours prêts à intervenir pour trancher les difficultés survenues.

Ces travaux préparatoires étaient terminés au commencement de novembre, au moment où l'action gouvernementale se trouvait encore, pour la seconde fois, suspendue en France, par les embarras d'une crise ministérielle.

L'affaire Dreyfus était entrée, depuis quelques semaines, dans une période aiguë. Arrestation du colonel Henry (31 août); procédure de revision ouverte à la Cour de cassation (26 septembre); démission successive de trois ministres de la guerre, MM. Cavaignac, Zurlinden et Chanoine : on sait l'agitation produite par ces événements, dont le poignant souvenir n'est oublié par aucun des contemporains. Le 25 octobre, le parlement se réunissait en session extraordinaire. A la suite d'une interpellation de M. Déroulède, une motion affirmant la suprématie du pouvoir civil et la confiance dans l'armée, fidèle observa-

trice des lois de la République, était adoptée, ainsi qu'un amendement invitant le gouvernement à faire cesser la campagne d'injures contre l'armée; mais la Chambre des députés repoussait un ordre du jour exprimant la confiance dans le ministère. Ce dernier vote entraînait la démission de M. Brisson et de ses collègues.

Le 1er novembre, M. Charles Dupuy constituait un nouveau cabinet, avec la collaboration de MM. de Freycinet, Lockroy, Delcassé, Guillain, Leygues, Lebret, Delombre, Krantz et Viger. Le portefeuille des affaires étrangères restait confié à M. Delcassé, qui réussissait sans peine à faire approuver par le conseil des ministres le résultat des travaux poursuivis par les délégués des deux pays durant les semaines précédentes.

Enfin, le 21 novembre 1898, M. Delcassé et M. le comte Tornielli procédaient à la signature des actes par lesquels les deux gouvernements s'engageaient à appliquer réciproquement leurs tarifs les plus réduits aux marchandises respectives, exception faite pour les soies et les soieries.

Après tant de péripéties, tant de traverses, la négociation aboutissait au dénouement voulu, en rétablissant des relations normales entre la France et l'Italie, en faisant cesser la lutte économique qui se prolongeait, depuis douze années, au détriment des intérêts communs.

J'en étais informé, le soir même, par la lettre suivante, que notre ministre des affaires étrangères avait la délicate attention de m'adresser. On m'excusera d'en publier le texte; l'édifice achevé, c'était la suprême satisfaction donnée à un des ouvriers de la première heure :

Paris, le 21 novembre 1898.

Monsieur l'ambassadeur,

Mon département a gardé le souvenir reconnaissant des efforts que vous avez faits à Rome, en vue d'amener un rapprochement commercial entre la France et l'Italie.

Je suis certain de répondre à des préoccupations qui continuent à vous tenir vivement à cœur, en vous annonçant la conclusion, aujourd'hui même, d'un arrangement diplomatique qui réalise de tous points ce projet. J'ai voulu que vous fussiez un des premiers informé de cet heureux résultat, pour reconnaître la part importante qui vous revient dans un événement que vous avez préparé avec une patiente et habile sollicitude.

Agréez, etc.

DELCASSÉ.

L'arrangement du 21 novembre 1898 était intervenu sous la forme de deux lettres échangées entre notre ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur d'Italie. En voici le texte, qui a été publié, quelques mois plus tard, dans le *Recueil officiel* (tome XV) des traités conclus par le gouvernement royal avec les puissances étrangères :

I

S. Exc. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris, à S. Exc. M. Delcassé, ministre des affaires étrangères.

Paris, le 21 novembre 1898.

Monsieur le ministre,

En vue d'établir un *modus vivendi* commercial entre l'Italie et la France, et comme conséquence des négociations intervenues à cet effet entre l'honorable M. Louis Luzzatti, député au

Parlement italien, et moi, d'une part, et MM. Bompard, directeur au ministère des affaires étrangères, Gabriel Chandeze, directeur du commerce, et G. Bousquet, conseiller d'État, directeur général des douanes, d'autre part, en octobre et novembre 1898, j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence le tableau comprenant les réductions sur certains articles du tarif des douanes dont mon gouvernement se propose de demander l'approbation du Parlement italien, ainsi que le relevé de certaines règles qui seront suivies pour l'application de certains articles du tarif.

Le gouvernement du roi, en prenant acte de la déclaration qui lui a été faite par le gouvernement de la République que, lorsque le tarif italien se trouvera dans les conditions indiquées par le tableau dont il est question ci-dessus, le traitement douanier de la nation la plus favorisée sera appliqué en France aux produits italiens, à l'exception des soies et soieries, m'a chargé de notifier à Votre Excellence qu'ayant pris connaissance du relevé des règles qui seront suivies pour l'application de quelques articles du tarif français des douanes, il s'engage, de son côté, à proposer en échange à son Parlement l'application du traitement douanier de la nation la plus favorisée aux produits français, à l'exception des soies et des soieries.

II

S. Exc. M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, à S. Exc. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris.

Paris, le 21 novembre 1898.

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser à la date de ce jour, pour me communiquer le tableau des réductions et règles d'application de certains articles du tarif italien des douanes, que le gouvernement royal se propose de soumettre à l'approbation parlementaire ou de prescrire à l'administration des

douanes, en même temps qu'il demandera au Parlement l'autorisation d'appliquer aux produits français, autres que les soies et les soieries, le traitement douanier de la nation la plus favorisée.

En réponse à cette communication, j'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence que, de son côté, le gouvernement de la République demandera au Parlement de l'autoriser à appliquer aux produits italiens, autres que les soies et les soieries, le traitement douanier de la nation la plus favorisée, en même temps que ce traitement sera appliqué en Italie aux produits français, après que le tarif italien aura été modifié et appliqué dans les conditions indiquées au tableau joint à votre lettre de ce jour.

Votre Excellence trouvera d'ailleurs, ci-joint, le relevé des règles qui seront suivies par la douane française pour l'application de quelques articles du tarif et dont elle m'a fait savoir, dans sa lettre de ce jour, qu'Elle avait pris connaissance (1).

Les lettres susmentionnées étaient complétées par une note verbale, constatant l'entente intervenue pour l'application du nouveau régime aux colonies respectives.

En voici le texte :

NOTE VERBALE.

L'ambassadeur d'Italie à Paris au ministre des affaires étrangères de France.

Le gouvernement italien accepte que le traitement de la nation la plus favorisée soit appliqué aux produits des colonies françaises, à leur entrée en Italie, et aux produits italiens, à leur entrée dans les colonies françaises, à l'exception de la colonie érythréenne, tant à l'exportation vers la France qu'à l'importation de la France.

Paris, le 21 novembre 1898.

(1) Je crois inutile de reproduire ici les notes jointes aux lettres susmentionnées : on en trouvera le texte dans les publications douanières des deux pays.

Le jour même de la signature de l'arrangement franco-italien, le président de la République rendait un décret qui modifiait les droits d'importation établis sur les vins par nos tarifs de 1892; l'application provisoire en était ordonnée en vertu de la « loi de cadenas ». La Chambre des députés était, d'ailleurs, saisie immédiatement d'un projet de loi ayant pour objet la confirmation dudit décret. C'était, comme on l'a vu, une condition posée et acceptée, au début des pourparlers avec le gouvernement italien, une mesure destinée à sauvegarder notre viticulture contre les dangers de la concurrence étrangère et à prévenir l'opposition de nos producteurs.

D'après ce décret, la taxe était élevée, pour les vins de 12 degrés et au-dessous, à vingt-cinq francs par hectolitre dans le tarif général, et à douze francs dans le tarif minimum; quant aux vins titrant plus de 12 degrés, le droit était le même pour les douze premiers degrés, augmenté, par chaque degré ou fraction de degré en sus, d'une taxe de douane égale au montant de la taxe de consommation de l'alcool. Sous le régime antérieur, les vins payaient, d'après le tarif minimum, un droit de 0 fr. 70 par degré jusqu'à 10 degrés. La substitution du droit fixe de 12 francs à la taxation au degré entraînait donc, pour les vins de 10 degrés, un relèvement de 5 francs par hectolitre, et, pour les vins d'un degré inférieur, un relèvement plus considérable encore.

Commencée le 19 décembre, la discussion du projet de loi n'occupait pas moins de trois séances à la Chambre des députés. Quelques orateurs s'élevaient contre un relèvement de droits, dont la mesure leur semblait excessive et injustifiée. La plupart, au contraire, ne s'en tenaient pas pour satisfaits : les uns auraient voulu que le titre des vins,

pour l'application du droit minimum, fût fixé à 11 degrés et même au-dessous; d'autres proposaient de remplacer la taxe au degré par la taxe au volume; les uns et les autres étaient d'accord pour soutenir que nos viticulteurs ne seraient pas suffisamment garantis par les modifications édictées, pour exprimer la crainte que l'Italie n'en profitât pour déverser sur la France, à leur détriment, une partie notable de son abondante production. Le ministre de l'agriculture, M. Viger, et le rapporteur, M. Graux, réussissaient cependant à démontrer que l'invasion étrangère n'était pas à redouter; que les vins italiens entreraient en France dans les conditions faites aux vins espagnols et seulement dans la mesure nécessaire pour compléter notre production et satisfaire aux besoins de la consommation et du commerce; que la fixation à 12 degrés, en décourageant les fraudes du mouillage, constituait une mesure d'hygiène et de salubrité publique, en même temps qu'une mesure de juste protection, qui aurait l'avantage de sauvegarder les intérêts nationaux, sans isoler la France. Ces considérations déterminaient, après l'adoption de quelques amendements destinés à en compléter les dispositions ou à en faciliter le fonctionnement, le vote de la loi par 477 voix contre 55.

La discussion en était abordée au Sénat, quelques semaines plus tard, et aboutissait également, le 30 janvier 1899, à un vote favorable.

La loi ainsi délibérée porte la date du 1er février 1899. Elle modifie le régime antérieurement appliqué aux vins de raisins frais ou secs et aux autres boissons non dénommées, aux raisins de vendange, aux marcs et aux moûts. Elle porte à douze francs par hectolitre la taxe inscrite au tarif minimum, pour les vins provenant exclusivement de

la fermentation de raisins frais : ce relèvement de droit en constitue le trait caractéristique.

L'assentiment donné par nos Chambres à une pareille modification des tarifs douaniers ne laissait aucun doute sur l'accueil favorable qu'elles réservaient à l'arrangement franco-italien du 21 novembre 1898 : c'en était à la fois la condition et le gage.

Le 25 novembre 1898, M. Delcassé avait déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à concéder l'application de notre tarif minimum aux marchandises originaires de l'Italie, à l'exception des soies et des soieries.

De son côté, le gouvernement royal saisissait la Chambre italienne, le 18 décembre suivant, d'un projet de loi introduisant dans le tarif de douane les modifications sur lesquelles l'accord s'était établi à Paris, et autorisant l'application aux marchandises françaises du traitement de la nation la plus favorisée.

Après un court historique des négociations, l'exposé des motifs joint à notre projet de loi indiquait les bénéfices que notre commerce et notre industrie pouvaient attendre de l'arrangement du 21 novembre. Non seulement ils profiteraient des droits de faveur inscrits dans le tarif conventionnel italien, mais encore ils jouiraient des réductions spéciales qui devaient y être introduites à la suite de l'entente élaborée à Paris entre les délégués respectifs. Ces réductions spéciales portaient sur plus de cent articles, qui tous intéressaient particulièrement l'exportation française. Je n'en dirai pas le détail, qui remplit plusieurs pages de l'exposé des motifs. Pour en faire apprécier la valeur, il suffit de rappeler les effets

produits à notre préjudice par la rupture des rapports conventionnels avec l'Italie et auxquels il s'agissait de remédier.

Depuis 1887, le mouvement de nos envois sur les marchés de la péninsule avait subi une diminution de moitié : de 326 millions, il était tombé à 160 millions de francs. Mais il y avait plus : en 1887, notre contribution dans les importations de produits étrangers en Italie était de plus de 300 millions de francs, sur un total de 1,600 millions, tandis qu'en 1897, elle n'était plus que de 160 millions, sur un total de près de 1,200 millions; c'est-à-dire que notre part avait fléchi de 20 à 13 pour cent, et qu'une quantité notable en était passée à nos concurrents. « Nous avons le ferme espoir, — ajoutait l'exposé des motifs, — qu'à la faveur des taxes réduites, inscrites dans le tarif conventionnel italien qui nous est accordé, et des concessions tarifaires spécialement obtenues par nous au cours des récentes négociations, nous pourrons regagner une large partie du terrain perdu durant la dernière période décennale. » On ne pouvait faire ressortir plus clairement les avantages espérés du nouveau régime.

A ces arguments s'ajoutait une considération d'un autre ordre, mais aussi importante, que les rédacteurs du projet de loi faisaient valoir en ces termes :

L'état de rupture économique plus ou moins complète, qui, jusqu'à ces derniers temps, existait entre les deux pays, avait peu à peu amené le commerçant français et le commerçant italien à considérer comme inutiles et presque nécessairement stériles les efforts qu'ils feraient pour le développement de leurs transactions sur leurs marchés respectifs. On abandonnait de plus en plus, dans les deux pays, même lorsque les conditions tarifaires ou autres eussent donné chance de succès à une entreprise commerciale, la pensée d'aller la tenter d'Italie en France ou de France en Italie. C'est ainsi que des

fabricants français ont laissé la place libre sur les marchés de la péninsule à des concurrents de diverses nationalités tierces, pour la vente de nombre d'articles qu'ils auraient pu cependant importer, eux aussi, en Italie.

L'effet moral produit par l'arrangement que nous vous présentons ne peut que dissiper ce malentendu commercial, stimuler le désir réciproque de nouer des relations d'affaires et contribuer ainsi à la renaissance de traditions si longtemps en vigueur entre les deux pays.

Voilà la seule allusion que les rédacteurs de l'exposé des motifs se permettaient à « l'effet moral » d'un arrangement qu'ils s'appliquaient à envisager exclusivement sous le point de vue économique. Les développements consacrés, dans les pages précédentes, aux phases successives de la négociation ont fixé mes lecteurs sur les considérations politiques qui en complètent l'importance : je n'y insisterai pas.

La commission des douanes, chargée d'examiner le projet de loi, déposait son rapport, le 8 décembre. Dans une substantielle étude, le rapporteur, M. Georges Graux, faisait aussi ressortir les raisons d'ordre économique qui en recommandaient l'adoption. Sans se faire l'illusion de croire que la reprise des anciennes relations avec l'Italie fournît à notre commerce l'occasion d'un immense développement, il prévoyait que plusieurs branches de notre production nationale en retireraient un notable profit. Grâce à la modification de notre régime douanier concernant les vins, grâce aussi à la réserve concernant les soies et les soieries, aucun de nos produits ne pourrait être menacé par un nouvel effort de la concurrence italienne. La concession de notre tarif minimum constituait de notre part un acte unilatéral, qui pourrait par conséquent être rapporté, si jamais la nécessité en apparaissait, étant entendu d'ailleurs que la révocation en serait suivie de la

perte des avantages réciproques consentis par nos voisins. Au point du vue économique, l'arrangement conclu promettait donc les plus sérieux avantages et n'entraînait aucun sacrifice qui pût affecter la situation de nos fabricants et de nos producteurs. Au point de vue de nos relations internationales, c'était un devoir de rouvrir à nos industriels les marchés de la péninsule et de leur donner les moyens d'y reprendre la place qu'ils y occupaient en 1887.

Commencée le 22 décembre, à la Chambre des députés, la discussion du projet de loi était épuisée en une séance. Deux orateurs seulement s'y déclaraient contraires, l'un affirmant que l'arrangement favoriserait exclusivement nos co-contractants, l'autre s'élevant contre une transaction dont l'Italie profiterait pour restaurer ses finances et accroître ses forces contre la France : dernière lance rompue en faveur d'une fausse doctrine, qui tendait à perpétuer la lutte économique en vue de faire sortir le bien de l'excès du mal, mais sans autre effet pratique que d'attiser des divergences préjudiciables aux deux pays.

M. Delombre, notre ministre du commerce, protestait contre ces dangereuses théories, n'hésitant pas à déclarer que le gouvernement français n'avait pas eu d'autre pensée que de mettre fin à des errements funestes à notre commerce et à notre industrie. D'après ses explications, l'arrangement ne compromettait aucun de nos intérêts : le seul effet en serait de rétablir, dans des conditions normales, un courant d'affaires entre deux nations qui ne demandaient qu'à s'entendre.

Le langage du ministre était corroboré par l'avis de plusieurs députés, notamment par M. Aynard, le représentant autorisé de notre grande industrie lyonnaise.

M. Delcassé intervenait le dernier, pour dissiper com-

plètement les scrupules suscités par les objections des opposants. A son avis, le projet soumis à la Chambre était bon en lui-même, et les effets n'en seraient pas moins favorables. Les causes qui avaient amené la rupture des relations commerciales entre la France et l'Italie avaient maintenant disparu. « Dans ces conditions, — concluait le ministre des affaires étrangères, — quel est celui de nous qui se refuserait à voter un tel arrangement? Nous devons nous féliciter d'avoir maintenant sur nos frontières un peuple ami. »

Après ces observations, le projet de loi était approuvé par 451 voix contre 49. La proclamation du vote était accueillie, sur tous les bancs de la Chambre, par des applaudissements, qui saluaient le rétablissement de la paix économique entre les deux peuples.

Transmise le lendemain au Sénat, la loi y venait à l'ordre du jour du 31 janvier 1899. Un seul orateur, M. Fresneau, prenait la parole pour soutenir que l'accord intervenu favorisait plus particulièrement les intérêts de la Triple-Alliance que ceux de l'Italie, et cela aux dépens des intérêts français : aussi ne pourrait-il y donner son acquiescement, malgré ses sympathies pour l'Italie et sa déférence pour la maison de Savoie. Notre ministre des affaires étrangères, après le rapporteur, démontrait que l'arrangement serait également profitable aux deux nations, et que, s'il penchait d'un côté, c'était plutôt du nôtre. Mais on devait en considérer les autres avantages. On avait vu avec quelle faveur il avait été accueilli des deux côtés des Alpes. S'il avait pu être conclu, c'est qu'il y avait quelque chose de changé depuis 1887 : le Sénat le savait bien. La Chambre italienne avait voté le projet à une grande majorité, et tous les orateurs avaient marqué le prix qu'ils attachaient au rétablissement des relations

cordiales entre les deux pays. Le projet ne pouvait que rencontrer en France la plus vive sympathie.

Les déclarations ministérielles ne soulevaient aucune contradiction dans la Chambre haute, et le projet y était adopté par 248 voix contre 40.

Deux jours plus tard, la loi était publiée au *Journal officiel*. En voici le texte :

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le gouvernement est autorisé à concéder, par décret, l'application du tarif minimun, résultant de la loi de 1892 et des lois postérieures, aux marchandises originaires de l'Italie, à l'exception des soies et soieries (nos 27, 379, 380, 381 et 459), tant en France et en Algérie que dans les colonies, les possessions françaises et les pays de protectorat de l'Indo-Chine.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 2 février 1899.

Félix Faure.

Par le président de la République,
Delcassé, Peytral, Paul Delombre, Viger.

Ainsi l'arrangement commercial avait subi victorieusement l'épreuve parlementaire en France. Un accueil aussi favorable lui était assuré en Italie, où les Chambres en poursuivaient l'examen dans le même temps.

Le 18 décembre 1898, comme on l'a vu plus haut, le gouvernement royal avait soumis à la Chambre des députés un projet de loi l'autorisant à appliquer aux marchandises françaises le traitement de la nation la plus favorisée et à introduire, dans le tarif des douanes, les modifications convenues à Paris.

L'exposé des motifs, présenté à l'appui du projet, rappelait les conséquences de la guerre de tarifs, qui se prolongeait depuis 1887. Durant cette période, le chiffre annuel des exportations italiennes en France avait diminué de plus de deux cents millions de lires : c'était, pour le royaume, une perte totale de plus de deux milliards, supérieure d'un quart au préjudice que la rupture avait causé au commerce français. La concession de notre tarif minimum aurait pour effet, sinon de remettre les choses en l'état antérieur, du moins de rouvrir notre marché à un grand nombre de produits italiens qui en étaient exclus. Sans doute, les vins italiens n'y auraient plus les conditions particulièrement favorables dont ils avaient bénéficié jadis, puisque nos taxes étaient maintenant plus élevées et que notre production s'était accrue par suite de la reconstitution des vignobles phyloxérés; cependant ils pourraient lutter avec avantage avec les vins espagnols et retrouver chez nous une clientèle importante. Les mêmes observations s'étendaient à beaucoup d'autres produits du sol (fromages, beurres, volailles, pâtes alimentaires, fruits, légumes, huiles, chanvres, fourrages, marbres, etc.), et même à beaucoup d'articles fabriqués (filés de lin et de chanvre, gants, tresses et chapeaux de paille, verreries, tissus de coton, etc.), qui retrouveraient de précieux débouchés en France, à la faveur de notre tarif le plus réduit. Une seule exception était faite pour les soies et les soieries, qui restaient en dehors de l'arrangement. Pourquoi cette exclusion maintenue contre des articles qui tenaient une place très importante dans les exportations du royaume? Le motif en devait être recherché dans la notable différence qui existait entre le tarif conventionnel italien et le tarif minimum français; mais le gouvernement royal ne désespérait pas d'arriver, dans

un avenir prochain, à une transaction qui rouvrirait les marchés respectifs aux fabricants de soies, en leur assurant les garanties dont ils avaient réciproquement besoin.

En retour de notre tarif minimum, quels avantages l'Italie avait-elle dû faire à notre commerce? D'abord l'application du tarif conventionnel : cette concession allait de soi. Mais il avait fallu, de plus, consentir des abaissements de taxes sur certains articles spéciaux. Les tarifs antérieurement accordés aux puissances de l'Europe centrale ne touchaient pas ou ne touchaient que dans une mesure exiguë au régime d'un grand nombre de produits qui intéressaient plus particulièrement le commerce français. Une série de réductions nouvelles avaient donc été nécessaires pour compenser les avantages résultant, en faveur de l'Italie, de notre tarif minimum. Les concessions convenues rétablissaient l'équilibre.

Tout bien considéré, il apparaissait clairement que les bénéfices assurés par le nouveau régime au commerce italien ne seraient pas inférieurs à ceux que le commerce français en retirerait lui-même. L'arrangement du 21 novembre constituait donc une transaction équitable et réciproquement avantageuse. Aussi les rédacteurs de l'exposé des motifs ne voulaient-ils pas douter que la sanction parlementaire ne fût donnée à un accord dont l'effet moral ne pouvait, dans leur pensée comme dans la nôtre, « que dissiper le malentendu commercial, stimuler le désir réciproque de renouer des relations d'affaires et contribuer ainsi à la renaissance des traditions si longtemps en vigueur entre les deux pays. »

Tel était aussi le jugement de la commission nommée pour l'examen de la loi : « Pour conclure, — disait le rapporteur, M. Randaccio, — il nous semble que l'accord a ce caractère de réciproque équité, de compensation, qui

est la condition des bonnes affaires. Dans la plus modeste des hypothèses, le bénéfice des importateurs italiens ne serait pas inférieur à celui des importateurs français. Du reste, il importe à l'Italie, comme à tous les autres États, que la porte du marché français ne lui soit pas fermée. L'accord intervenu pourra être complété, et il est de nature à améliorer la position du gouvernement royal pour les négociations commerciales qu'il aura à engager plus tard avec d'autres puissances. »

Commencés le 25 janvier 1899, les débats n'occupaient pas moins de cinq séances. Plus de trente députés y intervenaient.

Un seul d'entre eux refusait de s'unir au chœur d'approbations qu'ils faisaient entendre. M. Serralunga estimait que l'arrangement du 21 novembre consacrait, au détriment de l'Italie, une inégalité de traitement, et que, s'il assurait des avantages à l'agriculture nationale, il ne tenait pas un compte suffisant des intérêts industriels du royaume; aussi ne croyait-il pas devoir en sanctionner la conclusion par son vote.

Tous les autres, depuis M. Chimirri, de la droite, jusqu'à M. de Felice-Giuffrido, de la gauche socialiste, se déclaraient favorables au traité, émettant le vœu que les stipulations en fussent complétées ultérieurement, tirant les meilleurs augures, pour les rapports des deux nations, du rapprochement accompli sur le terrain économique.

M. Salandra, ancien ministre, député de Foggia, était aussi partisan de l'accord intervenu; mais il y refusait toute portée politique. Contrairement aux conjectures développées, peu auparavant, dans un article publié par une revue française (1), l'influence dudit accord serait

(1) *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1899. « Le rapprochement commercial entre la France et l'Italie. »

nulle, à son avis, sur les dispositions des producteurs des Pouilles et de la Sicile : il en donnait pour garantie leur patriotisme, que nul ne songeait à mettre en cause. M. Salandra se serait, sans doute, abstenu de cette inutile protestation, s'il ne s'était mépris sur le sens de l'article signalé. C'est un point que je note en passant.

M. Luzzatti ne manquait pas de faire ressortir les mérites d'une œuvre à laquelle il avait pris une si large part. Mieux que personne, il pouvait démontrer, avec autorité, que les industries nationales n'étaient nullement menacées par l'accord intervenu, et que l'invasion de certains de nos produits n'était pas à craindre. Les bénéfices obtenus ne seraient probablement pas très élevés, mais la somme en pourrait être augmentée à la suite des pourparlers qui se continuaient encore. Dans tous les cas, on devait considérer comme un avantage important le fait de se rouvrir l'accès d'un marché qui absorbait quatre milliards de produits étrangers, et d'y revenir à égalité de conditions avec les autres. Les vins italiens y soutiendraient victorieusement la concurrence espagnole. L'arrangement intervenu ne devait, d'ailleurs, être considéré que comme le prélude de pactes plus larges. C'était plus qu'un acte de politique économique, c'était la sanction de la paix commerciale entre l'Italie et la France. L'orateur était fier d'en avoir été l'ouvrier et le tenait pour le couronnement de sa carrière diplomatique.

A ce discours les organes du gouvernement n'avaient que peu à ajouter : la cause était entendue et gagnée.

D'après M. Fortis, ministre du commerce, l'arrangement n'était pas seulement appréciable pour les avantages matériels qui en résulteraient ; on devait y voir le moyen de rétablir, dans des conditions plus cordiales, les rapports des deux pays ; c'était, de plus, un jalon planté pour

l'avenir, quand l'Italie aurait à renouveler ses conventions commerciales avec les autres États.

Le ministre des finances, M. Carcano, proclamait aussi que les résultats généraux du traité ne pourraient qu'être avantageux pour l'Italie; il laissait entendre que les stipulations en pourraient être complétées par une entente ultérieure sur le régime des soies; il démontrait enfin, par une étude de détails, que les concessions consenties n'affecteraient aucun des intérêts légitimes de l'industrie nationale.

D'après le ministre des affaires étrangères, le gouvernement était heureux de l'accueil fait au projet de loi, et il se plaisait à penser que les articles en seraient confirmés par un ensemble imposant de suffrages. « Nous avons traité avec la France, — disait M. Canevaro, — parce que nous avions la conviction de faire une chose grandement avantageuse pour les deux pays; nous savions que l'œuvre accomplie répondait aux vœux de deux peuples de même race, heureux d'effacer les traces de pénibles et dangereux malentendus, désireux de vivre en bon accord et d'entretenir des rapports de voisinage amical. Nous avons la confiance que cette œuvre contribuera efficacement au maintien de la paix en Europe. »

De vifs applaudissements saluaient la péroraison du ministre.

Les débats se terminaient, le 28 janvier, par le vote, sans scrutin, d'une motion approbative. Enfin la Chambre des députés sanctionnait le projet de loi par une majorité de 226 voix contre 34.

« C'est là un résultat considérable, — lisait-on dans le journal *le Temps* du lendemain. — Les efforts de notre diplomatie et ceux des représentants de l'Italie, qui ont su s'élever au-dessus de regrettables divisions, ont été

couronnés de succès... Une nouvelle ère s'ouvre dans les rapports commerciaux de la France et de l'Italie. Les barrières s'abaissent; les échanges redeviennent possibles, et, à la suite des produits, on peut compter que les idées vont pénétrer et que, des deux côtés, une espèce de quant-à-soi défiant va disparaître avec l'une des causes qui l'avaient fait naître. »

A ces appréciations, le correspondant romain du journal parisien ajoutait une note piquante : « Hier, à la Chambre, M. Crispi, assis à sa place ordinaire, à l'extrême gauche, n'a pas bronché devant l'écroulement de ce qui restait de sa politique antifrançaise. Il s'est borné, avec ses amis, à voter contre l'accord franco-italien, au scrutin secret. » La réserve observée par le vieil homme d'État donnait la mesure du changement survenu dans l'état des esprits.

Le 30 janvier, le projet de loi, approuvé par la Chambre italienne des députés, était porté au Sénat.

Trois jours plus tard, la commission permanente des traités de commerce présentait son rapport. « Dans les pactes conclus, — disait le rapporteur, M. Boccardo, — apparaît avec évidence le ferme propos des deux gouvernements de rétablir un courant de profitables sympathies et de rapports amicaux entre deux peuples que la nature, l'histoire et les intérêts unissent par tant de liens de caractère et de civilisation. » La rupture de leurs rapports conventionnels leur causait un dommage égal; les avantages de l'accord conclu leur profiteront aussi dans une mesure équivalente. Il faut renoncer à cette vieille diplomatie qui se proposait de rejeter toutes les charges sur le co-contractant, pour se réserver tous les bénéfices. Rien de vrai dans l'aphorisme de Montaigne, que *profit de l'un*

est dommage de l'autre. Entre nations, comme entre particuliers, il n'y a de bonnes affaires que celles où chacune des deux parties trouve son compte. Tel sera, pour l'Italie comme pour la France, l'effet de l'arrangement du 21 novembre. Aucune des concessions faites ne compromettra les intérêts de la production ni de l'industrie nationales. Les avantages du nouveau régime sont d'ailleurs incontestables. Ce qui en constitue le caractère principal et le mérite suprême, c'est qu'il marque un premier pas sur une voie de féconde évolution, un progrès économique auquel il eût paru fou de songer naguère. Les deux gouvernements voudront élargir leur œuvre, et il est permis d'espérer qu'ils y réussiront, car aucune des clauses signées ne porte le fatidique *usque huc venies et non procedes ultra*.

L'avis favorable de la commission était confirmé par le Sénat, après un échange d'observations qui remplissait les séances des 9 et 10 février. Je ne tenterai pas de résumer ici des débats, qui font grand honneur à la haute assemblée, mais dont l'intérêt était nécessairement amoindri par l'étude approfondie à laquelle la question avait déjà été soumise dans l'autre Chambre. Il suffira de signaler certains points, que les discours prononcés au palais Madame ont éclairés d'un jour nouveau.

Aucun des orateurs entendus ne se déclarait contraire à l'entente intervenue. Quelques-uns, cependant, formulaient des réserves, au sujet du régime établi pour les vins, et aussi au sujet du caractère précaire du pacte conclu, auquel les négociateurs n'avaient pas assigné une durée fixe. Mais les arguments ne manquaient pas à d'autres pour démontrer que la viticulture italienne n'avait pas à redouter l'invasion de nos vins et qu'elle pouvait reprendre une place avantageuse sur nos mar-

chés. Quant à la durée de l'arrangement, M. Fortis, ministre du commerce, se chargeait d'établir que *précarité* n'est pas synonyme d'*instabilité;* sans doute, chacun des deux gouvernements restait maître de faire cesser, quand il le voudrait, l'application du nouveau régime; mais une pareille résolution ne s'expliquerait que dans l'hypothèse improbable, où il se produirait un profond changement dans les rapports des deux pays. Tant que les bonnes dispositions qui ont amené l'accord subsisteront, — et nous avons la confiance, ajoutait le ministre, qu'elles dureront et s'améliioreront toujours, — il n'y a pas à craindre que la précarité dudit accord soit de nature à compromettre les intérêts réciproques.

Au cours de la discussion, un des orateurs avait fait allusion aux arrangements intervenus en 1896 pour le règlement des affaires tunisiennes. Ne devait-on pas y voir un acte de condescendance excessive de la part du gouvernement royal, qui se serait résigné à des concessions injustifiées, pour assurer, par compensation, le succès de l'accord commercial? Ces critiques décidaient M. Visconti Venosta à prendre la parole, pour défendre son administration. Quelques explications lui suffisaient pour démontrer qu'il avait agi au mieux des intérêts du pays, en se prêtant à l'arrangement amiable de la question tunisienne. Mais l'ancien ministre abandonnait bientôt ce sujet épuisé, pour féliciter ses successeurs d'avoir mené à bonne fin les négociations commerciales avec la France. Son discours est d'un homme d'État, exempt de préjugés et de passions, accessible aux seules considérations d'intérêt pratique et d'équité. Je crois devoir en reproduire ici la péroraison; c'est la plus juste et la plus sereine apologie de l'entente intervenue.

Il n'est pas difficile de poser, en ses termes les plus simples, la question dont nous nous occupons.

La France a un tarif maximum qu'elle n'appliquait à aucune autre puissance qu'à l'Italie. L'Italie a un tarif général, qu'elle n'appliquait plus aussi qu'à la France.

Il y avait là, dans les rapports commerciaux de deux nations entre lesquelles les échanges sont si naturels, un état de choses anormal qui, n'étant pas justifié par des raisons économiques, ne pouvait s'expliquer que par des motifs politiques. Le régime douanier entre l'Italie et la France était un régime de tarifs différentiels, un régime où chacune des deux puissances nuisait à l'autre, en se nuisant à elle-même, et qui était, pour ainsi dire, la manifestation économique de l'état peu satisfaisant de leurs relations politiques.

Et quand, grâce à l'œuvre du temps, grâce à l'action de la raison, grâce aussi à la bonne volonté des deux gouvernements, cet obstacle préjudiciable fut écarté, quel motif pouvait retenir les deux pays de porter leur attention sur l'ensemble de leurs relations économiques, pour les régler par une équitable transaction, suggérée par leurs intérêts réciproques?

L'accord conclu est le retour à cet état normal des relations commerciales, qui existait entre tous les autres États européens et la France, mais qui, seulement n'existait pas entre la France et l'Italie.

L'accord, qui est maintenant soumis à notre sanction, a été indubitablement approuvé et encouragé par l'opinion publique en Italie. Il a été accueilli avec faveur, parce qu'il rétablissait la paix commerciale, parce qu'il impliquait l'amélioration des relations politiques, la substitution de relations amicales à cette tension qui avait trop longtemps duré entre les deux pays.

Cette tension de rapports, on pouvait la subir comme une douloureuse nécessité, mais aucun de nous ne pouvait la désirer.

Pour ma part, j'ai toujours été convaincu qu'il convient au gouvernement italien de suivre, à l'égard de la France, une politique modelée, sans équivoque, sur les vraies dispositions de notre pays, qui, autant que cela peut dépendre de lui, desirait et désire vivre en bonne harmonie et en bons rapports avec la grande nation voisine.

Cultiver, entretenir les germes d'antagonisme et d'hostilité entre les deux peuples ce n'est pas faire œuvre conforme à la grande cause de la civilisation et du progrès humain.

Une pareille conduite n'avait, certes, rien d'incompatible avec notre situation internationale, et même elle s'inspirait des principes qui en sont la raison d'être.

L'honorable sénateur Cannizzaro se demandait tout à l'heure quel changement avait rendu possible aujourd'hui l'acte que nous discutons. Peut-être pouvait-il le trouver dans l'affirmation plus explicite ou, si l'on veut, seulement plus heureuse d'une politique qui réussissait à mettre hors de doute ce fait que les intérêts de l'Italie sont étroitement associés aux grands intérêts généraux de la paix européenne.

Ces grands intérêts deviennent toujours plus complexes et plus puissants dans la société moderne, et j'ai la confiance que l'efficacité s'en manifesterait avec une force plus grande encore, le jour ou ils sembleraient sérieusement menacés.

Tous les gouvernements, — et, non moins que les autres, les gouvernements qui sont nos alliés, — dans le sentiment de leur responsabilité, ont le désir et s'efforcent de concilier et d'écarter les causes de dissidences qui peuvent exister dans la situation politique présente.

L'accord qui attend notre sanction, sans en exagérer les proportions, est, lui aussi, un tribut à cette grande œuvre de civilisation et de raison, et c'est là un motif de plus pour qu'il obtienne l'approbation et le suffrage de cette haute assemblée.

M. Visconti Venosta s'était, comme on le voit, particulièrement appliqué à faire ressortir l'intérêt politique de l'arrangement conclu. C'était, de sa part, une réponse discrète à certains scrupules qui s'étaient fait jour dans les observations de quelques-uns de ses collègues.

Ces scrupules avaient été formulés tout d'abord dans le passage suivant d'un discours prononcé par M. Cannizzaro au début de la séance :

Je crois opportun de rappeler l'attention du gouvernement sur l'interprétation certainement fausse qu'on a voulu mali-

cieusement donner à certains propos tenus, hors de l'Italie, à l'occasion de l'accord en cours de discussion. Les partis rouges et noirs, qui s'associent admirablement, quand ils rencontrent une occasion favorable pour tenter d'ébranler la solidité de nos institutions et de notre position internationale, se sont empressés de commenter ces propos. Se fondant sur une publication faite dans une Revue étrangère (1) par quelqu'un qui veut se poser en précurseur des négociations qui ont abouti à notre accord commercial avec la France, ils essayent d'en tirer la preuve que le dessein indiqué dans ladite publication a été réalisé, c'est-à-dire qu'un changement commence à s'accomplir dans l'orientation politique du royaume d'Italie, avec leur assistance, bien entendu, et à leur satisfaction. Bien qu'aucun de nos concitoyens éclairés et aucun étranger de bonne foi ne puisse prêter foi à une pareille affirmation, je crois pourtant qu'il convient qu'elle ne puisse s'insinuer et se propager dans les masses populaires. Du moment qu'il s'agit de relations internationales, c'est au gouvernement qu'il appartient de diriger et de guider l'opinion publique. Il lui sera facile, je crois, de convaincre l'opinion publique que l'accord commercial avec la France a été inspiré seulement par une sereine appréciation des intérêts réciproques et non par des fins cachées... Si un changement s'est produit, ce n'est pas dans nos relations avec les puissances centrales; notre alliance avec elles, aujourd'hui comme il y a dix ans, non seulement permet, mais encourage les amicales relations économiques avec les autres États, relations qui sont une garantie du maintien de la paix, but unique et suprême de cette alliance... Je crois donc être dans le vrai en affirmant qu'il n'y a rien de changé dans nos relations avec les puissances centrales, et que notre alliance avec elles, non seulement autorise, mais encourage la conclusion et le maintien avec la France de l'accord que nous discutons et tous autres accords plus amicaux qui pourront intervenir pour activer d'une manière plus efficace encore les échanges entre les deux peuples.

(1) M. Cannizzaro faisait allusion à l'article que j'avais publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1899 sur « le rapprochement commercial entre la France et l'Italie ».

Après M. Cannizzaro, d'autres orateurs étaient revenus sur des considérations de même ordre.

Le prince de Camporeale se plaisait à voir, dans l'arrangement conclu avec la France, la preuve que les liens de l'Italie avec les puissances centrales ne faisaient pas obstacle aux bons rapports avec la France. La *Triplice* n'était donc pas la cause des mésintelligences passées. L'accord intervenu en fournissait la preuve. L'Italie ne pouvait qu'en tirer un encouragement à maintenir fermement la politique qui lui laissait toute liberté de développer ses intérêts économiques, en lui assurant le bénéfice de la paix.

M. Cambray-Digny se félicitait aussi de l'entente avec la France. Il y voyait le terme des erreurs économiques qui avaient troublé trop longtemps les rapports des deux pays, un retour aux sages traditions de Cavour; mais « cet accord, — ajoutait-il, — ne pouvait avoir pour effet de changer nos relations avec les autres puissances, relations qui sont imposées à l'Italie par ses intérêts les plus vitaux. »

Dans un discours très étudié, nourri de faits et d'observations, le rapporteur, M. Boccardo, faisait valoir, à son tour, les motifs qui conseillaient l'adoption de l'arrangement conclu; il se gardait de le présenter comme un triomphe de la diplomatie italienne, et ne voulait y voir qu'une transaction équitable et une bonne affaire; mais il s'appliquait aussi à établir que des considérations économiques en avaient seules déterminé la conclusion.

Aux scrupules manifestés par ces divers orateurs, M. Fortis, ministre du commerce, faisait une première et succincte réponse, en déclarant que la politique était restée étrangère à la négociation suivie avec la France.

Son collègue des affaires étrangères ne jugeait pas inutile d'en confirmer le sens par des déclarations catégoriques.

L'amiral Canevaro commençait par se féliciter de l'approbation donnée à l'arrangement par tous les orateurs précédents, au double point de vue des intérêts nationaux et de la consolidation des bons rapports avec la France. Et il continuait en ces termes :

Quelques-uns des orateurs ne se sont pas bornés à considérer la convention sous ces deux aspects; ils ont voulu y voir des raisons politiques: ils ont cru devoir, sous différentes formes, inviter le gouvernement à donner des explications à cet égard, à éclairer le pays, à dissiper toute équivoque sur un sujet aussi grave.

A dire vrai, je ne m'attendais pas à ce que de semblables déclarations me fussent demandées aujourd'hui, après que j'avais eu l'occasion, il y a quelques jours, de m'exprimer clairement, devant le parlement, sur la fidélité constante que le gouvernement du roi conservait à ses deux alliances. N'ai-je point ensuite déclaré, en présentant l'actuel projet de loi, que la convention avec la France avait seulement un caractère économique? N'ai-je point, en même temps, insisté sur le désir des deux gouvernements et des deux peuples de pouvoir vivre dans les meilleures relations de bon voisinage et de parfaite amitié, sans malentendus, sans suspicions?...

J'en viens aux paroles tant de fois répétées qu' « il y a quelque chose de changé, depuis dix ans jusqu'à ce jour, entre la France et l'Italie. » Qu'il y ait quelque chose de changé, c'est un fait qui a été démontré avec évidence par notre distingué rapporteur, par les autres orateurs qui ont pris la parole, et, d'une manière définitive, par notre très cher collègue Visconti Venosta.

Il y a les traités tunisiens, qui ont certainement témoigné d'une grande bonne volonté de la part de l'Italie, bonne volonté dont il est impossible que la France n'ait pas tenu compte.

Il y a encore une autre chose, que nous ne devons pas

oublier : je veux parler des deux années de travail en Crète. Pendant deux ans consécutifs, les navires et de hauts représentants des armées de France et d'Italie ont été en contact dans un service quotidien, travaillant ensemble du meilleur accord, avec un sentiment de vraie camaraderie, réussissant en commun à obtenir, avec l'aide des puissances amies, les résultats que tous connaissent, qu'on croyait peu réalisables et dont tous se sont réjouis dans le monde civilisé.

Deux années passées de cette manière, c'est, il me semble, la démonstration claire qu'il y a quelque chose de changé.

Mais que cette harmonie, que cette amitié entre troupes de terre et de mer puisse conduire les Français à faillir à leurs engagements envers la double alliance, c'est une supposition qui n'est jamais venue à l'esprit de personne. De même, on n'a pu supposer que nous y trouvions un motif pour manquer à nos obligations envers la Triple-Alliance. Il n'y a pas d'abandons politiques, pas d'orientations nouvelles d'alliances. Faire supposer le contraire, provoquer de pareils soupçons, à l'occasion de l'accord commercial franco-italien, ce serait offenser injustement la loyauté du gouvernement français, ce serait faire injure à la loyauté de la politique italienne, politique droite et correcte, très claire, tout acquise à la paix, politique que nous ne voudrions pas modifier, parce que nous ne mériterions plus la confiance de notre roi ni celle de notre pays.

La discussion générale était close après ces déclarations du ministre des affaires étrangères, et l'on passait au vote.

A la fin de la séance, le président du Sénat faisait connaître que l'ensemble du projet avait été approuvé par 105 voix contre 16.

Les parlements des deux pays avaient ainsi achevé leur tâche. Pour en finir, les deux gouvernements n'avaient plus qu'à procéder aux actes nécessaires pour la mise en vigueur des lois respectives.

Ce fut l'affaire de deux décrets, publiés, les 7 et 11 février 1899, à Paris et à Rome. En voici le texte :

I

DÉCRET FRANÇAIS

reglant la mise en vigueur du nouveau régime douanier sur les produits italiens.

Le président de la République française,

Sur le rapport des ministres des affaires étrangères, du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, des finances et de l'agriculture;

Vu la loi du 11 janvier 1892, portant établissement du tarif des douanes, et les lois postérieures qui ont modifié ledit tarif;

Vu la loi du 2 février 1899, qui autorise le gouvernement à concéder, par décret, l'application du tarif minimum aux marchandises originaires de l'Italie, à l'exception des soies et des soieries (nos 27, 379, 380, 381 et 459), tant en France et en Algérie que dans les colonies, les possessions françaises et les pays de protectorat de l'Indo-Chine;

Décrète :

Article premier. — Le tarif minimum résultant de la loi du 11 janvier 1892 et des lois postérieures susvisées sera appliqué, à partir du 12 février 1899, aux marchandises originaires de l'Italie, à l'exception des soies et soieries (nos 27, 379, 380, 381 et 459 du tarif).

Art. II. — Le ministre des finances et le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du pré-

sent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 7 février 1899.

Félix Faure.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Le ministre des affaires étrangères,

Delcassé.

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Paul Delombre.

Le ministre de l'agriculture,

Viger.

Le ministre des finances,

Peytral.

II

DÉCRET ITALIEN

établissant les nouveaux droits à appliquer aux marchandises de provenance française et portant des modifications au répertoire du tarif des droits des douanes.

Humbert Ier, par la grâce de Dieu et la volonté de la nation, roi d'Italie ;

Vu la loi du 11 février 1899, n° 36;

Sur la proposition de notre ministre secrétaire d'État pour les affaires étrangères, de concert avec le président du conseil, ministre de l'intérieur et les ministres des finances, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et du trésor ;

Avons décrété et décrétons :

Article premier. — Les marchandises de provenance française, à l'exception de celles comprises dans la huitième caté-

gorie du tarif des droits de douane (1), sont admises au traitement douanier de la nation la plus favorisée.

Aux marchandises de provenance française indiquées dans le tableau A ci-annexé et signé, sur Notre ordre, par les ministres proposants, seront appliqués les droits respectivement établis par le même tableau.

Art. II. — Sont approuvés les tableaux B, C, D, ci-annexés, signés, sur Notre ordre, par les ministres proposants, et apportant des modifications au répertoire général du tarif des droits de douane

Art. III — Par exception à ce qui est établi par l'article 13 des dispositions sur les taxes, approuvées par le décret royal du 10 septembre 1895, n° 574, les boîtes contenant de la semence de vers à soie de provenance française sont admises en exemption de droits.

Art. IV. — Le présent décret sera mis en vigueur le lendemain de sa publication dans la *Gazette officielle* du royaume d'Italie.

Ordonnons que le présent décret, muni des sceaux de l'État, soit inséré dans le Recueil officiel des lois et décrets du royaume d'Italie et soit observé et fait observer par qui de droit.

Fait à Rome, le 11 février 1899.

Humbert.

N. Canevaro, Vacchelli, Pelloux, A. Fortis, Carcano.

Vu :

Le garde des Sceaux,

C. Finocchiaro-Aprile.

Le décret français porte la signature de Félix Faure. Ce devait être le dernier acte de son consulat. Cinq jours plus tard, le 16 février 1899, il était emporté par une mort foudroyante.

(1) La VIIIe catégorie se réfère aux soies et aux soieries.

En rappelant les titres qui recommandent son nom à la reconnaissance de ses concitoyens, d'autres insisteront sur la part qui lui revient dans l'alliance franco-russe. C'est justice de mentionner aussi le concours donné par son patriotisme éclairé au rapprochement avec l'Italie. Je suis en mesure d'en porter témoignage. Depuis le temps d'une collaboration déjà ancienne, le président m'honorait d'une confiance où j'avais puisé de précieux encouragements pour mes missions diplomatiques. Il était passé à Rome au mois d'avril 1894; nous y avions conféré de nos rapports avec l'Italie et des moyens d'en améliorer le caractère. Plus tard, à l'Élysée, je l'avais retrouvé tout acquis à la politique qui tendait à mettre fin à la guerre de tarifs, pour rattacher plus étroitement des intérêts solidaires. Sa haute influence n'avait cessé de s'exercer en ce sens. Quelques semaines avant sa mort, il me disait encore la satisfaction qu'il avait éprouvée à sceller le pacte de réconciliation... J'aurais manqué à un devoir, si je n'avais clos ce long exposé par un hommage de gratitude au président Félix Faure.

J'arrive, en effet, au terme de l'étude que je m'étais proposée.

Le lecteur, qui a pris la peine d'en suivre les développements, sait maintenant l'origine et les causes de notre rupture économique avec l'Italie; il connaît le programme que notre diplomatie s'est tracé pour en réparer les fâcheuses conséquences, et les difficultés qu'elle a dû surmonter. L'acte du 21 novembre et les décrets du 11 février marquent le dénouement de cette campagne laborieuse.

Avec l'année 1899 commençait une ère nouvelle dans les rapports franco-italiens. L'arrangement intervenu

avait renversé les barrières élevées entre les deux peuples, rouvert les passages à leurs échanges et renoué leurs intérêts Il y avait lieu d'espérer, dès lors, que la paix économique ne tarderait pas à déterminer le rétablissement complet de notre traditionnelle entente avec l'Italie

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

LIVRE PREMIER

LE SECOND MINISTÈRE CRISPI

CHAPITRE PREMIER

Second ministère Crispi (15 décembre 1893). — Le baron Blanc et le comte Antonelli à la Consulta. — La trève de Dieu. — Troubles en Sicile et en Lunigiana. 3

1893-1894

CHAPITRE II

Prorogation des Chambres italiennes (12 janvier 1894). — Décrets-lois. — Le catenaccio. — Programme financier de M. Sonnino : impôt sur la rente. — Mobilisations; bruits de guerre. — Premières tentatives en vue du rapprochement commercial. 18

1894

CHAPITRE III

Le congrès de médecine à Rome (mars 1894). — Entrevue à Venise du roi Humbert et de l'empereur Guillaume (7 avril). — Déclarations du baron Blanc et de Crispi. — Ministère Dupuy (30 mai). — Assassinat de Carnot (24 juin). — Election de M. Casimir-Perier à la présidence de la République (27 juin). 42

1894

CHAPITRE IV

Arrestation du général Goggia et du capitaine Romani (septembre 1894). — Expulsion de Mgr Roeglin et de M. Darcours (décembre). — Mort d'Alexandre III ; avènement de Nicolas II (1er novembre). — Le général Ignatieff à Rome. — Ouverture de la session parlementaire (décembre) 68

1894

CHAPITRE V

Procès de la Banque Romaine (juillet 1894). — Les papiers de M. Giolitti. — Prorogation de la Chambre italienne des députés (15 décembre). — Rappel de Hessman; nomination à Paris du comte Tornielli (janvier 1895). — Discours de Léon Say. — Dissolution de la Chambre italienne des députés (8 mai). — Élections du 26 mai 85

1894-1895

CHAPITRE VI

Inauguration à Magenta de la statue de Mac-Mahon (4 juin 1895). — Ouverture à Rome de la législature (10 juin). — Proclamation de l'alliance franco-russe (10 juin). — Inauguration du canal de Kiel (20 juin). — Mariage du duc d'Aoste et de la princesse Hélène d'Orléans (25 juin). 115

1895

CHAPITRE VII

La « question morale » et la lettre de Cavallotti (juin 1895). — Ex-tradition Santoro. — Dénonciation du traité italo-tunisien (15 août). — Le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée des Italiens à Rome (15 septembre). — Prise de Tananarive (30 septembre). — Ministère Léon Bourgeois (3 novembre). — Suppression du *Pensiero* de Nice. — Bataille d'Adua (1er mars 1896). — Démission du second ministère Crispi (5 mars). 144

1895-1896

LIVRE II

LA GUERRE D'ABYSSINIE

1891-1896

CHAPITRE PREMIER

Rapports de l'Italie avec l'Abyssinie en février 1891. — Commission d'enquête en Erythrée (avril-juin). — Mission du docteur Traversi au Choa (mai). — Entrevue du Mareb (6-8 décembre). — Remboursement par Ménélik des avances de la Banque d'Italie (février 1892). — Débats parlementaires sur la politique coloniale (1er avril). — Démission du ministère Rudinì (15 mai) 177

1891-1892

CHAPITRE II

Politique coloniale du ministère Giolitti (mai 1892). — Dénonciation par Ménélik du traité d'Uccialli (27 février 1893). — Débats parlementaires (juin). — Seconde mission du docteur Traversi. Voyage à Rome du général Baratieri (septembre). — Démission du ministère Giolitti (novembre). 193

1892-1893

CHAPITRE III

Second ministère Crispi; ses premières déclarations sur la politique africaine (décembre 1893). — Bataille d'Agordat (21 décembre). — Débats parlementaires (7 avril 1894). — Soumission au Négus des ras du Tigré. — Protocole anglo-italien de délimitation africaine (5 mai) : réserves de la France et de la Russie. — Démission du comte Antonelli (4 mai). — Déclarations de Crispi (15 juin). . . 202

1893-1894

CHAPITRE IV

Occupation de Kassala (17 juillet 1894). — Défaite de Batha-Agos à Halai (18 décembre). — Campagne de presse contre la France. — Expédition du général Baratieri à Adua (28 décembre). — Invasion de l'Érythrée par ras Mangascia ; victoires italiennes de Coatit et de Sénafé (13-15 janvier 1895). — Expulsion des lazaristes français (23 janvier) 217

1894-1895

CHAPITRE V

Le général Baratieri occupe Adigrat et le Tigré (25 mars 1895) — Déclaration du baron Blanc (14 juin). — Voyage de Baratieri en Italie (9 juillet) — Débats parlementaires des 13 et 25 juillet. — Retour de Baratieri en Afrique (15 septembre). 237

1895

CHAPITRE VI

Combat de Debra Aila (9 octobre 1895). — Négociations avec Makonnen; mission de Nerazzini et de Felter. — Projet d'expédition au Harrar ; l'escadre de l'océan indien (octobre). — Déclarations ministérielles (28 novembre). — La catastrophe de l'amba Alagi (7 décembre). — Ajournement des Chambres italiennes (19 décembre) 253

Octobre-décembre 1895

CHAPITRE VII

Projet d'expédition sur le Harrar (décembre 1895). — L'escadre italienne dans la mer Rouge. — Siège de Macallé (janvier 1896). — Dernières négociations avec le Négus (février). — Remplacement de Baratieri par Baldissera. — Conseil de guerre du 28 février. — Bataille d'Adua (1er mars). 270

1895-1896

LIVRE III

LE RAPPROCHEMENT COMMERCIAL

1896-1899

CHAPITRE PREMIER

Second ministère Rudinì (10 mars 1896) ; son programme africain. — Expédition anglo-égyptienne sur Dongola. — Voyage de l'em-

pereur Guillaume en Italie (avril). — Ministère Méline (29 avril). Débats parlementaires sur la politique africaine (5-9 mai). — Evacuation d'Adigrat (mai). — Rétrocession de Kassala (décembre 1897). — Intervention de Léon XIII près du Négus (mai-octobre 1896). — Traité de paix avec Ménélik (26 octobre). 295

1896-1897

CHAPITRE II

Premières ouvertures pour le règlement des affaires tunisiennes (juin 1896). — Ministère Rudinì : ses vues sur la question. — Déclarations du duc de Sermoneta (29 juin). — M. Visconti Venosta à la Consulta (15 juillet). — Nouvelles ouvertures de l'Italie (30 juillet). — Conventions italo-tunisiennes (28 septembre). — Acte franco-italien sur la navigation (1er octobre). — Ratification des conventions tunisiennes (janvier 1897). 332

1896-1897

CHAPITRE III

Mariage du prince de Naples (24 octobre 1896). — L'Italie et le Portugal. — Massacres d'Arménie : troubles de Crète (mai 1896). Action concordante de la France et de l'Italie. — Blocus de la Crète. — Guerre entre la Grèce et la Turquie : médiation des puissances ; traité de paix (4 décembre 1897). — Organisation de l'autonomie crétoise. — Voyage à Paris du prince de Naples (juin 1897). 374

1896-1897

CHAPITRE IV

Mouvement d'opinion en faveur du rapprochement commercial. — Réception du 1er janvier 1897 au palais Farnèse. — Élections italiennes du 21 mars. — Premières ouvertures (6 mai). — Note italienne du 5 août. — Reprise des négociations : lettre de M. Luzzatti (16 décembre). — Mon départ de Rome (février 1898). — Élections françaises (8 mai) ; ministère Brisson (27 juin). — Ministère Pelloux (29 juillet). — Conférences de Paris (octobre). — Second ministère Dupuy (1er novembre). — Signature de l'arrangement commercial (21 novembre 1898). — Relèvement de nos droits sur les vins (1er février 1899). — Débats parlementaires. — Décrets du 11 février 1899 400

1896-1899

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 7164

0

DC
341
B5

Billot, Albert
La France et l'Italie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 10 19 09 009 7